Maurice Prud'homme

Les 300 ans de Saint-Sulpice...

une fenêtre historique sur le Saint-Laurent 1706 - 2006

La seigneurie de Saint-Sulpice et la seigneurie des îles Bouchard

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHIVES

Maurice Prud'homme

Les 300 ans de Saint-Sulpice...

une fenêtre historique sur le Saint-Laurent

La seigneurie de Saint-Sulpice
et la seigneurie des îles Bouchard

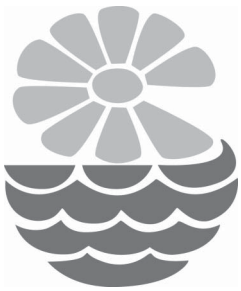

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

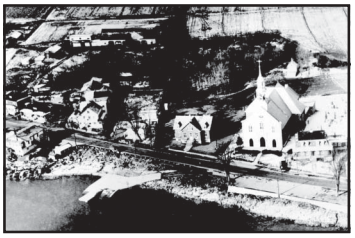

Page de garde avant :

Vue aérienne du village de Saint-Sulpice avec l'église et le presbytère en 1954.

Source : Fabrique de la paroisse Saint-Sulpice

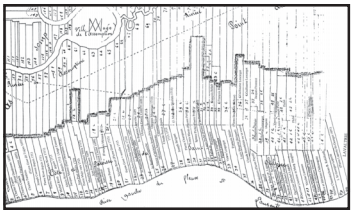

Page de garde arrière :

Carte des concessions de la seigneurie de Saint-Sulpice de 1731.

Source : Archives du Séminaire de Saint-Sulpice

Page couverture :

Vue aérienne du village de Saint-Sulpice en 2004.

Source : Maurice Prud'homme avec la collaboration d'Alfred Alder et de son hélicoptère

Archiv-Histo décline toute responsabilité relativement à toute altération ou mauvaise interprétation des faits rapportés dans ce volume et s'excuse à l'avance de toutes erreurs ou omissions dans l'élaboration et la présentation de cet ouvrage.

Société de recherche historique
Archiv-Histo Inc.
535, rue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
Case postale 45501, succursale Sault-au-Récollet
Montréal (Québec) H2B3C9
Téléphone : (514) 625-5791
Courriel : archiv.histo@gmail.com
Site Internet : Archiv-Histo.com

© **Tous droits réservés**

Dépôt légal : 4e trimestre 2005
Bibliothèque du Québec
Bibliothèque du Canada
ISBN 2-920480-92-8

Tous droits réservés pour tous les pays. Il est strictement interdit de reproduire quelque partie que ce soit de cet ouvrage par quelque moyen que ce soit : électronique, mécanique, photocopie, microfilm ou enregistrement sans l'autorisation de l'éditeur.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

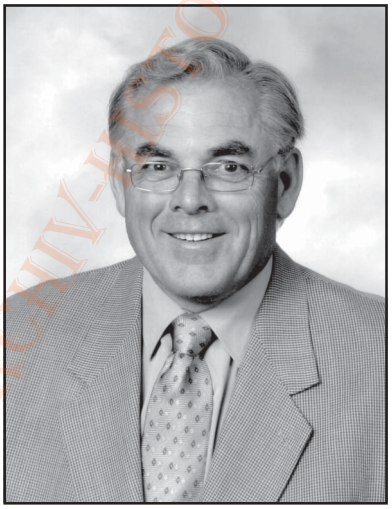

Message du maire

1706 – Saint-Sulpice – 2006

Ayant l'honneur d'être le premier magistrat de Saint-Sulpice au moment mémorable des fêtes du tricentenaire sulpicien, je tiens, au nom des autres membres du conseil municipal et de tous nos concitoyens, à féliciter et remercier chaleureusement notre confrère au conseil, historien et auteur, Maurice Prud'homme, pour ses patientes recherches historiques et son attachement indéfectible à conserver et mettre en valeur notre patrimoine sulpicien.

Grâce à ce magnifique récit historique, que chacun puise dans nos 300 ans d'histoire, une source de motivation et de fierté à se déclarer Sulpicien de naissance, d'attachement, de parenté ou d'adoption !

Michel Champagne

Michel Champagne,
maire depuis 1989

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Message de la ministre de la Culture et des Communications

Je tiens à féliciter chaleureusement monsieur Maurice Prud'homme pour sa contribution à la sauvegarde de notre mémoire collective. Son histoire de la paroisse de Saint-Sulpice incluant la seigneurie du même nom et la seigneurie des îles Bouchard constitue un chapitre représentatif de l'épopée québécoise qui a débuté au XVIIe siècle et qui se poursuit aujourd'hui avec plus de vigueur que jamais.

Je remercie sincèrement celles et ceux qui ont collaboré à la production de cet ouvrage témoignant du labeur des femmes et des hommes de courage qui se sont succédé au cours des derniers siècles pour construire cette société ouverte et accueillante qui est la nôtre.

La ministre de la Culture et des Communications,

Line Beauchamp

Québec

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Message du député de L'Assomption

Je ne peux cacher la fierté qui m'habite de m'associer aux célébrations entourant le 300e anniversaire de la paroisse de Saint-Sulpice.

Mon enthousiasme est d'autant plus grand que M. Maurice Prud'homme a eu l'heureuse idée de préparer un ouvrage qui nous fait remonter aux origines de la seigneurie de Saint-Sulpice, incluant bien sûr, celles de la paroisse de Saint-Sulpice et la seigneurie des îles Bouchard.

Par cette publication, notre historien régional nous rappelle le rôle éducatif majeur joué par les Messieurs de Saint-Sulpice dans la formation théologique des prêtres et le développement de l'Église de Montréal, saluant au passage un de ces grands leaders charismatiques, monsieur le cardinal Paul-Émile Léger.

Par cette fresque historique, l'auteur s'impose un devoir de mémoire qui permet au clergé de même qu'aux citoyens et aux citoyennes de notre milieu de se réapproprier un pan important de notre histoire nationale. De plus, on rend hommage aux Messieurs de Saint-Sulpice pour l'espace de vie, leur mission éducative et missionnaire, bref, à la grandeur de leur œuvre dans la région de Montréal. Donc, trois siècles d'histoire, de civilisation et d'humanité autour d'une communauté de prêtres séculiers qui ont été des bâtisseurs, certes, mais aussi trois siècles d'existence d'une paroisse qui a marqué le développement de l'archidiocèse de Montréal.

Croyez en l'honneur que vous me faites en m'associant à cet événement historique.

C'est avec plaisir que je m'associe à la publication du livre d'histoire de la municipalité-paroisse de Saint-Sulpice.

Jean-Claude St-André

Québec

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Message de Benoît Sauvageau

À titre de professeur d'histoire, je suis toujours sensible à des ouvrages qui favorisent la compréhension de notre passé et qui nous aident à mieux préparer notre avenir.

Aussi, il me vient en tête cette phrase de notre poète national, Gilles Vigneault :

« Chacun porte son âge
Sa pierre et ses outils
Pour bâtir son village
Sa ville et son pays »

Merci à l'auteur, monsieur Maurice Prud'homme, pour ce livre qui nous permet de conserver la mémoire de notre coin de pays.

Benoît Sauvageau

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Message du directeur général de la Caisse Les Méandres

Desjardins
Caisse Les Méandres

La Caisse Desjardins Les Méandres est heureuse d'avoir contribué à la réalisation de ce bouquin sur l'histoire de Saint-Sulpice.

Au nom de tous les dirigeants et employés de la Caisse Desjardins Les Méandres ainsi qu'en mon nom personnel, je désire rendre un vibrant hommage à ceux qui ont été les acteurs de ces 300 ans d'histoire.

Cet hommage s'adresse également à tous ceux qui, en participant de près ou de loin à ce beau projet d'histoire, nous ont jusqu'à un certain point permis de voyager dans le temps.

Prenons donc ici le temps de nous arrêter sur l'histoire de Saint-Sulpice et de profiter de ce temps, qui est parfois passé mais également présent.

En terminant, j'aimerais féliciter et remercier de façon particulière monsieur Maurice Prud'homme pour sa généreuse contribution en terme de temps et d'efforts.

Bon succès.

Alain Raîche
Directeur général

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

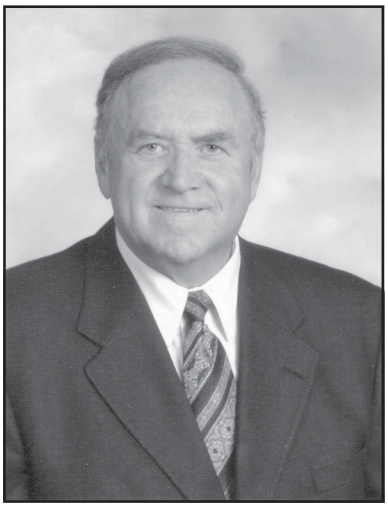

Message de l'auteur

Je vous offre, chers lecteurs et lectrices, une fenêtre sur l'histoire ancienne et récente de Saint-Sulpice incluant la seigneurie de Saint-Sulpice et la seigneurie des îles Bouchard.

Personnellement, j'ai toujours aimé prendre le temps de montrer à mes enfants la terre sulpicienne sur laquelle notre ancêtre commun, Jean Prud'homme, est venu s'établir il y a 300 ans pour y vivre avec sa famille, dont un Jean-Baptiste entouré de ses sept frères et trois sœurs. C'est ce Jean-Baptiste qui continua la lignée de notre famille.

Bien sûr, 300 ans, c'est une poussière dans l'univers du temps, mais c'est bien assez lointain pour apprécier l'ampleur des changements vécus : oublier la maison en brique pour la remplacer par une modeste habitation d'alors en bois; oublier l'asphalte pour la terre et la boue; oublier l'auto pour une voiture à cheval; oublier tous ces bâtiments et commerces pour un bout de terrain partiellement défriché, entouré de bois et de forêt !

Mais, toujours se rappeler la même permanence des eaux du Saint-Laurent, ce même ciel étoilé ou ensoleillé, ce même espace territorial qu'il y a 300 ans avec ses cris d'enfants, ses labeurs, ses peines, ses douleurs, cette rigueur du temps et ce clocher, au loin, véritable paratonnerre paroissial.

Si vous avez un jour résidé à Saint-Sulpice ou dans les îles Bouchard, si l'un de vos ancêtres a déjà foulé ce sol ou si vous avez aimé au passage ce site encore bucolique en plusieurs parties de sa route et de ses champs, pour cela et pour vous, je présente cette histoire qui se veut un témoignage de reconnaissance à tous ceux qui ont modelé l'évolution de Saint-Sulpice entre 1706 et aujourd'hui.

Bonne lecture et bons souvenirs,

Maurice Prud'homme

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Remerciements

Je souhaite exprimer ma reconnaissance envers tous les gens qui ont bien voulu me prêter documents et photos historiques. Mes remerciements s'adressent aussi à madame Julie Parent, à madame Claudine Roy, à madame Anick Deschamps et à madame Marie-Josée Masson pour leur dévouement dans le traitement de texte. Merci aussi à monsieur Yves Côté pour sa révision des textes ainsi qu'à l'historienne Suzanne Clavette pour sa contribution à la structure du texte.

Je désire également remercier mon épouse Claire qui, depuis quelques années, veut bien accepter mes « obsessions » de recherches historiques et de quêtes photographiques. Vivre avec un historien amateur n'est pas toujours de tout repos.

Ce livre, je le dédie à mes enfants, Martin et Mélanie, ainsi qu'à mes deux petites-filles, Marianne et Éloïse. D'ailleurs, je compte sur eux tous pour assurer la pérennité des traditions familiales et sulpiciennes.

Notice

Parmi les familles ancestrales qui s'établirent en sol sulpicien au tournant du XVIIIe siècle, quatre noms sont toujours présents par leur descendance : l'ancêtre Michel RIVET (Rivest ou Rivé), l'ancêtre Claude PERROT (Perreault), l'ancêtre Nicolas CHAUSSÉE (Chaussé, Jouan ou Han) et l'ancêtre Jean PRUDHOME (Prud'homme).

À ma demande, un descendant sulpicien de chacune de ces quatre familles a accepté d'écrire à son ancêtre. Vous trouverez ces textes dès les pages suivantes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Lettre à mon ancêtre Nicolas Han dit Chaussé

(JEANHAN-JEHAN-JOUAN)

Bonjour, cher aïeul,

Je t'écris (je tutoie tous ceux que j'aime et qui sont près de moi et tu es de ceux-là. Alors excuse le tutoiement, cher aïeul) pour te donner des nouvelles de ta progéniture, qui reste fortement concentrée dans la région que tu as choisie.

D'abord, en premier lieu, une question. D'où vient le fait que tu portes un nom de famille composé : HAN-CHAUSSÉ ? C'est le HAN[1] qui m'intrigue.

C'est à l'île St-Ignace que ton père François est débarqué en terre d'Amérique vers la fin du XVIIe siècle. Cependant, il n'y est pas demeuré longtemps. Il a remonté le fleuve et c'est à Repentigny qu'il s'est arrêté. Plusieurs de ses enfants devaient être aventuriers, un peu coureurs des bois. En effet, certains ont traversé le fleuve, d'autres ont descendu le fleuve pour s'arrêter les uns à Lavaltrie d'autres à Lanoraie alors que d'autres sont remontés vers le nord (Sainte-Julienne, Rawdon, Saint-Côme). On en retrouve aujourd'hui jusqu'à Saint-Michel-des-Saints. Toi, en descendant le fleuve, probablement en arrivant à Saint-Sulpice, à la pointe où se situe actuellement l'église paroissiale, tu as été emballé par le point de vue incomparable sur le fleuve et sur les îles Bouchard. Tu as donc décidé de t'y installer et de défricher un lopin de terre, obtenu des Messieurs de St-Sulpice.

Depuis, très peu de tes descendants ont quitté la région. Quand je voyage dans la province, je consulte le bottin de téléphone pour vérifier s'il n'y aurait pas quelques descendants. Il y en a effectivement quelques-uns dans les Basses-Laurentides et en Montérégie, mais presque tous sont à proximité de Montréal sauf quelques-uns qui sont descendus aux États-Unis. Ce qui me laisse croire que tu nous as légué ton attachement à notre région.

Le deuxième point dont je veux te parler, c'est le « maillage » de tes descendants avec les plus vieilles familles de Saint-Sulpice. Lorsque je considère les quelques informations que je possède sur la généalogie de notre famille, je constate que par les mariages qui se sont succédé au fil des ans, nous sommes tous un peu parents avec les Rivest, les Perreault, les Prud'homme, les Hétu, etc. Je suis convaincue que cela te fait grand plaisir d'apprendre cela et de savoir que j'en tire une grande fierté.

[1] Le deuxième nom HAN n'est véritablement disparu que vers 1840 selon la mode du temps et le choix d'un nom principal.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Je suis heureuse d'être de ta descendance et de toujours habiter Saint-Sulpice.

Francine Chaussé (11e génération en Nouvelle-France)

1. **François Chaussé** (appelé alors HAN ou JEANHAN) né à Poitiers en 1661 mais n'a jamais demeuré à Saint-Sulpice. Fils de Gaspard Jeanhan, il s'est marié en 1685 à Madeleine Prunier de Repentigny.

2. **Nicolas**[2] **Jouan dit Chaussé** marié à Geneviève Laporte (Labonté) de Contrecoeur le 3 décembre 1709.

3. **Jean-Baptiste** Chaussé marié à Brigitte Lapierre vers 1750.

4. **Jean** Chaussé marié à Agathe Bourdon vers 1774 et remarié à Josette Mondor dit Léonard en 1793.

5. **Michel** Chaussé (fils d'Agathe) marié à Marie Perreault en 1803 et remarié à Marguerite Morin en 1812.

6. **Pierre** Chaussé (fils de Marguerite) marié à Clothilde Bourgeau vers 1840.

7. **Amédée** Chaussé marié à Hermérie Lacasse en 1869.

8. Napoléon Chaussé marié à Florentine Chaussé en 1900 et remarié à Laure Forest en 1909

9. **Louis-Joseph** Chaussé marié à Germaine Rivest en 1932

10. Enfants Chaussé demeurant à Saint-Sulpice: **Guy, Paul**, **Léo** et **Jeannine**

8. **Joseph** Chaussé marié à Diana Pelletier en 1907

9. **Albert** Chaussé marié à Claire Giard en 1938

10. **André** Chaussé demeurant à Saint-Sulpice

9. **Joseph-Édouard** Chaussé marié à Thérèse Perreault en 1932

10. **Roger** Chaussé marié à Maria Deschênes en 1954

11. **Daniel** Chaussé et **Francine** Chaussé

[2] Un autre de ses fils, **François,** est l'ancêtre de la lignée conduisant à Alcide Chaussé et sa petite-fille Manon Chaussé (Richard Simard), résidante de Saint-Sulpice.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Lettre à notre ancêtre Maurice Rivest dont l'un des fils, Michel, est notre ancêtre sulpicien

Certaines recherches sur la généalogie des Rivest (Rivais, Rivet ou Rivé) nous ont permis de constater le courage dont vous avez fait preuve en quittant la ville de La Rochelle pour venir vous établir en Nouvelle-France, plus précisément au Cap-de-la-Madeleine.

De votre union à Marie Cusson, en 1671, sont nés douze enfants dont dix garçons et deux filles. Parmi vos six fils établis à Saint-Sulpice (Charles, Pierre, Michel, Nicolas, Maurice et Alexis), la descendance dont nous faisons partie s'est poursuivie avec Michel. Ce dernier épousa Marie Urbain dit Fouquereau à l'hiver 1718. Bien installé dans la seigneurie des Sulpiciens, il s'adonna aux travaux de la terre. À cette époque, les Rivest sont déjà solidement « rivés » à Saint-Sulpice qui est sans contredit leur berceau au Québec.

De génération en génération, les motivations à vivre dans ce coin de pays demeurent sûrement les mêmes. Tout comme nous, Michel et ses descendants ont probablement été séduit par le majestueux Saint-Laurent qui, par ses eaux navigables, pimente notre vie. Demeurer en bordure du fleuve nous plonge régulièrement dans un décor enchanteur. À notre tour maintenant, plus de trois siècles après vous, de profiter des éblouissants rayons de soleil, des reflets de la lune, de l'air pur et frais dû à notre situation côtière. Pouvoir profiter des beautés de la nature, vivre à proximité des grands centres et évoluer dans la même région que nos ancêtres, sont là des facteurs qui soutiennent notre intérêt à demeurer fidèles à la terre sulpicienne.

Si nous avons pu réaliser cet écrit ensemble, nous le devons à notre grande curiosité. Les liens familiaux créés par l'union de Pauline et de Jean, chacun membre de deux familles Rivest, ont développé chez nous le besoin de connaître la source de chacune de ces familles. Le résultat de notre recherche nous a permis de constater qu'en plus d'être tante et nièce l'une de l'autre et de demeurer toutes deux à Saint-Sulpice, nous avons également les mêmes racines « mauriciennes ».

Permettez-nous de vous exprimer notre fierté à porter votre nom. C'est un privilège de nous retrouver dans cet arbre généalogique. Nous vous remercions pour l'héritage que vous nous avez laissé.

Claire Rivest, membre de la 9e génération en Nouvelle-France

Catherine Rivest, membre de la 10e génération en Nouvelle-France

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

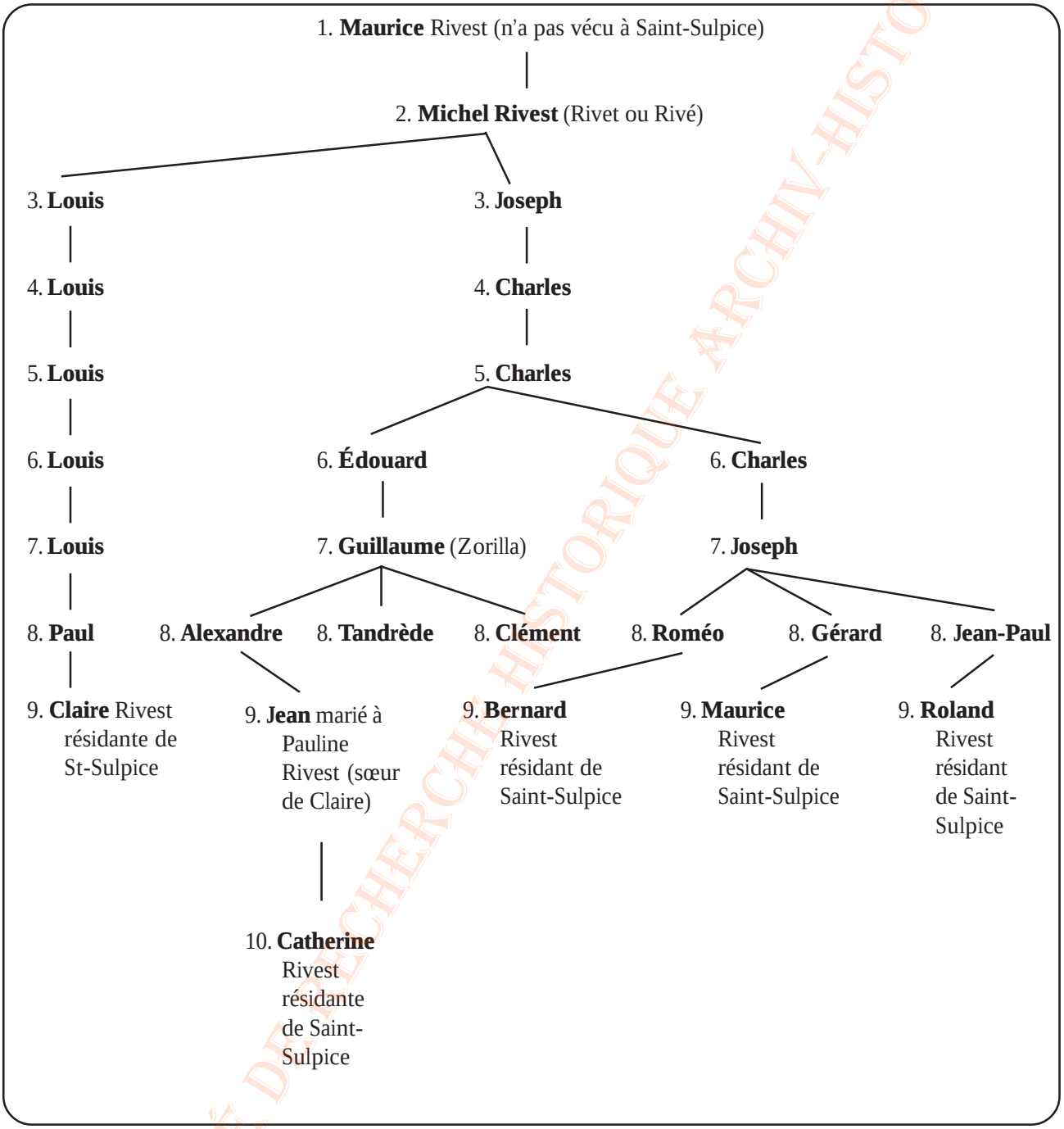

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Lettre à mon ancêtre Jean Prud 'homme

Il m'apparaît important de vous vouvoyer en raison du respect que l'on doit aux fondateurs de la paroisse de Saint-Sulpice et, au surplus, pour bien marquer les 300 ans qui séparent votre arrivée ici de ma réalité d'aujourd'hui.

Quitter la vieille France vers 1699 pour venir s'établir en Nouvelle-France à un âge dépassant déjà la jeunesse (dans la trentaine), cela nous démontre une force de caractère, un goût irrésistible de l'aventure, un « cœur vaillant » et une grande foi en la Providence !

Après avoir obtenu une concession à Saint-Sulpice le 19 février 1699, vous êtes venu vous marier à Pointe-aux-Trembles avec Marie-Anne Morin le 11 janvier 1706 pour ensuite vous établir à Saint-Sulpice dès lors comme colon-défricheur. Vous avez fait baptiser votre premier enfant, Marianne, le 14 octobre 1706 par le curé Chaigneau dont c'était le deuxième baptême seulement dans le nouveau registre paroissial et les Sulpiciens vous ont confié le rôle de capitaine[1] de toute la milice de la seigneurie de Saint-Sulpice ce qui vous a valu, à ce titre, de transmettre les directives du gouverneur et d'être présent lors de toutes les grandes décisions paroissiales pendant près de 20 ans. Ainsi l'on vous retrouve lors de la demande des paroissiens de Lavaltrie et des îles Bouchard pour obtenir une église à eux devant les représentants de Messieurs les Sulpiciens de Montréal ou lors des inventaires de biens au nom des Sulpiciens.

J'aurais aimé connaître vos motivations profondes à venir vous établir en Nouvelle-France et, particulièrement, à choisir Saint-Sulpice…. mais j'ose croire que la beauté des rives du Saint-Laurent est pour quelque chose dans votre choix d'élever ici, il y a 300 ans, votre famille de huit garçons et trois filles. Votre vie de colon-fondateur sur ces terres sulpiciennes, dont on a écrit dans un rapport des années 1700 « qu'elles sont bonnes mais pas les meilleures pour l'agriculture dans la région », illustre encore plus votre détermination, et celles des autres familles de colons, à maîtriser les éléments naturels de la côte sulpicienne et la rigueur du climat.

Pour avoir accepté de vivre et de mourir à Saint-Sulpice… et nous avoir transmis génétiquement ce goût, je vous suis éternellement reconnaissant !

Votre descendant de la 9e génération en Nouvelle-France… ***Maurice Prud'homme***[2]

Fils d'Aimé (1902-1991), fils de Narcisse (1870-1940), fils d'Édouard (1834-1906), fils d'Édouard (1805-1872), fils d'André (1772-1837), fils de Joseph (1743- ??), fils de Jean-Baptiste (1715- ??), fils de Jean (décédé le 7 novembre 1734), lui-même fils de Julien qui n'est jamais venu en Nouvelle-France et demeurait avec son épouse Perrine Guérin à Miniac-sous-Bécherel, dans l'arrondissement de Rennes, évêché de Saint-Malo, département de la Basse-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

1 Cf. rôle de la milice décrit au XVIIIe siècle.

2 Frère de feu Raynald dont deux enfants, Luc et René, habitent Saint-Sulpice et frère de feu Roland dont deux enfants, Robert et Joanne, habitent aussi Saint-Sulpice. Ces enfants sont la 10e génération de Prud'homme établis à Saint-Sulpice. Les enfants de Luc, René et Robert forment ainsi la 11e génération de Prud'homme en Nouvelle-France et à Saint-Sulpice.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-AIDE

Lettre à mon ancêtre Claude Perrot

Est-ce l'espoir de jours meilleurs ou la rencontre de l'amour qui vous a amené sur les rives de Saint-Sulpice ? Je crois que j'aurais été fascinée par le grand fleuve ! À votre époque, il s'ouvrait sur tout, sur l'avenir.

Les prêtres de Saint-Sulpice ont amené votre père Nicolas en Nouvelle-France, peut-être vous ont-ils proposé une terre en leur seigneurie ? Connaissant bien Nicolas Perrot établi à Bécancour, ils savaient que son fils, Claude, mènerait à bien cette nouvelle entreprise. Et puis vous ne partiez pas seul, vos frères et sœurs, Michel, Pierre et Clémence, vous accompagnaient. Ce fut vraiment un grand jour pour notre famille. Aujourd'hui, me promenant sur le rivage de Saint-Sulpice et fermant les yeux, j'aime à vous imaginer suivant par la voie fluviale la douce courbe du rivage vers votre nouvelle terre, votre nouveau paradis, cette terre de liberté.

À présent, je ne vous connais que par les documents officiels qui heureusement ont résisté aux ardeurs du temps. J'ai appris comment vous avez vécu, votre vie de tous les jours, mais rien de personnel. Qu'est-ce qui a motivé votre décision de quitter Bécancour ? Peut-être aviez-vous les cheveux noirs, les yeux bleus, quel trait physique ou intellectuel me vient de vous ? Comme il aurait été agréable qu'un petit mot écrit de votre main si anodin soit-il me soit parvenu à ce jour !

Aviez-vous dans les yeux une lueur d'aventure comme Nicolas votre père ? Puis vous avez choisi de vous construire et demeurer près des vôtres. Parti de Bécancour, sûrement avec le dégel, vous devez vous empresser de bâtir maison sur cette terre sulpicienne de trois arpents sur vingt. En juillet suivant vous y avez accueilli votre épouse Marie Goulet, de Repentigny. Et puis la vie s'écoule aux rythmes des naissances et des saisons. Après tous ces travaux, vers l'âge de cinquante-huit ans, vous vous êtes éteint sur ces mêmes rivages. Depuis ce jour se sont succédé sur la terre paternelle vos fils et petits-fils (voir tableau page suivante).

Comme j'aime descendre sur les bords du fleuve en pensant à ces jours lointains ! J'espère un peu retrouver votre présence en posant mon regard sur les même lieux où vous les avez posés. En remontant ainsi nos origines, j'ai l'impression de toucher une parcelle d'éternité. J'ose croire qu'il me reste dans les yeux cette étincelle d'aventure et de sagesse qui a forgé notre famille et je ne peux que vous en être reconnaissante. Merci de m'avoir donné la beauté des rivages de Saint-Sulpice en héritage.

Votre descendante ***Francine***, 10e génération en Nouvelle-France

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HIST

1. Nicolas Perreault [1]		
2. **Claude Perreault** (1683-1741)	marié à	Marie Goulet (?-1750)
3. Joseph Perraux (1722-1795)	marié à	Madeleine Brème dit Bourdelais (1721-1791)
4. Benjamin Perreault (1764-1834)	marié à	Marie Parisot (?-1847)
5. Joseph Perreault (1797-1870)	marié à	Marguerite Prud'homme (1801-1874)
6. Pierre Perreault (1836-1889)	marié à	Marie-Louise Charland (?-1918)
7. Arthur Perreault (1870-1950)	marié à	Arthémise Rivest (1873-1928)
8. Joseph-Hector Perreault (1905-1972)	marié à	Marie-Jeanne Rivest (1909-1995)
9. André Perreault (1930-)[2]	marié à	Léonie Boisjoly (1931-)
10. **Francine Perreault** (1955-)[3]	mariée à	Serge Dupuis (1952-)

Famille ancestrale Pierre Perreault (décédé) et Marie-Louise Charland vers 1900
À l'arrière : Arthémise Rivest-Perreault, Maria Perreault, Arthur Perreault, Élodie Perreault-Lacombe, Évelina Lacombe, Philomène Lacombe, Edmond Lacombe; à l'avant : Omer Perreault, Marie-Anne assise sur son père Joseph Perreault, Anna Perreault devant sa mère Césarine Rivest-Perreault, Père Siméon Perreault, o.m.i., Marie-Louise Charland, Paul Perreault assis sur Philomène..., Antoine assis sur Arthur... et les enfants Lacombe Siméon, Alma et Arthur

[1] N'a jamais habité Saint-Sulpice, mais est venu de Darcey (France) s'établir en Nouvelle-France et mourir en 1717 à Bécancour à l'âge de 74 ans. A joué un rôle important lors de la grande Paix de 1701 en tant qu'interprète puisqu'il parlait 18 langues amérindiennes apprises comme coureur des bois.

[2] Génération n'ayant vécu sur la terre que quelque temps mais toujours résidant de Saint-Sulpice. De plus, une soeur d'André Perreault, Denise (madame Jean-Robert Lafortune), habite toujours Saint-Sulpice et fait aussi partie de la 9e génération de Perreault.

[3] Génération n'ayant jamais vécu sur cette terre paternelle.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Partie 1

1640-1799

Reconnaissance territoriale et progressif développement agricole et social

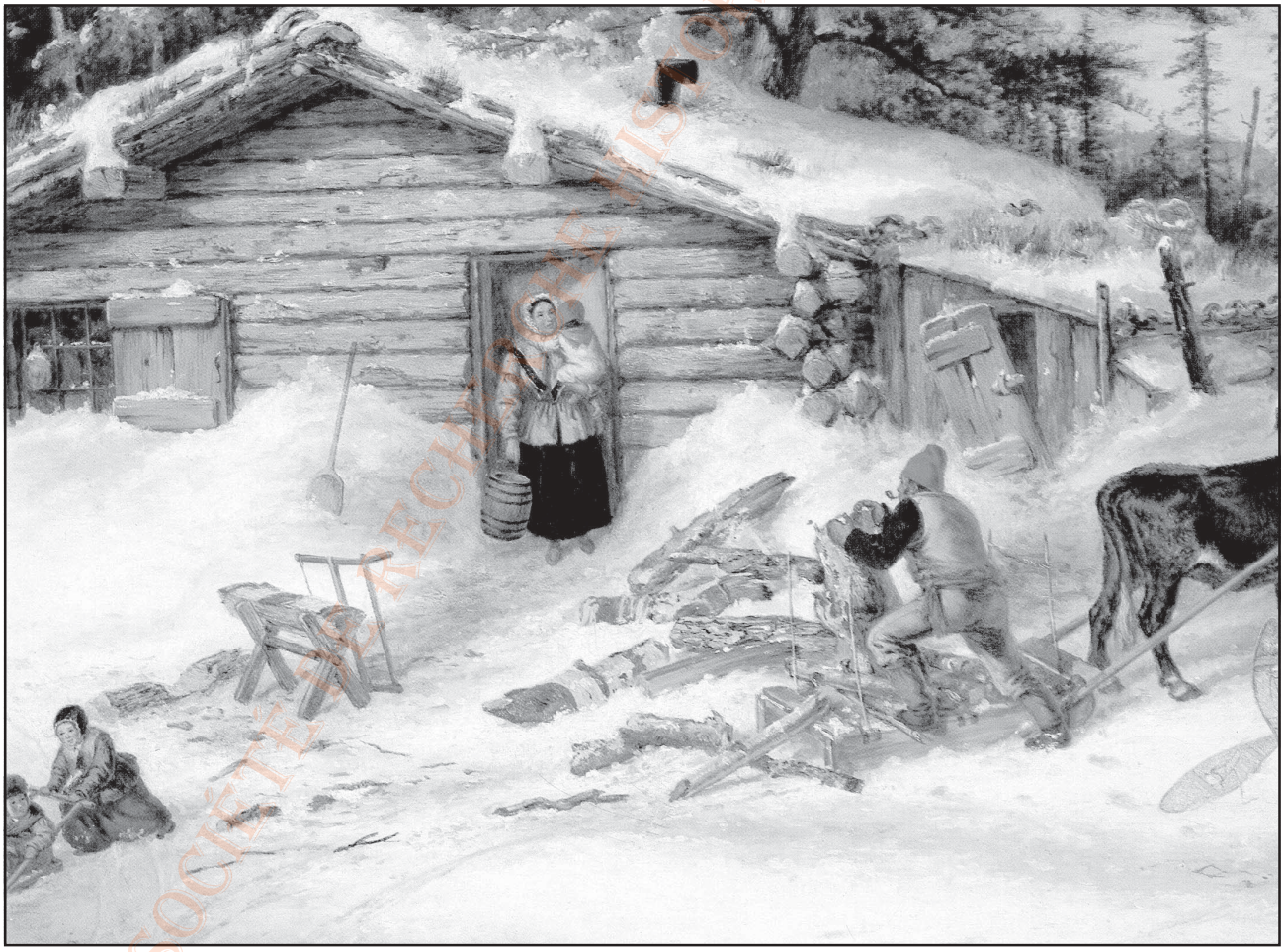

Source : Musée des Beaux-Arts de l'Ontario, Cornelius Krieghoff (1815-1872), huile sur toile

Cabane du colon canadien

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

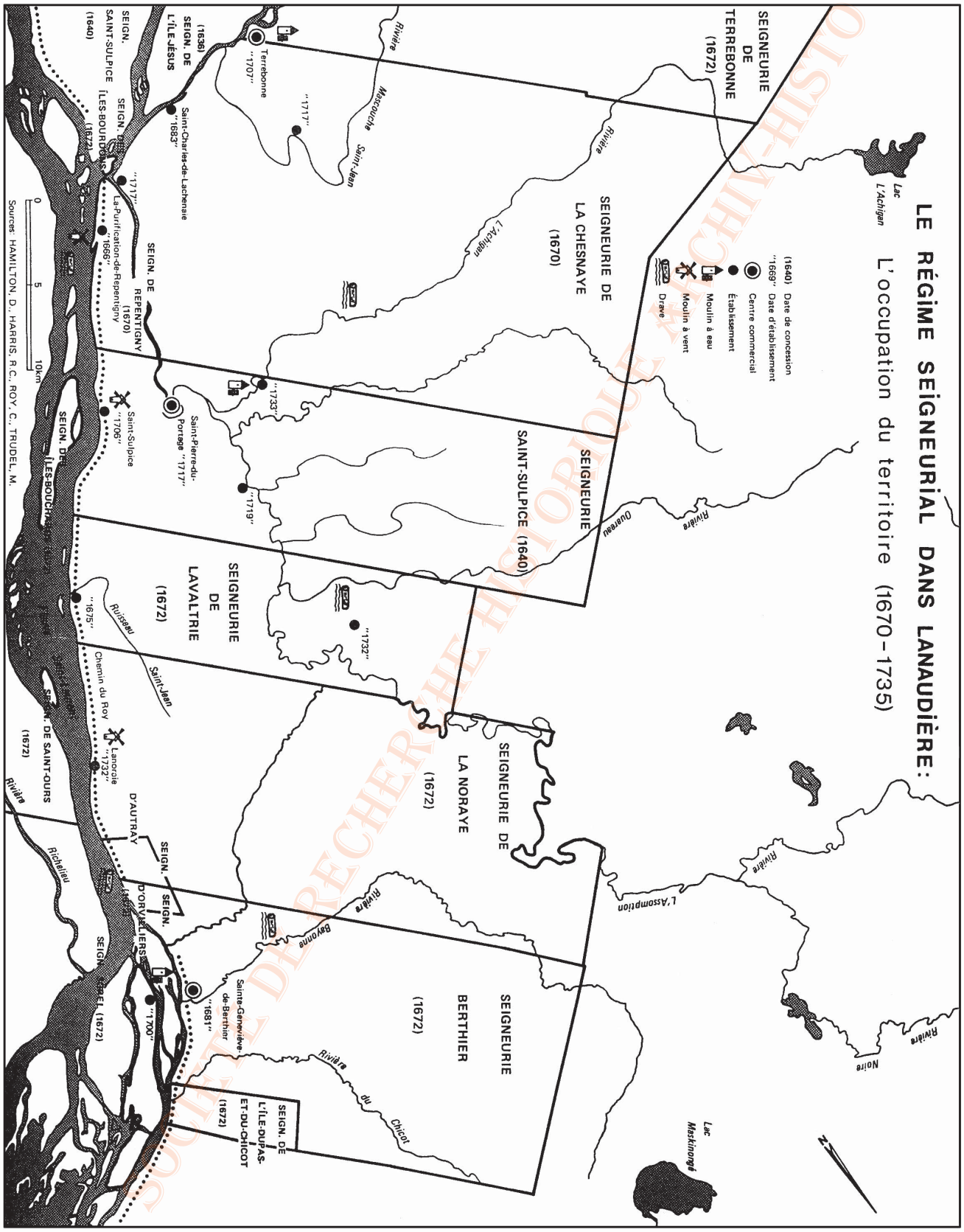

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Origines et premiers temps

Chapitre 1

Au début de tout… il y avait la « forest » et « l'eau »

Tout d'abord, « l'eau » pour ces futurs colons venus de France, c'est ce fleuve à largeur de mer, qui sert de moyen de transport entre Québec, Trois-Rivières et Ville-Marie. Toujours, elle sera cette borne vivante des terres sulpiciennes ainsi que ce lit douillet des îles Bouchard, ces îles dont les Amérindiens et les voyageurs se servent comme halte d'une nuit ou comme poste d'observation, cela tant que le fleuve va demeurer la seule voie de transport et de déplacement. Il faudra d'ailleurs attendre l'an 1737 pour qu'une route terrestre complète réunisse Québec à Montréal. Ce sera notre Chemin du roy !

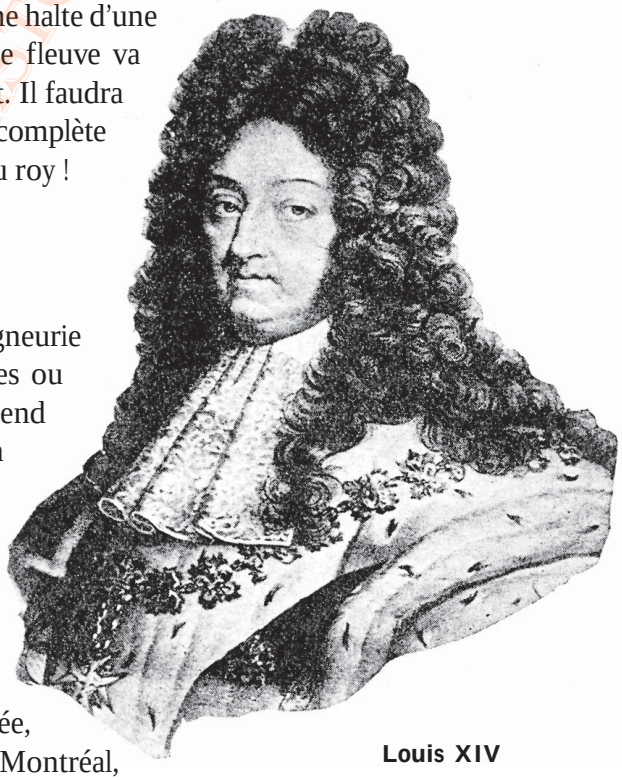

Louis XIV

Un territoire

La « forest » le long du fleuve, c'est cette immense seigneurie Saint-Sulpice de deux lieues[1] par six lieues (6.4 milles ou 10.2 km x 18 milles ou 29 km de profondeur) qui s'étend jusqu'aux limites nord de Saint-Jacques-de-l'Achigan et jusqu'à celles de Repentigny et de Lavaltrie à l'ouest et à l'est.

Concession de 1640

Cette seigneurie, d'abord accordée par le roi de France à la Compagnie de la Nouvelle-France, est cédée, en même temps que l'île de Montréal, aux Associés de Montréal, dont les principaux sont Pierre Chevrier, sieur de Fouencamps, et Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière, le 17 décembre 1640.

[1] Voir annexe 1 sur les mesures anciennes et nouvelles.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

L'Acte de 1640 rappelle les principales raisons qui motivent ce geste :

> Notre plus grand plaisir étant **d'établir une forte colonie dans la Nouvelle-France afin d'instruire les peuples sauvages de ces lieux en la connaissance de Dieu** et de les attirer à la vie civile, nous avons reçu très volontiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette louable entreprise, ne refusant point de leur distribuer quelques parties des terres à nous concédées par le Roy.[2]

Ainsi, le tout est fondé sur une nette volonté de colonisation de cette nouvelle terre d'Amérique, la Nouvelle-France. La royauté française désire également convertir à la religion catholique les divers peuples amérindiens qui habitent ce territoire.

Concession définitive en 1664

Par la suite, le 9 mars 1663, par contrat de donation, les Associés de Montréal cèdent tous leurs droits de propriété sur l'île de Montréal ainsi que sur la seigneurie de Saint-Sulpice aux MM. du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Ces derniers vont l'année suivante, soit en 1664, céder le tout aux MM. du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Ce sont eux en réalité qui donneront leur nom à notre seigneurie.

La toute nouvelle seigneurie s'avère, somme toute, assez imposante puisqu'elle englobe ce qui deviendra six paroisses. La première, créée en 1706, est notre paroisse, la paroisse de Saint-Sulpice. Par la suite, toujours en remontant plus au nord du Saint-Laurent, naîtront L'Assomption, L'Épiphanie, Saint-Jacques, Saint-Liguori et Saint-Alexis.

Cette seigneurie demeure entre les mains des MM. de Saint-Sulpice (association de prêtres séculiers) jusqu'à l'abolition du régime seigneurial, soit jusqu'en 1854. Les MM. de Saint-Sulpice en sont donc les seuls et uniques seigneurs durant près de 200 ans, une fidélité qui mérite d'être soulignée.

Maintenant, attardons-nous aux débuts difficiles de cette fameuse seigneurie.

Naissance d'une seigneurie

Pour ceux qui aiment connaître tous les détails, il nous apparaît intéressant de raconter « l'histoire complète » de l'origine de la seigneurie de Saint-Sulpice, en autant que les documents et leurs auteurs qui nous la racontent disent vraiment toute la vérité ! Ne doutons point d'eux et apprenons dans quelles circonstances paradoxales le territoire qui s'appellera « la seigneurie de Saint-Sulpice », pourtant situé loin à l'extérieur de l'île de Montréal, est devenu partie composante et exclusive accordée avec l'île aux MM. de Saint-Sulpice.

Pour l'instant, prenez donc connaissance de ces péripéties qui remontent à plus de 350 ans…

[2] Archives du Séminaire de Saint-Sulpice Montréal.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

La concession initiale

Le premier acteur s'avère être la Compagnie marchande de la Nouvelle-France, mieux connue sous le nom de Compagnie des Cent-Associés. Mise sur pied par le cardinal de Richelieu en 1627, cette nouvelle compagnie s'est vue accorder l'ensemble des droits sur la Nouvelle-France, notamment la traite des fourrures à perpétuité, le monopole du commerce pour 15 ans ainsi que le vaste territoire de la Nouvelle-France d'alors[3]. Cet immense domaine est concédé pour fins de peuplement, les Cent-Associés devant y établir 4 000 personnes au cours des quinze années suivantes. Mais, constituée au moment du conflit entre la France et l'Angleterre, la nouvelle compagnie va subir d'énormes revers qui la conduiront définitivement à l'échec.

C'est dans ce contexte difficile que survient la suite des événements. En France, le 15 janvier 1636, M. Jean de Lauzon, intendant, réunit les membres de la Compagnie marchande de la Nouvelle-France. Il se fait adroitement adjuger l'île de Montréal. Il en arrive à ce résultat, non en la demandant à la Compagnie, ce qu'il n'aurait pas osé faire en sa qualité d'intendant, mais en employant l'un de ses amis, M. de la Chaussée, qui lui sert officieusement de prête-nom. En effet, lorsque M. de Lauzon sortit de sa charge, M. de la Chaussée lui remit le titre de propriété en déclarant, dans l'acte même de cette cession, « qu'il ne l'avait demandée et obtenue que pour faire plaisir à M. de Lauzon[4] ». C'est donc par cette astuce que M. de Lauzon réussit à prendre possession de l'île de Montréal.

Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu

Un nouveau joueur

Peu après, un nouveau venu fait son apparition. Il s'agit de la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages » qui, à l'issu du vaste mouvement de la Contre-réforme française, est fondée en 1639 par « Jérôme Le Royer de La Dauversière, percepteur d'impôts, les barons de Fouencamps et de Renty ainsi que l'abbé Jean-Jacques Olier ». Cette nouvelle société confie son commandement à un laïc, Paul Chomedey de Maisonneuve.

Devant des difficultés croissantes, le 7 août 1640, à Vienne en France, M. de Lauzon cède l'île de Montréal à M. de la Dauversière et à ses associés[5] aux mêmes conditions qu'il l'a reçue. Cependant, les anciens

[3] Marcel Trudel (1971) *Initiation à la Nouvelle-France*, Montréal, Éditions Holt, Rinehart et Wilson, p. 49.
[4] Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.
[5] Ce groupe est connu en 1640 sous le nom des « Associés de Montréal » mais ils déclareront en 1644 que leurs possessions sont en réalité au bénéfice de la « Société de Notre-Dame de Montréal ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

propriétaires, les MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France, contestent ce « don et transport » de la part de M. de Lauzon « attendu que n'ayant jamais envoyé aucun colon, ni fait la moindre dépense malgré ses engagements[4] ». Ils soutiennent que « M. de Lauzon se trouvait déchu de son titre de possession et donc que l'île leur appartenait comme auparavant ». Dès lors, il y a danger de conflit juridique entre anciens partenaires.

Propriétaire officiel

Devant cette possible contestation et désireux de posséder un titre de propriété qui ne puisse être contesté par personne, les Associés de Montréal, dont les principaux sont M. Olier, M. de Fouencamps, M. Du Plessis, M. de Maisonneuve, M. Alexandre Le Rajois et M. de La Dauversière, obtiennent de nouvelles lettres de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France elle-même, le 17 décembre 1640, avec « une limite de séparation de l'île de Montréal depuis la Rivière des Prairies jusqu'au Sault-Saint-Louis à la distance d'environ 4 lieues[6] de la montagne[7] ».

Ainsi, la Compagnie de la Nouvelle-France ne désire pas céder toute l'île de Montréal aux Associés de Montréal de crainte de trouver chez eux des rivaux pour la traite des fourrures. Elle se garde donc le haut de l'île de Montréal comme terrain de rencontre avec les Amérindiens descendant le Saint-Laurent et l'Ottawa (aujourd'hui la Rivières-des-Prairies) afin que ces derniers puissent traiter directement avec les Européens.

Jean-Jacques Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice

Un dédommagement

Dans le but de dédommager les Associés de Montréal de la perte du terrain nord de l'île, la Compagnie de la Nouvelle-France leur donne « une étendue de terre de 2 lieues de large le long du fleuve Saint-Laurent, à partir de l'embouchure de la rivière L'Assomption sur 6 lieues de profondeur », étendue de terre connue plus tard sous le nom de « seigneurie de Saint-Sulpice », en même temps que la partie du bas de l'île de Montréal, « en toute propriété et justice, à perpétuité »[8]. Au même moment, l'on procède à la déclaration de nullité de la concession faite le 15 juin 1636 à M. de la Chaussée et plus tard à M. de Lauzon, cela « à cause du défaut d'exécution des conditions dans le temps prescrit par les règlements[8] ».

Après ces quelques péripéties, les Associés de Montréal possèdent donc, en toute légalité, le sud de l'île de Montréal et le territoire de la future « seigneurie de Saint-Sulpice ». Et cette dernière vient de leur être accordée en guise de dédommagement !

---

6 Voir annexe 1 sur les mesures anciennes et nouvelles.

7 Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal : document de l'époque de Louis XIV et du cardinal duc de Richelieu, lesquels sont mentionnés dans cet acte du 17 décembre 1640…

8 *Ibidem*.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Concession finale

Paul Chomedey de Maisonneuve

En 1659, la Compagnie de la Nouvelle-France va réunir, à nouveau, la partie qu'elle s'était réservée en 1640 (sauf 500 arpents sur la Montagne) au reste de l'île afin qu'elle puisse être possédée par les seigneurs de Montréal. Mais, entre temps, des difficultés surviennent aussi chez ces derniers. Comme la Compagnie des Associés de Montréal ne se compose plus que de cinq membres en 1663, ceux-ci signent le contrat de donation de l'île de Montréal et de la « seigneurie de Saint-Sulpice » au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris[9], avec le consentement de M. de Maisonneuve, absent, mais en présence de Mlle Jeanne Mance.

Cependant, parmi les conditions du contrat, il y a une clause en faveur de M. de Maisonneuve, fondateur de Montréal, « qui demeurera sa vie durant gouverneur et capitaine de l'île et de la maison seigneuriale ». Afin de le rétribuer pour son importante contribution, Maisonneuve disposera d'un « logement dans la dite maison et jouissance de la moitié de la métairie et des revenus des moulins et dépendances de la dite moitié d'icelle, à la charge de les entretenir en bon état, et pour lui tenir lieu d'appointements, en raison des très grands services qu'il a rendus à la colonie »[10]. Comme on le remarque, M. de Maisonneuve n'obtient des droits que sur le territoire de Ville-Marie. Ceux-ci ne s'étendent pas à la nouvelle seigneurie située à l'est de Montréal.

Finalement, le 20 avril 1664, le tout est cédé, pour les mêmes fins, au Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal[11]. C'est ainsi que la seigneurie, et plus tard notre paroisse, furent mises sous le patronage de Saint-Sulpice...[12]

C'est donc après toutes ces controverses qu'est née la seigneurie de Saint-Sulpice. Cette réalité la suit quelque temps puisque, lors de ses premières transactions juridiques, ses frontières n'ont pas été fixées avec précision.

Frontières définitives

Historiquement, le 2 novembre 1691 marque le premier acte officiel notarié concernant la seigneurie de Saint-Sulpice. Cet acte porte sur la frontière est de la seigneurie de Saint-Sulpice. Les deux parties intéressées sont ses propriétaires, les Sulpiciens, et le seigneur voisin, en l'occurrence celui de Lavaltrie. Son principal but est de fixer les limites d'une terre concédée à Jacques de La Porte dit Saint-Georges. Cette terre bien balisée servira à délimiter la frontière entre les deux seigneuries. Voilà pourquoi cet acte a pour titre « ligne

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVE-ART

[9] La compagnie des prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice fut fondée en 1642 par M. Jean-Jacques Olier, curé de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris, pour former des prêtres diocésains liés, non par des voeux mais par la charité sacerdotale et le don d'eux-mêmes au service de la formation des prêtres. La compagnie des Sulpiciens de Montréal est fondée en Nouvelle-France dès 1657 avec l'arrivée de quatre prêtres et assure le service spirituel de Ville-Marie. Leur logo est A et M entrelacés signifiant Auspice Maria... « sous la protection de Marie ».

[10] Archives des Sulpiciens à Montréal : « Par devant Lefranc et Levasseur, notaire au Châtelet de Paris le 9 mars 1663 ».

[11] Finalement, en 1764, le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris cède sans conditions l'ensemble de ses droits sur ses possessions (île de Montréal, seigneurie Saint-Sulpice, lac des Deux-Montagnes) au Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. La couronne britannique ne reconnaîtra officiellement cette cession qu'en 1839.

[12] Saint Sulpice, appelé Sulpice Le Pieux, fut aumônier de Clotaire II puis évêque de Bourges. Mort en 644 ou 647.

de division entre les seigneuries de Saint-Sulpice et de Lavaltrie ». Il y est expressément déclaré que :

> Par devant les Notaires de Montréal, furent présents Messire Dollier de Casson, supérieur du Séminaire et **Messire Léonard Chaigneau** (qui sera plus tard le premier curé desservant de Saint-Sulpice), d'une part, et Séraphin Maryanne, d'autre part, lesquels ont fait le traité qui suit : comme **M. Dollier de Casson avait concédé au nommé Jacques de la Porte dit Saint-Georges une terre de la seigneurie de Saint-Sulpice**, laquelle, par le mesurage et **l'arpentage fait sur les glaces** et dans l'incertitude que l'alignement qui a été tiré n'eut anticipé sur la dite seigneurie de Lavaltrie; les deux parties ont consenti que l'alignement fait entre la concession du dit Saint-Georges et de la dite seigneurie de Lavaltrie demeurera fixe, perpétuelle et inviolable, qu'à la première commodité du temps et de sûreté, à cause de la guerre, **il sera posé des bornes sur la dite ligne**.

Un peu plus tard, soit le 28 janvier 1699, les MM. de Saint-Sulpice souhaitent fixer définitivement et légalement l'ensemble des limites de leur seigneurie. À cet effet, ils font appel à l'arpenteur Catalogne. Il est intéressant de prendre connaissance du procès-verbal d'arpentage de la seigneurie de Saint-Sulpice où ce dernier rapporte son intervention:

> Je, soussigné Catalogne, à la requête des MM. de Saint-Sulpice, **ai commencé à mesurer la dite seigneurie** à partir au bas du désert de Saint-Georges (Jacques de la Porte dit Saint-Georges) où j'ai tiré une ligne allant au nord-ouest et sur icelle **posé 2 bornes pour servir à l'avenir de limites et pour séparer la dite seigneurie d'avec la seigneurie de Lavaltrie**, suivant le consentement de M. de la Valtrie, représenté par son fils M. Batilly; j'ai continué de mesurer en ligne « desquierre » le long du fleuve et **j'ai fini à une plaine marquée d'une croix, laquelle servait de séparation avec la seigneurie de Repentigny**. J'ai trouvé donc 171 arpents de front ce qui fait 2 lieues et 3 arpents et demi.

En cette fin de XVIIe siècle, grâce à ce dernier geste, la seigneurie de Saint-Sulpice possède désormais ses frontières définitives.

Étape cruciale, la venue des colons

Lorsque, vers 1680, les premiers colons découvrent ces terres sulpiciennes le long de la côte fluviale et obtiennent par concession le droit de défricher et d'y installer leur famille, les Iroquois, hostiles aux « envahisseurs blancs », refusent de laisser ces étrangers s'établir dans ce qui est pour eux leur territoire d'appartenance.

Raids iroquois (et occasionnellement des Algonquins pour le vol et l'enlèvement)

À maintes reprises, par de rapides et mortelles attaques, ils massacrent hommes, femmes et enfants avec une fureur qui déstabilise ce petit noyau colonisateur prêt à ouvrir une fenêtre de terres cultivées, défrichées et habitées en bordure du Saint-Laurent. Fait troublant, un événement historique[13] de cette époque concernant la lignée du Père Albert Lacombe[14] se déroule à Saint-Sulpice et nous est raconté par celui-ci :

[13] Le père Albert Lacombe, *Mémoires et souvenirs*, imprimé au *Devoir*, 1916, p. 1 à 4.
[14] Missionnaire Oblat né à Saint-Sulpice et dont la vie célèbre est racontée à la partie 5.

Un enlèvement par les Algonquins au XVIIe siècle

C'était a**ux environs de 1695**, à vingt-cinq milles de Ville-Marie; quelques colons français, séduits par la beauté du site et par la richesse du sol encore vierge, s'étaient **établis sur la rive gauche du Saint-Laurent**, et menaient là l'existence âpre et pénible que connurent les premiers colonisateurs de notre beau Canada. Non seulement ils devaient pourvoir eux-mêmes à tous leurs besoins, défricher la forêt aux prix de mille labeurs, mais ils étaient à tout moment mis en alerte par de fâcheux voisinages. D'un côté les **Iroquois**, ennemis jurés des Français, déterraient à toute occasion la hache de guerre; de l'autre, les **Algonquins**, quoique alliés, ne se gênaient guère, avec leur cauteleuse fourberie, pour se livrer à toutes sortes de rapines (vols) et de déprédations (vandalismes). Cependant ni l'énergie, ni la foi ne manquaient aux premiers colons, et, peu à peu, l'avenir se faisait plus souriant.

Mais ils devaient être prêts à tout, s'attendre à tout !

C'est ainsi qu'un certain jour, les **époux Duhamel, dits « Sans-Façon »**, trouvèrent en revenant des champs, leur maison saccagée. Les enfants, qu'ils avaient laissés le matin à la garde de leur fille aînée, à peine âgée de seize ans, étaient seuls, fous de terreur, et sanglotaient autour du foyer désert… Les Sauvages étaient passés par là, entraînant, malgré ses pleurs et ses supplications, la jeune fille impuissante.

Albert Lacombe, o.m.i.

On organise une battue; les rives du fleuve, la plaine, la forêt, les coins les plus ignorés sont vainement explorés, et les parents éperdus contraints d'accepter la poignante réalité. Heureusement, ils sont chrétiens, et dans un sublime élan de foi ils s'écrient, comme le saint homme Job : « Le Seigneur nous l'avait donnée, le Seigneur nous l'a enlevée, que son saint Nom soit béni ! »

Malgré tout, l'espoir ne s'éteint pas dans leurs coeurs. **Durant cinq années**, les recherches se poursuivent avec la même constance et la même inutilité.

Or, c'était l'âge d'or de la traite des pelleteries; et, de temps à autre, des compagnies de marchands visitaient les bourgades sauvages du Sault-Sainte-Marie pour y trafiquer avec les Algonquins. Il fallait essayer toutes les chances; l'**oncle de la jeune fille**, esprit fin et délié, voulut profiter de l'occasion pour tenter, sous couleur de commerce, de retrouver sa nièce.

Le voilà chez les Sauvages ! **Il feint de ne pas entendre leur langage et demande si personne ne pourrait lui servir d'interprète**. Effectivement, il y a là une squaw[15] qui comprend le français. Indifférent en apparence, mais le coeur palpitant, il la voit venir. C'est bien une visage pâle ! Si ce pouvait être ?

[15] Nom de la femme chez les Peaux-Rouges.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

C'est elle ! Du premier regard, **l'oncle et la nièce se sont reconnus**. Mais il faut se contraindre, se garder d'éveiller des défiances toujours sur le qui-vive… Quelle joie et quel supplice que cette première entrevue !

Cependant, les opérations commerciales s'achèvent, et l'agent de la Compagnie va retourner vers les établissements français. Profitant de l'absence du ravisseur Objibway parti pour la chasse, protégée par les ténèbres de la nuit, la captive court se blottir dans le canot de son oncle, confiante dans la divine Providence qui ne peut l'abandonner.

Le départ a eu lieu sans encombre. Elle est sauvée; et quelques jours plus tard, elle aperçoit avec ravissement le clocher de son village natal. Avec ravissement sans doute, mais aussi avec inquiétude, car elle n'est pas seule. **Le sauvage ravisseur lui a imposé son alliance et l'a rendue mère de deux enfants.**

Cette maternité, la malheureuse qui ne l'a pas voulue, l'accepte pourtant de la main de Dieu. D'autres, moins héroïques, moins chrétiennes, eussent pu abandonner les pauvres petits êtres à leur triste sort; elle les aime, non seulement comme une mère courageuse aime ses enfants, mais comme une sainte aime ses épreuves. De ces enfants, elle fera des hommes de coeur, des Canadiens sans reproche, de futurs élus du royaume éternel.

Telle est l'émouvante narration que nous avons entendu répéter bien souvent et sur laquelle le bon père Lacombe aimait à revenir. Car **cette demoiselle Duhamel, dite « Sans-Façon », captive des Algonquins, mère héroïque et douloureuse, fut son aïeule maternelle**[16]. Cette maison de Saint-Sulpice[17], témoin de l'attentat, fut sa maison natale; c'est là qu'il fit ses premiers pas dans la vie, qu'il vécut les joyeuses années de sa jeunesse, souvent bercé par le tragique récit qui passait de bouche en oreille, à chaque génération, comme une tradition de famille.

N'y a-t-il pas là plus qu'une coïncidence, et ne peut-on admirer le plan de la Providence, qui voulait qu'**un peu de leur sang coulant dans ses veines attirât davantage vers les Sauvages celui qui devait être le grand missionnaire du Nord-Ouest** ?

À cette même époque, Gédéon de Catalogne, dans son Mémoire sur l'ensemble des seigneuries, rapportait ainsi ce fait :

La **seigneurie de Saint-Sulpice** appartient aux MM. du Séminaire de Montréal. **La guerre des Iroquois est la cause qu'elle n'est pas bien établie**, outre que les terres ne sont bonnes que par contrées qui cependant **produisent de bon grain et légumes**, les profondeurs des bois y sont mêlées de toutes espèces entrecoupées de Savanes et pays marécageux où il y avait autrefois **des castors et orignaux** en quantité.[18]

---

16 Sur le plan généalogique, elle est l'arrière-grand-mère de l'arrière-grand-père maternel du père Albert Lacombe, donc six générations avant lui.

17 Cette maison de pierre, habitée en 1825 par le père Albert Lacombe, n'existe plus à Saint-Sulpice. Elle était la propriété d'Ambroise Hétu, arrière-grand-père d'Ambroise Hétu, prêtre.

18 Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Plusieurs familles de colons choisissent alors de quitter leur coin de terre pour retourner à la ville, à Ville-Marie, mieux protégée. Mais d'autres se réessayent… et il en sera ainsi jusqu'en 1701 alors qu'est signée, à Montréal (Ville-Marie), « la Grande Paix » entre les blancs et les tribus amérindiennes. Les termes du traité se résument en quatre points :

> Les nations signataires **renoncent à se faire la guerre** et acceptent d'enterrer symboliquement leurs armes.
> Les nations signataires se considèrent comme des alliées ou à tout le moins comme des amies.
> Les nations signataires s'entendent sur le libre accès aux terrains de chasse situés au nord du lac Ontario et à l'ouest de Détroit.
> Les nations signataires s'engagent à reconnaître le gouvernement Callière comme médiateur dans l'éventualité où un conflit les opposerait.

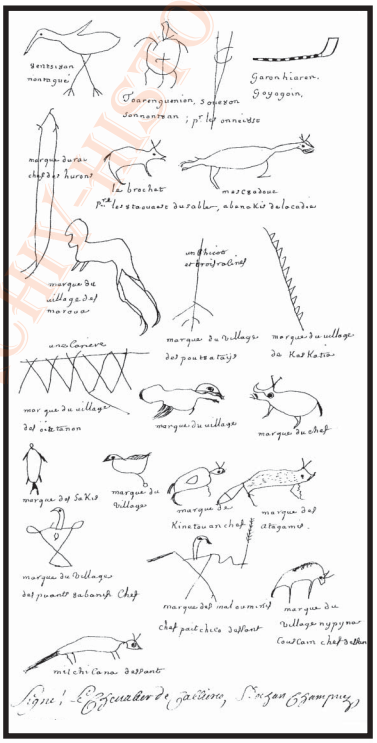

Les « signatures » des tribus amérindiennes lors du Traité de Paix de 1701

C'est d'ailleurs à cette occasion que les connaissances de Nicolas Perrot sur les peuples autochtones sont mises à contribution. Perrot sert alors non seulement d'interprète aux Miamis et aux Illinois mais aussi de confident au gouverneur Callière. Grand voyageur et coureur des bois qui a arpenté les « Pays-d'en-Haut » (région des Grands Lacs) durant les années où il était commandant du poste de traite à la Baie des Puants, il connaît bien les sensibilités et les dispositions des nations alliées ou ennemies de la France. Il est également un informateur précieux pour évaluer la nature des rapports à

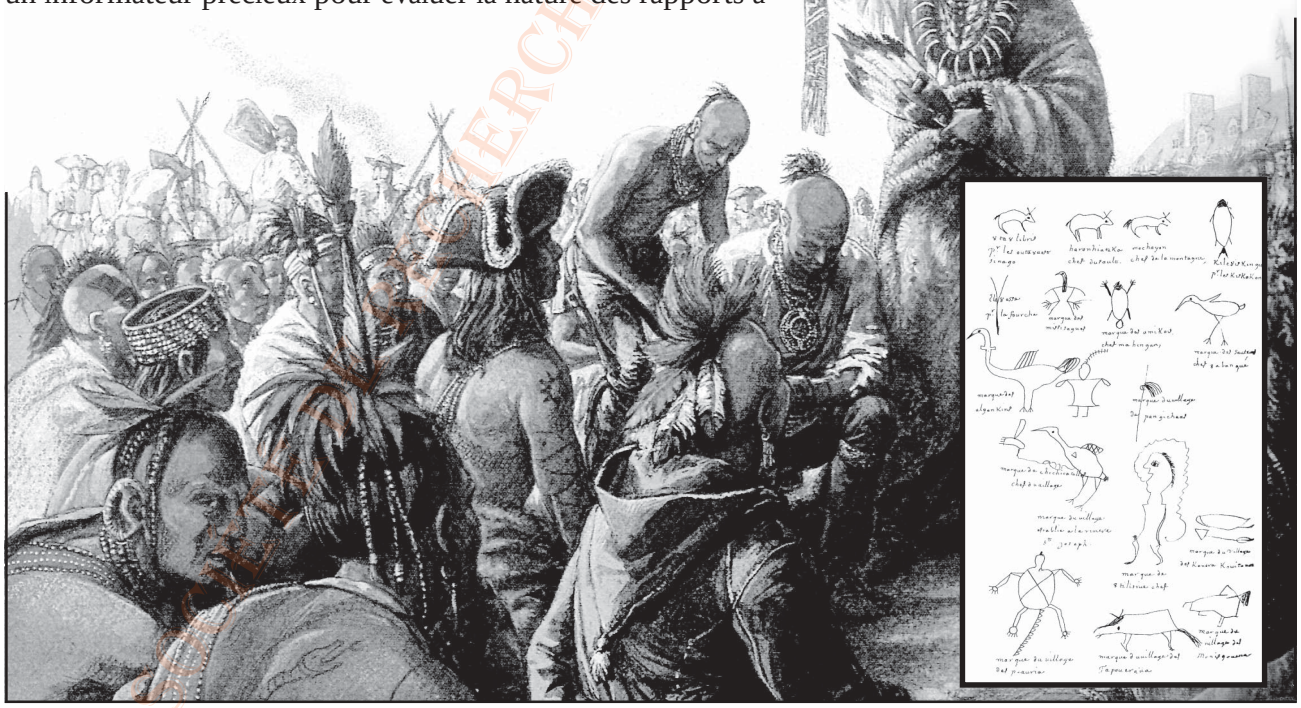

Rassemblement des nations amérindiennes à la Pointe-à-Callière lors de la signature du traité de 1701

ARCHIVE HISTORIQUE ARCHIVE HISTO

entretenir avec les groupes encore assez méconnus des Français, comme les Renards, les Sauteux et les Sioux, qu'il a côtoyés.

Deux réflexions de Nicolas Perrot prennent ici tout leur sens dans les négociations du traité de paix : « Tous les Sauvages croient l'âme immortelle, mais ils prétendent qu'en se séparant du corps elle va dans un beau pays de campagne... » Et, surtout, « le Sauvage ne sait pas ce que c'est d'obéir : il faut plutôt le prier que de le commander. Le père n'oserait user d'autorité envers son fils... ».

Après la « Grande Paix », naissance réelle

Dès lors, pendant que Ville-Marie compte maintenant 1 000 habitants[19], Saint-Sulpice peut vraiment naître et accueillir, sans l'inquiétude des massacres, mais avec la rigueur du défrichement, tous ces colons[20] qui seront nos ancêtres territoriaux et qui ont alimenté notre terre sulpicienne de leur sueur, de leur labeur, de leur peine, de leur courage, de leur ténacité et de leur amour pour ce coin de pays !

La paix signée et le calme revenu, l'histoire de la paroisse de Saint-Sulpice peut alors vraiment débuter. C'est ce que nous verrons dans notre prochain chapitre.

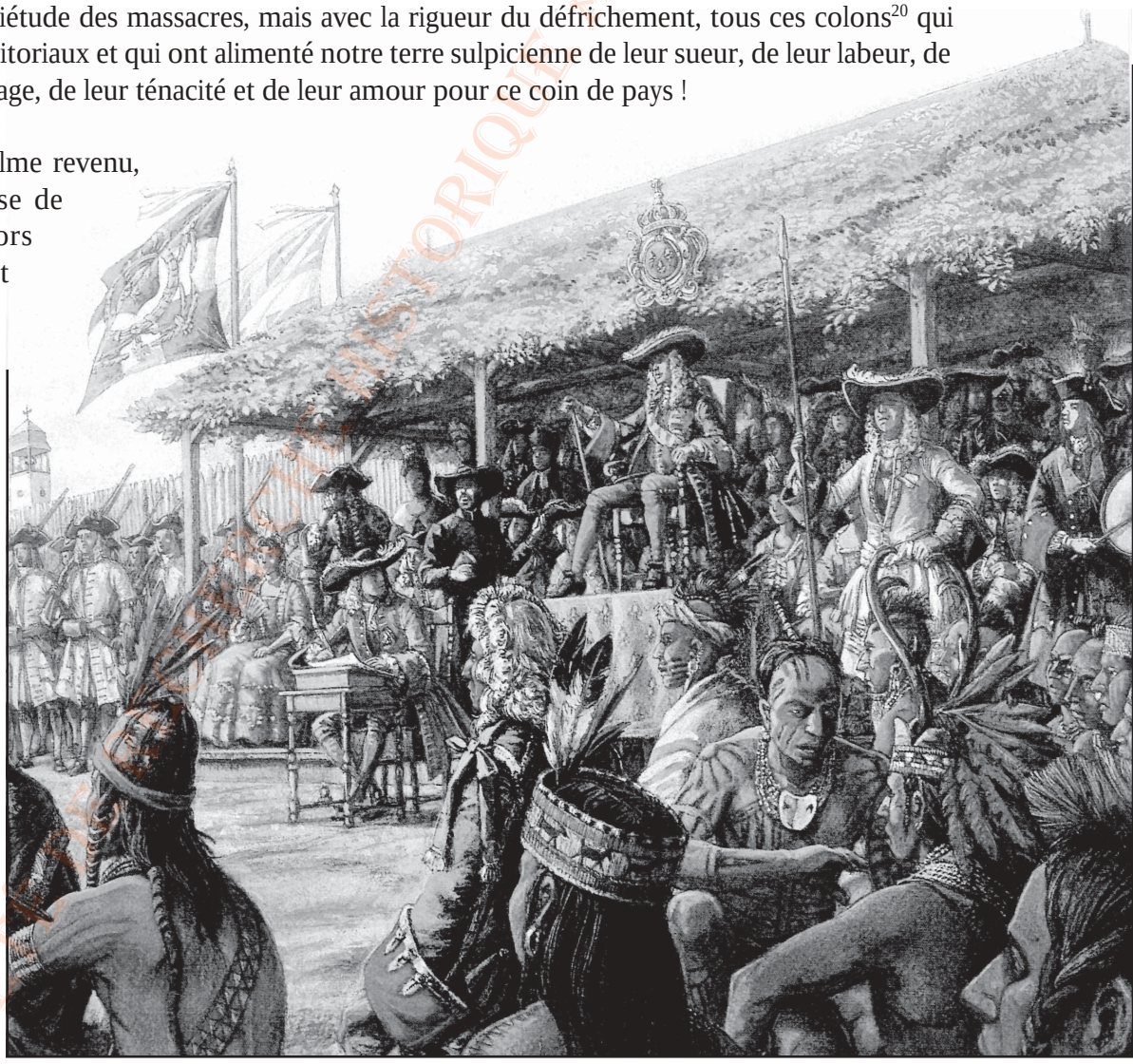

Rassemblement des nations amérindiennes à la Pointe-à-Callière lors de la signature du traité de 1701

[19] Voir annexe 2 – Noms et surnoms de censitaires en Nouvelle-France.
[20] Voir chapitre 2 - (document 2) Liste des propriétaires originaux des concessions à Saint-Sulpice.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Fondation de la paroisse

Chapitre 2

Clairement localisée géographiquement et une fois sa population rassurée par la Grande Paix de 1701, la paroisse religieuse de Saint-Sulpice peut maintenant naître. Le jour de la Saint-Michel, soit le 29 septembre 1706, elle est officiellement fondée. Léonard Chaigneau, curé desservant, avec la permission de monsieur de Belmont, vicaire général de Mgr de Laval, évêque de Québec, procède alors à la pose de la première pierre de l'église, une pierre intégrée dans le maître-autel et symbolisant la fondation religieuse.

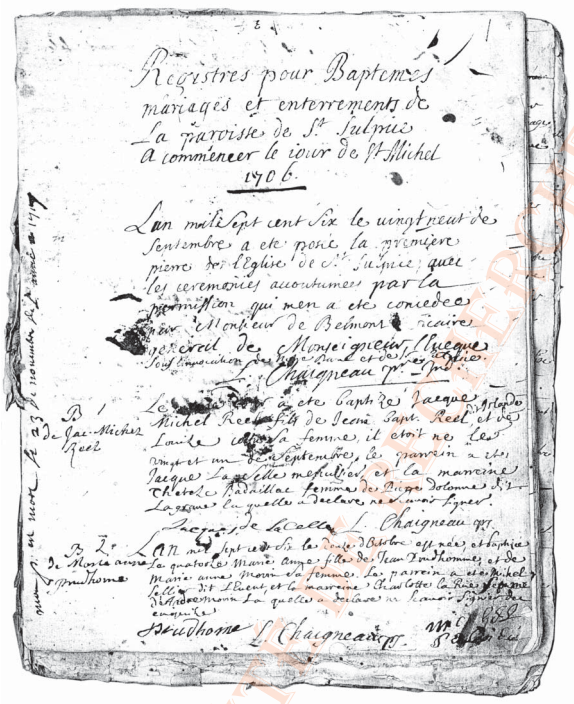
Registres pour Baptemes
mariages et enterrements de
la paroisse de St. Sulpice
a commencer le jour de St Michel
1706.

L'an mil sept cent six le vingt neuf de
Septembre a été posé la premiere
pierre de l'église de St. Sulpice par
les ceremonies accoutumées par la
permission qui m'en a été accordée
par Monsieur de Belmont vicaire
general de Monseigneur l'Evêque
Chaigneau Ptre Curé

Le même jour, le curé Chaigneau débute le registre des baptêmes, mariages et enterrements. Il célèbre alors le premier baptême, celui de Jacques-Michel Reel, de Lavaltrie (ancêtre de Louis Riel, devenu Lirlande ou Delorme aujourd'hui). Un deuxième baptême suit le 14 octobre 1706, celui de Marie-Anne Prud'homme, née le 12 octobre, fille de Jean Prud'homme[1] et de Marie-Anne Morin, dont les descendants continuent d'habiter Saint-Sulpice 300 ans plus tard.

Dans le même registre, prenons connaissance de la suite des écrits. Le premier mariage qui se tient à Saint-Sulpice est celui de Philippe Larche (dit Larchevêque) et de Marie-Jeanne Marets (dit Desmarais). Leur acte de mariage[2] a été publié deux fois à Repentigny et une fois à Saint-Sulpice. Le curé Léonard Chaigneau officie ce mariage le 18 octobre 1706.

Au cours du siècle, le nombre de ces actes religieux ne cessera de croître (voir annexe 3). Extraites des registres

[1] Ces documents nous permettent de retrouver, souvent mais pas toujours car plusieurs ne savaient pas écrire à l'époque, la signature d'un ancêtre. Souvent la façon d'écrire son nom lui était très particulière, comme on le voit dans l'extrait du registre de 1706 pour Jean Prud'homme (prudhome).

[2] L'acte est signé par Philippe Larchevêque, le mari, Jean Toupin, Marie Tétro et Léonard Chaigneau, prêtre.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE ARCHIV-HISTO

de Repentigny (avant 1706) et de ceux de Saint-Sulpice par la suite, ces statistiques déroulent devant nos yeux les mariages, les baptême et les sépultures religieuses… mais, surtout, les effrois causés par une épidémie de petite vérole, rendant, comme en 1733 avec 27 naissances et 24 sépultures, presque nul le développement démographique de notre paroisse. Pire, en 1747, 1765, 1770 et 1790, les sépultures dépassèrent les baptêmes… conséquence directe d'épidémies ou de naissances avec survie difficile causée par la rigueur du climat et les limites médicales laissant sans espoir les moindres contagions ou affaiblissements du corps humain que l'on soignait surtout avec des remèdes « de Sauvages » ou des potions « magiques » ! Au total, sur une période de près de 100 ans et excluant les migrations (arrivées et départ de familles) il y eut donc 2 803 naissances, 539 mariages et 1 372 sépultures pour un total de 4 714 actes retrouvés aux registres paroissiaux. Au total, le double des naissances au regard des sépultures nous conforte dans la progression démographique naturelle de notre petite cellule paroissiale.

Parler des naissances, des mariages et particulièrement des décès nous confronte aussi à cette réalité de l'inventaire des biens d'un défunt à sa mort. Retrouvaille intéressante et historique, nous pouvons prendre connaissance, en date du 5 octobre 1723, de l'inventaire des biens de Michel Perrau[3] après sa mort le 4 avril 1723. En plus de nous permettre de constater la « richesse » d'un ancêtre pionnier de Saint-Sulpice, ce document (annexe 4) nous indique la valeur de ces objets et leur utilité aujourd'hui disparue.

Une première église

Jusqu'à la fondation de la paroisse, les gens de Saint-Sulpice devaient se rendre à Repentigny pour obtenir les services religieux. À partir de 1706, ils seront desservis par le curé de Repentigny, Léonard Chaigneau. Leur toute nouvelle église, bien que modeste, permet de le recevoir.

Sous « les noms et invocations de Marie, présentée au Temple, et de Saint-Sulpice », la bénédiction officielle de la première église de Saint-Sulpice a lieu le jour de la Présentation de Notre-Dame, soit le 21 novembre 1706. Toujours avec la permission de l'évêque, le curé Chaigneau bénit ensuite le tabernacle. Notre première église, une modeste bâtisse de bois, peut maintenant ouvrir ses portes aux fidèles des environs.

Car, de 1706 jusqu'en 1732, les habitants de Lavaltrie doivent également venir à Saint-Sulpice pour les offices religieux puisqu'ils n'ont pas d'église chez eux. Toutefois, notre curé va, de temps en temps, célébrer « le saint sacrifice de la messe » à la chapelle seigneuriale de Lavaltrie. Un peu plus tard, une ordonnance du 5 octobre 1722, enregistrée au Bureau du procureur général du roi, oblige notre curé à se rendre à Lavaltrie dire la messe une fois à tous les mois ainsi que d'y faire le catéchisme aux enfants.

Une triste histoire

Dès les débuts de notre paroisse survient cette bien triste histoire d'horreur dont furent victimes deux enfants de Lavaltrie. Dans les registres de Saint-Sulpice, ce terrible événement est ainsi décrit :

[3] Fils de Nicolas Perrot et frère de Claude Perrot, l'ancêtre de tous les Perreault actuels de Saint-Sulpice.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

> L'an mil sept cent six, la nuit du six au sept de novembre, **ont été égorgé dans leur lit par un ours, deux garçons de François Cottu**, François-Ignace, âgé d'environ huit ans et Jean-Baptiste, âgé d'environ six ans. Les restes des deux corps ont été enterrés au bout de l'église de Saint-Sulpice en présence de Pierre Barbeau, beau-père du dit Cottu, et Jean-Baptiste Riel dit Irlande, gendre de Cottu, Joseph Robillard et autres qui ont déclaré ne savoir signer, ont signé avec moy
>
> Jean Deflandre-Jacques de La Celle Michel Sellier-L. Chaigneau, ptre

On peut ajouter : dans son dictionnaire généalogique, Mgr Tanguay qualifie le père des deux enfants… de maître-boucher. Certains pensent donc que celui-ci faisait l'élevage de bétail dont les enfants étaient les gardiens pour un temps et logeaient dans un camp auquel un ours pouvait avoir facilement accès. Mais cela reste une hypothèse.

De nos jours, on a de la difficulté à s'imaginer une vie parfois aussi cruelle.

Conditions difficiles

Néanmoins, cet extrait dépeint une réalité difficile à affronter. De tels événements laissent soupçonner la force morale et l'obstination fervente dont ont eu à faire preuve ces colons. Pour eux, de telles réalités font partie des rigueurs de la vie quotidienne. Certains de ces habitants sont marqués longtemps par des souffrances morales et physiques, ayant le temps comme seul et unique guérisseur.

Car, en cette Nouvelle-France, la médecine s'avère bien rudimentaire. Il n'existe aucune forme de soins de santé pour les aider. Les colons n'ont généralement accès à aucune prescription de médicaments spécialisés. De plus, le médecin est généralement loin. Se pose ensuite le problème de ses honoraires. Les habitants ont surtout recours aux remèdes de « grand-mère » et aux soins par les plantes médicinales. Souvent, ils ne vivront qu'isolement et partage familial des drames… dans le silence et le travail.

La prose d'un historien généalogiste passionné, aujourd'hui décédé, monsieur Joseph Naud, de Repentigny, prend ici tout son sens quand il écrit :

> Ils ne furent ni rois ni princes, mais des laboureurs, de rudes travailleurs, rois de leur seul domaine durement conquis sur la forêt, **avec au cœur la fierté de la race, l'amour des traditions ancestrales et le souci du travail bien fait**, et dont la grande gloire fut celle de bâtir, au jour le jour, tout au long de trois siècles, un grand et beau pays.[4]

En de très beaux mots, c'est dire tout l'effort et le patient travail dont font alors preuve nos ancêtres.

[4] « Les Nau », François Nau et ses descendants, 1952.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Moyens de transport

À l'époque, par le fleuve, à travers les bois et les bouts de chemin… on parvient à se déplacer. Décidée en 1706 (la même année que la fondation de Saint-Sulpice) par le Conseil supérieur de la Nouvelle-France, la construction d'une route Québec-Montréal sera véritablement commencée en 1732 sous la direction de l'ingénieur Lanouillier de Boisclerc et devient carrossable en 1737 avec 7,7 mètres de largeur sur environ 250 kilomètres (plus de 150 milles) et traversant 37 seigneuries sur la rive nord du Saint-Laurent. Ce sera le Chemin du roy. On utilise la calèche (voiture à deux roues attelée d'un cheval - transport de deux personnes) ou la carriole ouverte ou couverte, munie de patins. Vers 1780, pour transporter les sacs postaux et les voyageurs, on utilise la diligence, tirée par trois chevaux. Celle-ci effectue, entre autres, le trajet Montréal-Berthier-Québec à partir de 1737. En hiver, ces diligences empruntent le fleuve. Souvent aussi, des caravanes de diligences chargées de farine – ce qui devait être pittoresque – effectuaient le trajet Montréal-Berthier car, comme on le sait, l'invention du chemin de fer demeure encore bien loin. Fait cocasse cependant, en raison des fréquentes inondations à Repentigny ainsi que de l'importance prise par le bourg de L'Assomption vers 1775, les usagers modifient leur route terrestre et passent par la Montée L'Assomption, L'Assomption et Charlemagne qui font ainsi partie de la route nationale. Ce n'est qu'en 1939, avec la construction du pont Le Gardeur, que le Chemin du roy reprit ses droits en passant par Repentigny.

Comme usagers de tels transports, on doit penser davantage à des gens importants (voyageurs, serviteurs de l'État, représentants de l'évêque, médecins-ramancheurs, soldats, officiers, etc.) traversant notre territoire ou logeant, le temps d'une nuit, en notre paroisse, plutôt qu'à des résidants locaux faisant des sorties éloignées. En effet, à cette époque, la plupart des habitants ne vont pas plus loin que les villages voisins, cela de leur naissance à leur mort.

À vrai dire, seule la glace sur le fleuve, à l'hiver, permet de favoriser la fréquentation d'un village éloigné comme Verchères. Cette opportunité va conduire, dans notre localité, à certaines unions engendrant des souches familiales plus diversifiées.

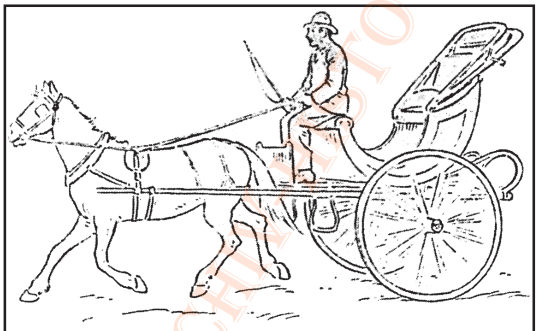

Calèche à deux roues

Diligence d'été à la fin du XVIIIe siècle

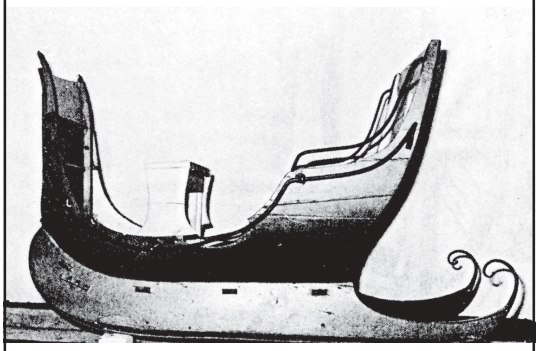

Carriole à petit banc fixe du XIXe siècle

Diligence d'hiver

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ARCHIVISTIQUE

Une interdiction

La nature humaine étant ce qu'elle est, le 8 août 1708, Pierre Raimbault, délégué de l'intendant, adresse cette ordonnance « aux habitants de la côte de Saint-Sulpice et de la rivière de l'Assomption leur défendant de couper du bois sur les terres des autres en vue de faire des canots ». Il y est clairement stipulé que : « l'amende sera de dix livres[5] et les dits contrevenants seront aussi tenus de payer pour les bois qu'ils auront coupés ». Ainsi donc, la proximité des cours d'eau en incitait plus d'un à avoir le bras trop long.

À noter que, pour les besoins de la cause, cette ordonnance a sûrement dû être affichée sur la porte de l'église de Saint-Sulpice. Comme, à l'époque, l'assistance à la messe dominicale est près de 100 %, on s'assure ainsi que chacun en prenne bonne note.

Le moulin

Une autre grande préoccupation remplit le cours de la vie paroissiale. Le moulin à farine compte pour beaucoup dans la vie des gens puisqu'il signifie le pain quotidien. L'installation de censitaires (colons) sur les terres de la seigneurie de Saint-Sulpice oblige les seigneurs, MM. les Sulpiciens de Montréal, à la banalité. Cela impose la charge de construire un moulin dans la seigneurie afin de permettre à leurs censitaires d'y faire moudre leurs diverses récoltes de grain. Dans le temps, ces moulins à farine sont mus par le vent ou l'eau. Quant aux censitaires, ceux-ci ont l'obligation d'y faire moudre leur grain exclusivement, moyennant redevance d'un minot par quatorze de mouture.

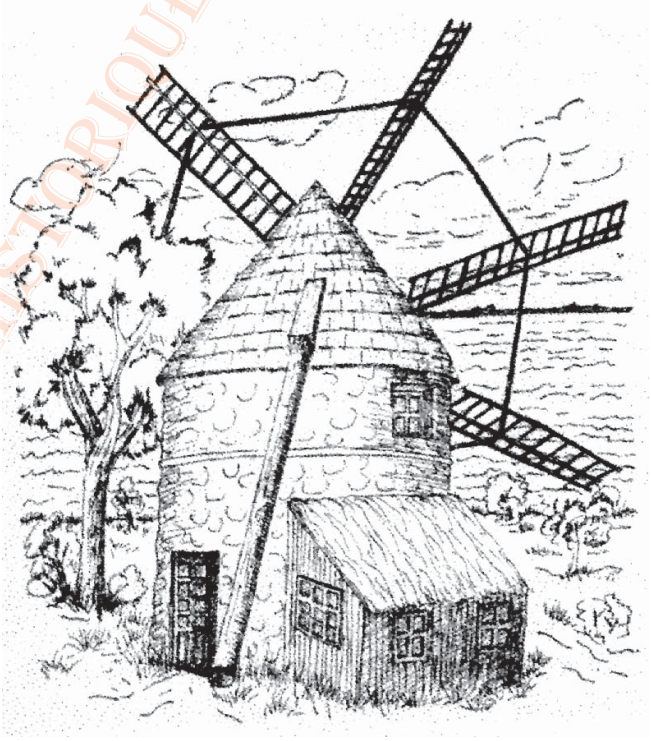

Moulin de Pierre Gour dit La Vigueur

Très tôt, un premier moulin à vent est construit sur les berges de Saint-Sulpice. Celui-ci s'avère situé près du fleuve, à l'arrière de l'actuelle localisation de la Restothèque.

Le premier bail de location du moulin est accordé à Nicolas Jouan (Chaussée) dès le 5 octobre 1707. Quelques années plus tard, il est suivi d'un second contrat de location daté du 23 septembre 1713. Ce nouveau « bail du moulin banal à vent de la Côte de Saint-Sulpice » est alors « passé entre François Citoys de Chaumaix, prêtre, au nom des Seigneurs de l'Île de Montréal et Pierre Gour dit La Vigueur ». Il s'agit cette fois d'un bail annuel. Le signataire s'engage à fournir aux Messieurs de Saint-Sulpice 55 minots de blé froment et autres considérations.

[5] Voir annexe 5 pour l'historique et la valeur de la monnaie.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

À la suite de l'installation de nouveaux colons au « Portage », future paroisse de L'Assomption, une nouvelle initiative est prise. Sous l'incitation de monsieur Le Sueur, curé de Saint-Sulpice et également initiateur du défrichement du Portage, un geste audacieux est alors posé. Pierre Gour, toujours farinier du moulin, s'avère en être le principal auteur :

> [Il] se rend donc chez les Messieurs de Saint-Sulpice de Montréal et, le 19 septembre 1717, signe **deux contrats**. D'abord un bail … renouvelé en vertu duquel **il se voit concéder le droit de banalité pour toute la seigneurie**, c'est-à-dire que tous les censitaires, tant ceux du Portage que ceux de Saint-Sulpice, devront faire moudre leur grain par lui, selon un prix convenu, payable à lui-même. Le deuxième contrat prévoit **l'emprise d'un chemin projeté à travers la forêt, depuis le moulin jusqu'au Portage**.[6]

À cette même occasion, le père Gour se voit concéder une partie de la terre du moulin qu'il exploite. Selon Christian Roy, il s'agit d'un « lot de trois arpents de largeur, à partir du fleuve et allant jusqu'à la rivière L'Assomption, sauf une réserve de 1½ x 2 arpents pour l'emplacement du moulin ». Ce terrain est situé « au nord-ouest du grand chemin royal qui longe le fleuve[7] ».

Le chemin ci-haut mentionné sera effectivement construit. Il s'agit de la montée Saint-Sulpice, soit le chemin de traverse entre le village de Saint-Sulpice et celui de L'Assomption. C'est ainsi qu'en supposant une vitesse de 8 km/h en charrette, la durée du trajet correspond à au moins une heure nécessaire au paysan de L'Assomption pour se rendre au moulin de Saint-Sulpice. Si le meunier n'est pas prêt à moudre immédiatement, le paysan retourne chez lui et revient le lendemain ce qui peut totaliser quatre heures de transport pour cette activité fondamentale à la prospérité des cultivateurs de L'Assomption.

Ce Pierre Gour, dont un descendant demeura à Saint-Sulpice jusqu'à tout récemment (le dernier résidant membre de cette famille à Saint-Sulpice s'appelait aussi Pierre Gour), conserve son poste de farinier de 1713 à 1728. À ce moment-là, un nouveau bail est accordé à Jean Vadenet dit Saint-Jean, en vertu d'un contrat signé devant le notaire Joseph-Charles Raimbault. À cause de son intérêt, nous le reproduisons intégralement.

Bail du moulin à vent de Saint-Sulpice à Vadenet dit St Jean
7 may 1728

Pardevant le notaire Royal en la jurisdiction royalle de Montréal y résidant, soussigné fut présent Messire Louis Normant directeur du séminaire de Saint-Sulpice étably en cette ville, lequel au dit nom a reconnu et confessé avoir Baillé et délaissé à Jean Vadenet dit Saint-Jean farinier et à Marie Hétu, sa femme de lui authorisée pour l'esfet des présentes, de ce présent et acceptant pendant neuf années finies et accomplie à commencer de ce jour Le Moulin Banal à vent situé à la Côte de St Sulpice appartenant à Messieurs dud Séminaire étant en bon état faisant du Bled farine, dont et de ses

[6] Christian Roy, *Histoire de L'Assomption*, Montréal, 1967, Éditions Pierre Des Marais inc., p. 21.
[7] *Ibidem*.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIR

tournans et travaillans et tout le Corps dud Moulin avec ses draps marteaux à piger, une pince de fer, deux petits fers, La Nille, la fourche, les portes fermant à clef, pentures et Gonds et autres ustensilles dud Moulin. Les preneurs ont dit être contens ensemble des Batimens qui sont proche dud moulin pour leur logement et un arpent de demy de terre de front sur toute sa profondeur que led Sr Normant accorde aud preneur pour en jouir pendant lesd Neuf années, ensemencer lad terre de Bons grains, faire les Clotures nécessaires, d'entretenir led moulin de toutes réparations grosses et menues et entretenir aussy lad terre en bon état et valeur, sans par led preneur pouvoir couper vendre ny enlever aucun Bois sur lad terre que pour son chauffage seulement et les Clostures qu'il conviendra de faire sur lad terre, et à la fin dud Bail rendre et laisser le tout en bon état. Ce Bail ainsy fait moyennant la quantité de cent vingt minots de Bled froment, bon loyal et marchand que lesd preneurs ont promis et sont obligés solidairement, sans division, discussion ny fidéjussion, renonçant aud Bénéfices, Bailler et payer par quartier, de trois mois en trois mois, dont le premier quartier écherra le septième aout prochain. En outre un Cochon gras et une douzaine de poulets, payables dans le mois de novembre prochain par chacun an, rendu et porté au d Séminaire en cette ville et le bled cy-dessus, des greniers du Sr. Le Curé aud lieu de St Sulpice, à peine de tout depuis dommages et intérets sous l'obligation et hypotèque de tous leursd biens, meubles et immeubles, présens et avenirs qu'ils en ont affectés, obligés et hypotèqués et pour l'exécution lesd preneurs ont exclu leur domicile en cette ville, la maison du Sr. Chs. De Launay, rue St. Paul, auxquels Sieurs… sera loisible auxd parties de se désister du présent Bail tous les trois ans, en l'avertissant trois mois par avance.

Etant signé en présence des Sieurs Jacques Dielle et François Coron témoins qui ont signé ces présentes avec Monsd Sr. Normant à la réserve desd preneurs qui ont déclaré ne savoir écrire ny signer

C. F. Coron Normant

Jacque Dielle Raimbault Fils

La lecture d'un tel contrat en ancien français n'est pas facile d'autant plus que la phraséologie des notaires, comme encore de nos jours, prend une forme technique et légale amplifiée par le fait qu'à cette époque, les contrats chez les notaires étaient facturés « au nombre de mots », ce qui les encourageaient à formuler des phrases farcies de mots et d'expressions pas toujours essentiels !

Néanmoins, on y comprend assez bien les termes de l'entente. D'un côté, le locataire dispose, pour une durée maximale de neuf ans, du moulin à opérer, d'une terre d'un arpent et demi à cultiver et de bois de chauffage. De l'autre côté, les Sulpiciens demandent qu'à chaque année, leur soient livrés 120 minots de blé ainsi que quelques animaux pour leur boucherie. Dans ce dernier contrat, on constate que les conditions d'obtention ont passablement augmenté. Alors qu'en 1713 était exigé de Pierre Gour, 55 minots de blé, voilà qu'en cette année 1728, il est maintenant question de plus du double, soit de 120 minots. Les affaires semblent donc assez bonnes.

Il est certain que la satisfaction des seigneurs correspond à la promptitude du farinier à bien remplir les conditions du bail comme ci-haut décrit. D'un autre côté, le farinier doit servir honnêtement les colons,

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

pour qui la farine produite avec leur blé au moulin demeure essentielle à leurs besoins vitaux. Plus encore, si les paysans sèment le blé pour se nourrir d'abord, c'est aussi pour échanger des surplus contre des marchandises. Par exemple, en novembre de chaque année, l'habitant achète des étoffes que les femmes transforment durant l'hiver et d'autres marchandises. Il paie tout cela avec le blé surtout, et ce jusqu'au printemps. Un curé peut écrire à cette époque que « le blé est la monnaie de Saint-Sulpice ». De plus, les seigneurs prennent leurs rentes en blé, de même que les curés pour leurs dîmes !

Cependant, si le farinier ne parvient pas à remplir ses obligations du bail, ce qui fut le cas ici rapidement, les seigneurs annulent le contrat. Au surplus, dans ce cas-ci, il est même question de biens volés. Cependant, il semble que le tout se soit réglé sans poursuites judiciaires, mais après de nombreuses accusations mutuelles de non-respect du bail.

Pour la petite histoire, notons les autres fariniers de Saint-Sulpice : à partir de 1729, Thomas Simon (pour qui l'on signale « des troubles judiciaires entre ses héritiers »); en 1734, André Maillot; en 1767, Pierre Roussel; et finalement, en 1810, un certain Papin.

Si l'importance d'un farinier (bailleur du moulin du seigneur) peut surprendre au premier abord, notons que l'expression « moulin à farine du père Gour » a traversé les siècles de l'histoire de Saint-Sulpice et de L'Assomption. Puisse cela nous inciter à protéger ces vieux moulins encore existants, ces importants témoins de la vie de nos ancêtres, une ressource vitale en ces temps anciens.

Une nouvelle église

La vie religieuse paroissiale étant l'assise autour de laquelle gravite le vécu quotidien de nos premiers colons, on ne doit pas se surprendre de l'importance que prendront, et ce pendant les trois siècles suivants, les préoccupations concernant l'église, sa bâtisse, ses curés, ses cérémonies de baptêmes, de mariages et de funérailles, ses messes et ses diverses fêtes religieuses. Il en fut aussi ainsi dans notre paroisse.

Très tôt, il devint évident que la première église de bois n'était plus en état de remplir ses diverses fonctions. La persuasion du curé du temps, monsieur Benoît Baret, sulpicien, semble y être pour beaucoup. Il incite fortement ses paroissiens à se doter d'une église de pierre !

Ainsi, grâce à une ordonnance de l'intendant Michel Bégon, datée du 30 juillet 1723, on peut envisager la construction de cette église en pierre. Sa dimension s'avère, somme toute, assez imposante puisqu'elle aura 80 par 35 pieds. Quant au presbytère, il sera aussi assez vaste, étant fixé à 40 par 30 pieds.

Par la suite, c'est par un contrat daté du 7 juillet 1724 que se précisent les diverses facettes de la construction. Est alors établi le contrat qui suit :

> [Un] marché entre Benoit Baret, p.s.s., curé, et François Vignau d'une part, et **François Coiteux**, **maître maçon et tailleur de pierre** d'autre part, pour la **construction de l'église de pierre de Saint-Sulpice** : fondations de trois pieds d'épaisseur avec engagement de maçons nécessaires pour l'aide à commencer les travaux en août 1724 et les terminer l'année prochaine **avec nourriture et**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTE

> **logement** pour le dit Coiteux et les autres maçons qui travaillent avec lui pendant la construction de l'église sauf les dimanches et les jours de fêtes et de mauvais temps. Payé aujourd'hui **somme de départ de 200 livres** et le reste au fur et à mesure des travaux et selon chaque partie du travail réalisée.

Les habitants de Lavaltrie doivent également contribuer à l'érection de cette nouvelle église en pierre. Semble-t-il, cela se fait en les obligeant à le faire, par des corvées et des dons en matériaux surtout. Beaucoup de gens de cette localité se montrent en désaccord. Quelques-uns voulaient peut-être profiter gratuitement du service de l'église de Saint-Sulpice. Comme la plupart doivent espérer avoir leur propre lieu saint, ils auraient plutôt préféré contribuer à la construction de « leur » église.

Il en est de même pour les résidants des îles Bouchard. Cependant, dans leur cas, une ordonnance de 1725 vient établir ces conditions particulières : « Ces derniers » devront contribuer à l'érection de l'église et…, si dans dix ans, les habitants des îles Bouchard décident de se bâtir une église, les habitants de Saint-Sulpice devront leur remettre ce qu'ils auront fourni en argent ou en travail ». Ainsi donc, la construction d'une église sur les îles était alors considérée, à l'époque, réalisable dans un court avenir.

Malgré la contribution de tous les citoyens des environs, il ne faut pas penser que toute la construction de l'église de 1724 est achevée rapidement après ses débuts. Un certain temps est nécessaire à la réalisation d'une œuvre de cette ampleur. De plus, faute d'argent sans doute, plusieurs acquisitions en mobilier neuf et décorations sont effectuées au cours des années subséquentes, tout comme plusieurs travaux de finition et la réalisation d'objets sacrés.

C'est le cas du tabernacle en bois sculpté, peint en blanc et orné de dorures, fabriqué par les frères François-Noël et J.-B. Antoine Levasseur vers 1750, de même que du magnifique chandelier pascal en bois sculpté,

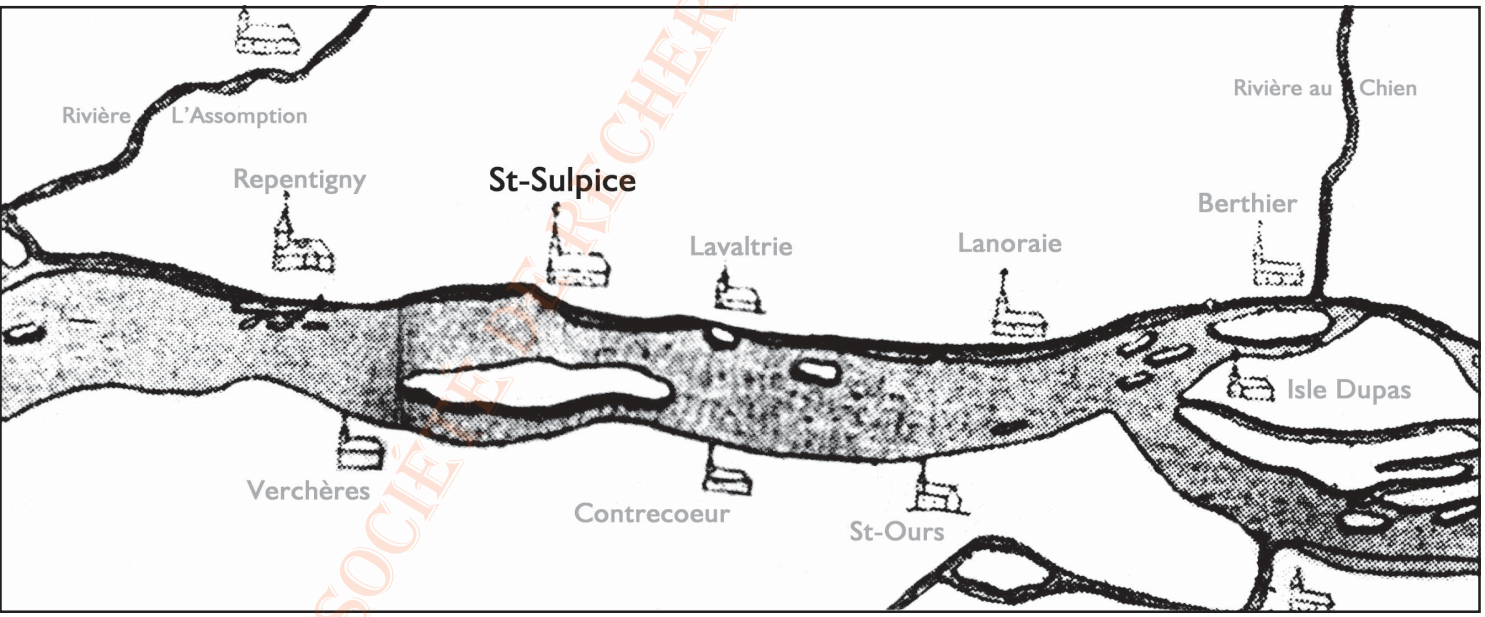

Carte des paroisses du Saint-Laurent et esquisse des églises bornant le fleuve au XVIIIe siècle

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

œuvre de François Guernon dit Belleville réalisée vers 1790, ainsi que du tombeau de l'autel fabriqué par Philippe Liébert ou Louis Quevillon vers 1797-1799. Hormis le chandelier pascal, qui est conservé au Musée de Québec, les deux autres oeuvres sacrées se retrouveront dans la nouvelle église de 1831-32. Cet esprit de conservation nous permet de les admirer encore dans notre église actuelle, d'autant plus que le tabernacle serait une œuvre unique au Québec selon les historiens de l'art.

Derniers travaux

D'ailleurs, le *Livre des comptes de la fabrique* nous permet de prendre connaissance de l'ensemble des travaux réalisés au cours de ces années, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Soulignons que le tout était payé en livres françaises (voir annexe 6).

1757 : pour A. Cirier acompte de son ouvrage pour marche (sic) d'autel et font bastimaux… 100;
1759 : pour 2 chasubles… 300;
1764 : payé au Sieur Galarneau couvreur… 524;
1766 : pour 6 chandeliers et la croix de cuivre… 424;
1767 : pour un bénitier… 18;
1768 : au maçon pour muraille de l'allée de sacristie... 153;
1789 : le 27 septembre, assemblée des marguilliers au cours de laquelle on décide de charger Joseph Beaupré de faire dans le cours de l'année 1790 un jubé propre et commode avec des bancs dedans et une corniche autour de l'église;
1790 : payé à Maître Latour charpentier & Belleville sculpteur, pour le jubé et la corniche de l'église… 1400;
1792 : assemblée des francs tenanciers au cours de laquelle on décide de construire une sacristie;
1793 : a payé pour le peintre (150), pour les burettes (35) et pour les cadres, statues, peintures et huile… 118;
1797 : à Wolf pour argenter les chandeliers (21) ainsi que pour la dorure du tombeau de l'autel.

Musée du Québec - sulpture de François Guernon dit Belleville

Chandelier de bois de la première église de Saint-Sulpice, fabriqué vers 1790

Ces données nous permettent de réaliser que la construction et la finition de notre première église se sont échelonnées sur plusieurs années.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Quelques faits

Il est maintenant temps de prendre connaissance de certains faits qui, au XVIIIe siècle, ont marqué la vie paroissiale de nos ancêtres sulpiciens.

La Conquête et ses suites

Attirés par le curé du Portage, Jacques Degeay, qui entretient des relations privilégiées avec des officiers des troupes régulières de Montcalm, de nombreux soldats s'établissent dans notre région[8]. À la suite de la chute de la Nouvelle-France, ils deviennent d'excellents colons, après en avoir été de braves défenseurs.

C'est ainsi qu'à Saint-Sulpice se marient les soldats suivants de 1758 à 1762 :

Joseph Monier, 23 ans, soldat du régiment de Béarn, compagnie de J.-J. Montgay, originaire de la paroisse de Sainte-Catherine, diocèse de Tournay, marié le 6 octobre 1760 à Ursule Pichette. Ont eu une fille Marie-Charlotte née le 16 mars 1761 et morte le 17 août 1761.

Denis Rousse, 27 ans, soldat au régiment de La Sarre, compagnie de monsieur de l'Estang, natif d'Aix-en-Provence, paroisse Saint-Laurent, marié le 20 octobre 1760 à Marie-Joseph Roussel, 17 ans.

Louis Doré, 36 ans, grenadier au régiment de Berry, fils de Louis Doré, de la Garde ordinaire du roi, marié le 20 octobre 1760 à Marie-Catherine Roussel. Ont eu Louis-Michel le 30 septembre 1761 et André le 3 février 1763.

Jacques Richer dit Bazade, 28 ans, soldat au régiment Royal-Roussillon, originaire de la ville de Castel-Jaloux en Gascogne, marié le 16 novembre 1761 à Geneviève Pineau, fille de feu Jean-Baptiste Pineau.

Antoine Thelmos dit Sansregret, 21 ans, soldat au régiment de Berry, originaire de la paroisse de Saint-Pierre, diocèse de Béleq en Dauphiné, marié le 1er février 1762 à Marie-Joseph Han-Chaussé. Ira demeurer plus tard à Saint-Pierre-du-Portage. Ancêtre des Sansregret de notre région. A fait baptiser à Saint-Sulpice Antoine le 10 février 1763.

Antoine Dupuis, 28 ans, soldat au régiment de Berry, originaire de la paroisse de Notre-Dame, diocèse de Montpellier, marié le 8 février 1762 à Marie-Louise Pichette, 20 ans. Remarié à Repentigny le 7 février 1785.

Laurent Germain Leroux d'Esneval, soldat d'origine noble, marié à Saint-Sulpice en 1755 avec Marie-Catherine Vallée, vécut à L'Assomption où il se remaria.

François Guernon dit Belleville, 21 ans, demeurant ordinairement à la « Coste de L'Assomption », grenadier au régiment de Berry, originaire de la paroisse Saint-Émery, fils de feu François Guernon, maître-aubergiste à Paris, et de Marie Coulon. Marié le 10 août 1761 à Marie Dalpech dit Bélair, 20 ans, fille de Jean-Baptiste Dalpech et de Marguerite Robillard. (Jean-Baptiste Daguilhe, minute notariale en date du 9 août 1761, acte manquant). Semble avoir appris à Paris l'art de la sculpture sur bois avant de venir en Nouvelle-France avec son régiment. Dès 1762, il commença à travailler comme maître-sculpteur à l'église de L'Assomption et y fit des travaux en différentes occasions,

[8] Christian Roy, *Histoire de l'Assomption*, Montréal, 1967, Éditions Pierre Des Marais inc. p.130-131.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

> tout comme à Saint-Sulpice, jusqu'en 1792. Est l'ancêtre des Belleville de notre région. A fait baptiser à Saint-Sulpice, François le 1er mai 1762, Joseph le 26 février 1766 et Louis le 23 avril 1768.

C'est à cette même époque que le supérieur des Sulpiciens écrit, dans un rapport daté du 17 octobre 1759, que : « la messe de minuit sera supprimée cet hiver en raison des irrévérences et des sacrilèges qui se commettent partout au Canada ». Ainsi donc, l'opposition des colons de l'ancienne Nouvelle-France devant le conquérant anglais est, somme toute, assez importante.

On peut facilement comprendre que cette décision, prise peu de temps après la bataille fatale des Plaines d'Abraham, la mort de Montcalm et la chute de la Nouvelle-France, traduit le désarroi des vaincus devant l'arrivée du régime anglais et les difficultés d'ajustement que tout cela doit demander avant que chacun, conquis et conquérants, y trouve une certaine paix et une certaine aisance dans le nouveau fonctionnement de la vie civile de tous les jours.

Parmi les ajustements difficiles, conséquences de la chute de la Nouvelle-France, on note les difficultés rencontrées par plusieurs colons à se faire rembourser, par la France, les bordereaux de créance dus par le gouvernement de l'intendant Bigot au moment de la guerre et de la perte de la Nouvelle-France[9].

Les nouveaux conquérants anglais tentent d'aider ces gens à recouvrer leur argent de la France mais les ministres français traîneront l'affaire pendant des années et obligent souvent les créanciers d'ici à vendre leurs créances (alors sous forme d'ordonnances et lettres de créances sur le trésor) à des agioteurs[10] qui, eux, en retirent de beaux bénéfices.

Une telle pratique va venir appauvrir bien des colons pour longtemps. À titre d'exemples, à Saint-Sulpice, Joseph Prud'homme perdit 633 livres et 110 sols et le curé Matis, 4 873 livres !

Bénédiction de la cloche

Ce texte d'époque nous décrit ainsi l'événement :

> « Le 20 août 1788 a été bénite la cloche de Saint-Sulpice **sous le nom de Catherine** (poids de 680 livres). Le parrain a été monsieur François Mailhot, marchand à Verchères et **la marraine, dame Catherine Hubert**, épouse de Pierre Fortier, seigneur de l'île Bizard et de d'autres seigneuries. La bénédiction fut faite par moi, curé soussigné Saint-Germain, en présence de messieurs Duburon, Perrault, Ducondu, prêtres, messieurs de Lavaltrie, Fortier et plusieurs autres. »

On peut penser que le parrain et la marraine sont les généreux donateurs, puisque la cloche porte le nom de la marraine ! Il faut aussi souligner qu'auparavant, soit en 1767, une première cloche, également du nom de

[9] Notons que notre territoire a porté le nom de « Nouvelle-France » de 1608 à 1765, de « Province de Québec » en 1765, de « Bas-Canada » en 1791, de « Canada-est » en 1841 et de « Province de Québec »depuis 1867.

[10] Personnes qui font le trafic sur le cours des changes en spéculant sur la différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des biens offerts.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Catherine, avait été bénite. Elle avait un poids de 260 livres. Elle n'a pas résisté longtemps à l'usure du temps et est remplacée une vingtaine d'années plus tard !

Salle publique

Au cours de la même année, la décision suivante vient toucher presque tous les résidants de notre localité :

> « Dans une assemblée des marguilliers du 24 février 1788, il a été décidé que **chacun doit fournir du bois de chauffage** pour la salle publique sauf exception que celle que les marguilliers en charge jugeront à propos de faire en faveur des pauvres.
>
> Signé par le Curé Saint-Germain. »

Sacristie

Lors d'une assemblée tenue dans le presbytère le 4 novembre 1792, « les contribuables de la paroisse ont résolu, d'une voix unanime, de bâtir une sacristie en pierre de 20 ou 22 pieds carrés, semblable à celle de Repentigny. Cette future sacristie sera attenante à l'église mais séparée d'elle par un chemin couvert en pierre de 8' ou 10' de longueur et plus, si la convenance de l'ouvrage et de la place l'exige. Les contribuables conviennent et promettent de transporter, sur place, la pierre, tous les bois et charpente ».

Deux événements teintés par notre village et vécus par des étrangers

Il se passe alors à Saint-Sulpice un événement exceptionnel qui mérite d'être raconté et qui est relié à la tenue vestimentaire :

Après avoir longtemps subi l'influence de la France, faute de capacité de produire ici les tissus français, l'habillement en Nouvelle-France subit une influence « nationale » (canadienne) dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle avec la culture du chanvre et du lin.

Dans la liste des coiffures masculines pour se couvrir la tête, la « bourse à cheveux », sorte de petit sac de taffetas noir dans lequel les hommes enferment leurs cheveux par derrière, devient à la mode. Le taffetas, alors utilisé au Canada, provient généralement de Nîmes; porté par les citadins en Europe, la « bourse à cheveux » fait l'orgueil des galants du temps en Nouvelle-France et devient particulièrement en vogue dans les secteurs de Repentigny, Saint-Sulpice, Lavaltrie et Lanoraie. C'est un signe d'élégance chez nos ancêtres que beaucoup ne soupçonnent pas de nos jours.

C'est ainsi que le dimanche 30 juillet 1752, l'ingénieur Louis Franquet, inspecteur des fortifications et des travaux militaires de la Nouvelle-France, atteint Saint-Sulpice où il met pied à terre, vers neuf heures du matin, vis-à-vis un cabaret (auberge) situé à quelque cent pas de l'église paroissiale. Une fois à l'auberge, il a tout juste le temps de prendre un déjeuner au jambon avant de se rendre à la messe.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Écoutons-le raconter ce qu'il observe en se dirigeant vers la messe : « En avant du portail de l'église étaient plusieurs chevaux attachés à des piquets équarris de charpente et plantés en quinconces. Curieux de savoir à qui ces chevaux appartenaient, on répondit qu'ils étaient aux fistons des paroisses qui dans leur accoutrement portaient une bourse à cheveux, un chapeau brodé, une chemise à manchettes et des mitasses aux jambes, et avaient dans cet équipage droit de conduire en croupe leurs maîtresses à l'église… »

On ne sait pas si les paroissiens avaient pleinement conscience de l'importance de leur visiteur passager, mais ils ne se doutaient sûrement pas que cette messe du dimanche 30 juillet 1752 passerait à la postérité, tout comme l'allure des jeunes hommes de la paroisse !

Le 2e événement est un extrait du voyage de Pehr Kalm[11] au Canada en 1749 :

> « Au moment de traverser Saint-Sulpice en bateau, **un baptême a lieu aujourd'hui** pour l'un de nos rameurs qui vient à Montréal pour la première fois; dès que vous allez voir l'église de Saint-Sulpice, on prend de l'eau dans une écope, **au moment précis où nous nous trouvons à la hauteur de l'église** et on en verse quelques gouttes sur la tête de celui qui doit être baptisé. Comme ce geste doit être fait par quelqu'un qui a déjà visité Montréal, cette fois-ci, c'est moi qui doit tenir le rôle de prêtre et remplir cet office. »

Conclusion

Avec la présence d'un moulin à farine et la construction de son église en pierre, Saint-Sulpice constitue un noyau paroissial de base. L'arrivée régulière de nouveaux colons sur des lots de terre vient lui donner réellement vie. À l'évolution de ce peuplement, il est maintenant temps de nous attarder.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

[11] En 1749, L'Académie Royale des Sciences de Suède a envoyé Pehr Kalm en Nouvelle-France faire des recherches sur toutes les plantes rencontrées et il en a profité pour tenir un journal de bord sur les mœurs des populations visitées et toutes sortes d'autres observations. Écrit en suédois, ces récits nous font connaître le journal de voyage d'un naturaliste minutieux doublé d'un ethnologue avant la lettre avec ses plus de mille pages manuscrites.

Premiers habitants

Chapitre 3

Le succès du développement d'une communauté est intimement lié aux gens qui la composent. Tel est le cas à Saint-Sulpice. Nous avons déjà vu que, des débuts de la seigneurie en 1640 jusqu'à la fin du siècle, il est difficile de s'y établir. Mais, grâce à la « Grande Paix » de 1701, la situation se rétablit. La communauté sulpicienne peut maintenant croître dans un climat paisible. Saint-Sulpice prend tranquillement vie.

Tiré de *Nos Racines*

Costume de paysan au XVIIe siècle

Il est donc maintenant temps de regarder l'évolution de sa population à divers moments. Même si les recensements de l'époque s'avèrent moins structurés, moins précis et moins fréquents qu'aujourd'hui, certains d'entre eux nous en livrent pas moins des informations précieuses.

Premières concessions

Jusqu'en 1706, l'histoire quotidienne des colons sulpiciens demeure difficile à faire. Il en va de même lorsque l'on souhaite connaître ses premiers habitants. Lors de notre premier chapitre, nous avons déjà vu que la terre de l'un de ceux-ci, Jacques de la Porte dit St-Georges, fut concédée avant 1691. C'est d'ailleurs l'arpentage de sa terre qui servit à la délimitation de la frontière avec la seigneurie de Lavaltrie.

Une source (voir page suivante) permet de connaître la liste des premiers censitaires qui viennent s'établir par la suite. On y remarque une première vague de concessions en 1695. Ainsi, René Dardennes (n°s 3 et 4) et Pierre Gour dit Lavigueur (n° 5) reçoivent alors leur terre selon la numérotation du terrier original.

La seconde vague survient en 1699. À ce moment-là, Jean Prudhomme (n^os15 à 17), René Cholet (n^o18), Jean-Baptiste Laperche (n° 23) et Antoine Émery dit Coderre (n° 24) obtiennent leurs lots respectifs. Tout au plus, une dizaine de terres semblent donc concédées au moment de la fondation de la paroisse en 1706.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Concessions connues de la seigneurie de Saint-Sulpice[1] :

1- **Jacques Roy**, terre concédée par M. de Repentigny avant que les bornes soient fixées, c'est-à-dire avant 1699;
2- **Charles Rivest** (Rivet), concédée par M. de Repentigny avant les bornes;
3- **René Dardennes**, concédée le 9 mai 1695, puis à Charles Cusson le 16 novembre 1715;
4- **René Dardennes**;
5- **Pierre Gour dit Lavigueur**, concédée le 16 juillet 1695, puis abandon le 18 novembre 1710 par Jean-Claude Robillard en faveur des seigneurs, vendue ensuite en 1725 à Charles Trajan dit Patte-doye (Charles Patabois);
6- **Joseph Cusson**, concession le 5 mai 1711;
7- **Pierre Rivet**, concession le 30 novembre 1711;
8- **Charles Rivet**, concession le 30 novembre 1711, puis Pierre Paré;
9- **Michel Rivet**, concession le 30 novembre 1711;
10- **Alexis Rivet**, concession le 14 juin 1712;
11- **Paul Desmarais**, concession le 16 mai 1713, puis Jacques Marest (Desmarais) en 1718;
12- **Jean Paré**, concession le 6 décembre 1729 par subdivision de la 11;
13- **Pierre Majo** (Majeau), acquis en 1725 mais pas de contrat de concession aux archives;
14- **Daniel Tétro** (Tétreault), concession le 10 mai 1713, puis Maurice Rivet en 1716. Il reçoit le contrat de concession le 14 août1724;
15- **Jean Prud'homme**, concession le 19 février1699;
16- **Jean Prud'homme**;
17- **Jean Prud'homme**;
18- **René Cholet**, concession le 4 février 1699 puis Pierre Gour et Madeleine Rondeau en 1717, puis Jean Perro (Perreault);
19- **François Ménard**, concession le 7 août 1711, puis Pierre Gour en 1714, puis Jean Perro en 1735;
20- **Pierre Gour**, concession en 1715, puis Nicolas Rivet par concession en 1725;
21- **Pierre Gour**, concession le 19 septembre 1715, puis partie du 21 vendue par les seigneurs en 1768 avec emplacement du moulin à monsieur Papin;
22- **Nicolas Gladu**, concession le 26 novembre 1714, puis Pierre Aubuchon en 1719;
23- **Jean-Baptiste Laperche**, concession le 1er février 1699;
24- **Antoine Émery dit Coderre**, concession le 27 janvier 1699, puis Laperche en 1710;
25- **Nicolas Bonin**, concession le 30 juillet 1717, puis Marguerite Coderre le 29 novembre 1723 et la devanture à Nicolas Chaussé en 1713, puis à la veuve et aux héritiers Jouan en 1731;
26- **Jacques Mousseau dit Désilets**, concession le 27 janvier 1711 et le 9 juillet 1712, puis Joseph Mousseau, puis Nicolas Chaussé le 30 juin 1730, puis veuve Deguire;
27- **Claude Perrot**, concession le 18 août 1711 et le 29 juillet 1712;
28- **Jacques Mousseau dit Désilets**, puis Joseph Blégnié (Beignet) en 1731;
29- **Pierre Champoux**;
30- **Pierre Perreault**, puis Louis Morin en 1731;
31- **Pierre Perreault**, puis Ignace Piché en 1731;
32- **Église et terres des seigneurs,** avec partie à Pierre et Jean-Baptiste Piché… puis Louis Piché en 1731;

[1] Archives du Séminaire de Saint-Sulpice.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE ARCHIVES-HISTO

33- **Pierre Lescarbot**, veuve Lescarbot et François Bélair (haut de la terre);
34- **François Bélair dit Dalpech**;
35- **Pierre Brault dit Lafleur**, puis Louis Blégnié (Beignet);
36- **Veuve Claude Brême dit Bourdelais**, Claude Bourdelais et Guillaume Lescarbot (haut de la terre);
37- **Pierre Payet**, Jean-Baptiste Bélair (haut) et Jacques Froment (haut), puis veuve et héritiers David;
38- **Veuve et héritiers David** en 1731 et Guillaume Lescarbot (haut);
39- **Pierre Laporte dit St-Georges**, puis Jean-Baptiste Bélair (1731) et Deguire (1731-haut);
40- **Nicolas Jouan dit Chaussé**, puis veuve et héritiers Fauteux en 1731;
41- **Michel Légué**, puis Duvivier (1731), puis Louis et Joseph Piché (haut) en 1731;
42- **Antoine et Marguerite Harpin**, puis Duvivier et Piché en 1731;
43- **Noël Laurinu** (Laurence), puis Nicolas Laurence et François Vigneux en 1731;
44- **Pierre Donay**, puis veuve et héritiers Daunay en 1731;
45- **Antoine Donay**, puis veuve et héritiers Chateauguay dit Perreault;
46- **René Brault**, puis veuve et héritiers Chateauguay;
47- **Jean-Baptiste Robillard**, puis Nicolas Chaussée en 1731;
48- **Joseph Robillard**, puis Nicolas Chaussée en 1731;
49- **Jacques de Laporte dit St-Georges**, concédée avant 1699

Mais le gros des concessions a lieu par la suite. La plus nombreuse distribution à des censitaires survient en 1711. Pas loin d'une dizaine de nouvelles familles (nos 6, 9, 19, 25, 27) viennent s'établir sur les rives sulpiciennes. Alors, la paroisse s'enrichit de nouveaux noms. Dorénavant, y vivent les Cusson, Rivet, Ménard, Bonin, Mousseau dit Désilets et Perrot.

Au cours des années suivantes, soit de 1712 à 1715, se joignent à eux les Desmarais (no 11), les Tétreault (no14) et les Gladu[2] (no 22). Comptant maintenant près d'une trentaine de familles, Saint-Sulpice constitue un village bien vivant.

Vie de censitaires

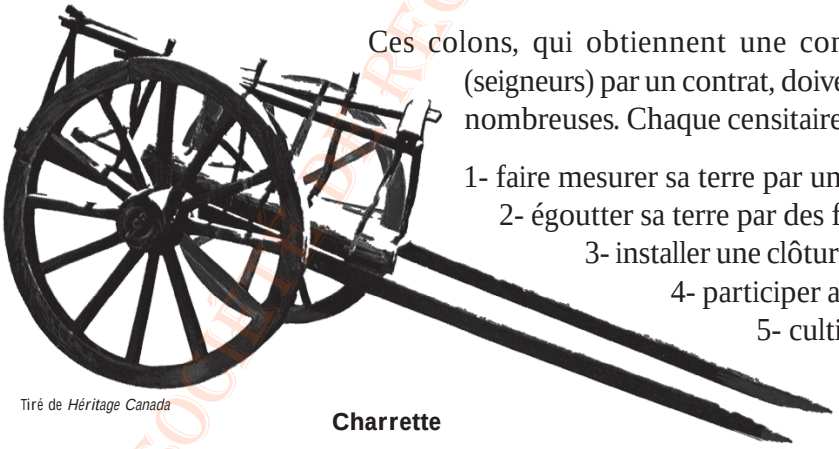

Tiré de *Héritage Canada*

Charrette

Ces colons, qui obtiennent une concession des MM. de Saint-Sulpice (seigneurs) par un contrat, doivent remplir des servitudes qui s'avèrent nombreuses. Chaque censitaire doit :

1- faire mesurer sa terre par un arpenteur;
2- égoutter sa terre par des fossés;
3- installer une clôture afin d'empêcher ses animaux d'errer;
4- participer aux corvées;
5- cultiver sa terre;
6- construire des chemins de traverse;

[2] Soulignons que ce document ne fournit malheureusement aucune date initiale pour les terres 29 à 48.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

7- payer sa rente annuelle au seigneur, en nature ou en argent;
8- obtenir la permission du seigneur s'il veut pêcher ou chasser;
9- peut couper et vendre le bois de sa concession sauf le chêne et le pin qui appartiennent au seigneur;
10- pour devenir propriétaire, il doit défricher six arpents et bâtir une maison; même propriétaire, ce dernier doit payer une rente au seigneur !

Premier portrait global

Le premier recensement, soit celui de 1706, nous révèle très peu d'éléments. La seule information que l'on peut en tirer a trait à sa population totale. On y apprend que 61 personnes habitent maintenant à Saint-Sulpice. Notre paroisse s'avère donc bien petite puisque la Nouvelle-France compte alors 16 417 personnes[3].

Description des lieux

C'est aussi à l'époque de la construction de notre première église de pierre, plus précisément le 25 février 1725, que paraît le premier « Acte de foi et hommages (reconnaissance et description des lieux de la seigneurie) de Messire Louis Normand, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal[4] ». Ce dernier agit « au nom et comme fondé de procuration du supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris pour la seigneurie de Saint-Sulpice ». Cependant, le document produit ne contient qu'une description géographique des lieux. Nulle part, y fait-on état de sa population[5].

Un portrait complet

Heureusement, cette lacune est comblée quelques années plus tard. L'« aveu et dénombrement[6] » réalisé le 20 octobre 1731 s'avère très précis. S'y trouve la liste des habitants censitaires qui occupent l'ensemble des terres paroissiales de la seigneurie de Saint-Sulpice. Ce recensement des terres, vieux de près de 300 ans, nous révèle le nombre, les noms et la superficie des terres occupées par nos ancêtres sulpiciens. Bien que la population globale n'y soit pas, une présentation détaillée de tous les terrains est dressée selon leur propriétaire.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

---

3 En détail, pour toute la Nouvelle-France en 1706 cela donne : 2 054 hommes mariés de moins de 50 ans, 842 hommes mariés de plus de 50 ans, 2 665 femmes mariées, 1 828 hommes non mariés de plus de 15 ans, 1 277 femmes non mariées de plus de 15 ans, 3 828 hommes non mariés de moins de 15 ans, 3 923 filles non mariées de moins de 15 ans. Pour ce qui est de la situation agricole, il y a 43 671 arpents en culture, 1 872 chevaux, 14 191 bêtes à cornes et 1 820 moutons.

4 Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

5 À titre d'information, en 1721, remarquons l'évolution de la Nouvelle-France: 24 051 habitants, 62 145 arpents cultivés et 12 203 arpents en pâturage. Chez le clergé et les communautés religieuses: 16 jésuites, 12 récollets, 50 ursulines, 106 soeurs hospitalières, 12 soeurs de l'hôpital général et 68 de la Congrégation Notre-Dame. Côté récolte, on produit alors 282 700 boisseaux (environ 12,5 litres par boisseau) de blé, 4 585 boisseaux d'orge, 64 035 boisseaux d'avoine, 57 400 boisseaux de pois, 7 205 boisseaux de maïs, 54 650 livres de lin, 2 100 livres de chanvre et 48 038 livres de tabac. Côté bétail, on retrouve 5 603 chevaux, 23 388 bêtes à cornes, 13 823 moutons, 16 250 cochons. Enfin, il y a alors 67 édifices publics, 86 églises, 90 moulins à farine, 30 moulins à scie, 5 623 armes à feu et 923 épées.

6 Archives de la Province de Québec. *Foi et Hommages*, registre français, vol. II, fol. 115.

Description de la seigneurie

Tiré du texte officiel de 1731 et forcément en ancien français, prenons maintenant connaissance de ce texte descriptif des terres sulpiciennes.

D'abord, les limites et la superficie exacte de la seigneurie sont données :

> Laquelle terre et seigneurie de Saint-Sulpice contient **deux lieues de front sur le bord du fleuve Saint-Laurent sur six lieues de profondeur**, joignant du costé du Nord est la terre et seigneurie de Lavaltrie et du coste du sudouest au fief et seigneurie de Repentigny.

Ensuite, sont présentées les deux possessions des seigneurs de Saint-Sulpice. Leur premier domaine, le plus imposant, s'avère être le terrain de l'église et du presbytère :

> Le premier situé sur le bord du fleuve environ au milieu de la seigneurie de l'Etendue de trois arpens de terre de front sur soixante arpens de profondeur, **sur lequel est Edifiée en pierre l'Église sous le titre de Saint-Sulpice**, de quatre vingt pieds de long sur trente cinq pieds de large, le presbitaire aussy en pierre de quarante pieds de front sur trente pieds de profondeur, et une maison de pieces sur pieces, une grange de charpente de soixante pieds de long sur trente cinq pieds de large, une Ecurie, une Etable, soixante arpens de terre labourable et cinq arpens de prairie.

Le moulin constitue leur second domaine :

> Lesdits seigneurs ont en outre sur le bord du fleuve une terre d'un arpent et trois quart d'arpent de front sur trente cinq arpens de profondeur, **sur laquelle Ils ont un moulin avant (à vent) construit en pierre**, une maison, une grange, une Etable, vingt cinq arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

Par la suite, on retrouve ce plan de la seigneurie que nous reproduisons à la fin du volume sous forme cartographique.

Portrait des terres

Vient ensuite une description détaillée de l'ensemble des terres concédées. Soulignons que cette liste débute à la seigneurie de Lavaltrie. Elle part donc de l'est pour se poursuivre vers l'ouest, jusqu'à la seigneurie de Repentigny.

Voici donc en 1731 les censitaires de Saint-Sulpice, des colons qui résident principalement le long du fleuve :

> Que dans la censive et mouvence de la seigneurie En commençant au Nordest et remontant au sud'ouest le long du fleuve sont les habitants cy apres savoir.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

49- **Pierre Laporte** Joignant au Nord'est la Ligne qui separe ladite seigneurie de Saint-Sulpice d'avec celle de Lavalterie qui possède quatre arpens de terre de front sur quarente arpens de profondeur, chargés de trois livres et deux minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, soixante arpens de terre Labourable et six arpens de prairie.

49- Qu'au dessus est le nommé **St-Georges** qui possède six arpens de front sur ladite profondeur, charges de quatre Livres dix sols et trois minots de bled de cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, cinquante sept arpens de terre labourable et cinq arpens de prairie.

47-48- Qu'au dessus est **Nicolas Chaussée** qui possède neuf arpens de terre de front sur Ladite profondeur, chargés de neuf Livres et neuf minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, deux granges, Etable, cent arpens de terre labourable et neuf arpens de prairie.

45-46- Qu'au dessus sont la veuve et **heritiers Chateauguay** qui possède six arpens de terre de front sur ladite profondeur, chargés de six livres et six minots de bled de cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, cinquante cinq arpens de terre labourable et cinq arpens de prairie.

44- Qu'au dessus sont la **veuve et heritiers Daunay** qui possède trois arpens de terre de front sur trente arpens de profondeur, chargés de quarente cinq sols et deux minots et un quart de minot de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quarente cinq arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

43- Qu'au dessus est **François Vigneux** qui possède quatre arpens et demy de terre de front sur ladite profondeur de soixante arpens, chargés de six livres quinze sols et six minots et trois quarts de minot de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable soixante dix huit arpens de terre labourable et huit arpens de prairie.

42-43- Qu'au dessus est **Nicolas Laurance** qui possède six arpens de front sur ladite profondeur chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quatre vingt trois arpens de terre labourable et douze arpens de prairie.

41-42- Qu'au dessus est le **S. Duvivier** qui possède neuf arpens et demy de terre de front sur quarente arpens de profondeur, chargés de neuf Livres dix sols et neuf minots et demy de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quatre vingt dix sept arpens de terre labourable et cinq arpens de prairie.

41-42- Qu'au bout de la profondeur de la terre cy dessus **Louis** et **Joseph Piché** possèdent neuf arpens et demy de terre de front sur vingt arpens de profondeur. Chargés de quatre livres quinze sols et quatre minots et trois quarts de minots de bled de cens et rentes sans aucuns batiments ny defrichement.

40- Qu'au dessus et Joignant le S. Duvivier est **Nicolas Chaussée** qui possède trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trente sols et un minot et demy de bled de cens et rentes, lequel n'a qu'une grange et dix sept arpens de terre Labourable.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

40- Au bout de la profondeur de laquelle terre la **veuve et heritiers Fauteux** possèdent trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trente sols et un minot et demy de cens et rentes, sans aucuns batiments et seulement huit arpens de terre labourable.

39- Qu'au dessus et Joignant ledit Lachaussé est **Jean Bapte Belair** qui possède six arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trois Livres et trois minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quatre vingt trois arpens de terre labourable et quatre arpens de prairie.

39- Au bout de la profondeur de laquelle terre le nommé **Deguire** possède trois arpens de terre de front sur quarente arpens de terre de profondeur, chargés de trois Livres et trois minots de bled de cens et rentes, lequel n'a qu'une grange et sept arpens de terre labourable.

37- Au bout de la profondeur de la terre dudit Belair **Jacques Froment** possède aussy trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trente sols et un minot et demy de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et neuf arpens de terre labourable.

37-38- Qu'au dessus et Joignant ledit Belair sont la **veuve et heritiers David** qui possèdent trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trente sols et un minot et demy de bled de cens et rentes, lesquels ont maison, grange, Etable, trente cinq arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

38- Au bout de la profondeur de laquelle terre cy dessus **Guillaume Lescargot** possède trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trente sols et un minot et demy de bled de Cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et douze arpens de terre labourable.

37- Et au bout de la profondeur des terres desdits Lescargot et Froment **Jean Bapte Belair** possède six arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur chargés de trois livres et trois minots de bled de cens et rentes sans aucuns batiments ny defrichement.

36- Qu'au dessus et Joignant ladite veuve et heritiers David est **Claude Bourdelais** qui possède trois arpens de terre de front sur quarente arpens de profondeur, chargés de trois livres et trois minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et trente cinq arpens de terre labourable.

36- Au bout de la profondeur de laquelle terre ledit **Guillaume Lescargot** possède trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trente sols et un minot et demy de bled de cens et rentes sans aucuns batiments ny defrichement.

35- Qu'au desssus et Joignant ledit Bourdelais est **Louis Blegnié** qui possède trois arpens de terre de front sur quarente arpens de profondeur, chargés de trois Livres et trois minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et trente sept arpens de terre Labourable.

34- Qu'au dessus est **François Belair** qui possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur, chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et quarente trois arpens de terre Labourable.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

33- Qu'au dessus est la **veuve Lescargot** qui possède trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trente sols et un minot et demy de bled de cens et rentes laquel a maison, grange, Etable et trente sept arpens de terre labourable.

33- Au bout de la profondeur de laquelle terre ledit **François Belair** possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés des memes cens et rentes sans aucuns batiments nu defrichement.

33- Qu'au dessus et Joignant la veuve Lescargot est **Pierre Lescargot** qui possède trois arpens de terre de front sur quarente arpens de profondeur, chargés de trois livres et trois minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quarente trois arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

Le domaine de l'église trône au milieu de la seigneurie. On réfère alors à la description précédemment donnée :

32- Qu'au dessus est le **domaine** cy devant expliqué.
Le premier situé sur le bord du fleuve environ au milieu de ladite seigneurie de l'Etendüe de trois arpens de terre de front sur soixante arpens de profondeur, sur lequel est Edifiée en pierre l'Eglise sous le titre de Saint-Sulpice, de quatre vingt pieds de long sur trente cinq pieds de large, le presbitaire aussy en pierre de quarante pieds de front sur trente pieds de profondeur, et une maison de pieces sur pieces, une grange de charpente de soixante pieds de long sur trente cinq pieds de large, une Ecurie, une Etable, soixante arpens de terre labourable et cinq arpens de prairie.

La liste des censitaires reprend ensuite :

31- Qu'au dessus est **Louis Piché** qui possède trois arpens de terre de front sur soixante arpens de profondeur, chargés de quatre Livres dix sols et quatre minots et demy de bled de cens et rentes, lequel a **maison construite en pierre**, grange, Etable, soixante arpens de terre Labourable et six arpens de prairie.

31- Qu'au dessus est **Ignace Piché** qui possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur, chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable soixante trois arpens de terre Labourable et sept arpens de prairie.

30- Qu'au dessus est **Louis Morin** qui possède trois arpens de terre de front sur quarente arpens de profondeur, chargés de trois Livres et trois minots de bled de cens et rentes, lequel a maison grange, Etable, cinquante arpens de terre labourable et cinq arpens de prairie.

29- Qu'au dessus est **Pierre Champou** qui possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quarante trois arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

28- Qu'au dessus est **Joseph Blegnié** qui possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, trente huit arpens de terre labourable et huit arpens de prairie.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

27- Qu'au dessus est **Claude Perrot**[7] [8] [9] qui possède quatre arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés de quatre livres et quatre minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, cinquante arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

26- Qu'au dessus est **Clemence Perrot** qui possède un arpent de terre de front sur ladite profondeur chargé de vingt sols et un minot de bled de cens et rentes lequel n'a aucuns batiments mais seulement quinze arpens de terre labourable.

26- Qu'au dessus la **veuve et héritiers Musseau** qui possèdent trois arpens de terre de front sur ladite profondeur, chargés de trois livres et trois minots de bled de cens et rentes, lesquels ont maison, grange, Etable, trente trois arpens de terre labourable et quatre arpens de prairie.

25- Qu'au dessus sont la **veuve et heritiers Joüan** qui possèdent trois arpens de terre de front sur trente arpens de profondeur, chargés de quarente cinq sols et deux minots et un quart de minot de bled de cens et rentes, lesquels ont maison, grange, Etable, vingt neuf arpens de terre labourable et deux arpens de prairie.

23-24- Qu'au dessus est **Jean Bapte Laperche**, qui possède huit arpens de terre de front sur ladite profondeur, chargés de six livres et six minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, cent arpens de terre labourable et huit arpens de prairie.

22- Qu'au dessus est le nommé **Aubuchon** qui possède trois arpens de terre de front sur quarente arpens de profondeur chargés de trois livres et trois minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, trente cinq arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

Arrive ensuite le deuxième domaine, soit le **moulin à farine** :

21- Qu'au dessus est la terre desdits Seigneurs sur laquelle est construit le moulin et cy devant expliqué.
Lesdits Seigneurs ont en outre sur le bord du fleuve une terre d'un arpent et trois quarts d'arpent de front sur trente cinq arpens de profondeur, sur laquelle ils ont un moulin a vant construit en pierre, une maison, une grange, une Etable, vingt cinq arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

Reprend alors la liste des censitaires :

21- Qu'au dessus est **Pierre Grau (Gour)** qui possède deux arpens et un quart de terre de front sur trente cinq arpens de profondeur, chargés de quarente sols et deux minots de bled de cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, trente arpens de terre labourable et quatre arpens de prairie.

20- Qu'au dessus est **Nicolas Rivet** qui possède trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trente sols et un minot de demy de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et vingt cinq arpens de terre labourable.

[7] Voir annexe 6 : contrat de vente original en 1711 de Nicolas Chaussé (Jouan) à Claude Perrot.
[8] Voir annexe 7 : contrat de mariage de Claude Perrot en 1714.
[9] Voir annexe 8 : déclaration de Claude Perrot aux seigneurs sur les Sulpiciens au sujet d'une terre.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ARCHIVISTIQUE

18-19- Qu'au dessus est **Jean Perro** qui possède sept arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés de trois livres dix sols et trois minots et demy de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quarente trois arpens de terre labourable et cinq arpens de prairie.

15-16-17- Qu'au dessus est **Jean Prud'homme** qui possède quatre arpens de terre de front sur trente arpens de profondeur, Chargés de trois Livres et trois minots de bled de cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, trente arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

14- Qu'au dessus est **Maurice Rivet** qui possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés de quarente cinq sols et deux minots et un quart de minot de bled de cens et rentes lequel a maison, grange, Etable trente cinq arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

13- Qu'au dessus est **Pierre Majo** qui possède trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, chargés de trente sols et un minot et demy de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, trente arpens de terre labourable et quatre arpens de prairie.

12- Qu'au dessus est **Jean Paré** qui possède deux arpens et deux perches de terre de front sur ladite profondeur chargés de vingt six sols et un minot de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et vingt arpens de terre labourable.

11- Qu'au dessus est **Jacques Marest** qui possède trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur chargés de trente sols et un minot et demy de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, et vingt cinq arpens de terre labourable.

10- Qu'au dessus est **Alexis Rivet** qui possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, vingt sept arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

9- Qu'au dessus est **Michel Rivet** qui possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et vingt trois arpens de terre labourable.

8- Qu'au dessus est **Pierre Paré** qui possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et vingt arpens de terre labourable.

7- Qu'au dessus est **Pierre Rivet** qui possède trois arpens et demy de terre de front sur ladite profondeur, chargés de trente cinq sols et un minot et trois quarts de minot de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et vingt cinq arpens de terre labourable.

6- Qu'au dessus est **Joseph Cusson** qui possède trois arpens et demy de terre de front sur laditeprofondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, vingt sept arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

5- Qu'au dessus est **Charles Patabois** qui possède quatre arpens de terre de front sur ladite profondeur, chargés de quarente sols et deux minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, trente arpens de terre labourable et quatre arpens de prairie.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

3-4- Qu'au dessus est **Charles Cusson** qui possède six arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés des memes cens et rentes, chargés de trois Livres et trois minots de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quarante-deux arpens de terre labourable et cinq arpens de prairie.

2- Qu'au dessus est **Charles Rivet** qui possède trois arpens de terre de front sur ladite profondeur chargés de trente sols et un minot et demy de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, et trente arpens de terre labourable.

1- Qu'au dessus est le **nommé Roy** qui possède trois arpens de terre de front allant en pointe de chemise jusqu'à la ligne qui separe ladite seigneurie d'avec celle de Repentigny faisant en superficie vingt arpens de terre, chargés de dix sols et un demy minot de bled de cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, dix huit arpens de terre labourable et deux arpens de prairie.

Maison Laporte, située sur l'île Bouchard, construite à la même époque que celle de Louis Piché

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Ainsi donc, en 1731, Saint-Sulpice compte 44 familles qui disposent d'une terre (et parfois deux terres). Sur le plan, près du moulin à vent de Pierre Gour, se trouve le chemin que les Sulpiciens ont conçu dans le but de faciliter la venue des fermiers du Portage et du Point-du-Jour. Toutes les concessions qui donnent directement sur le fleuve sont alors concédées. Dans la partie est de la seigneurie, soit celle voisinant Lavaltrie, il y a déjà huit terres du haut (les n°s 41, 42, 40, 39, 37, 38, 36 et 33) attribuées à des censitaires.

Il est à noter que la plupart des résidants vivent dans des habitations en bois. Car **seulement un résidant**, **Louis Piché, possède une maison en pierre**. Sinon, dans la paroisse, il n'y a que l'église, le presbytère et le moulin avec ce noble matériau.

Sur l'ensemble des concessions, la vaste majorité des habitants a déjà construit maison et grange. Toutefois, quatre terres (les n°s 9, 17, 19 et 23) ne sont pas encore défrichées ni ne possèdent aucun bâtiment. Quatre autres concessions (les n°s 10, 11, 13 et 31) ne disposent toujours pas de maison.

Situations variées

Quant à la superficie des propriétés, elle varie grandement. Les plus gros fermiers possèdent des terres de 360 arpents et plus. Tel est le cas de Nicolas Chaussé (n° 3), de Nicolas Laurence (n° 7) et de S. Duvivier (n° 8). Suivent ensuite ceux qui bénéficient de terres de 240 arpents et plus. Parmi ceux-ci, on compte Jacques Laporte dit St-Georges (n° 2), la veuve et les héritiers Chateauguay (n° 4), François Vigneux (n° 6) et Jean-Baptiste Laperche (n° 34).

Un grand nombre de gens sont toutefois installés sur des terres allant de 120 à 200 arpents. Tel s'avère le cas de vingt censitaires. Les plus petites propriétés sont généralement de 60 arpents et moins. Celles-ci se trouvent près de l'église, sur le haut ou à l'ouest de la seigneurie, du côté de Repentigny. On en dénombre seize au total.

Pour ce qui est du défrichement, il s'avère tout aussi variable. Seulement deux des gros fermiers, Nicolas Chaussé (n° 3) et Jean-Baptiste Laperche (n° 34), se retrouvent avec 100 arpents de terre labourable. À l'opposé, la veuve et les héritiers Fauteux (n° 11) ne disposent que de huit arpents de terres labourées.

Cependant, en général, les bonnes fermes, au nombre d'une dizaine, bénéficient déjà de 50 à 90 arpents de terre labourable. Quant aux plus petites propriétés, soit la majorité, elles ont 50 arpents et moins. En 1731, à Saint-Sulpice, il y a encore 33 fermes dans cette situation.

Cette brève analyse permet de réaliser que la situation de nos ancêtres de Nouvelle-France se révèle fort variable. Tous censitaires installés sur une terre, les réalités des uns et des autres varient grandement. Cet « aveu et dénombrement » de la seigneurie de Saint-Sulpice nous en fournit une preuve irréfutable.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCHAND-HUOT

Évolution subséquente

Malheureusement, les recensements subséquents ne fournissent pas autant de précieuses informations. Ainsi, en 1739, on apprend que 858 personnes habitent Saint-Sulpice, les îles Bouchard et L'Assomption. Vingt-six ans plus tard, soit en 1765, les données du recensement s'avèrent un peu plus loquaces. À Saint-Sulpice vivent alors 105 familles, pour un total de 567 habitants (311 hommes et 256 femmes). Parmi ceux-ci, on compte 113 hommes mariés ou veufs, 105 femmes mariées ou veuves, 198 garçons et 151 filles. Il y a 109 maisons et 8 369 arpents possédés. En culture, 2 892 minots se trouvent semés. Au niveau du cheptel, on dénombre 172 chevaux, 152 boeufs, 205 veaux, 293 vaches, 344 moutons et 434 cochons.

À titre comparatif, Repentigny compte alors 847 habitants tandis que L'Assomption regroupe déjà 1 215 habitants. C'est dire que cette dernière paroisse vient de nous dépasser de beaucoup puisqu'elle a le double de citoyens.

Nouveau dénombrement

Il faut attendre l'avancement du siècle pour voir un nouveau recensement détaillant tous les propriétaires de terres. Le dénombrement des terres de 1781[10] nous fait réaliser combien la situation a changé en 50 ans, depuis celui de 1731. La subdivision des terres et l'arrivée de nouveaux résidants ont passablement modifié le portrait.

Cette fois, en partant des limites de Repentigny, les 73 terres appartiennent aux personnes suivantes :

1) Jean-Marie Loyer; 2) Charles Cusson (terres n°s 3 et 4[11]); 3) Jacques Coderre; 4) Nicolas Rivet (terre n° 7); 5) Charles de Xavier; 6) Pierre Paré (terre n° 8); 7) Joseph Rivest (terre n° 9); 8) Joseph Laperche; 9) Antoine Lacasse; 10) Louis Rivet; 11) Bazile Perreault; 12) Louis Bousquet; 13) Joseph Caseneuve, 14); Jean-Pierre Prud'homme (terres n°s 15 à 17); 15) François Beaupré; 16) Nicolas Perreault; 17) Julien Papin; 18) Pierre Duhamel; 19) Pierre Gour; 20) Joseph Papin; 21) André Bouteiller; 22) François LaRoch; 23) Pierre Mazierre-Monjeon; 24) Michel Rivet; 25) Bazile Laperche; 26) Gabriel Laperche; 27) Pierre Beigné (terre n° 28); 28) Joseph Lapierre; 29) Veuve Deguire; 30) Augustin Goulet; 31) Claude Perrault; 32) Joseph Beigné; 33) Pierre Pisché; 34) Julien Papin; 35) Fr-Ignace Pisché; 36) Pierre et Jn-Baptiste Pisché (terre n° 31); terrain de l'Église et presbytère (terre n° 32); 37) Jean-Baptiste Dorion sur la même terre que la fabrique; 38) Louis Dubois; 39) Veuve Nicolas Chaussé; 40) Ambroise Tellier; 41) Joseph Prud'homme; 42) François Beigne; 43) Claude Brême; 44) Laurent Brême; 45) Louis Roy Desjardins; 46) Guillaume Lescarbot; 47) Charles Cusson; 48) Joseph Turenne; 49) Veuve Roberge; 50) Gabriel Godher; 51) J-Léonard Mondor; 52) Joseph Dalpec; 53) Pierre Robillard; 54) Noël Morin; 55) Alexis Gour; 56) Pierre Paré; 57) Joseph Cauté; 58) Marc Laurence; 59) Joseph Laurence; 60) Nicolas Vigneux; 61) Jean-Baptise Laurence; 62) François

[10] C'est à cette époque, en 1774 précisément, qu'une ordonnance royale défendit la construction de maisons rurales à moins d'un arpent et demi l'une de l'autre; ainsi, disait-on, « les habitants et les ménagères étaient moins exposés à négliger leur travail pour le potin ! »

[11] De manière approximative, nous indiquons les terres selon le plan du cadastre déjà joint.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE HISTORIQUE RCA HISTO

Bourdon; 63) Jean-Baptiste Vigneux; 64) Jacques Cusson; 65) Joseph Perrault; 66) François Chaussé; 67) Louis Morin; 68) Anne Gordon; 69) Pierre Laporte (terre nº 49); 70) Bazille Fiset; 71) Joseph Léonard; 72) Antoine Grivaux Pelletier dont la devanture anticipe sur la seigneurie de la Valtrie.

Finalement, un dernier recensement en date de 1790 indique qu'il y avait 793 habitants dans notre localité.

La donation

Au moment où va se terminer ce XVIIIe siècle, il est intéressant et important de porter un regard non seulement sur l'évolution de sa population mais aussi sur d'autres événements de la vie. En effet, tout au cours de ce siècle, les vieilles familles paroissiales eurent le bonheur de voir leurs descendants prendre la relève. La plupart du temps, l'aîné des garçons de ces familles de huit, dix et douze enfants prend charge de la terre familiale en plus d'héberger ses vieux parents jusqu'à leur mort.

Cette coutume du temps, qu'on appelle pour les vieux parents « se donner » à un de leurs enfants, constitue une étape de vie importante, la plupart du temps légalisée devant notaire et colligée avec moult détails.

Vous présenter le texte de la donation à charge d'une rente viagère et pension de Joseph Perrault (fils de Claude Perrault pionnier de Saint-Sulpice selon le relevé de 1731) et de son épouse à Benjamin Perrault leur fils le 27 novembre 1786… nous dévoile le sens pratique de ces gens souvent peu instruits mais s'appuyant sur la loi[12] pour protéger leurs droits et assurer leurs vieux jours.

Donnation à la charge d'une rente viagère et pension de Joseph Perrault et son épouse à Benjamin Perrault, leur fils
27 novembre 1786 - Joseph Raymond, notaire

Pardevant le notaire de la Province de Québec, district de Montréal, résident au bourg de l'Assomption,

Fut présent Joseph Perrault, habitant demeurant sur la grande côte, paroisse de St Sulpice, et Marie Madeleine Brame dit Bourdelais, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes.

Lesquels, **considérant leur age déjà avancé, et voulant se débarasser des affaires de la vie présente, pour ne s'occuper que de celle de leur salut**, ont volontairement reconnus et confessés avoir fait donation entre vifs en la meilleur forme que faire se peut et que donnation puisse valoir et avoir lieu.

Et pour plus grande validité ont promis et promettent sous la voie solidaire et les renonciations accoutumées, garantir de tous trouble et empêchement généralement quelconques à Benjamin Perrault, acceptant donnataire pour lui, ses hoirs et ayans cause à l'avenir, c'est à savoir:

[12] Car les enfants ne satisfaisaient pas toujours à leurs obligations comme en témoigne la situation décrite par Ringuet dans son roman « Trente arpents » (1938).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-AIS

Une terre et habitation sise et située au dit lieu de St Sulpice, de la contenance de **deux arpens et demie de front sur quarante arpens de profondeur**, tenant sur le devant au bord du fleuve St Laurent, par derrière, aux terres du Point du jour, d'un côté au nord est, à Louis Robillard et d'autre côté au sud ouest à Joseph, fils de Claude Perrault, avec tous les bâtimens, maison, grange et autres sur la dite terre construits, circonstances et dépendances et de fond en comble avec tous leurs meubles de ménage généralement, ustencils d'agriculteur et autres, leurs annimaux en quelque quantité et de quelque enjeu qu'ils soient. Enfin, tout ce qu'ils possèdent et pourront posséder dans la suitte, sans aucunes choses en excepter ny réserver par les dits donnateurs que **leur logement dans la maison dans la chambre du côté sud ouest qu'ils se réservent pour leur vie durant à tous deux**, et l'entrée et libre usage de tous les meubles de ménage dont ils pourront avoir besoin, et autres ustencils, sans être plus genés dans l'usage qu'ils en feront qu'ils ne l'ont été avant la présente disposition, avec aussi **la moitié de leur jardin dans son état actuel**, pour y faire leur légumes et la liberté de recevoir chez eux en tous temps leurs autres enfans et amis qui viendront leur faire visite, sans que le dit donnataire ou ses ayant cause puissent trouver à redire.

Tenant et mourant la dite terre et dépendances présentement donné en la censive de la dite Seigneurie de St Sulpice et envers le domaine d'icelle, chargée de tels cens et rentes qu'elle peut devoir que les parties n'ont put précisément dire en quoi ils consistent, de ce interpellées par le dit notaire soussigné, franche et quitte néanmoins des arrérages des dits cens et rentes de tout le passé jusqu'au onzième jour du présent mois de novembre et de toutes dettes et hipothèques du passé jusqu'à ce jour.

Pour la dite terre, circonstance et dépendances et tous ce que dessus donné jouir, user, faire et disposer par le dit donnataire, ses hoirs et ayans cause, comme de chose lui appartenant en vertu des présentes, à commencer la dite jouissance dès ce jour à toujours, sans pouvoir cependant par le dit donnataire, dans aucun temps que ce soit, vendre, donner, aliéner, ny autrement transporter, engager ny hipothéquer tout ny partie de la dite terre et de tout ce que dessus donner, pour quelques causes présentes ou occasion que ce puisse être pendant le cours de la vie des dits donnataires à tous deux, sans leur exprès et formel consentement et par écrit, à peine de nullité des présentes et de leur entière révocation, la présente clause sera absolument de rigueur car sans laquelle ces présentes n'eussent été faites, consenties ny accordées.

Cette donnation est ainsy faite parce que telle est la volonté des dits donnateurs et à la charge des dits cens et rentes pour l'avenir seulement et en outre pour et **moyennant une rente et pension viagère à payer**, fournir et faire valoir par le dit donnataire aux dits donnateurs comme et ainsy qu'il suit, savoir:

Trente deux minots de bon bled loyal et marchand, rendu dans leur grenier, deux cochons gras pesant au moins cent cinquante livres chacun, un quartier de beau boeuf, un mouton gras, un minot de sel, une livre de poivre rouge, **douze pots de bon rhom**, quinze livres de chandelle, quarante livres de sucre du pais, deux livres de thé et caffée, **trois livres de bon tabac en poudre, trente six livres de bon tabac à fumer**, vingt quatre cordes de bois de chauffage rendu à leur porte et **une somme de vingt quatre livres ou anciens chelings en argent**, tous lesquels articles sus mentionnés seront régulièrement fourny et livrés tous les ans par le dit donnataire aux dits donnateurs dont la première année de paiement échèra le vingt neuf septembre prochain, en suivant toutes fois les tems et saisons propres à la livraison des dits articles et continuer ainsy d'année en année pendant tout le cours de la vie des dits donnateurs.

SOCIÉTÉ RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

Et en outre, **pour leur entretients**, les articles suivants, savoir:

dix aulne de belle toille du pays, un capot, un gilet, **une paire de culotte d'étoffe du pays, quatre paires de soulliers de boeufs pour homme**, une paire de mitaine, **une paire de soulliers francais à femme**, une paire de bas à femme, une jupe d'étoffe du pays ou de droguet, tous lesquels articles seront fournis tous les ans à fut et à mesure que les donnateurs en auront besoin.

Et **les articles suivants ne seront fournis que tous les deux ans**, savoir:

un mantelet de pergognon, une demi aune de mousseline cottonné, une demi aune de mousseline claire, une paire de gant de femme, une paire de mitaine pour les dimanches, une paire de soulliers francais, un fichu de soie, une tuque.

Et encore de **les blanchir ou faire blanchir et racommoder et leur fournir le savon** dont ils pourront avoir de besoin, d'en avoir tous le soin possible dans leur maladies et infirmités de leur **aller chercher le pretre quand il sera necessaire**, et de leur fournir une bonne fille pour les soigner, enfin les fesant traiter, soigner et médicamenter et de leur fournir toutes les douceurs et rafraichissement nécessaire en pareille cas, comme une volaille.

Et de leur fournir en outre **deux bonnes vaches laitières** qui seront pacagées et hyvernées par et aux frais du dit donnataire et par lui remplaçées en cas de mort ou d'autres accidents par d'autres bonnes vaches et livrés tous les printemps, dans les premiers jours du mois de mai.

De **leur fournir un bon cheval** avec les harnois et voiture convenable aux diverses saisons.

De les faire enterrer et inhumer d'une manière honête en leur fesant chanter à chacun un service sur leur corps, et aussi à chacun, une grande messe de Requiem au bout de six mois de leur déçès, et un service anniversaire au bout de l'an, et à chacun vingt cinq messes de Requiem pour le repos de leur ames dans l'année de leur déçès.

A été convenu entre les parties qu'**au déçès de l'un des dits donnateurs, la dite rente et pension viagère diminuera de moitié, exepté** le bois de chauffage et la chandelle qui ne supporteront aucune diminution, et quelques autres articles diminueront suivent les circonstances, c'est à dire que si la donnatrice prédéçède le donnateur, parmi les effets destinés à son entretient qui sont facile à distinguer, ainsy que le tabac en poudre et le thé ou le café seront totalement éteint. Et si c'est le donnateur qui prédéçède, il seront fourni sans diminution et le tabac à fumer ainsy que les articles destinés à l'entretient du dit donnateur seront en ce cas éteints, et tout le reste fourni en entier, jusqu'au déçès du survivant des donnateurs, auquel temps, la dite rente et pension viagère cy devant stipulé sera totalement éteinte et amortie, réuni et consolidé au fond et propriété de tout ce que dessus donné, pour du tout jouir alors par le donnataire, sans aucune charges qui soient relatives aux dits donnateurs, excepté ce dont il sera fait mention cy après.

Et à ce fait, étoient présents Joseph Dalpecque dit Pariseau, et Catherine Perreault, son épouse, qu'il authorize à l'effet qui s'en suit, et Joseph La Perche dit St Jean, et Marie Cécile Perreault, son épouse

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

qu'il autorize également à l'effet des présentes, tous enfants des dits donnateurs, demeurants tous au dit lieu de St Sulpice.

Lesquels, après avoir pris communication du présent acte de donnation, l'ont unanimement agrées, veulent et consentent et accordent qu'il soit fait à toujours son plein et entier effet, suivant sa forme et teneur.

En conséquence, le dit donnataire, leur frère et beau frère, s'oblige et s'engage de leur bailler et payer dans le plus court délay qu'il lui sera possible, **une somme de Douze Cens Livres ou schillings** anciens cours de la Province, qui fera pour chacun, une somme de six cens livres ou dit chelings, le tout en bonne monnaie ayan cours lors des payements qu'il en fera à peine.

A tous ce que dessus, le dit donnataire s'est volontairement soumis et obligé, a promis et promet de bien et ponctuellement faire et accomplir tout ce contenu en ces présentes, et ce, sous l'hypothèque et obligation général de tous les biens meubles et immeubles et spécialement les biens et héritage compris en la présente donnation, sans qu'une obligation déroge à l'autre.

Au moyen de tout ce que dessus, les dits donnateurs ont transporté au dit acquereur dit donnataire, tous et tels droits de propriété, fond, tréfond, noms, raison, actions et posession qu'ils avoient pouvoient avoir et prétendre dans et sur tout ce que dessus donné, dont ils se sont dessaisis, démis, dévetus pour et au profit du dit donnataire, et de ses hoirs et de ses ayans cause, voulant et consentant qu'il en soit saisi, vetu, mis et reçu en bonne saisine et possession par qui il appartiendra, constituant à cette fin leur procureur, le porteur, lui donnant pouvoir de ce faire et d'en requérir acte, et pour faire insinuer les présentes par tout ou besoin sera, les dites parties ont constitué leur procureur également le porteur. Et car ainsy.

Et pour l'exécution de tout le contenu en ces dites présentes, les dites parties ont élues leur domicile en leur demeurs sus dites au dit lieu de St Sulpice, auquel lieu.

Et nonobstant, et promettant et obligeant et reconçant et délaissant et démettant et dérétant.

Fait et passé au dit lieu de St Sulpice, en la maison des dits donnateurs, l'an mil sept cens quatre vingts six le vingt septs novembre après midi, en présence des Sieurs Francois Dubois et Claude Francois LeBaud, témoins qui ont signés à la minute des présentes.

Et toutes les parties sus nommées ont déclaré ne le savoir faire, de ce interpellés, lecture faite suivant l'ordonnance, comme il paroit à la minute des présentes, demeurée en l'étude du notaire sus dits et soussigné.

Joseph Raymond, N. P.

Renvois:

1- De l'ordonnance des honorables juges de la cour des prérogatives du district de Montréal du seize décembre mil sept cent quatre vingt six. La donation porté au contrat cy devant et des autres parts a

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTIQ

été insinuée et régistrées régistre des insinuations de la ditte cour, par le greffier soussigné, requérant Louis Robillard, porteur du dit contrat dont acte à Montreal, le jour et an susdits…, greffier.
2- Moi, Mari Cécille Perot, famme Josephe Gabrielle, je tient quite benjamin perot mon frère de tout droit généralement quelconque du cotté de Joseph Perot mon père et Marie bourdlai ma mère, ne sachant ni lire ni écrire, j'ai fait ma marque ordinaire ci aprais la lecture faitte en présance de thémoint.

Marc + que de Joseph Gabriel

Marc + que de Cécille Perot,
Thémoint

3- Moi, Catherine Perot, famme de Joseph Parizaux, je tient quitte Josephe Perot, mon père, pour tous droits dans la succession de deffain Josephe Perot, mon pére, et Mari Bourdelai, ma mère deffuntte, ne sachant ni lire ni estcrire, j'ai fait ma marque ordinaire aprais lecture faitte en présence de thémoint
Marc + que de Catrinne Perrot,
Le 29 fevrier 1796, St Sulpice.
thémoint

Comme on peut le constater, ce document, dont le contenu à lui seul est une pièce d'anthologie sur les mœurs de l'époque, témoigne de la valeur des terres ancestrales, d'un détachement financier des biens de la terre mais pas des goûts particuliers ainsi que des petits caprices développés chez ces gens âgés, la volonté ferme d'être juste avec leurs autres enfants et leur préoccupation d'assurer leur ciel. Bien sûr, des préoccupations plus mesquines et des chicanes familiales autour d'une donation ou d'un testament ont sûrement eu cours à cette époque… mais il faut ici savoir reconnaître une famille où la noblesse des sentiments et la justice dans ses décisions prennent tous leur sens !

Ce qui demeure particulièrement intéressant sera la suite des choses lorsque le fils donataire, Benjamin Perrault, fera lui-même donation de ses biens à son fils Joseph… quelque 37 ans plus tard. Nous reproduisons ce document à la période du XIXe siècle.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

Nos belles d'antan

Chapitre 4

Dans tout village, les maisons s'avèrent les témoins les plus évidents de notre passé. Elles révèlent bien des choses, tant sur les habitants que sur les influences architecturales. Saint-Sulpice conserve quelques-uns de ces témoins d'antan. Bien que de dimensions modestes, notre paroisse dispose encore de biens portant la marque de l'influence française en Nouvelle-France. Quatre belles maisons d'antan en pierre, construites à la fin du XVIIIe et au début du siècle suivant, trônent toujours parmi nous.

La maison Beaupré, située au 607, rue Notre-Dame, maison natale de Benjamin Beaupré, construite vers 1773

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Ces reliques les plus anciennes de notre passé s'avèrent les quatre seules survivantes de la quinzaine de maisons de pierre ayant existé dans notre patelin. Deux d'entre elles sont les dignes représentantes de ce qui fut qualifié de « modèle québécois[1] ».

Dans un premier temps, nous reproduisons ici, pour les plus anciennes, la description de leurs caractéristiques ainsi que leur histoire, textes antérieurement parus dans *Souvenance*[2], une publication de la Société d'histoire de la M.R.C. de L'Assomption.

La maison Beaupré

Caractéristiques

De style québécois à l'origine (dimensions extérieures originales de 39 pieds sur 37 pieds), le sous-sol, plus important que dans la demeure d'esprit français, devient le rez-de-chaussée et servait probablement d'atelier. Deux murs de refend divisent le sous-sol et dans un de ces murs, on remarque l'ouverture d'un ancien four à pain situé à proximité de la cheminée. L'ancienne galerie était soutenue par des poutres faisant saillie à l'extérieur. Les souches des cheminées sont ornées d'un cordon (moulure) et sont en « chicane », c'est-à-dire que l'une débouche au centre du pignon sur un versant du toit, tandis que l'autre débouche sur l'autre versant[3].

Historique[4]

La terre de 2 arpents sur 35 où est située cette belle maison de pierre est au numéro 160 du cadastre de Saint-Sulpice. Au terrier numéro18, elle est une partie de la terre de 9 arpents de largeur concédée par les Sulpiciens à Jean Perreault dit Duchesne, un des fils de Nicolas, ancien capitaine de milice de la côte de Bécancour.

La lisière de deux arpents qui nous intéresse, qui longe la terre de Jean Prud'homme, appartenait vers 1745 à François Beaupré, fils de Louis et de Marie Dalpech dit Bélair. François Beaupré s'est marié à Saint-Sulpice le 21 avril 1738 à Geneviève Dufault, fille du maître-maçon François Dufault et de Françoise Perrault, sœur de Jean Perrault ci-dessus. Vers 1745 également, François Beaupré était déjà capitaine de milice ayant remplacé à ce poste son voisin, Jean Prud'homme.

Le fait d'être à la fois capitaine de milice et gendre d'un maître-maçon ne pouvait qu'inciter François Beaupré à se faire construire sa propre maison de pierre. Il n'y manquera pas, comme c'était d'ailleurs la coutume pour les capitaines. Mais quand l'a-t-il fait construire ?

---

1 Voir Michel Lessard et Huguette Marquis (1972), *Encyclopédie de la maison québécoise. Trois siècles d'habitations*, Montréal, Éditions de l'Homme, p. 249-310.
2 Tiré de *Souvenance*, hiver 2002, p. 7.
3 *Ibidem*.
4 Tiré de *Souvenance*, hiver 2002, p. 8-9.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIS'O

Aux dires des connaisseurs, le style de sa maison était en grande faveur vers 1745. Cependant, le style d'une maison ne peut à lui seul établir l'âge d'une vieille maison.

Pour la maison Beaupré, l'année 1773 pourrait être retenue si l'on se reporte à une inscription gravée dans le béton sur le seuil d'un foyer rénové il y a quelques années. Ce millésime aurait, paraît-il, figuré antérieurement au-dessus de l'entrée principale, mais la pierre-témoin n'est plus accessible.

Louis Beaupré, un des fils de François, s'est marié deux fois. La première précisément en 1773, le 2 octobre, avec Marie-Amable Duhamel. Il fut un important négociant à Saint-Sulpice. Le 4 octobre 1778 et le 7 février 1780 devant le notaire Jean-Baptiste Daguilhe, il acquit de ses frères et sœurs tous leurs droits dans la succession future de ses père et mère.

Dans l'inventaire de ses biens devant le notaire Faribault du 3 au 6 novembre 1794, après la mort de sa première femme, on retient que sa maison de pierre est « belle et en excellent état » et que parmi ses nombreuses marchandises, on compte « cinq cents paires de sabot ! Après sa mort, l'inventaire du 24 avril 1797 devant le notaire Joseph-Thomas Raymond révèle qu'il y avait dans la cave de la maison, entre autres choses, « 18 gallons de whisky, 1 tonne d'Esprit de rhum de 118 gallons, trente gallons de vin blanc, cinquante gallons d'Esprit de rhum, trente gallons de vin rouge… etc. » Sa seconde femme, Madeleine Deschamps, lui survivait.

Sans minimiser les divers éléments d'intérêt que nous propose cette belle maison en pierre, nous affirmons que le principal d'entre eux réside dans le fait que Benjamin Beaupré y est né en 1780.

À lui seul, ce fait devrait suffire à sa reconnaissance officielle comme « maison historique ».

Issu du mariage de Louis Beaupré et de Marie-Amable Duhamel, Benjamin fut le marchand le plus considérable de son époque entre Montréal et Trois-Rivières. Il tenait son commerce à L'Assomption, depuis la rue Saint-Étienne jusqu'à la rue Saint-Pierre, le long de Notre-Dame. Pourtant peu intéressé à la politique, il fut choisi candidat du « parti Canadien » et élu député du Bas-Canada pour le comté de Leinster (L'Assomption) le 25 avril 1816. Défait par Barthélemy Joliette en 1820, il ne toucha plus jamais à la politique. Il fit davantage fructifier son commerce et laissa une immense fortune. On attribue à son fils Joseph-Édouard la fondation de Sainte-Julienne dans le comté de Montcalm.

Étant le plus riche de la famille, il voulut conserver pour les siens la terre ancestrale des Beaupré de notre région. Par divers contrats passés devant le notaire Joseph-Édouard Faribault les 14 juillet 1798, 30 juin 1800, 19 avril 1802, 3 octobre 1806 et 3 juin 1808, ses frères et sœurs avaient d'abord cédé leurs droits sur la terre ancestrale de Saint-Sulpice à leur frère Louis, mais celui-ci étant décédé vers 1820, c'est Benjamin Beaupré qui voulut bien leur racheter tous les droits sur la maison et sur la terre, devant Joseph-Édouard Faribault le 22 juillet 1822.

« Malade de corps mais sain d'esprit », c'est au village de L'Assomption, devant le notaire Godefroi Chagnon, qu'il dicta son testament l'an 1842, « le seizième jour du mois de novembre, sur les sept heures du soir, dans une chambre à l'ouest de la maison ayant vue sur la rue Saint-Étienne ». Il mourut quelques jours plus tard et fut inhumé à Saint-Sulpice, à 62 ans, le 29 novembre suivant.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Il léguait à sa fille mineure Avelina plusieurs propriétés dont la terre ancestrale de Saint-Sulpice.

Avelina Beaupré s'est mariée à L'Assomption le 25 novembre 1856 à Pierre-Thomas Lévesque, arpenteur et coseigneur de D'Ailleboust. Par son testament du 18 septembre 1876 devant le notaire Joseph Bonin, Avelina Beaupré légua terre et maison en pierre en parts égales à ses six filles. La vente par licitation n'eut lieu qu'en 1908. Le contrat passé devant Me René Faribault le 14 mai 1908 concernant cette vente nous relate en partie l'historique de cette terre. L'adjudicataire fut Onésime Rivest, de Saint-Sulpice, marié à Angéline O'Brien.

Devant le notaire Louis-Joseph Robillard, le 7 avril 1919, Onésime Rivest vendit le tout à Joseph Contant alors marié à Diana Chevalier. Joseph Contant se maria, en secondes noces, à Alida Contant et, le 21 octobre 1935, il vendit sa propriété, devant le même notaire, à Joseph-Édouard Rivest.

La chaîne des titres se poursuit comme suit. Joseph-Édouard Rivest vendit à Lionel Létourneau le 20 octobre 1950 devant Marc Lavigne, notaire à LaSarre.

La maison Duhamel, située au 785, chemin Bord-de-l'Eau, fut construite en 1798-1799

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Lionel Létourneau vendit à Joseph-Arthur McDuff le 16 décembre 1957 devant le notaire Philippe Chalifour de Montréal. Cette vente fut annulée le 21 mars 1958 et, devant le même notaire le 5 mai 1958, Lionel Létourneau vendit la maison et l'emplacement où elle se trouve à Roland Labrie. Son épouse, Antoinette Lavoie Labrie occupe, aujourd'hui, en 2005, cette maison plus que bicentenaire.

La maison Duhamel

Caractéristiques[5]

Grande maison québécoise fort bien construite et entretenue. Cheminées en chicane et d'un volume restreint. Toiture en métal à l'ancienne, dite à la baguette – larmier prolongé de façon à couvrir également la galerie. Dimensions extérieures 37 pieds sur 35 pieds. À l'intérieur, deux foyers dont un dissimulé dans les murs qui a été mis à jour à la fin des années 1970 par l'avant-dernier propriétaire, Bernard Ferland. Plafond à caissons. Poutres bien dégagées mais traitées à la peinture.

Historique[6]

Il y a une centaine d'années, on dénombrait à Saint-Sulpice une quinzaine de maisons en pierre; il n'en reste plus que quatre. La plus ancienne était celle que possédait Louis Piché, en 1731, sur la terre voisine de l'église.

La maison Duhamel que nous vous présentons est beaucoup plus récente. Elle fut construite par Jean-Baptiste Duhamel en 1798-1799, sur l'une des plus vieilles terres de l'endroit. Cette terre, en effet, fut concédée, « en plus grande quantité », à Antoine Émery dit Coderre, le 27 janvier 1699. Cette famille Coderre était originaire de Gascogne. Françoise, fille d'Antoine, se maria à Boucherville le 11 janvier 1700 à Jean-Baptiste Laperche dit Saint-Jean et ce dernier eut la terre de son beau-père dont il céda une partie, soit 2 arpents et 2 perches sur 40, aujourd'hui cadastre n° 142, à l'un de ses fils prénommé Gabriel, devant le notaire Cyr de Montmarqué, le 5 novembre 1742. Ses autres fils, Pierre, François, Joseph et Jean-Baptiste s'établirent dans le haut de L'Assomption (Saint-Gérard-Majella).

Gabriel Laperche-Saint-Jean se mariera la semaine suivante à Marie-Anne Rivest et, à l'inventaire de ses biens après sa mort, devant François-Régis Loisel le 16 novembre 1772, 55 arpents de la terre sont en valeur. La maison est en bois de pièce sur pièce, et mesure 16 pieds sur 20 pieds. Tout est vieux. On note « un vieux buffet de bois de pin ouvrant en deux avec serrure et clef, estimé à dix livres », une huche à pétrir, une lampe de fer, etc.

Devenue veuve, Marie-Anne Rivest se remarie à Pierre Beignet, dont c'est le troisième mariage, mais elle donne la terre et la maison à son fils Joseph Laperche devant le notaire Jean-Baptiste Daguilhe, le 3 octobre 1782, ce à quoi les autres héritiers consentent par divers contrats dont ceux du 8 février 1783 et du 28 janvier 1786, devant le notaire Joseph-Thomas Raymond de L'Assomption.

[5] Tirées de *Souvenance*, hiver 2001, p. 3.
[6] *Ibidem*, p. 3 et 4.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HIST

Le 6 mai 1798 (Joseph-Édouard Faribault), ce Joseph Laperche, par acte d'échange, cède la terre à Jean-Baptiste Duhamel dit Sansfaçon des îles Bouchard, et à Marie Jacques, sa femme. La vieille maison de 16 pieds sur 20 pieds n'existe plus mais tout le bois de charpente d'une maison plus grande est rassemblé sur les lieux. Duhamel y construit sa maison en pierre que nous découvrirons quand, devant Louis Raymond le 14 janvier 1808, il fera donation de ses biens à son fils Joseph Duhamel.

Ce dernier, marié à Repentigny le 13 février 1809 à Angélique Jetté, mourut le 26 août 1825. Inventaire de ses biens devant le notaire Joseph-Édouard Faribault, le 28 juin 1826. Sa veuve, Angélique Jetté, se remaria à François Payette, le 13 février 1828 et, par donation devant Eugène Archambault le 12 août 1854, elle donnera tous ses biens à son fils Arthur Payette qui, à son tour, devant le notaire Siméon Rivest le 6 avril 1899, les donnera à son fils Alcide[7], marié à Albertine Forest.

À la faveur de son contrat de mariage devant le même notaire le 4 septembre 1908, Alcide Payette fait donation à sa future épouse de tous ses biens actuels et futurs. Il meurt le 17 août 1917 et sa femme vend le tout à Alphonse L'Archevêque, devant François-Xavier Lemire, le 20 février 1923.

Maison Perreault-Lamontagne, située au 825, chemin Bord-de-l'Eau, construite vers 1819

[7] Victime d'un meurtre en 1917.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Fils d'Alphonse L'Archevêque et de Mathilda Pesant, Doriva L'Archevêque se mariera à Saint-Sulpice le 20 janvier 1926 à Antoinette Rivest. Son père lui donnera la terre et la maison de pierre devant François-Xavier Lemire, le 3 novembre 1927.

À la suite d'une vente judiciaire en 1932, le tout passa à Hormidas Dupuis, hôtelier, puis au sénateur et avocat Joseph-Hormidas Rainville, le 12 octobre 1932 (François-Xavier Lemire). C'est le 26 août 1942 que le sénateur Rainville cédera le tout à monsieur Joseph Hébert. Ce dernier, notable fermier de Saint-Sulpice, exploitera également quelques terres voisines.

Par son testament passé devant le notaire Joseph-Alphonse Duval, le 19 mai 1964, Joseph Hébert léguait ses biens à ses enfants. Il mourut le 28 août 1964, à 75 ans, et ses héritiers dont, Jacqueline et Anita Hébert, vendront cette belle maison de pierre à un jeune industriel de Berthierville, Bernard Ferland. Ce dernier vendra cette superbe résidence deux fois centenaire aux propriétaires actuels, Réal Voyer et Danielle Lemay.

La maison Perreault-Lamontagne

Caractéristiques[8]

Malgré que cette maison soit recouverte d'un revêtement d'agrégat imitant la pierre et que les fenêtres d'origine en bois aient été remplacées, on devine que ce bâtiment possède les caractéristiques de l'architecture du régime français. Le toit à pignons, formé de deux versants de 45°, est recouvert de tôle en baguette. Le larmier se prolongeant sur la galerie avant est typique des toitures québécoises du milieu du XIXe siècle. On peut voir les imposantes souches de cheminée des murs de pierre.

Les trois lucarnes arborent une belle ornementation. Elles sont surmontées d'un petit fronton encadrant un motif végétal. Les modillons des corniches des lucarnes sont délicats.

Historique

- 1711 : concession n° 26 à Jacques Mousseau dit Désilets;
- 1732 : la veuve Mousseau vend à Augustin Goulet;
- 1783 : la veuve Goulet vend à Joseph Goulet;
- 1799 : Joseph Goulet vend la partie 139 à Joseph-Claude Perreault et une autre partie de la terre à Jean-Baptiste Perreault, le fils de Joseph-Claude;
- 1810 : donation de la partie 139 par Joseph-Claude Perreault à leur fils Jean-Baptiste qui se fera construire la maison de pierre vers 1819;
- 1851 : en septembre, entente sur le partage des biens de leur père entre Jean-Baptiste fils et son frère Ludger;
- 1851 : en octobre, la veuve de Jean-Baptiste Perreault père fait don de la terre partie 139 (sur laquelle est bâtie la maison de pierre) à son fils Ludger;

[8] Avec la précieuse collaboration de Jean-Charles Drapeau, urbaniste.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

- 1855 : quittance des droits seigneuriaux par Ludger Perreault;
- 1870 : vente par les héritiers de Ludger Perreault à Joseph Robillard de tout le lot 139;
- 1890 : la veuve de Joseph Robillard, remariée à Narcisse Dufort, lui lègue tous ses biens à sa mort;
- 7 juillet 1908 : vente par Narcisse Dufort à Raoul Portuguais;
- 18 novembre 1908 : revente à Narcisse Dufort;
- 24 septembre 1910 : vente à Edmond Robert;
- 21 août 1913 : vente à Alfred Renaud;
- 16 août 1919 : vente à Arthur Perreault;
- 8 avril 1929 : donation par Arthur Perreault à son fils Omer suivie d'une rétrocession de ladite donation le 29 février 1932;
- 8 mars 1939 : vente à Joseph-Hector Perreault du lot 139 (avec maison de pierre) et d'une partie du lot 140;
- 4 septembre 1940 : vente à Ludger Hervieux;
- 1946 : vente à Charles-Édouard Ste-Marie;
- 27 juin 1950 : vente à Arthur Duplessis;
- 20 novembre 1950 : vente à Léo Lamontagne;
- 1er janvier 1985 : vente à son fils André Lamontagne.

Maison Gour-Mongeau, située au 702, rue Notre-Dame, construite vers 1820

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHIVES HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

La maison Gour-Mongeau

Caractéristiques[9]

Cette maison de pierre a une architecture intéressante causée par les transformations effectuées au cours des ans. Sa localisation face au fleuve Saint-Laurent, où passait l'ancien chemin du Roy, fait que les murs avant et arrière ont été traités comme deux façades principales avec une personnalité fort différente. En effet, jusqu'en 1934 la rue passait entre la maison et le fleuve.

Le carré principal de la maison est en pierre des champs grossièrement équarrie et date vraisemblablement de 1820. Les murs de pierres grises s'arrêtent à la toiture. Leur épaisseur, d'environ trois pieds, nous confirme qu'ils sont composés de deux rangs de pierre dont le centre est rempli de moellons et de mortier.

À l'origine, le bâtiment devait être recouvert d'un toit à pignon à deux versants qui fut transformé en un toit à la mansarde à deux brisis vers la fin du XIXe siècle. Ce type de toiture, qui permet de récupérer de l'espace dans les combles, s'est popularisé avec l'utilisation de la tôle comme matériau de recouvrement. La tôle en baguette traditionnelle a été remplacée par une tôle galvanisée.

La façade principale sur la rue Notre-Dame est sobre. L'ajout récent du garage avec une toiture en fausse mansarde n'affecte pas l'équilibre de l'ensemble. À cause de l'important recul de la rue, il faut s'avancer sur la propriété pour apprécier les détails des ouvertures. La porte d'entrée est ceinturée d'un portique de type néo-classique avec ses pilastres empruntés à l'architecture grecque. La porte est décentrée, confirmant qu'il s'agit de l'ancien mur arrière. Ce portique a probablement été aménagé lors de la relocalisation sur la rue Notre-Dame. Les portes et les fenêtres à battants ne sont pas d'origine. À l'étage, on retrouve une lucarne harmonieuse.

La façade arrière, dont la vue donne sur le fleuve, est beaucoup plus lumineuse. Les trois lucarnes de l'étage sont ornées de motifs victoriens typiques de l'époque de la construction du toit mansard. On a recouvert le mur de pierre d'un revêtement de bois en planches à clins. La menuiserie de la galerie est typique du mode de construction du XXe siècle. Sa dimension, qui dépasse la largeur de la maison, donne un caractère de villégiature.

Historique

- 19 septembre 1715 : concession n° 21 à Pierre Gour, marié à Madeleine Lescarbot en 1744, puis à Madeleine Rivest en 1760;
- 2 août 1774 : donation à son fils Pierre Gour, marié en 1782 à Thérèse Laporte, puis à Catherine Pilotte en 1789 et enfin à Marie-Anne Laporte en 1794;
- 26 février 1833 : vente par la veuve (M.-A. Laporte) de Pierre Gour fils à Benjamin Tellier dit Lafortune avec la maison de pierre construite vers 1820;

[9] Avec la précieuse collaboration de Jean-Charles Drapeau, urbaniste.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

- 1857 : donation de Benjamin Tellier et Angélique Perreault à leur fils Benjamin Tellier;
- 1885 : vente à Pascal Lamoureux;
- 26 juillet 1886 : donation de Pascal Lamoureux à son fils Joseph, marié à Diana Prud'homme, avec droit des parents d'occuper, leur vie durant, la moitié de la maison, de la cave et du grenier;
- 3 mai 1920 : Joseph Lamoureux vend à Xiste Bousquet, époux de Bernadette Tellier dit Lafortune;
- 5 octobre 1937 : la veuve Bernadette Tellier fait donation à son fils Joseph Bousquet;
- 30 août 1942 : vente à Lucien Bousquet;
- 26 juin 1944 : vente à Edmond Talbot;
- 25 mars 1946 : vente à Simone Hébert (Docteur Gérard Rivard);
- 21 juillet 1972 : vente à Françoise Lévesque et Yves Mongeau.

Signalons que la partie 155 a été vendue à Nicolas Rivest qui l'occupa en 1731 mais ses subdivisions ultérieures ramèneront une partie de ce lot avec la partie 152 sur laquelle fut construite la maison de pierre vers 1820. De plus, avec les années, des parties du lot 152 seront dissociées pour être vendues au gouvernement du Canada pour l'érection d'un phare en 1920 ainsi que l'élargissement et le redressement de la route 2 (Montréal-Québec) vers 1935.

Conclusion

Bien sûr, ces quatre maisons ne sont pas représentatives de l'ensemble des maisons de cette époque. Car, à Saint-Sulpice, l'immense majorité des résidences sont alors en bois et n'ont malheureusement pu résister à l'usure des ans. Seules les maisons de pierre (sauf parfois les fondations des anciennes maisons de bois) nous rejoignent après plus de 200 ans[10].

Malgré tout, chaque habitation de nos colons sulpiciens, qu'elle soit de pierre ou de bois, exhale les odeurs d'un feu de bois, combinées à celle de la « grosse cuisine » sur le poêle à bois, le tout accompagné des cris de la marmaille, des joies des naissances, des douleurs des maladies et des mortalités (à l'époque, l'exposition a lieu dans la maison), avec en prime, les ombres causées par les lueurs des chandelles et la sueur de ces hommes et de ces femmes au labeur constant et régulier comme la vieille horloge qui leur rappelle l'inexorable passage du temps de la vie… de leur vie.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

[10] Cependant, lorsque nous arriverons au XXe siècle, nous fournirons des photos-témoins de ces maisons « ordinaires en bois », datant de près de 100 ans dans plusieurs cas. Elles nous révéleront un confort plus modeste que celui d'aujourd'hui mais avec un style d'architecture souvent magnifiquement travaillé.

Au temps de la Nouvelle-France

Chapitre 5

En plus du système seigneurial et de droit français, la Nouvelle-France possède des caractéristiques particulières. Son système de milice est l'une de ses particularités qu'il est bon de regarder. Dans un second temps, la traite des fourrures va retenir notre attention.

Tiré de *Nos Racines*

Officier du régiment de Carignan

La milice

À l'origine, le seigneur (dans notre cas les Sulpiciens de Montréal) peut bien exercer provisoirement dans son domaine, sous la dépendance du gouverneur, de l'intendant ou du conseil souverain, tous les droits et privilèges que lui confère opportunément sa concession. Mais la nécessité d'appuis s'est rapidement fait sentir et il choisit de se dégager des responsabilités trop onéreuses. C'est pourquoi, bien avant octobre 1672, nous relevons dans l'histoire des plus anciens fiefs, les noms d'officiers publics, tels que des juges subalternes et des procureurs fiscaux, chargés d'administrer la justice et de veiller au bon ordre. Les seigneurs eux-mêmes désignent également les personnes de leur choix aux offices de greffier, de notaire et de sergent.

De la milice au régiment

Avant 1663, pour le respect du bon ordre, les autorités misent surtout sur la création d'une milice locale pour assurer la protection du territoire contre les nombreuses attaques des Iroquois. Mais la période suivante amène une réforme du système de défense de la Nouvelle-France par Louis XIV. Ainsi, à partir de 1663, des régiments venus de France (exemple : régiment de Carignan) vont assurer avec succès la défense contre les Iroquois.

SOCIÉTÉ D'ARCHIVISTIQUE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Retour à la milice

Lorsque le régiment est rappelé en France, certains soldats et les officiers qui le souhaitent peuvent être démobilisés. Ils se voient même concéder des terres et des seigneuries. La population s'accroît alors d'hommes rompus au dur métier des armes. Toutefois, comme les troupes régulières demeurent toujours insuffisantes, il faut organiser militairement le peuple. On crée alors la milice.

À l'arrivée de Frontenac en 1672, aucune compagnie de milice n'a encore vu le jour sinon celle de la Sainte-Vierge à Montréal datant du 27 janvier 1663. Cependant, une année plus tard, Fontenac mentionne, dans son rapport de 1673, qu'il a nommé les capitaines et autres officiers dans toutes les côtes (paroisses) et leur a ordonné « d'entraîner les habitants une fois par semaine ou par quinzaine ». Car Louis XIV désire que chaque habitant se spécialise dans l'emploi des armes et de la discipline militaire.

Une organisation paroissiale

La milice regroupe tous les habitants de la campagne en compagnies et ce, en fonction de leur localisation géographique. La milice est donc constituée sur une base de paroisse et non de régiment. Tous les hommes âgés de 16 à 60 ans sont tenus au service militaire, sauf évidemment le clergé, tous les commissaires et les fonctionnaires royaux. Chaque compagnie est presque toujours commandée par un capitaine de milice, appelé aussi capitaine de la Côte. Celui-ci agit comme officier et comme émissaire.

On compte une compagnie par paroisse sauf dans les agglomérations plus populeuses. Ces dernières peuvent évidemment en compter plusieurs. La milice fait partie intégrante de la paroisse. Le système est simple, souple et fort.

Le gouvernement doit pourvoir les habitants en poudre et en munitions. Toutefois, les miliciens doivent acheter au prix coûtant leurs armes. De plus, il n'y a aucune rémunération ! L'enrôlement est obligatoire mais le service est volontaire. En cas de guerre, la levée ne comprend qu'une partie de la compagnie car les autres doivent assurer la culture des champs.

Fonction capitale

Comme on l'a souligné précédemment, l'unité de base s'avère être la compagnie commandée par un capitaine de milice. Lorsque Saint-Sulpice est fondé en 1706, ce régime est en vigueur. En ce qui a trait au respect de l'ordre, l'officier principal est donc le capitaine de la Côte. Le premier Sulpicien à occuper ce poste sera Jean Prudhomme. Ce dernier occupera cette fonction pendant près de vingt ans.

Nouveau rôle

Comme la période des guerres avec les Iroquois s'avère chose du passé (avec la Grande Paix de 1701), la fonction de capitaine de milice s'enrichit de fonctions civiles importantes. Le capitaine de milice devient alors responsable des communications entre le gouvernement et l'habitant. Il doit transmettre les ordres de

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE « ROUV-HISTO

l'intendant et les renseignements reçus de l'État. Il est plutôt une sorte d'administrateur, car son rôle de commandant militaire a grandement diminué depuis l'avènement de la paix.

Système maintenu

Même après la Conquête de 1760, les Anglais comprennent bien ce nouveau rôle important et ils conservent active cette fonction, car la milice est l'une des plus remarquables créations du régime français !

Choix populaire

Alors qu'à l'époque de Frontenac, les capitaines de milice sont souvent d'anciens sous-officiers du régiment de Carignan, progressivement, le choix du capitaine devient celui des habitants « car un Canadien doit être convaincu de la valeur de son capitaine avant de lui obéir ». Presque toujours habitant lui-même, il est souvent l'un des plus intelligents ou des plus prospères ainsi que le plus digne de confiance, après le curé. Il ne reçoit pas de solde, ni de poste d'avancement. Il dirige souvent les fonctions civiles suivantes: une ordonnance à publier, dresser un procès-verbal, représenter le grand voyer dans la construction et l'entretien des chemins, des ponts et des fortifications.

Lorsque le grand voyer, officier royal responsable de la construction des routes suite à l'ordonnance de 1706, reçoit le mandat de faire construire des voies carrossables où elles n'existaient pas, il devra le faire de concert avec le seigneur ou le capitaine de milice.

Sous le régime anglais, le capitaine de milice continue d'agir comme juge de paix, à recevoir les contrats de ménage et les testaments, ainsi qu'à s'occuper, généralement, des affaires publiques et municipales. Ce sont ces rôles qu'exerceront Jean Prudhomme et ses successeurs, dont François Beaupré (vers 1745). En résumé, le capitaine de milice est un peu chef de police, un peu pompier, un peu huissier et un peu coroner !

Une opposition Église - État !

Avant de terminer cette section, voici un épisode cocasse concernant les capitaines de milice, événement survenu justement à l'époque des débuts de Saint-Sulpice.

L'intendant Raudot (1705-1711) rend alors une ordonnance qui accorde certains honneurs aux capitaines de milice pour les services rendus au gouvernement. Il décide qu'ils méritent une distinction et que, dans les processions, ils vont marcher immédiatement après les marguilliers. De plus, on doit leur donner le pain béni (communion) immédiatement après les marguilliers[1], donc avant tous les autres habitants.

Mais Mgr Saint-Vallier va s'opposer vertement à cette ordonnance. Il prie alors le nouvel intendant, M. Bégon (1712-1726), de surseoir à son exécution. Il prétend que M. Raudot n'a pu donner ce droit aux capitaines de milice dans une affaire qui concerne l'Église et qui touche le bon ordre et la discipline des offices religieux.

[1] Les marguilliers devaient s'assurer que le bedeau leur porte ainsi le pain béni sous peine de 10 livres d'amende.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Une telle prérogative ne saurait être obtenue sans la participation de l'évêque ou de ses grands vicaires. Selon lui, les capitaines de milice n'ont pas de place marquée dans les églises et le bedeau n'est pas obligé d'aller les chercher.

Pour sa part, M. Raudot s'est fondé sur un acte du Conseil d'État voulant « qu'il soit accordé quelques honneurs aux principaux habitants qui prendront soin de chaque bourgade ou communauté, soit pour leur rang dans l'église, ou ailleurs ». Cette ordonnance de M. Raudot sera maintenue, ce qui signifie un échec pour l'évêque.

Dès lors, on assigne une place aux capitaines de milice dans l'église, « place située dès après les seigneurs ». Le bedeau doit leur porter le pain béni avant les autres habitants. On les traite donc comme des chefs en leur octroyant des privilèges d'aristocrates subalternes ou de demi-nobles locaux !

Dernière modification

Enfin, plus tard, par l'Acte des Chemins de 1796, l'administration de la voirie est placée « sous la direction d'un officier de district appelé le grand voyer et d'un officier de paroisse nommé inspecteur et sous-voyer ». Leurs attributions se bornent à l'ouverture et à l'entretien des chemins et des routes. Quant à l'agriculture, elle est protégée par quelques dispositions législatives réglant les cours d'eau, l'abandon des animaux et la suppression des mauvaises graines. La police des campagnes est laissée au bon vouloir des capitaines de la Côte et des juges de paix du comté.

Coureurs des bois

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE ARCHIVHISTO

La traite des fourrures[2]

Dans la Nouvelle-France, la traite des pelleteries (fourrures) a, au XVIIe siècle, une importance très particulière. En effet, les pelleteries sont alors le seul fret que le Canada peut envoyer en France, en échange des boissons, des vêtements, des objets fabriqués dont on a grandement besoin. Car la Nouvelle-France n'exporte encore ni grains, ni bois. Ses mines sont à peine connues et presque aucun colon ne s'occupe régulièrement de pêche. Le commerce actif de pelleteries s'avère donc indispensable à la vie du pays.

De plus, les pièces de monnaie sont rares. À tel point que chacun se sert des pelleteries comme monnaie courante. Devant cette réalité, les habitants en font provision. Le commerce des pelleteries fait donc pour ainsi dire partie de l'organisation de la colonie.

Si les négociants s'étaient contentés d'acheter les peaux que les sauvages venaient offrir à Montréal, Trois-Rivières et Québec, ce commerce se serait pratiqué dans des limites raisonnables. Mais l'appât du gain pousse bientôt les coureurs des bois à faire eux-mêmes la chasse des animaux à fourrure. Les abus ne tardent pas à naître. C'est pour arrêter ou diminuer les désordres que « les congés de traite » sont établis.

Le congé de traite

Le congé de traite est une permission donnée par le gouverneur de la colonie. Celle-ci permet d'équiper un ou plusieurs canots (de six ou sept hommes chacun) pour aller faire commerce et traiter avec les sauvages à un endroit ou à un poste spécifié dans les profondeurs des bois.

Toutefois, les abus recommencent après quelque temps. À la demande des autorités religieuses, la Cour du roi interdit absolument tous les permis. Les gouverneurs, favorables à la traite, vont contourner l'obstacle en donnant aux particuliers « des permis de chasse ou des ordres donnés sous d'autres prétextes » (ex: des prétendues instructions envoyées aux commandants des forts !), alors qu'il s'agit en fait des ordres de « congés de traite ».

Amasser une somme d'argent

Plusieurs engagés partent, parfois plus de deux ans, pour se ramasser du capital en vue de se marier ou pour construire leur première maison ou leur grange. À maintes reprises, et pendant plus d'un siècle, des paroissiens et fils de Saint-Sulpice feront partie, comme engagés, de ces congés de traite:

1743 : François Désilets, Jacques Cusson, Joseph Lachapelle, Jean-Baptiste Prudhomme, François Desplet, Joseph Mayo, Pierre Barite, Pierre Gaucher, Augustin Goulet et Ignace Prudhomme;

1745 : Pierre Beaupré et Pierre Majeau;

[2] Voir annexe 9 pour la valeur des pelleteries (fourrures) et autres valeurs marchandes aux XVIIe et XVIIIe siècles.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

1748 : Augustin Goulet, Joseph Laliberté, Joseph Rivet, Jean et Michel Cusson;

1749 : Jean-Baptiste et Joseph Mousseau;

1751 : Jacques Thomas, Pierre Perrot, Louis Grou et Michel Vandry;

1758 : Jean-Baptiste Prudhomme part pour le fort du Portage à Niagara. Il est probable que cet ancêtre soit décédé au cours de cette expédition comme cela arrivait parfois. En effet, on ne retrouve aucune trace de son décès dans les archives paroissiales ni aucune trace d'activités sociales à partir de cette date !

Soulignons que ces gens partent ainsi pour des mois dans la région des Grands Lacs (Illinois, Michillimakinac, la Baie des Puants, Détroit…)

Le « sens des affaires » à Saint-Sulpice

Dès les débuts de notre paroisse, un dénommé François Perrault, de Québec (pas de lien connu avec nos Perrot), possède ici un comptoir d'étoffes et magasin général vers 1740.

On y trouve une grande variété d'étoffes allant de la plus fine toile à la plus belle dentelle, en passant par la serge, le coton et même du loup marin tanné. On y vend également des mouchoirs, des draps, des couvertures, des gants, des bas, des colliers, des couteaux et des cuillères d'étain, des aiguilles, des clous et des hameçons. Perrault ravitaille ses magasins avec une goélette, la « Marie Angélique », qu'il possède avec son fils Jacques.

La bordure du fleuve favorise ainsi cet établissement chez nous et dessert aussi la clientèle du fond des terres comme L'Assomption. On peut donc penser que ce comptoir se trouve alors à la jonction du chemin du Roy et de la Montée vers L'Assomption près du moulin à farine.

Ce François Perrault décède en 1745 au cours d'un de ses voyages d'affaires et laisse à son fils Jacques le soin de poursuivre les affaires et de s'occuper de ses frères et sœurs mineurs puisque l'épouse de François Perrault, Suzanne Pagé, est décédée en 1733. Il laisse un bon héritage à ses enfants grâce aux biens qu'il a pu acquérir par un travail ardu et quotidien. Un de ses fils, Joseph-François, devient grand vicaire de l'évêque de Québec et l'un de ses petits-fils Joseph-François Perrault, (1753-1844) deviendra l'un des plus éminents promoteurs de l'instruction primaire au Canada.

Conclusion

Avec ce chapitre se termine l'histoire de ce premier siècle d'existence de Saint-Sulpice. À cette époque, en France, la Révolution de 1789 achève le règne de la monarchie. Les États-Unis viennent de proclamer leur indépendance en 1776. Au surplus, la révolution industrielle (mécanisation et usines) bat son plein en Grande-Bretagne.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARGENTEUIL-HISTO

Plus encore, voici quelques dates importantes de ce siècle que l'on peut mettre en parallèle avec le développement de notre petite paroisse sulpicienne :

1642 : Fondation de Ville-Marie (Montréal)

1670 : Création de la Compagnie de la Baie d'Hudson (fourrures)

1685 : Émission de la monnaie de cartes en Nouvelle-France

1715 : Décès de Louis XIV

1718 : Invention du thermomètre à mercure, par M. Fahrenheit

1732 : Découverte des sédatifs

1737 : Ouverture du chemin du Roy qui relie Montréal-Québec

1742 : Invention du thermomètre centigrade

1743 : Les frères de La Vérendrye parviennent aux Rocheuses

1754 : Début de la guerre de la Conquête

1755 : Déportation des Acadiens dont plusieurs, à leur retour, vont venir s'établir dans notre seigneurie, plus particulièrement à Saint-Jacques

1760 : Capitulation de Montréal

1763 : Traité de Paris - fin du Régime français et Proclamation royale

1774 : Adoption de l'Acte de Québec

1775 : Invasion américaine du Canada

1776 : Révolution américaine et déclaration d'indépendance des États-Unis

1783 : Début de l'immigration des loyalistes (États-Unis vers le Canada)

1783 : Signature du traité de Versailles

1789 : Révolution française

1791 : Création du Haut-Canada et du Bas-Canada

1791 : Mise au point de la machine à coudre industrielle en Angleterre

1792 : Première élection et première assemblée du Haut et du Bas-Canada

1793 : Début d'une autre guerre entre la France et l'Angleterre

1796 : Premier vaccin contre la variole

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

CENTRE DE RECHERCHE EN HISTOIRE RÉGIONALE

Partie 2

1800-1899

L'époque de la construction de deux grandes bâtisses religieuses et de la création de la vie politique municipale

Le passage d'un siècle à un autre ne semble pas bouleverser la vie de notre petite municipalité. Alors que l'on voit exploser le développement commercial et industriel de L'Assomption, Saint-Sulpice demeure presque exclusivement une zone agricole, doublée de quelques entreprises complémentaires à sa vie quotidienne. Il faudra attendre la deuxième moitié du siècle pour voir se développer ici quelques nouvelles petites industries locales.

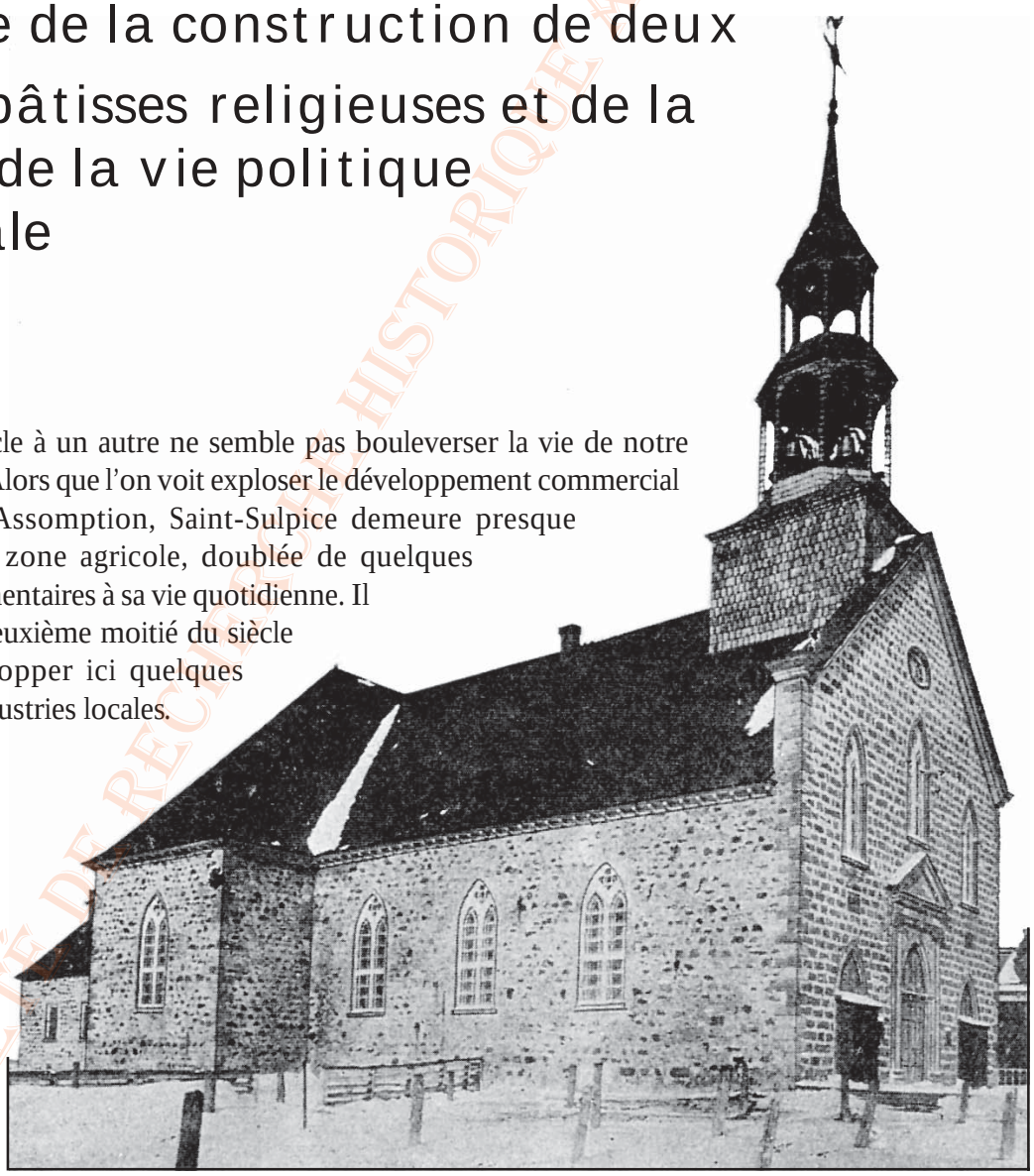

Église de la paroisse Saint-Sulpice vers 1899

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

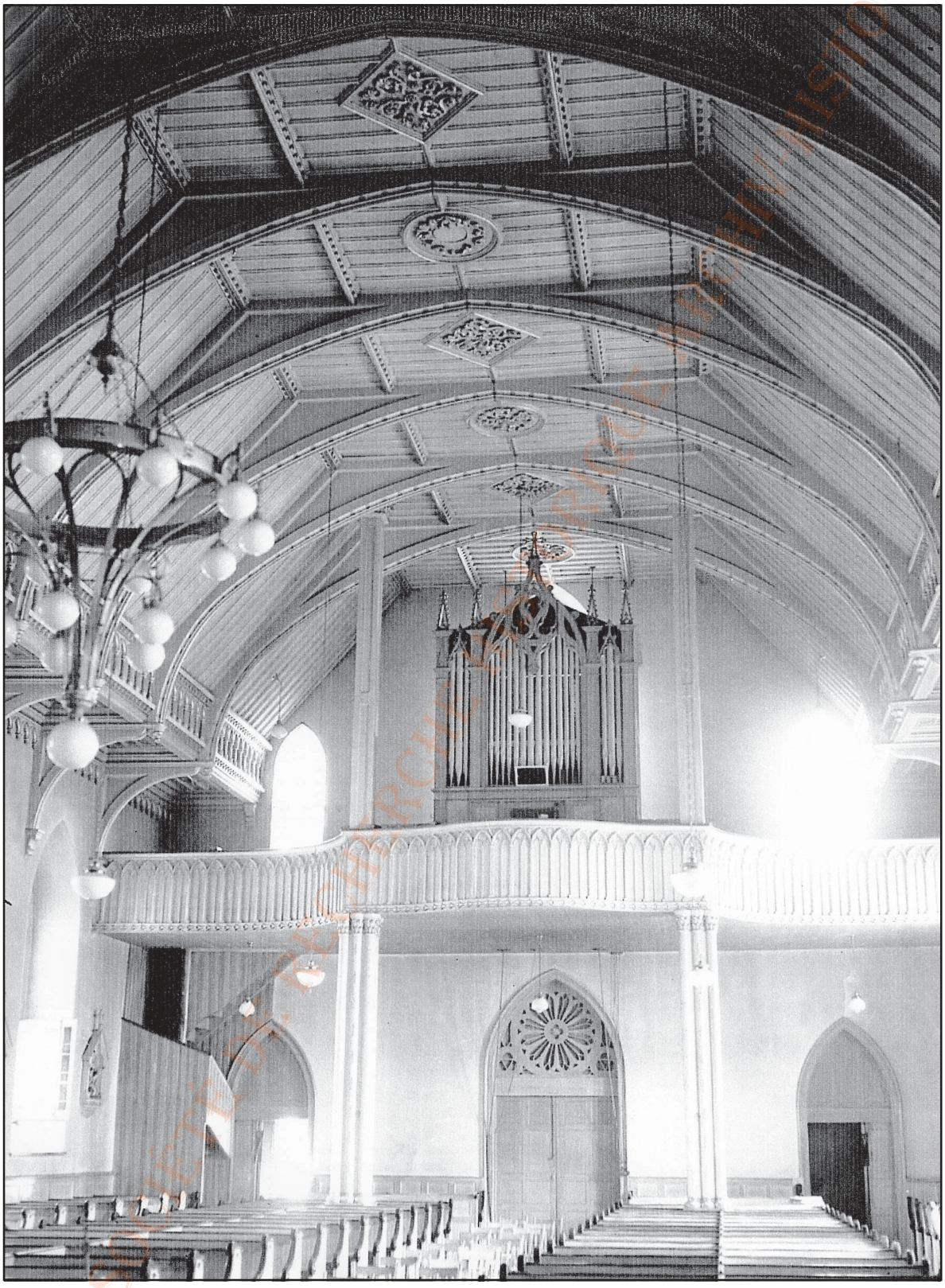

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Grand orgue de l'église de Saint-Sulpice en 1938

Quand l'essentiel s'identifie à la vie religieuse

Portons attention dans un premier temps, à la vie religieuse puisque ce siècle sera marqué par deux grands événements : l'érection d'une nouvelle église en 1831-32 et la construction du nouveau presbytère en 1883. Cette nouvelle église témoigne de la vigueur démographique de la population de Saint-Sulpice, combinée à la nécessité et au prestige d'un bâtiment neuf dans lequel des artisans dévoileront, pour les siècles à venir, leurs talents de sculpteur, d'ébéniste ou de créateur d'oeuvres sacrées.

Problème de construction

En ce début de siècle, la vie religieuse continue d'occuper une place prépondérante. Les soucis causés par la vieille église commencent à en préoccuper plus d'un. En effet, dans le livre des comptes de la fabrique, l'on indique, en date du 9 février 1800, la tenue d'une assemblée au cours de laquelle il est décidé « que l'église seroit réseré et pinte et que l'on feroit un béfiette (probablement un beffroi) de chêne pour mettre le clocher et l'église hors de risque de s'écrouler[1] ». Ainsi, un grave problème de construction se serait manifesté.

Dès 1802, le représentant de l'évêque de Québec écrit aux paroissiens : « qu'ayant examiné, lors de notre visite en la dite paroisse, le jubé et les bancs du jubé… nous avons jugé nécessaire d'en interdire l'accès[2] ». Quelques années plus tard, soit le 7 juin 1807, les marguilliers confient à Pierre Latour, entrepreneur de Lavaltrie, la tâche de consolider l'église au prix de 70 piastres.

Quelques achats

La même année, quelques nouveaux achats sont effectués. Le 15 novembre, il est résolu d'acheter un bénitier au prix de 56 piastres espagnoles. À peine un mois plus tard, le 26 décembre, il est décidé d'un commun accord que l'on « achèterait aux dépens de la Fabrique, une assiette d'argent pour les burettes » et

[1] Livre des comptes de la Fabrique de Saint-Sulpice, 1800.
[2] *Ibidem.*

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

que l'on dépenserait « 36 livres pour un bénitier d'argent fabriqué par Pierre Huguet (argentier renommé), 48 livres pour un crucifix bronzé et 78 livres 10 sols pour un supplément à payer pour l'encensoir d'argent fabriqué aussi par Pierre Huguet[3] ».

Manque de places

Un peu plus tard, soit en 1811, on souligne maintenant l'étroitesse de l'église, probablement causée par des familles toujours plus nombreuses. Il est alors décidé « en assemblée, de l'agrément de nous, curé soussigné M. Joyer que, vue la petitesse de l'église qui contient peu de bancs, il ne sera dorénavant permis à aucun habitant de cette paroisse de se faire adjuger aucun nouveau banc de cette église quand il en aura déjà un ».

Tout cela annonce – et les curés du temps ont dû se charger de le rappeler régulièrement aux paroissiens – la nécessité de penser à construire une nouvelle église plus grande, plus confortable et plus digne de « la maison du Bon Dieu ». Le curé René-Pierre Joyer, curé à Saint-Sulpice depuis 1806, aura d'ailleurs de graves différents avec ses paroissiens comme nous le verrons bientôt.

Nouvelles dépenses

Entre-temps, les dépenses continuent. En 1813, on paye 510 livres pour un ostensoir neuf tandis qu'en 1828, on achète une aiguière en argent massif (pot d'argent pour verser l'eau au moment du baptême) fabriquée par Laurent Amyot au prix de 36 livres. À la même époque, le jardin du curé est clôturé et le presbytère recouvert de bardeaux, les pignons montés en pierre et les contrevents renouvelés au moyen d'une répartition volontaire des habitants de « deux sols par arpent de leurs terres[4] ».

Paroissiens récalcitrants

Le pauvre curé Joyer cherche par tous les moyens à gonfler les recettes de la paroisse afin de pouvoir rencontrer les dépenses qui s'annoncent nombreuses. Mais, en assemblée, les paroissiens demeurent insensibles à ses arguments. Ce dernier ne parvient pas à faire adopter une nouvelle grille des tarifs pour les grands-messes, les enterrements et les mariages.

Devant cette résistance, il écrit donc à son évêque, Mgr Plessis. Il lui demande alors « d'user de son autorité épiscopale pour imposer lui-même aux paroissiens de Saint-Sulpice, la nouvelle grille des tarifs ». Voici donc, dans sa version intégrale, cette fameuse lettre où le curé Joyer se plaint de plusieurs comportements de ses paroissiens :

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

[3] *Ibidem.*
[4] *Ibidem.*

Saint-Sulpice, 30 décembre 1812

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'écrire par la présente à Votre Grandeur pour la prier de m'envoyer son tarif; ayant éprouvé dernièrement des difficultés concernant les affaires de la fabrique, je crois ne pouvoir mieux faire dans la circonstance que d'avoir des règlements faits par Votre Grandeur.

Depuis longtemps, il y a un usage à Saint-Sulpice que je regarde comme un abus, qui est presque à tous les enterrements des grandes personnes les plus simples, on sonne les deux cloches.... J'ai donc fait une assemblée de marguilliers pour leur dénoncer cet abus et leur proposer de ne laisser sonner la grosse cloche qu'aux enterrements solennels où tout paraîtra et d'exiger pour cette grosse cloche, un beau devant d'autel de velours neuf, et la belle chasuble, récemment réparée, et trois livres de plus qu'on exigeait auparavant.

Et voici ce qu'on a exigé jusqu'à présent pour l'église : 6 livres pour toute l'argenterie, 3 livres pour une grande tenture, tant pour tout le tabernacle que pour la chaire, banc d'oeuvre et crédence, ce qui paraîtra sûrement bon marché à Votre Grandeur. Outre cela, il y a tous les enterrements et services : à la fois 7 livres pour l'église, autant pour le curé, 1 livre pour le chantre et 4 livres 10 sols pour le bedeau qui a, de plus, 30 sols aux grands enterrements, de manière qu'en voulant ajouter 3 livres pour la grosse cloche et les ornements susdits, tout ne monte, pour les grands enterrements, qu'à 34 livres…

L'assemblée n'a pas voulu y consentir, en disant qu'on payait déjà assez cher. J'ai eu beau leur dire que, dans les paroisses voisines, l'usage était qu'on ne sonnait toutes les cloches qu'aux grands enterrements, qu'à Saint-Sulpice, nous avions une raison particulière de suivre cet usage, vu que la sonnerie des deux cloches ébranle beaucoup l'église qui déjà n'est pas trop solide, les habitants, d'ailleurs, n'étant pas d'humeur d'en faire bâtir une autre; tout a été inutile. Ils ont dit qu'ils n'étaient point en assez grand nombre pour décider de cette affaire là et qu'il fallait même assembler toute la paroisse. Une réponse a été qu'il était contraire aux règlements d'assembler toute une paroisse pour une affaire de fabrique; et d'ailleurs, les marguilliers mêmes ont la plus grande peine à se rendre aux assemblées tant ils sont différents, et affichent beaucoup d'indépendance.

Je me crois obligé d'en informer ici Votre Grandeur : l'orateur a témoigné sa surprise dimanche dernier, quand je lui ai dit qu'il était contraire aux règlements d'assembler toute une paroisse pour affaires de fabrique. Cela tient à ce que, il y a quelques années, Votre Grandeur et M. Roux après elle ayant eu la bonté de nous permettre de tirer de l'argent du coffre pour payer de grosses réparations, il y en a eu dans la paroisse qui ont murmuré et refusé de donner à la quête de l'Enfant-Jésus, parce qu'on avait demandé cette permission en disant que cet argent était à eux.

J'aurais bien d'autres choses à dire mais je m'arrête, craignant d'abuser de la patience de Votre Grandeur; mais je ne puis m'empêcher d'ajouter qu'il y en a plusieurs parmi eux qui ne profitent pas de la bonté de Votre Grandeur pour eux de leur avoir donné un curé résident, pendant qu'il y a d'autres paroisses aussi fortes et peut-être plus fortes qui n'en ont pas. Il m'en a coûté de dire cela à Votre Grandeur mais l'indifférence de plusieurs est extrême tant pour leur salut que pour ce qui

SOCIÉTÉ DE RELIGIEUSE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

> concerne l'église, et je puis dire que la piété ne règne pas à Saint-Sulpice, peut-être à ma honte et à ma confusion.
>
> Je prie Votre Grandeur, en m'envoyant son tarif, de vouloir bien ne pas oublier le bedeau pour les grands-messes quotidiennes, car il y assiste et m'y est nécessaire.
>
> Je serai bien aise d'avoir aussi l'avis de Votre Grandeur au sujet des dîmes. Il y a au moins trois habitants qui m'ont mis au défi de leur envoyer des ordres pour la leur faire payer; je n'ai pas voulu en envoyer aucun sans lui en écrire. Je crains que cela ne se propage, car il y en a d'autres qui, sans m'avoir mis au défi, ne paieront pas… ».[5]

La résistance à s'engager dans de nouvelles dépenses semble avoir été très grande dans notre paroisse. Il faudra plus de deux décennies aux autorités religieuses avant d'obtenir l'assentiment des résidants de Saint-Sulpice.

Construction d'une nouvelle église

Le grand événement du siècle pour les paroissiens de Saint-Sulpice sera la construction de leur nouvelle église en 1832, notre église actuelle.

À cette époque, la construction d'une église représente une dépense hors de l'ordinaire, une décision majeure pour l'ensemble des paroissiens. Il s'agit d'un projet dont la réalisation complète se prolongera plusieurs années après la construction proprement dite de la bâtisse de pierre.

Prenons connaissance des diverses étapes de ce grand projet paroissial :

15 juillet 1830 : requête des paroissiens auprès de l'évêque de Québec pour obtenir l'autorisation de construire une nouvelle église.

11 octobre 1830 : réponse de Mgr Panet, évêque de Québec, à M. le curé Nicolas Jacques :

> Vu la requête de vos paroissiens en date du 15 juillet dernier, je permets volontiers que l'on prenne l'argent du coffre de la Fabrique pour les aider dans la construction de l'église qu'ils projettent de bâtir, pourvu toutefois qu'il soit réservé sur cet argent une somme de 600 livres, su au cours actuel, qui sera employée dans la construction d'une sacristie et aussi de 2 chapelles annexées à l'Église dont les dimensions seront de 18 pieds de longueur sur 14 pieds de profondeur, en mesure française.[6]

---

[5] *Souvenance*, hiver 2001, p. 11-12. Pour sa part, le curé René-Pierre Joyer quittera la paroisse en 1815 pour celle de Sorel. De 1816 à 1829, il occupe successivement les cures de Saint-André-de-Kamouraska, et de la Pointe-du-Lac pour devenir ensuite aumônier des Ursulines de Trois-Rivières de 1829 à 1831. Il se retire alors à Montréal où il meurt le 19 janvier 1849.

[6] Livre de la fabrique de Saint-Sulpice (1830 à 1899). Comme l'ensemble des citations suivantes proviennent de la même source, nous ne répèterons pas cette référence.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

en 1830 : demande des paroissiens de changer la direction de la future église afin que le fronton soit orienté vers le fleuve, au lieu de vers le côté ouest comme il l'était antérieurement. Mgr Panet mandate alors le curé Gagnon de Lavaltrie « d'examiner si la chose est raisonnable ». Sa réponse sera positive.

- Bâtir une nouvelle église en 1831 à Saint-Sulpice doit paraître démesuré pour ces modestes habitants. Dans le but de réduire les coûts, il faut s'assurer que chacun fournisse sa juste part en matériaux, en corvées et en argent. Pour ceux que cela intéresse, vous trouverez, à l'annexe 10, la liste complète « des devis, dépenses et actes de répartition pour la construction d'une église et d'une sacristie dans la Paroisse de Saint-Sulpice du district de Montréal ». En plus de donner la liste de tous les propriétaires de terres, incluant ceux de l'île Bouchard, on y apprend des détails intéressants sur le bois, la pierre et le sable fournis, de même que le nombre d'arpents possédés par chacun.

- Lors d'une assemblée tenue le 15 mai 1831, les marguilliers anciens et nouveaux « ont commissionné et autorisé Pierre Perreault et Pierre Bourdon, marguilliers, de contracter avec M. René St-James, sculpteur, pour faire les bancs nécessaires dans la nouvelle église qui doit être bâtie dans cette paroisse ».

- La pierre angulaire de la nouvelle église de cette paroisse est posée « avec les cérémonies ordinaires par Messire Michel Amyot, archi-prêtre et curé de Repentigny, le 17 août 1831, en présence de MM. Louis Gagné, François Label, Édouard Label, Jean-François Gagnon et Prosper Gagnon, curés des paroisses voisines ».

- Le curé de Contrecoeur est mandaté pour présider l'enquête en vue de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Sulpice. « Il doit écrire dans son procès-verbal les noms des habitants de l'île Marie lesquels devront appartenir à la Paroisse religieuse de Saint-Sulpice, en plus de ceux de l'île Bouchard et de l'île Ronde (Villebon) ».

Le décret d'érection canonique a été accordé le 12 septembre 1831.

Le 23 mai 1832, bénédiction de la nouvelle église par l'Abbé Antoine Tabeau, vicaire général. Cette église a été bâtie par Joseph Doyon, François Parizeau et René St-James selon un plan en croix latine. Le chœur est fermé par un chevet plat auquel est adossée la sacristie. Soulignons que lors des modifications majeures de 1873, c'est là que résident la richesse et l'originalité du temple, l'architecte Victor Bourgeau transformera les ouvertures (portes et fenêtres) de l'église. D'architecture classique à l'origine, elles deviennent d'architecture gothique. Ainsi leurs arcs en plein cintre disparaissent alors pour laisser place à des arcs ogivaux (en forme de fusée).

On retrouve ensuite dans les livres de la fabrique divers coûts reliés à la finition de ce lieu de prière.

- 1833 : « payé 600 livres pour les balustres (balustrades) de l'église ».

- 1834 : « payé 820 livres à François Rivest pour les bancs et payé à M. St-James pour poser la chaire fabriquée par François Guernon (21 livres) pour les portes, armoires et escalier de la chaire (156 livres) ainsi que 3 livres pour la Roue de la petite cloche ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIS

- 1835 : « divers frais payés à M. Dérocher, sculpteur, pour ouvrages de la voûte ».

- 1837 : Lors de sa visite pastorale le 14 juin, Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal (St-Sulpice ne relève donc plus dorénavant de l'évêque de Québec) ordonne, dans son Acte de visite : « que soit fait un chemin couvert pour communiquer directement de l'église à la sacristie afin de ne plus passer à l'extérieur par le cimetière ». Ce « chemin couvert » va durer jusqu'en 1959. Il sera alors remplacé par l'actuel chemin couvert entre l'église et la sacristie. Dans ce même Acte de visite, Mgr Lartigue décrète également :

> qu'en attendant que soit fait le chemin couvert, il soit mis des pesées aux portes conduisant de l'église à la sacristie afin qu'elles ne restent jamais ouvertes. **Qu'on ferme aussi le cimetière des enfants morts sans baptême**. Que les pieux qui manquent à la clôture du cimetière des fidèles soient remplacés. Qu'on substitue un bassin d'étain propre à celui de verre qui reçoit l'eau, dans l'onction du baptême. Qu'il soit fait dans la sacristie, pour les baptêmes d'hiver, une armoire fermant à clef et qui contienne décemment tout ce qui concerne les fonts baptismaux.

- 1838 : construction du clocher de la nouvelle église.

- 1843 : payé à Amable Gauthier un « a compte sur les chandeliers en bois sculpté 420 livres ».

- 1843 : le 20 avril, au cours d'une assemblée des paroissiens, il est exposé que « le tarif pour l'ouverture de la terre dans l'église étant trop modique » et que plusieurs des résidants « des paroisses voisines demandant à être enterrés dans l'église ne pourraient plus y être enterrés, faute de place ». Face à ce phénomène, « il a été résolu dans la dite assemblée, à la pluralité des suffrages, que quiconque voudrait être enterré dans l'église, payerait vingt piastres pour l'ouverture de la terre ». Signé : P. Viau, v. g., curé.

- 1846 : érection du chemin de la croix, le 4 mars, par décret de Mgr Bourget, évêque de Montréal :

> « Vu la requête à nous présentée le 24e jour du mois de février dernier par le curé et les habitants principaux de la paroisse de Saint-Sulpice. Nous avons, en vertu d'un indult du Souverain Pontife en date du 31 mai 1840, érigeons à perpétuité par le présent décret, à moins qu'il ne fut révoqué par nous ou nos successeurs évêques, dans la dite paroisse de Saint-Sulpice, **la dévotion de la voie de la Croix** avec tous les privilèges et indulgences y attachés, après que l'illustrissime et révérencissime seigneur, évêque de Kingston ou quelque prêtre de son choix, aura **approuvé et bénit les croix et images des stations** qui seront placées à cet effet dans la dit église. »

- 1847 : le 23 mai, lors de l'assemblée des marguilliers au cours de laquelle il est décidé que :

> « les dits ouvrages pour compléter l'architecture intérieure de l'église (**dont le retable[7] et les sculptures intérieures sauf les rosaces** qui seront faites par Urbain Brien dit Desrochers) et du Presbytère soient donnés au Sieur Louis-Xavier Leprohon, sculpteur, pour la somme de 16000 livres, ancien cours, et que les marguilliers soient autorisés à en payer le marché par devant notaire. Les travaux devront être terminés pour le 1er janvier 1851.

[7] Partie postérieure et décorée qui entoure le maître-autel et les autels latéraux.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIDE

- 1851 : le 2 mars, tenue d'une assemblée des marguilliers au sujet des augmentations demandées par Leprohon. Les marguilliers nomment un arbitre, Leprohon en nomme un autre et ces deux arbitres en choisiront un troisième pour décider quelque chose au sujet des « extras » de M. Leprohon. Le 9 mars, nouvelle assemblée des marguilliers au cours de laquelle on décide d'adresser et de signifier un protêt à M. Leprohon qui n'a pas terminé ses travaux à la date prévue. Par la suite, le 6 septembre 1851, M. Leprohon reconnaît par écrit « avoir reçu à date 15318 livres et 19 sous, ancien cours, sur le total de 16 000 livres ».

- 1852 : le 25 janvier, les marguilliers répondent à une poursuite de Leprohon par une demande d'arbitrage devant notaire. Finalement, au cours de la même année, il est « alloué à Leprohon 109 livres par les arbitraires « comme lui revenant selon leur rapport », plus des frais de 252 livres pour les 3 arbitraires et 180 livres pour le notaire ».

- 1860 : payé 586 livres et 10 sous à Sieur Joseph et Régis Robitaille pour ouvrages à l'église, chemin couvert, etc.

- 1866 : Un règlement concerne à nouveau le cimetière sous l'église[8]. Dans un Acte de la visite de Mgr Bourget, le 28 juin, celui-ci écrit :

> Nous ordonnons qu'il soit fait dans la cave de l'église une excavation et que l'on dépose dans une fosse commune tous les ossements des corps qu'y ont été inhumés et qu'y se trouvent consumés; que **les corps qu'y seront trouvés entiers soient placés par ordre** afin qu'à l'avenir l'on puisse y enterrer ceux qui l'auront désiré, sans perdre le terrain et en gardant pour cela l'ordre établi, à savoir de les placer les uns à côté des autres; que **l'on payera à l'avenir, pour l'ouverture de fosse dans la dite cave de l'église**, 20 piastres pour les adultes et 10 piastres pour les enfants qui meurent avant l'âge de 7 ans.

Dans le même Acte de registre, *ce don est souligné :*

> M. le curé E. Birds ayant généreusement offert de donner à cette église **un jeu complet d'orgues**, nous ordonnons que cet orgue, quand il sera fait, soit placé dans le jubé et qu'alors l'on en fasse disparaître tous les bancs, tant pour y disposer le dit orgue que pour faire place aux enfants de la paroisse; d'un côté les garçons et de l'autre les filles… sous la surveillance de leurs maîtres et maîtresses.

Ce premier orgue dans une église de Saint-Sulpice, œuvre d'Eusèbe Brodeur, sera en usage pendant 83 ans, soit de 1866 à 1949.

- 1864 : Lors d'une assemblée des marguilliers tenue le 26 juin, « les Sieurs Joseph Paré, Ambroise Robitaille et J.-Bte Perreault ont été autorisés, avec l'approbation de Mgr l'évêque de Montréal, à faire un emprunt de 5 000 livres, ancien cours, pour rencontrer le parfait payement de l'achat et l'installation de la nouvelle sonnerie ». Dans l'Acte du registre daté du 28 juillet, une annonce d'importance paraît :

[8] On trouvera à l'annexe 19 la liste des sépultures sous les églises de 1706, 1724 et 1832. Avec la précieuse collaboration de M. Jacques Archambault, descendant de Mme Maria Plouffe, fille de François-Xavier Plouffe.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

> Aujourd'hui Mgr Morrisson, curé de Saint-Cyprien, a fait dans cette église la **bénédiction des trois cloches** présentées par MM. Benjamin Piché, Henriette Gariépy, Ambroise Hétu, Elmire Morin, Jean-Baptiste Perreault et Émilie Piché. La première de ces cloches, du poids de 1 372 lbs, porte le nom de **Marie Sulpice**. La seconde pesant 826 lbs, se nomme **Marie Joseph**. La troisième pesant 744 lbs s'appelle **Marie Étienne**. Ces trois Parisiennes ont coûté, rendues à Montréal, tous frais payés 1 246 piastres et 40 cents.

Et la liste des dépenses se poursuit ainsi :

- 1873 : « 48 livres payées à Brodeur pour accorder l'orgue »;

- 1875 : « autres travaux dans l'église effectués par François Archambault »;

- 1876 : « 105 livres pour réparations faites à l'orgue et addition de 3 jeux »;

- 1878 : Il est aussi stipulé que dorénavant : « à compter du mois de février 1879, tous les comptes de la Fabrique seront tenus en « dollars et cents » selon la directive de l'évêque Mgr Fabre ». Ce dernier ajoute alors dans son rapport « qu'un règlement de Fabrique soit fait pour obliger les paroissiens à payer leurs bancs d'avance sans quoi ils en perdront la propriété ». Enfin, il demande de « prendre les moyens d'agrandir le cimetière ».

Vers les années 1880-1887, deux chantres sont chargés du chant à l'église, MM. Côme Perreault et Édouard Prud'homme. Le premier dirige le chant au jubé alors que le second, du sanctuaire, alterne avec le chœur du jubé. Vêtu également d'une soutane et d'un surplis, ce dernier entre accompagné des enfants de chœur pour prendre place dans le sanctuaire.

- 1890 : Des travaux d'entretien s'imposent. Il y a « urgence de faire cimenter les murs de l'église et de la sacristie, peinturer les couvertures, rebâtir le chemin couvert conduisant de l'église à la sacristie, faire à neuf les clôtures du cimetière… le tout pour une somme empruntée ne dépassant par 1 000 $ » - Approuvé le 9 juillet par le curé Arnaud.

La même année, on rapporte l'existence des organismes religieux[9] suivants : Confrérie du Rosaire, Société des Dames de Sainte-Anne et le Tiers-ordre de St-François. Quant à l'oeuvre de fabrique (marguilliers du temps), il se compose de MM. Alphonse Rivest, Ambroise Hétu et Benjamin Rivest.

- 1891 : le 23 octobre, « M. le curé a béni et approuvé les croix et les images des stations de la voie de la Croix et les avons placé en la sacristie de l'église paroissiale ».

Il aura donc fallu 60 ans avant que ne soit complétée la décoration complète de notre nouvelle église.

[9] Description de ces organismes en annexe 11.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Presbytère

Le presbytère construit en 1883, notre presbytère actuel, connaît bien des modifications extérieures au cours des années. Cependant, il demeure le joyau paroissial qui a abrité les quatorze derniers curés de notre paroisse. Prises à des réunions de marguilliers, deux résolutions nous décrivent clairement ce qui a conduit à sa construction.

Tout d'abord, cette requête est présentée aux autorités religieuses :

> À Sa Grandeur, Mgr Édouard Charles Fabre, évêque de Montréal, l'humble requête des anciens et nouveaux marguilliers et de la majorité des habitants francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Sulpice, représente respectueusement à Votre Grandeur que le presbytère de la dite paroisse est dans un tel état de vétusté qu'il n'est plus possible de le réparer.
>
> C'est pourquoi vos suppliants prient Votre Grandeur de leur permettre de reculer, à l'entrée du cimetière, deux hangars à bois, de construire en bois et en brique un nouveau presbytère, un hangar à grains et réparer toutes les clôtures, tant devant le presbytère qu'autour du jardin du curé. Pour rencontrer ces dépenses, vos requérants prient Votre Grandeur de leur permettre de prendre sur les revenus de la Fabrique la somme de 2 100 $. Mais comme la Fabrique n'a aucun argent en disponibilité, vos requérants demandent de plus à Votre Grandeur la permission d'endetter la susdite fabrique jusqu'au montant de 2 000 $. Dans le cas où cette faveur leur serait accordée, les paroissiens s'obligent à payer 120 $ par année jusqu'à l'extinction de la dette qui devra être payée dans l'espace de huit années. Fait et passé dans la sacristie de la paroisse de Saint-Sulpice le 10 juin 1883. Camille Caisse, ptre.

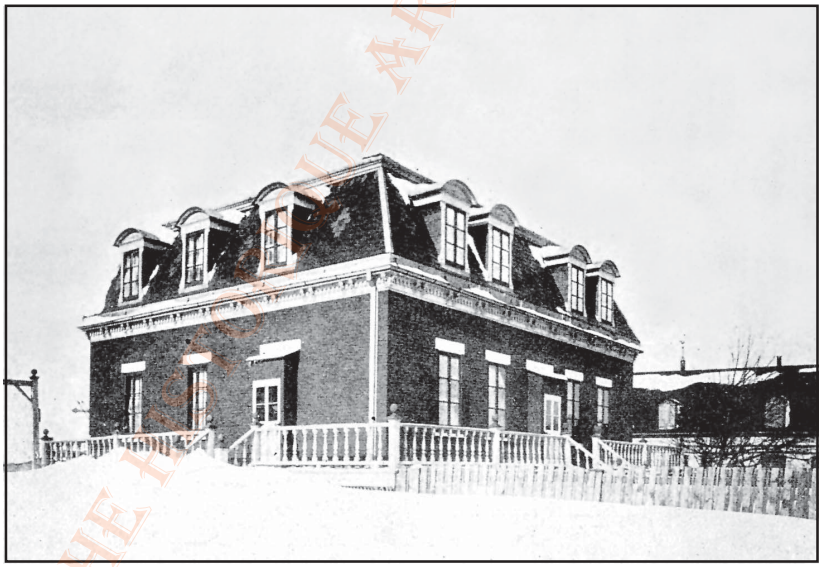

Presbytère de la paroisse Saint-Sulpice vers 1899

Ensuite, cette décision permet la mise en branle du chantier :

> À une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers tenue ce 3e jour du mois d'août 1883, vu la permission accordée le 12 juin par Mgr Fabre d'emprunter la somme de 2 000 $ pour la construction d'un presbytère dans la dite paroisse, il a été unanimement résolu d'autoriser M. Olivier Lapointe, marguillier en charge, de faire le susdit emprunt de 2 000 $ et d'hypothéquer les biens de la Fabrique pour garantir cet emprunt. Camille Caisse ptre.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Cinq ans plus tard, soit le 23 septembre 1888, M. le curé propose un nouvel emprunt de 1 500 $ afin de « clôturer le terrain de la Fabrique et l'emplacement du presbytère, bâtir une cuisine annexée au presbytère, améliorer et terminer le presbytère à l'intérieur et à l'extérieur ». Il faut dire qu'à cette époque, et pendant plus d'un siècle, le presbytère accueillera souvent des prêtres qui y séjournent pendant quelques jours comme prédicateurs de retraite paroissiale, missionnaires visiteurs ou envoyés de l'évêché. Même si cet emprunt s'ajoute à la dette de la fabrique, il est approuvé, apparemment sans heurts, par les marguilliers et les paroissiens ainsi qu'autorisé par l'évêché.

Petite chapelle de procession Notre-Dame-de-Pitié

À la même époque que la construction de l'église, soit en 1830, une petite chapelle est bâtie au moyen d'une répartition volontaire des habitants « de 2 sols par arpent de leur terre ». Elle a coûté 522 livres en ancien cours.

En vue de servir de reposoir à l'occasion de la procession annuelle de la Fête-Dieu (fin mai ou début juin après la grand-messe), elle est d'abord située près du 1289, Notre-Dame. En 1934, elle est déménagée à l'arrière de l'église en raison de l'élargissement de la route 2 (aujourd'hui 138). Il faut retenir que ce n'est qu'aux années paires (1926-1928-1930, etc) que le reposoir se fait à la chapelle de procession. Aux années impaires, le reposoir se fait sur le perron de Charles Landreville. Avant son déménagement en arrière de l'église en 1934, l'intérieur n'était pas décoré et l'on n'y retrouvait qu'un autel aux lignes droites, surmonté d'un tabernacle très rustique dans lequel on mettait le saint sacrement. Avec le déménagement, la chapelle repose sur de nouveaux piliers de ciment, un perron neuf et un nouveau petit clocher, le tout pour 118,06 $. Quelques années plus tard, vers 1943, sa façade subit une modification majeure.

Classée monument historique en 1959, elle devient ainsi la première chapelle de procession à jouir d'une telle reconnaissance au Québec. Elle est légèrement déplacée et restaurée en 1975 pour, finalement, connaître une dernière rénovation majeure en 1999.

Notre petite chapelle mérite d'être découverte. Il faut connaître ses richesses architecturales uniques. Sa grande particularité est d'être la seule construite en pièce sur pièce et assise sur pilotis, ce qui a grandement facilité ses déplacements ultérieurs. Au surplus, elle s'avère être la seule chapelle classée à posséder cette

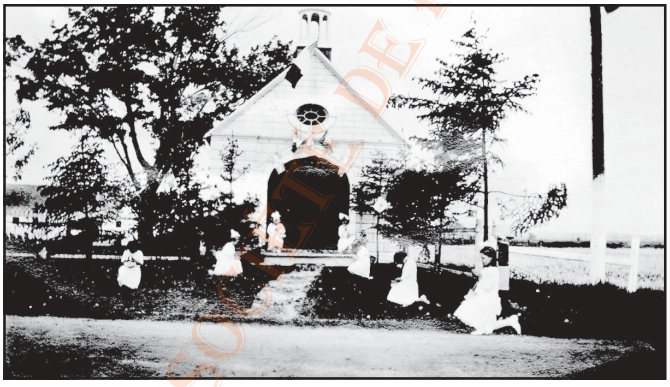

Fête-Dieu à la chapelle de procession vers 1920

Chapelle de procession à la Fête-Dieu en juin 1939

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAMI

Intérieur de la chapelle de procession en 1944

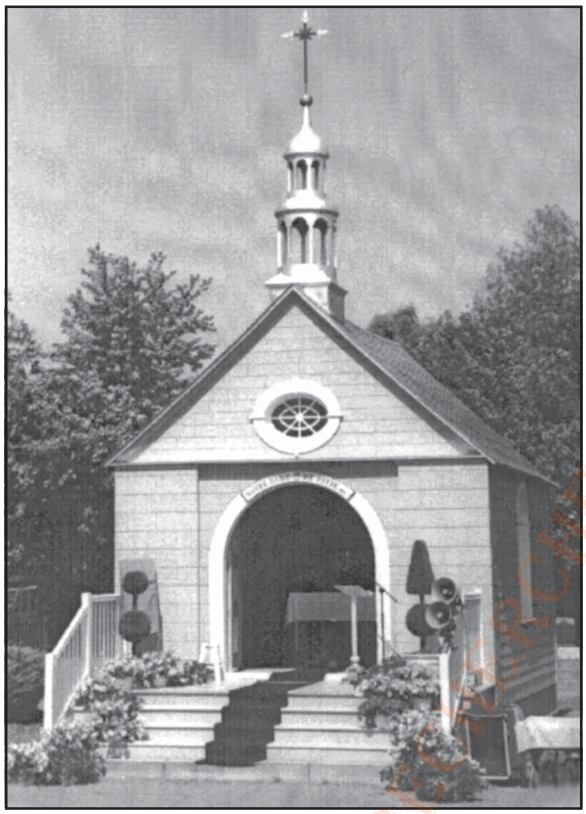

Chapelle de procession rénovée en 1999

technique de construction ancestrale, en plus d'être la seule chapelle classée à se parer d'un clocher à double lanterne et la seule à posséder une façade en bois imitant la pierre de taille.

Voici la description qui en est donnée dans *Les chapelles de procession du Québec* :

> **Son plan est rectangulaire** (5m x 6m env.). Une ouverture cintrée perce chacun des murs latéraux alors que la façade comporte une large porte à deux vantaux rectangulaires traités à l'extérieur, grâce à un procédé de trompe-l'œil, comme une porte cintrée. **L'ouverture principale est surmontée d'un fronton triangulaire orné d'un oculus ovale**. L'édicule est coiffé d'une tour à deux lanternes octogonales couvertes de dômes, reposant sur une base carrée; le dôme supérieur est surmonté d'une courte flèche terminée par une boule et une croix. L'édifice est résolument **d'inspiration néo-classique**.[10]

Par ses proportions modestes mais raffinées et la qualité de ses éléments décoratifs, particulièrement les encadrements et la tour, la chapelle de procession de Saint-Sulpice apparaît comme un petit bijou architectural au cœur du domaine paroissial. Par sa présence, elle rappelle la pratique de la procession religieuse au Québec, ce à quoi elle servit pendant plus de 125 ans.

Conclusion

Sur cette note s'achève un autre siècle de vie proprement religieuse à Saint-Sulpice. Bien que récalcitrants pendant plusieurs années, ses habitants ont largement contribués à la construction de ces édifices essentiels que sont la nouvelle église, la petite chapelle et le nouveau presbytère.

Aujourd'hui, ces trois constructions font encore l'honneur de notre village et demeurent des témoins de la vie sulpicienne au XIXe siècle. Époque marquée aussi par l'importance du bedeau, de la dîme et du contrat de donation.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

[10] Robert, Jacques *Les chapelles de procession du Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979, p.163.

Vie de bedeau

Le salaire du bedeau s'avère bien insuffisant. Il ne lui permet pas de pourvoir aux besoins de sa famille.

Une dîme particulière

Tous les paroissiens le comprennent bien. Aussi se font-ils généralement un devoir de l'aider par divers dons en nature. C'est pourquoi le bedeau accompagne monsieur le curé dans sa visite paroissiale, mais n'entre pas avec lui dans les maisons, comme le fait le marguillier. Plutôt, dans la maison voisine, il attend que monsieur le curé et le marguillier soient sortis pour aller, à son tour, recueillir ce que chacun veut bien lui donner : viande, farine, mélasse, pain, etc.

Son costume

Le bedeau, lorsqu'il est en fonction, porte un costume, une espèce de redingote noire, garnie de galons dorés. Cette coutume disparaît avec le départ du bedeau Jacques Royal, c'est-à-dire vers 1889.

Un bedeau entreprenant

Remplaçant son père au poste de bedeau, M. Henri Royal[11] est en fonction de l'âge de 16 ans à celui de 71 ans (1889 à 1944). De plus, comme le démontre la photo, Henri Royal obtient l'autorisation d'ajouter une rallonge à sa maison pour tenir épicerie. Il tient sa boutique jusqu'à son décès à l'âge de 74 ans. Sans compter son rôle de maître de poste pendant plus de 30 ans. Après lui, Clément Landreville (1944 à 1974), Adrien Chevalier et Fernand Lescault occupent successivement ce poste de bedeau dont la fonction se modifie avec le concile Vatican II et la baisse de la pratique religieuse.

Magasin Henri Royal vers 1910

[11] Dans le chapitre des personnages remarquables, on trouvera une monographie plus complète sur Henri Royal.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

La Donation

Les dures journées de travail sont toujours le lot de l'ensemble de nos laborieux paroissiens et la pratique religieuse continue d'être un cadre fréquent et constant par toutes ces cérémonies du calendrier religieux et les messes dominicales. Cependant, la réalité du vieillissement rejoint, un jour ou l'autre, nos valeureux habitants et devient, comme c'est normal, une préoccupation qu'on se garde bien de négliger au risque de se retrouver seul, démuni et abandonné. C'est ainsi que, près de quarante ans après avoir reçu la donation de ses parents, Benjamin Perrault et son épouse Marie Dalpec dit Parisot « se donnent à un de leur fils, Joseph Perrault, le 11 janvier 1823 » à leur tour.

Il est intéressant d'observer le contenu de cette donation, d'y reconnaître les mêmes particularités « de famille » et quelques exigences particulières, conséquence du tempérament personnel de ces bonnes gens. Prenons connaissance de cette donation et amusons-nous, si on le désire, à la comparer à celle des aïeuls près de 40 ans plus tôt… le tout en ancien français :

Donation par Benjamin Perrault et Marie Dalpec dit Parisot à Joseph Perrault[12], un de leur fils
11 janvier 1823 - Joseph-Édouard Faribault, notaire

Par devant les notaires publics pour la Province du Bas Canada, résidents au village de l'Assomption, soussignés,

Furent présents, Benjamin Perrault, cultivateur demeurant paroisse de St-Sulpice, et Marie Dalpec dit Parisot, sa femme qu'il autorise pour ce qui suit.

Lesquels ont volontairement reconnu et confessé avoir donné, cédé, quitté, transporté et delaissé par donation entrevif et irrévocable dès à maintenant et pour toujours, avec promesse de garantie solidairement de tous troubles et empêchements quelconques, à Joseph Perrault, l'un de leurs fils, garçon majeur, demeurant avec eux, à ce présent et acceptant donataire, pour lui, ses hoirs et ayant causes, savoir :

sept vaches, cinq boeufs de tire, quatre taurailles d'un an, dix mères moutonnes, deux chevaux de travail, une pouliche d'un an, trente poulles, une charue garnie de ses agrais, deux grandes charettes avec les roues bandées, une petite charette avec les roues bandées, une calèche, trois traines ferrées, deux carioles, un tombrau, trois hers en bois, deux paires de trait, une paire de couroire, quatre harnoits, une hache, deux ferrées, trois grattes, une faulx, deux vand, un demi minot, six fauçilles, un lit de plume, paillasse, draps, couchette, traversain, orroillet et couverture, une scie de travers, une telle (?), une plaine, trois ferrières, un buffet, trois chaudrons, une marmitte, une poele à frire, un poel de fer simple et son tuyau, douze assiettes de grai, six ceuillères d'étain, six fourchettes de fer, neuf terrines de fer blanc, un seau ferré, trois seaux dvares (?), une table, une hûche, un sâ, un fanal, une

[12] Il épousera Marguerite Prud'homme le 20 janvier 1823.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

ceuillère à pot, un fer à flasquer, un banc lit, une sallière en bois, un farinier, six chaises, quatre poches à grain et deux chaudières de fer blanc.

De plus, leur terre et habitation, située en la parroisse de St Sulpice, Seigneurie de St Sulpice, de deux arpents et demi de front, sur quarante arpents de profondeur, prenant par devant au fleuve St Laurent, en profondeur aux terres du Point du Jour, tenant d'un côté à Pierre Perrault, d'autre côté à Joseph Perrault, bâtie d'une maison en pierre et de divers autres bâtiments en bois.

Et finalement, font donation, les dits donateurs, au dit donataire, des deux coupes de bois qu'ils ont droit de prendre sur les terres de Sulpice Morin, l'une desquelles coupes de bois contient deux arpents de front, sur dix arpents de haut, et l'autre, quatre arpents sur deux arpents.

Tel et ainsi que le tout ci-dessus mentionné se poursuit et comporte, sans autres réserves par les dits donateurs que la jouissance, pendant leur vie, de la moitié de leur maison du côté sud est, avec moitié de la laiterie, la moitié du hangard, et de deux places dans l'écurie, droit au four et aussi dans les autres bâtiments, pour y loger leurs revenus, le paccage pour leurs animaux sur la dite terre, et finalement, le terrain nécessaire et à leur choix, pour planter deux minots de patate, chaque année, plus d'ici que François Perrault, leur autre fils, soit parvenu à son âge de majorité, les dits donateurs auront droit de semer chaque année dans l'endroit qu'il leur plaira sur la dite terre, deux minots de demi de bled ou de pois à leur profit, lesquelles terrain à patate et à bled seront clôturés, si besoin est, par et aux frais du di donataire, ainsi que labourés et hersés chaque année, à la demande des dits donateurs, qui auront en outre le droit de cultiver à leur profit la moitié du jardin pottagé ou de prendre au lieu et place les légumes nécessaires pour leur pottage.

Dont et de ce que dessus, le dit donataire a dit bien savoir et connoître et s'en tient content et satisfait.

Appartenait la terre ci-dessus désignée aux dits donateurs, par bons titres qu'ils s'obligent de remettres à la demande du dit donataire, et pour ce dernier, ses hoirs et ayant causes, jouir, faire et disposer de ce que dessus donné, comme il avisera bon être, dès ce jour, aux réserves, charges et conditions apposées en ces présentes.

Toutefois s'obligent les donateurs, de nourire le dit donataire et l'épouse qu'il se propose de prendre d'ici à la St Michel prochaine, même les engagés que ce dernier prendra pour cultiver la dite terre d'ici à la St Michel. Comme aussi de fournir les foins, pailles, peza et grains nécessaires pour l'hyvernement des animaux pour la présente année, enfin tous les grains et danrées, pour ensemencer la dite terre le printemps prochain, et ce gratuitement.

Cette donation est ainsi faite à la charge des droits Seigneuriaux envers la Seigneurie de St Sulpice dont la dite terre relève.

En outre, à la charge par le dit donataire, de payer, fournir et faire valoir chaque année, la vie durant et au profit des dits donateurs, une rente et pension viagère qui commencera à la St Michel prochaine et qui sera composée des articles qui suivent, savoir :

trente six minots de beau bled, mis en farine en tout ou en partie, à la demande des donateurs, trois

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

cent livres de beau lard, cent livres de beau boeuf, deux agneaux à choisir sur le troupeau, douze poullets, vingt douzaine d'oeufs, deux livres de thé vert, soixante livres de beau sucre d'érable, une livre de poivre, un minot de sel, seize livres de suif et le coton nécessaire pour le mettre en chandelle, six veltes de bon rum, trois cent bottes du meilleur foins de la dite terre, trente minots d'avoine, quarante huit livres de vingt copres, argent monnoie, dix livres de savon, cinquante pommes de choux, six traisses d'ognon, dix livres de sain doue, deux minots de beaux pois, cuisant pour leur pottage et vingt cordes de bois franc, rendues à leur porte, bois sain et bûché du printemps précédent, et icelui scié en bois de poêl, à la demande des donateurs.

Plus, le donataire fournira chaque année, dans les premiers jours de may, deux vaches laitières qui seront alors choisies par les donateurs, sur celles du donataire, lesquels vaches ces derniers trairont à leur profit, jusqu'au mois de décembre de chaque année, et seront paccagées et hyvernées sur la dite terre par et aux frais du dit donataire qui en courera les risques en cas de mort et autres accidants et en tels cas, tenu de les remplacer comme aussi le dit donataire sera tenu de remplacer en cas de mort ou accident le cheval actuel des donateurs et même de leur en élever un, dès à présent, et lorsqu'ils aura trois ans, les dits donateurs auront le droit de prendre ce jeune cheval et de remetrre à la place d'icelui, leur cheval actuel.

Si il l'exige, fournira le dit donataire, à la demande des donateurs, des voitures convenables à leurs besoins et aux divers saisons de l'année, faire traiter les dits donateurs par un chirurgien en cas de maladie, leur payer les gages d'une servente chaque année comme aussi de fournir au dit donateur, chaque année, un bonnet de laine, une paire de culotte et un gilet d'étoffe du pays grisonné, foulé, et de grande laine, une chemise de coton, et une chemise de flanel, deux paires de souliers de cuire tanné, une paire de souliers d'orignal et quatre aulne de belle toele du pays, et tous les deux ans, un capot d'étoffe du pays, grisonné et foulé et de grande laine, et tous les trois ans, un mouchoir de soie, un chapeau fin et une paire de culotte de nanquin et, tous les quatre ans, un gilet et une paire de culotte de draps convenable à son état, ainsi qu'une veste, ainsi entretenu de claque propres pour les fêtes et dimanche, ainsi que de souliers, plus vingt livres de bon tabac à fumer par année.

En outre, le dit donataire fournira chaque année à la dite donatrice, quatre aulne de belle toel du pays, une aulne de bazon, un quart d'aulne de Baptiste, deux schals, une jupe de droguet, un mantelette de flanelle du pays, deux paires de souliers de cuire tanné, et tous les deux ans, un mantellet d'indienne, un tablier de cotton, une paire de soulliers fait par le cordonnier, enfin une pelisse convenable une fois seulement, à la demande de cette dernière.

Et il est convenu entre les dites parties, qu'au décès d'un des donateurs, la dite pension diminuera de moitié, excepté le bois de chauffage, la chandelle, le foin, l'avoine, qui continueront à être fournis en entier, avec quatre velte de rum, et les autres articles particuliers au survivant, et ce jusqu'au décès de ce dernier, auquel temps, le tout sera éteint. Bien entendu que le donataire sera tenu de faire inhumer les dits donateurs dans le cémitière de leur paroisse et de leur faire dire au jour de leur obsèque ou au plus prochain jour suivant, un service avec un anniversaire et vingt cinq messes basses de requiem à chacun dans l'an de leurs décès pour le repot de leur âme. Et il est encore convenu entre les dites parties, qu'ils sera libre aux dit donateurs d'aller consommer leur pension, dans toute l'étendue de leur dite paroisse, et quand tel cas, le dit donataire sera tenu de les transporter en leur demeure d'alors et, les dits donateurs auront le droit d'amener leurs vaches de rente qui seront néanmoins avec

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES ARCHIVAIRES

risques et charges du dit donataire. Et indépendemment de ce que dessus, le dit donataire sera tenu de fournir, à la soeur Rose Perrault, lors du mariage de cette dernière, en âge de majorité, même effet que ces soeurs ont eues par leur contrat de mariage, excepté son lit et son buffet dont elle est actuellement en sa possession. Sera en outre tenu, le dit donataire, de fournir à son frère, François Perrault, à son âge de majorité, savoir :

un lit de plume et couvertures, un buffet, un cheval, harnoits, robe, cariole tel qu'il a eut lui-mème, une charue avec les agrais, une paire de boeufs de travail, une vache, deux mères moutonnnes, six poulles, une grande charette avec ses roues ban dées, une traîne ferrée, six assiettes, six ceuillères, six four chettes, six bolles, une marmitte, une hache, une ferrée, une gratte, une poele simple avec son tuyau, et la somme de dix mille livres de vingt copres. Plus, sera tenu, le dit donataire, de faire à ses frais, le repas de nosces de ses dits frères et soeurs.

A tout ce que dessus, le dit donataire s'est volontairement soumis et obligé, et a promis executer et accomplir le tout sous l'hypothèque des dites promises, au moyen de quoi, les dits donateurs ont transporté au dit donataire, tous droits de propriété qu'ils avoient sur ce que dessus donné, s'en déssaisissant et consentant qu'il en soit mis en possession par qui il appartiendra.

Et avant d'arrêter ces présentes, les dites parties déclaré être convenu que dans le cas que le dit François Perrault s'établisse dans la dite paroisse de St Sulpice, qu'il aura le droit d'exiger et avoir à son profit et de ses hoirs et ayant causes, la moitié des coupes de bois mentionnées ci-dessus et par lui fournir et livrer chaque année aux dits donateurs, la moitié de la rente de bois, et à leur profit, et scié en bois de poêl. Et à ce faire, étaient présents, Jean Baptiste Desmaroits, cultivateur demeurant paroisse St Pierre de l'Assomption, Marie Perrault, sa femme, qu'il autorise pour ce qui suit, Chs Robitaille, cultivateur demeurant en la dite paroisse St Sulpice, et Angelique Perrault, sa femme qu'il autorise aussi pour ce qui suit, et finalement, Jéremy Bro, aussi cultivateur demeurant paroisse St Antoine de Lavaltrie et Magdeleine Perrault, sa femme qu'il autorise à l'effet qui suit, tous gendres et filles des donateurs. Lesquels, après lecture à eux faite par Mtre Faribault, l'un des notaires soussignés, de l'acte de donation ci-dessus, ont déclaré l'approuver et ratifier suivant sa forme et teneur, et renoncer à venir contre icelui sous quelques causes que ce puisse être, et en même temps reconnoissant avoir reçu chacun, des dits donateurs, la somme de mille livres de vingt copres, et un sus, divers effets tels que portés en leurs contrats de mariage. Dont et du tout ils donnent quittance générale aux dits donateurs et à tous autres qu'il appartiendra à cet égard.

Et pour faire insinuer ces présentes, les dites parties ont constitué pour leur procureur, le porteur d'icelle.

Et pour l'exécution des dites présentes, elles ont élu leur domicile en leur demeure actuelle auquel lieu.

Et car ainsi et fait et passé en la dite paroisse St Sulpice, en la maison et demeure des dits donateurs, l'an mil huit cent vingt trois, le onze janvier après midi.

Et ont les dites parties et intervenants déclaré ne savoir signer, de ce enquis, ont faits leurs marques ordinaire lecture faite.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

marque + de Benjamin Perrault
marque + de Marie Dalpec dit Parisot,
marque + de Joseph Perrault
marque + de Jn Bte Desmaroits
marque + de Marie Perrault
marque + de Charles Robitaille
marque + de Angélique Perrault
marque + de Jeremy Bro
marque + deMarguerite Perrault
Signé : Barthelémy Joliette, N.P.,
J. E. Faribault, N.P.

Ainsi qu'il appert à la minute des présentes de meurée vers le notaire soussigné. Six mots rayés sont nuls, deux lignes allongées en marge sont bonnes.

J. E. Faribault, N.P.

Note marginale :

Le présent acte de donation a été insinué et enregistré au registre des insinuations de la Cour du Banc du Roi du district de Montréal, le vingt sept de mars mil huit cent vingt trois, le requérant Joseph Perrault porteur du dit acte.

Et avenant le vingt neuf janvier, l'an mil huit cent vingt trois, après midi. Sont comparus Pierre Laviolette, cultivateur, demeurant paroisse de St Antoine de Lavaltrie, et Josephte Perreaux, sa femme qu'il autorise pour ce qui suit, lesquels, après avoir eu lecture de la dite donation ci-dessus consentie par Benj. Perrault et Marie Dalpec dit Parisot, leur père et mère, beau-père et belle-mère, en faveur de Joseph Perrault fils, ont déclaré, approuvé et ratifié icelui suivant sa forme et teneur et en même tems ont reconnu et confessé avoir reçu ci-devant des dits donateurs, la somme de mille livres anciens cours, et divers effets. Pour droits succession en leur contrat de mariage, dont quittance générale et a le dit comparant signé, sa femme ayant déclaré ne savoir signer de ce enquise, a fait sa marque ordinaire, lecture faite.

marque + de Josephte Perrault,
Signé : P. Laviolette,

Et du soussigné, comme il appert à la minute notée à ce dernier.

Signé : J. E. Faribault, N.P.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

À l'arrière-plan, la maison de Zénon Plouffe, tout près la chapelle de Procession et à l'avant-plan, le phare, vers 1920

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Vies politique et municipale au XIXe siècle

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Au pays, la vie politique démocratique ne débute qu'en 1791. Une nouvelle constitution qui organise le territoire en deux entités, le Haut et le Bas-Canada, accorde, pour une première fois aux citoyens, un gouvernement élu. Toutefois, ces députés sont loin de posséder tous les pouvoirs puisque l'exécutif demeure aux mains des dirigeants britanniques. Le XIXe siècle voit lentement naître cette vie politique qui mènera au gouvernement responsable sous l'Union et, ultimement, à la Confédération de 1867.

Notre paroisse est évidemment touchée par tous ces changements.

Nouveau maître

Sous le régime anglais, le territoire de la province de Québec est partagé en « districts ». Saint-Sulpice fait dorénavant partie du « district de Montréal ». Comme il y a beaucoup de réticences de la population francophone devant cette nouvelle autorité britannique, on forme « l'Association loyale de Montréal ». Celle-ci vise à assurer le respect des lois, de la constitution et du nouveau gouvernement. Fondée le 3 juillet 1794, cette association a pour but de « répandre les principes de justice, de patriotisme et de loyalisme ». Afin de contrer les velléités contre le régime anglais, des responsables locaux sont alors nommés. À Saint-Sulpice, ces personnes sont le curé Desforges et le capitaine de milice Bourdon.

Début de démocratie

À un second niveau, à la suite de l'adoption de l'*Acte constitutionnel de 1791*, le gouverneur du Bas-Canada divise la province en 21 comtés. Ces nouveaux comtés, érigés le 7 mai 1792 sont dotés de noms à consonance anglaise, tous empruntés à l'histoire de la Grande-Bretagne. Saint-Sulpice est alors incorporé au comté de Leinster, nom d'une ancienne province d'Irlande. Il comprend aussi Lachenaie, Sainte-Anne-de-Mascouche, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Jacques-de-l'Achigan, L'Assomption et Repentigny.

Ce comté de Leinster compte une population totale de 9 368 habitants. Cela l'autorise à élire deux députés qui vont représenter la région à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. L'élection se fait alors à un jour fixe, entre 11 heures et 14 heures, et l'électeur éligible doit s'identifier. Ce dernier vote ensuite verbalement

pour le candidat de son choix. Cette procédure sera en vigueur pendant presque tout le siècle, soit de 1792 à 1874.

La première élection se déroule à L'Assomption où 709 électeurs sur 1191 exercent leur droit de vote. Le capitaine de milice Benjamin Beaupré, natif de Saint-Sulpice, est élu député en 1816 mais défait en 1820 alors « qu'à la suite d'un vote très serré, Jacques Lacombe (186 voix de majorité) et Barthélémy Joliette (131 voix de majorité) sont élus[1] ».

Quelques années plus tard, une nouvelle division du territoire a lieu. En 1829, le comté de Leinster est scindé en deux pour donner naissance aux comtés de L'Assomption et de Lachenaie. Saint-Sulpice, avec l'île Bouchard, Repentigny, L'Assomption, Saint-Jacques, les townships de Rawdon et Chertsey forment alors le nouveau comté de L'Assomption. En 1830, on y élit Amable Éno dit Deschamps et Barthélémy Joliette. Quatre ans plus tard, soit en 1834, sont élus Jean-Baptiste Meilleur et Édouard-Étienne Rodier, supporteur des Rébellions.

L'après-insurrections

Après les Rébellions de 1837-1838, le gouvernement de la Grande-Bretagne suspend la Constitution de 1791. Les membres du Conseil spécial sont choisis par le gouverneur parmi les éléments les plus favorables au gouvernement anglais. On y retrouve les noms plus tard célèbres de Barthélémy Joliette, de Jean-Édouard Faribault et de James Cuthbert, fils.

C'est ce Conseil spécial qui entérine la fusion du Haut et du Bas-Canada au moment de l'Acte d'Union. Signalons que James Cuthbert s'y oppose tandis que MM. Joliette et Faribault sont absents. Cette nouvelle constitution réduit la représentation du Québec de 90 membres auparavant à 42 seulement. Pire encore, elle revient avec le comté de Leinster, fruit de la fusion des comtés de L'Assomption et de Lachenaie. Au surplus, la représentation de ce nouveau comté est réduite à un seul député. Malgré l'influence anglophone, ce dernier sera M. Jean-Moïse Raymond, candidat fortement opposé à l'Acte d'Union, élu en 1841 sans oppostion.

Parallèlement à ce changement au niveau des comtés, Lord Durham, dans son célèbre *Rapport*[2], insistera sur la nécessité de créer des institutions municipales afin d' « investir le peuple de l'autorité sur ses propres affaires locales et [de] limiter les pouvoirs de la législature provinciale ».

Premiers balbutiements de vie municipale

Dans la foulée de ce Rapport, le 20 décembre 1840, Lord Sydenham fait adopter par le Conseil spécial deux ordonnances relatives aux premières institutions municipales du Bas-Canada. La première de celles-ci crée

[1] *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIXe siècle*, Québec Les Presses de l'Université Laval, 1988.
[2] John George Lambton Durham (1990) *Le Rapport Durham*, Montréal, Typo, 317 pages. Pour sa recommandation en matière municipale, voir p. 228. Il est à noter que le rapport date de 1839.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

des corporations municipales locales dans toute paroisse de plus de 300 habitants. Cependant, ces nouvelles corporations disposent de pouvoirs très limités. De plus, cette assemblée ne peut se réunir qu'une fois l'an ou sur ordre du gouverneur. C'est là un bien mince début de vie municipale.

La seconde ordonnance prévoit la formation de corporations municipales régionales appelées « districts municipaux ». Ces districts seront composés de représentants élus de chaque corporation municipale. Les localités de moins de 3 000 habitants auront droit à un élu tandis que celles de population plus élevée en auront droit à deux.

Le président et les conseillers se réuniront quatre fois l'an. Ils disposent de pouvoirs importants, notamment ceux de faire les règlements pour la construction et la réparation des bâtiments publics, la confection et la réparation des chemins, des rues et des ponts. Ce conseil a également le pouvoir d'imposer des taxes. Toutefois, en tout temps, le gouverneur peut désavouer leurs règlements et les dissoudre.

Ainsi, le pouvoir réel se situe sur le plan régional seulement. Ce dernier demeure également sous l'autorité directe du gouverneur qui peut intervenir n'importe quand. C'est là un bien mince début de démocratie.

Forte résistance

Ces deux ordonnances de 1840 sont très mal accueillies par les Canadiens français qui se méfient de toutes les décisions du Conseil spécial et de l'Acte d'Union. De surcroît, le nouveau pouvoir de taxation de ces « districts municipaux » ne plaît pas du tout à bien des gens. Ce système aura peu de succès car les citoyens de Saint-Sulpice, comme ceux d'ailleurs, n'éliront comme représentants à ces instances que des personnes qui se sont engagées « à s'opposer aux deux ordonnances municipales et à n'imposer aucune taxe[3] ».

Nouvelles lois

Rapidement, les deux ordonnances de 1840 seront abrogées. D'abord, la *Loi du 28 mars 1845* vient créer de nouvelles institutions municipales ne comprenant que des « corporations municipales locales ». Toutefois, à peine deux ans plus tard, une nouvelle loi supprime ces municipalités locales, à l'exception des villes. Elle les remplace par des municipalités régionales appelées « municipalités de comté ». Ces nouvelles municipalités régionales sont au nombre de 46 au Bas-Canada et leur territoire est presque identique à ceux des comtés électoraux.

À la suite de l'élection, le Conseil de la municipalité du comté de Leinster tient sa première réunion le 5 octobre 1847 à L'Assomption. Sont alors nommés le maire, le secrétaire-trésorier et l'administrateur de la voirie appelé le grand voyer. Fait à signaler, lors de cette première réunion, le représentant de Saint-Sulpice[4] est absent.

---

[3] *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIXe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988.

[4] Voir photocopie de la 2e session du 3 novembre 1847 où, cette fois, le représentant de Saint-Sulpice (Augustin Lacombe) est présent.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCHAND

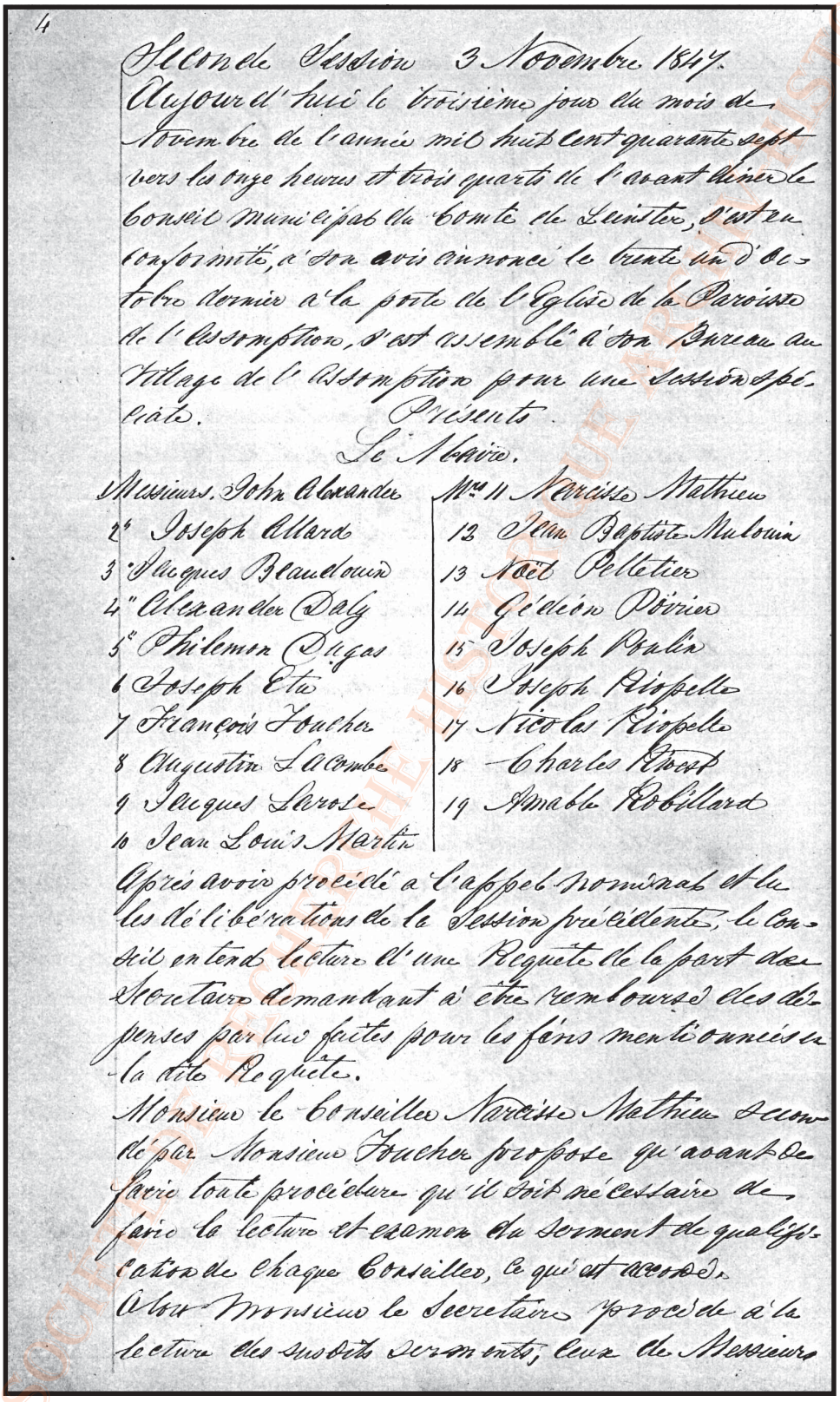

4

Seconde Session 3 Novembre 1847.

Aujourd'hui le troisième jour du mois de Novembre de l'année mil huit cent quarante sept vers les onze heures et trois quarts de l'avant diner le Conseil municipal du Comté de Leinster, s'est en conformité, à son avis annoncé le trente un d'octobre dernier à la porte de l'Eglise de la Paroisse de l'Assomption, s'est assemblé à son Bureau au Village de l'Assomption pour une session spéciale.

Présents

Le Maire.

1 Messieurs. John Alexander	Mrs 11 Narcisse Mathieu
2 " Joseph Allard	12 Jean Baptiste Mulouin
3 " Jacques Beaudouin	13 Noël Pelletier
4 " Alexander Daly	14 Gédéon Poirier
5 " Philemon Dugas	15 Joseph Poulin
6 Joseph Etu	16 Joseph Riopelle
7 François Foucher	17 Nicolas Riopelle
8 Augustin Lacombe	18 Charles Rivest
9 Jacques Larose	19 Amable Robillard
10 Jean Louis Martin	

Après avoir procédé à l'appel nominal et lu les délibérations de la Session précédente, le Conseil entend lecture d'une Requête de la part du Secretaire demandant à être remboursé des dépenses par lui faites pour les fins mentionnées en la dite Requête.

Monsieur le Conseiller Narcisse Mathieu secondé par Monsieur Foucher propose qu'avant de faire toute procédure qu'il soit nécessaire de faire la lecture et examen du serment de qualification de chaque Conseiller, ce qui est accordé.

Alors Monsieur le Secretaire procède à la lecture des susdits serments, ceux de Messieurs

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Assemblée du 3 novembre 1847

Pendant neuf ans, de 1847 à 1855, le Conseil de la municipalité du comté de Leinster se prononce et statue sur des centaines de motions relatives aux petits et grands tracas de la population. Pour Saint-Sulpice, les représentants municipaux de cette période ont été les suivants :

1847 : Augustin Lacombe;

1848 : Augustin Lacombe, remplacé en octobre par André Bouthillier;

1849 : André Bouthillier;

1850 : André Bouthillier, remplacé en juillet par Joseph Robitaille;

1851 : Joseph Robitaille;

1852 : Joseph Robitaille, remplacé en septembre par Louis Morin;

1853 : Louis Morin, puis un 2e en septembre, Amable Robillard;

1854 : Louis Morin et Amable Robillard;

1855 : Dernière réunion le 12 mars à laquelle assiste Amable Robillard.

Premier conseil municipal

Le 30 mai 1855, on choisit d'abroger cette loi municipale. On revient alors à une organisation municipale à deux niveaux, soit à la division en corporations municipales locales et corporations municipales de comté. Cette nouvelle structure municipale de 1855 constitue la base de notre système actuel.

C'est ainsi qu'en cette année 1855, les citoyens de Saint-Sulpice ont à former leur premier conseil municipal. Ils élisent alors sept représentants. Ces conseillers choisissent ensuite, parmi eux, le maire et nomment les autres subalternes dont un secrétaire-trésorier, un sous-voyer et des inspecteurs.

Entre-temps, une autre décision politique vient grandement affecter la vie des habitants de Saint-Sulpice.

Abolition du régime seigneurial

Décision historique importante, le régime seigneurial prend fin en 1854. En effet, le 18 décembre 1854, le gouvernement du Canada-Uni adopte l'Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada, conformément aux vœux exprimés par le peuple. Cette loi déclare que tout censitaire possède désormais sa terre libre de cens, lods et ventes, droit de banalité, droit de retrait et autres; quant au seigneur, il ne peut plus exercer aucun droit onéreux ni prétendre à aucun droit honorifique. Cependant, le seigneur reçoit une indemnité pour la perte de tout droit lucratif (le gouvernement paie alors environ 5 000 $) et les habitants doivent payer le prix d'achat de leur terre ou, s'ils ne peuvent pas ou ne veulent pas, doivent payer une redevance annuelle qu'on continuera à tort d'appeler « rentes seigneuriales ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Afin de fixer équitablement les indemnités particulières ainsi que le taux de la rente remplaçant les droits et privilèges seigneuriaux, des commissaires sont nommés pour faire enquête auprès des intéressés. Ensuite, une cours seigneuriale juge de la validité de certains droits réclamés de part et d'autre.

C'est donc en 1854 que les cultivateurs obtiennent « la grande charte de leurs libertés ». Ainsi, s'il n'a pas racheté sa terre, le cultivateur doit payer annuellement une rente représentant l'intérêt du prix d'achat de sa terre. Il peut s'en décharger par la remise du capital. Toutefois, à cette époque, peu d'entre eux pourront le faire, faute de moyens financiers.

Au plan juridique et administratif

Comme « policier » ou gardien de l'ordre, il y a toujours le capitaine de milice dans chaque municipalité. Il existe aussi des juges de paix de comté et des officiers publics, comme les juges subalternes et les procureurs fiscaux, tous chargés d'administrer et de faire respecter la justice. De plus, jusqu'en 1854, les seigneurs désignent eux-mêmes des personnes de leur choix aux offices de greffier, de notaire et de sergent.

Depuis l'Acte des chemins de 1796, l'administration de la voirie est sous la direction d'un officier de district appelé grand voyer. Ce dernier reçoit l'aide des officiers de paroisse, connus sous le nom d'inspecteurs et de sous-voyer. Leurs attributions se bornent toutefois seulement à l'ouverture et à l'entretien des chemins et des routes.

Monde agricole

Pour sa part, l'agriculture est protégée par quelques dispositions législatives relatives aux cours d'eau, à l'abandon des animaux et aux mauvaises graines.

Dans l'ensemble, notre municipalité agricole jouit de bonnes terres, de confortables maisons et de fermes assez prospères. À preuve, cette évaluation des municipalités du comté de L'Assomption en l'année 1863[5] :

Paroisse de L'Assomption	333 791 $	Paroisse de Saint-Sulpice	177 260 $
Paroisse de Saint-Roch	308 664 $	Paroisse de L'Épiphanie	171 664 $
Paroisse de Mascouche	289 308 $	Paroisse de Saint-Paul-l'Ermite	125 572 $
Paroisse de Saint-Lin	225 932 $	Paroisse de Repentigny	108 852 $
Paroisse de Lachenaie	193 227 $	Village de L'Assomption	105 440 $

Notre village se trouve au 6e rang. Son évaluation est alors supérieure à celles des paroisses de l'Épiphanie, de Saint-Paul-l'Ermite et de Repentigny ainsi que du village de L'Assomption.

Il faudrait un tableau des populations pour pouvoir mieux comparer. De même, la superficie de chaque paroisse serait à prendre en considération.

[5] Procès-verbal des minutes des assemblées du conseil du comté de L'Assomption.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIS

Vie municipale

Ces quelques données nous permettent de tracer un portrait de la situation au moment de l'établissement des conseils municipaux et du début de la vie municipale dans notre paroisse.
On trouvera, à l'annexe 12, la liste des maires, des conseillers et des secrétaires trésoriers de Saint-Sulpice depuis 1855.

Malheureusement, le premier *Livre des minutes d'assemblée du Conseil de Saint-Sulpice*, volume couvrant la période 1855-1886, a disparu. Il a été fort probablement détruit par l'inondation de 1939. C'est donc seulement à partir du deuxième *Livre des minutes* qu'on peut prendre connaissance des principales décisions des conseils municipaux d'alors :

6 septembre 1886 : Assemblée tenue en l'absence du **maire Médard Beaupré** mais en présence des conseillers F. Chevalier, F. Plouffe, Joseph Bouthillier, N. Élie, Eusèbe Payette, François Chaussé et Charles Robitaille, secrétaire-trésorier.

1er janvier 1887 : La municipalité dispose d'un **surplus de 38,64$**.

7 février 1887 : Vote de 10 $ pour l'entretien des chemins et « vente à rabais à la porte de l'église » pour l'entretien d'une traverse conduisant à Verchères par le fleuve. Une **réclamation** est alors présentée au conseil par Édouard Beaupré pour « mauvais état des chemins ayant causé la perte d'un cheval, le bris d'une voiture et de harnais… ». La réclamation étant de 300 $, le conseil vote une offre de règlement de 150 $ dans le but d' « éviter un procès et des frais de cour ». Le demandeur Beaupré refuse l'offre; **il y aura donc procès**.

5 mars 1888 : Demande accordée à Azarie Chevalier désireux d'obtenir une **licence de magasin** « pour y établir des liqueurs spiritueuses en quantité de pas moins d'une chopine impériale », votée à l'unanimité.

4 janvier 1889 : Le bilan des recettes se situe à 189,72 $, les dépenses à 212,11 $ pour un **déficit de 22,39 $** pour l'année 1888. La taxe générale est de 0,06 $ par 100 $ d'évaluation.

17 janvier 1889 : Dans le but de se conformer aux dispositions de l'Acte sur la Santé publique voté par Québec, un **conseil local d'hygiène** est formé et constitué de MM. Joseph Giguère, Joseph Landreville, Louis Rivest et du docteur Marsolais, l'officier de santé.

3 mars 1890 : **L'affaire Beaupré** étant toujours pendante, le maire est autorisé « à régler cette affaire en prenant l'argent nécessaire pour donner les quittances pour et au nom de la Corporation municipale ».

2 janvier 1893 : En vertu de l'article 587 du Code municipal, le conseil accorde une pension à Pierre Dalbec et à sa femme qui sont incapables de pourvoir à leur entretien à cause de leur vieillesse. Le secrétaire est alors « autorisé à faire les arrangements avec les Révérendes Sœurs de la Providence de L'Assomption pour les héberger. **L'arrangement sera de 100 $ par année** aux conditions suivantes : si la vieille meurt la première, soit retirer le vieux ou payer toujours

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIQUE ARCHIVISTO

100 $; si le vieux meurt le premier, payer une pension de 50 $ pour la vieille… Tout paiement doit se faire 1 mois à l'avance ».

D'ailleurs, pendant longtemps, **l'expression « gens placés à la Providence »** sera utilisée dans la région. Elle désigne les gens démunis, âgés ou en perte d'autonomie qui étaient ainsi placés. Cette pension, remboursée par le gouvernement, démontre néanmoins l'existence d'un début de politiques sociales en faveur des plus défavorisés.

1893 : Taxe de 0,05 $ par 100 $ d'évaluation sur tous les biens imposables de la municipalité. L'entretien du chemin de la traverse vers Verchères est accordé au **meilleur offrant** sur le perron de l'église après la messe. L'offre devra cependant se situer à un maximum de 25 $.

1894 : Un dénommé Payette, de l'Épiphanie, obtient un permis de vingt ans pour **passer un aqueduc dans la paroisse** aux conditions suivantes : « le passer côté nord du chemin, être responsable avant, pendant et après la construction des dommages et accidents, avoir commencé ses travaux en mai 1895 et les avoir terminés en mai 1897 ».

Toutefois, il semble que cela ne se soit pas réalisé puisque, **en 1899, une nouvelle entente est signée avec Joseph Robitaille**. Cette dernière sera prolongée en 1902 et en 1905. On retrouve d'ailleurs un contrat dans lequel il est indiqué, en 1899, « qu'Edmond Lacombe et Eloi Lacombe vendent à Joseph Robitaille, beurrier, le droit de puiser l'eau sur une partie de leur terre de Lavaltrie … »

1897 : Un vieux règlement de 1879 est ratifié par le conseil, ensuite affiché et lu à la porte de l'église deux dimanches consécutifs. Ce règlement porte sur la **fermeture des commerces le dimanche et les fêtes d'obligation**. Il touche tous les commerces dont les hôtels, les épiceries et les magasins de liqueurs spiritueuses. Tout contrevenant est passible d'une amende de 10 $. Cette amende touche tant les vendeurs que les acheteurs. Une exclusion est cependant accordée aux résidants des îles Bouchard et « aux malades appuyés par la signature du médecin, d'un juge, du curé ou de deux personnes recommandables ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Développement économique et social de Saint-Sulpice au XIXe siècle

Notre village a maintenant atteint son plein développement. Ce nouveau siècle voit de nouveaux commerces naître. La population locale s'accroît légèrement. Quelques développements techniques viennent améliorer la vie des gens.

La traite

Tout d'abord, juste un mot sur « les congés de traite », qui datent du régime français. Ceux-ci se poursuivent en ce début de siècle. Jusqu'en 1821, on retrace encore des « engagements pour l'ouest ». Les habitants suivants de Saint-Sulpice y prennent part : Jean-Baptiste Labelle, Joseph Bourdon, Amable Beaupré, Amable Lachapelle, Louis Morin, Joseph Morin et Joseph Pépin.

Premiers balbutiements de l'économie locale et révolution dans le monde agricole

Certains cultivateurs de notre paroisse vendent alors la plupart de leurs produits à Sorel. À cet effet, ils utilisent une embarcation d'une trentaine de pieds qu'ils tirent à la cordelle ou avec un cheval. Le tout prend le temps d'une bonne journée. Déjà, vers 1815, il se fait beaucoup de commerce de détail via le fleuve. Il y a à Saint-Sulpice plusieurs entrepôts qui contiennent des marchandises diverses et du grain qu'on achemine par bateau vers les autres seigneuries. De plus, depuis 1832, le marché public voisin à L'Assomption accueille à chaque vendredi les pêcheurs de notre localité venus vendre leurs poissons et, sûrement pour quelques cultivateurs, des produits de la terre.

À compter de 1880, les cultivateurs de Saint-Sulpice, comme ailleurs au Québec, délaissent définitivement la production du blé pour s'adonner à la production laitière. C'est l'époque naissante des fromageries et des beurreries. Cette conversion s'accompagne d'une hausse de la production du foin et autres plantes fourragères. En plus des concours dans le cadre des expositions agricoles en vue d'améliorer la recherche d'un bétail de qualité, on tient aussi des concours de labour, de récoltes et de tenue de ferme.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Une fromagerie

À cette époque, une fromagerie est ouverte sur l'emplacement actuel du 1619, Notre-Dame. Cependant, en raison du manque de lait durant l'hiver, elle réussit à tenir au plus trois années. Elle ne fait donc pas long feu. Dommage, car si elle avait survécu, Saint-Sulpice serait peut-être reconnu aujourd'hui pour ses fromages d'époque.

La beurrerie

Avant qu'il y ait une beurrerie à Saint-Sulpice, les fermiers font leur beurre, le chargent sur le bateau qui arrête régulièrement au quai et vont le vendre à Montréal. Une autre entreprise aura davantage de succès. En 1875, une première beurrerie ouvre ses portes au centre de la paroisse, plus exactement à ce qui est devenu le 875, chemin Bord-de-l'Eau. Elle est l'œuvre de M. Siméon Giguère, le premier à avoir eu l'idée d'ouvrir ce type de commerce.

Son successeur est M. Arthur Chicoine. Au dire des anciens, c'est ce dernier qui occupe le plus longtemps ce poste. De plus, il fait usage du gaz naturel pour activer sa machine motrice. Il installe également une conduite d'eau saline dans sa beurrerie où tout le monde peut s'abreuver.

Par la suite, un troisième beurrier prend la relève. Il s'agit de M. Joseph Magnan, qui œuvre jusqu'en 1922. Cette année-là, un concurrent de L'Assomption, M. Ludger Parent, devient propriétaire. Il charge alors M. Jacques Perreault de s'occuper de notre beurrerie. Homme de confiance et d'expérience, ce dernier

Beurrerie Perreault en 1939

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

devait, une fois son ouvrage terminé à Saint-Sulpice, se rendre à chaque jour dans la localité voisine afin d'y mesurer le gras du lait.

Mais, avec le temps, les cultivateurs vont se procurer des séparateurs de lait. Conséquemment, les clients se font de moins en moins nombreux. En 1930, M. Parent doit fermer la beurrerie. Il commence alors à acheter la crème des gens de Saint-Sulpice mais le beurre sera fabriqué à L'Assomption.

Une deuxième beurrerie, la « beurrerie d'en bas », bâtie sur le terrain du 1534, Notre-Dame, débute ses opérations après celle du village. Toutefois, des deux, elle est la première à fermer. Successivement, ses beurriers ont été M. Joseph Robitaille (aussi propriétaire de l'aqueduc en ces temps-là) ainsi que MM. Bouvier, Evans et Goulet.

Aujourd'hui, de telles beurreries n'existent plus dans les villages. Le mot lui-même a pratiquement disparu du vocabulaire courant. Mais ceux qui ont vécu en ces temps se remémorent de bons souvenirs.

D'abord, ils se souviennent de la lignée de charrettes, chargées de « canisses » de lait et attendant patiemment leur tour. Au cours de ce rendez-vous matinal quotidien, une telle attente permet aux hommes de causer des nouvelles locales, des nouvelles qu'ils se chargent évidemment de commenter à leur manière, avec sérieux ou à la blague selon la situation. En un mot, il s'agit là du « téléjournal du matin ». Celui-ci est ensuite transporté par chaque cocher et diffusé dans toutes les maisons, cela à la vitesse lente mais régulière des divers coursiers attelés à leur charrette.

Le mot « beurrerie » leur rappelle aussi la note gaie de la centrifugeuse en mouvement. Malgré sa monotonie, son sifflement régulier est une complainte agréable à entendre, une complainte qui chante le travail matinal du fermier. Voilà une époque lointaine et révolue qui ne ramène des souvenirs qu'aux plus vieilles générations.

Un briquetier

M. Ferdinand Evans demeure dans la maison sise aujourd'hui au 999, Bord-de-l'Eau. Il tente d'y pratiquer son métier de briquetier. Il fait sa brique avec de la glaise qu'il prend sur sa terre de ¾ d'arpent, une terre du lot 122 qui se trouve située à l'ouest de l'actuel 995, Notre-Dame.

Richesse forestière

En 1815, l'agronome Joseph Bouchette souligne la bonne qualité du sol qui regorge de plusieurs arbres utiles à la construction : bouleau, hêtre, érable et pin.

Sucre d'érable

Selon un relevé statistique, en 1863, les érablières de Saint-Sulpice fournissent 8 000 livres de bon sucre d'érable. La plupart des fermes agricoles ont une cabane à sucre dans le boisé (érables et plaines) aux limites nord de leur terre (aujourd'hui l'autoroute 40).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Gaz naturel

À la fin du XIXe siècle, plusieurs familles se servent de gaz naturel pour chauffer leur poêle et pour éclairer leur maison. Aussi étonnant que cela puisse paraître, elles le prennent directement du sous-sol. Car ce gaz naturel existe en abondance dans un certain secteur de notre localité, à savoir le chemin du Bord-de-l'Eau. Ce phénomène n'est toutefois pas limité à cet endroit puisqu'on mentionne plusieurs familles faisant usage de cette richesse naturelle, dont celles de Médard Beaupré et de Louis Rivest du haut de la paroisse (côté Repentigny).

Les moyens dont les gens se servent pour extraire cette richesse sont simples. Dans la terre, ils enfoncent un tuyau assez gros, d'abord à coup de massue. Parvenus à la couche trop dure de la terre, ils injectent alors de l'eau dans le tuyau afin de détremper la terre. Ensuite, ils rejettent le tout à l'aide d'une pompe. Ils parviennent ainsi à descendre leur tuyau jusqu'à une profondeur de 60 pieds environ, niveau approximatif du gaz.

Plusieurs familles réussissent alors à se faire des puits qui leur ont permis de se chauffer et de s'éclairer gratuitement. Cependant, à cause d'une installation trop rudimentaire, l'eau s'est peu à peu mêlée au gaz. Ceci rend son usage ennuyeux, voire dangereux. Faute de techniciens versés en la matière et capables d'assurer une installation parfaite, on juge plus prudent de revenir à l'ancien système. L'un après l'autre, tous abandonnent un tel usage du gaz.

Anecdotes sociales

Un fait notoire se rend dans les colonnes du journal régional d'alors *L'étoile du Nord*; c'est ainsi qu'on y retrouve en date du 30 juillet 1891 :

« Le tonnerre est tombé la semaine dernière sur plusieurs animaux; de plus, un pauvre fou inoffensif qui avait eu le malheur de prendre un petit coup de trop a été maltraité d'une façon brutale sur la Grande Côte de Saint-Sulpice. Des femmes se sont servi de manches à balai et un attroupement d'enfants et d'hommes l'ont suivi pendant quelque temps. Le plus brave d'entre eux a poussé la hardiesse jusqu'à lui donner de rudes soufflets. Il serait temps que quelqu'un de charitable mette ce grand individu brutal à sa place. Il a déjà été condamné pour erreur de jugement; il devrait être puni aujourd'hui pour cet assaut brutal ! »

À la même époque, dans *La Presse* du samedi 6 août 1898, on annonce que « le groupe des Forestiers catholiques fera son excursion annuelle dimanche le 7 septembre à Lavaltrie et que le bateau arrêtera à Saint-Sulpice en allant et revenant. 0,75 $ par couple ou 0,50 $ pour un billet simple ».

Bureau de poste

Dès 1721, un système postal est établi entre Montréal et Québec par le gouverneur de la Nouvelle-France. C'est cependant en 1755 que les opérations postales se répandirent. Après la Conquête, l'administration des postes relève des autorités britanniques, et ce jusqu'en 1851. Par la suite, ce service sera de responsabilité fédérale.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Transportée longtemps par les diligences, la « malle-poste » prend fin en 1879 pour laisser place au transport par le train qui avait fait son apparition en 1854.

Au niveau local, un bureau de poste (no 1732) existe à Saint-Sulpice depuis le 1er janvier 1854. Voici la liste des maîtres de poste qui ont servi nos concitoyens depuis plus de 150 ans et ont assuré la transmission du courrier, des colis et des mandats. Tous ont toujours effectué ce travail avec sérieux et une grande disponibilité, tout en remplissant leur obligation de confidentialité :

1854 à 1856 :	Amable Robillard (fin à sa mort)
1857 à 1860 :	Denis Bouthillier (résignation)
1860 à 1890 :	Jacques Royal (fin à sa mort)
1890 à 1897 :	Charles R. Robitaille (fin à sa mort)
1897 à 1931 :	Henri Royal (fin au changement de gouvernement)
28 février au 29 septembre 1931 :	Joseph-Édouard Robitaille (résignation)
1931 à 1937 :	Denis Robitaille, tenu par son épouse Clara Perreault (fin au changement de gouvernement)
1937 à 1969 :	Aimé Prud'homme, tenu par son épouse Jeanne Marsolais (retraite)
1969 à 1981 :	Dora Vandandaigue (retraite)
1981 à 1998 :	Gisèle Payette-Foisy (retraite)
janvier à juillet 1998 :	Jocelyne Soumis-Poulin (remplacement temporaire)
1998 à … :	Marie-Claire Fortin

Pendant longtemps, un postillon de Saint-Sulpice va chercher le courrier (la « malle ») qui arrive par train à L'Assomption afin de l'apporter à notre maître de poste. Ce dernier le divise ensuite et l'insère dans les casiers de chaque famille qui s'y présente aux heures d'ouverture. Il arrive que le service soit donné en dehors de ces heures, voire même le dimanche. En effet, après la messe, plusieurs citoyens s'adressent à la porte de la maison privée, maison attenante au bureau de poste. Tel sera le cas de 1854 à 1967.

Ainsi donc, Saint-Sulpice est très peu touché par le développement commercial et industriel associé au le XIXe siècle. Il demeure un village agricole paisible où seuls quelques services directs sont offerts. Il en est de même de sa population qui s'est accrue très légèrement.

Sa population

Malgré les nombreux progrès techniques du XIXe siècle, Saint-Sulpice continue à vivre selon son rythme lent et agricole. Les multiples recensements de cette période nous dévoilent une faible progression de sa population.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Premier recensement

Lors du recensement de 1831, on rapporte l'existence d'une école où se retrouvent 28 filles qui reçoivent leur enseignement de Mlle Lina Cina Lafontaine et 32 garçons dirigés par Bernard Piché. On signale aussi l'existence de deux moulins à scie, l'un chez Pierre Laforest, menuisier, et l'autre chez Joseph Robitaille, cultivateur. Il existe également trois moulins, incluant le moulin à farine de Michel Meunier, de l'Île Bouchard.

Au total, Saint-Sulpice compte alors une population de 1 040 habitants (signalons que cela comprend aussi les habitants de l'Île Bouchard). S'y trouvent 157 maisons habitées, 178 chefs de famille dont 111 sont propriétaires.

À la veille de la Rébellion

En 1837, lors de sa visite épiscopale, Mgr Lartigue recense 665 communiants. La dîme en blé est de 400 minots, celle en pois de 100 minots et celle en avoine de 300 minots. Il y a aussi un casuel (autres revenus variables du curé) de 260 francs d'une valeur de 6 piastres de cent sous.

Sous l'Union

En 1851, le relevé paroissial fait état de 1012 habitants catholiques. Saint-Sulpice compte alors 186 familles. Il y a un vieillard de plus de 90 ans, deux sourds et muets, un aveugle et une personne aliénée. La paroisse ne compte aucun Indien ni aucune personne de couleur.

Les élèves sont au nombre de 58 garçons et de 64 filles. Quelques années plus tard, dans son rapport de 1861 et 1862, l'inspecteur d'école M. Dorval note cependant ce faible taux d'assistance :

> Saint-Sulpice village :
> Les enfants assistent à l'école très irrégulièrement dans l'arrondissement n° 1. **Sur 62 inscrits, la moyenne des assistants dépasse rarement 25**. Le maître est capable. L'arrondissement n° 2 va bien, l'instituteur est actif et zélé.[1]

Ce taux de fréquentation scolaire nous dévoile une très faible assistance. Il est aussi révélateur du bas niveau d'éducation, lot de la majorité des habitants du Bas-Canada.

Quelques années avant la Confédération

Le recensement de 1861 vient nous donner un portrait complet de la population sulpicienne. Réalisé par le recenseur J.-Z. Martel, il dresse d'abord un portrait général de notre paroisse :

[1] Rapport de l'inspecteur d'école M. Dorval pour l'année 1861-1862, p. 88.

SOCIÉTÉ DE PEUPLEMENT HISTORIQUE ARCHIVISTO

Ce district de recensement comprend toute la paroisse de Saint-Sulpice (incluant l'île Bouchard), dont l'étendue est d'environ 10 000 arpents. Il existe une certaine quantité de terres ou des lots de terres non occupés et appartenant à des personnes résidantes en d'autres paroisses.

Cette paroisse, toute petite qu'elle soit, démontre, au premier aspect par la **beauté de ses maisons**, par la grandeur des autres bâtiments en bon ordre, par l'embonpoint de ses nombreux animaux, **la richesse du sol comme de ses habitants**.[2]

Famille d'Edmond Deschênes habitant « La Petite Côte » en 1928. Irène Giguère, André (1 an), Edmond, Rosaire, Léontine, Cécile et Philippe.

Après cet éloge, suit une description géographique :

Saint-Sulpice est situé à l'extrémité nord-ouest du comté de L'Assomption dont il fait partie et se trouve borné comme suit : au sud-est par le fleuve Saint-Laurent où se trouve le front des terres, au nord-ouest par la paroisse de L'Assomption, au nord-est par la paroisse de Lavaltrie et au sud-ouest par la paroisse de Repentigny.

On y apprend ensuite quelles dénominations sont d'usage à l'époque :
Dans cette paroisse, on distingue trois parties principales : « La Grande Côte », « La Petite Côte », et l'île Bouchard :

1- La **Grande Côte** comprend toute cette partie de la paroisse qui se trouve le long du fleuve Saint-Laurent près de la côte duquel se trouve le chemin public et les bâtisses qui y sont construites ainsi que l'église de cette paroisse. Les terres de cette « Grande Côte » sont généralement bonnes et pourvues de bonnes dépendances : on trouve même assez communément de beaux établissements ruraux. **Cette côte comprend la plus grande partie de la paroisse**.

2- Au bout des terres de la Grande Côte, à l'extrémité nord-est et sud-ouest, se trouve une petite concession appelée « **La Petite Côte** » contenant 5 ou 6 établissements dont 4 seulement sont bâtis. Les terres et bâtisses de cette côte sont en tous points inférieures à celles de la Grande Côte… Les occupants des terres, pas

[2] « Recensement de 1861 ». Les prochaines citations proviennent de la même source.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

> nécessairement tous des résidents, sont alors André Peltier, Xavier Peltier, Joseph Chaussé et Édouard Prud'homme.

Malgré son éloge antérieur, dans ses remarques particulières, le recenseur Martel n'en spécifie pas moins cette triste réalité vécue par les cultivateurs depuis l'année précédente :

> La récolte de bled d'Inde a manqué presque complètement dans cette paroisse. La sécheresse continue qui a fait tant de tort à la récolte et surtout au foin et à l'herbe l'été dernier dans toutes les paroisses environnantes, a aussi diminué très considérablement les produits agricoles de cette paroisse. Les cultivateurs se plaignent surtout d'une **diminution de la moitié de leur récolte du foin**; les pâturages qui ont coutume d'être si bon sur les terrains n'ont à peine pu procurer la nourriture nécessaire aux animaux, si bien que plusieurs cultivateurs ont été contraints de mettre leurs animaux dans leurs prairies. De là, il suit **qu'il s'est fait une très faible quantité de beurre l'été dernier**, si faible que beaucoup d'entre les cultivateurs ne voulaient pas la faire marquer sur le recensement trouvant que cela ne valait pas la peine. De là, il suit aussi que, se trouvant sans foins ou fourrages pour hiverner leurs animaux, ils en ont tué ou vendu une grande partie en gardant que la quantité absolument nécessaire aux besoins de leurs établissements et proportionnés aux moyens d'hivernement. C'est surtout sur les bêtes à cornes que la diminution s'est fait sentir. Ainsi les chiffres du présent recensement sont bien au dessous de la quantité ordinaire de cette paroisse, surtout en ce qui suit, savoir : 1- pour la récolte de bled d'Inde, 2- pour la récolte de foin; 3- pour la quantité de beurre; 4- pour la quantité d'animaux et surtout de bêtes à cornes.

Ce recenseur dresse aussi un portrait complet des habitants de Saint-Sulpice.

Un recensement complet (1861)

On y retrouve cette liste complète des résidants de la paroisse, avec le lot occupé et sa superficie : (de Repentigny à Lavaltrie)

N° de référence	N° du terrier	Noms des censitaires	Superficie
1	1	Michel Lareau	18 arpents
2	2	Jean Baptiste Nadreau	27 arpents
3	"	Do.	26 arpents
4	3	Jean Baptiste Beigner, fils	45 arpents
5	"	Jean Baptiste Beigner, père	45 arpents
6	4	Barthélémi Chevalier	44 arpents
7	"	Do.	44 arpents
8	5	Jean Baptiste Laperche dit St-Jean	44 arpents
9	"	Jean Baptiste Laperche	¾ arpent x 2 arpents
10	"	Narcisse Rivet	87 arpents
11	"	Denis Laporte	45 pieds x 1½ arpent
12	6	Narcisse Beaupré	87 arpents
13	7	Jean Baptiste Laperche	43 arpents
14	"	Pierre Paré	38 arpents

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Nº de référence	Nº du terrier	Noms des censitaires	Superficie
15	"	Hercule Paré	4 arpents
16	"	Joseph Paré, fils de Pierre	17 arpents
17	8	Olivier Audet dit Lapointe	44 arpents
18	"	Joseph Paré	44 arpents
19	9	Charles Rivet	90 arpents
20	"	Les commissaires d'école	¾ arpent x 1½ arpent
21	10	Charles Rivet	47 arpents
22	"	Charles Dorion, M.D.	47 arpents
23	"	Cyriac Chaput	2 arpents x 70 pieds
24	11	Joseph Rivet	93 arpents
25	12	Jean Baptiste Cussé	83 arpents
26	13	Louis Rivet, fils	28 arpents
27	"	Benjamin Rivet	84 arpents
28	14	Benjamin et Jos. Rivet, fils	132 arpents
29	"	Regis Desparois	6 perches x 1 arpent
30	15	Joseph Beaupré	73 arpents
31	15.16	Cyriac Chaput	59 arpents
32	"	Charles Morin	70 pieds x 110 pieds
33	16, 17	Cyriac Chaput	110 arpents
34	16, 17	Pierre Lévesque	60 arpents
35	"	Charles Morin	60 pieds x 106 pieds
36	15, 16, 17	Jean Baptiste Beaupré	108 pieds x 150 pieds
37	19	Pierre Duhamel	79 arpents
38	"	Pierre Beaupré	84 arpents
39	20	Benjamin Piché	44 arpents
40	"	Do.	56 arpents
41	"	Urgèle Archambault	8 arpents
42	21	Benjamin Piché	2 arpents x 93 pieds
43	"	Benjamin Tellier	86 arpents
44	22	Amable Archambault	140 pieds x 140 pieds
45	"	Édouard Beaupré	50 pieds x 20 pieds
46	"	Alfred Martel	129 arpents
47	"	Denis Bouthillier	2 arpents x 65 pieds
48	"	Urgèle Archambault	60 pieds x 30 pieds
49	23	Pierre Beigner	59 arpents
50	"	Albert Chaussée	59 arpents
51	"	Pierre Beigner	½ arpent x 1 arpent
52	"	Albert Chaussée	¼ arpent x 1 arpent
53	"	Laurent Leroux	emplacement
54	"	Agapit Chaput	46 pieds x 150 pieds
55	24	Albert Chaussée	11 arpents
56	"	Do.	8 arpents
57	24	Narcisse Chaussée	48 arpents
58	"	Narcisse Beaupré	¼ arpent
59	"	Narcisse Chaussée	16 arpents

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Nº de référence	Nº du terrier	Noms des censitaires	Superficie
60	"	Jean Baptiste Rivet	2 arpents
61	"	Narcisse Chaussée	12 arpents
62	"	Joseph Duhamel	¼ arpent
63	"	François Payette	86 arpents
64	25	André Bouthillier	80 arpents
65	"	Narcisse Chaussée	120 arpents
66	26	Veuve Ludger Perrault	79 arpents
67	"	Charles Dorion, M.D.	80 pieds x 180 pieds
68	26	Pierre Perrault	77 arpents
69	27	Joseph Perrault	96 arpents
70	"	Jean Baptiste Perrault	61 arpents
71	28	Do.	52 arpents
72	"	Do.	61 arpents
73	"	Pierre Marsolais	14 arpents
74	29	André Perrault	38 arpents
75	"	Adolphe Perrault	42 arpents
76	"	Théodule Robitaille	3 ½ arpents
77	"	Joseph Harbour	¼ arpent x 1 ¼ arpent
78	30	Urgèle Marsolais	14 arpents
79	"	André Perrault	50 arpents
80	"	Adolphe Perrault	64 arpents
81	31	Louis Perrault	81 arpents
82	"	Louis Morin	¼ arpent
83	"	Régis Allard	18 arpents
84	"	Camille Robitaille	¼ arpent
85	"	Pierre Beaudouin	127 arpents
86	"	Olivier Beignet	¼ arpent
87	"	Charles Morin	½ arpent
88	"	Pierre Arpin	¼ arpent
89	"	Louis Peltier	¼ arpent
90	"	Édouard Prudhomme	116 arpents
91	"	Joseph Bourdon	¼ arpent
92	"	Veuve... Beaudouin	½ arpent
93	"	Les commissaires d'école	1 arpent
94	"	Albert Courteau	¼ arpent
95	"	Henri Harbour	40 pieds x 100 pieds
96	"	Augustin Lacombe	¼ arpent
97	"	Joseph Henri Léonard	½ arpent
98	32	André Piché	148 arpents
99	"	La Fabrique de Saint-Sulpice	4 arpents x 1 arpent
100	"	François Piché	¾ arpent x 3 arpents
101	"	Jos. LaDurantaie	emplacement
102	32	Joseph Robitaille	¾ arpent x 3 arpents
103	33	Ambroise Tellier	125 arpents
104	"	Louis Piché, fils	71 arpents

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Nº de référence	Nº du terrier	Noms des censitaires	Superficie
105	"	La fabrique de Saint-Sulpice	10 arpents
106	"	Veuve Amable Robillard	72 arpents
107	"	Ambroise Tellier	¾ arpent x ½ arpent
108	34	Pierre Plouffe	60 arpents
109	"	Joseph Beaupré	64 arpents
110	"	Joseph Brême dit Bourdelais	66 pieds x 1 ½ arpent
111	35	Urgèle Tellier	9 arpents
112	"	Joseph Beaupré	7 arpents
113	"	Louis Peltier	106 arpents
114	"	Narcisse et Frs-Xavier Marsolais	6 arpents
115	36	Joseph Robitaille, fils	¾ arpent
116	"	Ambroise Tellier, fils	79 arpents
117	"D	Édouard Prudhomme, père	32 arpents
118	"C	Édouard Prudhomme, fils d'André	43 arpents
119	"	Do.	30 arpents
120	36	Édouard Prudhomme, père	68 arpents
121	"	Édouard Prudhomme	30 arpents
122	"	Albert Prudhomme	32 arpents
123	"	Do.	68 arpents
124	"	Do.	10 arpents
125	"	Alexis Morin	46 arpents
126	"	Do.	10 arpents
127	"	Philéas Emery Codère	5 arpents
128	"	Do.	10 arpents
129	37	Joseph Robitaille	½ arpent x 2 arpents
130	"	Édouard Prud'homme	45 arpents
131	"	Édouard Prudhomme, père	44 arpents
132	"	Philéas Emery Codère	37 arpents
133	36, 37	Pierre Emery Codère	5 arpents
134	37, 38	Jean Baptiste et Olivier Peltier	60 arpents
135	38	Do.	20 arpents
136	38, 39	Do.	41 arpents
137	38	Jean Lacombe	41 arpents
138	"	Joseph Chaussée	60 arpents
139	"	Do.	40 arpents
140	"	Jean Lacombe	30 arpents
141	"	Do.	56 arpents
142	"	François Robillard	95 arpents
143	40	Jean Lacombe	¾ arpent x 1 arpent
144	"	André Peltier	47 arpents
145	"	Louis Mazurette	½ arpent frontage
146	"	Henri Morin et Joseph Robitaille	102 arpents
147	41	Alexis Perrault	86 arpents
148	"	Pierre Peltier, père	47 arpents
149	"	Pierre Hans dit Chaussée	54 arpents

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Nº de référence	Nº du terrier	Noms des censitaires	Superficie
150	"	Do.	32 arpents
151	"	Léon Dufaux	91 arpents
152	42	François Robitaille	40 arpents
153	"	Philéas Emery Codère	38 arpents
154	"	Pierre Piché	32 arpents
155	"	Joseph Giguère, père	94 arpents
156	"	Do.	15 arpents
157	43	Joseph Robitaille	75 arpents
158	"	Moïse Nadreau	54 arpents
159	"	Laurent Robillard	27 arpents
160	"	Adolphe Robillard	82 arpents
161	"	Do.	27 arpents
162	"	Laurent Robillard	82 arpents
163	"	Philéas Emery Codère	35 arpents
164	"	Michel Chaussée	54 arpents
165	"	Joseph Giguère, fils	86 arpents
166	44	Ambroise Hétu	20 arpents
167	"DC	Do.	84 arpents
168	44	Joseph Beaupré	10 arpents
169	"	Do.	30 arpents
170	44	Louis Lachance	2 ½ arpents
171	45, 46	Ambroise Hétu	63 arpents
172	45	Do.	126 arpents
173	46	Do.	117 arpents
174	46	François Perrault dit Châteauguay	110 arpents
175	46, 47	Henri Morin et Joseph Robitaille	60 arpents
176	46	Sulpice Hans	93 arpents
177	"	Do.	10 arpents
178	47, 48	Ambroise Robitaille	68 arpents
179	47	Charles Robitaille	68 arpents
180	48	T.-E. D'Orsonnens	111 arpents
181	"	Do.	15 arpents
182	"	François Robitaille	14 arpents
183	49	Emile Peltier et François Martineau	94 arpents
184	"	Do.	51 arpents
185	"	Emile Peltier et François Peltier	84 arpents
186	"	Do.	4 arpents
187	"	Louis O. Laporte	39 arpents
188	"	Joseph Giguère, père	94 arpents
189	"	Dame François Perrault	94 arpents
190	"	Joseph Giguère	53 arpents
191	"	Léon Laporte	41 arpents
192	"	Jean Baptiste Bourdon	25 arpents
193	49	Narcisse Lacombe	110 arpents
194	"	Cyprien Chaussée	1/3 arpent

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Il devient manifeste qu'une importante division des terres a eu lieu depuis le début du siècle. Cela est d'autant plus évident lorsqu'on compare le présent tableau au relevé de 1731. Les habitants fractionnaient leur terre pour permettre aux enfants de s'implanter.

Avec ses 194 propriétaires de lots, la paroisse est maintenant divisée presque à son maximum. On est bien loin des 49 censitaires de 1731. À titre d'exemple, signalons que la terre 31 comprend pas moins de 17 lots en cette année 1861. Ainsi, Saint-Sulpice n'est plus un territoire composé principalement de grosses fermes. Les terres sont maintenant beaucoup plus petites et plusieurs résidants doivent se consacrer à d'autres types d'activités.

Données ultérieures

Le recensement de 1871 comporte des précisions sur la nationalité et la religion des habitants de Saint-Sulpice. Il y a 160 maisons habitées et 7 inhabitées. La paroisse compte maintenant 864 habitants, dont 855 catholiques et 9 protestants. En ce qui a trait à l'origine nationale, bien que les Français dominent largement avec leurs 853 habitants, on retrouve 7 Irlandais, 3 Anglais et 1 Allemand dans notre village.

Pour sa part, le dernier recensement de la décennie, celui de 1890, nous indique que la municipalité ne compte plus que 700 habitants. Cependant, on retrouve maintenant quatre écoles dans la paroisse (avec l'Ile Bouchard). Celles-ci sont fréquentées par 80 élèves et dirigées par quatre institutrices. Les commissaires sont MM. Charles Chevalier, Siméon Marsolais, Narcisse Dufort, Gaspard Plourde et Joseph Hétu.

Conclusion

Sans l'ombre d'un doute, on peut affirmer que c'est au cours de ce siècle que Saint-Sulpice a connu ses familles les plus nombreuses. En terme de population, celle-ci aurait atteint en 1851 le nombre de 1 012 habitants (incluant l'Ile Bouchard). Par la suite, le nombre de résidants a décru pour se stabiliser autour de 700 en 1890. Conséquence du fait que les familles étaient devenues un peu moins « peuplées d'enfants ».

Quant à son développement commercial, on peut dire qu'il fut très faible. En effet, la ville voisine, L'Assomption, offre maintenant les principaux services. C'est elle qui s'est développée alors que la paroisse-mère, Saint-Sulpice, a conservé sa vocation agricole. Dans notre village, seuls deux beurreries, deux magasins généraux, une ou deux auberges, quelques entrepôts à grain et le bureau de poste tiennent lieu de commerces ou de services publics.

Épilogue en cette fin des années 1800…

Alors que se termine ce siècle et que les préoccupations de nos Sulpiciens tournent autour de leur survivance et de la vie paroissiale, Montréal fait circuler son premier tramway électrique (1892), les frères Lumière inventent le cinématographe (1895), Pierre et Marie Curie découvrent le radium (1898), Alphonse Desjardins s'apprête à fonder sa première Caisse populaire (1900) et les frères Wright se préparent au premier vol en

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

aéroplane (1903) tandis que Paris a sa tour Eiffel depuis le 6 mai 1889, jour de son inauguration à l'Exposition universelle.

Tout cela doit paraître bien loin et fort mystérieux pour les gens de Saint-Sulpice à l'aube de ce nouveau siècle, un siècle qui, plus que tout autre, va changer grandement leurs conditions de vie.

Maison François-Xavier Plouffe, aujourd'hui démolie, était située au 1111, rue Notre-Dame

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Partie 3

1900 à aujourd'hui

L'époque des grands changements sociaux... et de la terre sulpicienne qui s'éloigne graduellement de l'agriculture familiale

L'entrée dans le XXe siècle ne semble cependant pas avoir bouleversé la vie de nos 115 familles sulpiciennes, totalisant 665 habitants. Tout au plus, la présence d'un fils de la région et ancien étudiant au collège de L'Assomption, Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada au faîte de sa gloire, devait procurer une certaine fierté aux résidants de Saint-Sulpice.

Jusqu'au milieu du siècle, et plus particulièrement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la vie quotidienne demeure centrée sur le monde agricole. L'influence religieuse persiste également. Les traditions demeurent et les mœurs évoluent très peu. Les nouvelles techniques et les nombreuses inventions font lentement leur entrée dans notre village.

Entrons donc maintenant dans ce siècle qui nous a vu naître et dont nous gardons tous des souvenirs impérissables.

Ferme d'Awildas Hétu vers 1920

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

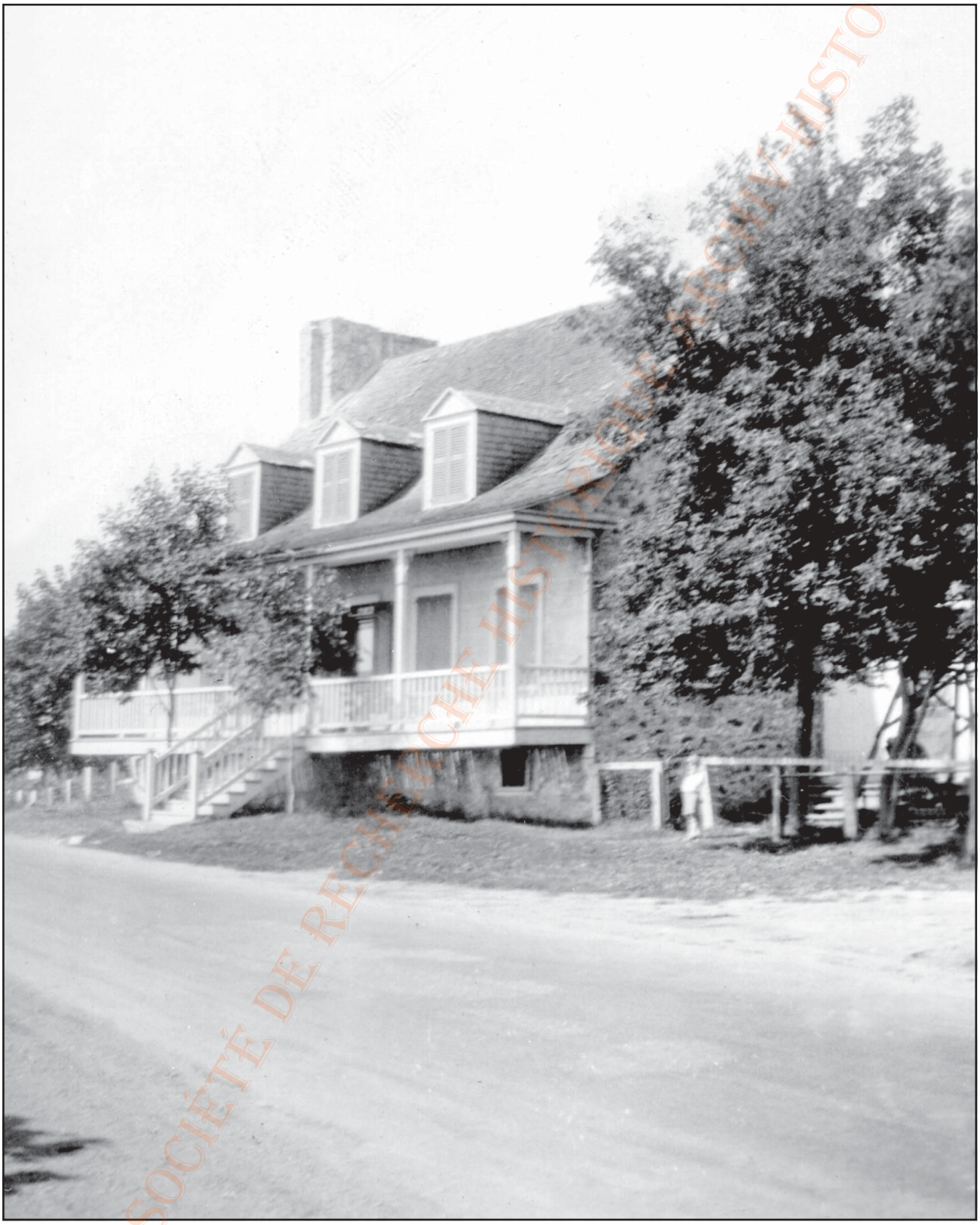

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Maison Zénon Plouffe avant sa démolition en 1934

Vie agricole et vécu quotidien au début du XXe siècle

Chapitre 9

La vie agricole à son apogée…

Pendant la majeure partie du siècle, la vie agricole va demeurer le lot de la majorité des paroissiens. Les belles terres des habitants sont toujours colorées de foin, de trèfle, de blé, d'avoine et foulées par les nombreux animaux de ferme, les vaches, les porcs, les moutons et les poules notamment.

Les cultivateurs de Saint-Sulpice possèdent des terres très productives et la plupart s'enorgueillissent de disposer de bâtiments solides, d'animaux en santé, de champs bien cultivés et de terres bien clôturées. D'ailleurs, quelques fermiers d'ici seront honorés du Mérite agricole.

Concours prisé

Depuis 1789, date de fondation par le gouverneur Lord Dorchester de la première société d'agriculture, la Société d'agriculture de la province du Canada, différents concours se tiennent afin d'inciter les agriculteurs à améliorer leurs connaissances, leurs pratiques agricoles, la qualité de leurs produits et leur productivité. À partir de 1860, un nouveau concours est mis sur pied, le concours de la Ferme la mieux tenue. On y récompense la rotation des cultures et la production de légumes.

Mais le réel Concours du mérite agricole est créé en 1889 par Honoré Mercier, alors premier ministre du Québec, grâce à l'Acte créant des concours provinciaux d'agriculture et des distinctions provinciales du Mérite agricole. L'évolution de ce concours mène à l'adoption d'une nouvelle loi qui, en 1925, fait du Mérite agricole un véritable ordre avec ses titres de commandeur, d'officiers et de chevaliers.

Ambroise Hétu (1845-1923)

Lauréat sulpicien

Le concours connaît alors un nouvel élan. Juste à ce moment-là, il est gagné par un cultivateur de Saint-Sulpice, M. Awildas Hétu, lauréat de 1925. M. Hétu cultive alors la ferme de son père Ambroise, située au 1715, Notre-Dame. Son père avait d'ailleurs déjà gagné la médaille d'argent en 1898.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Avec Awildas, il s'agit de la huitième génération de Hétu à vivre sur cette terre d'une superficie de 265 arpents. La production laitière et la culture du foin procurent à Awildas Hétu ses plus importants revenus. Il vend également des animaux ainsi que des légumes de son potager, du tabac et du sirop d'érable. En 1924, sa ferme lui a rapporté la somme de 4 488,25 $.[1]

Actif dans son milieu, ce lauréat de la médaille d'or a déjà été maire de la paroisse et président du Cercle agricole. Il est également membre de la Société d'agriculture. Il s'agit donc d'une médaille bien méritée.

Awildas Hétu vécut jusqu'à l'âge de 65 ans. Dix ans après avoir reçu son prix, il décède en 1935. Sa terre est alors cédée à son fils Albert. Ce dernier doit alors s'engager à garder ses deux tantes Ernestine et Célanire Hétu.

Plusieurs années plus tard, un autre sulpicien se voit honoré. En 1950, la ferme de Gérard Landreville se mérite la médaille de bronze et, en 1955, celui-ci remporte la médaille d'argent de l'ordre du Mérite agricole.

Début de la culture maraîchère

Parler du Mérite agricole, c'est aussi prendre conscience de l'évolution du monde de l'agriculture en sol sulpicien, évolution manifeste surtout à partir des années 1930. À cette époque, les vieux sacs de grain, les faucilles et les fléaux sont rangés au grenier pour faire place aux semoirs, aux faucheuses et aux batteuses mécaniques. C'est aussi le temps des granges-étables plus spacieuses, l'apparition du hangar à machinerie, de la remise à fumier, du silo et du poulailler. Plus tard, vers 1950, en plus de leur production laitière, les cultivateurs de la paroisse produisent divers légumes, tels les petits pois et le blé d'Inde, pour des conserveries.

Charles Landreville, fils de Gérard, vers 1955

Ils fournissent d'abord La Ferlandière, puis, ensuite, la conserverie Lord de L'Assomption (produits Idéal). Cette dernière a même une

[1] En ces temps d'autosuffisance pour l'ensemble des cultivateurs, il est intéressant de mettre en parallèle des statistiques sur le coût de la vie en 1922 et le coût de la viande pour ceux qui devaient l'acheter à la boucherie : le coût de la vie au Canada, en janvier 1922, était de 11,03 $ par semaine, comparativement à 7,73 $ par semaine en 1914. Le coût des viandes : le lard, au cent livres : 0,095 $ la livre; le rôti : 0,12 $ la livre; la côte de boeuf : 0,11 $ la livre; le filet : 0,20 $ la livre; les grillades : 0,15 $ la livre; les pattes de porc : 0,06 $ la livre; une poule : 0,10 $ la livre; la tête de porc : 0,05 $ la livre; un veau : 0,10 $ à 0,12 $ la livre; un agneau : 0,12 $ la livre; boeuf au cent livres : 0,08 $ à 0,09 $ la livre; steak : 0,16 $ la livre; fesse de bœuf : 0,12 $ la livre; dinde : 0,17 $ la livre.

SOCIÉTÉ D'HISTORIQUE ARCHY-HISTO

succursale à Saint-Sulpice. Administrée par M. Fernando Buisson, elle est située sur le terrain de ce qui deviendra le Garage Alder, puis Boisclair.

Se cultivent alors également le sarrasin, le trèfle, le foin, l'avoine et le blé sur beaucoup de terres sulpiciennes.

En parallèle, l'horticulture

En 1950, Monsieur Edgard Hétu cultive des plants de fraises pour W-H. Perron. Par la suite s'ajoutent des plants de fleurs, d'arbres et d'arbustes.

Vers 1955 il ajoute une petite serre et le développement de l'aménagement paysager. Quelques années plus tard arrivent les Lavoie (Édouard, Jean-Charles, Roch) et les Benoit (René puis Gaby) qui en vinrent à transformer ce secteur de la municipalité en serres horticoles offrant, au détail, des plants de fleurs, de légumes ainsi que différents végétaux.

Depuis ce temps, on vient de partout dans la région pour « acheter ses plants » au printemps dans l'une ou l'autre des nombreuses serres exploitées maintenant par les fils, les filles ou de nouveaux propriétaires amants de l'horticulture.

Serres Edgar Hétu et fils vers 1970

La vie quotidienne au gré du fleuve, de l'auto et du progrès

Hormis quelques commerces d'utilités courantes tels le magasin général, une meunerie, un débit de liqueurs spiritueuses et deux auberges avec service d'hôtellerie, la vie commerciale sulpicienne n'est pas très développée au début du siècle. On y vit véritablement à l'heure des exigences du monde agricole et des impératifs de la foi religieuse, c'est-à-dire les messes dominicales et à toutes les fêtes du calendrier liturgique, la participation aux organismes religieux et l'obéissance aux exigences ecclésiastiques. Rappelons que le curé brandit le danger de péché à la moindre occasion de loisirs, de fêtes dansantes… et même à cause de la chaleur !

C'est ainsi que le dimanche 9 juillet 1944, le curé Boucher s'écrit en chaire : « la chaleur amène parfois des oublis graves au sujet de la morale. Pas de shorts et pas de promenade sur la route en costume de bain ! »

Pour la plupart mariés, les gens comblent leur vie avec le travail et leur famille nombreuse, tout en s'occupant de leur vieux parents. En ce début de siècle, il n'est pas rare de rencontrer des familles de plus de dix enfants, dont les plus vieux doivent prendre soin des plus jeunes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Jusqu'au mariage, le territoire de vie demeure la maison familiale et les voisins immédiats. La fréquentation de la parenté en visite ou chez qui l'on se rend constitue alors les principales relations. Quelques jeunes, selon leurs talents et avec de l'aide financière, vont avoir la chance de poursuivre leurs études au couvent ou au collège.

Ce contexte explique pourquoi, jusqu'au milieu du siècle, la grande majorité des unions à Saint-Sulpice surviennent avec des gens de la paroisse ou des villages environnants tels L'Assomption, Repentigny, Lavaltrie et Verchères à laquelle on a accès par le fleuve l'hiver.

C'est avec cet univers en tête que l'on peut vraiment saisir toute l'importance d'un événement qui permet de « se changer de la routine ».

L'événement

Au début du siècle survient la construction en ciment du « grand quai »[2], élément de nouveauté apporté par la Canada Steamship Lines. La vue au loin de son bateau (ici le *Trois-Rivières*) vient bouleverser le cours normal de la vie tranquille des habitants de Saint-Sulpice. Une bonne partie du village se rend alors accueillir le majestueux navire qui accoste au « grand quai » afin d'y laisser marchandises commandées et passagers venus de loin. On raconte même qu'en 1905, le curé Huet décide d'avancer l'heure de la messe du dimanche pour permettre aux paroissiens d'aller au passage du bateau. Gageons que le curé lui-même doit avoir le goût d'assister à cet événement !

Navire le *Trois-Rivières* ayant quitté Saint-Sulpice arrive au quai de Lavaltrie en 1920

[2] Il existait déjà un quai de chargement à cet endroit, probablement en bois, puisqu'il en est fait mention lors du passage des Sœurs de Sainte-Anne en 1853 et, même en 1745 avec le comptoir sulpicien de François Perrault, ravitaillé par sa goélette. À partir de 1904, le « grand quai en ciment » permet l'abordage de plus gros bateaux de transport et de chargement.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HIST

Les visiteurs sont soit des étrangers qui se rendent à l'hôtel d'en face pour faire une halte, soit de la parenté venue en visite pour quelques jours. Ils amènent avec eux des nouvelles fraîches et portent aussi souvent des vêtements dernière mode que l'on ne voit pas dans les environs. À chaque débarquement, c'est un léger vent de nouveauté qui fait son entrée sur les paisibles terres sulpiciennes.

Car, en ce début de siècle, le bateau de la Canada Steamship Lines constitue le principal moyen de transport pour les plus

Le grand quai de Saint-Sulpice vers 1940

longues distances. Comme le montre ce tableau de 1915, plusieurs destinations sont offertes entre Montréal et Trois-Rivières.

À l'époque, le cheval et le boguey constituent encore les seuls moyens de locomotion des Sulpiciens.

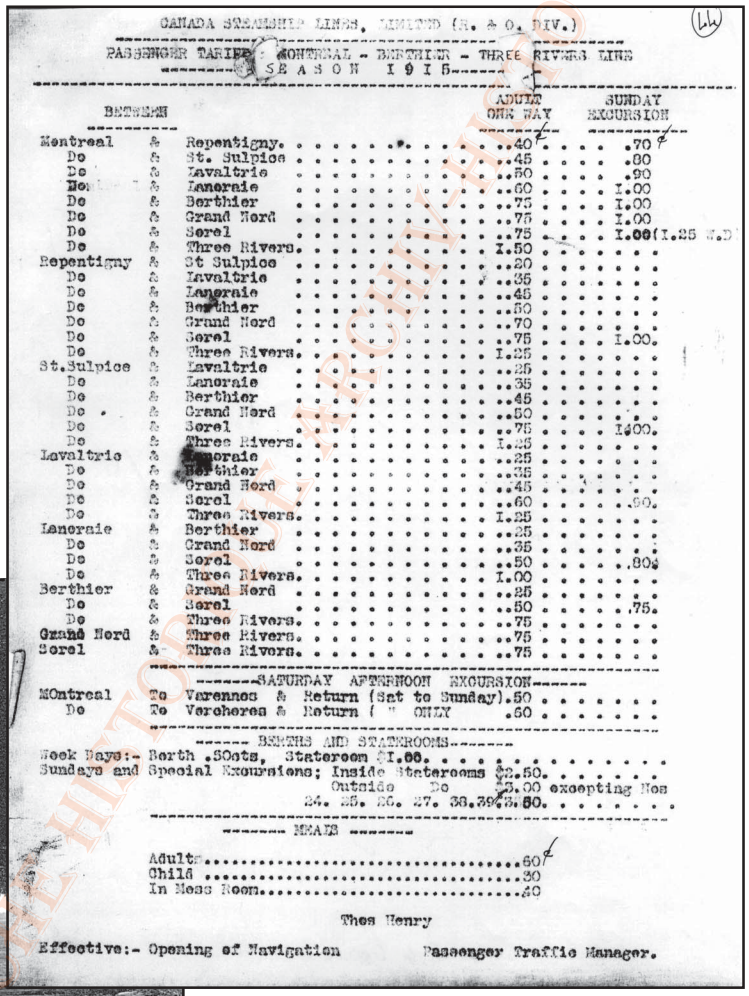

CANADA STEAMSHIP LINES, LIMITED (R. & O. DIV.)

PASSENGER TARIFF - MONTREAL - BERTHIER - THREE RIVERS LINE

SEASON 1915

BETWEEN			ADULT ONE WAY	SUNDAY EXCURSION
Montreal	&	Repentigny	.40	.70
Do	&	St. Sulpice	.45	.80
Do	&	Lavaltrie	.50	.90
Do	&	Lanoraie	.60	1.00
Do	&	Berthier	.75	1.00
Do	&	Grand Nord	.75	1.00
Do	&	Sorel	.75	1.00 (1.25 N.D)
Do	&	Three Rivers	1.50	
Repentigny	&	St Sulpice	.20	
Do	&	Lavaltrie	.35	
Do	&	Lanoraie	.45	
Do	&	Berthier	.50	
Do	&	Grand Nord	.70	
Do	&	Sorel	.75	1.00
Do	&	Three Rivers	1.25	
St.Sulpice	&	Lavaltrie	.25	
Do	&	Lanoraie	.35	
Do	&	Berthier	.45	
Do	&	Grand Nord	.50	
Do	&	Sorel	.75	1.00
Do	&	Three Rivers	1.25	
Lavaltrie	&	Lanoraie	.25	
Do	&	Berthier	.35	
Do	&	Grand Nord	.45	
Do	&	Sorel	.60	.90
Do	&	Three Rivers	1.25	
Lanoraie	&	Berthier	.25	
Do	&	Grand Nord	.35	
Do	&	Sorel	.50	.80
Do	&	Three Rivers	1.00	
Berthier	&	Grand Nord	.25	
Do	&	Sorel	.50	.75
Do	&	Three Rivers	.75	
Grand Nord	&	Three Rivers	.75	
Sorel	&	Three Rivers	.75	

SATURDAY AFTERNOON EXCURSION

MOntreal	To	Varennes & Return (Sat to Sunday)	.50
Do	To	Vercheres & Return (" ONLY	.60

BERTHS AND STATEROOMS

Week Days:- Berth .50cts, Stateroom $1.00.

Sundays and Special Excursions; Inside Staterooms $2.50.
Outside Do $3.00 excepting Nos 24. 25. 26. 27. 38.39 $3.50.

MEALS

Adult.....60
Child.....30
In Mess Room.....30

Thos Henry

Effective:- Opening of Navigation — Passenger Traffic Manager.

Grille des tarifs de la Canada Steamship Lines vers 1915

Hôtel H. Dupuis face au Grand quai de Saint-Sulpice vers 1920

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARIUS-BARBEAU

Première automobile

M. Amédée Cormier serait le premier résidant à posséder une automobile. Il l'aurait acquise au cours de la Première Guerre mondiale, en 1915 plus précisément.

Avec les véhicules automobiles présents en plus grand nombre sur le chemin du Roy et dans le village, un nouveau type de commerce fait son apparition. Dorénavant, la vente d'essence et la présence d'un garagiste deviennent nécessaires. Nous présentons ce premier garage sulpicien à la partie 5.

Le centre du village de Saint-Sulpice sur le chemin du Roy vers 1924

Le voisinage

Jusqu'au milieu du siècle, la vie paroissiale tricotée serrée et les faibles moyens de transport favorisent des liens étroits entre voisins. Les résidants des terres d'à-côté sont souvent les seuls que l'on peut rencontrer au cours de la semaine. Entre eux, les enfants jouent ensemble, devenant des amis. Cela peut même conduire plus tard à quelques mariages. De leur côté, le soir venu, les parents se rendent jouer aux cartes chez l'un ou l'autre. Bref, voisinage et amitié sont souvent synonymes.

Mais, il arrive aussi que des querelles surgissent. La plus grave s'avère souvent la « chicane de clôtures ». Chacun prétendant au même bout de terrain, cela peut conduire à des poursuites légales. On se fait alors un honneur d'avoir son avocat et de gagner sa cause.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Chicane de voisins

Comme dans bien des villages québécois, lorsque chacun se braque, la prise de bec peut se rendre jusque devant les tribunaux. Une situation assez cocasse survenue à Saint-Sulpice illustre très bien ce phénomène. Voici donc le cas.

M. Charles Landreville permet à chaque année à son voisin Narcisse Prud'homme de passer sur sa terre pour se rendre à sa ferme lorsque le pont entre la maison de ce dernier et ses bâtiments est inondé par les crues printanières du ruisseau Le Tortueux. Un bon matin, M. Prud'homme pensant probablement qu'il avait acquis un « droit de passage » avec les années, demande à M. Landreville de construire à ses frais une barrière avec pentures afin de bien séparer les deux fermes. M. Landreville lui rétorque alors qu'il n'a qu'à la construire lui-même puisque c'est lui qui se sert, au besoin, de ce passage.

Les deux tenant mordicus à leur point de vue, chacun se rend chez un avocat afin de savoir qui a raison. Cette lettre du 31 mars 1909 de Me J.-A. Piché, avocat de M. Landreville, fait état du verdict :

> Cher Monsieur,
> J'ai le plaisir de vous annoncer que jugement vient d'être rendu dans votre cause avec M. Prud'homme, et que le sort n'a pas protégé votre adversaire. **Nous avons gagné haut la main notre cause**, et l'action de M. Prud'homme est renvoyée avec dépens.
> Je compte bien que cette nouvelle vous fera un grand plaisir, mais veuillez croire que je me réjouis peut-être encore plus que vous. Un insuccès aurait été pour moi, qui vous garantissait (sic) bonne issue, une surprise inexplicable, et je vous avoue que je vous aurais conseillé d'aller devant la cour d'Appel.
> Je vais préparer ces jours-ci mon **mémoire de frais** que M. Prud'homme me doit. Il y aura peut-être un léger montant que vous serez obligé de me payer pour frais de voyage à Joliette, vu que le tarif ne pourvoit pas à obliger votre adversaire à le payer, c'est d'ailleurs une bagatelle.

Voilà une barrière qui vient de coûter bien cher, cela même avant d'être construite !
Et les deux voisins redevinrent des amis comme avant !

Mondanités d'époque

Cette autre chronique fournie par une paroissienne nous fait aussi sourire sur certaines mœurs du temps. Le journal *La Presse*, dans son supplément du samedi, publiait en juillet 1921 ces entrefilets qui faisaient état des activités de certains Sulpiciens :

- M. Alphonse Lacombe, médecin, et sa famille, passent l'été à leur villa;
- M. Aristide Rivest a ouvert sa maison d'été il y a quelques jours;
- M. et Mme A. Robillard ont passé la fin de semaine chez Mmes Henri Royal et E. Pelletier;
- Mme Arthur Robitaille et sa fille Yolande sont revenues d'un voyage de deux jours chez leurs nombreux parents de Saint-Paul-l'Ermite;
- Le notaire et Mme Payette de Montréal, ainsi que leurs enfants Marcel et Jean-Paul, sont en visite chez M. le maire Charles Landreville…

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE « PONT-HISTO »

Coquetterie de l'époque, ces petites nouvelles mondaines qui se répètent régulièrement visent à accroître le prestige de ceux qui y paraissent. Cela fournit également un moyen de répandre les nouvelles dans la paroisse, voire jusque dans « la grande ville de Montréal ». C'est probablement aussi une manifestation des premières randonnées en automobile dont plusieurs sont très fiers.

Le temps des fréquentations

Albert Hétu et Antoinette Lemire dit Marsolais peu avant leur mariage en février 1922

On aurait tort de croire que la vie, souvent routinière, des Sulpiciens fait fi de toute sentimentalité. Grâce à de précieux souvenirs familiaux[3], nous pouvons prendre connaissance de fréquentations amoureuses telles qu'elles se déroulaient à l'époque. Ces écrits sont particulièrement intéressants, dans le cadre de l'époque, par leur façon de souligner l'importance de la correspondance qui remplace souvent les visites, par la forme de la lettre au début des fréquentations, par l'évolution dans le dévoilement des sentiments quand la main avait été accordée, par l'abnégation du futur marié devant les risques de la vie et un rival connu, par la naïveté touchante de la future mariée qui ose employer des mots « écrits » qu'elle n'aurait sûrement pas exprimés de vive-voix ! Il est admirable de ressentir l'intensité de ces amours qui ont conduit Albert et Antoinette, par delà les vicissitudes de leur vie commune et grâce à une foi inébranlable, à élever et éduquer une grande et belle famille de quatorze enfants dont les descendants marquent encore le sol sulpicien et la région immédiate.

Cette correspondance de trois lettres datant de 1921 provient d'une jeune fille de L'Assomption, Antoinette Lemire dit Marsolais, dont le père vient de décéder subitement le 5 août 1920, et d'un jeune homme de Saint-Sulpice, Albert Hétu.

Dans cette première missive, le soupirant se confond en excuses :

> Saint-Sulpice, 13 avril 1921
> Mademoiselle M. Antoinette Lemire
> Chère amie,
> Je suis resté tout à fait surpris à l'aparition de votre lettre ce matin qui était **attendue avec impatience** depuis ma dernière qui date du 30 mars si je ne me trompe pas.
> Sans doute la carte que vous avez reçue ne vous plesait peut-être [pas], c'est je crois la raison pour laquelle vous avez jugé bon de ne pas me répondre.
> J'ai changé, aujourd'hui je vous envoie une autre qui montre l'intérieure de notre église qui ne vous est peut-être pas inconnu.

[3] Nos remerciements à la famille Hétu pour avoir autorisé leur diffusion.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Vous me demandez une visite cette semaine si la chose était possible. Je me ferais un grand plaisir de me rendre à votre désir mais, comme je ne puis m'y rendre pour cette semaine, **je me payerai le luxe d'une visite dimanche**. Là on pourra se parler et s'entendre.
Celui qui vous estime,
Albert

Il semble que les fréquentations se soient ensuite poursuivies et soient devenues plus sérieuses puisque les deux tourtereaux continuent d'échanger à l'automne. Cette fois, c'est la belle qui s'explique :

L'Assomption, 14 novembre 1921
M. Albert Hétu,
Mon cher Albert,
Pardonne-moi de t'avoir fait de la peine par un simple aveu mais réel. Jusqu'ici je ne t'ai point trompé, je ne le veux pas non plus et t'arrive sans retard.
Tu veux savoir ou plutôt tu veux me faire donner la raison pour laquelle il peut m'en coûter de m'unir à toi. Je vais te le dire avec toute ma naïveté pour t'obéir. C'est parce que je suis assez sérieuse pour [ne pas] voir seulement les beaux côtés de la chose. **Je sais qu'au milieu des roses, souvent des épines se cachent**, et qu'en m'engageant dans cet état, il est des sacrifices à faire, pénibles parfois et qui nous regardent particulièrement. Je crois que tu comprends maintenant et que tu ne me demanderas pas d'autres explications, car c'est l'unique raison que j'ai à te donner. Il m'en coûte aussi de laisser ma famille tu le comprends, mais il y a des séparations bien plus cruelles que celle-là que le passé ne nous a pas ménagées.
Crois à la considération de la famille et à l'amour que j'ai pour toi, il est plus fort que toutes mes craintes car c'est le plus sincère des amours puisque je t'aime parce que tu es bon et que **je suis convaincue que toi seul pourra me rendre heureuse**.
De mon côté, je ferai mon possible pour te plaire en tout et partout.
Merci pour ton aimable lettre de la semaine dernière. Il me fait toujours plaisir de te lire, de te voir et **d'espérer être un jour à toi**.
Je te demande de vouloir bien déchirer cette lettre et de te faire l'idée que tu as devinée ce que je t'écris plutôt que de l'avoir lu.
Mes saluts affectueux à Maria et à Aline et à tous tes parents que j'aime sans les connaître.
À toi le meilleur de mon cœur.
Ton amie A.

Les aveux du prétendant suivent :

Saint-Sulpice, 15 décembre 1921
Chère Antoinette,
Il me fait toujours plaisir d'aller causer avec toi et d'ailleurs tu as pu le concevoir. Lorsque je me suis vu dans l'impossibilité d'y aller ce soir, c'est alors que j'ai pris le moyen de t'écrire pour causer avec toi et cela te prouvera que ma pensée est toujours avec toi.
Que fais-tu de bon ce temps-ci, travailles-tu à faire le ménage de la maison ou à redoubler les morceaux de ton trousseau ?
J'ai bien hâte de voir toutes ces belles chosses mais ne te fatigue pas pour tout cela car **j'aime mieux que tu conserves ta santé avant tout** parce que c'est ce que tu emporteras de plus riche avec toi et c'est ce qui me fera le plus plaisir.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

> J'ai oser aussi me flatter **depuis que j'ai reçu la généreuse approbation de ta mère** que le plus cher objet de mon attachement est toi et que mon vœu le plus sincère est de te conserver toute ma vie.
> Hier, nous avons scié notre bois au moyen d'engin. Aujourd'hui, nous avons continué chez nos voisins. Nous en avons pour une partie de l'avant midi demain.
> En t'écrivant je voulais te dire de **prier pour moi pour qu'il ne m'arrive pas d'accident**. J'ai toujours peur de me faire scier le cou mais nous aurons fini lorsque tu recevras ma carte. En tout cas, ne t'inquiète pas si l'accident m'arrive, Philippe est là pour me remplacer.
> Au revoir, je suis pour la vie ton ami,
> Albert.

Cette vie paisible peut exceptionnellement faire place à des événements pires encore que ceux craints par ce jeune prétendant.

Crime sans précédent

Peu de temps avant cette idylle, survient le 16 août 1917 à Saint-Sulpice le premier et probablement le seul meurtre à s'être déroulé sur nos côtes. La victime en est M. Alcide Payette, alors propriétaire de la maison ancestrale de pierre, la maison Duhamel-Hébert, sise sur le chemin du Bord-de-l'Eau.

Une confusion entre cette maison et la maison Lamontagne, alors propriété de M. Alfred Renaud, maquignon[4], est à l'origine de ce terrible drame chez les Payette. Ayant su que M. Renaud venait de vendre des animaux et qu'il avait donc en main une bonne somme d'argent, les voleurs se sont pointés, désireux de s'emparer du magot. Mais ils se sont trompés de maison de pierre et c'est ainsi qu'ils ont abouti chez les Payette. Prenez connaissance de la description des faits parue dans le journal *l'Étoile du Nord* de l'époque :

> « L'enquête sur la mort de M. Alcide Payette, la malheureuse victime de l'affaire de Saint-Sulpice, a eu lieu hier après-midi sous la présidence du docteur J.-A. Labrèche, de Saint-Roch-de-l'Achigan, coroner-adjoint du district. Les jurés ont déclaré que **la victime a succombé à une péritonite aiguë**, causée par une balle qui a pénétré à l'intérieur de l'abdomen. Un inconnu, qui a tiré le coup de feu fatal, est tenu criminellement responsable de la mort de Payette et l'on recommande à la police de faire des recherches pour découvrir le coupable.
>
> Le **premier témoin** entendu a été Mme Payette, veuve de la victime. La nuit du crime, elle fut éveillée par des bruits de pas qui semblaient venir de la cuisine. Elle prévint son mari qui se leva immédiatement. À ce moment, la porte de sa chambre fut ouverte et deux hommes armés donnèrent l'ordre à M. Payette de lever les bras. Ce dernier ne fut pas assez prompt à exécuter cet ordre, car un coup de revolver fut tiré par l'un des bandits et la victime s'affaissa sur le plancher. À ce moment, ajoute Mme Payette, on entendit un bruit dans la chambre voisine, occupée par le père et la mère de son mari. Un des bandits se dirigea de ce côté pendant que celui qui avait tiré sur mon mari, me tenant à la pointe de son arme, me forçait de lui remettre l'argent qui se trouvait dans la maison. Mme Payette déclare qu'elle ne pourrait reconnaître les deux apaches.

[4] Commerçant de chevaux.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ARCHIVISTO

Mme Payette, mère de la victime, dit qu'en entendant le coup de feu, son mari, un vieillard de 90 ans, s'empara d'un hache. Un des bandits enfonçait la porte de leur chambre à ce moment et ordonnait au vieillard de lâcher cette arme s'il ne voulait pas être tué. M. Payette ne sembla entendre cette menace et le bandit allait faire feu, quand **Mme Payette s'empara du bras de l'appache et le supplia** de ne pas tuer un homme aussi âgé. Elle déclare qu'à ce moment précis, deux autres bandits vinrent prévenir celui qui tenait le revolver qu'on devait fuir en toute hâte. Elle assure qu'un des bandits était blond-roux.

M. Arthur Payette, frère de la victime, fut réveillé par son frère Alcide qui, tout sanglant, vient frapper à sa porte. **Il vit les bandits s'enfuir mais n'a pu voir leur figure**. L'auto se dirigea à toute vitesse vers Lavaltrie. Les détectives provinciaux, sur les ordres reçus, hier, des autorités de Québec, partent cet après-midi pour aller fouiller le comté de L'Assomption. La terreur qu'une bande d'apaches sème depuis quelques semaines va se terminer, car on est décidé à les coffrer. Depuis dimanche, les attaques de vol à main armée ne se sont pas répétées et on est convaincu maintenant que **la mort de leur victime M. Alcide Payette**, de Saint-Sulpice, qui a succombé vendredi le 17 août des suites des blessures reçues, a effrayé les maraudeurs.

Les bandits ont été finalement capturés : ils étaient cinq et trois d'entre eux ont été pendus, ce furent Delorme, Lacoste, Allen. »

Bien qu'une telle mort d'homme soit excessivement rare, Saint-Sulpice est, comme partout ailleurs, affligé par des deuils paroissiaux.

Les rites funéraires du temps

À cette époque, chaque décès est suivi d'un cérémonial très précis. D'abord, l'exposition du mort a lieu dans sa maison. Durant trois jours, une veille est assurée. Les connaissances viennent alors offrir leurs condoléances. Ensuite, un corbillard paroissial (longtemps tiré par un cheval) conduit le défunt à l'église où ont lieu les funérailles. Parents, amis et paroissiens s'y rendent. À la fin de la cérémonie, tous ensemble avec à leur tête le curé, ils se rendent au cimetière mettre en terre l'être cher.

Évidemment, l'ampleur de la cérémonie funéraire varie selon l'importance sociale du défunt et les frais engagés. Les gens les plus importants ou fortunés font l'objet d'un reportage dans le journal local. À cet égard, il est intéressant de prendre connaissance de l'une de ces descriptions. Il s'agit ici des funérailles à Joliette de Mme Joseph-Charles Robitaille (Hélène Burman) dont le mari était, au début du siècle, propriétaire d'un magasin général de Saint-Sulpice, magasin qui deviendra par la suite l'épicerie Blais, puis le Richelieu :

Samedi, le 21 juin 1924, ont eu lieu, avec une grande solennité, les funérailles de Mme J.C. Robitaille, née Marie, Hélène Burman. Le service a été chanté par Mgr Eustache Dugas, vicaire capitulaire, assisté de diacre et sous-diacre. Pendant le service divin, des messes ont été célébrées aux autels latéraux. Le chœur de chant de la cathédrale a rendu avec succès la messe des morts.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MPCHIV HISTO

Les porteurs du corps étaient MM. G. C. M. Coutu, Georges Desroches, J. N. Gamache et J. O. Malo. **Les coins du poêle**[5] étaient tenus par MM. J. A. Dubeau, Dr J. Barolet, G. Carrier et J. A. D. Gervais. Le deuil était conduit par M. J.-C. Robitaille, son époux, C. H. Burman, son père, George et Clarence Burman, ses frères, Ozias, Arthur et Romulus Robitaille, ses beaux-frères, R. Robitaille, son oncle et J. E. Fournier, son cousin, etc. Une longue suite, composée des principaux citoyens de la ville, figurait dans le cortège.

378 messes grégoriennes et autres ont été offertes pour le repos de l'âme de Mme Robitaille; 200 messes seront entendues par plusieurs amis et parents; 152 communions seront faites à son intention; 194 chemins de croix seront faits par les communautés, parents et amis; 226 De Profundis; 161 Rosaires seront récités par plusieurs amis et parents de la défunte.

Plusieurs **tributs floraux** ont été envoyés par MM. Clément, Aldéric, Ozias et Romulus Robitaille, ses beaux-frères, J. E. Fournier, son cousin. Des **lettres de sympathie** ont été reçues de MM. Aldéric Charlant, Pierre Hétu, de Saint-Sulpice, Mmes Henriette Casavant et G. Hamelin.

Comme Saint-Sulpice se trouve sur les rives du Saint-Laurent, le malheur peut aussi venir de ce côté. À chaque printemps, les citoyens guettent la fonte des glaces et surveillent les crues printanières.

Inondation printanière

Parfois, c'est la nature qui se charge de provoquer de tristes événements. En avril 1928, Saint-Sulpice connaît une autre inondation provoquée par un embâcle des glaces. D'importance, cette crue des eaux envahit une grande partie de la paroisse. Le curé du temps, M. Dulude, relate ainsi cet événement dans ses registres :

Débordement des glaces en 1928 chez Azarie Prud'homme dont la maison était située au 1052, rue Notre-Dame.

[5] Veut dire « la direction ou ceux qui ont la responsabilité d'une affaire ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAS

Débordement des glaces vue du fleuve en 1928

Magasin général Rivest en 1928

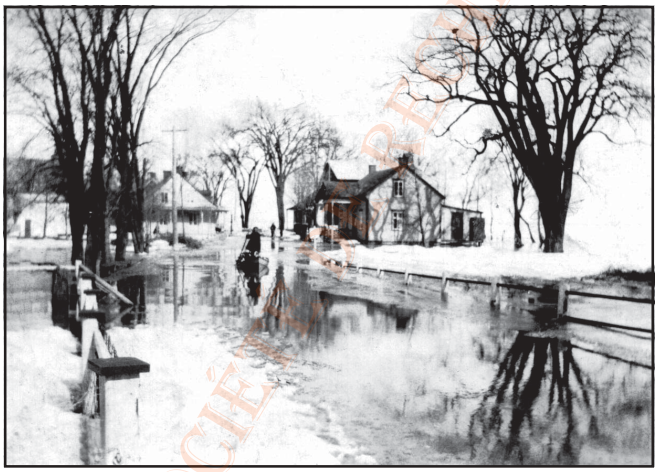

Centre du village en 1928

Le dimanche de la Quasimodo, le 15 avril 1928, M. le curé dit une messe basse et donne le salut du très saint sacrement immédiatement après la messe afin de permettre aux hommes de retourner au plus vite à la maison. **Les femmes ont peur de rester seules à la maison** au cas où les glaces se mettraient en mouvement.
Des chaloupes ont circulé toute la semaine dans le chemin. Il y a 40 ans (depuis 1890) qu'il n'y avait pas eu d'inondations comme cette année.

Jeudi après-midi, la glace a avancé d'une couple d'arpents et a fait beaucoup de dommages : la maison de M. Dagenais (aujourd'hui le 1065, Notre-Dame) a été en partie démolie; les dépendances de M. Azarie Prud'homme (aujourd'hui le 1054, Notre-Dame) ont été en partie démolies. Une **digue de 30 pieds de haut** s'est formée sur les maisons d'Azarie Prud'homme et d'Aristide Rivest (aujourd'hui le 1050, Notre-Dame). En face de l'église et du presbytère, plusieurs arbres ont été renversés. Sans ces arbres, la glace aurait atteint l'église.

[Le curé ajouta] …quand on entend dire ce qui s'est passé ailleurs, nous devons remercier la divine Providence de nous avoir épargnés et nous devons remercier Saint-Joseph de sa protection toute spéciale ![6]

De nombreuses photos d'époque nous confirment la véracité de ces faits.

À la suite de cette inondation qui a couvert jusqu'à vingt arpents de terres dans le bas de la paroisse ainsi que dans l'île Bouchard, Saint-Sulpice obtient une subvention de 4 000 $ du gouvernement fédéral, via le député Séguin, pour construire des piliers (appelés « pier ») à trois endroits afin de briser les glaces avant qu'elles n'attaquent la côte.

[6] Registre du curé, 1928

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Élargissement nécessaire

L'arrivée des années 1930 marque une certaine évolution du milieu physique paroissial. L'augmentation de la circulation automobile sur cette route Montréal-Québec, circulation doublée de la présence encore majoritaire des voitures à chevaux, rend nécessaire un élargissement de la route dans le centre du village. De plus, une déviation importante va isoler le chemin du Bord-de-l'Eau. La nouvelle route 2 est créée à partir du garage Robitaille (aujourd'hui Roy), et ce sur une distance de deux kilomètres. Ce nouveau tronçon coupe les terres agricoles et va rejoindre l'ancienne route près de ce qui est devenu la Marina Brousseau (ancien Danube Bleu, puis la Cravate Blanche).

En 1934-1935, plusieurs maisons du centre du village sont soit déplacées, soit démolies afin de permettre cet élargissement de la route et son nouveau trajet. Dès juillet 1932, moment où il a commencé à être question d'expropriation, M. le curé demandait en chaire à ses paroissiens « d'être raisonnable dans le prix demandé ». Cela ne l'empêchera pas, comme nous le verrons dans le témoignage des Prud'homme, d'intercéder auprès du gouvernement lorsque le prix offert est trop bas.

Avec ce nouveau tracé, le chemin du Bord-de-l'Eau devient de plus en plus une zone panoramique. Il voit ses limites se terminer à la croisée de la montée Saint-Sulpice.

À cette époque de 1934-35, on voit aussi disparaître quelques vieilles maisons de pierre situées après le centre du village, du côté de Lavaltrie, cela toujours à cause du nouvel élargissement de la route.

Station de service « Red Indian Station » – garage Robitaille vers 1935

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

La Seconde Guerre mondiale

Tiré de *Nos racines*

À la fin des années 1930, Saint-Sulpice compte 120 familles et 561 paroissiens. Comme dans le monde entier, on commence à s'émouvoir de l'imminence d'une nouvelle guerre mondiale. Avec le déclenchement du conflit en 1939, certains craignent l'enrôlement obligatoire et les pertes de vie qui s'en suivront. Heureusement, étant agricole, notre paroisse a traversé cette période difficile sans trop de conséquences.

De plus, cette guerre a permis d'endiguer l'important chômage des années 1930. Dans la région, une usine de fabrication de munitions de guerre a ouvert ses portes. Il s'agit des Arsenaux canadiens de Saint-Paul-l'Ermite. Plusieurs filles et garçons de Saint-Sulpice vont y travailler.

Enfin, finies les rentes seigneuriales

La fin de la guerre va aussi marquer la fin des rentes dites seigneuriales. En effet, le gouvernement du Québec décide alors que le capital des rentes seigneuriales dues aux anciens seigneurs serait racheté par le gouvernement, via l'intermédiaire des municipalités. Ainsi prenait fin le dernier vestige du régime seigneurial en 1945.

Témoignage éloquent

Afin d'illustrer la vie quotidienne de la plupart des cultivateurs des années 1920 à 1950, le lecteur me permettra de citer des extraits d'un reportage de *La Presse* où mes parents, Aimé et Jeanne Prud'homme, évoquent cette période de leur vie de jeunes mariés :

> Marié à Jeanne Marsolais en 1926, M. Prud'homme a reçu la terre familiale en 1929 **à condition de garder avec lui son père et sa mère**. Mme Prud'homme a eu à vivre avec son beau-père pendant 14 ans et avec sa belle-mère pendant 30 ans, ce qui n'était pas évident, en plus du partage de la même cuisine. Mme Prud'homme ajoute « qu'elle ne prenait pas grand place » puisqu'elle se savait arrivée dans la maison des beaux-parents… M. Prud'homme ajoute : « J'avais un homme engagé que je payais 12 $ par mois, en plus d'être nourri et logé. L'hiver, le salaire baissait à 4 $ parce qu'il y avait moins d'ouvrage. L'hiver servait à bûcher du **bois de chauffage qui servait d'acompte sur les dîmes au curé** ».

Après avoir remémoré ces conditions de l'époque, M. Prud'homme en vient au fameux élargissement de la route :

> Il explique aussi, qu'exproprié en 1934 pour élargir la route et comme la vieille maison n'aurait pu résister au déménagement, on lui offrit 1 700 $ pour le terrain pris et la perte de la maison. « **Grâce au curé Boucher**, qui a fait pression sur Québec, j'ai obtenu 4 000 $ et pu construire une nouvelle maison (le 1049, Notre-Dame) avec l'aide d'ouvrier payé 1,25 $ par jour. Ayant fourni moi-même le

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHIVES

bois, ma maison a coûté 1 700 $, sans galerie, ni cuisine d'été. Quant au bois de la vieille maison, il fut revendu 14 $ à un citoyen de Repentigny qui en a fait une glacière ».

Coupe de la glace sur le fleuve vers 1945

Il semble que cette idée l'ait par la suite inspiré :

« Quelques années plus tard, j'ai construit un **entrepôt pour conserver la glace enfouie dans un pied de bran de scie** et devint un peu marchand de glace. En 1948, j'ai acheté un appareil pour scier de gros blocs de glace, sur le fleuve, en face du quai du village. Les cultivateurs surtout avaient besoin de conserver le lait qui devait être transporté jusqu'à Montréal. Je conservais aussi ma viande et celle des voisins. En fait, c'était comme une glacière de 50 pieds par 30 pieds. **On taillait la glace en janvier quand elle avait entre 18 et 30 pouces d'épaisseur**. On utilisait une grande scie de 4 pieds mue par un moteur Chevrolet de 4 cylindres. À l'aide de griffes métalliques tirées par un gros cheval, on grimpait l'énorme bloc de glace sur une plate-forme. Plus tard, on taillait le bloc en morceaux de 18 pouces par 30 pouces qu'on livrait aux maisons, durant l'été, deux fois par semaine pour conserver la nourriture dans les glacières familiales, particulièrement pour les gens de la villégiature en juillet et août ».

Et M. Prud'homme termine en révélant cette importante réalité que tous vivaient au cours des siècles précédents :

M. Prud'homme raconte aussi, qu'avant l'avènement de l'aqueduc, au début du siècle, **bien des gens buvait l'eau du fleuve** comme ceux de l'île Bouchard d'ailleurs car tous n'avaient pas de puits.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ARCHIV-HISTO

L'arrivée de l'électricité en 1926

Outre l'aqueduc, qui a grandement amélioré les conditions de vie des résidants, il est une autre innovation, l'électricité, qui permettra ensuite la venue de multiples appareils électriques, allongera les veillées et favorisera une meilleure sécurité des routes.

La créativité au service… de l'eau

Même si un aqueduc en bois permet au début du siècle de desservir les sulpiciens en eau potable provenant des « sources de Lavaltrie », une grande partie de la paroisse (à partir du chemin du Bord-de-l'Eau jusqu'à Repentigny) devait continuer d'utiliser des puits individuels pour eux et leur troupeau d'animaux ou pomper l'eau du fleuve.

Mme Hélène L'Archevêque-Lamontagne raconte qu'elle a bien connu l'époque des « moulins à eau » (appelés aussi « roues ») pour alimenter ferme et maison avec l'eau du fleuve. Selon Mme Lamontagne, le moulin à eau existant encore au 845, chemin du Bord-de-l'Eau est une construction des années 1930, par contre, il existait un moulin à eau en 1919 près de la maison ancestrale Perreault-Lamontagne (825, chemin du Bord-de-l'Eau). D'ailleurs, un contrat d'utilisation commune passé avec le voisin, M. Aristide Landreville, confirme l'existence de ce moulin à eau aujourd'hui disparu.

Moulin à vent servant à pomper de l'eau du fleuve vers 1925, situé au 825, chemin du Bord-de-l'Eau

Pour ceux que cela intéresse particulièrement, on trouvera en annexe 13 le contrat entre les deux voisins Arthur Perreault et Aristide Landreville en juin 1925.

La « moulange » (meunerie)

Vers 1937, face à la nécessité d'avoir à proximité une meunerie pour moudre le grain des cultivateurs de Saint-Sulpice, Omer Perreault s'équipe de la machinerie nécessaire pour ouvrir « la moulange » au 818, chemin du Bord-de-l'Eau. Après avoir exploité son commerce pendant onze ans, il le vend à Joseph Payette qui le conserve jusqu'en 1948 alors que le feu détruit la meunerie. Ainsi prend fin une autre exploitation commerciale à Saint-Sulpice.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Manufacture de portes et châssis

Propriété de M. Rhéaume Nantais de 1947 à 1973, ce commerce débute dans des locaux adjacents à sa maison située au coin chemin du Bord-de-l'Eau et montée Saint-Sulpice. Ses employés sont alors René Lacombe, Jean-Réal Hétu, Roland Prud'homme et Yves Chaussé.

Vers 1950, Rhéaume Nantais construit sa manufacture plus haut sur la montée Saint-Sulpice et compte jusqu'à douze employés à une certaine époque, dont plusieurs Sulpiciens (Auguste, Clovis et Hervé L'Archevêque – Serge Pagé – Réal Rivest – Denis Robitaille – Gaspard et Étienne Plouffe – Erwin Alder – Gabriel Masse – Claude et Jean-Marie Rivest, etc.) pour de courtes ou longues périodes.

Ce commerce de portes, châssis et armoires a toujours fourni un travail de qualité dont la famille Nantais peut être fière. C'est d'ailleurs durant cette période qu M. Nantais a été maire de Saint-Sulpice de 1953 à 1962.

Rhéaume Nantais entouré de quelques employés, dont son fils Pierre et le jeune Serge Pagé, vers 1966

Manufacture Boulet et Frère inc.

De 1952 à 1972, une manufacture de « frame maker » en bois pour des meubles rembourrés commence à être exploitée dans l'ancienne forge de Denis Robitaille (1952) puis, en 1959, est établie sur le chemin du Bord-de-l'Eau en arrière du 765. Ronald Boulet et son frère furent les promoteurs de ce commerce qui continua de servir de manufacture quelques années après leur départ.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Boulangerie

Probablement l'ancêtre des boulangers de Saint-Sulpice, M. Roméo Payette, après avoir succédé à son père Louis, tient boulangerie au 119, rue Saint-Charles au centre du village jusqu'à son décès prématuré en 1949. Pendant plusieurs années, les Payette père et fils passent en voiture offrir leur bon pain, souvent encore chaud, de porte en porte.

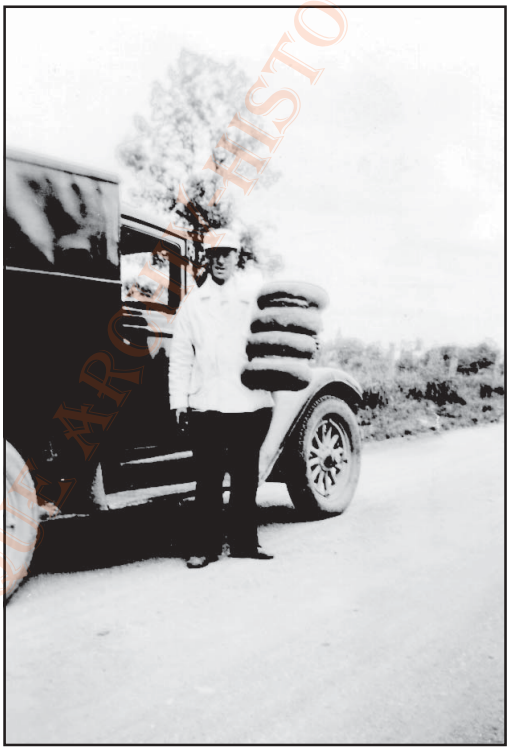

Roméo Payette livrant son pain

Quand le médecin venait aux malades

Jusqu'à la fin des années 1950, il suffit de laisser notre demande au magasin général Gauthier pour que le Dr Rondeau de Lanoraie rende visite aux malades lorsqu'il vient à Saint-Sulpice un ou deux fois par semaine ou pour répondre à une urgence.

La livraison postale… à bicyclette

À partir de 1940 environ, une grande partie du service de distribution du courrier, hors du centre du village, se fait plutôt par livraison, six jours par semaine, dans chaque « boîte à malle » paroissiale. C'est ainsi que la jeune Jacqueline DeGrandpré, de 16 à 21 ans (1943 à 1948), livre la « malle » à bicyclette avec une boîte à l'arrière, un panier à l'avant et un sac au cou pour recueillir les lettres à « maller ».

Fille de Lucien DeGrandpré, elle succède à son frère Bertrand qui avait livré la « malle » une couple d'années avant. La jeune Jacqueline accomplit jusqu'à son mariage son devoir de livraison, soit une distance quotidienne de quinze milles (24 km) entre 8 heures et midi !

Aide précieuse, la livraison se fait l'hiver en voiture à cheval et même, pour les six derniers mois avant son mariage, en camion avec son père… ce qui accélère le temps de distribution mais augmente les coûts de livraison !

Comme pour toutes les femmes à cette époque, le contrat est au nom de son père. Elle nous rappelle qu'une « lettre enregistrée » coûtait 0,13 $ soit 0,10 $ pour l'enregistrement et 0,03 $ pour le timbre. Après son départ, M. Roméo Peltier, en automobile, prend la relève suivi de Mme Anna Payette-

Paul Senez et Jacqueline de Granpré en 1948

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Chicoine, de M. Albert Hétu, etc. Enfin, un fait qui en dit long sur le sérieux et le dévouement de cette jeune fille âgée aujourd'hui de près de 80 ans, Mme DeGrandpré ajoute qu'à la même époque, elle se faisait un devoir l'été venu d'aller porter en chaloupe à rame le dîner à son père et à son frère qui travaillaient au foin sur l'île Bouchard.

Conclusion

La vie à Saint-Sulpice demeure assez semblable au cours des cinquante premières années de ce siècle; il s'agit toujours d'un village dont la majorité des habitants s'adonnent à l'agriculture sur une ferme léguée de père en fils, de génération en génération.

Quelques améliorations notoires, tels l'aqueduc, l'élargissement de la route, la venue de l'automobile, l'arrivée de l'électricité qui permet l'éclairage, l'achat de divers appareils ménagers et d'outils viennent tout de même améliorer la vie quotidienne. Après la Deuxième Guerre mondiale, cette vague d'innovations va s'accélérer avec la consommation de masse.

Mais pour l'instant, attardons-nous à une réalité qui perdure, l'influence de la religion, de même que les péripéties locales du monde scolaire et du monde politique.

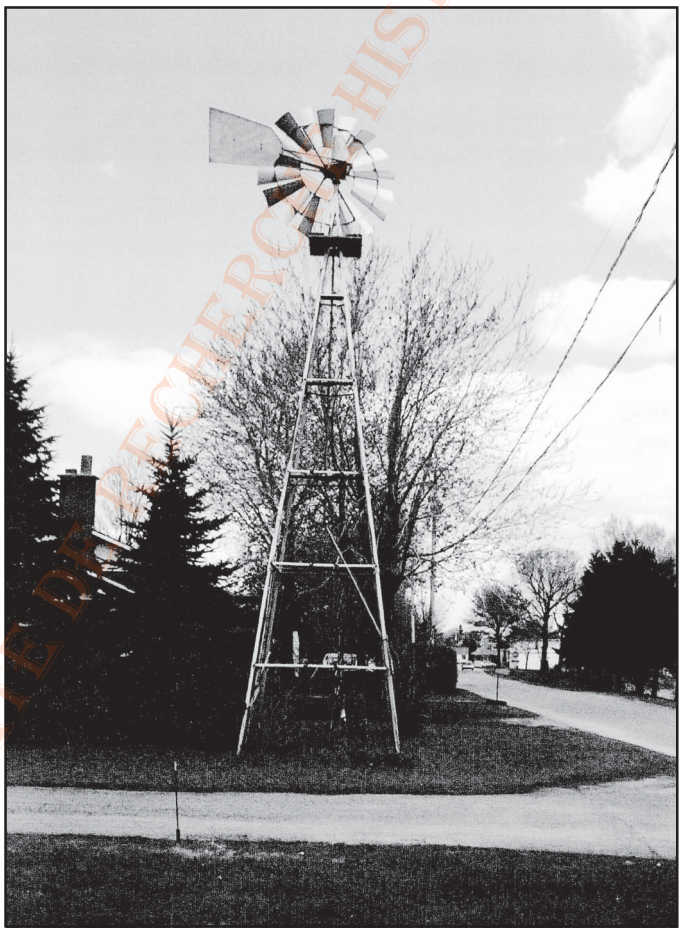

Moulin à vent (roue) encore existant situé au 845, chemin Bord-de-l'Eau et ayant servi à pomper l'eau du fleuve

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Regard sur la vie religieuse, scolaire et politique

Chapitre 10

Si quelques innovations techniques ont amené de légers changements dans la vie des paroissiens, il est une chose qui demeure intacte. La religion catholique conserve toute son influence jusque dans les années 1960. De même, la vie scolaire n'évolue pas beaucoup au cours de cette première moitié du siècle.

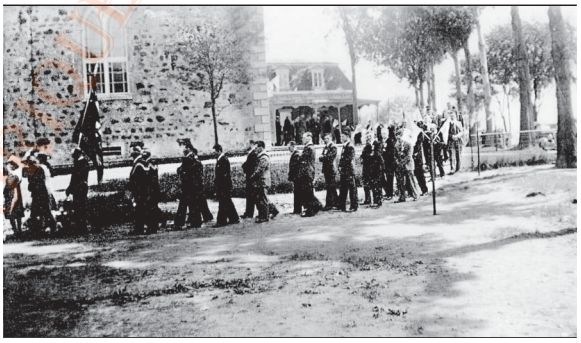

Procession de la Fête-Dieu vers 1948

La vie religieuse toujours au cœur de la vie paroissiale…

Poursuivons donc cette chronique des principaux faits religieux de notre paroisse.

- 1900 : Au tournant du siècle, un rapport de visite de l'évêque, Mgr Paul Bruchési, signale des travaux de réparations à l'église et au presbytère au coût de 3 000 $ qui devront être payés grâce à une « légère répartition » ! Dans l'église, décoration de toiles peintes par Joseph-Adolphe Rho[1] : « Saint-Sulpice, évêque » (autel central) en 1900, « Le Christ au jardin des oliviers » en 1904 et « L'Annonciation » (autel de gauche) en 1905.

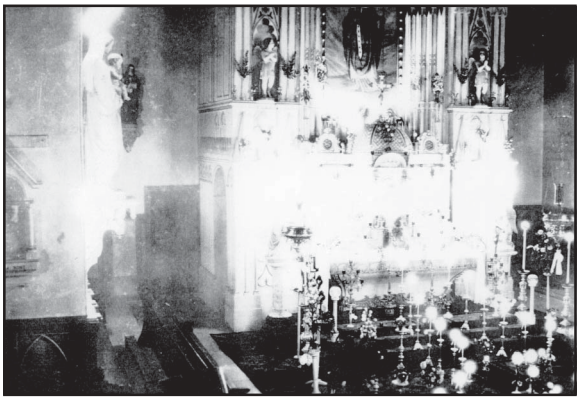

Intérieur de l'église de Saint-Sulpice en 1934 lors des « quarante heures d'adoration »

- 1901 : On assiste toujours « aux 40 heures », offices de prières et de confessions générales qui duraient 40 heures en présence du saint sacrement exposé dans l'église.

[1] Adolphe Rho (1839-1905) : sculpteur et artiste peintre né à Gentilly. Associé à l'artiste Victor Bourgeault, de Lavaltrie vers 1875, il continue jusqu'à l'apogée de sa carrière à créer des oeuvres remarquables. C'est donc vers la fin de sa vie qu'il réalise ses peintures en notre église. Ses oeuvres d'art témoignent « qu'il avait la foi et le goût, qu'il aimait le beau et avait un savoir-faire hors du commun. »

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- 1902 : le 29 juin, « les marguilliers réunis en assemblée ont reconnu avoir approuvé l'achat d'un corbillard pour la somme de 238 $ devant être payée par la fabrique, laquelle somme devant être remboursée par les souscriptions faites par les paroissiens ».

- 1903 : le 10 mai, « la Ligue du Sacré-Cœur est établie par le Rév. Père Nolin ». Cet organisme religieux est composé d'hommes de la paroisse.

Intérieur de l'église de Saint-Sulpice vers 1920 – remarquez à droite la cheminée du poêle à bois

La visite paroissiale au début du siècle

À cette même époque, le curé Huet effectue la visite de la paroisse, sa fameuse « visite paroissiale » annuelle, accompagné du marguillier en chef et du bedeau. Le marguillier entre dans toutes les maisons afin de percevoir la dîme qui se paye alors en grain. Soulignons qu'on peut donner au total jusqu'à 2 000 minots de blé au curé. Ne sachant pas que faire d'une telle quantité de grain, le curé le vend à M. Damase Pelletier qui le charge sur le bateau et va en faire la vente à Montréal. Mais il n'est pas toujours facile au curé de vendre son grain parce que plusieurs paroissiens, moins scrupuleux, paient leur dîme à la façon de Caïn, c'est-à-dire qu'ils donnent du grain de moindre qualité ou du grain qui n'avait pas été criblé. Pareil grain peut embarrasser le grenier du curé trop longtemps. Aussi le curé juge-t-il bon de demander à ses paroissiens de payer désormais leur dîme en argent !

Ainsi, la présence du marguillier dans les maisons n'a donc plus sa raison d'être, cela à la grande satisfaction des paroissiens dont plusieurs préfèrent parler à leur pasteur dans l'intimité.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Un homme de devoir, même devant la maladie

A LA DOUCE MEMOIRE DE

JOSEPH HETU

Epoux bien-aimé d'Albina Cormier
décédé à St-Sulpice le 29 Août 1910, à l'âge de 44 ans et 9 mois

Mes enfants, je meurs, mon pélerinage est fini Je vous en supplie, ne m'oubliez jamais ; restez unis entre vous, demeurez inébranlables dans la foi ; bientôt nous nous réunirons dans l'éternité.

Je meurs ; mais mon amitié ne meurt pas ; je vous aimerai au Ciel comme je vous aimais sur la terre.

J'implore les prières de tous ceux qui m'ont connu et aimé.

Nous l'avons aimé pendant sa vie, ne l'oublions pas après sa mort.

Doux coeur de Jésus, soyez mon amour ! (300 jours d'ind.)

Doux coeur de Marie, soyez mon salut ! (300 jours d'ind.)

O Bon Jésus miséricorde ! 100 jours d'ind

Une communion ! une prière, s'il vous plait.

À cette même époque, chacun se fait un scrupuleux devoir de payer sa dîme et se croit même incapable de faire son devoir pascal (ses « Pâques ») si celle-ci n'est pas payée. On raconte à ce propos, qu'au temps où la dîme se payait encore en grain, M. Joseph Hétu, ayant été malade à l'automne, n'avait pu battre son grain à temps pour la payer (le grain se bat au fléau). Le temps de Pâques approche et M. Hétu n'a pas encore battu assez de grain pour payer sa dîme; il se sent alors obligé de se lever à 2 heures du matin pour battre son grain et ainsi accomplir son « devoir pascal » l'âme en paix. Quelques années plus tard, en 1910, M. Joseph Hétu décédait à l'âge de seulement 44 ans.

Ces faits nous rappellent avec force que le pire (grain de mauvaise qualité) côtoie le meilleur (se lever la nuit pour respecter son devoir) chez les paroissiens sulpiciens dont la très grande majorité possèdent une foi dévote et généreuse !

- 1917 : Le salaire du curé est porté à 1 100 $ par année et la dîme sera de 2 $ par famille selon les exigences de Mgr Bruchési.

- 1920 : Bénédiction du grand crucifix de l'église.

- 1926 : En novembre, quête aux messes pour « les âmes du purgatoire » afin de célébrer des messes pour les aider à passer plus vite au Ciel. Dans le but de convaincre les paroissiens à donner, le curé ajouta : « on sera un jour généreux avec vous si vous l'avez été pour les autres » ! À la suite de ce commentaire, on fit une quête de 47,81 $, ce qui était une somme appréciable à l'époque.

Pour 1 200 $, installation de l'électricité dans l'église et le presbytère. Les lampes à pétrole utilisées jusque-là sont remplacées par des ampoules électrique : sur chaque rangée de bancs, il y avait quatre tiges de métal soutenant chacune deux lampes à pétrole; il y avait aussi une grosse lampe à pétrole suspendue dans le sanctuaire et une autre dans la chaire. Les anciens sont unanimes à dire que l'église n'a jamais été éclairée au gaz naturel bien que les registres mentionnent le projet d'un puits de gaz pour éclairer et chauffer l'église.

- 1927 : Achat de la statue de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.

De plus, le 8 mai, « vu que la grosse cloche est fêlée et non réparable, les marguilliers décident d'acheter un nouveau carillon ». C'est ainsi que le 6 novembre, trois nouvelles cloches venues de France sont bénites par Mgr. A. Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal. La grosse cloche sonne la note « sol », la moyenne, la note « la » et la petite, la note « si ». Elles coûtent 2 061 $ mais les vieilles cloches sont vendues pour 511 $. La grosse cloche, qui pèse 1 529,5 livres, soit près de 700 kilos, porte les noms de Pie XI, Paul, Georges et Louis; la moyenne, d'un poids de 1 091 livres, soit près de 500 kilos, porte les noms de Sulpice, Édouard et Achille; la petite, de 758 livres, environ 350 kilos, porte les noms de Joseph et Médéric.

SOCIÉTÉ RICHELIEU HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- 1927-1931 : Comme le veut la coutume, durant les messes du Jour de l'An, on fait une quête pour « les étrennes aux morts » (cadeaux aux morts sous forme de messe pour le repos de leurs âmes). En 1927, on y récolte 48,43 $, puis en 1928 : 44,55 $, en 1929 : 45,95 $, en 1930 : 53 $ et en 1931 : 50 $.

- 1928 : Après l'effroyable inondation printanière, nul doute que pour prolonger les remerciements envers la Providence, le curé du temps rappelle l'importance du chapelet quotidien durant le mois de Marie, chapelet récité devant les quatre croix du chemin de l'époque. Ces croix, dont la dernière subsiste jusque dans les années 1990 chez M. Tancrède Rivest du 473, rue Notre-Dame, sont alors toutes situées sur cette route. Les trois autres se trouvent alors au 702, près de la Maison Mongeau, au 1535, près de chez Lucien Degrandpré, et au 1743, chez Philippe Hétu. En plus de servir de lieu de neuvaine effectuée dans le but d'obtenir un temps favorable à la récolte, ces quatre croix témoignent de la foi bien vivante de la communauté sulpicienne.

Croix de chemin chez Philippe Hétu vers 1945

- 1929 : À une assemblée des marguilliers tenue le 23 juin, « les soumissions demandées et reçues pour les travaux de peinture à faire à l'église, au presbytère et aux dépendances, sont considérées et examinées avec soin; lesquelles soumissions sont au nombre de 23. La plus haute est de 2 500 $ et la plus basse de 740 $». C'est cette dernière qui est adoptée à l'unanimité. Les travaux sont confiés à M. Leclair qui s'engage à employer des matériaux de première qualité et à prendre une police d'assurance dans le but de protéger ses hommes en cas d'accident. En cette même année, l'évêque souligne que la dette de la fabrique est de 2 800 $. De plus, des réparations urgentes s'imposent au toit et aux fournaises.

- 1930 : Décision d'installer un système de chauffage à air chaud dans l'église.

- 1932 : Don des statues des « Anges Adorateurs » par Mme Hormidas Dupuis. Le 10 janvier, M. le curé annonce en chaire qu'un représentant des MM. de Saint-Sulpice sera à L'Assomption du 12 au 15 pour percevoir la rente seigneuriale des gens de Saint-Sulpice.

- 1936 : Après quelques essais infructueux, c'est en cette année qu'est installé le nouveau système de chauffage à air chaud, en même temps qu'une nouvelle cheminée. Le coût de l'ensemble de ces travaux, incluant le creusage de la cave, s'élève à 3 670 $. Soulignons que jusqu'alors, on chauffait l'église au bois. Ce système encombrait la grande allée de deux gros poêles, de quatre tôles sur pied, une de chaque côté des poêles, et d'une énorme boîte à bois devant chaque poêle. Un tel système avait aussi le désavantage de chauffer surtout la voûte et de surchauffer les paroissiens dont les bancs étaient situés près des poêles. Quant à la sacristie, elle était chauffée au charbon.

- 1945 : Reconstruction de la maison du bedeau avec déménagement de l'ancienne rallonge au 841, chemin Bord-de-l'Eau.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCHAND-HISTO

- 1949 : Résolution des marguilliers autorisant l'achat d'un nouvel orgue : « le 19 avril 1949, M. Poitras, facteur d'orgue de L'Assomption, proposa à la fabrique l'achat d'un nouvel orgue au coût de 2 000 $ soit 2 650 $ pour le nouvel orgue moins 650 $ pour le vieil orgue. Après délibérations, il est proposé par Roméo Pelletier, appuyé par Ovide Cormier, de se rendre à cette suggestion ». Malheureusement, cet achat se révèle désastreux. Le nouvel orgue n'a pas la qualité des orgues Casavant. De plus, il n'y a pas de chauffage régulier dans l'église. Après moult réparations, un nouvel orgue Casavant est installé en 1961 au coût de 5 200 $.

- 1952 : Au recensement de la visite paroissiale du curé Boucher, il note 210 familles plus 56 en été ce qui totalise 889 âmes plus 290 en été. Sur le plan spirituel, il note 703 communiants plus 253 en été ce qui laisse 186 non-communiants plus 37 en été !

Un grand événement en l'honneur d'une jeune Sulpicienne d'origine

- 1953 : Cérémonie mariale qui mérite d'être rapportée. Cet extrait rappelle ce moment grandiose des annales religieuses de notre paroisse :

« Quand on obtient des faveurs, il est bien logique de prouver sa reconnaissance par des marques tangibles. En confiant à Pauline Landry (1930-1951), une propagandiste zélée, née, décédée et enterrée à Saint-Sulpice à l'âge de 21 ans seulement, le soin de trouver les quelque 6 000 $ qui lui manquaient, le Service marial prit l'engagement suivant : « en retour, nous érigerons devant l'église de Saint-Sulpice une niche contenant une statue de Notre-Dame-du-Cap ».

Monuments érigés à la mémoire de Pauline Landry

C'est donc pour aider le Service marial à remplir sa promesse que près de 3 000 personnes, dont environ le tiers venait de très loin, se sont réunies pour recevoir le cardinal Léger qui avait accepté de venir bénir l'ex-voto offert à la chère disparue. Cependant, la petite niche projetée n'était pas là. Car, les parents de Pauline et sa parenté, se souvenant de toutes les faveurs obtenues, voulurent que le moment fût digne de la Très Sainte Vierge et remplacèrent l'humble niche de bois par une magnifique statue de Marie-Médiatrice, en marbre de Carrare, importée d'Italie.

Quelle fête inoubliable et quel triomphe pour la Sainte Vierge que cette fête de l'Assomption de 1953 ! Au Magnificat de la vierge glorieuse s'ajoutait le magnificat du pasteur vénéré venu à l'appel de ses humbles enfants. Jamais en sa vie souffrante de la terre, la petite Pauline n'aurait pu organiser une fête pareille. En ce soir de l'Assomption et au milieu des applaudissements de la foule, le cardinal Léger fit une courte prière devant le très saint sacrement et prenait place à la tribune d'honneur placée sur la galerie du presbytère.

SOCIÉTÉ D'HISTORIQUE ARCHIV-HIST

C'est dans ce magnifique décor que le cardinal parla de Marie et de l'apostolat marial. Après la bénédiction de la statue, ce fut le pèlerinage au cimetière sur la tombe de Pauline Landry[2] ».

Cette magnifique statue, après avoir été placée devant l'église, est maintenant située près de l'entrée du cimetière.

- 1956 : le 15 avril, le cardinal Léger célèbre une grande messe solennelle en l'église de Saint-Sulpice. Avec une grande joie, les paroissiens entonnent le Te Deum pour fêter les 250 ans de la paroisse et, plus particulièrement, le 50e anniversaire d'ordination du curé Adélard Boucher[3], qui est également en fonction à Saint-Sulpice depuis 25 ans. Âgé de 78 ans et se définissant toujours comme un « curé de campagne », Adélard Boucher est alors le pasteur de 1 100 âmes, soit de 172 familles. Une grande réception regroupant des centaines de paroissiens va suivre la grande messe et immortaliser, dans la mémoire de tous, le rôle du curé Boucher. Ce prêtre qui règne de manière absolue est tout de même très apprécié de ses commettants. Après avoir tant donné à sa communauté d'adoption en réglant les conflits des uns et des autres, ce dernier meurt l'année suivante.

Fête du cinquantième annversaire de prêtrise du curé Adélard Boucher en présence du cardinal Paul-Émile Léger, en 1956

- 1959-1960 : De grands travaux de restauration de l'église se font grâce à une subvention obtenue du gouvernement provincial, cela parce que notre église vient d'être classée monument historique. Des travaux de réfection sont exécutés sous la direction de la Commission des sites et des monuments historiques et artistiques du Québec. On parle d'importants travaux de consolidation des fondations, des murs et du clocher.

Depuis cette époque, outre une peinture intérieure complète au début des années 1980, quelques réparations mineures et un changement de fournaise en 1999, notre belle église paroissiale se préserve très bien. Elle continue de dominer fièrement le noyau central sulpicien. Plus que tout autre bâtiment, elle nous rappelle nos 300 ans d'histoire !

[2] Bulletin Paroissial 1961.
[3] Voir personnages remarquables à la partie 5.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE - ARCHIV-HISTO

Vie éducative et scolaire

Commission scolaire de Saint-Sulpice

Les seuls livres des minutes disponibles commencent en 1904 avec Gaspard Plouffe à la présidence ainsi que Charles Landreville, Joseph Rivest, Emery Lescault, Elisée Giguère en tant que commissaires. Charles Robitaille agit à titre de secrétaire-trésorier de la commission scolaire. Dès juillet 1904, Gaspard Plouffe est remplacé par Onésime Rivest et, en novembre 1904, vu le décès du secrétaire-trésorier, son fils Clément le remplace temporairement pour mettre la documentation à jour... suivi de la nomination officielle d'Aldéric Robitaille à titre de nouveau secrétaire-trésorier.

- 1905, le 6 avril : après entente avec Wilfrid Robitaille, les commissaires acceptent de faire réaliser les travaux permettant de fournir l'eau potable à l'école nº 2 (haut de la paroisse côté Repentigny) : creusage, matériaux, tuyaux, « champlures », le tout pour 15 $ et en acceptant de payer un coût annuel de 5 $ pour la quantité d'eau utilisée.

- 1906, le 12 mars : l'assemblée des commissaires autorise le secrétaire-trésorier à « avertir les institutrices de renvoyer de l'école tout enfant insubordonné; après en avoir averti les parents et si après avertissement la chose se répète, de les mettre hors de l'école sans pitié par ordre des dits commissaires. » (En appliquant cette politique à la mentalité des jeunes d'aujourd'hui, il serait curieux de voir combien d'élèves resteraient dans les classes !)

- 1907 : engagement des trois institutrices à 130 $ chacune pour dix mois avec chauffage compris : Mlle Aldéa Charland, de Lavaltrie, possédant un diplôme d'école Modèle, pour l'école nº 1 (bas de la paroisse côté Lavaltrie). Mlle Marie Ozine Tellier, de Saint-Sulpice, possédant un brevet d'école élémentaire, pour l'école nº 3 (village). Mme veuve Côme Perrault (Valérie Laporte), de Saint-Sulpice, possédant un diplôme d'école élémentaire, pour l'école nº 2 (haut de la paroisse).

- La même année, le rapport de l'inspecteur scolaire, après avoir signalé l'excellent travail des trois institutrices, note surtout que « le mobilier de vos écoles est défectueux; ces longues tables et ces longs bancs ne sont pas proportionnés en hauteur à la taille de tous ces élèves auxquels ils servent... ». De plus, « les cartes géographiques du Canada et des cinq parties du Monde manquent aux écoles nºs 1 et 2 tandis que les cinq parties du Monde et la mappemonde manquent à l'école nº 3... »

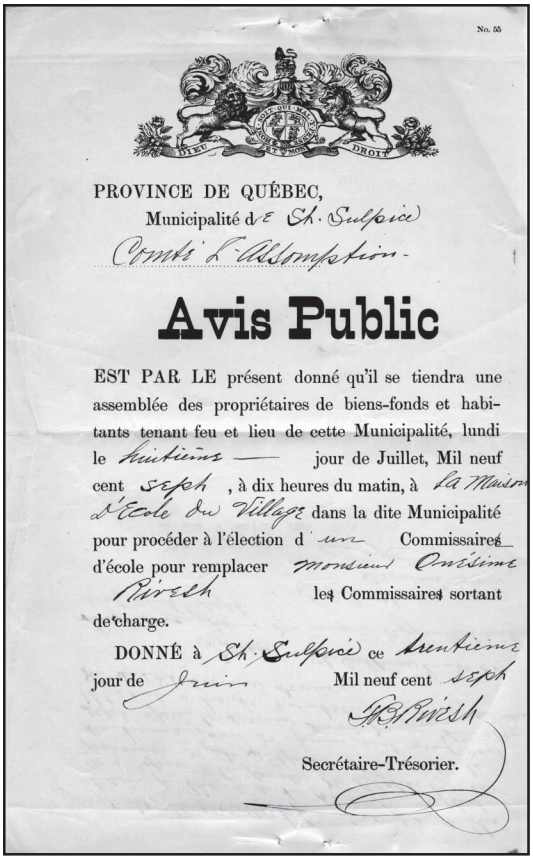

No. 55

PROVINCE DE QUÉBEC,
Municipalité de St. Sulpice
Comté L'Assomption.

Avis Public

EST PAR LE présent donné qu'il se tiendra une assemblée des propriétaires de biens-fonds et habitants tenant feu et lieu de cette Municipalité, lundi le dix-huitième —— jour de Juillet, Mil neuf cent sept, à dix heures du matin, à la Maison d'école du Village dans la dite Municipalité pour procéder à l'élection d'un Commissaires d'école pour remplacer monsieur Onésime Rivest les Commissaires sortant de charge.

DONNÉ à St. Sulpice ce dix-huitième jour de Juin Mil neuf cent sept

G.B. Rivest
Secrétaire-Trésorier.

Avis Public, 30 juin 1907

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

- 1908 : la cotisation (taxe scolaire) est de 0,25 $ par 100 $ d'évaluation plus 0,40 $ par année par enfant en âge de fréquenter l'école.
  - À partir de 1908 : on commence le remplacement par des pupitres à deux places avec siège à dossier proportionné à la taille des enfants.

- 1909, le 14 juin : première plainte connue, faite par l'entremise de l'avocat Faribault à la commission scolaire, à l'effet que « l'enfant de M. Achille Coderre aurait été maltraité par d'autres enfants à l'école nº 1 par manque supposé de la part de l'institutrice... ». Celle-ci est réengagée l'année suivante malgré les pressions de quelques parents !

Il est aussi intéressant de prendre connaissance de ce contrat d'une enseignante en 1910 parce qu'il fait état des exigences d'alors :

- Ne doit pas être mariée.
- Ne pas fumer.
- Ne jamais se tenir en compagnie d'hommes.
- Ne doit pas boire de vin, de whisky ou de bière.

École du village en 1913

SOCIÉTÉ D'ARCHIVISTIQUE

- Ne pas se tenir au (ou près du) restaurant du village.
- Toujours être à la maison entre 20 h du soir et 6 h du matin, à moins de travailler à l'école.
- Ne jamais quitter le village sans la permission des commissaires.
- Ne jamais aller en carriole avec un homme autre que son père ou son frère.
- Ne doit pas porter des couleurs voyantes.
- Ne doit pas faire des arrangements avec ses cheveux.
- Aucune robe ne devra être plus de deux pouces au-dessus de la cheville.
- Afin que l'école soit toujours propre et accueillante, il faut :
    - Balayer le plancher de la classe tous les jours;
    - Laver le plancher de la classe au moins une fois la semaine à l'eau chaude et savonneuse;
    - Nettoyer le tableau au moins une fois par jour;
    - Allumer le feu dans la fournaise à 7 h le matin afin que la classe soit réchauffée à l'arrivée des élèves à 8 h.[4]

Un tel contrat-type[5] permet d'imaginer la vie de nos premières enseignantes.

- 1916, le 13 octobre : engagement d'une 2e institutrice pour l'école du village en raison du trop grand nombre d'élèves; son salaire sera de 75 $ seulement comparé au 200 $ des institutrices régulières. Sans doute est-ce une aide et non une enseignante à temps plein.

- 1920, le 2 juillet : après quelques tergiversations, attribution du contrat de construction de la nouvelle école du village (mairie d'aujourd'hui) à Alexandre Venne « pour 7 350 $ à être terminée pour le 1er octobre 1920 »... mais elle ne fut terminée qu'en 1921 avec une salle publique au sous-sol et une toilette intérieure.

- 1923 : bon rapport de l'inspecteur Chartrand :
    - les titulaires débutent bien sur l'enseignement des matières du cours d'étude, sur l'emploi des livres de classes autorisés, sur l'usage des tableaux, de l'emploi du temps et sur le classement des élèves;
    - il recommande de niveler l'emplacement de l'école no 1 et de voir à ce que les emplacements des écoles nos 2 et 3 soient propres. Ainsi, pour l'école du village (no 3), « il ne faudrait pas que les chevaux soient attachés sur le terrain de l'école les jours de fêtes et les dimanches lorsque les paroissiens viennent à l'église »;
    - à l'avenir, voir à ce que le médecin visite les élèves au point de vue médical au moins un fois par année;
    - réparer les tableaux noirs de l'école no 1 et procurer un dictionnaire à chacune des écoles nos 2 et 3.

- 1923 : à cette époque aussi, chaque institutrice devait allumer le poêle de classe et balayer la classe chaque jour pour 250 $ par année en salaire.

- 1924 : pour la première fois, il est écrit « qu'une retenue sur le salaire des institutrices de 2 ½ % soit faite pour assurer un fonds de pension... »

---

[4] Tiré de *Quoi de neuf ?*, *Bulletin de l'AREQ* et reproduit dans *Souvenance, bulletin de la Société d'histoire de la MRC de L'Assomption*, automne 1999, p. 9.

[5] À Saint-Sulpice même, une résolution de la commission scolaire adoptée en 1942 indique « qu'à l'avenir, tout engagement d'institutrice ne se fera qu'à la condition que ces institutrices se conforment sur leur honneur aux conditions suivantes... » Conditions semblables à celles de 1910 mais en y ajoutant « de s'abstenir d'entrer dans les lieux de danse, de fréquenter les patinoires et les baignades avec les personnes d'un autre sexe. De plus, s'interdire le port de l'habit masculin dans les limites de Saint-Sulpice... ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Nouvelle école du village en 1927

École nº 2 haut de la paroisse vers 1940

- 1927 : école nº 1 (32 élèves), école nº 2 (31 élèves), école nº 3 (27 élèves), soit un total de 90 élèves.

- 1930 : l'inspecteur recommande pour la 4e fois de construire un passage pour relier au hangar les lieux d'aisance (toilettes) des écoles nos 1 et 2 qui étaient situés... dehors !

- 1933 : les commissaires avertissent Mlle Fernande Lafortune et Mlle Martineau, son adjointe à l'école du village, « de ne plus accueillir les enfants de M. Georges St-Pierre qui doivent aller à l'école nº 1 (bas de la paroisse)... mais refusent de le faire » (sans doute un déplacement causé par un trop grand nombre d'élèves au village mais les parents n'acceptent pas toujours les déplacements d'école qui, souvent, obligent les enfants à parcourir à pied une plus grande distance à tous les jours, en plus de changer d'amis scolaires). À cette époque et jusqu'en 1956, les enfants marchent jusqu'à un mille (1,6 km) matin et soir en hiver comme en belle saison !

- 1941 : les commissaires donnent la permission d'installer la lumière électrique dans l'école du village.

- 1942 : on décide de changer la numérotation des écoles qui devient :
  - école nº 1 : village avec les enseignantes Gabrielle Dansereau et Thérèse Bourque;
  - école nº 2 : haut de la paroisse avec l'enseignante Hortense Perrault;
  - école nº 3 : bas de la paroisse avec l'enseignante Eugénie Perrault.

- 1945 : installation de l'électricité dans les trois écoles avec subvention de 50 % du gouvernement. Le contrat est donné à Rosaire Raymond, électricien à Saint-Sulpice, aux coûts de 351,77 $. À cette époque, les institutrices gagnent 400 $ par année.

- 1946 : achat de sept extincteurs pour protéger les trois écoles.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCHIN-HAS

École nº 1 dans le village avec l'enseignante Thérèse Lafortune en 1947

- 1947 : Bernadette Hétu (nº 2), Christiana Pauzé (nº 3), Thérèse Ricard et Rose Latendresse (remplacée par Thérèse Lafortune en novembre) (nº 1) gagnent 750 $ par année.

- 1955-56 : érection de l'école centrale Adélard-Boucher. Après beaucoup de divergences et de turbulences électorales pendant au moins 3 ans, on procède à l'achat du terrain pour 4 000 $. Le contrat de construction est accordé à Angelbert Rivest pour 67 400 $. Avec l'ameublement (4 000 $), le terrassement, le nivellement et le clôturage (5 600 $) et les frais de l'ingénieur surveillant les travaux (1 000 $), le coût total des travaux s'élèvera à 82 000 $ avec une subvention de 47 180 $ provenant de Québec.

- 1956 : le premier concierge est Roland Prud'homme et ce, pendant plus de 25 ans, au salaire initial de 575 $ par année. Il mettra, de plus, ses talents de menuisier au service d'un meilleur entretien et de petites réparations. La première directrice est Mme Noëlla Gravel entourée de six enseignantes : Mme Huguette Larouche (1 900 $), Mme Rolande Cossette (1 700 $), Mme Françoise Arbour (1 700 $), Mme Huguette Perreault (1 700 $), Mme Fernande Chicoine (1 700 $) et Mme Mariette Therrien (1 700 $).

- 1957 : M. Yvon Blanchet (3 500 $) est engagé pour enseigner aux élèves de 7e, 8e et 9e année avec charge de la direction de l'école. Il est alors entouré de Mme Isola Ricard (1 900 $), Mme Henri Pelletier (1 700 $), Mme Luce Cournoyer (1 700 $), Mme Marie-Paule Lescault (1 700 $), Mme Huguette Perreault (1 700 $) et Mme Alice Savoie (1 700 $).

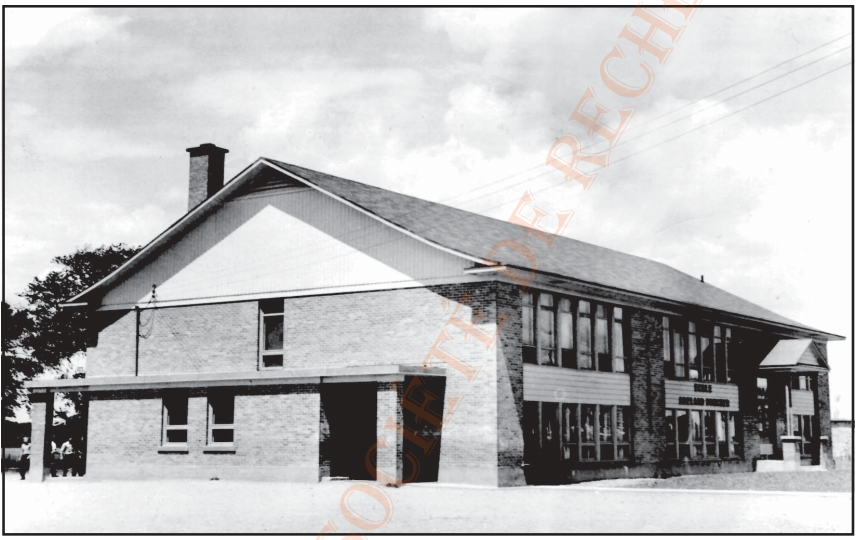

École Adélard-Boucher

- 1957 : après que le transport des élèves eut été assuré par Les Autobus Provincial, M. Philippe Roy, à compter de décembre 1957, assure le transport des élèves matin et soir au moyen de son propre autobus.

- 1959, le 5 mars : décision de construire une deuxième école, école de filles de huit classes qui sera administrée par l'Institut des Oblates missionnaires (o.m.i.). Le contrat est accordé à

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARGENTEUIL-HUDSON

Iberville Construction pour 91 549 $ à l'assemblée du 4 juillet 1959.

- 1959 : les commissaires décident unanimement que le port des jeans ne sera pas toléré à l'école. En décembre 1959, on choisit le nom de Notre-Dame-du-Sourire pour cette deuxième école dont la bénédiction a lieu le 28 février 1960.

- 1960, septembre : arrivée des Frères de la Charité à la direction (Frère Jérôme) de l'école Adélard-Boucher ainsi que des Oblates à la direction (mademoiselle Fernande Legault) de l'école Notre-Dame-du-Sourire.

- 1961 : les élèves du secondaire vont maintenant à l'école régionale Jean-Baptiste-Meilleur, qui ouvre ses portes.

- 1968 : Mme Marie-Paule Lescault devient directrice des deux écoles.

- 1972, le 30 juin : fin officielle de la Commission scolaire de Saint-Sulpice fusionnée pour faire partie de la Commission scolaire régionale Le Gardeur.

Yvon Blanchet et les enseignantes de 1957

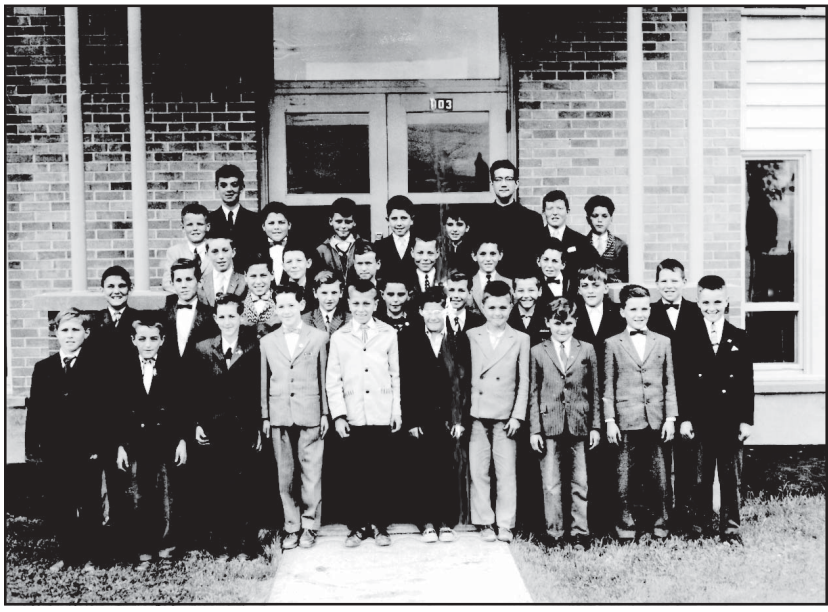

Frère Sylvio et ses élèves en 1960

Autobus scolaire de Philippe Roy en 1957

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Cent ans de vie politique municipale

Au tournant du siècle, pendant le mandat du maire Amédée Cormier, les préoccupations du conseil municipal sont les suivantes :

- 1900 : budget de 197 $ (recettes) et 166 $ (dépenses);

- 1902 : premier aqueduc municipal (aqueduc Robitaille) réalisé avec tuyauterie en bois;

- 1904 : permission accordée au capitaine Langlois de construire le Grand quai pour la livraison de marchandises en bateau, et ce, pour la somme de 10 $ avec l'obligation d'entretenir la côte entre le quai et le chemin;

- 1905 : un privilège est accordé à la compagnie de téléphone Bell « de bâtir une ligne téléphonique à Saint-Sulpice et ce, avec l'appui d'une souscription volontaire… ». Il ne semble pas qu'il y eut « volonté populaire » de donner suite à ce projet !

- 1914 : adoption du règlement concernant le poids du pain. Tout pain offert en vente dans les limites de la paroisse devra avoir le poids de 6 livres (gros pain) ou 3 livres (petit pain) quand il sera frais cuit... et le poids de 5 livres 12 onces (gros pain) ou 2 livres 14 onces (petit pain) quand il sera cuit depuis plus de 12 heures. M. Arthur Robitaille, marchand de machines à coudre, est alors nommé « inspecteur du pain » pour la vérification du poids du pain avec pouvoir de confiscation !

  - Trois mois plus tard, on précise le règlement en spécifiant « pain fait avec de la bonne et saine farine et cuit, au choix, en pain de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 livres et plus, sans fraction de livre ... » et le poids doit être celui du pain de 8 heures après avoir été cuit ou exposé en vente ! »

- 1921 : appui à M. Hormidas Dupuis (Hôtel Dupuis) pour que la Commission des licences de la province de Québec accorde un permis donnant le droit de vendre de la bière et du vin au repas.

- 1922 : on décide qu'à l'avenir, les élections municipales se feront par vote au scrutin secret et non verbalement. Hélas, cette décision est annulée à l'assemblée suivante... sans qu'on en connaisse les raisons... alors que cela aurait été plus démocratique !

- 1926 : adoption du règlement « pour pourvoir au service électrique dans les limites de la paroisse par la Electric Service Corporation ». Contrat de dix ans selon les modalités suivantes : 0,10 $ du kw/heure avec minimum de 1 $ par mois et escompte de 10 % si le paiement du compte est fait dans les dix jours suivants la date du compte. Les travaux devront être complétés au plus tard le 26 octobre 1926, avec comme obligation, pour la première année, de ne desservir que de Lavaltrie à la montée Saint-Sulpice. Le reste de la paroisse commencera à être desservi à la deuxième année.

- 1926, le 9 septembre : résolution à l'effet d'autoriser le maire « à faire entrer la lumière électrique dans la salle du Conseil alors située dans le sous-sol de la mairie actuelle ». À la même assemblée, on vote 900 $

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

« pour la construction et l'installation de quatre lumières de rue dans la paroisse »... et ce, pour toute la paroisse !

- 1927 : construction du quai du village par le gouvernement fédéral.

- 1928 : adoption du règlement à l'effet « que tous les chiens de la municipalité soient muselés » en raison d'une épidémie de rage dans certaines régions.

Pier construit après la montée des glaces en 1928

- 1928, le 7 mai : paiement de 3 $ à Aimé Prud'homme « pour avoir monté les meubles du Conseil durant l'inondation, avoir chauffé le poêle et ôté les châssis doubles ».

- 1928, le 3 décembre : règlement sur les « bisicles » (bicycles) :
  - il est défendu à toute personne qui circule dans les limites de la paroisse avec une bicyclette à pédales de circuler sans lumières le soir;
  - il est défendu aux mêmes personnes d'embarquer deux sur leur bicyclette et de passer sur le trottoir (en bois) dans le village;
  - qu'il soit bien entendu que toute personne qui ne se conformera pas au présent règlement sera tenue à une amende de 5 $ à 10 $ piastres !

- 1930 : à titre d'exemple, liste des officiers municipaux nommés par le Conseil à chaque année pour remplir bénévolement les rôles suivants :
  - estimateurs pour le rôle d'évaluation : Alfred Peltier, Narcisse Prud'homme et Zorilla Rivest;
  - inspecteurs de voirie (par secteur) : Ch.-E. Thouin, Auguste L'Archevêque, Albert Hétu, Doriva L'Archevêque, Jean-Paul Archambault et Théobald Nantais;
  - inspecteurs agraires (terres) : Roméo Rivest, Aimé Prud'homme, Arthur Forest et Alphonse Chicoine;
  - Gardiens d'enclos (animaux en pâturage) : Alphonse Chicoine (île) et Conrad Plouffe;
  - auditeurs (vérificateurs des livres financiers) : Jacques Perrault et Omer Plouffe;
  - officiers de santé : Étienne Plouffe, Armand Bousquet et Joseph-E. Robitaille;

- 1934 : autorisation donnée à la compagnie Bell « de passer sa liste téléphonique dans le chemin public tel que le prévoit le règlement de la Commission des Chemins de fer ».

- 1935 : adoption d'une résolution « qu'en raison des persécutions religieuses qui sévissent au Mexique, comme en Espagne et en Russie avant, la municipalité proteste et demande à nos chefs d'État canadien et à la Société des Nations d'employer leur influence et leurs actions pour contrer les persécuteurs... »

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Autre temps, autres moeurs

Baignade sur les rives du Saint-Laurent vers 1936

- 1936 : dépôt du règlement concernant la moralité sur les plages et dans les lieux publics comme les restaurants et les stations de gazoline. Sans détailler tout le contenu de la proposition contenant 16 articles et portant aussi sur la propreté des lieux, le flânage, les paroles blasphématrices et la conduite indécente, il est intéressant de s'attarder sur les articles suivants :

- Article 7 : les costumes de bain pour les personnes de sexe féminin doivent être suffisamment hauts sur la poitrine et le dos pour éviter tout semblant de provocation... et le maillot doit être recouvert d'une jupe qui descend près des genoux.
- Article 8 : il est défendu de circuler ou de se coucher en costume de bain à plus de 25 ou 30 pieds de l'eau sur la plage.
- Article 10 : il est défendu de traverser le grand chemin en costume de bain à moins d'être couvert d'une robe de bain ou d'un manteau.
- Article 15 : toute personne qui enfreindra le présent règlement sera passible d'une amende entre 5 $ et 20 $ en plus des frais à l'emprisonnement.

Proposé par Évariste Lapointe, appuyé par Hercule Paré et adopté unanimement.

En ces temps de crise économique

- 1936 : devant un cas d'indigence, le Conseil vote une aide de 3,50 $ par semaine pour venir en aide à la famille de M. Ernest Robillard, père de cinq enfants. La municipalité fait pour lui une demande d'emploi à la Voirie provinciale et appuie une demande d'aide publique concernant ses enfants. Dans un autre cas, le Conseil accepte de payer 114,51 $ à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu pour l'hébergement de deux aliénés de la paroisse.

- 1936 : référendum sur l'approbation ou non de l'éclairage des rues municipales. Le résultat a été de 23 pour et 9 contre. Signe de progrès...

- budget municipal de 1 880,45 $ avec un surplus accumulé de 1 397,24 $!

- 1937 : concernant les graines de semences avancées au printemps pour les cultivateurs nécessiteux, il est habituel en octobre, maintenant que les récoltes se font, de voir le secrétaire-trésorier demander la remise du prêt en grain ou en argent à la porte de l'église au nom de l'agronome Landry. Cependant, cette année, à cause de la mauvaise récolte, le Conseil demande au ministère de l'Agriculture, via le député, que les réclamations soient abandonnées.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

- 1939 : Mme Siméon Robillard est payée 0,50 $ par assemblée pour allumer le poêle et faire le ménage de la salle du Conseil.

- 1939 : le secrétaire-trésorier est autorisé par le Conseil « à donner un permis de faire la glace sur le fleuve » aux personnes qui le demandent.

- 1940 : adoption d'un règlement pour « défendre la danse, les jeux de cartes à l'argent et autres jeux de hasard, gramophone à déposer les pièces de monnaie ainsi que toutes pratiques contraires au bon ordre et à la moralité... dans toutes maisons publiques, hôtels, restaurants, magasins ou boutiques avec prohibition aussi des liqueurs enivrantes à consommer. Fermeture de tout restaurant à 11 heures p.m. ainsi que le dimanche et les jours de fêtes religieuses, pendant la durée des messes, » etc... Amende possible d'au moins 5 $ mais pas plus de 20 $ plus les frais. Si non-paiement, emprisonnement possible n'excédant pas 30 jours.

- 1944 : adoption d'une résolution pour marquer « l'opposition du Conseil à l'enrôlement obligatoire pour la guerre » (conscription).

- 1946 : dans le but d'attirer les industries à Saint-Sulpice, le Conseil vote deux annonces dans chaque journal (*La Presse, La Patrie, Le Star et L'Étoile du Nord*) « offrant à tout manufacturier 10 ans de taxes gratuites pour s'établir à Saint-Sulpice ». Proposé par Émery Martel et appuyé par Gérard Landreville.

- 1948 : le Conseil vote l'achat d'une pompe à incendie à la suite de trois feux d'importance en quelques mois dans la paroisse. Malheureusement, à l'assemblée suivante, le Conseil rejette ce règlement à la suite de nombreuses protestations de citoyens.

- 1948 : suite à une demande du curé Boucher, appuyée par une pétition de citoyens, le Conseil passe un règlement pour demander à la Commission des liqueurs du Québec la révocation immédiate des trois permis accordés pour la vente des liqueurs alcooliques (Auberge des Sapins, le Commodore et le Danube Bleu).

- 1949, janvier : dès l'élection du nouveau maire, Sylva Bonneville, révocation du règlement adopté et d'un autre projet de règlement visant la prohibition dans les limites de Saint-Sulpice. Le vote décisif du maire Bonneville (4 versus 3) fait rejeter la prohibition et, ainsi, les trois permis de boissons demeurent valides à Saint-Sulpice tant que la Commission des liqueurs les accordera. Cependant, dès l'assemblée suivante, une requête signée par 55 propriétaires demande un référendum sur les permis de boissons. Le Conseil vote plutôt un règlement (4 versus 3) demandant à la Commission des liqueurs du Québec « d'émettre et de maintenir dans les limites de la paroisse deux licences d'hôtel et une licence d'auberge pour la vente des liqueurs alcooliques ». À l'assemblée suivante, on réadopte la même résolution en y ajoutant « qu'un référendum sera soumis à l'appel des électeurs pour approuver ou non le dit règlement... »
Résultats du référendum tenu le 9 juillet 1949 : 134 pour et 12 contre les trois permis.

- 1949 : décision de faire la numérotation de chaque maison de Saint-Sulpice qui se termine l'année suivante et donc existe depuis ce temps.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MÉGANTIC-HISTO

- 1949 : devant la menace de « la pyrale du maïs », insecte redoutable pour le maïs, le Conseil oblige, avec la recommandation du gouvernement, tous ceux qui cultivent le maïs à procéder à l'extermination suivante du 16 au 21 mai :
  - ramasser et brûler toute partie des plants de maïs non utilisée, tout débris ou déchet laissé dans les champs, autour des bâtisses, sur le fumier ou ailleurs;
  - détruire de la même façon les mauvaises herbes qui ont poussé dans et autour des champs de blé d'Inde car elles servent de refuge à la pyrale;
  - enfouir par un profond labour les champs, souches ou débris qui n'auraient pas été détruits pour rendre la surface du sol complètement nettoyée;
  - trois inspecteurs locaux sont chargés de veiller à l'exécution du présent règlement.

- 1949 : il y a dix phares en opération dans Saint-Sulpice et sur les îles Bouchard à cette époque selon un décompte officiel de la voie maritime.

Conseil municipal de Saint-Sulpice en 1960
Assis : Joseph Langevin, Rhéaume Nantais et Albert Chaussé;
debout : Alexis Masse, Jean-Baptiste Bellemare, Augustin Blais, Léo Lamontagne et Jean-Louis Blais

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- 1950 : budget de 2 917,89 $ pour toute la Municipalité avec un taux de taxation de 0,45 $ par 100 $ d'évaluation... évaluation totale de 648 420 $.

- 1952 : numérotation des sièges des conseillers (nos 1 à 6).

- 1957 : adoption d'un règlement pour la construction d'un poste de pompier et achat d'un camion-pompe avec l'apport de pompiers volontaires. C'est aussi à cette époque qu'on adopte le premier règlement sur la construction concernant « l'aménagement futur et l'utilisation des terrains ».

- 1959 : pour la première et la seule fois connue, une élection de conseiller a vu deux candidats, Jean-Louis Blais et Lucien Payette, obtenir 168 voix... et c'est le président d'élection qui tranche en votant pour Jean-Louis Blais... son frère !

Conseil municipal de Saint-Sulpice en 1964
Assis : Joseph Langevin, Gérard Landreville et Albert Chaussé;
debout : Albert Fortin, Sylvio Giroux, Augustin Blais, Jean-Baptiste Bellemare et Noël Desjardins

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- 1962 : achat de l'aqueduc Robitaille (réseau et droits d'eau aux bassins de Lavaltrie) pour un montant de 65 000 $ avec les servitudes. De plus, on fait alors aussi des travaux pour 425 000 $ (réservoir, usine, réseau, bornes-fontaines).

- 1963 : achat par la municipalité du « terrain de la fabrique avec bâtisses » (terre du bedeau au 1197, rue Notre-Dame) au coût de 5 800 $.

- 1964 : premier salaire des membres du Conseil : 100 $ par année aux conseillers et 150 $ par année pour le maire.

- 1966 : entente, par ordonnance, avec L'Assomption pour une conduite d'eau venant de L'Assomption afin de répondre aux besoins d'eau dans Saint-Sulpice et particulièrement pour « le haut de la paroisse » (côté Repentigny).

- 1972 : la municipalité achète la maison des Oblates (ancienne école du village) au coût de 2 500 $ avec le consentement obligatoire de la fabrique car le terrain sous la bâtisse appartient à la fabrique ! Cette bâtisse, qui avait été l'école n° 1 depuis 1921, avait été vendue par la Commission scolaire de Saint-Sulpice aux Oblates en 1960 pour leur servir de résidence alors qu'elles enseignaient et dirigeaient l'école Notre-Dame-du-Sourire. Après quelques rénovations, cette bâtisse du 1089, rue Notre-Dame devient la mairie de Saint-Sulpice à l'automne 1972.

- 1976 : après de longues discussions et un référendum, adoption d'un nouveau « Règlement d'urbanisme, de lotissement et de construction ». D'ailleurs, les années 1970 témoignent de l'expansion du développement résidentiel dans le centre du village où demeurent, de nos jours, plus de la moitié des résidents de Saint-Sulpice.

- 1980 : construction du Chalet des loisirs et aménagement du terrain.

- 1982 : ouverture d'une bibliothèque publique dans un local de l'école... puis au sous-sol de la mairie en 1983 sous la direction de Mme Monique Champagne et ses bénévoles.

- 1982-83 : implication de la municipalité pour les fêtes du 150e de l'église et le tricentenaire « de la présence de colons en sol sulpicien ». D'ailleurs, les années 1980 sont l'époque de la création de *L'Informateur municipal*, de la Soirée des bénévoles et de la rénovation extérieure de la mairie.

- Depuis 1990, de multiples réalisations et transformations ont marqué Saint-Sulpice :
  - essor de la construction domiciliaire (programme d'exemption de taxes) et habitations à logements multiples (condos, etc...);
  - règlement d'un vieux contentieux permettant la remise à Lavaltrie-Paroisse de leur réseau d'aqueduc desservi par Saint-Sulpice mais dorénavant entretenu par Lavaltrie;
  - agrandissement du Chalet des loisirs;
  - importants travaux de captation d'eau aux bassins naturels de Lavaltrie;
  - nettoyage et remplacement d'une bonne partie du réseau d'aqueduc;

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- implication financière dans la création et le soutien à la Maison des Jeunes;
- halte piétonnière sur le chemin du Bord-de-l'Eau;
- belvedère sur le Saint-Laurent en face de l'église;
- nouvelle bibliothèque municipale en 2003 sous la direction de Mme Julie Parent et ses bénévoles;
- le budget de l'an 2000 est de 1 591 875 $ comparativement à 197 $ .... en 1900 !

Voilà un bref aperçu historique de la vie municipale à Saint-Sulpice depuis 1855... vie illustrée par ses maires, ses conseillers, leurs projets, quelques-unes de leurs réalisations et les différentes activités économiques et sociales de chaque époque.

Cent ans de vie politique à Saint-Sulpice (1900-2000)

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Après la guerre, Saint-Sulpice change un peu beaucoup

Chapitre 11

Comme ailleurs au Québec, après cette grande guerre arrivent « modernisation » de la vie quotidienne, « mécanisation » de l'agriculture et sa spécialisation. Surgissent aussi de nouveaux groupes sociaux et une vie politique plus agitée avec la Révolution tranquille. De nouveaux arrivants viennent s'implanter dans notre paroisse. C'est aussi l'époque de l'âge d'or des taxis dans Saint-Sulpice puisqu'en 1945, Philippe Roy, Simon Rivest, Lucien Hétu et Louis-Philippe Chicoine assurent le transport en taxi vers d'autres paroisses.

Ferme Célestin De Grandpré en 1954

Toutefois ces quelques changements ne détruisent pas le cachet villageois et paisible de notre sol sulpicien.

Disparition de la vie agricole traditionnelle

À partir des années 1960, les fermes sulpiciennes se consacrent à la production laitière ou deviennent de grandes cultures maraîchères (culture des navets, choux, carottes et betteraves par les maraîchers Pigeon, Desjardins, Therrien, Lavoie et Fortin). D'ailleurs, au cours de ces années, certains cultivateurs s'échangent des terres afin d'assurer une rotation des cultures, un procédé qui permet d'éviter l'appauvrissement trop rapide des sols.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE COMMUNAUTAIRE ARCHIV-HISTO

Évolution notoire

Abandonnés graduellement par les familles traditionnelles faute de relève désireuse de s'occuper de la ferme, les sols cultivables de Saint-Sulpice sont cependant demeurés zone agricole à 93 %. Seul le noyau du centre du village est le lieu de développement domiciliaire, un phénomène demeuré, somme toute, très limité.

Peu à peu, l'ensemble des terres – à part les fermes laitières Deschênes (2) et Lamontagne ainsi que les maraîchers Fortin et Therrien – sont louées ou deviennent la propriété de très gros cultivateurs. Ces derniers ensemencent et récoltent surtout le soya et le maïs.

Bref, à part quelques familles toujours propriétaires de la terre ancestrale, la vie agricole a beaucoup changé à Saint-Sulpice durant ce dernier quart de siècle.

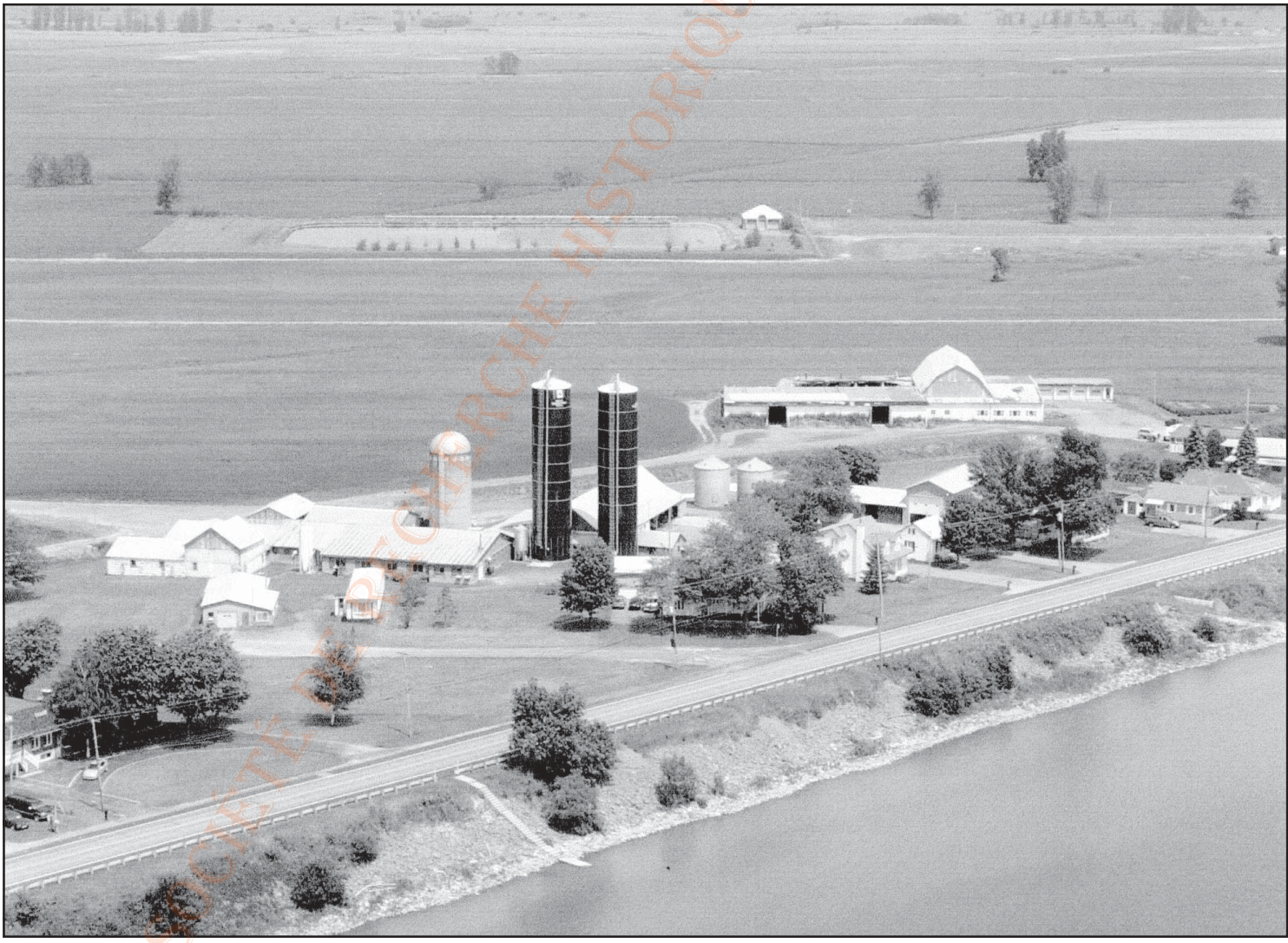

Ferme laitière d'Yves et Michel Deschênes

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Vie sociale

Comme partout ailleurs, l'après-guerre favorise l'apparition de nouveaux groupements sociaux.

Femmes de cultivateur

Un an avant la fin de la Seconde Guerre, les femmes de Saint-Sulpice décident de se regrouper. Voici comment on rappelle cet événement :

> Le 2 mars 1944, 65 dames se réunissent à l'école du village pour rencontrer Mlle Champagne, déléguée du ministère de l'Agriculture, pour la formation d'un Cercle de fermières. 45 dames sont admises à l'élection des dirigeantes. Le 9 mars, le Cercle reçoit la reconnaissance officielle par Mlle A. Marie Vaillancourt, dirigeante provinciale. La première assemblée officielle fut tenue le 5 avril 1944…[1]

Par la suite, et depuis plus de 60 ans, le Cercle de fermières de Saint-Sulpice organise plusieurs activités : conférences, expositions locales et régionales, cours d'art culinaire, de couture, d'artisanat, de tissage au métier, de tapis tressé, de tricot, de crochet et de poterie. Des défilés de mode et des voyages sont aussi organisés.

Cercle de fermières lors de la célébration du vingtième anniversaire de fondation en 1964

[1] *Livre des fermières de Saint-Sulpice.*

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Cercle de fermières lors de la célébration du cinquantième anniversaire de fondation en 1994. Les présidentes : Claire Plouffe, Gisèle Foisy, Marthe Tremblay, Pierrette Chaussé, Lucille Cousineau, la première secrétaire Anne-Marie Plouffe et Éliette Giguère.

En 1950, le Cercle de Saint-Sulpice termine premier à l'Exposition inter-cercle tenue à Saint-Charles-de-Mandeville. À partir de 1953, sa devise est « rêver grand, vouloir beau, travailler ferme ».

Au cours des années, les diverses présidentes sont :

- 1944-1952 : Maria Peltier
- 1952-1955 : Elmire Robillard-Marsolais
- 1955-1960 : Amabilis Perreault
- 1960 : Mme Gérard Gauvreau
- 1960-1963 : Thérèse Gauthier
- 1963-1967 : Lucille Cousineau
- 1967-1968 : Pierrette Chaussé
- 1968-1975 : Marthe Tremblay
- 1975-1981 : Gisèle Foisy
- 1981-1985 : Marthe Tremblay
- 1985-1989 : Claire Plouffe
- 1989-1999 : Eliette Giguère
- 1999-2005 : Ange-Marie Harvey
- 2005- : Raymonde Larivière

Cercle de fermières lors de la célébration du soixantième anniversaire de fondation en 2004. Solange Hétu, Claire Plouffe (présidente de 1985-1989) et Ange-Marie Harvey (présidente 1999-2005)

Aujourd'hui, demeurée la plus ancienne association sociale dans Saint-Sulpice, le Cercle de fermières de Saint-Sulpice regroupe toujours 55 membres. En 2004, les Fermières fêtent leur 60e anniversaire de fondation et soulignent la présence de Mme Solange Prud'homme-Hétu en tant que seule membre fondatrice toujours vivante.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Des artistes et des politiciens connus en milieu sulpicien

Au cours du XXe siècle, quelques vedettes artistiques et des hommes politiques ont vécu chez nous.

Sur le plan politique, Paul Gouin (fils de Sir Lomer Gouin, premier ministre du Québec de 1905 à 1920) a été chef de l'Action libérale nationale dans les années 1930. Ce petit-fils d'Honoré Mercier a longtemps possédé sa maison d'été au 1610, Notre-Dame et c'est maintenant son fils Pierre qui habite cette demeure. Le ministre libéral assassiné Pierre Laporte a aussi séjourné plusieurs étés chez nous.

Sur le plan artistique, Rose Ouellette (La Poune), la famille du lutteur Jacques Rougeau, Andrée Lachapelle, Robert Gadouas, de même que Claude Léveillé et Claude Blanchard ont tous vécu quelques années dans notre paroisse.

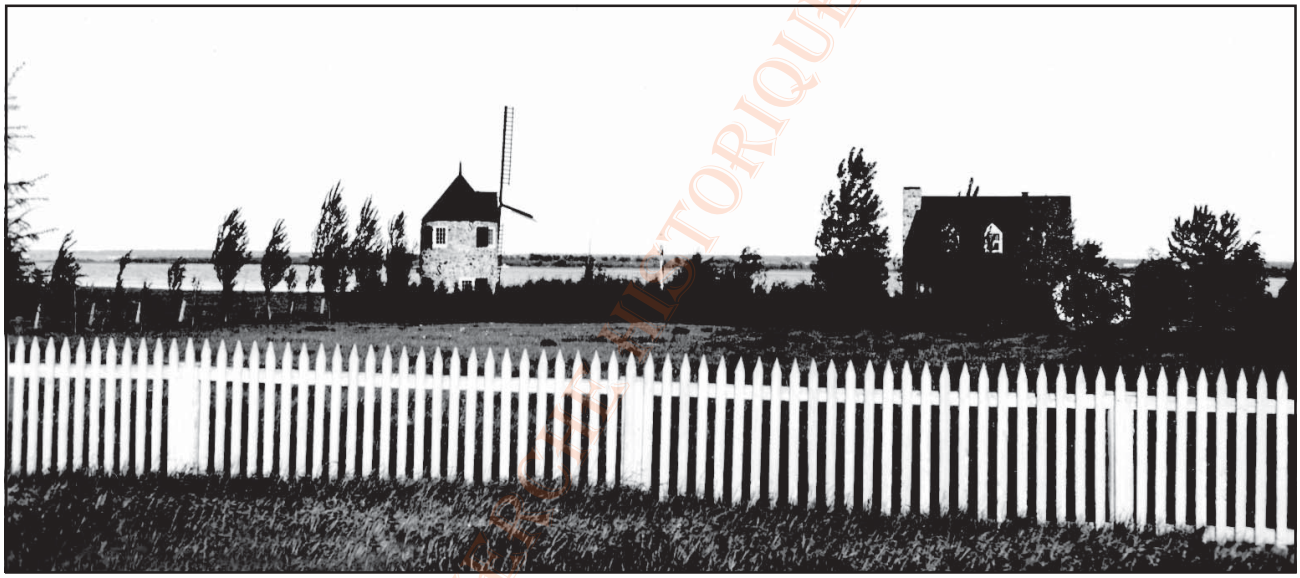

Maison de Paul Gouin et son moulin

Service des Incendies

Jusqu'à la fin des années 1940, chaque citoyen s'occupe d'éteindre tout feu par lui-même avec l'aide de ses voisins et, parfois, en faisant appel aux pompiers de L'Assomption ou de L'Épiphanie pour les « gros feux ». Malheureusement, par manque de ressources ou de temps, cela conduit généralement à des pertes totales de la maison ou des bâtiments. C'est à cette époque que M. Alfred Colmar permet l'usage de sa pompe à incendie à toute personne dans le besoin.

L'année 1948 ayant vu Saint-Sulpice subir des feux chez M. Rhéaume Nantais, à la maison de Roméo Peltier et à une grange de M. Gérard Landreville, le conseil municipal décide le 11 septembre 1948 d'acheter la pompe de M. Colmar « Hale Fire Pump » pour 4 000 $. N'ayant pas unanimité devant cette dépense, on doit reprendre le vote à au moins deux autres reprises jusqu'à ce que, finalement, le nouveau conseil élu en janvier 1949 décide de rejeter le règlement adopté sur l'achat d'une pompe incendie. À la place, le nouveau

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

conseil s'engage à payer 100 $ au sinistré pour toute valeur de bâtisse brûlée d'au moins 500 $ et laissant le reste des coûts pour le service des pompes privées à la charge du sinistré ! Mince aide, un extincteur est alors installé dans chaque partie de la paroisse (est – centre – ouest – île Bouchard) pour service en cas d'urgence.

Finalement, en 1956, c'est l'adoption d'un règlement pour la construction d'un poste de pompier sur le terrain de la fabrique. En 1957, on finalise la construction du poste de pompier et on fait l'achat d'un camion-pompe.

Les pompiers volontaires formés pour opérer le camion-pompe sont alors Camille Blais, Léopold Roy, Normand Archambault, Laval Lefebvre, Robert et Armand Martel. Ils sont payés 1,50 $ de l'heure lors d'un feu et 1 $ de l'heure pour les exercices. Succédant à Camille Blais, Alfred Alder devient chef-pompier en 1974 et Gilbert Picard prend la relève en janvier 1984.

Premier camion-pompe incendie en 1957 avec les pompiers volontaires

À cette époque le chef-pompier reçoit 45 $ lors d'un feu avec un minimum de trois heures payées. Les pompiers reçoivent 30 $ avec un minimum de 3 heures.

Depuis octobre 2000, M. Michel Deschênes est le chef-pompier et directeur du Service des incendies de Saint-Sulpice. Entouré de 3 lieutenants et de 16 pompiers et recrues, l'ensemble des 20 pompiers volontaires possèdent une formation constamment mise à jour et utilisent des équipements de plus en plus à la fine pointe de la sécurité.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Organismes communautaires

Service des Loisirs (Association sportive)

À l'automne 1949, un groupe de jeunes Sulpiciens avec en tête Léopold Roy, Camille Blais et des Tremblay demandent 100 $ au Conseil Municipal pour démarrer l'Association sportive de Saint-Sulpice.

Équipe de hockey vers 1950

Une patinoire est alors installée près du garage Roy (terrain de l'actuel bureau de poste) où l'on pratique surtout du patin libre, des joutes de hockey et de ballon balai.

En décembre 1951, la patinoire est déménagée à l'arrière de l'école du village (arrière de la mairie) et la salle d'habillage et de réchauffement est alors située au sous-sol de l'école. M. Albert Chaussé devient président de l'association et responsable de l'entretien de la patinoire éclairée pendant quelques années.

Équipe de ballon-balai vers 1950

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Par la suite, vers 1959, avec l'arrivée d'Edgar Giroux à la présidence, la patinoire est située à l'arrière de l'école Adélard-Boucher et un chalet est bâti en 1960 pour servir de restaurant, de lieu d'habillage et de réchauffement. La collaboration entre la commission scolaire et la municipalité permet une double utilisation de la patinoire et le partage des services d'entretien. La municipalité continue toujours d'aider financièrement l'Association sportive qui se trouve d'autres sources de financement dont une soirée amateur « La Nouvelle Vague » en 1960. Après beaucoup d'activités jusqu'en 1968, on décide, pour des besoins d'assurances et de subventions, d'obtenir une charte, chose faite en 1972. C'est l'époque des régates et des carnavals. Ainsi, Roger Chaussé, est président en 1972, suivi de Gaétane Bourque, Lucie Chaussé-Payette (1975) et Léo Chaussé depuis 1977. Ce dernier sera le grand promoteur de la construction du Centre communautaire en 1980 et préside donc depuis plus de 25 ans, avec son conseil d'administration, à toutes les activités sportives et récréatives (Bingo, etc.) offertes aux paroissiens.

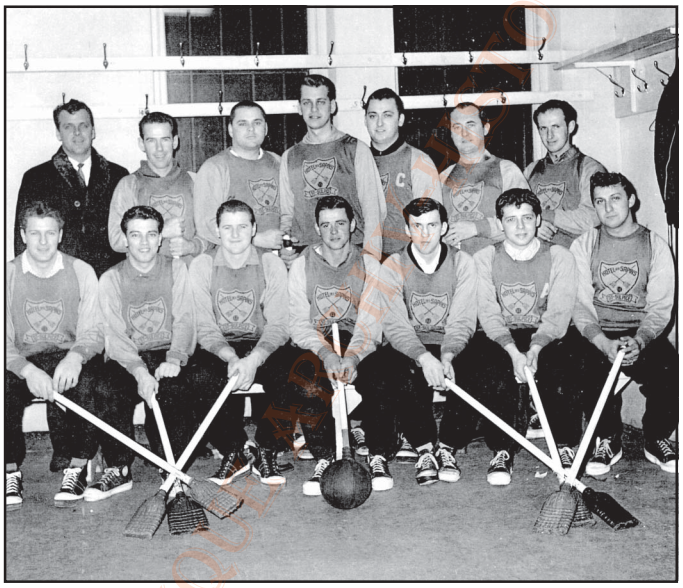

Équipe de ballon-balai vers 1965

Orchestre de toutes les soirées de loisirs
Les « trois B » – Ronald Boulet, Camille Blais et Raymond Bourque vers 1958

Soirée de la nouvelle vague en 1960
Madeleine Robitaille, Conrad Alder, Julie Therrien, Marie-Paule Lescault, Gisèle Payette, Louise Robitaille, Maurice Prudhomme et Mireille Landreville

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE APPALACHE

Chambre de commerce

Au milieu des années 1950, un groupe de commerçants, avec en tête M. Médéric Martel, se forme en association de Chambre de commerce. On y retrouve Alfred Colmar, Sylvio et Edgar Giroux, Rosaire Raymond, Fernand Lescault, Ronald Boulet, Augustin et Camille Blais et d'autres.

Dédié à la promotion du commerce local, ce regroupement dure une quinzaine d'années. Parmi ses réalisations, on se rappelle une grande kermesse tenue durant deux jours dans la cour de l'école Adélard-Boucher vers 1970 au profit de la fabrique.

Réception en l'honneur du ministre Robert Lussier par la Chambre de commerce en 1968

Club optimiste… l'Ami de la jeunesse

Un Club optimiste regroupant une trentaine de membres voit le jour en 1976. Résolument engagé à promouvoir les buts officiels d'un Club optimiste, à savoir :

- promouvoir l'optimisme en tant que philosophie de vie;
- susciter un intérêt actif envers le gouvernement et les affaires municipales;
- insuffler le respect des lois;
- promouvoir le patriotisme et œuvrer en faveur de l'entente et de l'amitié entre tous les peuples;
- aider et encourager l'épanouissement des jeunes, avec la conviction que les services rendus aux autres contribuent au bien-être de l'homme, de la collectivité et du monde;

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

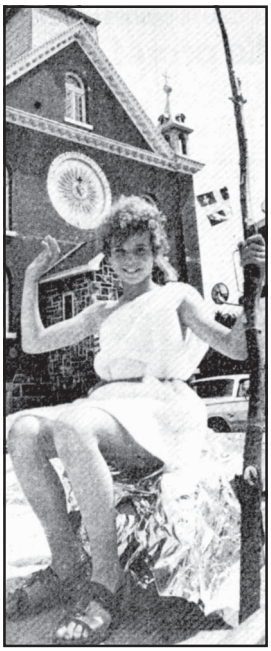

Pierre Chaussé
Saint-Jean-Baptiste
vers 1980

De plus, chaque membre doit vivre le Credo optimiste international axé sur l'optimisme, la bonne humeur, l'encouragement mutuel, l'amélioration personnelle et, en tout, à se faire l'ami de la jeunesse. Ce regroupement fait vivre à la jeunesse sulpicienne de nombreuses activités en plus de partager entre eux des réunions mensuelles animées et réaliser des projets qui ont marqué la vie paroissiale pendant vingt ans.

Parmi les centaines d'activités, rappelons le concours oratoire (l'Art de s'exprimer), les samedis de ski, les fêtes de la Saint-Jean, les courses en boîtes à savon, la sécurité à bicyclette, la visite aux aînés du Père Noël et de la Fée des étoiles, etc.

Liste des présidents:

1976-77 : Jean-Luc Bélanger, président-fondateur
1977-78 : G. Michel Tremblay
1978-79 : Jean-Paul Dubé
1979-80 : Raynald Prud'homme
1980-81 : Clément Beaudet
1981-82 : Louis Moisan
1982-83 : Michel Rondeau
1983-84 : Claude Breton
1984-85 : André Bellemare
1985-86 : Jean-Luc Bonneau
1986-87 : Gaétan Rivest
1987-88 : Claude St-Pierre
1988-89 : Denys Spénard
1989-90 : Daniel St-Jean
1990-91 : André Bergeron
1991-92 : Normand Palmer
1992-93 : Henri Landreville
1993-94 : Denis Boisclair
1994-95 : Raymond Lapointe
1995-96 : Quatre co-présidents se partagent la présidence : Pierre Bessette, André Goupil, Pierre Pépin et Léo Marcotte.

Malheureusement, les activités du Club optimiste cessent en août 1996.

Les huit premiers présidents (1976-1984) du Club optimiste

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Club de l'Amitié en 1988

L'âge d'or s'organise

Dès 1981, un club d'âge d'or est mis sur pied à Saint-Sulpice, le Club de l'Amitié. À chaque semaine, il regroupe une cinquantaine de personnes. Depuis près de 25 ans, cet organisme offre des activités de détente (cartes, bingo, jeu de poches, etc.) au Centre communautaire à chaque mardi. De plus, de multiples voyages jalonnent ce parcours rempli aussi de repas amicaux et de soirées sociales. Assumée au départ par Ghislaine Robillard-Chaussé (présidente pendant quinze ans), Diane Robillard, Carmelle et Jean Gélineau et Michel Laurin, le Club de L'Amitié est ensuite dirigé par Thérèse Clément puis, de nos jours, par Colette Ferguson.

Société Saint-Vincent-de-Paul

Ce service d'aide existe à Saint-Sulpice depuis 1977. Grâce à la persévérance de M. Jacques Bélanger, président de la Conférence Précieux-Sang de Repentigny, et avec l'appui de M. Fernand Marsolais, de la Conférence L'Assomption, M. Gérard Landreville accepte la première présidence de la Conférence Saint-Sulpice de la Société Saint-Vincent-de-Paul.

Par la suite, se succèdent Jean-Baptiste Létourneau (1978), Jean Gélineau (1980), Camille Blais (1987), Carmelle Gélineau (1991), Jean-Nil Ouellet (1997), et Monique Avon-Caron (2004).

Offrir du support matériel et financier aux plus démunis et réaliser la belle Guignolée à chaque année témoigne du dévouement de ses membres depuis près de 30 ans.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

L'Ouvroir

En 1990, un groupe de dames formé par Mesdames Terry Bouthillier, Rita Peltier, Dora Vandandaigue, Anita Tardif, Marguerite Tessier et Claire Boisclair s'organise pour réaliser des activités au profit de la fabrique : artisanat, parties de cartes, tirage d'une courtepointe fabriquée par elles, participation au bazar annuel, etc. Malheureusement, cet organisme aussi cesse ses activités en 2005.

Chevaliers de Colomb

Fondé à la suite d'un souhait du curé Jean Tétrault, le conseil numéro 11647 des Chevaliers de Colomb de Saint-Sulpice obtient du conseil suprême son approbation officielle le 13 septembre 1995.

Il y a 48 membres fondateurs recrutés à plus de 50 % par Paul Lemay. Le Grand chevalier fondateur est G.-Michel Tremblay qui l'est à quatre reprises, André Marceau à trois reprises ainsi que Jean-Pierre Bellemare et Roger Paradis à une reprise.

Le Conseil débute ses déjeuners en octobre 1995, obtient sa remise de charte le 23 mars 1996 et met en pratique sa devise d'aider la communauté chrétienne et la famille. Malheureusement cet organisme cesse ses activités en 2005.

La chorale

Depuis toujours, la chorale de l'église a permis aux plus belles voix de la paroisse de chanter tous les dimanches et à toutes les fêtes liturgiques.

Arthur Barette

Après MM. Étienne Plouffe (1904 à 1952) et René Lafortune (1952 à 1957), Mme Roméo Larin, grand-mère de Lisette Dumesnil-Landreville, devient directrice de la chorale, à la demande du curé Vaillancourt. Elle assure le chant aux divers offices religieux pendant plusieurs années.

De nos jours, la chorale est dirigée par le frère Arthur Barette, et ce, depuis 1982. L'année 2006 marquera donc sa 25e année à la direction de la chorale paroissiale.

Maison des jeunes *Le Rivage*

Depuis 1998, la Maison des Jeunes offre ses services d'accueil et diverses activités aux 12 à 17 ans de la paroisse. Sous la direction de Bernard Morin, coordonnateur, la maison, sise au 1101, rue Notre-Dame (propriété de la municipalité), accueille régulièrement une trentaine de jeunes et réalise avec eux du soutien, des loisirs, des sorties, des activités de responsabilisation, le développement d'habiletés culinaires (La Popote), des activités de financement et d'entretien dans la municipalité sous la responsabilité d'animateurs (trices) qualifiés(ées).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Avec l'appui financier de la municipalité et des parrains (marraines) depuis les tous débuts, la Maison des jeunes Le Rivage bénéficie depuis deux ans de la reconnaissance gouvernementale et reçoit à ce titre une subvention annuelle récurrente.

L'année du 150e de l'église et du 300e de la présence de colons à Saint-Sulpice

Fêtes de Saint-Sulpice en 1982

A l'initiative de l'abbé Michel Laurin, curé à l'époque, des fêtes mémorables s'organisent en 1982 pour rappeler le 150e de la construction de l'église et le 300e de la présence de colons sur les rives sulpiciennes.

La Criée avec Léopold Roy, Michel Laurin et Jean-Louis Blais en 1982

Ces fêtes se veulent alors un excellent moyen de découvrir nos racines profondes et la beauté du coin de terre où nous habitons, de s'émerveiller devant la diversité des familles et des personnes qui y demeurent, de s'engager dans un développement harmonieux en créant de nouvelles solidarités et, enfin, de faire place à la créativité, à la fantaisie et à l'espérance.

Diverses activités allant de la messe d'Action de grâce, aux aînés qui se racontent aux jeunes, à la soirée d'époque et à la Criée sur le perron de l'église… c'est donc plus d'une vingtaine d'activités qui rassemblent alors les paroissiens et les visiteurs tout au cours de cette période de fêtes en 1982.

Doyens de la paroisse de Saint-Sulpice : Aimé et Jeanne Prudhomme; Jeanne et Gustave Perreault en 1982

Évolution démographique de 1900 à 2005

1900	115 familles	665 habitants
1910	118 familles	674 habitants
1920	120 familles	610 habitants
1930	124 familles	624 habitants
1940	145 familles	702 habitants
1950	188 familles	903 habitants
1960	310 familles	1 285 habitants
1970	437 familles	1 529 habitants
1980	540 familles	1 812 habitants
1990	1 140 familles	2 508 habitants
2000	1 266 familles	3 350 habitants
2005	1 317 familles	3 497 habitants

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Épilogue

Trois cents ans plus tard, enrichi de nouveaux citoyens qui y trouvent un milieu proche de la nature et teinté par la beauté du fleuve, le village de Saint-Sulpice a heureusement évité de devenir une cité de rues, d'asphalte et d'alignement de maisons et de commerces. Bien qu'elle ait perdu plusieurs de ses anciennes fermes et leurs bâtiments qui dessinaient si joliment le cadre paroissial, notre localité demeure un endroit paisible que tous apprécient.

Notre église se dresse toujours au centre du village comme le phare qui éclaire notre identité. Malgré son élargissement, le chemin du Roy longe toujours terres et eau. Immuable vision d'un passé à préserver et d'un avenir à profiler, le majestueux fleuve Saint-Laurent, dont les eaux calmes semblent veiller sur nos destinées paroissiales, fournit à notre coin de pays une allure magnifique. C'est lui surtout qui fait de Saint-Sulpice cet havre de paix.

Saint-Sulpice et le Saint-Laurent, quelles merveilleuses représentations des forces de la terre, des humains et de l'eau !

Que les hommes et les femmes qui y vivent, ainsi que tous ceux qui ont un jour foulé le sol sulpicien, ou s'y établiront, poursuivent avec fierté et dans l'harmonie l'œuvre de nos ancêtres !

Soirée canadienne pour le 150e anniversaire de l'église de Saint-Sulpice en 1983

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Conseil municipal de Saint-Sulpice 2001 - 2005

Le logotype de la paroisse de Saint-Sulpice a été adopté en 1992.

La fleur…illustre le caractère particulièrement agréable et accueillant de la paroisse.
L'eau… illustre la situation privilégiée du territoire de Saint-Sulpice au bord d'une grande boucle du fleuve Saint-Laurent.
Le S... illustre de par le regroupement graphique des deux éléments que sont la fleur et l'eau, l'initiale capitale du nom de la paroisse de Saint-Sulpice.

Debout : G.-Michel Tremblay, Denys Spénard, Raymonde Chaussé, Denis Despard et Maurice Prud'homme; assis : Diane Bélanger, Michel Champagne, maire, et Marie-Josée Masson, secrétaire-trésorière et directrice générale

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Cent ans de vie politique à Saint-Sulpice 1900 - 2000

Lucien Côté, directeur des Services, devant l'édifice de la Mairie

Bien que la vie politique municipale date de 1855, la municipalité a voulu souligner, en mai 2000, les 100 ans des conseils municipaux du XXe siècle. Une photo ressemblant plusieurs conseillers et maires du XXe siècle immortalise le souvenir de cette soirée mémorable dans notre communauté. On y retrouve, à l'avant, mesdames Diane Bélanger, Raymonde Chaussé, Gisèle Foisy, messieurs Paul Landreville, Albert Fortin, Michel Champagne, Joseph Langevin, Gaétan Pigeon, et Sylvio Giroux. À l'arrière, messieurs Noël Desjardins, Alain Rivest, Jean St-Aubin, Denis Despard, Denys Spénard, Roméo Guastaferri, Maurice Prud'homme, Jean-Jacques Pigeon, Jean-Louis Blais, Mario Giroux, Gaétan Deschênes et Clément Couture. Absent au moment de la prise de la photo G.-Michel Tremblay.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE

Services municipaux

Le Centre communautaire et le président des Loisirs Léo Chaussé

Le Service de la Prévention des Incendies et son directeur Michel Deschênes

La bibliothèque municipale et sa directrice Julie Parent
En médaillon - Inauguration de l'édifice de la bibliothèque municipale, le 17 octobre 2003, en présence de Michel Champagne, maire, Julie Parent, Maurice Prud'homme, Jean-Pierre Soucy, curé

Services municipaux

Usine de filtration de l'eau

Station d'épuration des eaux usées

Puits de captation d'eau à nos bassins de Lavaltrie

Garage municipal

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Services publics

L'église et le presbytère

La pharmacie et la Caisse populaire

Le bureau de Poste

La Maison des Jeunes et son coordonnateur Bernard Morin

Descendance des familles ancestrales

Famille Tancrède Rivest et Rosa Martel en 1974

Famille Aimé Prud'homme et Jeanne Marsolais dont le fils Maurice habite toujours Saint-Sulpice ainsi que des descendants de Solange, Raynald et Roland

Famille Alexandre Rivest et Gilberte L'Archevêque dont la petite-fille Catherine habite Saint-Sulpice

Roméo Rivest et Lucienne Hervieux dont le fils Bernard habite toujours Saint-Sulpice sur la terre familiale

Famille Louis-Joseph Chaussé et Germaine Rivest dont les enfants Guy, Paul, Léo et Janine habitent Saint-Sulpice

Famille Joseph-Édouard Chaussé dont le fils Roger habite Saint-Sulpice

Paysages des îles

Résidence sur l'île Bouchard

Vue aérienne de l'île Bouchard et de l'île Ronde

Souvenir d'époque

Mois de Marie devant la Croix de chemin chez Tancrède Rivest mai 1955

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIDE

Partie 4

Depuis 1672

Une seigneurie au cœur du Saint-Laurent : la seigneurie des îles Bouchard

Barque de Joseph Giguère en 1954

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

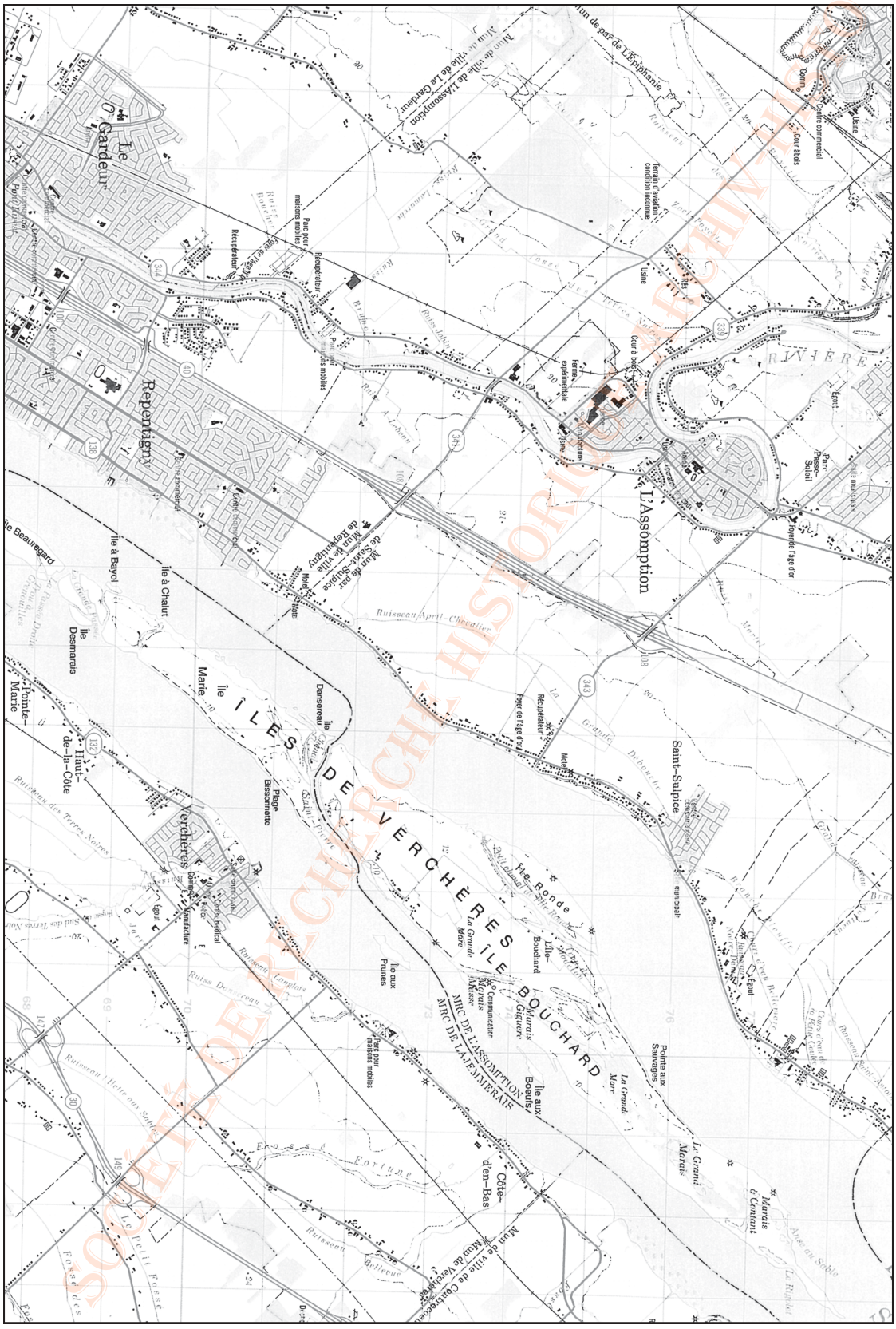
Le Gardeur
Repentigny
L'Assomption
Saint-Sulpice
Verchères
ÎLES DE VERCHÈRES
ÎLE BOUCHARD
MRC DE L'ASSOMPTION
MRC DE LAJEMMERAIS
Île Beauregard
Île à Bayol
Île à Chalut
Île Desmarais
Pointe-Marie
Île Marie
Île Dansereau
Plage Bissonnette
Haut-de-la-Côte
Île Ronde
Île aux Prunes
Île aux Boeufs
Côte-d'en-Bas
Pointe aux Sauvages
Le Grand Marais
Marais du Contant

Géographie et naissance historique

Chapitre 12

Ces îles, comme un radeau à la mer, nous plongent au beau milieu du fleuve Saint-Laurent. D'un côté, on peut admirer au loin la Côte de Saint-Sulpice et, de l'autre, le village de Verchères avec le passage des grands navires de transport et de croisière qui voguent dans les deux sens.

Archipel[1] d'une douzaine d'îles dans le fleuve Saint-Laurent appelées anciennement « les îles Bouchard » et devenues « les îles de Verchères » avec un nom pour chacune d'elles. Retenons que la seigneurie des îles Bouchard fut accordée en comprenant seulement l'île Bouchard, l'île Ronde (Villebon), l'île à Privé, l'île aux Rats et l'île aux Bœufs.

- L'île Bouchard, presque identique à Saint-Sulpice dans sa longueur, est une étendue d'environ 2 lieues (10,2 km ou 6,4 milles) par 22 arpents (environ 4 000 pieds) dans sa partie la plus large. Tout à l'extrême Est, « l'île à Privé » est pratiquement intégrée aujourd'hui à l'île Bouchard.
- L'île Ronde (anciennement appelée Villebon) a environ ½ lieue (2.2 km ou 1.4 mille) d'étendue avec au total une superficie d'environ 200 arpents.
- L'île aux Prunes : (150 arpents) appartient à la seigneurie de Verchères tout comme l'île Marie et l'île Dansereau.
- L'île Marie (anciennement l'île Longue) : ¾ lieue de longueur par 10 à 12 arpents de large.
- On ne possède pas les superficies des petites île aux Bœufs et île aux Rats ni des îles appartenant à Verchères : île Dansereau, île à Chalut, île à Bayol, île à Desmarais et île Beauregard.

Premier témoignage sur ces îles

Tiré d'un relevé de voyage de Samuel de Champlain, vers 1600 :

> « Je me meis dans un canot à la Bande du Su, où, je veis quantité d'isles, lesquelles sont fort fertiles en fruicts,… chesnes, cyprez, trembles, pibles [peupliers], boublau, fresnes, érables, hestres, fort peu

[1] De cet archipel d'îles, seules les îles Bouchard, à Privé, Ronde, aux Rats et aux Bœufs appartiennent à Saint-Sulpice; les autres sont rattachées à Verchères.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

de pins et de sapins. Il y a aussi d'autres arbres…. Nous passâmes contre une isles qui est fort agréable, et contient quatre lieues de long, et environ demye de large… ».

Le jour essuyvant, nous feisme quelques lieues, et passâmes aussi par quantité d'autres isles qui sont très bonnes et plaisantes, pour la quantité des prairies qu'il y a tant du côté de terre ferme que des autres isles : et tous les bois y sont fort petits, au regard de ceux que nous avion passé... »[2]

Petite histoire des îles Bouchard

L'histoire des îles Bouchard – aujourd'hui appelées îles de Verchères et comprenant l'île Bouchard, l'île Ronde (Villebon), l'île Marie (Longue), l'île aux Rats, l'île aux Bœufs, l'île Dansereau, l'île aux Prunes, l'île à Privé, etc. – est intimement reliée à celle de Montréal et de M. de Maisonneuve, du moins quant à son origine nominale.

Origines

En effet, le Docteur Étienne Bouchard, chirurgien né à Paris en 1622 et domicilié à Épernon, prend l'engagement par contrat, le 10 mai 1653, devant Messieurs de Maisonneuve et De La Dauversière « de demeurer 5 ans à Ville-Marie (Montréal), d'être logé, nourri, couché, fourni de tous les instruments nécessaires pour exercer son art médical et recevoir 150 livres de 20 sous par an[3] ».

C'est ainsi qu'il arrive ici la même année, avec en poche la somme de 147 livres en avance de gages de la Compagnie de Montréal, après une traversée avec la « Grande Recrue » (lot d'immigrants venus de France).

Peu de temps après son arrivée, le Dr Bouchard se fait accorder les îles au sud de la seigneurie de Saint-Sulpice comme territoire de chasse et de pêche. Jamais, il ne les habitera. Cependant, depuis ce temps, ces îles prirent son nom. Voilà l'origine de la dénomination « îles Bouchard ».

Pour une raison méconnue, Étienne Bouchard obtient le privilège de rompre son engagement médical de 5 ans car, dès le 30 mars 1655, il signe un nouveau contrat avec 42 des principaux habitants de Ville-Marie par lequel il s'oblige, moyennant « cent sous par an payable en deux termes, de soigner toutes sorte de maladies, tant naturelles qu'accidentelles, exceptée la peste, la grosse vérole, la lèpre, le mal caduc et l'opération de la pierre[4] ».

Sa situation doit être bonne puisque deux ans après son arrivée, il épouse, le 6 octobre 1657 à l'église Notre-Dame de Québec, Marguerite Boissel. Cette dernière est âgée de 14 ans seulement tandis que son futur époux a déjà atteint sa trente-cinquième année. Soulignons cependant que ce phénomène est assez courant à l'époque.

---

2 Champlain, Samuel de, *Oeuvre de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, vol. 1, p. 100-101.
3 Auger, Roland-J., *La grande recrue de 1653*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1954, p. 49 ss.
4 E.-Z. Massicotte, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, Québec,1922-23, p. 131 ss.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Par la suite, on retrouve, à plusieurs endroits dans les archives, le nom du docteur Bouchard. À titre d'exemples, voici quelques-unes de ses actions médicales et transactions :

- 28 janvier 1657 : Médecin à l'Hôtel-Dieu, il soigne **Jeanne-Mance** à la suite d'une chute sur la glace où elle se brise deux os de l'avant-bras droit avec luxation du poignet. Ni le docteur Bouchard ni le médecin du gouverneur de Québec ne se rendent compte de l'état du poignet de la malade. Jeanne-Mance en demeurera handicapée jusqu'à sa mort.

- 29 novembre 1657 : Somme d'argent reçue pour avoir pansé, nourri et logé durant douze jours le soldat Jean Valliquet qui a été frappé par **Jacques de Laporte dit St-Georges**.

- 8 novembre 1658 : Transaction avec **M. de Maisonneuve**.

- 6 mai 1660 :Transaction avec le brasseur Louis Prud'homme.

Il semble que les nombreuses activités du docteur Bouchard prennent beaucoup de son temps. Il en est même venu à délaisser quelque peu sa jeune épouse, Marguerite Boissel, puisque celle-ci, le 17 juin 1660, doit répondre d'une affaire de mœurs. Cette dernière condamnée, son mari est laissé libre « ou de la renfermer ou de la renvoyer à ses parents[5] ». En bon époux, et se sachant peut-être un peu responsable, ce dernier lui pardonne. Par la suite, le couple commence à élever une famille nombreuse. De leur union naissent neuf enfants.

Cependant, on dit que le docteur Bouchard est plus tard abandonné par sa femme et séparé de ses enfants. Il meurt seul le 19 juillet 1676, à l'âge relativement jeune de 54 ans. Trois jours plus tard, il sera inhumé à Montréal.

Même si le docteur Bouchard laisse à jamais son nom à ces îles, un nouveau chapitre de l'histoire des îles Bouchard va donc s'ouvrir.

La famille Robineau-Jordy

Ce nouveau chapitre débute le 29 octobre 1672, au moment où l'intendant Talon constitue en fief seigneurial les îles Bouchard et les concèdent au Sieur François Robineau de Fortelle qui vit alors en France. En 1680, à la mort de celui-ci, son frère, René Robineau de Bécancour, premier baron de la seigneurie de Portneuf, hérite, au nom de ses enfants, de la seigneurie des îles Bouchard. Cette seigneurie comprend alors la grande île Bouchard, l'île Ronde, l'île aux Bœufs, l'île aux Rats et l'île à Privé.

Lorsque sa fille, Louise-Catherine Robineau de Bécancour, née en 1677, épouse le 22 novembre 1705, au Cap-de-la-Madeleine, François de Jordy, elle apporte en dot ce qui suit :

1- Une part contingente dans **le fief ou la seigneurie des Isles Bouchard**;
2- Une rente de 281 livres, 1 sol, 10 deniers, monnaie de France, à prendre annuellement, savoir 212 livres sur l'hôtel de ville de Paris et le surplus sur divers débiteurs particuliers de la succession de feu sieur Robineau son père;

[5] Documents judiciaires, Archives nationales du Québec à Montréal.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

3- Une part contingente qui doit lui revenir dans la terre de baronnie de Portneuf;
4- Sa part de la succession de feu son frère, Joseph Robineau, sieur de Villebon, en son vivant commandant en Acadie;
5- Sa part de la succession de feu son frère, le sieur François-Alexandre Robineau, seigneur de Bécancour, enseigne de vaisseau du roi, mort sur le navire *La Précieuse* en route vers Vera Cruz;
6- La part que son frère Pierre Robineau, deuxième baron de Portneuf et son épouse Charlotte Le Gardeur eurent dans **le fief et la seigneurie des Isles Bouchard** et qu'ils lui ont récemment vendue;
7- Une chambre garnie…;
8- La part que Pierre et René, ses frères, ont dans la **seigneurie des Isles Bouchard**, comme aussi celle de Jacques, son autre frère, que Pierre se fait fort de lui faire également abandonner...[6]

Bref, il s'agit ici d'une assez riche héritière. De son côté, François de Jordy, né en 1666 et arrivé au Canada à bord de la *Diligence* en juillet 1685, a déjà vécu une vie bien remplie. Il se bat d'abord comme officier contre les Iroquois. Il connaît ensuite des démêlés avec les curés de Bastican et de Champlain et, en 1694, il subit les foudres de Mgr de Saint-Vallier à cause de « rumeurs de comportements légers »[7] avec l'épouse d'un tenancier d'auberge. Par après, sa situation se rétablit. Du gouverneur Frontenac, il reçoit, le 15 octobre 1696, le fief des Aulnets. Quelques semaines plus tard, il se marie, le 26 novembre, avec Marie-Anne Nolan. Celle-ci lui donnera trois enfants avant de mourir, le 17 décembre 1703. Pendant tout ce temps, François de Jordy continue sa carrière militaire.

Déjà seigneur des Aulnets, il devient, en épousant Mlle de Bécancour, seigneur du fief des Isles Bouchard. C'est le 27 juillet 1706 qu'il obtient formellement le droit de chasse et de pêche sur ses îles. À cette époque, l'arpenteur Catalogne fera la description suivante de ce domaine :

> Les Isles Bouchard qui sont au sud de Saint-Sulpice appartiennent à M. Desjordis, capitaine dans les troupes. Une de celle qui appartient au dit sieur Desjordis est la plus grande, mais entrecoupée de **marais poissonneux** et **avantageux pour la chasse au gibier passager**, et prairies et quoique les terres y soient des meilleures du pays. Elle est si sujette aux inondations qu'il y en a très peu de réduites à la culture, celles qui sont cultivées produisent abondamment toutes sortes de **grains et légumes**, les habitans qui y sont establis y sont fort à leur aise. Il y a **quantité de gros bois** consistants en hormes, chesnes blancs, errables, meriziers, plaines, fresnes et noyers qui la plupart dans certaines années se trouvent couverts de **raisins du pays** qui fait du **vin fort acre et noir** comme de l'encre…[8]

Malgré l'abondance de son fief, le sieur de Jordy va vivre, au tout début, plusieurs tracasseries avec sa seigneurie des îles Bouchard. D'abord, une longue contestation est engagée par Madame de Verchères, la mère de la célèbre Madeleine, aussi grande plaideuse que sa fille est fière héroïne, au sujet de deux des Isles Bouchard, soit probablement « l'île aux Bœufs et l'Isle aux Rats ». Le conflit juridique perdure des années durant, jusqu'à ce que l'intendant Raudot rende sa décision. Par ordonnance de 1709, l'intendant décide qu'elles appartiennent au sieur de Jordy.

---

6 Abbé Élie-J. Auclair, *Les de Jordy de Cabanac, seigneurs des îles Bouchard*, p. 151-152.
7 *Ibidem*, p. 134
8 « Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal » *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXI, Beauceville (septembre, octobre, et novembre 1915), nº IX, p. 257-269; nº X, p. 289-302 et nº XI, p. 321-335.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

De plus, le nouveau seigneur a de nombreuses difficultés à obtenir sur ses terres en exploitation les journées de corvée que lui doivent ses censitaires. Enfin, bien que ses îles soient considérées un endroit propice à la traite des fourrures, parce que bien situées au milieu du Saint-Laurent, celles-ci sont susceptibles d'inondations à chaque printemps lors de la descente des glaces !

Installation permanente

Peu de temps après le règlement de son litige avec Mme de Verchères vers 1709-1710, le seigneur de Jordy vient s'établir définitivement dans son domaine des Isles Bouchard. Il se fait construire un « manoir en bois rond, fait de pièces sur pièces, d'un étage et mesurant 30 pieds de longueur sur 20 pieds de largeur », le tout couvert de planches. À son habitation principale, il ajoute ces deux constructions : une « grange en bois rond, en pièces sur pièces », recouverte de paille et un hangar bâti sur des « poteaux de terre »[9]. En plus de ses tâches militaires, le seigneur de Jordy s'occupe de faire arpenter sa seigneurie et de la coloniser du mieux qu'il peut.

Famille nombreuse et mortalités

De son mariage avec Louise-Catherine Robineau de Bécancour[10] naissent neuf enfants dont nous traçons ici un bref historique :

- 1er : Anonyme, masculin, né et décédé le 3 septembre 1707 à l'île Bouchard, sépulture le 7 sous l'église de Saint-Sulpice.
- 2e : Pierre-François[11], né le 30 septembre et baptisé à Repentigny le 10 octobre 1710, et marié à Charlotte Foisy en 1746. Devient seigneur des îles après la mort de sa mère en 1757 et ce jusqu'à son décès. Inhumé à Saint-Sulpice le 20 août 1778.
- 3e : Charlotte-Renée, née le 24 novembre 1711 à Chambly, meurt elle aussi dans le naufrage de *l'Auguste*, le 16 novembre 1761.
- 4e : Marie-Louise, baptisée à Repentigny le 15 octobre 1713 et inhumée à Montréal le 29 novembre 1749.
- 5e : Charles-René, connu sous le nom de Jordy-Villebon, baptisé à Saint-Sulpice le 12 juin 1715. Il meurt dans le naufrage de *l'Auguste* dont nous raconterons plus loin la tragique aventure qui se termine le 16 novembre 1761.
- 6e : Louis, né le 20, baptisé à Lavaltrie le 23 mars 1717, connu sous le nom de Louis de Jordy des îles et inhumé le 10 mars 1785.
- 7e : Antoine, baptisé à Saint-Sulpice le 18 septembre 1718, meurt à sept ans seulement. Il sera inhumé à Trois-Rivières le 19 février 1726, trois jours seulement après son père.

Jean de Jordy
descendant de Pierre-François

[9] Abbé Élie-J. Auclair, *Les De Jordy de Cabanac, seigneurs des îles Bouchard*, p. 155

[10] Soulignons que les deux filles survivantes de son premier mariage à Marie-Anne Nolan furent « élevées, nourries et entretenues au soin de la deuxième épouse, Louise-Catherine, qui se dévoue avec zèle pour les élever selon leur condition et avec une éducation reçue chez les Ursulines de Québec ». *Idem*, p. 220.

[11] De la descendance De Jordy-Robineau sont connus, de nos jours, plusieurs De Jordy-Moreau de Verchères et Contrecœur.

SOCIÉTÉ D'HISTORIQUE DE BOUCHERVILLE

- 8e : Marie-Anne, née le 11, baptisée à Saint-Sulpice le 12 septembre 1721, meurt à l'âge de 4 ans seulement. Elle est inhumée à Trois-Rivières le 5 février 1726, soit 11 jours avant le décès de son père.
- 9e : Anonyme, masculin, décédé le 4 août 1722 à l'âge d'environ trois semaines, sépulture le 6 à Saint-Sulpice.

Ainsi, même si cette union vit naître neuf enfants, la mortalité frappe lourdement la famille Robineau- de Jordy. Après seulement 21 ans de mariage, en 1726, le père décède. Deux de ses jeunes enfants, Antoine et Marie-Anne, âgés respectivement de 7 et de 4 ans, sont également emportés par la maladie. En 1749, la deuxième des filles, alors âgée seulement de 36 ans, meurt. Par la suite, une autre lourde épreuve survient. Cette fois encore deux enfants meurent tragiquement. Un an après la conquête de 1760, Charles-René, 46 ans, et Charlotte, 40 ans, sont emportés dans le naufrage de *l'Auguste*. Ainsi, seuls l'aîné Pierre-François et le troisième garçon, Louis, connaissent une longue vie puisqu'ils s'éteignent, tous deux, à 67 ans.

Des censitaires

À la naissance du dernier enfant en 1722, il y a, aux îles Bouchard, 20 censitaires tenant « feu et lieu ». En comparaison, on en compte seulement 32 à Saint-Sulpice, 27 à Repentigny et 20 à Lavaltrie. C'est donc dire que les îles sont alors passablement développées au temps de la famille Robineau-Jordy.

Voici la liste des 21 censitaires d'après « L'Aveu et dénombrement des Isles Bouchard du 16 avril 1723[12] » :

Côté nord vers l'ouest:

- **Gabriel Guertin** : 60 arpents dont 3 labourables et 1 en prairie;
- **François Bouteiller** (probablement Bouthillier) : 80 arpents avec maison, grange, 12 arpents labourables et 1 arpent de prairie;
- **Pierre César dit Lagardelette** : 60 arpents, maison, grange, 10 arpents labourables et 3 arpents de prairie;
- **Pierre Cothin** (Collin) : 60 arpents, maison, grange, 8 arpents labourables et 1 arpent de prairie;
- **Jean Charon** (Charron) : 80 arpents, maison, grange, 15 arpents labourables et 4 arpents de prairie;
- La veuve née **Marguerite Benoît** et remariée à Joseph Gauthier : 60 arpents dont 2 arpents labourables. Pas encore établi;
- **Michel Cothin** (Colin) : 120 arpents, maison, grange, 10 arpents labourables et 4 arpents de prairie;
- **Pierre Chagnon dit Larose** : 80 arpents, maison, grange, 10 arpents labourables.

Côté sud vers l'ouest:

- **Exuper Duhamel** marié à Catherine Bouvier (Bouviest) : 60 arpents et pas encore établi n'ayant sa terre que l'automne dernier;
- **Pierre Guertin** : 80 arpents, maison, grange, 4 arpents labourables;
- **Louis Chaillon** (Chagnon) : 67 arpents, maison, grange et 6 arpents labourables;

[12] Aveux et dénombrements du régime français, cahier 1, folio 65.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIR-HIS

- **Paul Desmarest** (Desmarais) : 80 arpents, maison, grange, 15 arpents labourables et 2 arpents de prairie;
- **Laurent Deganne** : 60 arpents, maison, grange et 10 arpents labourables;
- **Thomas Duhamel** marié à Angéline Beignet : 60 arpents, maison, grange, écurie, 10 arpents labourables et 2 arpents de prairie;
- **Jacques Durant** : 60 arpents, maison, grange, écurie, 6 arpents labourables et 1 arpent de prairie;
- **Pierre Guertin**, père : 60 arpents, maison, 6 arpents labourables et 2 arpents de prairie;
- **Pierre Mazurest dit Lapierre** : 60 arpents, maison, grange, 9 arpents labourables et 5 arpents de prairie;
- **Jacques Goyest ou Goguet** : 80 ½ arpents, maison, grange, écurie, 8 arpents labourables et 3 arpents de prairie;
- **Jacques Foisy** : 80 ½ arpents, maison, grange, écurie, 10 arpents labourables et 3 arpents de prairie;
- **Michel Desmarest** : 60 arpents, maison, grange, 10 arpents labourables et 2 arpents de prairie;
- **Paul Desmarest**, père : 80 arpents, maison, grange, écurie, 30 arpents labourables et 6 arpents de prairie.

Quant au domaine du Seigneur établi sur l'île Ronde (Villebon) et ses 200 arpents, on y retrouve:

- la **maison** pièce sur pièce de 30 pieds par 20 pieds;
- une **cuisine** de pièce sur pièce de 25 pieds par 18 pieds;
- 2 **granges** de 50 pieds par 30 pieds et de 80 pieds par 25 pieds;
- 1 **étable** de 25 pieds par 18 pieds;
- 60 **arpents labourables** et 4 arpents de prairie.

Le seigneur de Jordy possède donc, de loin, la plus imposante propriété des îles. Signalons que l'île Longue (Marie) et l'île aux Prûnes appartiennent alors à M. Baptiste Jarret de Verchères.

Une requête

À l'époque, le seigneur François de Jordy prend la tête de ceux qui, trouvant peu commode d'aller à l'église de Saint-Sulpice pour les offices religieux, demandent d'avoir leur paroisse et leur église, compte tenu que la population des îles est aussi nombreuse que celle d'autres paroisses autonomes. Cette demande, présentée le 15 février 1721 lors « d'une assemblée sur la commodité et l'incommodité des paroisses, convoquée par Mathieu-Benoit Collet, procureur général du roi de France au Conseil Supérieur de Québec » et en présence du curé de Saint-Sulpice, en fait foi :

> Et le quinze du même mois, sur les neuf heures du matin, en la ditte paroisse et seigneurie de Saint-Sulpice, sont comparus par devant nous **M. Pierre Le Sueur**, prestre, missionnaire de Saint-Sulpice de Montréal faisant fonctions curialles en la dite seigneurie de Saint-Sulpice, la Valterye et isles Bouchard, et stipulant aussy pour Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, Seigneurs de la dite paroisse de Saint-Sulpice, **François Desjordy**, escuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, major de la ville des Trois-Rivières, seigneur des isles Bouchard, **Jean Prudhomme**, capitaine de milice de la coste du dit Saint-Sulpice, **Pierre Guertin**, capitaine de milice des dites isles Bouchard, Charles Cusson, Charles Pattedoye, Michel Rivet, Charles Rivet, Jean Perrot, Louis et Ignace Piché, Paul Marest, Jacques Maret, Morice Rivet, Jean Perrot dit Duchesne, Nicolas Rivet, Pierre Gourre,

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

> Jean-Baptiste de la Perche, Claude Perrot, Pierre Perrot, Jacques Mousseaux, Pierre Lescarbot, Claude Presne, Nicolas Chaussé, Pierre Laporte, tous habitants et paroissiens de la dite paroisse de Saint-Sulpice faisant tant pour eux que pour ceux qui n'ont pu venir en cette assemblée, le dit Paul Marest, père, Michel Marest, fils, Jacques Choisy (Foisy), Jacques Gagnet (Goyest), Pierre Mazuret, Louis Jarest (Chagnon), Thomas Duhamel, Paul Marest, François Bouteille (Bouthillier), Pierre Coesar (Cayer), Pierre Colin, Michel Colin et Pierre Chagnon, tous habitans de la dite seigneurie des isles Bouchard…

Après avoir ainsi énuméré tous les requérants, le curé Le Sueur y va de ses questions :

> Nous avons exposez le sujet de notre commission et les avons interpellez de nous dire l'étendue présente de la dite paroisse de Saint-Sulpice, le nombre de chefs de famille qui la composent et de nous déclarer si eux ou quelqu'uns de ceux qui n'ont pu venir en cette assemblée sont incommodés pour venir à l'église paroissiale de cette seigneurie, soit par la difficulté des chemins ou par l'éloignement;

À cela, les représentants des habitants des îles Bouchard apportent les précisions suivantes :

> Sur quoi, ils nous ont dit… que sur la plus grande des isles Bouchard, il y a vingt chefs de famille tenant feu et lieu, que sur la plus petite des dites isles est le domaine du dit seigneur Desjordy…

Ils précisent ensuite les principaux motifs de leur démarche :

> Et par le dit sieur Desjordy et habitans des isles Bouchard a esté dit qu'ils sont **très incommodés pour venir à l'église de Saint-Sulpice** principalement dans les mauvais temps de l'automne et du printemps et pendant que les vents impétueux règnent dans ces îles, ils sont privés de pouvoir venir au service divin et même des secours spirituels en cas de maladie, qu'ils ne peuvent même pas envoyer leurs enfants aux instructions…

Enfin, ils présentent leur solution :

> [Ces derniers] nous ont représentés qu'il y aurait lieu **d'ériger une paroisse chez eux** dont le revenu seroit suffisant pour l'entretien d'un curé en y joignant neuf (9) chefs de famille qui sont habitans du bout d'en haut de l'isle Marie, qui profiteroient de la commodité de cette nouvelle paroisse ne se trouvant éloignez de la grande isle Bouchard que par un petit trajet qui n'est pas d'un arpent… »[13]

Malheureusement, cette requête n'aura pas de suite positive. Les habitants des îles continueront à être desservi par Saint-Sulpice. Ils devront toujours effectuer la traversée du fleuve lorsqu'ils désirent assister aux offices religieux.

Importante carrière militaire

En plus de se préoccuper des besoins de ses censitaires et d'élever sa famille, le sieur de Jordy poursuit sa carrière militaire. Le prouvent les faits suivants :

[13] Archives nationales du Québec, référence incomplète, p. 288-289.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTIQUE

- **1709** : commandant dans une expédition de guerre au Lac Champlain;
- **1712** : capitaine commandant au Fort Saint-Louis à Chambly;
- **1718** : nommé Chevalier de Saint-Louis;
- **1720** : nommé major de Trois-Rivières[14].

D'ailleurs, vers la fin de sa vie, M. de Vaudreuil dira de lui, le 22 octobre 1722, qu'il est « un très bon officier ayant été dans plusieurs partis contre les Iroquois et contre les Anglais. Il a fait son devoir avec distinction dans toutes les occasions qui se présentent. Il est de bonne mœurs et fort réglé dans sa conduite…[15] ». Bref, le capitaine de Jordy est fort respecté.

En 1725, François de Jordy est élevé au titre de commandant des Trois-Rivières[16], avant d'y mourir et d'y être enterré le 16 février 1726.

Vie de veuve

Six mois après la mort de son mari, la seigneuresse des Isles Bouchard, Louise-Catherine Robineau de Bécancour, présente, le 24 septembre 1726, une requête au lieutenant général de la prévôté de Québec pour pourvoir à la tutelle de ses enfants, dont l'aîné n'a que 16 ans. Nommée tutrice, elle fait dresser deux ans plus tard, soit le 30 juillet 1728, un inventaire de ses biens. Ce document vaut la peine d'être cité à cause de sa précision et des détails qu'il contient. Il nous donne une bonne idée de l'état de fortune, plutôt réduite, de la famille :

> « Il y a, à ce moment sur le domaine seigneurial même, **cinquante arpents de terre labourable**, qu'on y a semé (en 1728) 26 minots de blé, 4 ¾ de pois, 6 d'avoine… la ferme comprend 2 chevaux, 2 taureaux, 4 vaches, 3 génisses, 5 moutons, 14 cochons gros et petits tandis que, à la basse-cour, on compte 42 poules, 20 couples de poulets et 30 dindons…[17] ».

À vrai dire, pour une veuve de seigneur, ce n'est pas si considérable. On est plus riche d'honneur et de considération au manoir des Isles Bouchard, que de troupeaux et de moissons ! En fait, à part ce domaine des Isles Bouchard, il ne reste à peu près rien à Louise-Catherine Robineau de tous les biens – fief des Aulnets, rentes, droit sur le domaine de Portneuf que sa généreuse dot lui avait attribuée. Elle est plus riche en titres qu'en espèces sonnantes.

La veuve de Jordy va survivre 31 ans à son mari. Durant tout ce temps, dans les sentiments de la religion et de l'honneur, elle se consacre à l'éducation de ses enfants et à l'établissement de chacun d'eux. C'est également elle qui veille sur les censitaires et la seigneurie. Elle est, dit-on, « comme la femme courageuse et forte dont parle l'Évangile[18] ».

---

14 Abbé Élie-J. Auclair, *Les De Jordy de Cabanac, seigneurs des îles Bouchard*, p.157.
15 *Idem*.
16 *Idem*.
17 *Ibidem*, p. 234-235.
18 *Ibidem*, p. 237.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Louise-Catherine Robineau-Bécancour vivra très longtemps. En effet, elle décède à 80 ans dans son manoir des Isles Bouchard. Elle sera inhumée à Saint-Sulpice le 12 septembre 1757.

Après cette lourde perte de la mère, une tragédie attend la famille de Jordy.

Le naufrage de l'Auguste

Avant de poursuivre cette histoire, il est temps de prendre connaissance de la terrible tragédie du bateau *l'Auguste* qui a disparu en mer le 15 novembre 1761, entraînant dans la mort Charles-René De Jordy de Villebon, sa famille et sa sœur Charlotte-Renée.

Situons tout d'abord brièvement le contexte. À la suite de la chute de la Nouvelle-France aux mains des Anglais, beaucoup de nobles décident de retourner en France. Car avec la Conquête de 1760, de nouveaux maîtres viennent de prendre les rênes du pouvoir dans la colonie.

Après avoir courageusement servi sous les ordres du général Montcalm, Charles-René De Jordy de Villebon, deuxième garçon et cinquième enfant de François de Jordy et Louise-Catherine Robineau, décide de partir pour la mère-patrie avec sa famille et sa sœur Charlotte-Renée. Une longue traversée est à faire avant de fouler le sol du pays de son père.

Avant de quitter ses proches, probablement sous le coup d'un fort pressentiment, sa sœur Charlotte se rend, le 26 septembre 1761, chez le notaire Panet de Montréal. Elle lui dicte ses dernières volontés « en recommandant son âme à Dieu, le suppliant de lui faire miséricorde et de la placer au nombre de ses élus et de tous les saints[19] », tout en complétant ses volontés testamentaires.

Au moment du départ, le gouverneur anglais Murray met deux navires à la disposition de ceux désireux de retourner en France. À cause d'un manque de place, on doit ajouter un troisième bateau, *l'Auguste*, un navire assez vieux et un peu trop usé pour affronter l'océan ! Malheureusement, il n'y a aucun autre navire disponible en bon état. Et, le 28 octobre, la petite flotte quitte le port de Québec.

Tout alla bien jusqu'à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Mais, bientôt une tempête se lève. Elle sépare les trois navires et *l'Auguste* se perd. Le 16 novembre 1761, il échoue, entraînant avec lui corps et biens, sur les côtes du Cap-Breton tandis que les deux autres navires réussissent leur traversée de l'Atlantique et parviennent en Europe. À l'exception de sept passagers qui vont échapper à la mort presque par miracle, tous les autres, incluant Charles-René (46 ans), son épouse, au moins trois enfants connus, et sa sœur Charlotte-Renée (49 ans) périssent dans les eaux froides. Malgré ses dernières volontés, la fille de Jordy ne sera pas « inhumée avec un service solennel ». Elle devra se contenter « du silence des eaux pour dormir son dernier sommeil[20] ».

[19] Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1913, p. 220-236.
[20] *Idem*.

SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Avec ces nouveaux décès, la famille de Jordy est passablement réduite. C'est probablement ce qui explique la suite de l'histoire.

Succession et ventes

Avec leur vieillissement, les deux frères survivants, Pierre-François et Louis, décident plus tard de vendre la seigneurie paternelle. Entre 1780 et 1784, par ventes successives, le dernier enfant De Jordy, Louis, cède à peu près toute la seigneurie des Isles Bouchard à Messire Charles-François Lemaire de Saint-Germain, curé de Saint-Sulpice et de Lavaltrie. Cet abbé, né à Montréal le 28 novembre 1747, a été ordonné prêtre le 18 août 1771. Il assure la cure de Saint-Sulpice de 1776 à 1784. Par la suite, il sera curé de Repentigny jusqu'à son décès à cet endroit le 28 mars 1793.

Cinq ans plus tard, Venant Saint-Germain, frère ou neveu héritier du curé et négociant de Repentigny, rend en l'année 1798 « foi et hommage pour le fief des Isles Bouchard[21] » en tant que propriétaire seigneur. Mais à peine quinze ans plus tard, il décide de se départir de sa vaste propriété. Par un acte de vente daté du 18 juin 1812, il cède « le fief et la seigneurie des Isles Bouchard » au sieur Jean-Baptiste Hérigault, docteur en médecine. Mais ce nouveau venu ne demeure pas propriétaire longtemps. En effet, dès le début 1813, il vend son bien.

L'association Malard-Beaudry

Cette nouvelle transaction donne lieu à une plus grande stabilité. L'acte de vente du 8 janvier 1813 est au nom d'Antoine Malard. Cette acquisition a apparemment été effectuée pour le compte de la société qui existait déjà entre Antoine Malard dit Delorier et son épouse Marie-Catherine Hurteau avec Pierre Beaudry et dame Marie-Angélique Malard dit Delorier, d'autre part. Il s'agit, en somme, d'une association frère-sœur et conjoints. À son décès, en 1822, Antoine Malard institue sa femme, Catherine Hurteau, sa légataire universelle. Bientôt, la propriété passera aux mains du second couple.

En effet, le 13 janvier 1824, aux termes d'un partage reçu devant le notaire André Jobin, la « dite Catherine Hurteau, d'une part, et les dits Pierre Beaudry et Marie-Angélique Malard, d'autre part » procèdent au partage des biens qu'ils possèdent en commun et la dite seigneurie tombe « dans le lot de ces derniers, sans soulte ni retour[22] ». Par la suite, on retrouve, le 25 mai 1829, un « Acte de foi et hommage » de Pierre Beaudry, de Montréal, « tant à son nom propre qu'en celui de son épouse, Angélique Malard dit Delorier[23] », pour le fief de la seigneurie des îles Bouchard. Cette dernière décéda vers 1835.

Au décès de Pierre Beaudry, le 9 janvier 1844, ce dernier laisse dans sa succession la dite seigneurie puisqu'il ne s'est pas remarié. Dans son testament, il lègue son bien à sa fille Zoé Beaudry, épouse de Charles Dorion, « à charge de substitution en faveur des enfants nés et à naître de ce mariage, avec défense d'aliéner avant l'ouverture de la substitution[24] ». Quelques années plus tard, soit au début des années 1850,

[21] Foi et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 198.
[22] Minutier de André Jobin, notaire à Montréal, 13 janvier 1824.
[23] Foi et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 170.
[24] Minutier de Joseph Belle, notaire, 26 novembre 1843.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

l'héritière Zoé Beaudry décède. Elle laisse alors sa propriété à ses trois enfants nés de son mariage avec Charles Dorion : François-Xavier-Wilbrod Dorion, Pierre-Achille-Adélard Dorion et Marie-Louise-Ernestine Dorion. Ces derniers deviennent ainsi « propriétaires absolus des rentes de la seigneurie des îles Bouchard » et Charles Dorion, au nom des trois enfants, est le dernier seigneur des îles quand le régime seigneurial disparaît en 1854.

Un document d'époque vient nous éclairer sur la valeur de ces fameuses rentes. Daté de 1857, ce cadastre nous fournit le montant exact de la valeur des rentes et de l'ensemble des propriétés de la seigneurie des îles Bouchard :

Province du Canada
Bas Canada

Je, soussigné, Norbert Dumas, un des commissaires en vertu de l'Acte seigneurial de 1854, certifie avoir fait conformément à la loi, le présent cadastre de la seigneurie des Isles Bouchard. et maintenant, en procédant à clore, comme je clos finalement, par les présentes, le dit cadastre, je fixe la valeur totale des divers droits et biens lucratifs de la dite seigneurie aux sommes suivantes, viz :

	$ cts.
1 - Valeur des cens et rentes	171.25
2 - Valeur des lods et ventes	1 534.41
3 - Valeur du moulin banal	400.00
4 - Valeur du manoir et domaine seigneuriaux	5 600.00
5 - Valeur des terres non-concédées	400.00
	_____
	9 105.66

Le seigneur n'a droit à aucune autre indemnité, et il n'y a aucun autre droit ni biens lucratifs à estimer dans cette dite seigneurie, outre ceux qui apparaissent et qui sont énumérés ci-dessus
De sorte que la valeur totale de la dite seigneurie se trouve être de la somme de neuf mille cent cinq piastres et soixante-et-six centins, à laquelle somme je la fixe.

Daté aux Isles Bouchard, le 22 mai 1857

NORBERT DUMAS,
commissaire

Ainsi, les cens et rentes payés par les censitaires s'élevaient à plus de 170 $ alors que l'ensemble de la seigneurie valait plus de 9 000 $. À l'époque, il doit s'agir d'une somme mirobolante.

Les Dansereau

Au début des années 1880, les enfants Dorion décident de procéder à la vente des rentes de leur seigneurie. Ainsi, le 7 novembre 1882, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Aimé Geoffrion, notaire, les trois

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

héritiers, alors tous majeurs, vendent les dites rentes à Augustin Dansereau pour une considération payée comptant. Commence alors un nouveau chapitre de l'histoire des îles, celui de la famille Dansereau.

Au début du siècle dernier, les parents Dansereau choisissent de céder leurs rentes à leur fils en échange d'une rente viagère. En effet, le 31 octobre 1902, par acte de donation, Augustin Dansereau et son épouse, Euphrosine Lacoste, accordent les dites rentes à leur fils Alphonse Dansereau, « à charge de rentes viagères payables aux donateurs[25] ». Mais bientôt, la mère décède le 31 mai 1904. Ensuite, la mort d'Augustin Dansereau, le 1er mai 1911, mène à l'extinction des dites rentes viagères que le fils devait payer à ses parents.

Ce dernier demeure propriétaire des rentes de la seigneurie jusqu'à son décès le 8 mars 1927. Ne s'étant marié qu'une fois avec dame Albina Langevin, sous le régime de la communauté contractuelle des biens, son décès sans testament laisse comme seuls héritiers légaux, son épouse et les cinq enfants issus de leur mariage : Louis-Phillippe, Armand, Euclide, Lucille et Albertine, épouse de Louis Larose. Il laisse dans sa succession les rentes de la dite seigneurie qui lui étaient propres, « nonobstant la susdite communauté de biens[26] ».

Le 12 juin 1927, au terme d'un acte reçu devant Me Joseph-Albert Geoffrion, notaire, dame Albina Langevin a renoncé à la succession de son époux pour conserver ses droits de communauté, de sorte que les cinq susdits enfants sont ainsi devenus seuls propriétaires des dites rentes.

Le 18 juin 1927, aux termes d'un acte de cession, les 5 enfants Dansereau ont cédé à leur mère, Albina Langevin :

> l'usufruit sa vie durant ou jusqu'à son convol en secondes noces de tous les biens meubles et immeubles dépendant de la succession de leur père, à charge par la dite Albina Langevin ou par succession de payer à Lucille Dansereau une somme de 3 000 $. Les dites rentes ne sont pas hypothéquées à la garantie de ce paiement. La dernière clause de cet acte autorise dame Albina Langevin à vendre les biens de la succession de son époux en prenant l'opinion verbale des 5 héritiers.[27]

Mais, il semble que cette autorisation n'est valable « qu'aux fins de réaliser » afin de payer les créanciers de la succession Dansereau. Il est préférable que le paiement du capital des rentes soit fait à tous les héritiers. À ce moment-là, les « rentes seigneuriales »[28] s'élevaient à 1 086 $. Mme Albina Langevin, veuve d'Alphonse Dansereau, « n'est qu'usufruitière des rentes de cette seigneurie qui appartiennent à ses cinq enfants ».

Finalement, en 1945, on assiste à l'extinction complète des rentes à percevoir. Alors, comme ailleurs, prend fin le très long régime des rentes seigneuriales sur les îles Bouchard.

---

[25] Seigneurie des îles Bouchard, relevé des titres, syndicat national du rachat des rentes seigneuriales, Lucien Morin, notaire.
[26] *Ibidem*.
[27] *Ibidem*.
[28] À partir de 1854, ce sont plutôt des redevances annuelles que doivent payer les habitants qui n'ont pas racheté leur terre, tel qu'expliqué au chapitre 7.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MÉCANISCO

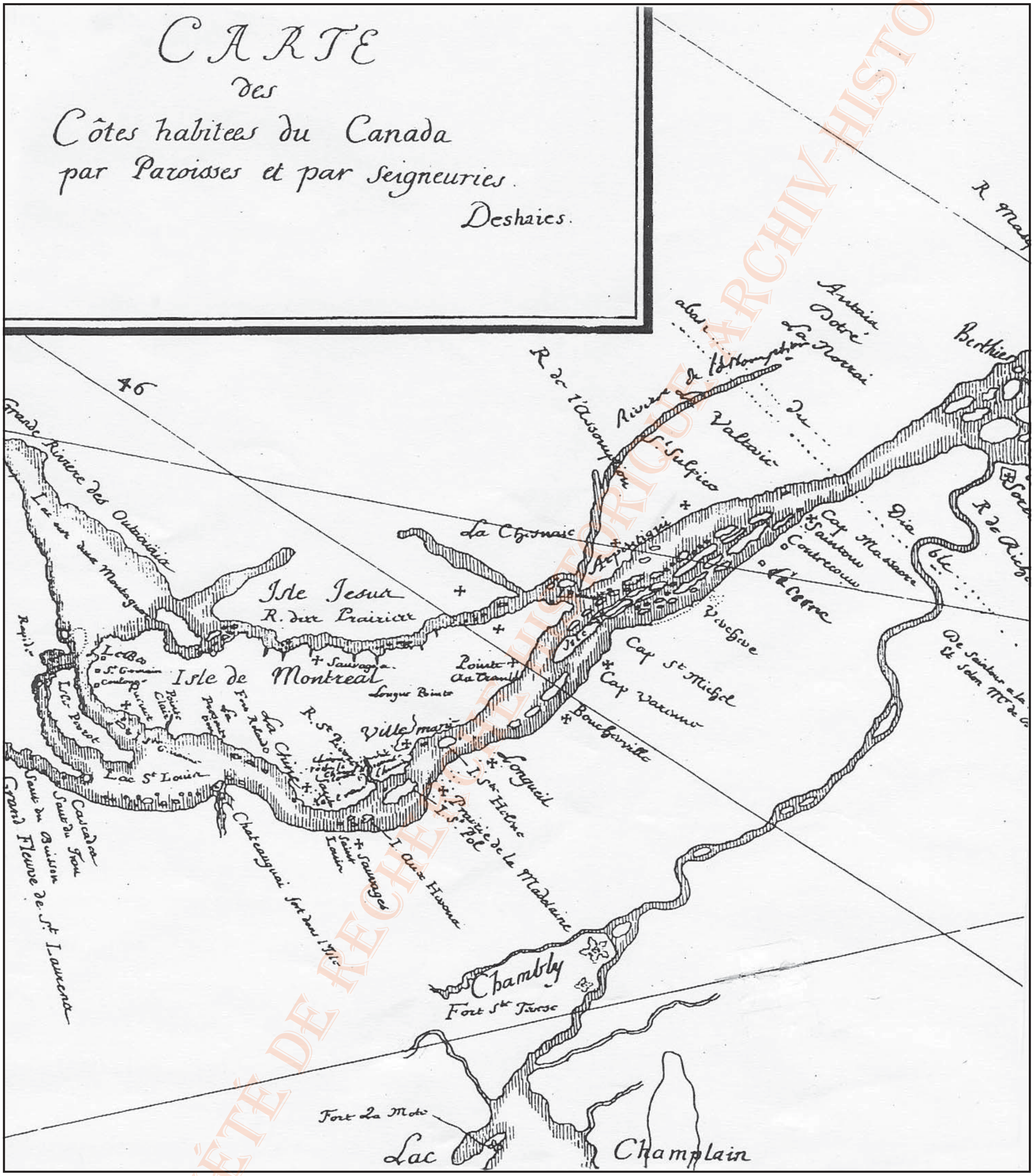

Carte de M. Deshaies, 1686 (tirée de André Lafontaine : *Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681*, Sherbrooke, 1981)

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Chapitre 13

Vie quotidienne, scolaire, sociale, commerciale et agricole jusqu'au milieu du XXe siècle

La belle époque de la vie quotidienne sur les îles

Plusieurs réalités spécifiques découlent de la vie d'insulaire. D'abord, on retrouve sur ces îles une paix et une tranquillité complète. En revanche, toutes les activités de la vie quotidienne deviennent plus complexes à cause de l'isolement. Cela est d'autant plus vrai pour les îles Bouchard parce qu'aucun pont ne les relie aux rives du Saint-Laurent. Le seul moyen d'accès s'avère donc la navigation en été et la traversée sur les glaces durant l'hiver. À chaque automne et à chaque printemps, les résidants des îles sont appelés à vivre une certaine période d'isolement, période qui s'accroît si les conditions météorologiques ne sont pas favorables. Poétiquement, pour eux, le Saint-Laurent est depuis toujours la majestueuse autoroute ceinturant les îles.

Avec ces données fondamentales en tête, attardons-nous maintenant à quelques-unes des caractéristiques de cette vie.

Des solitaires en quête de tranquillité

Les gens des îles, de génération en génération, développent un sens de la solitude doublé d'un sentiment de bien-être et d'un besoin de tranquillité qui fascinent même aujourd'hui ceux qui possèdent une propriété estivale en ces lieux bénis des Dieux. En effet, les résidants permanents sont plus près de la nature; leurs activités sont rythmées par les heures du jour et par les saisons. Ils ne connaissent aucunement le stress de la vie urbaine et moderne. Ils sont alors peut-être les derniers témoins d'un temps révolu.

Pendant plus de deux siècles, ces habitants venus de Verchères, de Contrecœur, de Saint-Sulpice ou d'ailleurs ont développé un côté un peu ermite, tout en demeurant des gens plein d'initiative. Ce goût de calme, d'harmonie et de paix est tel que même leurs descendants des 50 dernières années venus s'établir sur les côtes de Saint-Sulpice et de Verchères demeurent mystérieusement attirés par « leurs îles ». Souvent, ces descendants y conservent un coin de terre et une habitation afin de pouvoir revivre, à chaque été, leur vie d'antan. D'ailleurs, leurs souvenirs de jeunesse ont une force plus grande que chez bien des gens.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

La sortie hebdomadaire

À cause de l'absence de ponts, les résidants s'avèrent captifs de leurs belles îles. Cela est d'autant plus vrai au cours des siècles précédents, jusqu'au milieu du 20e, où la « grande sortie de la semaine » a lieu le dimanche. Sur un petit bateau, toute la famille s'entasse pour traverser le fleuve. Parés de leurs plus beaux atours, les résidants des îles mettent le pied sur le quai de Saint-Sulpice et d'un pas pressé se dirigent vers l'église afin de ne pas être en retard à la « grand-messe de 10 heures ». Après la cérémonie, plus que les autres, ils s'attardent sur le perron dans le but de glaner les dernières nouvelles. Prenant congé, ils doivent se rendre au magasin général ou à l'épicerie pour effectuer leurs achats de la semaine. Ensuite, vient le courrier à prendre au bureau de poste et, peut-être, une visite à la parenté. À cause des petits estomacs qui commencent à crier, voilà que le moment du retour sonne bien vite. Souvent la mère prend la tête de sa couvée après avoir rabroué son homme qui continue de discuter. Enfin tous, gens, vivres et nouvelles s'entassent à nouveau dans l'embarcation. Après les « au revoir », c'est la traversée dans l'autre sens, le voyage sur le fleuve pour retourner à la maison où le repas du dimanche un peu tardif sera encore meilleur.

La routine de la semaine

Comme un peu partout sur les terres du Québec, la routine du travail reprend vite. Pour les hommes, il y a évidemment le travail de la ferme et la culture de la terre. De leur côté, les femmes font, le lundi, la corvée du lavage, le mardi, le repassage et le reprisage, pour ensuite s'occuper du jardin, des poules, des repas quotidiens, du ménage et souvent, aider dans les champs.

Mais en quoi la situation diffère-t-elle sur les îles ? D'abord, l'électricité ne viendra que tardivement, soit vers le milieu des années 1950. En plus de cela, le problème du transport est omniprésent. Qu'en disent les anciens des îles ?

Témoignage de la vie sur les îles

Une constante qui revient quand on veut identifier les principales occupations des insulaires… le travail !

Que ce soit pour Lucienne Payette-Cormier (née en 1914) ou Ida Nantais (née en 1919), les travaux de sarclage, l'attelage des chevaux, l'aide à la traite des vaches matin et soir en plus de s'occuper de leur famille souvent nombreuse… tout cela remplit la semaine sans voir le temps passer.

Plus tard, dans les années 1940-1950, les plus jeunes s'occupent avec leurs parents à produire des légumes (tomates, pois, fèves, blé d'Inde) vendus à la Conserverie Bussière de Verchères ou à la Conserverie David Lord de L'Assomption qui possède une succursale (Fernando Buisson) à Saint-Sulpice.

Sur la ferme on possède vaches, cochons et, chez Wilfrid Chicoine, on fait l'élevage du lapin (pour les peaux et la nourriture) tandis que chez Joseph Giguère, on élève le raton-laveur pour les peaux.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE POINTU

Aux dires de Fernande et Claude Chicoine, leur père faisait du beurre l'hiver avec la crème quand on ne pouvait traverser pour porter celle-ci au quai de Saint-Sulpice où le camion Parent les attendait pour transporter le tout à la beurrerie Parent de L'Assomption ou sa succursale de Saint-Sulpice chez Jacques Perreault. Les Chicoine échangeaient leur beurre pour du pain avec les voisins de l'île et, en venant à la messe du dimanche, on en laissait chez la grand-mère qui revendait ce beurre à sa clientèle. D'autres se fabriquent un vin de cerises blanches et ramassent des asperges sauvages qui poussent d'ailleurs encore de nos jours.

Émile Champagne, forgeron.

On vient aussi sur la côte pour faire ferrer les chevaux chez M. Émile Champagne. Les grandes cultures, pour toutes les époques connues, sont le foin, l'avoine, le sarrazin et l'orge. De nos jours, les cultures de l'île sont davantage le maïs et le mil.

Si, pour les Giguère et les Payette, l'assistance à la messe du dimanche et à la messe de minuit est sacrée, beau temps mauvais temps … eau ou glace avec un pied sur la glace et l'autre dans la chaloupe, chez les Chicoine on se rappelle avoir manqué plusieurs messes de minuit[1] car la glace est alors rarement prise à Noël. Fernande Chicoine ajoute que la glace des années 1940-1950 prend vers le 15 janvier et c'était le bonheur de pouvoir revisiter la côte sulpicienne et la parenté. Au printemps[2], la pêche au « varvau » et à la « seine » rapporte quantité de perchaudes, de brochets, de barbotes, d'esturgeons, de carpes allemandes et d'anguilles (côté Verchères). Wilfrid Chicoine fait alors fumer l'anguille, l'esturgeon et la carpe. Passion permanente, la chasse aux rats musqués permet, chez les Giguère, de vendre des peaux à « Giguère Fourrures » de Montréal. Sans compter la chasse aux canards en septembre.

Dans les années 1940, le grand-père de Fernande Chicoine, Alphonse, possède un rucher qu'il entre dans son sous-sol en hiver. On y produit un bon miel des îles. À cette même époque, entre 1939-45, on transporte par bateau sur le fleuve du sucre non raffiné. Des poches de sucre ayant été mouillées dans la cale, John Murdock, chez qui travaille parfois Wilfrid Chicoine, achète une quantité de poches mouillées et, aux dires de Claude Chicoine, en vend une ou deux poches à son père. La police informée de cette situation, en ces temps de rationnement, une enquête est déclenchée mais tous conviennent rapidement que ce n'est pas du vrai sucre raffiné bien que comestible et utile pour nourrir les animaux !

Côté loisirs, on patine sur le marais près du fleuve dès les années 1930. Pour les jeunes des années 1940-1950, la débrouillardise les amène à entretenir une patinoire sur la « coulée », foi de Lionel Payette qui y

[1] Fernande Chicoine se rappelle être venue à la messe de minuit à pied en 1942.

[2] Les risques d'inondation sont alors constants. Claude Chicoine se souvient d'avoir vu 14 pouces d'eau sur le plancher de la cuisine. De plus, par précaution à chaque printemps, les animaux étaient montés au deuxième étage de la grange.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIR

joue au hockey en groupe tout en glissant sur les pentes de l'île Ronde. L'été, on forme un club de balle-molle qui rivalise en habileté avec les clubs de la côte qu'on affronte, aux dires de Roland Giguère, « sans perdre une partie grâce aux Léonard, aux Gauthier, aux Payette, aux Giguère et au lanceur Plasse, de Repentigny ». Pour d'autres jeunes comme Gabrielle Giguère, chaque printemps les amène sur les berges de l'île côté nord pour y découvrir les trésors d'après l'hiver : balles, jouets, bouteilles avec messages, etc.

Île Bouchard, chaloupe dans le chenal vers 1920

Une initiative commerciale qui fera sa marque : la chaloupe « verchère »

Prenons connaissance d'un texte tiré du livre *La verchère* publié par le Comité de toponymie et d'histoire de Verchères en 1999, (p. 23) :

> La petite histoire veut que le premier fabricant de chaloupe verchère ait été un citoyen... de Saint-Sulpice ! En effet, selon la version officialisée par Postes Canada en 1991, Louis Saint-Pierre (1835-1905), habitant de l'île Bouchard (...), aurait été le premier fabricant de ce type particulier d'embarcation… cela se serait passé vers les années 1850.

C'est bien plus tard qu'on retrouve la mention à l'effet qu'il possède une « boutique » où il aurait pratiqué un métier autre que cultivateur, chasseur ou pêcheur. Au recensement de 1901, Louis Saint-Pierre, âgé alors de 67 ans, est désigné maintenant comme menuisier ainsi que deux autres employés désignés aussi comme menuisiers !

En plus d'avoir des revenus déclarés assez élevés, un acte de vente de 1902 le désigne officiellement comme cultivateur et chaloupier en l'île Bouchard.

La suite de cette fabrication se poursuit ensuite sur l'île Marie avec les Desmarais puis Verchères connaît jusqu'à dix chaloupiers dans les années 1940-1970.

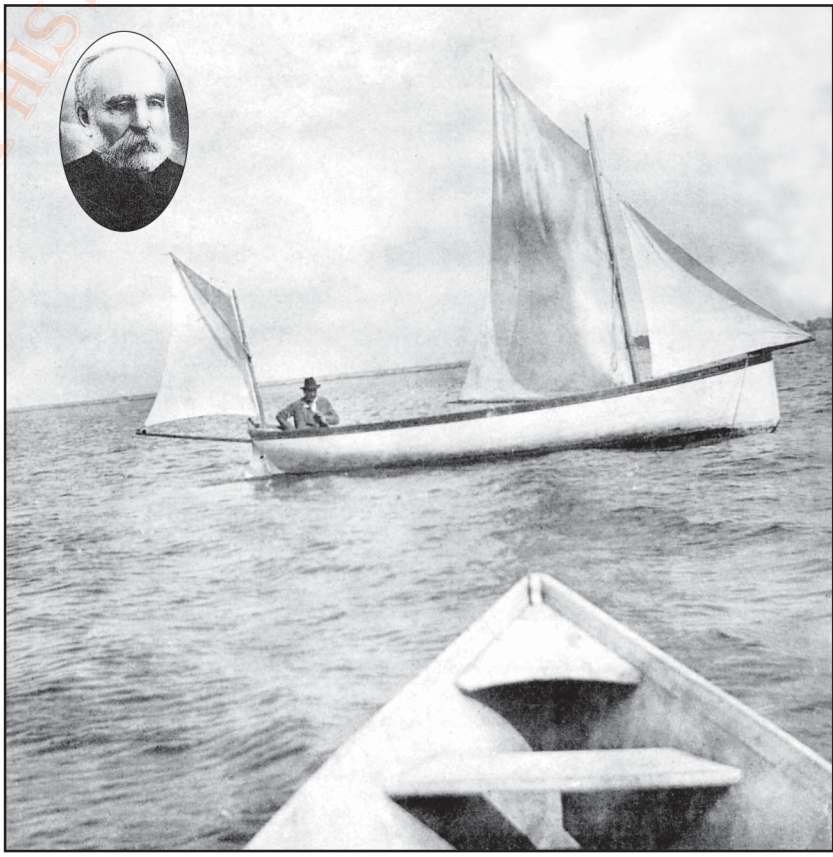

Chaloupe à voile sur le Saint-Laurent à la hauteur de Saint-Sulpice en 1907 - en médaillon Louis Saint-Pierre

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE DE LA RIV-HISTO

Famille Robitaille, promenade et chasse dans le chenal des îles Bouchard et Ronde vers 1899

Bienheureuse visite

Il arrive que la tranquillité des îles soit interrompue par de la bruyante visite.

Il y a d'abord la parenté désireuse de profiter de ce havre de paix pendant quelques heures. Dans les premiers temps, elle venait en « chaloupe à voile », puis elle arrive en chaloupe à rames, puis enfin, avec grand bruit, en bateau à moteur.

Il y a aussi les gens de la Côte de Saint-Sulpice venus pêcher par un beau jour d'été ou chasser à l'automne. Ils sont particulièrement nombreux au temps de la chasse au canard !

Vie scolaire sur les îles Bouchard

Dans les premiers temps de la seigneurie, l'instruction de base est donnée selon la capacité et la bonne volonté des familles. Encore en 1861, l'inspecteur d'école, dans son rapport, « regrette que les îles Bouchard soient sans école sous contrôle car il y a un bon nombre d'enfants privés d'instruction[3] ». Par ailleurs, ce dernier signale le fait suivant : « Il y a cependant, me dit-on, une école indépendante soutenue par l'habitant. » C'est probablement l'indépendance de caractère des résidants des îles qui explique cette situation.

[3] Archives nationales du Québec.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Débuts difficiles

Il faut attendre la fin du siècle avant que la situation ne se modifie. En 1896, on signale une « municipalité scolaire des îles Bouchard ». Y a été votée[4] « une rétribution de 0,50 $ par enfant en âge de fréquenter l'école » afin de payer l'institutrice et de débourser un montant de 2 $ pour l'achat de prix de fin d'année. Ainsi, en 1897, le budget de la municipalité scolaire est déjà de 107,69 $ en revenus. Les dépenses s'élèvent à 110,55 $. Il y a un déficit accumulé de 71,84 $.

Il ressort donc qu'à ses débuts, la vie scolaire fut difficile. Le début du siècle sera marqué par cette petite péripétie. En 1904, on apprend le congédiement de Mlle Éva Payette, institutrice, pour ne pas s'être présentée à son école le lundi 2 mai. Elle est alors priée de « venir chercher son ménage le plus tôt possible ». Cette anecdote nous révèle que l'institutrice devait fournir ses propres meubles !

Horaire particulier et non-conformité

Comme les commissaires sont tous des cultivateurs, leurs réunions sont fixées de 8 heures 30 à 10 heures du matin ou après 19 heures, cela pour les laisser vaquer à la traite des vaches du matin et du soir. Ceux-ci ne s'avèrent pas très portés vers les écrits. L'importance de produire le rapport annuel de la municipalité scolaire ne semble pas avoir préoccupé le secrétaire-trésorier du temps. Devant ce fait, le gouvernement s'empresse de signaler en ces termes cette lacune :

> Département de l'Instruction publique
> Québec, 20 février 1911
>
> Monsieur le président des commissaires d'écoles
> île-Bouchard (L'Assomption)
>
> Monsieur,
>
> Je regrette de constater que le rapport annuel de votre municipalité scolaire, pour l'année 1909-1910, n'a pas encore été transmis à mon département. Je vais terminer bientôt le tableau de la distribution du fonds spécial des écoles publiques en faveur des municipalités rurales qui paient à chacune de leurs institutrices un salaire annuel d'au moins 100,00 $.
>
> Si votre rapport pour l'année 1909-10 n'est pas envoyé à mon département d'ici au 1er mars prochain, votre municipalité sera privée de recevoir une part d'allocation sur ce fonds. En conséquence, je vous prie de me faire parvenir ce rapport immédiatement. C'est le dernier avis que je donne à ce sujet, ayant déjà écrit à votre secrétaire-trésorier pour lui demander son rapport.
>
> J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur,
> Signé : Boucher de LaBruère,
> Surintendant[5]

En somme, la marginalité des îles se manifeste à nouveau !

[4] Livre des minutes des réunions de la Commission scolaire de l'île Bouchard.
[5] Archives nationales du Québec, Lettre de Boucher de LaBruère au président des commissaires d'écoles de l'île Bouchard du 20 février 1911, une page.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Premières enseignantes

En 1906, l'enseignante est Mlle Aldéa Charland. Elle reçoit alors un salaire annuel de 180 $. En 1916, la nouvelle institutrice, Mlle Théodora Chagnon, obtient alors une augmentation puisque que sa rémunération annuelle passe à 200 $.

Nouvelle école

C'est d'ailleurs à cette époque, soit en novembre 1917, que les résidants des îles acceptent l'offre de l'inspecteur d'école, M. Charbonneau. L'aide gouvernementale va permettre la construction d'une nouvelle école à la fin de l'été 1918. Cette dernière est située sur le lot 198. Notons qu'à ce moment-là le secrétaire-trésorier gagne 20 $ par année. Il profite aussi d'une police de cautionnement de 500 $ pour la protection judiciaire de la commission scolaire.

Une institutrice modèle

Mademoiselle Chagnon est demeurée institutrice dans l'île Bouchard jusqu'en 1926. Elle dispose alors d'un salaire de 300 $ par année et elle a le droit d'allouer 10 $ en prix à ses meilleurs élèves. Elle semble une excellente enseignante puisque, dans son rapport du 6 juin 1921, l'inspecteur d'école, M. J.-B. Charland, notait que « Mlle Chagnon donne un excellent enseignement ». Désireux de l'appuyer dans sa tâche, l'inspecteur demande aux commissaires « de construire dans l'école une armoire-bibliothèque et de se procurer un globe terrestre… ».

L'avant deuxième guerre

Pour la suite de l'histoire, voici la liste des institutrices de l'île Bouchard :

- 1926-1927 : Philomène Laporte, débutante en enseignement avec salaire annuel de 275 $ et 10 $ pour le ménage. En cette même année, soit le 3 octobre, achat pour 1 $ du terrain de l'école (½ arpent) de M. T.-Arthur Gauthier.

- 1927-1928 : Germaine Lorange.

- 1928-1930 : Pauline Choquette.

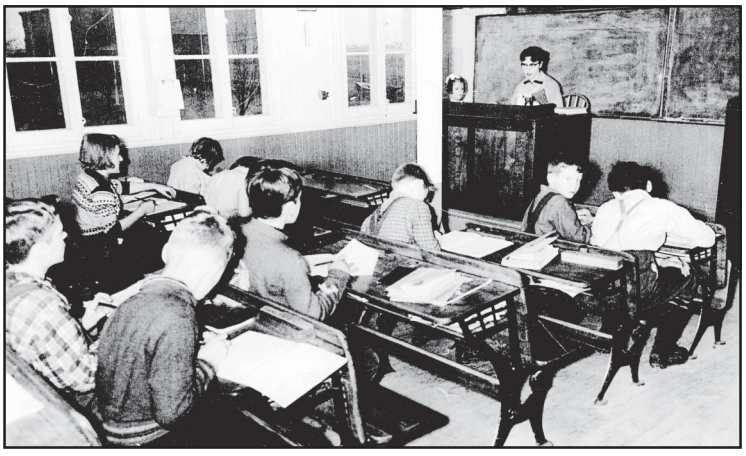

École primaire à l'île Bouchard en 1953, classe de Fernande Chicoine, enseignante

- 1930-1933 : Claire Lorange, dont le dernier contrat est renouvelé avec cette mention : « aucun membre de sa famille ne peut résider avec elle à l'école, aucune fréquentation n'y sera permise,

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

devra faire une bonne classe avec punition corporelle défendue ». Sans doute s'était-il passé des choses pour que les commissaires aient senti le besoin d'inscrire de telles restrictions.

- 1933-1939 : Madeleine Laporte

- 1939-1944 : Jeanne Gauthier qui a gagné jusqu'à 400 $ par année.

Nouveautés

La construction de la nouvelle école débute durant l'été 1945[6]. Celle-ci est maintenant située sur le lot 210 (terre de Médéric Payette et de Luce Heppel puis, en 1948, devenue la terre de leur fils Lucien marié à Ida Nantais).

Probablement à cause de la nouvelle importance accordée au développement physique des enfants, le surintendant de l'Instruction publique offre une balance au coût de 4,50 $ dans le but de favoriser la pesée mensuelle des élèves, et ce, afin « de suivre la croissance de chaque enfant en comparaison avec une échelle indiquant le poids normal par rapport à la taille[7] ».

L'après-guerre

Voici la liste des institutrices qui se sont succédé après la guerre. Nous pouvons observer que les salaires commencent à croître de façon significative :

- 1944-1945 : Thérèse Nantais.
- 1945-1946 : Simone Fournier, qui inaugure la nouvelle école.
- 1946-1947 : Rachelle Daigle.
- 1947-1950 : Émilie Lescault, payée 750 $.
- 1950-1951 : Mlle Beaudoin, payée 1 000 $.
- 1951-1954 : Mlle Fernande Chicoine, fille de Wilfrid Chicoine, qui enseigne en 1953-1954 à 17 élèves de 1ère à la 7e année.
- 1954-1955 : Jeanne Lescault, payée 1 200 $.
- 1955-1960 : Pauline Choquette, qui gagne jusqu'à 1 700 $. Ce fut la dernière institutrice des îles.

École de l'île Bouchard en 1969

[6] Voir en annexe 18 le rôle d'évaluation 1944-45 servant à fixer le taux de taxe scolaire et énumérant la liste des propriétaires d'alors.

[7] Livre des minutes des réunions de la Commission scolaire de l'île Bouchard.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Ainsi, en à peine dix ans, ce salaire, qui s'était maintenu au même taux des décennies durant, fait un prodigieux bond. Il a plus que doublé. Cela laisse clairement voir le retard énorme qui était à combler.

Fin d'une époque

Par la suite, la commission scolaire continue d'exister mais les enfants ont vieilli et étudient maintenant sur la Côte de Saint-Sulpice ou à Verchères; d'autant plus que les familles déménagent les unes après les autres sur la rive tout en conservant (ou vendant parfois à un fils) leur terre des îles. Abandonnée, l'école fut vendue à M. Van Mil, propriétaire de la terre près de laquelle elle est située.

Une photo de 1969 nous montre cette école en plein abandon. Après des heures d'achalandage, les joyeux cris des enfants en récréation et les patients efforts de plusieurs institutrices, cette petite institution locale est maintenant sans vie.

Après avoir refusé de dissoudre leur commission scolaire en 1966, le 30 juin 1972 marque la fin officielle de la Commission scolaire de l'île Bouchard maintenant annexée à la Commission scolaire régionale Le Gardeur.

Aujourd'hui, il ne reste plus aucune trace physique d'école sur l'île Bouchard ni aucun système d'éducation organisé.

Chapelle de l'île Bouchard

Depuis plusieurs années, les trois abbés Laporte, à tour de rôle, célèbrent des messes à l'étage de leur résidence d'été sur l'île Bouchard. Devant l'augmentation de l'assistance (gens de l'île, villégiateurs, passants en bateau, etc.) on se dit qu'il faut trouver moyen d'ériger une vraie chapelle. Avec le don du terrain par M. Théobald Nantais et grâce à la générosité de plusieurs, la construction d'une chapelle est enfin rendue possible en 1954. Elle est l'œuvre des abbés Laporte[8], originaires des îles.

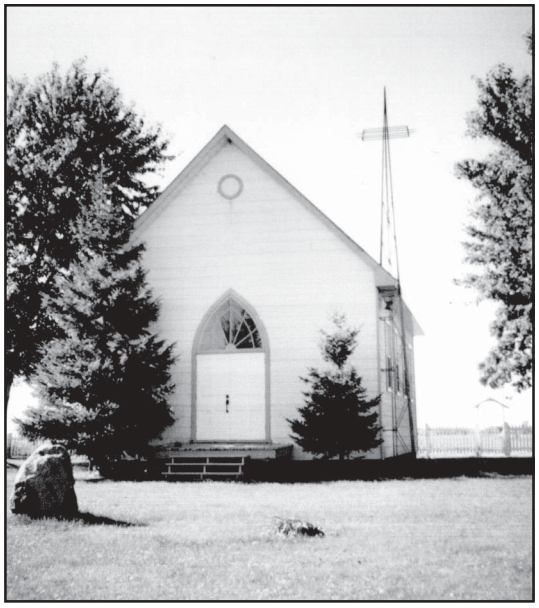

Chapelle de l'île Bouchard

Désireux de faire état de cette heureuse initiative, le journal *Le Portage*, dans son édition de mai 1954, déclare :

> Une chapelle en voie de construction dans l'île sous la direction de trois frères, MM. **les abbés Philippe, Émery et Jean-Paul Laporte**, respectivement professeur au Collège de L'Assomption, vicaire à Notre-Dame-des-Sept-

[8] Ces abbés, tous trois fils d'Aldéric Laporte, sont demeurés toute leur vie profondément attachés à l'île Bouchard, y revenaient à chaque vacance en plus de voir l'un d'eux, Émery, être curé de Saint-Sulpice de 1963 à 1967 et vicaire à L'Assomption de 1967 à sa mort.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIR-HISTO

Douleurs de Verdun et vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Montréal. L'artisan **Maxime Beaudoin**, de L'Assomption, terminera prochainement la construction des trois autels.

Abbés Philippe, Émery et Jean-Paul Laporte avec leur mère

Il énumère ensuite les contributions effectuées pour le chemin de croix :

Nos citoyens sont toujours des plus généreux. Les **stations du chemin de la croix** ont été gracieusement offertes par les personnes ou familles suivantes : Omer L'Archevêque de Saint-Sulpice, Joseph Giguère de l'île Bouchard, Ovila Payette de l'île Bouchard, Arthur Lareault de Saint-Sulpice, Jérome Rivest de Repentigny, Rhéaume Nantais de Saint-Sulpice, Wilfrid Chicoine de l'île Bouchard, Léo Laporte de l'île Bouchard, Joseph Hébert de Saint-Sulpice, Zorila Rivest de Saint-Sulpice, Jos Abandonato de Saint-Sulpice, Jean-Paul Archambault de Saint-Sulpice, Juliette Bussières de Montréal, et Edgar Giroux de Saint-Sulpice.

Ce journal local dévoile aussi les noms des principaux donateurs :

M. Théobald Nantais a fait don du terrain où la chapelle est située. Notre sympathique docteur Gérard Rivard est le donateur du maître-autel. Un des autels latéraux a été donné par M. Walter Gagnon, de Montréal-Est. À qui l'honneur de faire le don du deuxième ? M. et Mme Oscar Turenne ont offert une belle statue de Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus. **La chapelle est dédiée à la Bonne Sainte Vierge** et sera probablement identifiée comme Notre-Dame-du-Fleuve ou des îles. Coïncidence avec l'année mariale, Mme Médéric Martel fera don de **la statue de la Vierge** qui sera installée dans une niche sur la facade. Une statue de Saint-Joseph serait la bienvenue. Monsieur et Madame Jos. Amédée Tougas, de Verdun, viennent d'offrir la **lampe du sanctuaire**. Mme E. Desjardins, de Verchères, a donné un magnifique **crucifix** qui ornera le maître-autel.

Maison des abbés Laporte et ancienne beurrerie

Un appel est aussi lancé à tout éventuel donateur :

Les personnes de la région qui aimeraient contribuer envers le coût de **la garniture de cette chapelle** sont priées de communiquer

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

avec l'abbé Laporte, au Collège L'Assomption ou avec Médéric Martel, marchand général à Saint-Sulpice.

Enfin, la liste des nouveaux dons reçus suit :

Les dons suivants ont été reçus cette semaine : Félix B. Deveau, 20 $; André Provost, 5 $; Léo Geoffrion, 3,50 $; Rév. Père Roger Massicotte, o.m.i., 2,50 $; Claude Desjardins, 2 $; Leslie Foisy, 2 $; Willy Martin, 2 $; Guy Laroche, 1 $ et Majorique Martel, 1 $.

Et le journal termine par ces remerciements généraux :

Remerciements les plus sincères à toutes les personnes mentionnées ci-haut. **La joie, le bonheur et l'anticipation règnent dans l'île Bouchard**.

Journée mémorable, la chapelle Notre-Dame-des-Isles est bénite le dimanche 22 août en présence de Mgr Conrad Chaumont, le curé Adélard Boucher, les abbés Laporte et des centaines de visiteurs.

Après avoir servi de multiples étés et vu disparaître les abbés Laporte l'un après l'autre, la chapelle de l'île Bouchard cessa ses activités dominicales vers 1996. Depuis 2003, cette vieille chapelle appartient à la municipalité de Saint-Sulpice. Cette dernière souhaite préserver et mettre en valeur ce lieu de piété ainsi que son chemin de croix.

Arrivée du curé Boucher et de Mgr Chaumont pour la bénédiction de la chapelle, le 22 août 1954

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Venue tardive de l'électricité

Dès les années 1940, Joseph Giguère, Lucien et Ovila Payette se fabriquent du courant 220 avec des batteries et des chargeurs pour s'éclairer surtout mais aussi, à l'occasion, pour activer une machine à laver électrique. Pour les autres et jusqu'au milieu des années 1950, les résidants des îles ne disposent pas de l'électricité. Devant le retard ainsi causé à leur développement, plusieurs se mobilisent pour mener la bataille auprès des autorités publiques.

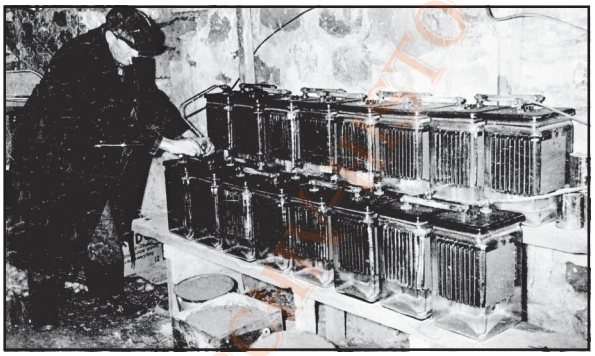

Électricité produite par des batteries chez Ovila Payette à l'île Ronde vers 1945

Chronique d'une bataille

Le 20 décembre 1953, le *Petit Journal* titrait « Les gens de l'île Bouchard vont voir un dernier Noël à la lampe ».

Pour invoquer l'importance de la lutte en cours, la parole est d'abord donnée à un porte-parole des résidants :

> L'an prochain, nos petits auront leur arbre de Noël tout décoré de belles lumières multicolores. Après 20 ans de démarches et d'attente, nous passerons cette année, si Dieu le veut, **notre dernier Noël au fanal et à la lampe**. C'est ainsi que M. Ovila Payette nous exprimait le grand espoir caressé par tous les gens qui habitent l'île Bouchard et l'île Ronde.

Dans un second temps, le journaliste, désireux de situer le contexte, y va de cette description géographique :

> Il est étrange de constater qu'à seulement 10 milles de Montréal, il y a encore des familles qui, en 1953, sont privées de l'électricité.
> C'est la situation de celles qui habitent **ces îles en plein fleuve Saint-Laurent**, entre Saint-Sulpice et Verchères. Il y a là un petit archipel de 7 îles, dont 3 sont habitées à l'année.
> Du côté nord, il y a l'île Ronde (1 mille de longueur); elle appartient à Ovila Payette qui, depuis 15 ans, y possède sa maison et sa ferme. Il s'occupe aussi de 2 phares de navigation.
> Du côté sud, c'est l'île aux Prunes (40 arpents de longueur), encore inhabitée, et l'île Marie (3 milles de longueur) où vit la famille Desmarais. **Au centre se retrouve l'île Bouchard** qui a 9 milles de longueur sur 20 arpents de largeur. De chaque côté de cet archipel, le fleuve a une largeur d'environ ¾ de mille.[9]

Ébahi par la beauté de l'endroit, le correspondant livre ensuite cette description des habitants de l'île :

> Pour bien des gens, ce sera une révélation d'apprendre que neuf familles, comptant une trentaine d'enfants, sont établies en permanence sur l'île Bouchard. En la visitant ces jours derniers en tracteur, **nous y avons découvert de belles fermes** où les cultivateurs se succèdent de père en fils depuis près de cent ans. Il y a là les Giguère, les Payette, les Chicoine, les Gauthier, les Mailloux, les Nantais et les Laporte. Le plus vieil insulaire est M. Jean-Baptiste Giguère qui a 82 ans.

[9] Prenez note que plusieurs mesures de ce texte ne sont pas absolument exactes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Par après, il s'attarde à raconter les débuts de la bataille menée pour obtenir la venue de l'électricité :

> Les trois « chefs » de l'île sont les frères Ovila et Lucien Payette ainsi que M. Joseph « Ti-Rouge » Giguère. En ces dernières années, ils se sont particulièrement occupés d'obtenir l'électricité sur l'île. **C'est un gros projet de 40 000 $** et ne promettant aucun profit. Pendant 20 ans, les démarches sont restées vaines. Mais, le printemps dernier, elles furent reprises avec succès par un homme dynamique, M. Médéric Martel, propriétaire d'un magasin général à Saint-Sulpice. Ce dernier réussit à intéresser au projet le président de la compagnie Shawinigan, M. Fuller.

Grâce à ces nouveaux développements, les résidants des îles peuvent reprendre l'offensive :

> En septembre dernier, les insulaires souscrivent un capital initial de 6 000 $. **On leur avait promis qu'ils auraient l'électricité à l'automne**. Avec enthousiasme, ils plantèrent une ligne de 70 poteaux. Fils et transformateurs furent installés; le filage fut posé dans les habitations et les bâtiments. Tout était prêt pour recevoir l'électricité !

Ainsi, les gens de l'île Bouchard sont fin prêts à la venue de l'électricité. Tout est installé sur les îles. Toutefois, il reste le principal à venir, l'alimentation :

> Mais, pour amener le courant électrique, il faut un **câble sous-marin long de ¾ de mille**, partant de Saint-Sulpice. La compagnie fabriquant les attaches pour ce câble se trouve à Chicago et elle ne pouvait pas les fournir avant décembre. D'autre part, il est impossible, en cette époque de l'année de faire le creusage nécessaire à la pose du câble dans le fleuve.

Ce sera donc partie remise. Les résidants devront patienter encore un temps :

> En conséquence, les travaux ont été remis au printemps et les gens de l'île continuent de s'éclairer à la lampe ! Mais ils espèrent qu'**en mai prochain**, ils auront l'électricité. Ils espèrent recevoir bientôt l'aide financière promise par le député provincial Victor Chartrand.

Et le journaliste de conclure son article en invoquant les nouvelles transformations qu'apportera sur les îles, cette venue de l'électricité :

> Avec l'électricité, **ce sera une vie nouvelle sur l'île**. Elle apportera les réfrigérateurs, les lessiveuses, les appareils de radio, sans compter la télévision qui deviendra le principal divertissement des insulaires.

Ainsi s'achève cette chronique du combat des résidants des îles.

Arrivée de l'électricité

La pose du câble sous-marin, câble qui part de chez Léo Lamontagne dont la propriété est sise sur le chemin du Bord de l'eau à Saint-Sulpice et qui arrive sur l'île Ronde, plus précisément chez M. Ovila Payette, a effectivement été terminée au printemps 1954. À partir de ce moment-là, la vie dans les îles va grandement changer.

D'ailleurs, Mme Ida Nantais se souvient que tous les appareils électriques étaient achetés des mois avant l'arrivée de l'électricité.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Vécu en 1953 et craintes

Le même journaliste qui rendit compte de la bataille de l'électricité s'est intéressé à un autre sujet : les craintes des résidants des îles devant l'éventualité de la canalisation du Saint-Laurent.

Voici comment il décrivait le vécu des insulaires:

> Les habitants de l'île Bouchard sont des **gens courageux, hospitaliers, débrouillards et heureux**. « La terre pousse bien et les récoltes sont bonnes; c'est ce qui nous tient attachés à l'île », nous dit M. Ovila Payette.
> Pour eux, l'**automobile, c'est leur yacht ou leur chaloupe**. Beau temps, mauvais temps, ils vont ainsi chaque dimanche à la messe en l'église de Saint-Sulpice. Il faudrait une tempête extraordinaire pour les en empêcher. À Noël, ils iront à la messe de minuit. L'hiver, ils traversent sur ou à travers les glaces.

Il présente ensuite à quoi se résume la vie scolaire sur l'île :

> L'île Bouchard… a sa petite école et sa commission scolaire. L'institutrice est Mlle Fernande Chicoine (19 ans) qui compte 17 élèves, de la 1ère à la 7e année. **De l'île Marie, il y a 4 enfants venant à l'école en chaloupe ou sur la glace l'hiver.** Les élèves de l'île Bouchard sont transportés chaque jour en tracteur fourni par les parents et transformé en autobus. De plus, l'île a son représentant au Conseil municipal de Saint-Sulpice; présentement, c'est M. Lucien Payette.

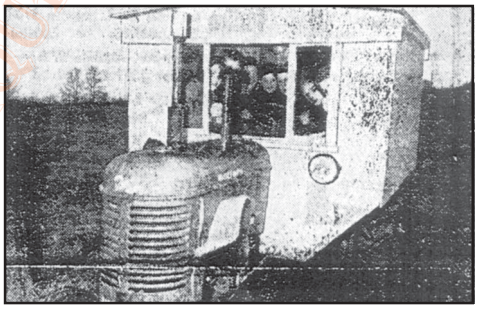

Un tracteur transformé en autobus et conduit par Léo Payette (11 ans), véhicule chaque jour les enfants à l'école

Il décrit très bien les activités commerciales des gens de l'île :

> À tour de rôle, deux ou trois fois par semaine, les fermiers vont à Saint-Sulpice **porter leur crème à la beurrerie ou chercher le courrier**. Dans un grand bac, ils portent aussi à Verchères leur pois, fèves, blés d'Inde et tomates à l'usine de mise en conserve.

Quant à la chasse et à la pêche, il en parle ainsi :

> Ils font la chasse aux rats musqués; **il y a même du renard sur l'île**. Ils ont un permis de capturer le poisson à la seine; à leur menu, vous trouverez jusqu'à **douze sortes de poissons** savoureusement apprêtés.

Il en arrive à la grande crainte des gens de l'île :

> Mais les insulaires voient avec inquiétude s'ébaucher le **projet de canalisation du Saint-Laurent** : « L'hiver, nous n'aurons plus de glace pour aller à la côte », disent-ils. Ordinairement, la glace prenait au plus tard à la Sainte-Catherine (25 novembre). « Nous allons à la messe de minuit en traîneau sur la glace. Cette année, nous irons en chaloupe ! L'eau est très basse, et sans glace, nous nous promenons encore en yacht, ce qui ne s'est jamais vu ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Faits divers et anecdotes des îles

Double larcin

- Le 30 juillet 1891, le journal *L'Étoile du Nord* relate ce curieux vol :

> Une chaloupe a été volée à la Rivière-des-Prairies à un nommé Lajeunesse. Le voleur, en passant à Saint-Sulpice, est entré dans une maison inhabitée de l'île Bouchard et a pris une poche remplie de belle laine, propriété de Philias Chicoine.
>
> M. Lajeunesse a retrouvé sa chaloupe du côté sud du fleuve, vis-à-vis de Lanoraie. Comme il ignorait que la laine avait été volée, il l'a laissée entre les mains des gens de l'endroit.
>
> La police de Sorel aurait peut-être un joli coup de filet à faire dans Lanoraie pour retrouver la laine. La poche est marquée « P. Chicoine ».

- Vers 1937, Lucien Payette, sa femme Ida, Lucienne et Ovila Payette ainsi qu'Ernest Chicoine décident de se rendre à la messe à pied car la glace n'est pas solide. Dans le chenal, on se retrouve subitement tous à l'eau sauf Lucienne et Ovila qui sauvent in extrémis Ernest que le courant emportait sous la glace. Pendant que les « mouillés » retournent à la maison, Lucienne et Ovila continuent vers l'église pour la messe du dimanche !

- Pendant ses années comme conseiller municipal, Lucien Payette traverse en patins (les lames mises sous ses bottes) pour assister à une assemblée du conseil. Ayant laissé ses « patins » sur le bord de la glace pendant l'assemblée, il a la surprise de ne rien retrouver car les glaces sont parties durant la veillée emportant les lames …et sa capacité de retourner à l'île à pied !

- À l'époque de la prohibition (année 1920), un chargement d'alcool 94 (94 % d'alcool) en provenance des îles Saint-Pierre et Miquelon doit être délesté ou caché, en contenant métallique d'un gallon, dans le fleuve car la police maritime se prépare à intercepter le navire qui se dirige vers Montréal. Au procès des contrebandiers, ceux-ci essaient, pour leur défense, de prouver que l'alcool sert à faire fonctionner les moteurs et ce devant la Cour. On peut douter que le juge se soit laissé berner... mais on ne doute pas que les insulaires se soient « réchauffé le gorgotton » pendant un bon bout de temps avec cet alcool 94 ! Cette anecdote a été racontée par Joseph « Ti-Rouge » Giguère à son fils Roland Giguère.

- Roland Giguère raconte aussi qu'on chargeait aux visiteurs 1,50 $ pour chaque « coup de seine » attrapant une variété de poissons au printemps comme à l'automne où les visiteurs venaient nombreux. D'ailleurs, Ti-Rouge Giguère a déjà capturé à la seine (filet) un esturgeon de 126 livres !

SOCIÉTÉ D'ARCHIVE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Historique des terres ayant appartenu à quatre familles très connues des îles et dont les descendants habitent toujours à Saint-Sulpice

Historique de la terre d'Ovila Payette, terre nº 212 de l'Île Ronde (ou Villebon)

Cette petite île, que le seigneur de Jordy appela Villebon, est celle sur laquelle il établit sa famille, son manoir et ses bâtiments.

À la fin du régime seigneurial en 1854, l'île appartenait aux trois enfants Dorion (Marie-Louise-Ernestine, François-Xavier-Wilbrod et Pierre-Achille Adélard). Il en allait de même des rentes seigneuriales à percevoir des anciens censitaires dont le déroulement est raconté au chapitre 12.

Par contre, la possession de l'Île Ronde (lot 212) se déroula par ventes successives :

- 1869, le 7 septembre : vente par Marie-Louise Ernestine Dorion de son « 1/3 indivis » à son frère, l'avocat Pierre-Achille Dorion. Cette vente concerne le moulin banal, le manoir et les autres terres;
- 1871, le 17 juillet : vente complète à Pierre-Alfred Dubord. Cependant, Pierre-Adélard et François-Xavier-Wilbrod Dorion se réservent les droits de chasse et de pêche, plus un droit de passage avec l'usage d'une maison au bas de l'Île, en plus d'un droit de se retirer au manoir seigneurial et d'occuper un appartement nécessaire durant les deux jours où ils font la perception des rentes seigneuriales qui continuent de leur être payées par les anciens censitaires des îles;

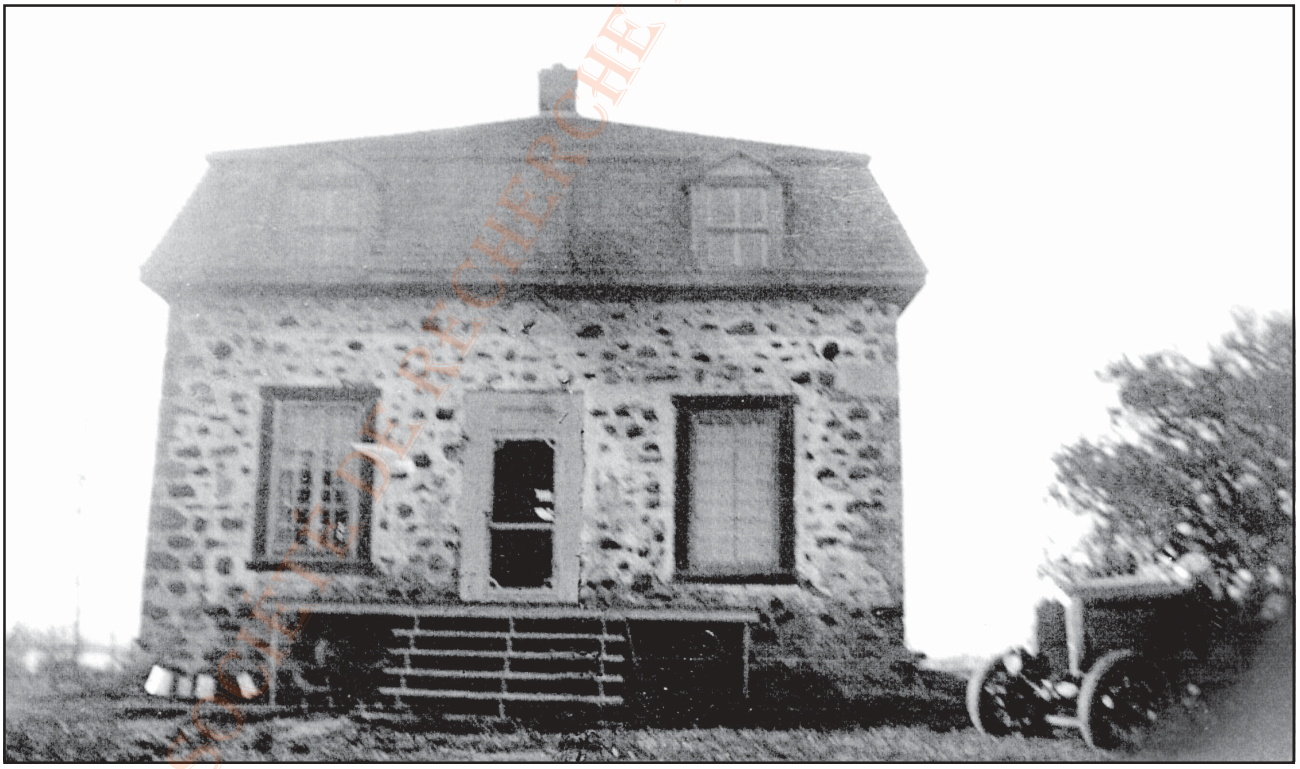

Manoir seigneurial de l'île Ronde détruit par la foudre en mai 1949

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- 1878, le 9 juillet : donation à son fils majeur Alfred-Auguste-Antoine Dubord;
- 1879, le 15 février : vente à Robert Turcotte pour 9 350 $;
- 1880, le 13 octobre : les héritiers de Robert Turcotte (mort le 17 juillet 1880) vendent à Augustin Dansereau « par vente à l'enchère »;
- 1882, le 11 mars : vente d'Augustin Dansereau à son fils Alphonse;
- 1885, le 25 août : Alphonse Dansereau vend à Aristide Beaugrand dit Champagne, médecin à Montréal;
- 1886, le 10 avril : rétrocession à Alphonse Dansereau;
- 1886, le 10 mai : vente à Augustin Beaudouin, marié à Albina Chicoine;
- 1924, le 22 mai : la veuve Albina Chicoine cède en paiement à Louis-Alphonse Dansereau, marié à Albina Langevin;
- 1938, le 18 juillet : la veuve Albina Langevin vend à Ovila Payette « avec battures ». Ce dernier épouse Laurette Rivest en 1939 et tous deux s'installent sur l'Île.

Témoignage d'époque :

Selon Ovila Payette, il y a alors sur l'île Ronde trois maisons : une pour le seigneur (maison de pierre qu'il a habitée), une pour les domestiques et une pour le meunier. La maison de pierre est détruite par la foudre en 1949 mais une corvée permet le nettoyage des fondations et la construction d'une nouvelle maison en bois. En face de cette maison existent alors les ruines d'un four à pain, de même que deux puits bien maçonnés, ainsi que deux phares que M. Payette allume et éteint chaque jour pour usage maritime.

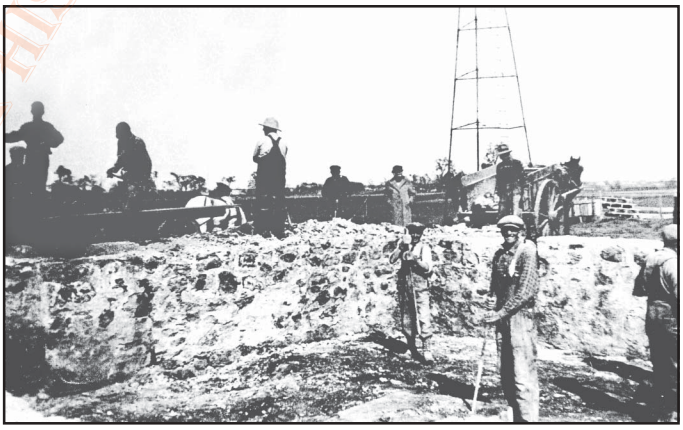

Nettoyage des fondations de la maison seigneuriale après l'incendie de mai 1949

Un peu plus loin, à l'ouest de l'Île, existent toujours les fondations et ruines du moulin à farine situé près de la côte et bien placé face au vent.
L'île Ronde étant un peu plus élevée que les autres îles autour, la maison et les bâtiments ne furent jamais inondés par les crues printanières. Cependant, les glaces et l'eau grugent cette île d'année en année. M. Payette parle d'environ un arpent de perdu en 40 ans.

- 1959 : Ovila Payette vend à Allied Mortage Corp.;
- 1964 : vente à Louis Shoore et Al;

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE ARCHIV-HISTO

- 1973 : vente à Stewart L. Krug;
- 1974 : Me Steward L. Krug vend des parts à Marion A. Donatelli et Fausto Garone; ils deviennent ainsi les trois propriétaires;
- 1986 : offre d'achat acceptée de Guy Vandandaigue, Ghislaine Mercier et Jocelyn Lafortune. Vente finalisée le 23 février 1988;
- 2000 : « Partage en nature » (partage du terrain) pour 50 % à Jocelyn Lafortune.

Historique de la terre de Lucien Payette, terres nos 209 et 210, île Bouchard

Terre no 209 :

- 1723 : appartient à Louis Chagnon;
- 1799 : appartient à Thomas Simon;
- 1812 : donation par Thomas Simon et Hélène Piché à leur fils Augustin marié à Madeleine Piché;
- 1839 : Augustin Simon vend à Charles Rivest;
- 1839 : retrait féodal par le seigneur Pierre Beaudry contre Charles Rivest;
- 1840 : le seigneur Pierre Beaudry vend à André Beaupré et Apolline Trudeau. Devenue veuve, cette dernière se remarie à Paul Beauchamp;
- vers 1845 : la terre passe à Léon Laporte avec maison;
- 1864 : vente à Jacques alias Joseph Robillard, cultivateur et constructeur de moulin;
- 1874 : vente à Onésime Laporte;
- 1879 : Odile Lescault reçoit par testament de son mari Onésime, la terre d'une superficie de 72 arpents;
- 1885 : Nazaire Laporte achète la terre de sa mère Odile Lescault;
- 1886, le 30 décembre : vente à Ovila Nantais;
- 1928, le 4 avril : donation d'Ovila Nantais à son fils Achille;
- 1928, 17 septembre : Achille Nantais fait rétrocession de sa terre à son père Ovila;
- 1929, le 28 avril : Ovila Nantais lègue, par testament, sa terre à son fils Théobald Nantais;
- 1934, le 25 septembre : vente à Alphonse Chicoine avec bâtisses;
- 1937, le 12 avril : vente à Joseph-Hector Perreault;
- 1947, le 19 avril : vente à Léon Nantais des terres nos 208 et 209 avec maison;
- 1950, le 13 mars : vente à Joseph Nantais;
- 1950, le 26 octobre : vente à Lucien Payette;

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- 1977 : vente à ses fils Léo, Lionel et Paul Payette.

Terre nº 210 :

- 1723 : la terre appartient à Pierre Guertin fils, avec 80 arpents et maison;
- 1799 : la terre appartient à Charles Marin (80 arpents) et à Abner Woolcat (30 arpents);
- 1840 : la terre est à Benjamin Lafortune;
- 1843 : appartient à Joseph Venne;
- 1846 : appartient à Toussaint Payette;
- 1883 : vente à Eusèbe Payette;
- 1909 : vente par Eusèbe Payette à son fils Médéric avec maison et dépendances;
- 1948, le 6 décembre : Luce Heppel, veuve de Médéric Payette, fait donation de la terre à son fils, Lucien Payette, marié à Ida Nantais;
- 1977 : vente à ses fils Léo, Lionel et Paul Payette.

Historique de la terre de Joseph « Ti-Rouge » Giguère, terres nos 217 à 223, île Bouchard

- 1723 : les terres 217 et 218 appartiennent à la veuve Benoit;
- 1723 : les terres 219 à 223, appartiennent, en partie, à Gabriel Guertin, François Bouthillier, Pierre César, Pierre Collin et à Jean Charron;
- 1860 : André et Adolphe Perreault vendent à Jos-Philias Coderre la terre 217;
- 1863 : Édouard Bussières vend à Jos-Philias Coderre la terre 219;
- 1881 : Philias Émery dit Coderre, navigateur et cultivateur de Saint-Sulpice, vend à Hilaire Prévost, menuisier, la terre 219;
- 1888 : Pierre Lafortune vend à Hilaire Prévost la terre 218;
- 1889 : Hilaire Prévost, maintenant propriétaires de toutes ces terres, donne donc à son fils Louis les terres 217-218-219-220-221-222-223 (total de 131 arpents) avec maison, grange et beurrerie;
- 1906 : le 17 décembre, Louis Prévost vend à Jean-Baptiste Giguère, cultivateur de Contrecoeur, les terres 217 à 223;
- 1931 : le 5 novembre, Jean-Baptiste Giguère vend ses terres à Marie-Olive et Marie-Estelle Pigeon, de Verchères;
- 1932 : le 24 novembre, les terres sont rétrocédées à Jean-Baptiste Giguère qui les donne à son fils Joseph marié à Marie-Rose Chevalier. La même journée, Jean-Baptiste Giguère donne la terre 216 à son fils Lucien qui se mariera plus tard à Cécile Deschamps;

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- 1970 : le 10 septembre, la veuve de Joseph Giguère (Marie-Rose Chevalier) cède par donation ses terres 217 à 223 à son fils Pierre-Paul Giguère.

Historique de la terre des Chicoine, terres nos 213, 214 et 215, île Bouchard

Terre no 213 (50 arpents):

- en 1723 : la terre appartient à Exupère Duhamel sans maison;
- en 1799 : la terre appartient à Joseph Piché;
- en 1821 : Joseph Piché donne à Augustin Lacombe, fils;
- 1850, le 31 janvier : Augustin Lacombe vend à Denis Bouthillier, marchand et hôtelier à Saint-Sulpice, une terre connue sous le nom de « terre des sataniques »;
- 1883, le 17 sepembre : Denis Bouthillier vend à Alphonse Chicoine, suite avec la terre 214.

Terre no 214 (30 arpents) :

- en 1880 : la terre appartient à André Prud'homme qui l'avait eu par donation à lui consentie par Joseph Moreau Desjordy;
- 1883, le 9 octobre : André Prud'homme vend à Philias Chicoine (père d'Alphonse);
- 1906, le 3 décembre : Philias Chicoine fait donation à son fils Alphonse de la terre 213 (50 arpents) et de la terre 214 (30 arpents) avec maison sur la terre 213, suite avec la terre 215;
- 1931, le 19 août : Alphonse Chicoine et sa femme Sophronie Payette vendent à leur fils Wilfrid les terres 213 et 214.

Terre no 215 :

- en 1723 : la terre appartient à Pierre Chagnon marié à Madeleine Fontaine avec maison et 80 arpents;
- en 1799 : la terre appartient à François Lorion;
- 1812, le 27 janvier : donation par Thomas Simon à ses fils, Louis et Augustin, de cette terre sise à côté de celle d'Amable Langlois et de Charles Morin;
- 1824, le 3 octobre : vente par Louis de Jordy à Augustin Lacombe;
- 1846 : vente par Charles Dorion, marié à Zoé Beaudry, seigneuresse des îles, à Joseph Moreau de Jordy. Cette terre avait été acquise de Charles Morin par retrait féodal;
- 1858, le 22 juillet : donation par Joseph Moreau de Jordy à Rémi Mailhot, marié à Émilie Moreau-Dejordy, avec maison de pierre;
- 1880, le 29 avril : Édouard Poudrette et Louis Piché en sont propriétaires par acquisition du shérif de Joliette;

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- 1881, le 22 février : vente exclusive à Louis Piché;
- 1926, le 7 août : le Collège de L'Assomption, selon le testament de l'abbé Caisse, pour la moitié de la terre et les propriétaires de l'autre moitié, selon le testament de Louis Piché (1884) et de la veuve de Benjamin Piché, vendent tout à Donat Chicoine;
- 1943, le 13 mars : Donat Chicoine vend à son frère Wilfrid Chicoine, avec quatre dépendances;
- 1975, le 23 avril : Wilfrid Chicoine (veuf de Blanche-Alice Charron morte en 1972) vend à son fils Claude Chicoine, les terres 213, 214 et 215 avec bâtisses;
- 1992 : vente des terres à Claude Prud'homme;
- 1994 : vente des terres à M. Van Mil sauf la maison vendue à Jocelyn Lafortune qui en rebâtit une nouvelle qu'il vend en 2000 à Pierre Raymond.

Les résidants de l'île Bouchard à diverses époques

Recensement de 1831, par Messire Louis St-Jacques, prêtre-curé :

- **André Germain**, fermier, maison, 8 personnes
- **Joseph Arbour**, fermier, maison
- **Pierre Lescot,** fermier, maison, 8 personnes
- **Pierre Beaupré**, cultivateur propriétaire, 9 personnes
- **André Mazuret**, cultivateur propriétaire, maison, 10 personnes
- **Étienne Casavan**, cultivateur propriétaire, maison, 10 personnes
- **Louis Simon**, cultivateur propriétaire, maison, 10 personnes
- **Romain Lachambre**, fermier, maison, 10 personnes
- **Joseph Gros dit St-Pierre**, cultivateur propriétaire, maison, 7 personnes
- **Joseph Morin**, cultivateur propriétaire, 3 personnes
- **Ed. Morin**, fermier, 6 personnes
- **Jos. Guertin**, fermier, maison, 6 personnes
- **Jean-Baptiste Langlois**, journalier, 1 maison habitée et 1 inhabitée, 7 personnes
- **F.-X. Beaudry**, seigneur propriétaire, maison, 8 personnes
- **Michel Guertin**, meunier, moulin à farine et 1 maison, 5 personnes
- **François Raymond**, journalier, maison, 11 personnes
- **Jean-Baptiste Dorion**, cultivateur propriétaire, maison, 8 personnes
- **François Dorion**, cultivateur propriétaire, maison, 9 personnes
- **Joseph Rivest**, fermier, maison, 10 personnes
- **Augustin Thomas**, cultivateur propriétaire, maison, 9 personnes
- **Simon Thomas**, rentier, 2 personnes
- **François Langlois**, cultivateur propriétaire, maison, 9 personnes
- **Joseph Migué**, journalier, maison, 4 personnes
- **Benoît Morin**, cultivateur propriétaire, maison, 16 personnes

Pour un total de 186 âmes, 24 chefs de famille et 21 maisons habitées.

SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Recensement de 1861, par J.-Z. Martel, recenseur

- **Louis St-Pierre**, marié à Lise Milotte, maison en pierre
- **Jos. Ode Lapointe**, marié à Marguerite Peltier, maison en pierre
- **Albert Casavant**, marié à Marie Faneuf, maison en pierre
- **Antoine Benoît Livernois**, marié à Zoé Brien Desrochers, maison en pierre
- **Joseph Juneau Latulippe**, marié à Josephte Meunier, maison en bois
- **Louis Morin**, maison en bois
- **François Raymond**, marié à Rosalie Tellier, maison en bois
- **André Prudhomme**, marié à Phélonise Désourdi, maison en bois
- **Pierre Arbour**, marié à Marie Latouche, maison en bois
- **Olivier Janson**, marié à Louise Lachambre, maison en bois
- **Louis Morin**, marié à Marie Désourdi, maison en bois
- **Rémi Maillot**, marié à Émilie Désourdi, maison en pierre
- **Benjamin Rivest**, marié à Lucille Laurion, maison en bois
- **Toussaint Payette**, marié à Henriette Morin, maison en bois
- **Louis-Olivier Laporte**, marié à Odile Lescault, maison en bois
- **Jean-Baptiste Bourdon**, marié à Julienne Martineau, maison en bois
- **Ritchard Wright**, marié à Ritchel McHenry, maison en pierre
- **Anglicane Irlande**, maison en bois

Description des îles :

> L'île Bouchard, qui peut contenir **environ mille arpents de terre en superficie**, est située à environ deux milles dans le fleuve Saint-Laurent (environ 2/3 du fleuve). Son extrémité nord-est se trouve environ vis-à-vis l'église de la Paroisse de Saint-Sulpice. Elle est obliquement traversée de l'ouest en est par une rivière d'environ ½ ou 1 arpent de largeur le long de la côte nord-est, [Sur l'île Bouchard se trouve] la plus grande des petites bâtisses de cette île faisant (sic) face à la paroisse de Verchères; les quelques autres bâtisses se trouvent du côté de Saint-Sulpice. **Il y a sur cette île dix-neuf ou vingt établissements**. Les terres sont bonnes mais à cause des nombreux marais sur [une] grande partie, [la terre] se trouve impropre à recevoir la charrue quoique productrice de foins. **Il se fait généralement une très grande quantité de foin sur cette île**.
> Les maisons, pour la plupart, sont en pierre. Quoique bonnes, [elles] ne sont pas aussi belles que sur la « grande Côte ».[10]

Lors de ce même recensement, la précision suivante est apportée sur les difficultés de culture dans l'île :

> Les habitants du côté sud-est de l'île Bouchard se plaignent de ne pas pouvoir réussir à faire venir de patates dans leurs terrains. Ils ont essayé plusieurs espèces et elles pourrissent toutes également. Cette année **quelqu'un essaya la patate dite « patate rouge »** qui n'a pas mieux réussi.

[10] Comme on peut encore le constater, les descriptions géographiques paraissent difficiles et les mesures s'avèrent souvent inexactes à cette époque.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Recensement de 1913-1914 :

- Famille **Jean-Baptiste Giguère** (38 ans), Virginie (37 ans), Louis (73 ans), Arthur (18), Alexandre (15), Dolores (13), Ida (12), Eva (10), Simonne (7), Joseph (6), Lucien (4), soit huit enfants.
- Famille **Alphonse Chicoine** (48 ans), Sophranie (43), Flore (21), Alphonse (20), Albert (18), Ernest (17), Cécile (16), Donat (14), Wilfrid (12), Joseph (11), Albina (8), Irène (6), Paul-Émile (4), Georges-Étienne (2), Gabrielle (6 mois), soit treize enfants.
- Famille **Auguste Beaudoin** (46), Albina (41), Hilda (66), Lucidas (19), Euclide (11), Alexandra (7), Alberta (5), soit quatre enfants.
- Famille **Médéric Payette** (39), Luce Heppel (40), Eusèbe (71), Joséphine Lafortune (74), Rose (14), Ovila (10), Napoléon (8), Émile (6), Anna (4), Lucien (3), soit six enfants. Lucienne naîtra en cette année 1914.
- Famille **Aldéric Laporte** (39), Marie-Jeanne Bussières (37), Juliette (9), Philomène (6), Emery (4), Louis-Philippe (2), Yvette (1), soit cinq enfants.
- Famille **Yvon Laporte** (35), Angélina Chartrand (34), Gérard (10), Gérardine (8), Léo (2), soit trois enfants.

Famille Louis-Olivier Laporte dit St-Georges (né en 1829) et Odile Lescault dont les descendants habitent encore l'été sur la terre familiale de l'île Bouchard.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

- Famille **Cléophas Langevin** (32), Zénaïde Beauchemin (30), Zénaïde (8), Isabette (6), Annette (4), Cléophas (1), soit quatre enfants.
- Famille **Stanislas St-Pierre** (48), Agnès Desmarais (70), Hermidas Desmarais (68), Jean (18), Jeanne (17), Rose (16), veuf avec trois enfants.
- Famille **Ludger Bussières** (50), Angélina (45), Édouard (75), Oscar (23), Alice (20), Georgine (19), Armand (17), Philippe (14), Adrien (12), Paul (9), Yvonne (7), Angéline (5), soit neuf enfants.
- neuf familles, pour un total de 79 personnes.

Fin de la permanence

Si le curé Boucher dénombre en 1952 douze familles dont 43 communiants et 9 non-communiants, l'attrait de la côte commence à se faire sentir.

Malgré l'invention de l'aéroglisseur dont nous parlons à la partie 6, malgré l'arrivée de l'électricité et en raison aussi de la glace qui prend plus tard à cause des travaux de la canalisation, de même que les besoins de scolarisation plus avancés des enfants, les emplois plus avantageux sur la côte, l'ennui pour certains insulaires … tout cela entraîne, dans un premier temps, l'achat d'une maison sur la côte sulpicienne ou de Verchères puis, quelques années plus tard, le transfert complet de toute la famille. C'est ainsi du côté de Saint-Sulpice, qu'après les Payette vers 1959-60, les Chicoine vers 1960-61 et les Giguère en 1965, il n'y eut plus de résidents permanents sur les Îles.

Ode à ce départ

Ce très beau texte paru dans la revue *Perspectives*[11] vers la fin des années 1960 fait état de cette triste transformation :

> Plein le fleuve, il y a des îles : silence dans un flot de paroles, trous de mémoire du Saint-Laurent. Des îles pour rire et d'autres pour vivre, oubliées au large de Verchères, un peu en aval de Montréal, comme de grands navires rouillés, à l'encre depuis des millénaires. Fils électriques, poteaux en mâts de misaine ou d'artimon plantés ça et là, puis, aux longues cordes à linge, la voile des chemises propres qu'entoure le cri des mouettes.
>
> On leur a donné des noms : île Marie, île Bouchard, île aux Prunes, île Ronde. On leur a donné l'équipage de quelques fermiers qui débarquent avec l'hiver, des gens qui ne sont ni du fleuve ni de la terre et qui s'étonnent qu'on sache leur nom : gens des îles. Ils montent à bord de leurs terres par des traversiers de bois ou de fer et transportent sans cesse leur vie par morceaux, par voyages, par chaloupes. Par le fleuve, passent leurs

[11] *La presse*, « Cahier Perspectives », 12 octobre 1969.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

récoltes, leurs animaux, leurs tracteurs. Passent jusqu'à leurs vaches et, en même temps, leurs histoires de chasse au canard et leurs souvenirs des grands froids.

Au milieu du fleuve, l'esclavage étrange de terres si riches et de fermiers si patients a fait qu'on est pris pour serviteur et maître depuis le XVIIe siècle, dit-on, avant même que des colons s'installent sur les rives. Les jours d'été se gagnent à cultiver quinze îles en arpents et en milles marins. Les soirs se passent à la fenêtre à regarder le large et le champ. Mais les heures se perdent quelque part au milieu du fleuve, pendant qu'on va reconduire les enfants aux écoles des rives ou qu'on va chercher des réservoirs d'essence.

Les automnes, mieux qu'ailleurs, attirent les volées de canards noirs et de sarcelles, et les printemps, mieux qu'ailleurs, appellent les chaloupes au milieu des glaces. Souvent, on trouve un emploi saisonnier, par exemple l'enlèvement de la neige dans les rues. Depuis que les brise-glaces coupent les liens avec les rives, personne ne demeure dans les îles en hiver.

Les gens disent : « Autrefois, on pouvait demeurer dans les îles et traverser sur la glace, mais aujourd'hui ce n'est plus possible. On vient de temps en temps par le nord ou le sud, en motoneige, quand la glace est bonne, mais on ne reste pas. On vient juste voir la terre, la maison, puis on s'en retourne ». Dès novembre, les habitants des îles, une dizaine de fermiers et quelques villégiateurs, ont quitté la place. Les fermiers reviennent, tôt en avril, faire voir au fleuve pourquoi on a inventé les chaloupes Verchères, pourquoi on a cogné dans les hangars tout l'hiver, bref lui montrer le ventre vert d'une nouvelle « chaloupe à nœuds ».

Dans les îles, il y a le temps du rat musqué qu'on prend au piège, il y a le temps de transporter le bétail et de raconter que les vaches quittent parfois les îles à la nage pour retrouver le vrai plancher des vaches. Il y a le temps qu'on regarde couler sur les maisons de l'Île Bouchard, souvent belles de deux cent cinquante années, sur les ruines des maisons de l'Île Marie qui s'égrènent pierre par pierre au vent du fleuve.

Les dimanches d'été, dans la petite église blanche de l'Île Bouchard, on dit en quinze minutes une messe aux passants du fleuve, ceux qui ont amarré leur yacht à la porte. Et s'il faut une fierté aux gens des îles, c'est ce bateau à moteur d'avion qu'ils disent avoir inventé pour braver les joncs et qui fait leur renommée jusqu'en Europe.

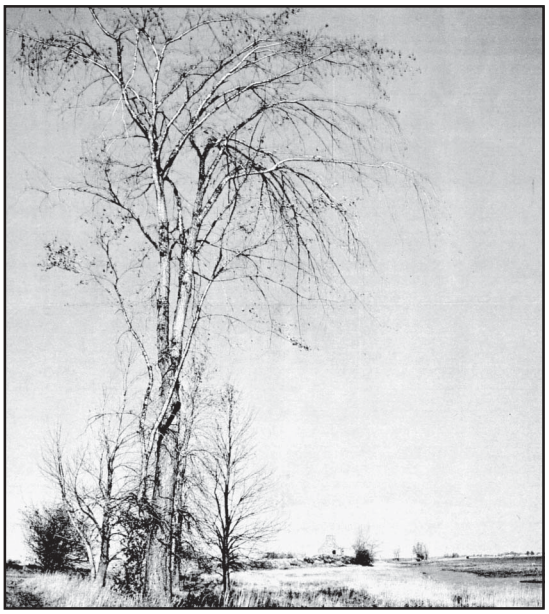

Ruines d'une ancienne maison de pierre de l'île Marie vers 1980

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

> Ce qui arrive sur les îles de Verchères ? La patience, comme le reste, arrive en chaloupe. Elle s'accommode de tout, même des étés en fleuve et des hivers en rives. Ce qui se passe ? Le calme. De père en fils, chez les Bissonnette, les Laporte, les Léonard, les Chouinard, les Giguère, les Payette, chez toutes les anciennes familles, on se passe le calme, on se lègue un morceau de terre au milieu du fleuve et le goût de vivre, d'y connaître la paix et l'isolement.

Vocation actuelle des îles

La petite « île Ronde » a maintenant une vocation vinicole des plus intéressantes. Pour une grande partie, elle est le site enchanteur d'un vignoble produisant, grâce à son micro-climat, des vins et des vins fortifiés (type porto) remarquables. Ce vignoble est la propriété de M. Jocelyn Lafortune. On peut y déguster un vin blanc (le *Héron-Blanc*), un rouge (le *Saint-Sulpice*), un rosé (Rosé-de-l'île) et trois portos (le *La Fortune Rouge*, le *La Fortune Blanc* et le *La Fortune Rosé*). L'autre partie de l'île Ronde demeure la propriété de la compagnie de placements Nobel-Mortagne inc.

Si la culture du maïs demeure le lot de quelques grands cultivateurs (les Van Mil et les Van Vliet), le sol de l'Île Bouchard demeure foulé par quelques descendants qui y passent plusieurs mois par année ainsi que par des villégiateurs qui y trouvent un havre de paix et de tranquillité le temps de leurs vacances estivales ou d'un week-end d'hiver. Ils ont conservé, rénové ou construit de nouvelles résidences avec, pour chacun, le profil « d'un amant de l'île Bouchard, de sa paix et de son air pur ».

Maison de pierre de la famille Laporte à l'île Marie vers 1900, aujourd'hui disparue

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HIST

Partie 5

Quelques personnages, lieux et événements

Parcourir trois siècles d'événements et de lieux habités par ces générations successives de Sulpiciens nous révèle des citoyens particulièrement émérites par l'originalité, l'importance ou la durée de leurs fonctions sociales. Différents lieux et événements ont aussi marqué leur époque et nous obligent à immortaliser pour toujours dans notre mémoire historique collective ces faits, lieux et gens remarquables !

Famille Robitaille sur le fleuve Saint-Laurent vers 1900

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Un curé nationaliste, contestataire et anticonformiste

Pierre Huet de La Valinière (1732-1806), un curé haut en couleurs et en troubles !

Il est impensable de ne pas souligner le passage en territoire sulpicien (1769-1773) du curé Pierre Huet de la Valinière dont l'ensemble de la vie religieuse tourmentée mériterait l'écriture d'un volume tant par le pittoresque de son comportement à l'époque, sa non-soumission à ses supérieurs, sa conduite paroissiale parfois plus que douteuse… le tout conduisant à une insatisfaction mutuelle (curé vs paroissiens vs supérieurs) dans toutes les cures qu'on lui a confiées. Dans les rapports de l'Archiviste consultés et relatant les correspondances des évêques, il est sans aucun doute celui dont le nom revient le plus souvent. En plus de 50 ans de vie religieuse, ce pauvre La Valinière a couru « après le trouble » sans relâche… tout en se décrivant comme un « incompris » et un « persécuté » ! Relatons-en quelques épisodes d'autant plus qu'à la fin de sa vie, c'est à Saint-Sulpice qu'il revient s'établir et mourir dans une pauvreté… fausse comme le prouvera ensuite l'ensemble des transactions de prêts et achats effectués par lui et démontrant sinon une richesse du moins une aisance certaine.

Né le 10 janvier 1732 à Varades en Bretagne, La Valinière fit ses études au Collège de Nantes et entra au grand séminaire de Paris en 1752. Parti de France le 13 avril 1754, il fut ordonné prêtre à Montréal le 15 juin 1755 par Mgr de Pontbriand. Doté d'un esprit farouche, insubordonné, poète et patriote, ce mélange explosif ne tarda pas à s'agiter en cette époque d'autoritarisme clérical et de conquête anglaise.

Après quelques années en mission chez les Sauvages d'Oka, ce fut le début d'une douzaine de cures; en 1759, il est nommé curé de la paroisse Saint-Joseph à Rivière-des-Prairies. Par la suite, il s'affaira, dès sa nomination à Mascouche (1766-1769), à propager en sourdine ses idées de révolte contre l'autorité anglaise. À cette même époque, son domestique vole à la Fabrique un montant considérable que La Valinière s'empresse de rembourser afin d'éviter un scandale. Ce dernier critique l'attitude conciliante de son évêque à l'égard du gouvernement anglais. Son supérieur s'afflige de sa conduite irrespectueuse et demande à son évêque de prendre les voies de la rigueur pour le mettre à la raison. Entre temps, en octobre 1768, son supérieur constate la disparition de La Valinière… qui revient à son poste quelques jours plus tard. Après des excuses de sa part et reconnaissant ses égarements, on croit l'affaire classée et le 16 janvier 1769 on l'affecte à la cure de Saint-Sulpice.

En apparence plus sage, bien que se disant parfois persécuté, son supérieur doit bientôt écrire à l'évêque que La Valinière est « accusé de n'avoir pas fait les prières ordinaires pour le roi », ce qui le rend passible de poursuites juridiques par un certain juge de paix, M. Gordon de Saint-Sulpice. Après ces nouvelles péripéties, en 1773, il est curé à la paroisse Saint-Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles. Nommé semble-t-il avec joie curé de L'Assomption en 1774, il écrit à son évêque pour se plaindre « de l'abus de ses forces en lui confiant une cure aussi importante ». Bientôt ce sont les nombreuses chicanes avec ses paroissiens, tantôt pour le toit du presbytère que ceux-ci ne voulaient pas réparer, tantôt pour une histoire de cloche. Bref, il doit partir après 22 mois seulement à L'Assomption.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

La situation s'aggrave avec l'invasion du Canada par les Américains en 1775 promettant aux Canadiens leur délivrance du joug de Londres. Devant cette occasion inespérée de se révolter contre l'autorité anglaise, La Valinière participe sans réserve à l'agitation de ceux qui se rebellent… tout en jurant « qu'il ne s'occupait qu'à prier Dieu et prêcher fidélité au roi. » Participant à cette révolte avec un certain nombre d'habitants de L'Assomption et des paroisses voisines, La Valinière voit la région connaître, pendant des mois, la pagaille, l'indiscipline de jeunes gens dans le village, dans les rangs et jusque dans l'église, avec l'appui des dirigeants américains contre l'autorité anglaise du général Carleton qui, lui, compte sur l'appui du clergé et du peuple en général. Se mêlant de la libération du curé Robert de Saint-Sulpice, arrêté par les envahisseurs américains et mis en prison à Sorel avec le curé Saint-Germain de Lavaltrie pour leurs affirmations de loyalisme envers le roi Georges III, il passe pour avoir de très bonnes relations avec les rebelles. Le tout se calme lorsque les Américains (Bostoniens) se retirent dans leur pays nouvellement indépendant, les États-Unis.

Pour se disculper auprès de l'évêque de Québec, La Valinière va jusqu'à écrire « pouvoir affirmer avoir refusé les sacrements aux rebelles pro-américains, avoir été regardé par le fameux Walker (Américain) comme son plus grand ennemi et avoir tout tenté pour ramener son ami Jean-Baptiste Durocher dans le droit chemin. » Sa requête, sous forme de lettre à l'évêque le 4 septembre 1776, reçoit l'appui de quelques 585 chefs de ménage de la région, lesquels, dans une missive à Mgr Briand, confirment les dires du curé et prétendent que les critiques dont il est l'objet ne sont que le produit de certains individus qui « sont allés vomir mille injures contre lui à Montréal et partout ailleurs. » Mgr Briand refuse une enquête en signalant aux paroissiens que « ce qui me fait le retirer de votre paroisse (L'Assomption) n'est point ce que vous alléguez; M. de La Valinière le sait, le motif qui me conduit est purement pour son bien, son intérêt et l'affection que je lui porte. »

C'est ainsi, à cause de son rôle dans tous ces événements, qu'il est affecté, à la demande du gouverneur anglais, à Saint-Roch-des-Aulnaies en 1776 avec prière de ne pas faire d'esclandre. On dit qu'il quitta L'Assomption avec tous les meubles du presbytère, y compris ceux qui ne lui appartenaient pas ! Ce sera ensuite l'époque de son entêtement à administrer les sacrements à des habitants frappés d'interdit par l'évêque, sa révolte à l'égard de l'autorité ecclésiastique alors qu'il veut intenter des procédures contre le Séminaire de Montréal et son évêque. Il veut aussi par cette mise en demeure « sa part des biens du séminaire ou le salaire de 25 ans, proportionné à la qualité d'un prêtre et d'un gentilhomme ». Rien ne se passe alors. Il est cependant transféré à une nouvelle cure, celle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en septembre 1778. Il apprend par son évêque, le 14 octobre 1779, que le nouveau gouverneur anglais Haldimand, lui reprochant ses anciens liens avec les Américains, ordonne qu'il retourne en Europe dès le 25 octobre 1779 avec recommandation « de prendre soin de lui recommander surtout de ne pas se laisser aller à ses vivacités ordinaires et de prendre garde à la manière dont il se conduira et parlera jusqu'à son départ. »

Il prend alors le temps de rédiger un document prescrivant une rente à sa vieille ménagère ainsi qu'à l'Hôpital général de Montréal pour prendre soin de sa ménagère jusqu'à sa mort et faisant de l'hôpital « l'héritier de tous ses biens à sa mort et celle de sa bonne ménagère. »

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

D'Angleterre où il est déporté, il passe en France en 1780, séjourne chez les MM. de Saint-Sulpice de Paris, vit ensuite dans les États américains où, pour un temps, il est vicaire général chez les Illinois[1]. Mais, partout, il sème la zizanie. Lorsqu'il revint à quelques reprises au Québec, la froideur des accueils lui fait reprendre le chemin de l'exil. D'autant plus que dans une lettre de Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, celui-ci écrit en 1788 que « M. de La Valinière est un homme de très bonnes mœurs mais dont l'esprit remuant est capable de causer beaucoup de troubles à ses confrères comme nous l'avons éprouvé au Canada. » Nommé curé de Split-Rock dans l'État de New York, il publie deux livres controversés, un « catéchisme polémique » et un récit de « ses persécutions » comme martyr ! Son église et son presbytère livrés aux flammes, il doit quitter l'État de New York en 1792.

De plus, en 1790, l'évêque de Québec écrit « qu'il ne reconnaît pas ce monsieur comme membre du clergé de son diocèse, ne lui donne aucun pouvoir, pas même de dire la messe. » On comprend que les tentatives de retour au Québec de La Valinière ne sont guère possibles. Finalement, en 1792, il revient se fixer à Saint-Sulpice dans une maison bien à lui, face à ce grand fleuve qu'il a toujours aimé. Là encore la controverse reprend quand Mgr Hubert apprend que La Valinière a célébré la messe dans l'église de Saint-Sulpice alors qu'il avait écrit à ses prêtres « de ne pas lui permettre de dire la messe dans aucune église du diocèse sans autorisation écrite du gouverneur actuel. » Le 18 juin 1792, l'évêque s'empresse « d'obliger le curé de Saint-Sulpice à faire respecter cet ordre ».

D'autres correspondances parlent de menaces de Huet de La Valinière de poursuivre ses supérieurs « pour traitement injustes et refus d'aide à apporter à celui qui vit misérablement ». Finalement, en 1798, le nouvel évêque l'informe que « le gouverneur ne s'oppose pas à ce qu'il reste au pays ». Fini la controverse pour Pierre Huet de La Valinière qui meurt le 29 juin 1806 à 74 ans d'une chute de voiture. S'il avait tous les défauts précités, il faut souligner sa grande amitié pour les humbles et les pauvres !

Honneur et mérite pour plus de 50 ans de prêtrise.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCIEN-HUOT

[1] Tribu indienne de l'époque qui a donné son nom à un État américain.

Un Oblat illustre dans toute le Canada

Le révérend père Albert Lacombe, o.m.i. (1827-1916)

Surnommé par les Cris « Kamiyoatchakwêt… l'homme à la belle âme » et par les Pieds-Noirs « Arsous-kitsi-parpi… l'homme au grand cœur », il fut le plus illustre des enfants de Saint-Sulpice. Voici son histoire peu banale :

Le père Albert Lacombe avec deux chefs amérindiens revêtus de leurs habits de cérémonie.

Le premier Lacombe qui s'établit à Saint-Sulpice fut le grand-père de ce missionnaire. Il se prénommait Augustin et était le fils de Pierre Lacombe et de Marguerite Chrétien domiciliés à Saint-Eustache. Augustin Lacombe était « actuellement résident à Saint-Sulpice » dit l'acte de son mariage, c'est à dire qu'il était probablement domestique chez un fermier ou habitant de la paroisse car il devint cultivateur lorsqu'il épousa Élisabeth Tellier le 30 juin 1788 et se fixa à Saint-Sulpice définitivement.

Parmi leurs nombreux enfants, ils eurent Albert (né en 1802) qui sera le père du futur missionnaire. Albert Lacombe épousa Agathe Duhamel[1] le 28 juillet 1824 et l'on disait d'eux qu'ils étaient « deux cœurs chrétiens et vaillants qui s'alliaient, au foyer desquels Dieu sera toujours le maître et le roi que l'on sert avant tout. » Après une première fille qui ne vécut que onze mois naquit Albert, le 28 février 1827, celui qui sera le fameux missionnaire destiné à tant de célébrité dans l'Ouest canadien.

S'il fut baptisé dans l'ancienne église, c'est dans la nouvelle qu'il a fait sa première communion, prêché et célébré la messe à plusieurs reprises. Il inhuma dans cette nouvelle église son grand-père Augustin (1852) et sa sœur Luce (1852) dont les corps « furent déposés dans la cave de l'église » selon les registres du temps.

Vocation remarquée par le curé de Saint-Sulpice à l'époque, l'abbé Viau, les parents acceptèrent de se priver de leur seul garçon en âge de les aider sur la ferme pour le faire instruire au Collège de L'Assomption

[1] Dont l'arrière-grand-mère, « enlevée par un sauvage algonquin, est devenue mère par lui. C'est ainsi que le Père Lacombe avait un peu de sang sauvage dans ses veines. D'ailleurs, le Père Lacombe avait la peau très brune, les yeux foncés et mesurait à peine 5 pieds. » Cette incroyable histoire est racontée au début du livre.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

dès 1840 (8e cours) avec la pension payée par le curé Viau. Albert y demeura sept ans pour faire son cours classique régulier de cinq ans et son cours de philosophie de deux ans. Son rêve de devenir prêtre se réalisa le 29 août 1847 à Saint-Jacques-de-l'Achigan où il reçut la tonsure de Mgr Rémi Gaulin, évêque de Kingston. Après avoir fait ses études théologiques à l'évêché de Montréal, Albert reçut le sous-diaconat à l'église Notre-Dame-de-Bonsecours des mains de Mgr Bourget et le diaconat dans la cathédrale de Montréal, le 1er juin 1849, des mains de Mgr Prince. Finalement, il fut ordonné prêtre à Saint-Hyacinthe par Mgr Bourget le 13 juin 1849… la même journée où mourait à Montréal son protecteur, l'abbé Viau. De plus, à cause de la distance difficile à parcourir à l'époque, les parents de l'abbé Lacombe n'étaient pas présents à son ordination… « Douloureux prélude de tant de sacrifices qu'amènera sa vie de missionnaire. »

Prêtre à 22 ans, Albert avait déjà décidé, sous l'influence d'un missionnaire venu de la Rivière-Rouge au Manitoba, qu'il partirait dans le courant de juillet pour la mission de Pembina au Dakota du Nord. Après des séjours à la Rivière Rouge (Ouest canadien) et à Saint-Paul (Minnesota), il revint au Québec pour être vicaire de Sainte-Geneviève-de-Berthier, d'octobre 1851 à mai 1852. En mars 1852, l'abbé Lacombe rencontre à Sorel Mgr Alexandre Taché, o.m.i., pour lui demander son admission chez les Pères missionnaires oblats. De retour dans l'Ouest canadien, c'est le 26 septembre 1856 qu'il prononce au Lac Sainte-Anne, près d'Edmonton, ses vœux de religion dans la Congrégation des missionnaires oblats de Marie-Immaculée (o.m.i.). C'est là qu'il entreprend véritablement son œuvre :

1861 : Il établit la mission Saint-Albert, nom donné en l'honneur de son saint patron.

1862 : Il organise la première caravane de ravitaillement par charrettes de la Rivière Rouge à Edmonton. Il construit le premier moulin à farine à Saint-Albert, le premier pont dans les Territoires du Nord-Ouest et la première école de Blancs à Edmonton.

1865 : Fondation de Saint-Paul-des-Cris, la première colonie agricole fondée par des catholiques pour des autochtones de la région. La terre fut subdivisée en parcelles que les Cris ensemençaient avant de partir pour la chasse estivale. Les Cris revenaient pour les moissons, puis repartaient pour la chasse hivernale. Le Père Lacombe les accompagnait et les instruisait dans leurs campements. La vie d'un missionnaire itinérant était périlleuse. De violentes épidémies ravageaient l'Ouest et l'une d'elles faillit emporter le Père Lacombe. En 1865, l'interprète Jean L'Heureux le trouve à l'article de la mort et le soigne jusqu'à sa guérison.

1865 à 1872 : Il compose plusieurs ouvrages en langue indienne et met au point son « échelle catholique » qui est une série ingénieuse d'images pour enseigner par les yeux les différents mystères de la religion ainsi qu'un cercle pour représenter l'éternité et un triangle pour expliquer la sainte trinité. Précisons que ses dessins de « l'échelle catholique », un petit chef-d'œuvre de pédagogie, montraient les deux voies que peut suivre un individu : celle du Mal, représentée par l'idolâtrie, le paganisme et les sept péchés capitaux… ou celle du Bien, symbolisée par l'ancien et le nouveau testament, les vertus et les sacrements de l'Église catholique.

1865 (4 et 5 décembre) : Fameuse bataille entre les Cris et les Pieds-Noirs alors que Père Lacombe (en visite chez les Pieds-Noirs) est blessé par les Cris qui se retirèrent lorsqu'ils découvrirent qu'ils avaient blessé le missionnaire.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

1867 : Le Père Lacombe réussit à libérer une jeune Sarcie enlevée par un groupe de Cris et la ramena à sa tribu le printemps suivant. Cet acte de bravoure lui assura un grand prestige parmi les Indiens. Prenons connaissance de ce récit[2] :

> « Le Père Albert Lacombe, o.m.i., surnommé "l'homme au bon cœur" par les Indiens de l'Ouest, séjournait chez les Cris, dans les parages du lac Sainte-Anne, en Alberta. Il causait un soir avec eux et fumait le calumet de paix. Tout à coup, **un groupe de jeunes guerriers approche en poussant des cris de victoire**. Arrivés au campement, ils se mettent à danser leur ronde autour d'une malheureuse créature qu'ils rudoient brutalement.

Par les Cris capturée

C'est une **femme de la tribu des Pieds-Noirs**. Son mari vient d'être écorché vif sous ses propres yeux. À la vue de la robe noire, la pauvre prisonnière réussit à s'arracher des mains de ses bourreaux et vient se jeter aux pieds du Père Lacombe. Elle crie de toute ses forces : "Kimotit minna !" "Sauve-moi, prends pitié !" L'oblat s'approche alors du groupe : "À qui appartient cette femme ?" – Un jeune guerrier Cri s'avance, met la main sur l'épaule de la jeune femme : "**À moi, dit-il, j'ai tué son mari… elle m'appartient**." – "Puisqu'elle t'appartient, veux-tu me la vendre ?" – "Non, car je sais que les Robes Noires ne prennent pas de femme." – "Aussi, ce n'est pas pour moi que je te la demande; **je veux la rendre à sa famille qui la pleure**. Toi, tu pourras te choisir une femme dans ta propre nation." – "Non, c'est ma femme… je l'ai gagnée, personne n'a le droit de me la disputer."

Par Robe Noire rachetée

Le missionnaire ne se tient pas pour battu. Après un instant de silence, il élève de nouveau la voix : "C'est très bien, mes chers Cris et toi, jeune guerrier qui refuse d'accéder à ma demande, **je me souviendrai de cela**. Quand on viendra voler vos femmes et vos chevaux et que vous ne pourrez plus vous défendre, alors vous viendrez me supplier de vous protéger. Je serai forcé de répondre : "Que puis-je faire ? Les Cris n'ont pas eu pitié des autres. Maintenant, je ne puis rien pour eux, car, n'oubliez jamais : **le grand Esprit n'a pas de pitié pour ceux qui veulent du mal aux autres**… j'ai dit."

Ce petit discours produisit un effet merveilleux. Le jeune homme, redoutant la malédiction de l'homme de prière, **s'empresse de lui remettre sa captive**, à condition d'obtenir en retour trois chevaux et un fusil. Tout le temps de la discussion, la pauvre Pieds-Noirs était restée là, craintive et tremblante, ne comprenant pas la langue des Cris. Le missionnaire la prend alors par la main et l'attire à lui en disant : "**Ne crains pas, ma fille, viens, tu es à moi, je t'ai achetée**. Bientôt je te rendrai aux gens de ta nation qui seront d'autant plus heureux de te revoir qu'ils te croient perdue pour toujours."

Par les siens retrouvée

Le père place alors sa protégée dans une bonne famille métisse et commence son éducation religieuse. Intelligente et pleine de vénération pour son sauveur, **la jeune femme ne tarde pas à se faire baptiser**. Le printemps suivant, l'oblat décide de tenter une mission chez les Pieds-Noirs réputés hostiles à notre religion. **Il compte sur la captive pour lui préparer les voies**. Il

[2] Père Albert Lacombe, *Mémoires et souvenirs*, 1916, p. 73-78.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

l'emmène donc avec lui mais, en arrivant à leur campement, il lui recommande de se tenir cachée jusqu'à ce qu'il l'appelle. **Il s'avance vers les tentes en déployant le drapeau blanc qui le fait reconnaître**. En quelques minutes, toute la tribu est groupée autour du missionnaire, lui prodiguant les salutations d'usage. Un couple cependant s'approche en sanglotant : "Homme de la prière, nous ne pouvons pas nous réjouir comme les autres, car nous pleurons notre fille et notre gendre, massacrés par les Cris. Notre pauvre fille ! c'était tout ce que nous avions !" Ils éclatent en sanglots.

Alors le père Lacombe appelle d'une voix forte : "Marguerite". À cet instant, Marguerite sort de sa cachette et vient se jeter dans les bras de ses parents qui ne peuvent retenir leurs larmes. "Chers parents, s'écrit-t-elle, comme je suis heureuse de vous revoir ! **Remerciez l'homme de la prière**. C'est lui qui m'a arrachée des mains des Cris. Sachez que je suis maintenant chrétienne." Celle qui parlait ainsi revenait de trop loin pour n'être pas écoutée. Le missionnaire en profita pour jeter une abondante semence de l'Évangile parmi les Pieds-Noirs. »

1869 : Au cours d'un séjour de trois semaines dans un campement Pieds-Noirs près de Rocky Mountain House, le Père Lacombe apprit leur langue et les instruisit.

1870 : Le 12 mai, l'Acte du Manitoba reçoit la sanction royale de cinquième province de la confédération canadienne.

1871 : L'abbé Lacombe est nommé au Bureau de Santé des Territoires du Nord-Ouest pendant la terrible épidémie de variole.

1872 : Le Père Lacombe est nommé vicaire général de Saint-Albert.

1873 à 1882 : Il exerce son ministère au Manitoba (autrefois la Rivière-Rouge) pour aider Mgr Tâché à promouvoir la colonisation canadienne-francaise.

1873 : Il publie un dictionnaire et une grammaire de la langue des Cris.

1873 : Il remplace Mgr Taché au chapitre général des Oblats en France. Il est nommé curé de Sainte-Marie de Winnipeg, supérieur de la résidence Sainte-Marie et aumônier de la prison. De plus, il seconda Mgr Taché dans ses efforts en vue d'obtenir une amnistie pour les participants à l'insurrection de la Rivière-Rouge. Cependant, il refuse d'aider des hommes politiques de l'Est à dissuader Louis Riel de se présenter au scrutin fédéral de 1874 dans la circonscription de Provencher, au Manitoba. Il est donc indirectement mêlé à l'affaire Riel.

Le père Albert Lacombe en costume de la tribu Cri vers 1890

1875 : Il dessert les camps de travailleurs le long de la voie ferrée du Canadien Pacifique en construction. Après avoir constaté que le blasphème, l'ivrognerie et l'immoralité régnaient dans leurs camps, il nota dans son journal : « Mon Dieu, renvoyez-moi à ma vieille mission indienne. »

1879 : Il reçut le titre de vicaire général de Saint-Boniface puis représenta à nouveau Mgr Taché au chapitre général des Oblats à Rome. C'est au cours de ce voyage qu'il fut mortifié de découvrir qu'on lui avait volé son portefeuille alors qu'il assistait à une messe à la basilique Saint-Pierre de Rome.

1880 : Il devient le premier prêtre résident à Portage-du-Rat (Kenora).

1882 : Il construit la mission de McLeod.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ARCHIVES

1882 : Le 25 août, le Père Lacombe arrive à Calgary. Il se consacre aux missions du Sud : Pieds-Noirs, Piéganes et Gens du Sang.

1882 : Il retourne au vicariat de Saint-Albert.

1883 : Il rédige avec l'aide du Père Legal un dictionnaire Pied-Noir et autres ouvrages.

1883 : Le Père Lacombe pacifie les Pieds-Noirs mécontents de la construction du chemin de fer avec l'aide de son ami amérindien Pied-de-Corbeau. Il convoque une rencontre de chefs Pieds-Noirs, leur fournit d'amples provisions de sucre, de tabac, de thé et de farine, et leur dit que le lieutenant-gouverneur prêterait une oreille attentive à leurs revendications. Rassurés, les autochtones laissèrent les arpenteurs continuer leur travail. Voici un compte rendu de cet épisode marquant de sa vie :

Lorsque le Canadien Pacifique entreprit la construction d'une voie ferroviaire transcontinentale en 1881, le Père Lacombe était déjà connu dans l'Ouest et dans tout le Canada. Il était missionnaire depuis déjà plus de 30 ans et oblat de Marie Immaculée depuis plus de 25 ans. Se liant d'amitié avec le président de la compagnie, Sir William Van Horne (rencontré par hasard sur les bords du Lac-des-Bois où il prêchait aux Indiens quand il fut aperçu par M. Van Horne qui passait en train), il devint un grand médiateur entre la Compagnie et les peuplades indigènes puis aumônier des ouvriers catholiques travaillant à la construction de la voie. Plus encore, en 1883, sa clairvoyance et son action énergique et habile empêchèrent une révolte des Pieds-Noirs qui aurait pu devenir un massacre des ouvriers. Grâce à lui, les Indiens obtinrent des compensations pour les terrains qu'on leur prenait et la voie put continuer, sans dévier, vers les Rocheuses. En août 1884, le premier train officiel était attendu à Calgary et le Père Lacombe y était invité à dîner avec le président du Canadien Pacifique, M. Georges Stephen. C'est à la fin de ce repas qu'il fut nommé président actif du Canadien Pacifique sur proposition de M. Stephen. Le Père Lacombe en profita pour offrir à son tour à M. Stephen sa cure de Sainte-Marie et il s'attribua une passe à vie sur les trains du Canadien Pacifique. Ses éminents services reconnus, sa journée de président se termina au soir mais tous les présidents subséquents de la Compagnie continuèrent leur vénération envers le Père Lacombe. Pendant les 32 ans que dura encore sa vie, il conserva le titre de président honoraire de la Compagnie du Canadien Pacifique.

1883 : Il obtient la fondation des écoles indiennes de Dunbow et de Qu'Appelle.

1885 : Le 29 mars, il pacifie de nouveau les Pieds-Noirs, en marge de l'affaire Riel.

1886 : Le Père Lacombe obtient la libération des prisonniers de l'affaire Riel.

1886 : Réception civique à Ottawa en l'honneur du Père Lacombe et des 9 chefs indiens restés loyaux au gouvernement pendant l'insurrection dans l'Ouest.

1886 : Le 31 décembre, il parle aux élèves du Collège de L'Assomption de l'état des sauvages et de la chasse aux *buffalos*. Il récite des contes sauvages. Il chante même en langue indienne et il confie alors que s'il aime tant les Sauvages, cela tient du sang indien qu'il a reçu de sa mère.

1887 : En août, il est nommé à la cure de McLeod

1894 : En juillet, il est nommé curé de la paroisse Saint-Joachim d'Edmonton et il est aussi directeur d'une école industrielle à Midnapore en Alberta.

1896 : Le 15 janvier, il fonde Saint-Paul-des-Métis.

1896 : Un village de l'Alberta, Lacombe, situé à environ 75 milles au sud d'Edmonton, est nommé en l'honneur du Père Lacombe. Ce village est devenu aujourd'hui une ville d'environ 20 000 habitants.

1897 : Le Père Lacombe se retire à son ermitage de Pincher Creek « seul au sommet de sa colline avec son chien et son chat. »

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARGUS-ASSTO

1899 : Il accompagne, à titre de conseiller, la Commission royale qui va signer un traité avec les Indiens du Nord au nom du gouvernement canadien.
1900 : Voyage en Europe (Hongrie) en faveur des catholiques ruthènes de l'ouest.
1904 : Le Père Lacombe voyage en Terre-Sainte et en Autriche.
1905 : Il se retire à l'ermitage de Pincher Creek.
1907 : Il célèbre ses 80 ans à l'Archevêché de Montréal à l'invitation de Mgr Bruchési.
1909 : Il fonde le « Foyer Lacombe » à Midnapore pour orphelins, vieillards et handicapés.
1910 : Le Père Lacombe fait un sermon dans son église paroissiale de Saint-Sulpice pour y demander l'aumône en faveur de son foyer-hospice de Midnapore.
1916 : Le 12 décembre, le Père Lacombe meurt à l'âge de 89 ans au foyer de Midnapore.
1916 : Le 14 décembre, un premier service solennel est chanté dans la cathédrale Sainte-Marie à Calgary, Alberta.
1916 : Le 15 décembre, un train spécial du Canadien Pacifique transporte la dépouille du Père Lacombe de Calgary à Edmonton où un deuxième service est célébré dans l'église de Saint-Joachim.
1916 : Le 16 décembre, les funérailles du Père Lacombe ont lieu dans la cathédrale de Saint-Albert d'Edmonton au milieu de ses paroissiens amérindiens et d'un grand nombre de prêtres et de fidèles. La dépouille du Père Lacombe repose dans la crypte de la cathédrale (au pays des Cris) tandis que son cœur est inhumé à Midnapore au centre du territoire des Pieds-Noirs. Peut-on imaginer plus grande démonstration de son amitié pour les communautés indigènes de l'Alberta ?
1927 : Le 3 juillet, hommage en mémoire du Père Albert Lacombe à Saint-Albert et dévoilement d'une plaque en marbre sur le site du premier pont construit à l'ouest des Grands Lacs par le Père Lacombe.
1929 : Le 21 juillet, dévoilement à Saint-Albert d'un monument de bronze représentant le Père Lacombe.

Monument érigé en l'honneur du père Albert Lacombe (1827-1916)

1960 : Devant l'église de Saint-Sulpice, une plaque de la Commission des sites et monuments historiques du Québec honore et rappelle la vie, l'œuvre et la mémoire de cet illustre fils de Saint-Sulpice.
1993 : Le 23 janvier, ouverture officielle de l'École Père Lacombe à Edmonton.

Au cours de sa vie de missionnaire, le Père Albert Lacombe fit souvent des visites à son alma mater, le Collège de L'Assomption, de même que des sermons-quêtes aux églises de L'Assomption et Saint-Sulpice. Si les bonjours fusaient quand il revenait en ces lieux de jeunesse, ce même bonjour devenait « Miwâsin-Kÿkaw » pendant plus de 60 ans de mission dans l'Ouest canadien !

Honneur et mérite à ce grand missionnaire dont chaque instant d'une aussi longue vie fut mis aux services des autres et de ses chères tribus amérindiennes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Un serviteur ecclésiastique pendant près de 50 ans

L'abbé Nazaire Piché (1831-1900)

Un autre enfant de la paroisse, Nazaire Piché, a connu une vie religieuse remplie et illustre pour l'époque.

Né le 28 juillet 1831, fils du marchand général (avec débit de boisson) Benjamin Piché et de Lucie (Lucille) Rivest; devenu prêtre en 1854 après son cours classique au Collège de L'Assomption, l'abbé Piché fut curé de la paroisse des Saints-Anges à Lachine pendant 40 ans (1860 à 1900) en plus d'avoir été supérieur écclésiastique des Sœurs de Sainte-Anne de 1870 à 1882 et nommé, plus tard, leur chanoine honoraire en 1892.

Parmi les souvenirs de sa vie, on relate deux événements intéressants reliés directement à sa paroisse natale de Saint-Sulpice :

Peu après son ordination, l'abbé Piché, en visite chez ses parents, leur dit qu'à son grand regret, il ne pourra plus les visiter aussi librement qu'auparavant pour ne pas donner prise à la malveillance du public puisque « un étranger voyant un prêtre entrer dans un débit de boisson pourrait s'en scandaliser et lancer des propos injurieux à la religion. » Son bon père Benjamin Piché écouta bien attentivement jusqu'à la fin puis, se levant, il alla tout d'un trait ouvrir les robinets de toutes les barriques contenant de la boisson. Quant toutes furent vidées, il revint s'asseoir tout simplement avec les autres et dit d'un ton bien déterminé: « mon garçon pourra revenir n'importe quand car il n'entrera plus de boisson dans cette maison. »

Ce fait parle éloquemment du caractère du père et du fils ! Tout devoir, quel que soit le sacrifice exigé, était accepté et accompli sans retard. Après la mort de sa mère en 1886, elle-même veuve depuis quatre ans, l'abbé Nazaire Piché s'occupa de la succession et dut venir finaliser le tout à Saint-Sulpice. Après avoir repris le bateau pour le Port de Montréal avec son héritage, 5 000 $ en argent, il demanda à un charretier du Port de le conduire vers son presbytère de Lachine dans la noirceur de la soirée à travers les rues sombres d'alors (1886) dans ce qu'on appelle aujourd'hui le « bas de la ville de Montréal. »

Il remarqua vite que le cheval du charretier semblait réticent à avancer. Il fit un arrêt au presbytère de Saint-Henri pour saluer son confrère curé qui lui offrit à coucher. Préférant continuer sa route, il se rendit compte que le cheval refusait d'avancer et semblait las. Y voyant un signe de la Providence, il demanda au charretier de faire demi-tour pour retourner coucher au presbytère de Saint-Henri. Curieusement, dit-il, le cheval trottait allègrement pour ce retour. Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre le lendemain que de nombreux brigands volaient les gens à la noirceur sur la route de Lachine qui était d'ailleurs, à l'époque, fort peu protégée contre les malfaiteurs. On dit qu'il y vit un signe de sa bonne vieille mère pour assurer la protection dont il fut l'objet à cette occasion !

Honneur et mérite à l'abbé Nazaire Piché pour son œuvre ecclésiastique de près de 50 ans, particulièrement à Lachine où il est honoré du nom d'une école, d'un Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) et gardé en mémoire chez les Sœurs de Sainte-Anne.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Quand un support au Pape provient de l'île Bouchard

Un zouave pontifical : Jérémie-Denis Laporte (1845-1872)

Le lecteur doit bien se demander en quoi l'épisode politico-religieux des zouaves pontificaux en Europe peut bien concerner nos îles Bouchard. Apprenez donc que Saint-Sulpice et plus particulièrement ses îles ont eu l'insigne honneur de voir l'un de leurs paroissiens, Jérémie-Denis Laporte, partir avec une cohorte de Canadiens dans le but de défendre le pape à Rome. Avant d'aborder les péripéties de ce dernier, précisons brièvement ce que furent les zouaves pontificaux.

À cette époque, le pape doit défendre le Vatican par ses propres moyens. En 1860, son armée est formée de 6 000 hommes mal équipés, mal disciplinés et découragés devant les troupes révolutionnaires d'Italie qui souhaitent s'emparer du territoire papal et unifier l'Italie. À la demande de Pie IX, le général de la Moricière, un Français, met sur pied le régiment des zouaves[1] qui compte 18 000 hommes. Dès le 18 septembre 1860, celui-ci est écrasé par l'armée révolutionnaire de Cialdini à Mentana[2].

Malgré cette cuisante défaite, l'armée pontificale continue de combattre afin de sauvegarder le territoire papal. En 1867, elle remporte une première brillante victoire contre Garibaldi à Acquapendente. Au cours de la même année, 3 000 zouaves qui se battent à 1 contre 10 remportent le combat à Mentana, suscitant ainsi l'admiration populaire. C'est à cette historique bataille de Mentana qu'il faut remonter pour identifier l'origine du grand mouvement qui poussa, en 1868, plusieurs de nos jeunes compatriotes canadiens vers Rome à la défense de la papauté.

Groupe de zouaves pontificaux en 1868

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTO

[1] Il fait cela en souvenir des zouaves d'Afrique, mieux connus sous le nom de «Diables d'Afrique » et que les Romains s'empressèrent d'appeler les «Diables du Bon Dieu. »

[2] Gérard Bousquet, « Jérémie-Denis Laporte, zouave pontifical », *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. 59, nos 1 et 2, 1953, p. 35-43 et p. 71-83.

Ainsi, c'est en cette année 1868 que commence l'épopée de notre zouave « sulpicien. » Prenons maintenant connaissance de son aventure.

Jérémie-Denis Laporte, baptisé le 25 avril 1845, s'avère être le fils d'un cultivateur de l'île Bouchard, Jérémie Laporte. En plus d'être amateur de chasse, le jeune homme se montre très pieux. En 1859-1860, il fait un court séjour au Collège de L'Assomption en « classes francaises. » Par la suite, en janvier 1868, il quitte le foyer paternel afin de travailler au magasin général Morgan à Sorel. Peu de temps après, il fait son entrée dans les rangs des zouaves pontificaux. Malheureux à son travail, il prête une oreille toujours plus attentive aux récits des brillants faits d'armes des zouaves du Saint-Père. Il décide alors de s'enrôler dans la « milice du pape » afin « de remplir le devoir impérieux de sa foi agissante[3]. »

Ce descendant de Jacques de La Porte dit St-Georges avise ses parents après son départ de Sorel où, la veille, « une grande messe solennelle » avait été célébrée en son honneur et celui de deux Sorelois qui l'accompagnent. Ainsi, Jérémie-Denis Laporte a décidé de s'engager dans l'aventure des zouaves pontificaux.

C'est à Montréal qu'il signe son engagement à l'Institut canadien. Dans les dossiers, on le décrira ainsi : « il était jeune homme mesurant cinq pieds 6 pouces, aux cheveux noirs, le front haut, le menton rond et le nez pointu; la bouche médium et moqueuse. Il avait le teint clair et portait moustache. Ses yeux étaient rieurs et il avait une santé parfaite. » Voilà la description d'un jeune homme en santé contenue dans le certificat médical des médecins désignés par le Comité d'organisation de Montréal.

Suit ensuite la grande cérémonie religieuse du 18 février 1868 à l'église Notre-Dame dont le programme musical est distribué dans les rues de Montréal. Lors de cette célébration, Mgr Bourget donne lui-même la communion à Jérémie-Denis et la quête, passée spécifiquement pour les zouaves, permet de recueillir près de 1 000 $, somme très importante pour l'époque.

Après avoir reçu en main propre le drapeau pontifical « qu'ils jurèrent défendre jusqu'à la mort » et entendu nombre de discours, ils s'apprêtent à partir. Le 20 février 1868, le départ par train est salué par une « fanfare et plus de 20 000 personnes » à « la gare du Grand Tronc » (Gare Bonaventure). Arrivé à New York, notre jeune des îles s'embarque à bord du *Saint-Laurent*, navire d'une ligne française. Le voilà maintenant en route pour l'Europe.

Camp de zouaves en Italie à la fin du XIXe siècle

Malade durant presque tout le trajet, Jérémie-Denis débarque le 3 mars 1868 à Brest, en France. Par la suite, ce sera Le Havre, puis l'arrivée en train à Paris le 4 mars. Il en profite alors pour visiter plusieurs endroits : messe à Saint-Sulpice de Paris, visite de Notre-Dame-de-Paris, du Louvre

[3] *Idem*.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARGUV-HISTO

et du Jardin des Tuileries. Ensuite, il reprend à nouveau le train jusqu'à Lyon et Marseille, d'où il embarque sur le Civita-Vecchia en direction d'Italie. L'arrivée à Rome a enfin lieu, à 13 heures, le mardi 10 mars 1868.

D'après les journaux, ces jeunes volontaires canadiens[4] sont accueillis avec joie. Partis sous la neige, ils viennent de faire leur entrée dans une ville baignée de lumière et en plein printemps. Reçus par le pape Pie IX le jour même, ils signent leur engagement le lendemain et débutent aussitôt leurs exercices militaires.

Leur habit de zouave, cet uniforme qui personnifie le courage dans l'action, le dévouement dans le danger et la fidélité dans le malheur, sera prêt dès le 16 mars. Ils passeront ensuite beaucoup de temps en entraînement fait de longues et pénibles marches. Ils feront aussi de nombreuses visites de lieux historiques et assisteront à de multiples messes. Après avoir participé à des patrouilles au camp militaire de Velletri près de Rome, nos zouaves sont enfin prêts à faire « leur devoir de soldats du Pape[5]. »

Dans une lettre à sa mère, Élisabeth Lévesque-Laporte, et datée du 20 juillet, Jérémie-Denis Laporte nous livre ses sentiments profonds : « Nous aurons peut-être notre congé dans un an. J'aimerais me revoir sur l'île Bouchard. C'est l'endroit où j'aimerais le mieux vivre. » Un peu plus loin, il avoue ainsi son ennui : « Parlez-moi du Canada dans vos lettres. Parlez-moi de la récolte et de la terre ». Il semble donc que son coin de terre et ses proches lui manquent beaucoup.

Le 13 août suivant, Jérémie nous en dévoile un peu plus sur ses conditions d'existence : « Nous sommes 4 000 zouaves au camp et environ 500 hommes de malade dans les hôpitaux. » Il décrit alors un peu plus son quotidien : « À part tout le temps passé à s'entraîner, nous avons un peu de distraction avec un feu d'artifice, des messes militaires, des courses à chevaux et d'ânes. » La stimulation du moment apparaît être celle-ci : « Nous irons simuler la prise d'Albano[6]. »

Mais peu de temps après, à la suite de la visite du pape le 10 août, la nostalgie le prend plus fortement devant l'attente, la dureté des officiers, la mauvaise nourriture, les rigueurs du temps et la mort de plusieurs zouaves. Il écrit alors ceci à son frère : « Je regrette d'être parti du Canada. Je ne puis te cacher la nostalgie qui me ronge. Si ce n'était pas honteux pour un zouave de pleurer, je crois que je pleurerais. » L'expérience s'avère plus difficile que prévu.

Un peu plus tard, le 29 octobre 1868, il avoue : « La journée est belle et me rappelle celles où j'allais à la chasse avec toi, mon frère Ulric, dans l'île Bouchard. Il m'est impossible d'oublier ce plaisir d'antan. » Malade pendant quelques jours et ayant dû garder la chambre, il s'exclame : « À travers les flammes du feu dans la cheminée, je revois ma mère, les arbres de mon île, mon beau fleuve, la terre paternelle, enfin toute notre patrie. Mélancolie noire et affreuse. »

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MÉGANTIC

---

4 Le Canada envoya plusieurs détachements en 1868 : 137 zouaves le 18 février (dont J.-D. Laporte), 22 le 14 mai, 28 le 23 mai, 48 le 25 juin, 95 le 30 juillet, 38 le 18 août et 139 le 1er septembre pour un total de 507 zouaves que le Canada offrit au Saint-Père comme «élite de la jeunesse du monde catholique » dans la défense du Pape.

5 Gérard Bousquet, *op. cit.*

6 *Idem*.

Le manque des siens le suit toujours lorsqu'au jour de l'an 1869, dans une nouvelle lettre à sa mère, il confie : « J'aurais voulu me voir agenouillé à vos pieds afin de recevoir encore une fois votre bénédiction et vos baisers ». Quelques semaines plus tard, le 19 février, il avoue « compter les jours qui le séparent de son retour au Canada » ainsi que la frustration de ne pas pouvoir livrer bataille : « on voudrait se battre mais nos brigands sont disparus. »

Le 27 juin, il raconte cette petite fête organisée à l'improviste : « Nous avons célébré Saint-Jean-Baptiste en fabriquant un castor et une feuille d'érable avec de la mousse de roche. [Il y a eu un] repas de crêpes au lard et au sucre blanc [et un] souper au pain doré. » Tout comme par le passé, la nostalgie refait surface à l'occasion de ce moment commémoratif.

Au début de l'hiver, sa situation devient plus difficile. Le 8 décembre 1869, il écrit : « Appel sous les armes à 5 heures du matin. Au garde-à-vous durant 2 heures sous une pluie torrentielle. Mouillé jusqu'aux os et transis complètement de froid. C'était pour les cérémonies du Concile Vatican I. De retour au camp à 14 heures, complètement épuisé et mourant de faim. Penses-y, rester debout de 5 heures du matin à 14 heures sans pouvoir bouger et n'avoir dans l'estomac qu'un café noir, c'est dur[7]. »

Enfin, la bonne nouvelle arrive. Le 5 mars 1870, il jubile : « Je retourne au Canada dans quinze jours ! Nous ferons nos Pâques avant de partir de peur de périr en mer. Serons à Montréal probablement le 7 ou le 8 avril prochain. J'ai bien hâte d'être des vôtres. »

Comme on le réalise, Jérémie-Denis Laporte n'était plus là au moment de la capitulation du pape devant les envahisseurs le 19 septembre 1870 alors qu'en plein concile, une armée de 6 000 hommes sous le commandement de Cadorna et plus de 160 canons investissent Rome. Le lendemain à 10 heures 30, Pie IX donne l'ordre de hisser le drapeau blanc et les zouaves se dispersent pour retourner chez eux. Ils laissent derrière eux un pape dorénavant prisonnier. Rome sera alors proclamée capitale de l'Italie unifiée.

À son retour, notre jeune de Saint-Sulpice va décider de se diriger vers Oswego aux États-Unis dans le but de travailler comme aide-forgeron chez Edmond Laporte, un parent. Il se croit alors très fort et en parfaite santé mais en réalité la tuberculose le mine depuis un certain temps.

Jérémie-Denis Laporte est décédé le 8 juin 1872 à l'âge de 27 ans seulement. Son inhumation a eu lieu le 14 juin au cimetière de Saint-Sulpice. Ce « caporal des zouaves pontificaux » a vécu son idéal avec ardeur et détermination. Malgré sa nostalgie, il a continué à défendre le pape et à appliquer la devise des zouaves : « Aime Dieu et va ton chemin. » C'est fort probablement lors de son séjour romain qu'il a contracté la maladie mortelle qui l'a emporté. Il a droit à notre admiration pour avoir participé à une page immortelle de l'histoire du Vatican, même si cette dernière sombre aujourd'hui dans l'oubli.

Honneur et mérite à ce fils des îles dont la courte vie l'amena jusqu'à Rome sans pour autant effacer les souvenirs de sa jeunesse sur une île du Saint-Laurent.

[7] *Idem*.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTE

Quand les sœurs de Sainte-Anne traversent Saint-Sulpice par terre et par mer

Un événement à se remémorer en 1853

Quand la Communauté des Sœurs de Sainte-Anne, avec à sa tête sa fondatrice Esther Blondin (Mère Marie-Anne), décide de transférer ses pénates de Vaudreuil à Saint-Jacques-de-l'Achigan, c'est par Saint-Sulpice que se fit ce déménagement tel qu'ici raconté : « le 22 août 1853, parvenu à Montréal, vers 7 h 30 du soir, le bateau stationne une demi-heure dans les écluses du canal de Lachine. Quelques parents et des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame se rendent à bord. Ces dernières invitent la fondatrice (Mère Marie-Anne) et ses compagnes à passer la nuit sous leur toit; la perspective d'un pèlerinage à Notre-Dame-de-Bonsecours, le lendemain matin, ajoute au charme de la proposition. Cette halte imprévue entraînerait de nouvelles dépenses; la pauvreté des voyageuses ne permet pas de les assumer. Le trajet se poursuivra malgré les fatigues et les incommodités. Au sortir du canal, le bateau se trouve pris entre deux barges. On se heurte durement. Sous la violence du choc, un des mâts se brise et choit sur l'embarcation. Cette première secousse passée, le capitaine constate que l'eau s'infiltre rapidement par une fissure. Équipage et religieuses s'empressent de fermer l'ouverture pendant que montent de tous les cœurs des appels réitérés à « l'Étoile de la mer. » Voici que surgit une troisième alerte, plus sérieuse encore. Le vapeur, obtenu au prix de sollicitations répétées, n'offre pas toute la sécurité désirable. En plus de sa vétusté, il porte une trop lourde cargaison. Comme il faut surchauffer les machines, l'incendie peut éclater à tout moment sur le pont. Vers les 11h00, une sœur entre dans la cabine, où sommeillaient la plupart de ses compagnes, et crie « Au feu ! Au feu ! ». On ne s'alarme pas tout d'abord. Après quelques minutes, la messagère revient en s'exclamant « Nos effets

Passage des Sœurs de Sainte-Anne à Saint-Sulpice en 1853

SOCIÉTÉ D'ARCHIVES HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

brûlent ! » Que de dommages ! Cependant, on a lieu de remercier le Ciel qui a fait éviter une noyade. En effet, éveillé en sursaut et surpris de voir le feu à ses côtés, le surveillant du bagage s'était levé avec précipitation, oubliant qu'il était sur l'eau. Il allait faire le pas fatal quand une sœur saisit son bras et le ramena à la réalité.

Comme elles se sentent loin de Vaudreuil maintenant, les filles de Saint-Anne ! Il est une heure du matin quand, à la lueur des fanaux, elles atteignent Saint-Sulpice. La nuit est claire, mais c'est la nuit… On conduit les arrivantes à la maison de pension « l'hôtel Boutiller. » Dans l'unique chambre qu'elles occupent, les 28 professes, novices et postulantes, parviennent à se reposer un peu. Au petit jour, elles sont sur pied. L'abbé Barrette, qui s'est dirigé vers Saint-Jacques pour organiser la dernière étape, revient vers 10 h. La générosité des gens de la paroisse a mis 22 voitures à sa disposition. Mère Marie-Anne y installe ses filles le plus commodément possible, veille au chargement des choses de première nécessité et place en lieu sûr ce qu'on ne peut transporter immédiatement. La supérieure ferme le défilé dans une pauvre charrette ou caquette et glougloute une tapageuse basse-cour. Les voitures, à intervalles irrégulièrement espacés, avancent lentement. Le paysage, quoique fort peu accidenté, offre des charmes aux petites sœurs, presque toutes filles des champs. On traverse L'Épiphanie puis, après avoir franchi la savane, les regards découvrent le village de Saint-Jacques-de-l'Achigan. »

C'est aussi par Saint-Sulpice, la nuit du 2 novembre 1854, que passera Mère Marie-Anne pour retourner à Montréal comme l'exigeait Mgr Laroque à la suite de sa démission forcée comme supérieure… On indique aussi que « la tradition rapporte qu'en ce temps, le trajet Saint-Jacques - Saint-Sulpice s'effectuait de nuit car le bateau pour Montréal partait d'assez bonne heure le matin de Saint-Sulpice. »

Fait cocasse, seize ans plus tard, en 1870, c'est un natif de Saint-Sulpice, Nazaire Piché, devenu curé à Lachine, qui sera nommé supérieur de la Communauté des sœurs Sainte-Anne !

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MGR LAROCHE

Une tête de Chaussé pleine de talents et de génie

Alcide Chaussé (1868-1944)

Né à Saint-Sulpice le 7 janvier 1868, Alcide Chaussé est le fils d'Édouard Chaussé et de Rose-de-Lima Rivest. Il est un descendant de la longue lignée de l'ancêtre Nicolas Chaussé. Il a fait sa scolarité à l'Académie Sainte-Marie à Montréal pour ensuite faire ses études d'architecture à Montréal, Chicago et Milwaukee. Il ouvre son premier bureau d'architecte à 20 ans puis devient architecte en chef et surintendant des bâtiments à service de la Ville de Montréal. Il entreprend alors de nombreux projets de construction, élabore le premier code de lois du bâtiment et fait adopter la plupart des règlements de construction encore en vigueur à Montréal. Revenu à la pratique privée en 1915, il occupe le poste de président du bureau des estimateurs de plusieurs villes, est cofondateur de l'Institut royal d'architecture du Canada et de l'Association des architectes de la province de Québec et membre honoraire correspondant des Sociétés Nationales d'Architectes de France, des États-Unis, d'Espagne, de Belgique, d'Argentine, d'Uruguay et de Cuba. Son ouvrage le plus célèbre demeure la conception du théâtre Empress, rue Sherbrooke ouest à Montréal, dont le style égyptien lui est venu de l'émerveillement suscité par la découverte de la tombe de Toutânkhamon en 1922. Alcide Chaussé fut reconnu tout au long de sa vie comme un homme distingué et sympathique. Ses travaux enrichissent l'architecture à de nombreux égards. Pour toutes ces raisons, hommage et reconnaissance à ce pilier de l'ère des innovations architecturales, Alcide Chaussé.

Vingt ans à la mairie de Saint-Sulpice

Joseph-Pierre Hétu (1872-1959)

Après ses études au Collège de Lanoraie, il s'établit sur une terre sulpicienne et fonde avec Alma Mousseau une famille de six enfants : Pierre, Rose-Alma, Jeanne, François, Robert et Marguerite. Homme calme et réservé, il possède quelques biens qu'il fait fructifier par son frère Euclide, notaire; se plaisant à dire qu'il est « le roi sur sa terre », il se montre généreux et honnête dans ses activités de prêteur et de paroissien. C'est sans doute pour ces raisons que les paroissiens l'élisent, sans interruption et sans opposition pendant vingt ans (1925 à 1945), maire de Saint-Sulpice. C'est, à date, le plus long règne à la mairie dans notre municipalité… éloquent témoignage de ses compétences et de la confiance qu'il inspire alors. Parmi ses principales réalisations, il était fier d'avoir favorisé l'implantation de l'électricité dans Saint-Sulpice ainsi que l'arrivée du service téléphonique Bell. Cet homme pieux, qui fut aussi longtemps président de la ligue du Sacré-Cœur, ne manque pas de rendre visite à son père Pierre accompagné de tous ses enfants après chaque messe du dimanche. C'est qu'à cette époque des années 1900-1920, on ne se visite pas souvent en semaine même si on demeure à quelques maisons l'un de l'autre. De ses passe-temps, sa fille Marguerite (toujours vivante et en bonne forme à plus de 92 ans chez les religieuses de l'Immaculée-Conception) nous parle des parties de cartes au 500, de sa fabrication de vin de raisins et de cerises... tout en soulignant une délicatesse paternelle quand son père, alors qu'elle était toute jeune, lui avait remis la marguerite qu'il avait trouvée au champ et mis à son chapeau de fermier. Honneur et mérite à Joseph-Pierre Hétu pour son amour de la terre et son dévouement social particulièrement pendant les vingt ans qu'il a consacrés à la fonction de maire de Saint-Sulpice.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Un humble serviteur de Dieu et des paroissiens

Henri Royal (1873-1948)

Homme d'envergure à son époque, M. Royal occupa trois fonctions d'importance. Remplaçant son père Jacques au poste de bedeau, Henri Royal a été au service de l'Église pendant 55 ans, de l'âge de 16 ans à 71 ans. Après son décès, on a dit de lui « qu'il a été vraiment un serviteur fidèle jusque dans les petites choses; pas de doute que depuis longtemps, il jouit de la récompense céleste promise au "bon et fidèle serviteur" dont parle l'Évangile. » De plus, comme le démontre la photo vers 1910, M. Royal obtint l'autorisation d'ajouter une rallonge à sa maison de bedeau (qui appartenait à la Fabrique) pour y tenir épicerie, magasin général et même une boutique de meubles Valiquette.

Ajoutant à ce deuxième rôle, M. Royal a été aussi maître de poste pendant 34 ans, de 1897 à 1931 et perdit cette fonction à cause du changement de gouvernement.

M. Royal perdit sa première épouse Laura Lacombe décédée à 20 ans, en 1906, et sa deuxième épouse, Rose-Anna Robillard, décédée à 33 ans, en 1923. Malgré ses épreuves, il a continué, presque jusqu'à sa mort, ses œuvres de dévouement, d'activités sociales et commerciales. M. Royal est le grand-père de Lucille Martel, Thérèse Martel-Plouffe et Alice Martel-Lefebvre.

Le poste de bedeau exigeait une disponibilité quotidienne au service de l'Église : présence à toutes les cérémonies religieuses en ayant la responsabilité d'ouvrir l'église, voir au chauffage, sonner les cloches, voir au creusage des fosses, s'occuper de l'entretien des terrains de l'église et du presbytère, s'occuper de toutes les petites réparations, etc.

Hommage et reconnaissance à Henri Royal pour l'ensemble de son action communautaire.

Un maître chantre à l'église pendant 48 ans

Étienne Plouffe (1882-1957)

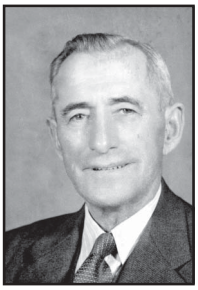

Fils de Gaspard Plouffe et marié à Bernadette Mousseau qui fut organiste à l'église pendant de nombreuses années jusqu'en 1939, Étienne Plouffe est le père de Cyrille, Gaspard, Cécile, Madeleine et Albert.

De 1904 à 1952, il a été maître chantre de toutes les messes paroissiales (matin à 6 hres, dimanches à la grand-messe et aux Fêtes liturgiques, funérailles, mariages, etc.). Ceux qui l'ont connu disent qu'il a vécu pour sa musique. En plus de sa tâche de cultivateur, il aimait parler de politique et s'amusait, aux messes du matin, à faire rire les servants de messe au désespoir du curé pendant la messe.

Dans les dernières années, il recevait 100 $ par année pour chanter à toutes les messes avec un supplément de 1 $ pour les mariages et les funérailles.

Hommage et mérite à Étienne Plouffe pour la persévérance à son devoir d'État et pour toutes ces années au service de la paroisse.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Un curé de son temps : paternaliste, très autoritaire et de bon cœur

Adélard Boucher (1878-1957)

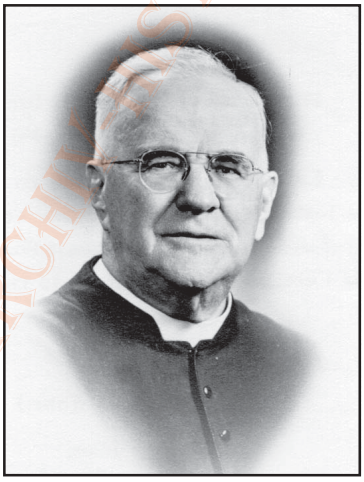

Abbé Adélard Boucher
(curé de 1931 à 1957)

Né le 5 janvier 1878 à Saint-Martin de Laval, devenu prêtre en 1906, il fut curé de Saint-Gérard-Majella en 1926 avant d'exercer la plus longue cure (1931-1957) que notre paroisse ait connue. Homme de caractère et d'autorité, certains diraient « autocrate », il faut toujours replacer les agissements de ces curés dans le contexte des mœurs de l'époque qui en faisaient la personnalité la plus importante et la plus influente dans sa paroisse.

Par-delà ses célèbres sermons dénonciateurs du comportement des jeunes dans les rues sur fond de risque de péché et de tentations du diable, il pointait littéralement les parents des jeunes dont la conduite l'inquiétait. Il se permettait aussi de prendre position dans les questions civiles de la municipalité (permis de boisson) au risque d'attaquer des réputations et d'être poursuivi en cour par des citoyens. De plus, cas extrême, il somma le président de la Ligue du Sacré-Cœur de remettre ses fonctions d'honneur, en pleine messe et devant toute l'assemblée, parce que celui-ci, organisateur politique, avait fait perdre son travail à un pauvre père de famille qui avait « le malheur d'être rouge (libéral) » en cette période de Duplessis. Si M. le curé avait alors raison sur « fond de justice sociale et de valeur chrétienne », il était « moins chrétien » d'humilier en public et dans l'église cet organisateur politique qui avait agi par obéissance politique aveugle au chef Maurice Duplessis.

Éduqué et inhibé de la rigueur morale de l'époque, le curé Boucher, comme bien d'autres en ces temps des années 1930 et 1940, imposait aux femmes « leur devoir conjugal au risque du refus du pardon… et aux hommes leur devoir de confession avant de communier le dimanche s'ils avaient eu une relation conjugale la veille. » Malgré tout, il n'est pas sûr que toutes les femmes et tous les hommes suivaient ses directives à la lettre ! Même rigorisme dans la cour de l'école primaire, les petites filles devaient avoir l'épaule couverte sous peine, et j'en ai été témoin, de devoir retourner à la maison pour « enlever cette robe pas de manche ou ajouter un gilet. » Bien d'autres faits, aujourd'hui cocasses, pourraient être racontés sur ce curé un peu beaucoup porté sur l'autocratie. Homme craint mais foncièrement bon et généreux, il faut faire connaître ses rôles d'arbitres pour régler avec justice des différents entre paroissiens et ses rôles de confident paternel auprès de ses paroissiens. Un homme juste qui voulait le salut de ses ouailles à tout prix... et en imposant ses moyens !

Faisant annuellement sa visite paroissiale dans chaque famille, c'était toujours une fête que d'attendre la visite du curé surtout qu'il fallait « s'endimancher » en pleine semaine et bien le recevoir dans chacune des quelque 200 familles de Saint-Sulpice.

Après avoir glorieusement fêté ses 50 ans de prêtrise en 1956 en présence du cardinal Paul-Émile Léger, il devait mourir rapidement le 24 mai 1957 et voir sa mémoire honorée en donnant son nom à l'école primaire. De nos jours, le gymnase de l'école porte encore son nom.

Hommage et reconnaissance au curé Adélard Boucher qui occupa la fonction de pasteur paroissial avec dévouement et passion pendant plus de 25 ans à Saint-Sulpice.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE ARCHIVISTO

47 années de secrétariat à la municipalité

Napoléon Peltier (1856-1941)

Marié à Herminie Robillard et père de Roméo, Rose-Anna, Marie-Louise, Emery ainsi que ses autres fils :

- Abbé Siméon, né en 1888 (prêtre enseignant et procureur au Collège de L'Assomption en 1933).
- Abbé Hector, né en 1899 (professeur au Collège de L'Assomption en 1933).
- Abbé Edgar, né en 1901 (professeur au Collège de L'Assomption et vicaire à Saint-Sulpice jusqu'à sa retraite). Il a longtemps vécu dans la maison paternelle avec sa sœur Rose-Anna.

En 1893 : salaire de 30 $ par année plus 2 $ par assemblée spéciale comme secrétaire. Plus tard dans les années 1900, 50 $ par année plus 2 $ par assemblée spéciale. À sa retraite en 1940, son fils Roméo prend la relève pendant cinq ans. Cultivateur réservé mais prompt et un peu rancunier selon sa petite-fille Rita. Actif comme secrétaire jusqu'à l'âge de 84 ans, il reçoit l'aide de sa fille Rose-Anna pour transcrire les minutes des assemblées du conseil municipal.

Est aussi secrétaire de la commission scolaire pendant plusieurs années.

Honneur et mérite à Napoléon Peltier, remarquable citoyen sulpicien pour sa fidélité à remplir ses charges municipales et son sens des responsabilités.

Un centenaire, pionnier de la terre de ses ancêtres

Tancrède Rivest (1902-2002)

Tancrède et Rosa

Il y a plein de Sulpiciens dont la vie, sans être marquée de faits illustres, témoigne d'un enracinement à notre sol et d'une persévérance dans l'action de tous les jours. M. Tancrède Rivest est de cette race d'hommes travailleurs, animés d'une foi sans faille. Il a réussi, avec son épouse Rosa Martel et ses sept enfants (Françoise, Léonard, Thérèse, Ange-Albert, Hélène, Agathe et Marie), à traverser le XXe siècle en cultivant sa terre tout en étant conseiller municipal de 1939 à 1945. Il est devenu le seul centenaire connu de Saint-Sulpice en 300 ans. Descendant d'un pionnier fondateur, Michel Rivet, M. Tancrède a poursuivi sur la terre ancestrale, pendant plus de 50 ans, la traite de plus de vingt vaches, la récolte du foin et de l'avoine, la culture des carottes, des patates et des choux-fleurs… tout cela pour nourrir sa famille et vendre ses légumes au marché Maisonneuve à Montréal ou à la Conserverie La Ferlandière de Berthierville. Doté d'une santé de fer et d'une nature calme, amant de la vie simple, cherchant en tout temps « à apaiser les choses » et les régler au plus vite, ce bon libéral fut un amoureux des chevaux et de la terre ! Honneur et mérite à M. Tancrède Rivest, pour avoir été un témoin centenaire de l'amour porté à la terre sulpicienne doublé d'une confiance en la Providence qui lui faisait toujours voir le bon côté des choses.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Quand tous les talents d'une femme sont au service de la communauté

Clara Perreault-Robitaille (1906-1987)

Mariage de Denis Robitaille et de Clara Perreault en 1929

On serait porté à croire que le prototype de « femme de carrière » est apparu dans la deuxième partie du XXe siècle. Ce serait oublier la réalité historique comme l'exemple de Mme Clara Perreault-Robitaille. Après avoir été institutrice pendant six ans, elle s'est mariée en 1929 à Denis Robitaille pour entreprendre sa vie d'épouse et de mère à laquelle elle a greffé les responsabilités de gérante de la Banque Canadienne Nationale[1] de Saint-Sulpice pendant 40 ans (1929-1969) et maîtresse de poste de 1931 à 1937… tout en donnant naissance à huit enfants : Claire, Albert, Berthe, Gisèle, Madeleine, Colombe, Jean et Louise.

L'avantage de pouvoir effectuer son travail à la maison se transformait aussi en obligation d'avoir tout un sens aigu de l'organisation (avec l'aide de son mari forgeron de l'autre côté de la rue) pour réussir à éduquer et nourrir ses enfants qu'elle avait aussi portés pendant neuf mois chacun ! Plus encore, à l'âge de 54 ans, Mme Robitaille est retournée enseigner en première année pendant six ans.

Quelle femme d'affaires d'aujourd'hui voudrait et pourrait rivaliser avec Mme Robitaille, qui voyait à tout (lavage, cuisinage, raccommodage, premiers soins, tricotage parfois, repassage, etc…), devait ouvrir la banque de 10 h à 15 h (sans compter la clientèle du samedi et du dimanche après la grand-messe) pour recevoir les dépôts, les retraits et autres transactions comme balancer les livrets de banque à la main (sans calculatrice), tenir le livre des comptes à date, faire un rapport quotidien des transactions au bureau-chef de L'Assomption et être responsable du coffre-fort, tenir le bureau de poste de 8 h à 18 h avec tous les services du courrier… tout cela, en gardant le moral, le sourire et la santé. On m'a raconté que des clients de la banque allaient même parfois sonner à 7 h du matin… pour retirer de l'argent. De plus, responsabilité suprême, elle devait obligatoirement avoir un revolver sur le comptoir. Heureusement, elle n'a vécu que deux hold-up sans gravité pendant toutes ces années !

La reconnaissance que nous devons à cette grande dame de Saint-Sulpice n'a d'égale que l'abnégation témoignée par Clara Perreault qui a œuvré toutes ces années sans espérer de fonds de pension et sachant que l'emploi était au nom de son mari… habitude légale de l'époque ! Je ne crois pas que l'entreprise financière, devenue la Banque Nationale un peu plus tard, ait souligné de façon tangible sa retraite, ni accordé de cadeau de reconnaissance à cette pionnière de l'activité économique dans notre village. Il ne faut pas laisser son histoire sombrer dans l'oubli !

Hommage et reconnaissance historique à Clara Perreault-Robitaille pour près de 50 ans de dévouement social au service des citoyens de Saint-Sulpice.

---

[1] Mme Corine Provencher-Raymond (mère de Serge Raymond) prit la relève comme gérante de la Banque Canadienne-Nationale de 1969 à 1972 dans sa maison du 972, rue Notre-Dame, puis devint gérante de la Caisse Populaire le 2 juillet 1972 quand la Banque Canadienne-Nationale cessa ses activités. Le 14 mai 1974, la Caisse Populaire s'installa au 1101, rue Notre-Dame, sous la gérance de Manon Trépanier, puis se transporta finalement au 890, rue Notre-Dame, le 11 juin 1991.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Une femme de carrière et de famille

Jeanne Marsolais-Prud'homme (1904-1991)

Aimé Prud'homme et Jeanne Lemire dit Marsolais à leur 60e anniversaire de mariage en 1986

Au cours de cette première moitié du XXe siècle, peu de femmes ont exercé un rôle social marquant dans la société sulpicienne. Ma mère fut l'une de ces femmes.

Jeanne Lemire dit Marsolais, ancienne institutrice, a occupé les fonctions de « maître de poste » dans sa maison pendant 32 ans (1937-1969) avec ce que cela représente d'assiduité (8 h à 18 h du lundi au vendredi en plus du vendredi soir jusqu'à 21 h et une partie du samedi… et ce, même la veille de Noël et du Jour de l'An si cela arrivait un vendredi). Sans compter les gens de l'Île Bouchard et les autres paroissiens qui venaient, en dehors des heures d'ouverture et le dimanche après la grand-messe, frapper à la porte de la maison pour « avoir leur malle. »

Recevoir chaque jour le courrier en provenance de L'Assomption, le dépouiller pour le classer dans les casiers, émettre des mandats-poste, affranchir les lettres et les colis (même des échantillons d'urine étaient envoyés par la poste pour analyse !), vendre des timbres, s'assurer que les milliers de cartes de Noël, comme la mode du temps le voulait, se rendent à destination… tout cela en rassurant pendant des jours des paroissiens attendant soit un colis provenant souvent d'achat par catalogue Dupuis, Eaton's ou Simpson ou encore une lettre qui n'arrivait pas !

Ayant vécu la tradition de venir s'établir en se mariant (1926) dans la maison de sa belle-mère, elle a su transformer cet inconvénient en laissant pendant quelques années une bonne partie du rôle de cuisinière à grand-mère Louisia pour s'occuper du bureau de poste (à 21 $ par mois au début) tout en ajoutant les deux derniers enfants à sa famille : Solange, Raynald, Roland, Marielle, Bernard, Suzanne et Maurice.

Bureau de poste dans la maison Marsolais-Prud'homme vers 1960

Que d'heures de travail, sans vraiment de congé, pendant toutes ces années où je n'ai aucun souvenir d'avoir vu ma mère malade ! Ma mère a même accepté, à l'ouverture du nouveau bureau de poste, de se rendre y travailler pendant deux ans, de 63 à 65 ans… tout en sachant qu'aucun fonds de pension ne s'accumulait puisqu'aux yeux de la loi et du gouvernement fédéral, le poste était au nom de son mari, Aimé Prud'homme, avec qui elle partagea sa vie pendant presque 65 ans de mariage.

À Jeanne Marsolais-Prud'homme, hommages et reconnaissance historique pour ces années de dévouement social au service des citoyens de Saint-Sulpice.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHIVES

Au temps du silence des eaux et des gazouillis de la nature

Promenade sur le fleuve, Chasse et baignade, au début du XXe siècle

Au début du siècle, les loisirs du dimanche consistaient souvent à faire des promenades en chaloupe à voile sur le Saint-Laurent. Quel plaisir ce devait être de se laisser bercer au gré du vent pour profiter du beau temps dans le silence tout en taquinant le poisson avec en arrière-plan le paysage verdoyant de la campagne.

Autre pratique déjà à la mode à cette époque, la chasse aux canards en septembre était bien servie par la faune des Îles. Même ces dames en robe longue appréciaient la réussite de leurs hommes, ce que confirme un texte de 1912 où il est dit que les Îles Bouchard « sont entrecoupées de marais poissonneux et avantageux pour la chasse au gibier passager. »

Saint-Sulpice était à cette époque un lieu de villégiature important pour les gens de Montréal; ceux-ci, souvent bien nantis, venaient avec leur nombreuse famille y passer leur été et les fins de semaine en profitant de la beauté et de l'accès facile au fleuve Saint- Laurent. On s'y baignait sans crainte de pollution jusque dans les années 1950.

Famille Joseph-Charles Robitaille sur le fleuve Saint-Laurent en 1907

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Avant l'arrivée des automobilistes, des camions et de la pollution

Centre du village de Saint-Sulpice au début du siècle dernier

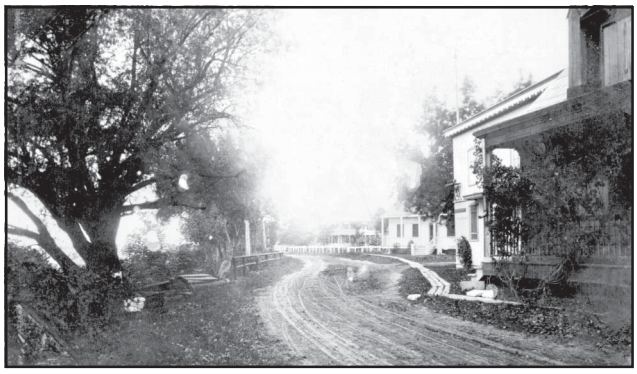

Chemin de terre et trottoirs en bois en direction Lavaltrie vers 1910

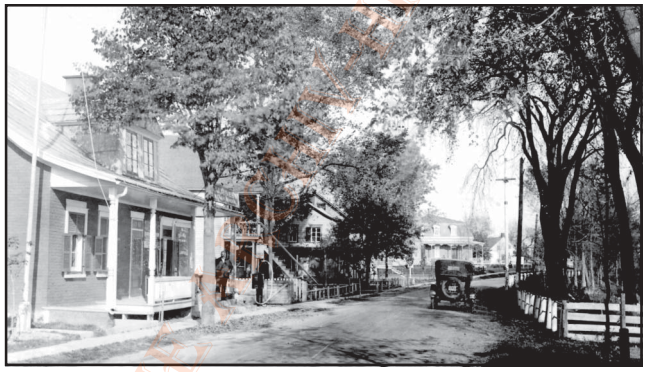

Vue du centre du village vers 1924

Ancienne route de terre puis de macadam avant l'élargissement de 1934, la route traversant le centre du village nous fait apparaître en enfilade, en direction de Lavaltrie, quelques maisons, le presbytère, l'église, le magasin général de T. Jérôme Rivest (devenu Gauthier puis Roger Chaussé) et l'ancien chemin tournant vers le chemin du Bord-de-l'eau.

Le magasin général d'alors vendait les essences Sunoco et British America (B.A.). L'auto que l'on voit sur une des photos est celle du photographe, qui l'intégrait pour laisser croire à une circulation régulière alors qu'en réalité, il devait passer un maximum de un ou deux autos à l'heure sans oublier cependant les voitures à cheval beaucoup plus fréquentes.

Vue du centre du village en direction de Repentigny vers 1924

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Au temps des boisés du fond des terres abritant une cabane à sucre

Cabane à sucre en 1919

Comme la plupart des cultivateurs, Narcisse Prud'homme possédait une cabane à sucre aux confins de sa terre du 1049 Notre-Dame. L'érablière serait aujourd'hui au delà de l'autoroute 40. Cette cabane artisanale, construite vers 1915 et détruite par le feu vers 1953, permettait de produire du réduit et du sirop au grand plaisir de la famille et de la parenté en robe longue. Il arrivait que le cultivateur couche dans sa cabane pour « finir de faire bouillir. » Le confort était modeste et les meubles rudimentaires mais quels bons souvenirs « de goût, d'odeur et de liberté » dans le bois d'érables, de plaines, de bouleaux, d'épinettes et de sapins où l'on pouvait rejoindre d'autres cabanes comme celles des Landreville, des Plouffe et des Lacombe à travers la forêt !

Cabane à sucre de Charles Landreville en 1930

Cabane à sucre de Narcisse Prud'homme en 1919

Cabane à sucre de Zénon Plouffe en 1937

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

De belles bâtisses pour accueillir les visiteurs de la route et du fleuve

Hôtel Dupuis

Cet ancien hôtel de Saint-Sulpice (probablement le successeur de l'hôtel Bouthillier des années 1850) était situé sur la route principale d'alors (devenu 727-729, chemin du Bord-de-l'eau), directement face au Grand quai aujourd'hui démoli et remplacé par une halte piétonnière. Avant 1920 et jusque dans les années 1930, cet hôtel accueillait aussi les visiteurs de Montréal qui venaient par bateau y séjourner un ou plusieurs jours avant de reprendre le bateau au Grand quai. Ce bateau, qui livrait aussi de la marchandise et du bétail, faisait des arrêts à Repentigny, Lavaltrie, Lanoraie, etc., avec un tarif approprié comme on le voit sur la liste des prix de 1915 présentée au chapitre 9.

Le site de l'hôtel offrait une vue magnifique sur le fleuve et arborait, à une certaine époque, le drapeau de la France. Au cours des années 1930, sans doute sous l'impulsion du tourisme et de l'achalandage des voitures, l'hôtel s'agrandit davantage pour présenter cette impressionnante devanture et porter alors le nom de Manoir Saint-Sulpice. Comme on peut le voir sur une des photos, on y vendait de l'essence et de la Molson ! Le site de l'hôtel a même contenu un parc à chevreuils, sans doute comme attraction touristique.

Avec la déviation de la route, l'arrière de l'hôtel devint l'entrée principale en raison des espaces de stationnement, puis l'hôtel porta le nom de Commodore vers 1950 avant d'être rasé par le feu en 1956.

Hôtel Dupuis devenu le Manoir Saint-Sulpice vers 1930

Parc à chevreuil au Manoir Saint-Sulpice vers 1930

Grande époque du Manoir Saint-Sulpice 1940-1950

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE DE L'ÉCOLE

Au temps du rouet et des récoltes sans OGM ni pesticides

Blé d'Inde et filage de la laine de mouton

Arthémise Rivest-Perreault avec les nouveaux mariés Jeanne Rivest et son fils Joseph-Hector Perreault en 1927

En train de déguster le bon blé d'Inde du temps, Jeanne Rivest et son époux, Joseph-Hector Perreault, aux côtés de sa mère Arthémise Rivest-Perreault près de la grange que l'on retrouve aujourd'hui presque abandonnée sur la ferme d'André Lamontagne.

Par une belle journée d'été, Mme Arthémise Rivest-Perreault, elle-même descendante directe des Rivet ou Rivest présents à Saint-Sulpice dès 1706, file la laine de mouton pour en faire un châle encore possédé par la famille… donc depuis plus de 75 ans. Arthémise décéda l'année suivante, en 1928, à l'âge pourtant jeune de 56 ans. Quant à son fils, Joseph-Hector Perreault, il est le père d'André Perreault et de madame Jean-Robert Lafortune (Denise Perreault) de notre paroisse, tous descendants de l'ancêtre Claude Perrot.

Arthémise Rivest-Perreault en 1927

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

L'ancêtre de tous les garages sulpiciens

Station service et restaurant Robitaille

Probablement la plus ancienne station-service de Saint-Sulpice située dans le centre du village (aujourd'hui le 1012, Notre-Dame). Paradoxalement et comme pour montrer que le restaurant s'adressait particulièrement aux touristes américains et aux anglophones de Montréal, pratiquement toutes les écritures sont en anglais (même le nom du propriétaire J.-Édouard Robitaille[1] devient « Edward's Restaurant ».

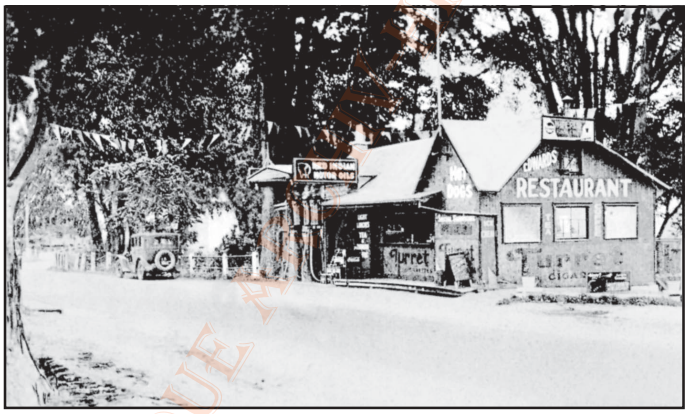

Station service et restaurant Robitaille vers 1920

Cette station-service est l'ancêtre du Garage Roy d'aujourd'hui. Elle fut démolie lors de l'élargissement de la route en 1934 et reconstruite tout près par M. Robitaille sur l'emplacement actuel du garage Esso entre la 138 et le chemin du Bord-de-l'eau.

Quand les corvées étaient synonymes de bénévolat et de plaisir

Reconstruction de la grange d'Hercule Paré (1938)

Quand le feu dévastait une maison ou des bâtiments de ferme, souvent par la foudre, rapidement on organisait une corvée en vue d'aider le sinistré à se reconstruire au plus vite. On en voit ici un exemple à la suite de l'incendie de la grange chez Hercule Paré vers 1938.

Pendant un repos des hommes-ouvriers, les épouses, qui se chargeaient de les nourrir, ont pris le temps de se faire photographier dans les échafaudages. Ces photos illustrent bien cet esprit d'entraide existant depuis le début de la colonie sulpicienne et encore présent en ce milieu de XXe siècle.

Chez Hercule Paré en 1938

Les épouses en 1938

[1] Ce Joseph-Édouard Robitaille est le fils du forgeron Hormidas Robitaille et de Philomène Robillard. Il est aussi le demi-frère de Denis Robitaille dont la mère, deuxième épouse d'Hormidas, est Atala Lacombe.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE ARTORIQUE

Un père, un fils et un garage célèbre…

Garage Roy (1939…)

Léopold Roy

Arrivée des États-Unis en 1939, la famille Roy (Philippe, Laurianne ainsi que Cécile et Léopold alors âgé de 10 ans) prit location du garage pour afficher l'emblème de Texaco et développer le service de restauration. Mme Annette Auclair (Mme Jean-Louis Blais) a été serveuse durant les années 1940.

Le Garage Roy, acheté en 1944 par Philippe Roy avec lequel travaillait son fils Léopold, connut alors un essor considérable et, sans rien enlever aux autres garages de cette époque, il eut rapidement une reconnaissance régionale.

Léopold prit officiellement la relève de son père en 1956, continua l'essor du garage et s'impliqua dans sa communauté particulièrement comme membre fondateur du Club Optimiste local et ce, pendant plus de vingt ans, ce qui lui valu d'être nommé membre à vie.

Le respect du public a toujours été la marque de commerce au Garage Roy alors que « le boss » donne l'exemple en ouvrant le service, maintenant à l'enseigne Esso depuis 1990, avant 6 h le matin et parfois jusqu'à 21 h le soir … 7 jours par semaine. Depuis que le commerce a été officiellement transmis à son petit-fils Jean-Sébastien Rivest et au conjoint de sa petite-fille, Marc Lanthier, en décembre 2004, Léopold demeure encore au poste pour ouvrir la station... et la fermer à chaque jour !

Honneur et mérite à Léopold Roy pour plus de 65 ans de disponibilité et d'accueil au service de la clientèle sulpicienne et régionale.

Garage Roy en 1950

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Les Suisses de Saint-Sulpice… les familles Alder

C'est en juin 1955 que la famille Walter Alder quitte Sirnach avec quatre de ses enfants : Henry, Yvette, Alfred et Gabrielle. La famille Alder laisse derrière elle la maison et le garage Shell qu'ils viennent de louer à l'un de ses employés. Ils partent pour un grand voyage dans le but d'immigrer au Canada. Pour sa part, l'aîné doit demeurer sur place afin de terminer ses études entreprises au Collège de Zoug. Il viendra rejoindre sa famille l'année suivante.

C'est un rêve de jeunesse qui incite Walter (43 ans) et Agnès (37 ans) à émigrer en « Amérique », terre de richesse et de grandeur. Ils choisissent le Québec à cause de la religion catholique.

Walter, Arnold et Erwin Alder en 1982

Ils y sont accueillis par l'Immigration canadienne à Québec. M. Alder ne parle malheureusement pas un mot de français ni d'anglais. Cependant, Mme Alder parle un peu le français, une langue apprise dans sa jeunesse à Genève, où elle a passé un an et demi.

À cause de cette réalité, Agnès Walter devra accompagner son mari Walter lors de toutes ses démarches en vue de se trouver un emploi. Par chance, M. Walter possède un métier qui lui facilitera la tâche. Étant mécanicien, cela lui permet de se trouver rapidement du travail à Québec.

Son premier emploi lui procure un salaire hebdomadaire de 45 $ alors que leur 5½ leur coûte 65 $ par mois. De plus, à Québec, la famille Alder va goûter aux deux extrêmes : un été chaud et humide, suivi d'un hiver très froid, égayé seulement par le Carnaval et une neige abondante.

Peu de temps après, animé du même désir d'aventure, Arnold Alder, le frère de Walter, décide également de quitter son pays natal. En février 1956, il arrive par bateau à Halifax avec sa femme et ses huit enfants : Edith, Werner, Arnold, Walter, Ruth, Paula, Hans et Alois. Le cousin Kurt, l'aîné de Walter et d'Agnès, les accompagne puisqu'il vient tout juste de terminer ses études. De là, ils prennent tous le train pour Québec.

Walter et Agnès les accueillent avec joie. À cause de sa nombreuse famille, Arnold doit se trouver rapidement du travail. Accompagné d'un dénommé Cliche, représentant de l'Immigration, il parcourt le Québec dans le but de se trouver une terre agricole. Car, en Suisse, M. Arnold avait une ferme qu'il a vendue afin de pouvoir immigrer au Québec.

C'est à Saint-Sulpice qu'Arnold et sa famille ont trouvé leur coin de terre. Ils ont acheté la ferme Beaudoin pour y cultiver la terre et opérer une ferme laitière. Ainsi, Saint-Sulpice voyait dix nouveaux arrivants faire leur entrée.

Comble de chance, non loin de là, son frère Walter et sa femme trouvent une ancienne « cannerie », une bâtisse ayant servi à la mise en conserve de légumes de marque Idéal. De madame Buisson, ils l'achètent aussitôt et la transforment en garage. Autre avantage manifeste de cet achat, le vaste terrain entre la rue Notre-Dame et le chemin du Bord-de-l'eau permettra aux Alder de bien s'établir.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

En effet, leur terrain est assez grand et assez loin des voisins pour leur assurer l'intimité. En prime, il leur donne une magnifique vue sur le fleuve. Cela contribuera grandement à effacer leur nostalgie des Alpes. Leur vaste espace leur permet aussi d'avoir quelques animaux de ferme (une vache, quelques poules et un cochon), un grand jardin et quelques arbres fruitiers. Bref, les Alder pourront nourrir leur famille à bien moindre coût. D'autant plus que celle-ci s'agrandit. En juillet, Mme Walter donne naissance à une autre fille, Agnès, son sixième enfant.

Quelques années plus tard, un troisième Alder, Erwin (surnommé « mon oncle »), vend aussi sa ferme en Suisse et vient rejoindre ses deux frères à Saint-Sulpice. Il arrive avec sa femme Marie et ses trois filles : Maria, Johanna et Esther. Comme sa femme ne souhaite pas se rétablir sur une ferme et qu'Erwin préfère la menuiserie, il se trouve du travail chez M. Rhéaume Nantais dans la fabrication de portes et fenêtres en bois. Erwin et sa famille s'installent alors dans une maison près du centre du village. Marie donne ensuite naissance à trois autres enfants : Rita, Caroline et André.

Ainsi donc, très près les uns des autres, les trois frères pourront s'entraider au besoin et fraterniser. En 1967, le garçon de la sœur des frères Alder, Ulrich Frei, après un séjour de quelques années, décide de s'installer définitivement dans la municipalité. Il se spécialise alors dans le fer ornemental.

Garage Alder en 1971

Survenue à peine une dizaine d'années après la fin de la Seconde Guerre, il faut comprendre que leur arrivée à cette époque a rendu leurs débuts sulpiciens assez pénibles. Car, en ces temps, les mots « allemand » et « suisse-allemand » possèdent la même connotation pour plusieurs, une connotation largement négative à cause du régime naziste de Hitler. Plusieurs ne prennent pas en considération la distinction entre la Suisse et l'Allemagne. Les Alder ont donc vécu une intégration marquée par la méfiance.

Cependant, la bonne volonté et la débrouillardise de ces familles ont tôt fait de les intégrer au milieu paroissial. Par leur ardeur au travail et leur foi chrétienne, ils sont même devenus des citoyens émérites. De plus, plusieurs de leurs descendants s'établirent dans notre paroisse ou dans la région immédiate.

M. Walter Alder a déjà avoué que « les plus belles années de sa vie, il les a passées à Saint-Sulpice avec ses parents et amis, au Club de l'Amitié, à jouer aux cartes, aux quilles et au golf. » La fierté se lisait d'ailleurs sur les visages lors de leur 50e anniversaire de mariage célébré le 2 mai 1992 en l'église de Saint-Sulpice, en présence de nombreux parents et amis.

Ces familles suisses des trois frères Alder venues s'établir et mourir en terre sulpicienne ont enrichi notre milieu paroissial par leur dynamisme. Ils y ont à jamais gravé leur nom par leur « entrepreneurship », leur courage et leur ténacité !

SOCIÉTÉ D'HISTORIQUE ARCHIV-ART

Quand les Portugais[1] émigrent en sol sulpicien

La venue des Portugais à Saint-Sulpice est très représentative de cette vague d'immigration d'il y a 50 ans. Dans un premier temps, trois frères, Arthur, Maurice et Manuel Benfeito, vivaient sur une île des Açores[2], São Miguel, dans le petit village de Porto Formoso.

Arthur, âgé de 25 ans, fut le premier à laisser son travail de marchand ambulant (acheteur et vendeur de légumes et de poissons pour le marché avec son cheval et sa voiture) pour accepter une offre d'emploi au Canada en 1956. Arrivé avec des centaines d'autres Portugais immigrants et après avoir travaillé quelques mois à Saint-Hyacinthe, il se retrouve à Montréal puis à Saint-Sulpice à l'emploi de M. Adrien Major[3] dans la culture et le lavage de légumes.

L'année suivante, en 1957, son frère Maurice, âgé de presque 29 ans, cultivateur au Portugal avec sa femme et ses deux enfants (Zacharie et José), vend tout et entreprend seul la longue traversée avec 1 000 autres Portugais : en bateau pendant 5 heures de São Miguel à l'île Santa Maria, puis en avion pendant 9 heures jusqu'en Alaska et, finalement, un autre 5 heures en avion de l'Alaska à Montréal… toutes ces heures d'envolée, avec beaucoup de turbulence dans de vieux avions de l'armée canadienne, d'autant plus pénible que ce voyage était son baptême de l'air… dans la frayeur et la certitude d'en mourir pour plusieurs ! Maurice travailla tout d'abord pour le Canadien National à Ottawa, Alexandria et Montréal d'où finalement, après quelques mois, il prendra un taxi (pour 14 $) afin de se rendre à Saint-Sulpice chez M. Major. Après avoir fait venir sa femme Silvana Da Costa et ses deux enfants du Portugal en 1958, il s'établira ici et travaillera pendant plus de 20 ans chez M. Major.

Quant au troisième, Manuel, arrivé durant l'hiver 1958 à Saint-Sulpice chez M. Major, il rejoindra ainsi ses frères qui demeuraient ensemble dans le haut de la maison de M. Major, partageant la salle de télévision mais se nourrissant eux-mêmes dans l'entrepôt à lavage de légumes.

Quand l'épouse de Maurice arriva en mai 1958 et qu'Arthur se maria par procuration avec une fille Pacheco de son village natal (comme Manuel d'ailleurs

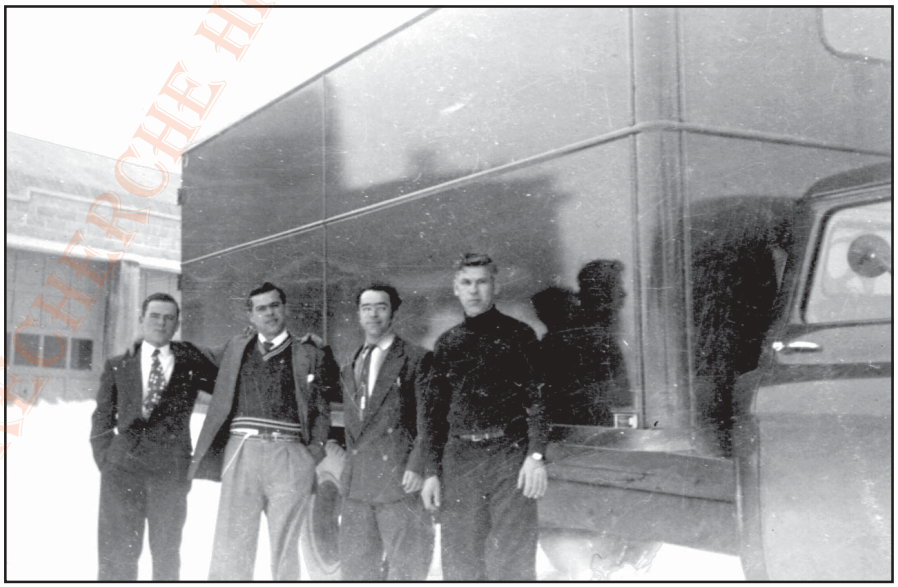

Manuel, Arthur, Maurice et leur oncle en 1958

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCEL-HISTO

[1] Avec la précieuse collaboration de Maurice Benfeito et madame Carmo De Melo-Aguiar.

[2] Île sur laquelle le commandant Robert Piché a fait atterrir en vol plané son avion et ses 291 passagers le 24 août 2001 et sauva ainsi l'équipage et les passagers miraculeusement.

[3] M. Adrien Major a été producteur, acheteur et fournisseur de légumes empaquetés pour les épiceries Steinberg pendant près de 50 ans. En plus des Portugais, beaucoup de Payette et autres de Saint-Sulpice ont travaillé pour lui au 1405, rue Notre-Dame.

plus tard), les deux couples s'installèrent dans une maison[4] sise alors sur le terrain des Frères de la Charité et voisine de leur lieu de travail.

Travailleurs infatigables, parfois six et sept jours par semaine en temps de grande récolte, ayant appris le français parlé en travaillant chez M. Major, leurs premières préoccupations furent toujours leur famille qu'ils s'empressèrent de faire venir de leur petit village de Porto Formoso : c'est ainsi qu'arrivèrent graduellement les frères et sœur de l'épouse de Maurice Benfeito, Mercial, José et Liduina Da Costa (Mme Diniz Maximo). D'autres, comme Antonio Pacheco, frère de l'épouse d'Arthur Benfeito, arrivé aussi en 1957 au Canada, a travaillé à la manufacture de bois de Rhéaume Nantais avant d'être à l'emploi d'Adrien Major pendant de nombreuses années. Une autre encore, comme l'épouse d'Antonio Pacheco (Franceline De Melo), a favorisé l'arrivée à Saint-Sulpice de sa sœur Maria, veuve, avec ses cinq filles le 9 octobre 1966. Venues elles aussi de Porto Formoso, Maria (43 ans), Delphina (20 ans), Maria Da Luz (16 ans), Almérinda (13 ans), Inès et Carmo (jumelles de 10 ans) s'installèrent d'abord chez Antonio Pacheco. La mère et les deux aînées travaillèrent immédiatement dans une manufacture de couture (Fernando Buisson) pendant que les trois plus jeunes allaient à l'école. Au fil des années, toutes les filles se sont mariées et trois d'entre-elles se sont installées à Saint-Sulpice (Maria et Alsuino Marques, Inès et André Goupil, Carmo et José Aguiar). Comme le soulignait la plus jeune, Carmo : « nous avons trouvé les premiers froids difficiles à supporter mais nous avons apprécié le confort et la télévision qui est devenu le passe-temps de notre mère quand elle avait terminé tout son ouvrage. »

Enfin, la mère de tous les Benfeito (huit garçons établis au Canada) est venue s'y établir vers 1967 à Montréal et y mourir à 97 ans en 2004.

Graduellement, malgré les rigueurs de l'hiver comparé à la douce température des Açores et aussi malgré l'isolement de la langue, particulièrement pour les épouses, ces nobles familles, élargies par toute cette parenté et leurs propres enfants, développèrent avec les paroissiens de Saint-Sulpice des contacts chaleureux et faciles. Certains, comme Maurice Benfeito, ne sont jamais retournés au Portugal tout en disant avoir retrouvé lors d'un voyage en Gaspésie « un peu… beaucoup du paysage de Porto Formoso de Sâo Miguel ».

Même si plusieurs sont aujourd'hui partis vivre à Montréal, bon nombre de Da Costa, de De Melo, de Maximo, de Pacheco, de Benfeito, de Marques et d'Aguiar continuent d'enrichir Saint-Sulpice (et Lavaltrie) de leur culture[5] et de leur joie de vivre. Peuple latin au tempérament plutôt réservé, ces Portugais, hommes et femmes aux prénoms se rapprochant parfois des nôtres, nous ont servi une leçon de courage, d'audace, de persévérance, de fidélité et d'amour de la terre sulpicienne, québécoise et canadienne. Nous leur en sommes reconnaissants !

[4] Cette maison est aujourd'hui déménagée au 1012, rue Notre-Dame, au centre du village.

[5] La belle tradition de la fabrication de vin rouge rappelant qu'à une certaine époque, Maurice-Arthur-Manuel et Antonio Pacheco s'étaient regroupés pour acheter un « écrasoir-pressoir » que chacun utilisait pour en sortir « à qui le meilleur rouge ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Une heureuse initiative locale, l'aéroglisseur des îles

Les difficultés de transport au printemps et à l'automne, causées par la fonte ou la prise des glaces, ont longtemps posé de nombreux problèmes aux résidants des îles. Et le proverbe « la nécessité est mère de l'invention », ces gens ne le démentiront pas. Vivant ce problème sur leurs terres respectives, ils se solidarisèrent pour en arriver à cette heureuse invention, un aéroglisseur local. Le premier aéroglisseur, vers 1953, fut l'œuvre de Lucien Payette à partir d'une idée rapportée de la Floride. L'année suivante, Joseph Giguère s'en fabrique un à partir des pièces d'un vieil avion de l'armée canadienne.

Un journal d'époque[1] raconte les conséquences de cette joyeuse initiative :

> Le jour où M. Joseph Giguère et quelques-uns de ses voisins firent retentir l'air du vombrissement de leurs « avions », la vie, dans l'île Bouchard, en hiver, changea du tout au tout. **Finies les longues semaines d'isolement à l'époque du dégel**, alors que les glaces ne sont plus assez résistantes pour permettre le passage d'un traîneau à cheval et que l'on ne peut utiliser le canot à moteur. Grâce à l'ingéniosité de quelques habitants qui s'obstinent à demeurer dans l'île, le village de Saint-Sulpice est à portée de main, si l'on peut dire.

La description de la toute nouvelle invention suit :

> Ces fameux « avions » dont parlent volontiers les insulaires de l'île Bouchard sont en fait des **hydroglisseurs** conçus et réalisés par les gens de l'île. Des neuf familles qui vivent en permanence dans l'île Bouchard, **cinq d'entre elles possèdent chacune un de ces véhicules** qui peuvent aussi bien évoluer sur l'eau que sur la glace et la neige… et même dans les champs quand l'herbe est assez haute pour constituer un tapis mœlleux.

Premier aéroglisseur de Lucien Payette vers 1953-1954

Et il est évidemment aussitôt question de la fameuse « sortie du dimanche » :

> Le dimanche matin, à l'heure de la messe, les hydroglisseurs emportent leurs **propriétaires endimanchés** et vont se ranger le long du petit quai de Saint-Sulpice, troublant la quiétude matinale par le vacarme de leurs moteurs.

Aéroglisseur de Joseph Giguère en 1959

Au dire de l'auteur, le nouvel engin serait capable de telles prouesses :

> Bondissant sur la glace cassante, franchissant le chenal dans un grand jaillissement d'eau,

[1] « De l'île Bouchard à Saint-Sulpice on fait la traversée dans des avions maison », *Le Petit Journal*, 28 février 1954.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

> ils avalent la distance qui sépare l'île de la rive nord du Saint-Laurent (un mille et quart), en **deux ou trois minutes**.

Le chroniqueur d'alors raconte comment les gens de l'île ont parfait leur nouvelle invention :

> Ce n'est que depuis deux ans que les cultivateurs de l'île possèdent ces curieuses embarcations. Un jour, **ils arrimèrent solidement deux barques côte à côte et les équipèrent d'un petit moteur à hélice aérienne**. Par la suite, ils perfectionnèrent cet hydroglisseur rudimentaire, construisirent une coque robuste (en acier soudé), fixèrent à l'arrière un puissant moteur d'avion et aménagèrent un cabine de passagers semblables à la carlingue d'un petit avion de tourisme.

Enthousiaste devant cette nouvelle création, il livre ensuite les détails de sa robuste construction :

> À quelques détails près, les 5 véhicules sont construits selon un plan identique. La coque, en tôle d'acier, a le fond plat. **Elle mesure 17 pieds de long et 6 pieds de large**; deux lames d'acier de quatre pouces ont été fixées sur le fond, en guise de patins. L'un des insulaires a même réalisé une coque en acier inoxydable, dont le principal avantage est de ne pas « coller » dans la neige.

La suite de son explication nous permet de comprendre pourquoi les résidants des îles ont affublé ces embarcations du titre d'« avions » :

> À l'arrière de l'embarcation est installé le moteur sur son berceau de fer soudé. **Les cinq moteurs sont identiques**. Ce sont des six-cylindres développant chacun une puissance de 225 chevaux. Ils proviennent de petits appareils d'entraînement de l'aviation canadienne et **consomment environ 10 gallons à l'heure**. M. Giguère a acquis le sien pour un peu plus de 100 $, mais il calcule que l'embarcation lui revient à 1 000 $ une fois terminée.

La taille de ce nouveau moyen de locomotion s'avère, somme toute, assez impressionnante :

> Sur l'eau comme sur la glace, ces aéroglisseurs, dont **le poids est d'environ une tonne**, sont d'une grande stabilité et parfaitement maniables. Le conducteur dirige son véhicule au moyen d'un volant d'automobile actionnant un gouvernail aérien de 12 pieds carrés, fait de contreplaqué. L'accélérateur est au pied, ce qui laisse une entière liberté aux mains.

La performance de cette nouvelle embarcation est tout aussi étonnante :

> En se serrant un peu, **4 personnes** peuvent facilement prendre place sur le banc central, placé dans l'axe du véhicule. **Sur l'eau libre, l'embarcation atteint facilement 40 ou 50 milles à l'heure**. Sur la glace toutefois, la vitesse dépasse rarement 20 à 25 milles à l'heure à cause des aspérités de la surface. Durant la belle saison, cependant, la présence de fortes vagues ou de grand vent requièrent (sic) du conducteur une grande prudence et surtout une vitesse réduite.

Ainsi s'achève la description de cette fameuse invention que furent les aéroglisseurs ou « avions-maisons » des îles.

Durée de vie

Bien que tous ces gens aient quitté la permanence des îles, il existe encore aujourd'hui trois ou quatre aéroglisseurs, achetés des États-Unis, qui sont utilisés par des villégiateurs pour se rendre sur l'île Bouchard.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Quelques belles résidences au début XXe siècle

Résidence de Joseph Hétu vers 1920, puis celle de Philippe Hétu et enfin celle de Louis-Gilles Leblanc [située au 1743, Notre-Dame]

Résidence du maire Charles Landreville vers 1920 et ayant servi à plusieurs reprises de reposoir pour la Fête-Dieu [située au 1023, Notre-Dame]

Résidence de Jean-Baptiste Landry vers 1944, puis celle de Louis-Joseph Chaussé et enfin celle de Léo Chaussé [située au 1309, Notre-Dame]

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE ARCHIV-HISTO

Résidence d'Arthur Perreault construite en 1910 et devenue maison Alder [située au 845, Bord-de-l'Eau]

Résidence de Siméon Robillard vers 1910 [était située au 1339, Notre-Dame]

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Souvenirs des îles

Mariage de Lucien Giguère et Cécile Deschamps en 1939, à leur gauche Jean-Baptiste Giguère

Maison de Cléophas Langevin [située sur l'île Bouchard]

Creusage à la pelle de la débouche sur l'île Bouchard avec Lucien Payette vers 1935

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HIST9

Joseph Giguère avec Pierre-Paul et Gabrielle en 1954

Résidence d'Alphonse Chicoine en 1923
[située sur l'île Bouchard]

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Les années 1940...

Quand les touristes, les visiteurs et la jeunesse sulpicienne trouvaient restaurants, hôtels et auberges à proximité

Chez Ernest vers 1940 devenu Auberge des Sapins

À droite le restaurant Racette en 1944

Restaurant The Roll Inn situé dans la montée Saint-Sulpice en 1937 devenu Le Carrousel et détruit vers 1965 pour faire place à l'Autoroute 40

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ARCHIV-HISTO

Hôtel Commodore en 1948, ancien manoir Saint-Sulpice détruit par un incendie en 1956

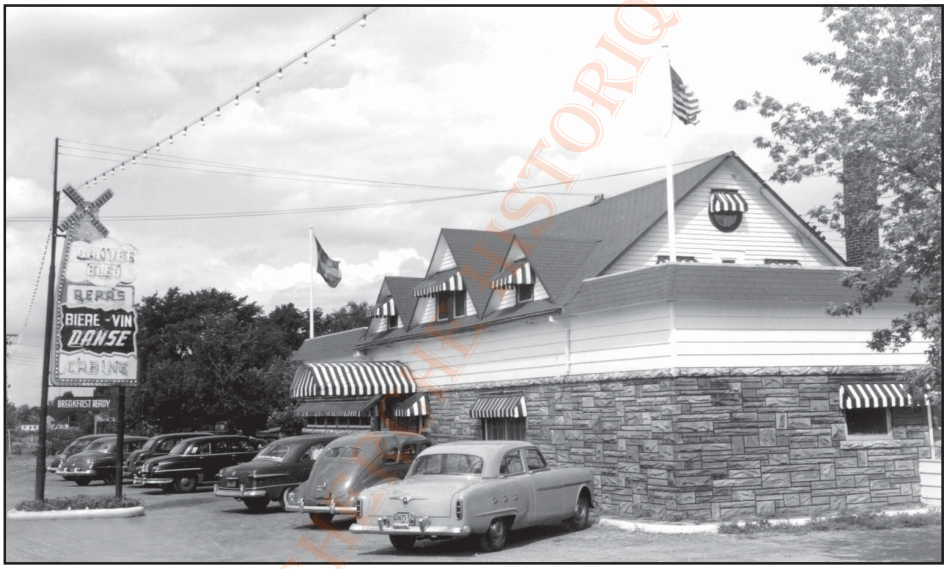

Hôtel et restaurant Danube Bleu vers 1948

À droite le restaurant Baquet vers 1946 devenu le restaurant Au Cygne Blanc en 1947 à gauche et maintenant le Dépanneur Allard

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVE-HISTO

Les années 1950 et 1960...

Restaurant Chapon Fin vers 1950 et détruit par un incendie en 1981

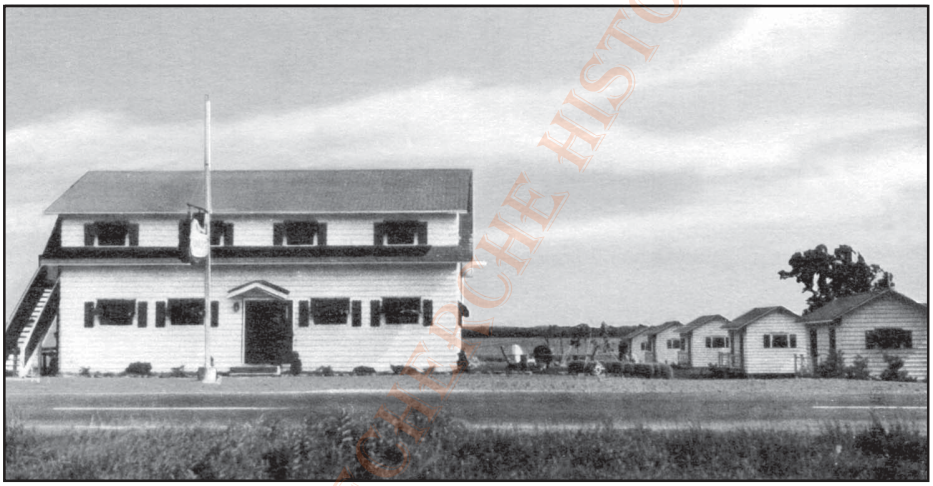

Hôtel-motel Paradise Inn vers 1950

Restaurant et cabines Villa du Fleuve vers 1950 maintenant le 1305, rue Notre-Dame

Restaurant Au Coq Gallant vers 1950

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE PARENTO

Hôtel Racette vers 1955

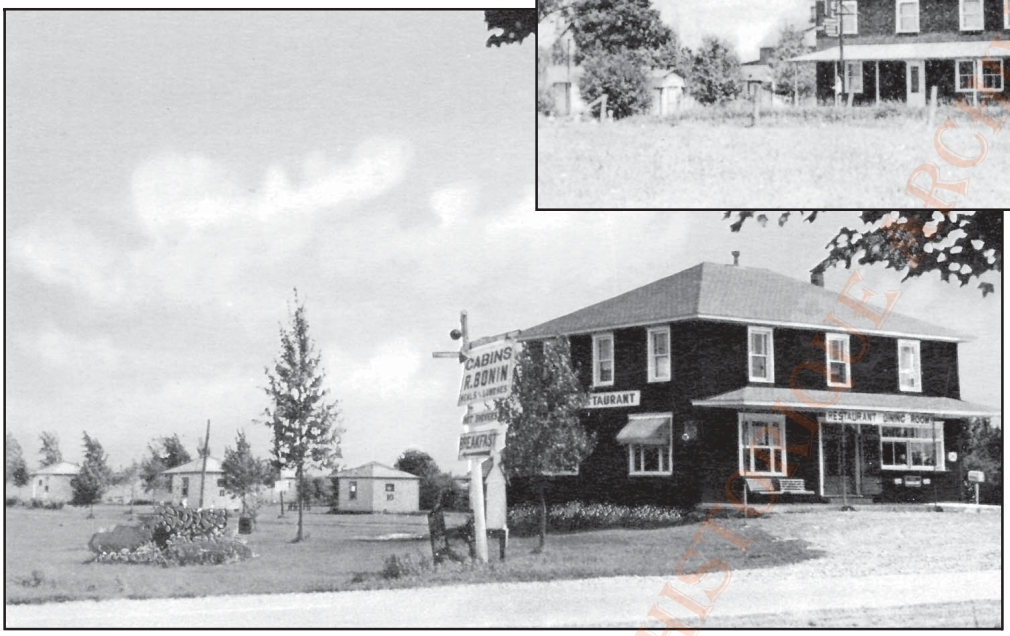

Cabines et restaurant Bonin vers 1955 et devenu le Camping Le Marquis

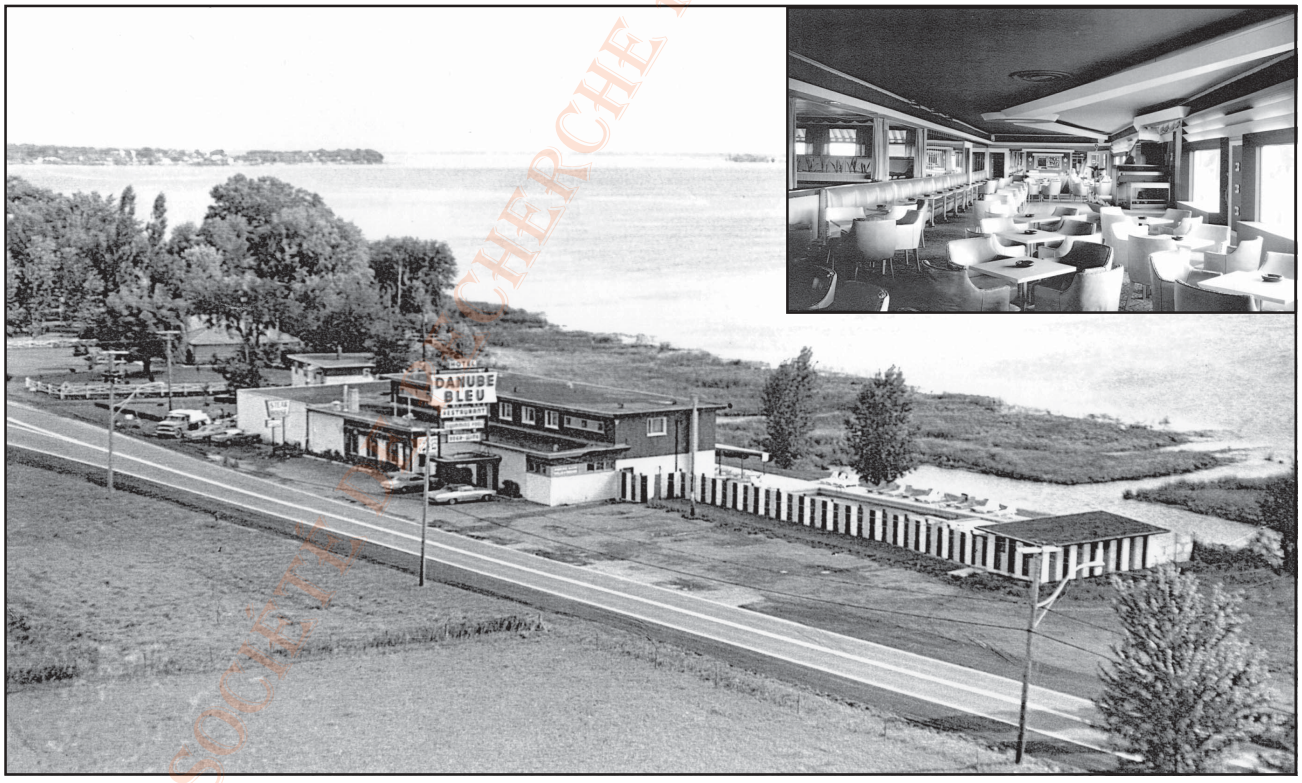

Hôtel-restaurant Le Danube Bleu et en médaillon la salle à dîner vers 1960

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Les années 1970...

Motel Bingo vers 1970

Hôtel Cravate Blanche, détruit par un incendie en 1974

Hôtel-restaurant-cabines Le Deauville vers 1975

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Au temps des anciennes épiceries et du magasin général

Magasin général Robitaille en 1907 sur le site actuel du marché d'alimentation Richelieu

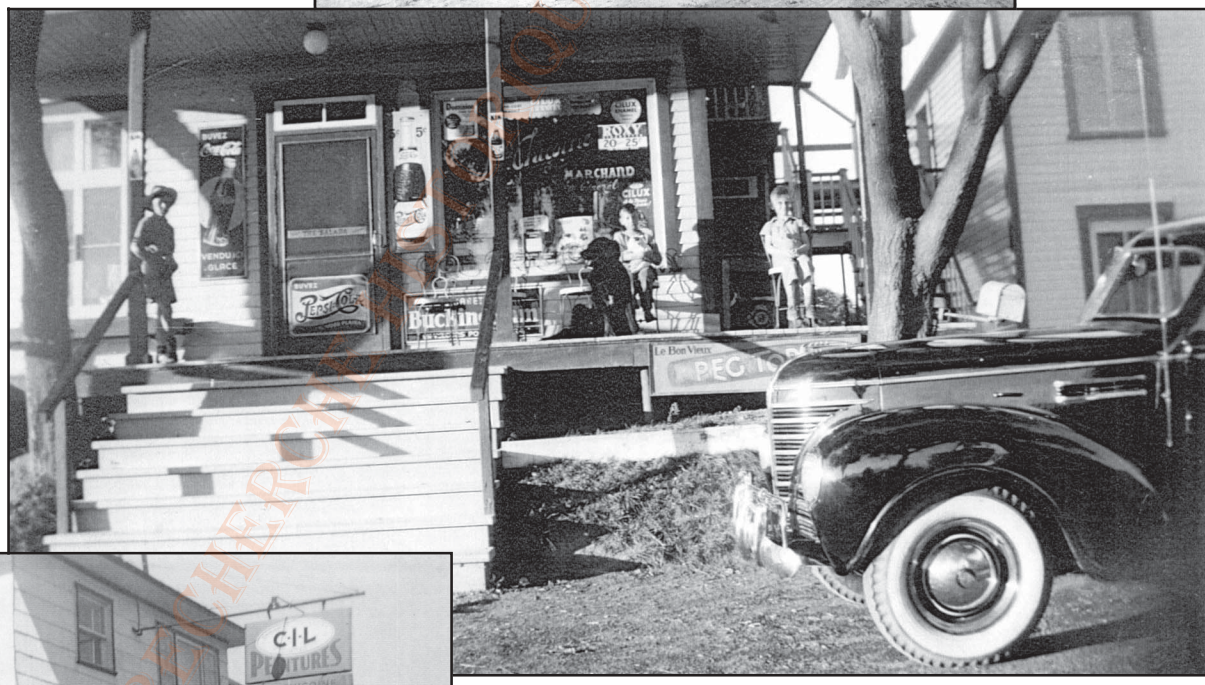

Ferronerie et magasin général Louis-Philippe Chicoine en 1938, situé au 47, Montée Saint-Sulpice

Magasin général Louis-Philippe Chicoine vers 1948, situé au 711, Notre-Dame; devient le magasin Médéric Martel

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Magasin général Lucien Gauthier en 1940 avec arrêt de l'autobus Québec-Montréal

Marchand général Lucien Gauthier en 1948 et en 1962, situé au 1057 Notre-Dame

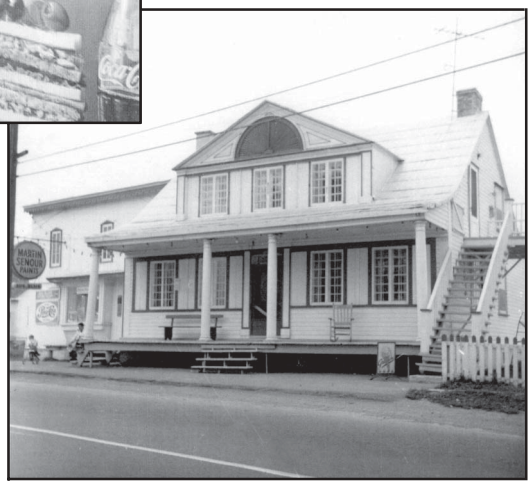

Magasin général et épicerie Blais en 1955 sur le site actuel du marché Richelieu

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ARCHIV-HISTO

La présence accrue de l'automobile

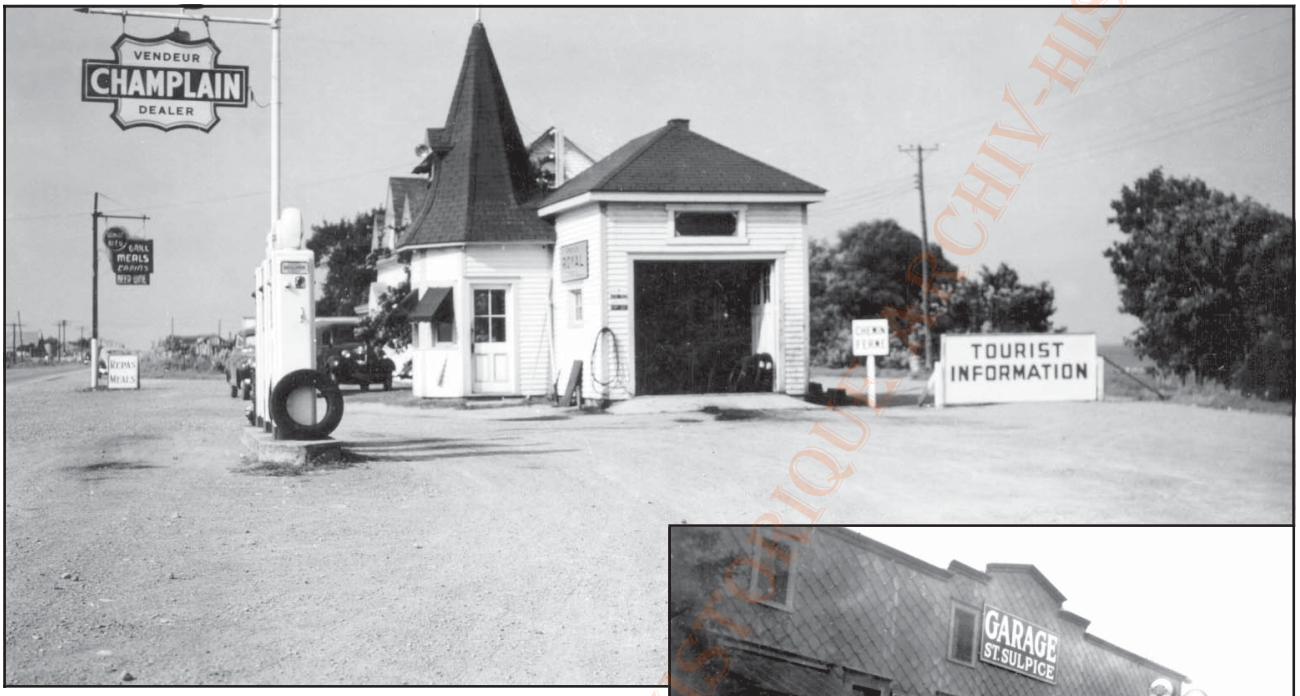

Garage et restaurant Danube Bleu à ses débuts vers 1940

Restaurant et garage St-Sulpice (Camille Martel) vers 1948 sous les bannières Sunoco-Esso (Imperial Oil) Shell-White Rose devenu le site actuel de la boulangerie Luclair

Petite fille devant le garage Guy Wells

Garage Paul Chaussé à ses débuts en 1955 avec les trois roulottes à patates frites de chaque côté de l'intersection

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

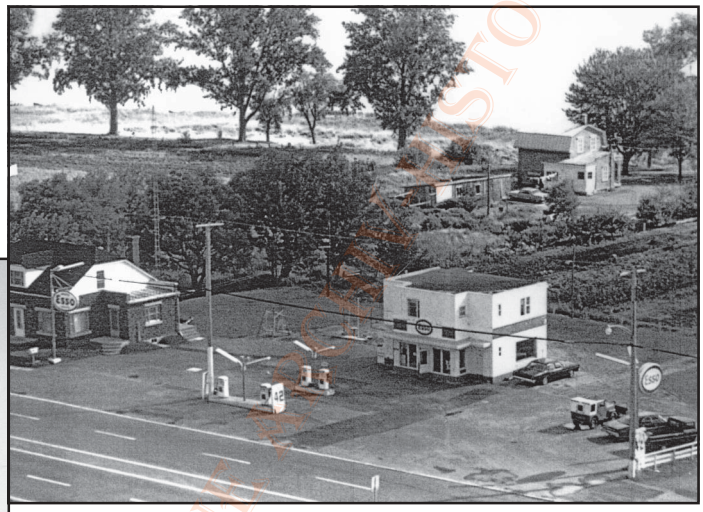

Station d'essence Victorien Joyal en 1971

Magasin général Médéric Martel en 1967, vendu par la suite à Ronald Boulet et Michel Rivest, puis à Raymond Bourque et Jean-Marie Plouffe, il est de nos jours la propriété d'André Marceau automobiles

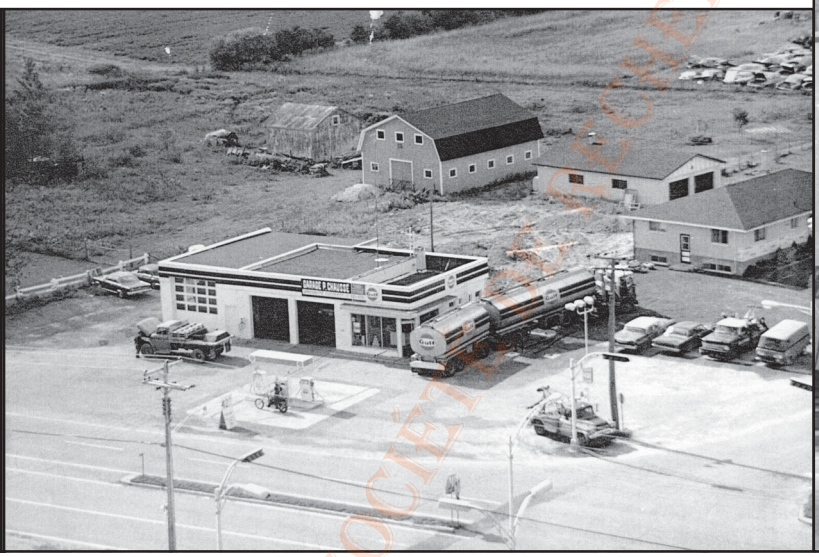

Garage Paul Chaussé en 1971

Garage central Edgar Tessier vers 1950, site actuel de la Crèmerie

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Souvenirs de la vie quotidienne

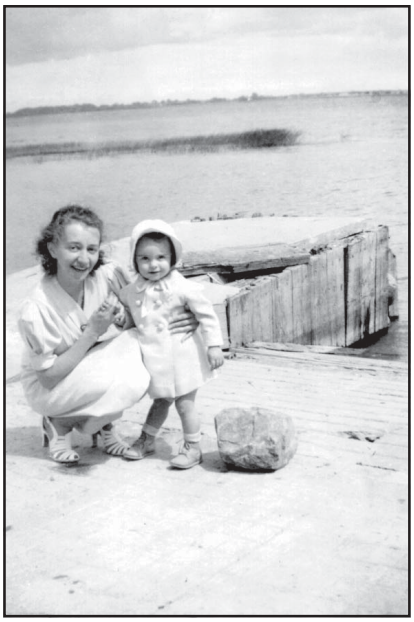

Quai du village en 1938

Inondation des eaux du fleuve Saint-Laurent en 1939

Dragage au village devant le quai en 1923

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Trottoirs de bois et chemin de terre devant le presbytère vers 1910

Inauguration des travaux de réfection de l'aqueduc municipal en 1963 avec le maire Gérard Landreville et le curé Rosaire Vaillancourt

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Le temps des foins chez Joseph-Pierre Hétu en 1930

Arthur et Siméon Marsolais en novembre 1940

Berthe Lescault (Rosaire Deschênes) et ses enfants sur la ferme de la Petite-Côte en 1950

Maison et ferme de John Murdoch en 1950. Devenues résidence des Frères de la Charité

Maison de la Petite-Côte : Berthe Lescault près de la maison de Philippe Deschênes en 1950

Départ pour la cabane à sucre de François Hétu et ses enfants Paul, Paule et Christian vers 1957

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Course d'autos sur le fleuve vers 1940

Promenade en sleigh devant le garage Roy en 1940 avec Léopold Roy (11 ans), Raymond St-Pierre et Annette Auclair

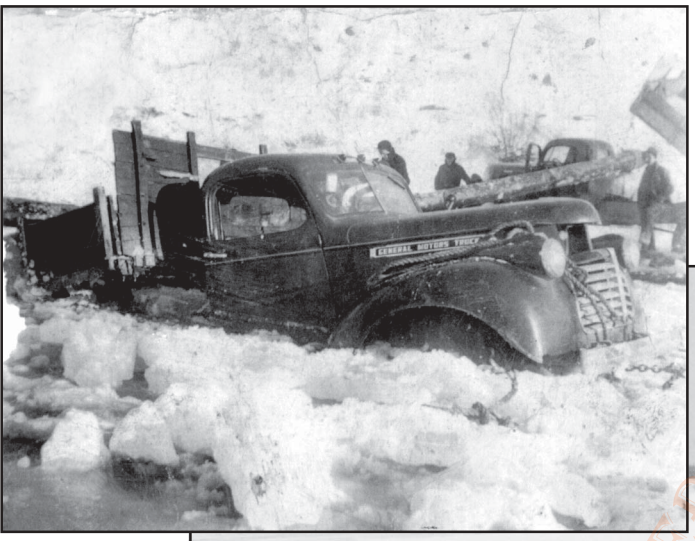

Camion enlisé sur le fleuve en transportant la glace vers 1945

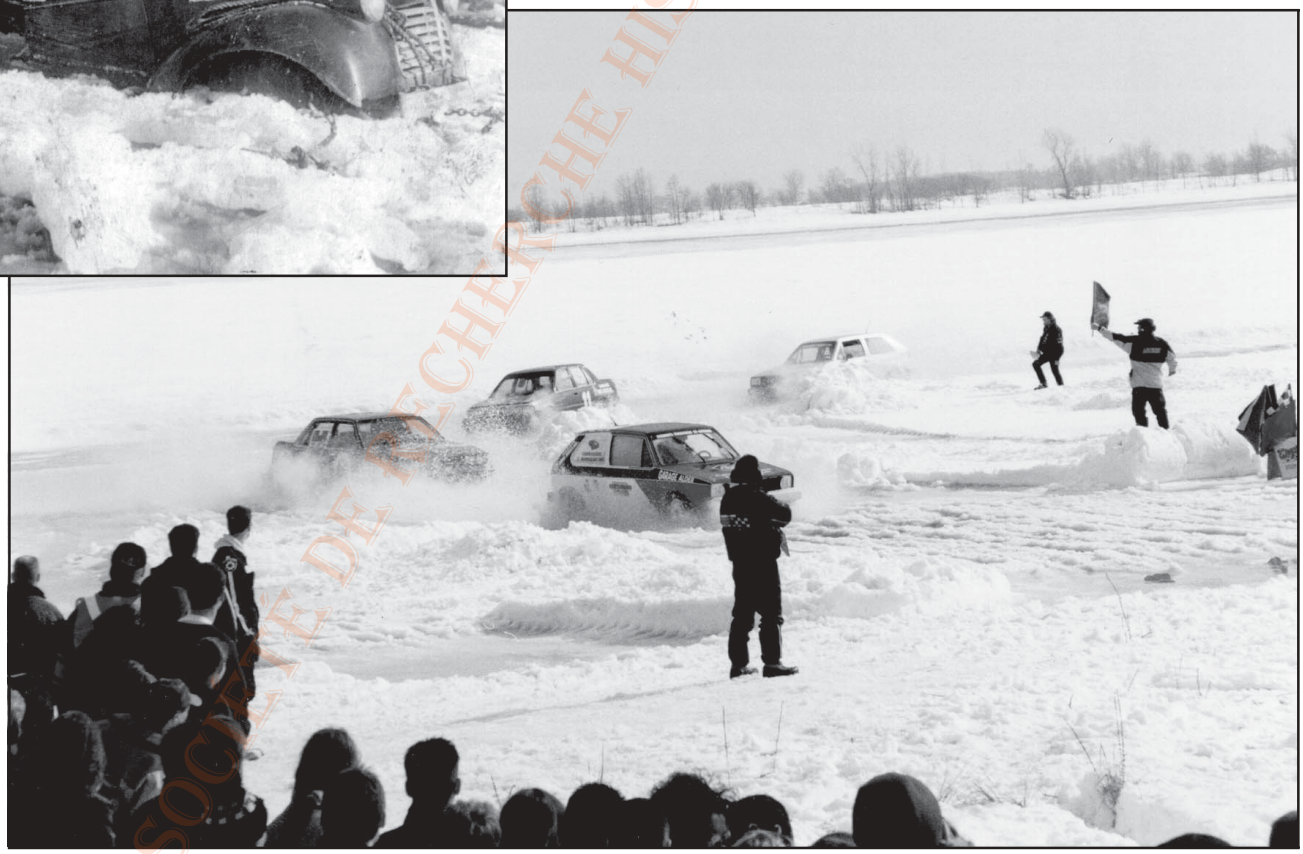

Course d'autos sur glace en février 2002 lors du Carnaval Saint-Sulpice

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

50e anniversaire de mariage de Zorilla Rivest et d'Alexina Foucher en 1948, en présence de leurs enfants Alexandre, Tancrède, Clément et leur famille.

Famille ancestrale Joseph Rivest avec ses fils Roméo, Gérard et Jean-Paul, vers 1940

SOCIÉTÉ D'ARCHIVES HISTORIQUE

Famille Paul Rivest et Anne-Marie Pauzé dont la fille Claire habite toujours Saint-Sulpice

Famille Joseph-Hector Perreault et Marie-Jeanne Rivest, dont leurs enfants André et Denise habitent toujours Saint-Sulpice

Famille Gérard Rivest et Blanche L'Archevêque dont le fils Maurice habite Saint-Sulpice sur une parcelle de terre familiale

Jean-Paul Rivest et Berthe L'Archevêque

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ARCHIPEL

Lancement du programme des premières Régates Internationales de Saint-Sulpice en 1973.

Hotesses des Régates Internationales de Saint-Sulpice en 1975.

Jeannette Bertrand au tournage de *L'Amour interdit* de la série *L'amour avec un grand A*, le 16 mai 1990 en l'église de Saint-Sulpice. Les figurantes sont :
C. Plouffe
A.-M. Harvey
M.-P. Bertin
J. Prud'homme
D. Vandandaigue
F. Arcand
S. Prud'homme

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Au temps de la petite école

École nº 1 en 1921 devenue la mairie

Groupe d'élèves de l'école nº 2 vers 1947

Groupe d'élèves de 4e à la 7e année de l'école nº 1 en 1953

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DE LAVAL

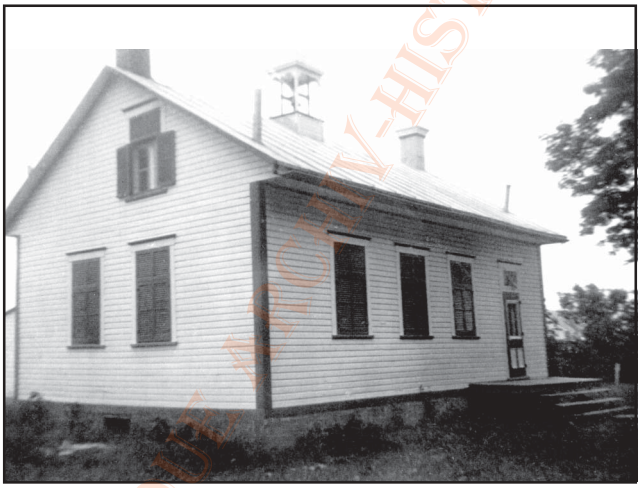

École nº 3 vers 1945, situé au 1567 Notre-Dame

Groupe d'élèves de l'école nº 3 en 1954

École nº 3, au bas de la paroisse vers Lavaltrie, avec Eugénie Perreault vers 1945

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Groupe d'élèves de l'école secondaire Adélard-Boucher en 1957-1958, avec Yvon Blanchet

Groupe d'élèves de l'école Adélard-Boucher en 1957. Première rangée : André Lachapelle, Pierre Patry et Roger Dumesnil; deuxième rangée : Bernard Forest, Jean Deschênes, Jacques Rivest et Edouard Rivest; troisième rangée : Adrien Giard, Jean Trudeau et Gilles Thérien

Élèves de l'école secondaire Adélard-Boucher en 1957-1958. Les Tessier, Chaussé, Bellemare, Langevin, Forest, Marsolais, Nantais, Lapointe et Landreville.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

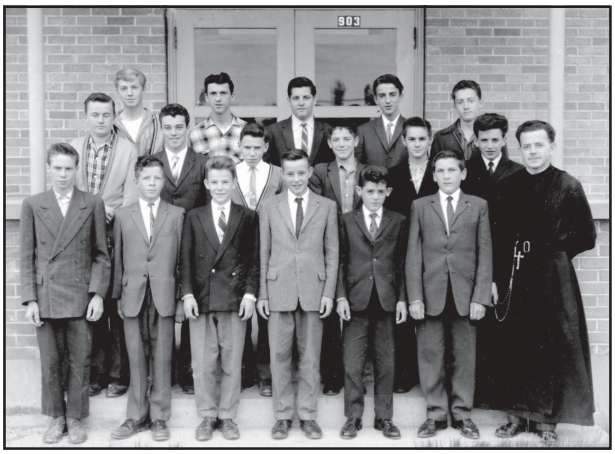

Élèves de 9e année de l'école Adélard-Boucher en 1960-1961

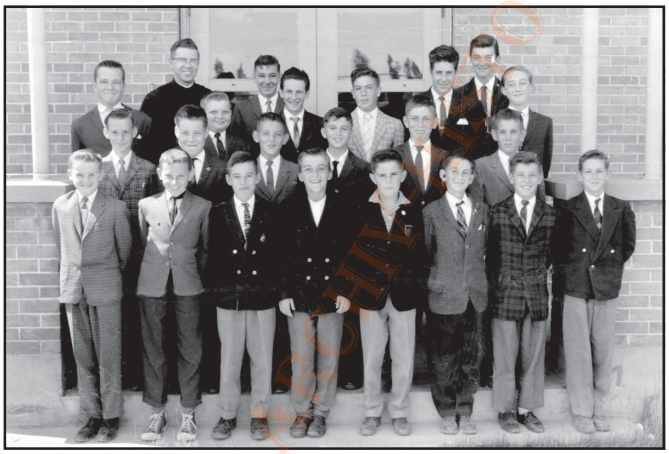

Élèves de 6e année de l'école Adélard-Boucher en 1962, avec le Frère Jean-Baptiste

Début des travaux de construction de l'école Notre-Dame-du-Sourire en 1959.

Élèves de 3e année en 1963-1964 avec Marie-Paule Lescault

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO-O

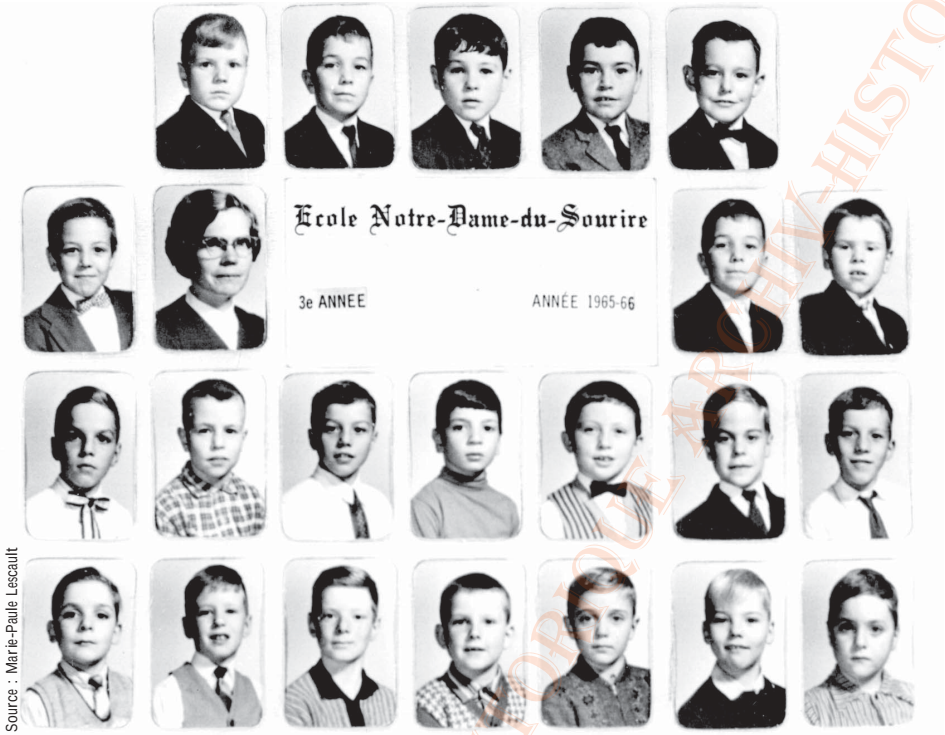

Source : Marie-Paule Lescault

Élèves de 3e année en 1965-1966 de l'école Notre-Dame-du-Sourire

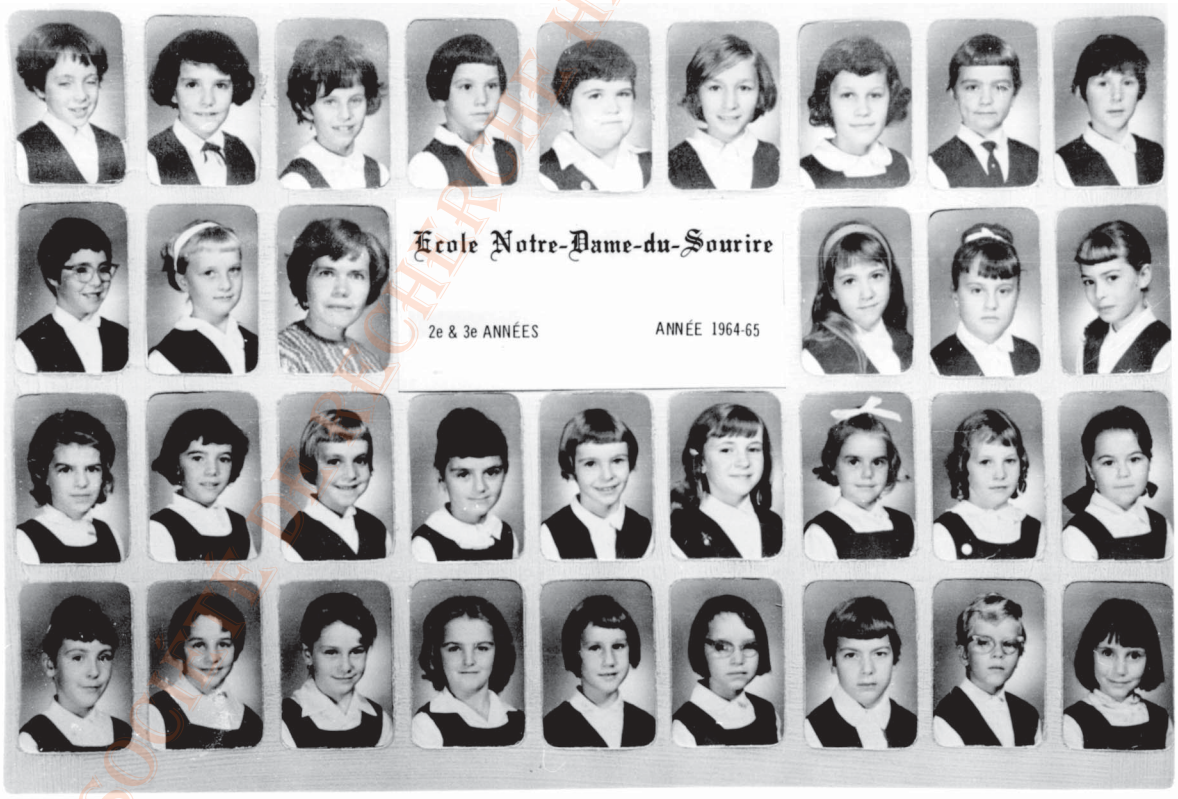

Élèves de 2e et 3e année en 1964-1965 de l'école Notre-Dame-du-Sourire

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Quand la religion rimait avec la fréquentation de l'église, des sacrements et des retraites fermées

Intérieur de l'Église de Saint-Sulpice vers 1935 avec la chaire suspendue et les anciens bancs

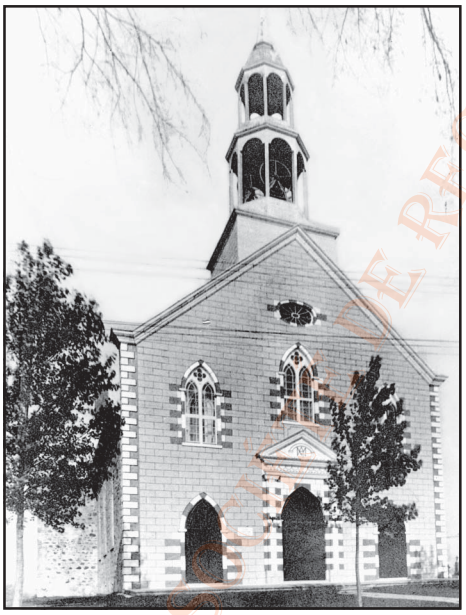

Église Saint-Sulpice vers 1930

Sacristie de l'église Saint-Sulpice vers 1980

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO-DOC

Mgr Joseph Charbonneau et le curé Adélard Boucher, le 9 juin 1948.

Les hommes de la paroisse de Saint-Sulpice en retraite fermée vers 1920

Première communion en 1956 avec Huguette Archambault (future secrétaire-trésorière) et Michel Champagne (futur maire)

Certificat de Première communion en 1931

Les paroissiens de Saint-Sulpice en retraite fermée en 1944

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIDE

Confirmation des filles en 1939

Confirmation des garçons en 1939

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHI-MED

Communion solennelle en 1948
Léo Chaussé, Armand Martel, J.-E. Plouffe, Denis Perreault, A.-A. Marsolais, L. Martel, L. L'Archevêque, Jeannine Chaussé, H. Breton, H. Perreault et S. Payette

Communion solennelle en 1958.
Première rangée : Lorraine Gauvreau, Marie-Reine Deschênes, Pierrette Lachapelle, Jocelyne Lefebvre, Benoit Dumesnil, André Bellemare, Jean-Pierre Larivière et Gilles Bellemare; deuxième rangée : Huguette Marsolais, Huguette Chaussé, Odette Martel, Yvette Alder, Monique Forest, Roger Lapointe, Réjean Nantais, Michel Payette, Denis Buisson et Pierre-Paul Langevin; troisième rangée : Gérard Lavoie, Rosario Vaillancourt, curé, Marc Deschênes, Paul Deschênes, Normand Thérien et Gilles Vandandaigue

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

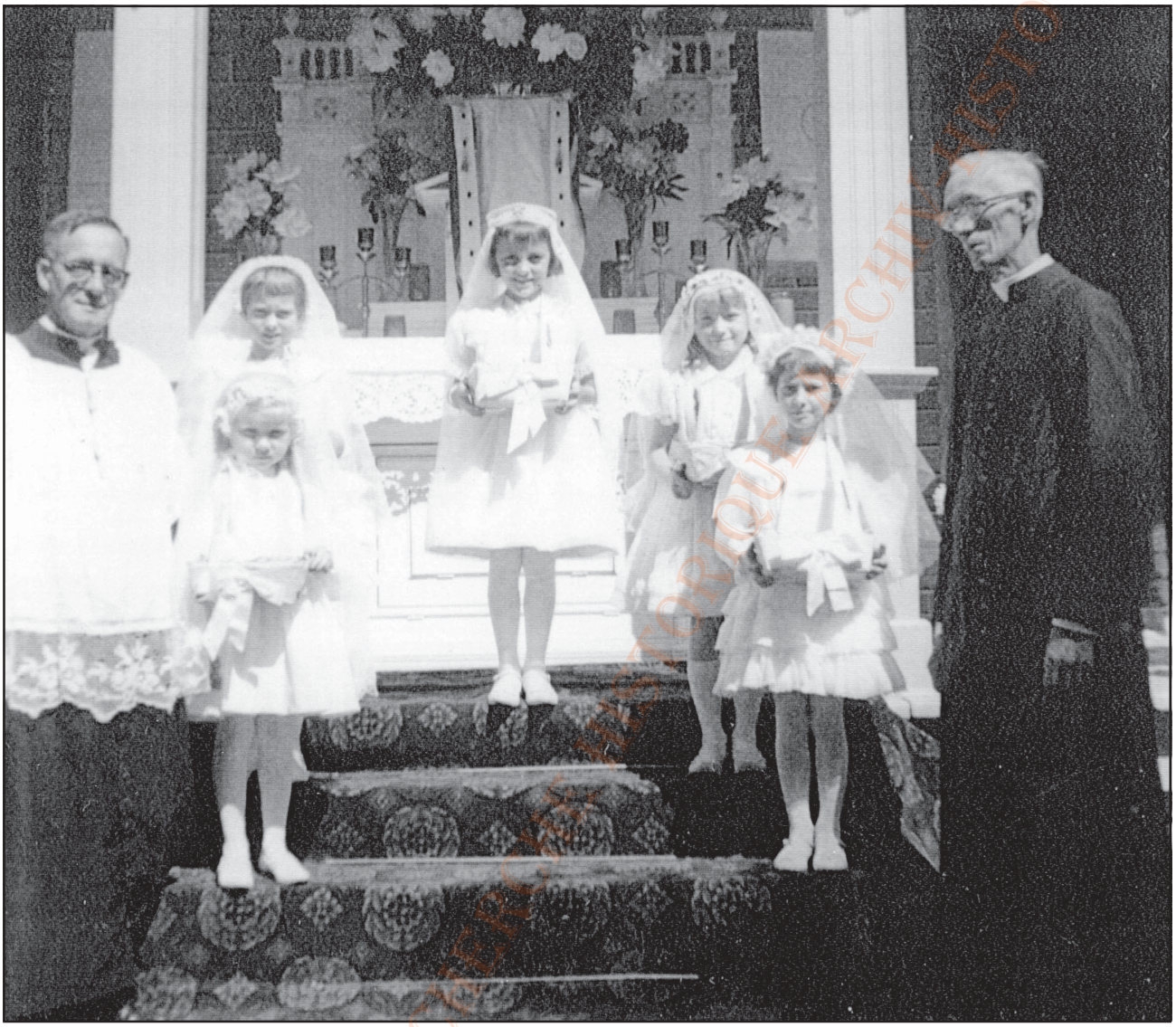

Reposoir de la Fête-Dieu chez l'abbé Edgar Peltier au 965, chemin Bord-de-l'Eau en juin 1960
Le curé Rosario Vaillancourt à gauche et l'abbé Peltier à droite. À l'avant : Liette Prud'homme et Gisèle Leblanc; à l'arrière : au centre Paule Hétu et à droite Gabrielle Alder

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Annexes

Annexe 1 - Mesures anciennes et nouvelles
Annexe 2 - Liste des anciens noms et surnoms de censitaires de Nouvelle-France
Annexe 3 - Nombre annuel d'actes de baptêmes, mariages et sépultures dans les registres paroissiaux de Saint-Sulpice de 1703 à 1799
Annexe 4 - Inventaire des biens de Michel Perrault et de Jeanne Baudry
Annexe 5 - Bref historique sur la monnaie en Nouvelle-France et table générale des monnaies
Annexe 6 - Vente d'une terre par Nicolas Jouanne (Chaussé) à Claude Perrot
Annexe 7 - Contrat de mariage de Marie Goulet et de Claude Perraut
Annexe 8 - Déclaration au sujet d'une terre par Claude Perrot aux seigneurs de Saint-Sulpice
Annexe 9 - Valeur marchande à la fin du XVIIe siècle (vers 1680-1700)
Annexe 10 - Devis dépenses et actes de répartition pour la construction d'une église et d'une sacristie dans la paroisse de Saint-Sulpice, dans le district de Montréal
Annexe 11 - Organismes religieux existant à Saint-Sulpice vers 1890-1900
Annexe 12 - Liste des maires et conseillers à Saint-Sulpice de 1855 à 2006
Annexe 13 - Marché entre Arthur Perreault et Artistide Landreville
Annexe 14 - Recensement de 1941 pour rôle d'évaluation
Annexe 15 - Les curés de la paroisse de Saint-Sulpice
Annexe 16 - Liste des prêtres séculiers et réguliers, des frères et des religieuses de la paroisse de Saint-Sulpice au XIXe et au XXe siècle
Annexe 17 - La légende de Saint-Sulpice : « Le fantôme de l'avare »
Annexe 18 - Rôle d'évaluation 1944-1945, Île Bouchard – île Ronde – île Marie
Annexe 19 - Les sépultures dans l'église de Saint-Sulpice
Annexe 20 - Liste des propriétaires dans la municipalité de Saint-Sulpice en 2005

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 1

Mesures anciennes et nouvelles

Pendant le **Régime français**, constructeurs, artisans et colons ont utilisé des mesures linéaires françaises différentes de celles qui se sont lentement diffusées **après la Conquête anglaise**. La connaissance de ces différences peut nous aider à interpréter avec précision les mesures données dans les documents anciens.

MESURES FRANÇAISES

12 pouces	= 1 pied
6 pieds	= 1 toise
3 toises	= 1 perche
10 perches	= 1 arpent
84 arpents	= 1 lieue

MESURES ANGLAISES

12 pouces	= 1 pied
3 pieds	= 1 verge
5,5 verges	= 1 perche (rod)
40 perches	= 1 stade (furlong)
8 stades	= 1 mille
3 milles	= 1 lieue

LONGUEURS ÉQUIVALENTES

1 acre	= 208,71 pieds anglais (côté)	1 mille terrestre	= 1609,33 mètres
1 acre	= 195,834 pieds français (côté)	1 perche française	= 18 pieds français
1 arpent	= 191,835 pieds anglais	1 perche française	= 19,1835 pieds anglais
1 arpent	= 180 pieds français	1 perche (rod)	= 16,5 pieds anglais
1 aune	= 3,937 pieds anglais	1 pied anglais	= 12 pouces anglais
1 kilomètre	= 3280,84275 pieds anglais	1 pied anglais	= 0,9383 pieds français
1 kilomètre	= 0,6213716 mille	1 pied anglais	= 0,304799 mètre
1 mètre	= 3,28084275 pieds anglais	1 pied français	= 12 pouces français
1 mètre	= 1,09361425 verges	1 pied français	= 12,789 pouces anglais
1 mille terrestre	= 5280 pieds	1 pied français	= 1,06575 pieds anglais
1 mille terrestre	= 27,52365 arpents	1 pouce anglais	= 25,399 millimètres
1 mille terrestre	= 8 stades (furlongs)	1 verge	= 3 pieds anglais
1 mille terrestre	= 1,60933 kilomètres	1 verge	= 0,914397 mètre

ÉQUIVALENCE DES MESURES DE LONGUEUR ET DE SUPERFICIE

A. MESURES DE LONGUEUR

Mesures françaises	En pieds français	En pieds anglais	En mètres
pied	1	1,0657	0,3248
toise	6	6,3945	1,9490
perche	18	19,1835	5,8471
arpent	180	191,8346	58,4712
lieue	12 000	12788,9764	3898,0800

B. MESURES DE SUPERFICIE

Mesures française	En pieds^2 français	En pieds^2 anglais	En mètres^2	En acres	En hectares
pied carré	1	1,1358	0,1055		
toise carrée	36	40,8895	3,7988	0,0380	
perche carrée	324	368,0053	34,1888	0,3419	
arpent carré	32 400	36 800,5313	3 418,8812	34,1888	0,3419

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 2

Liste des anciens noms et surnoms[1] de censitaires de Nouvelle-France

Arpin-Potvin
Athanase-Dion
Audet-Lapointe

Bachand-Vertefeuille
Baillard-Bayard
Barbel-Boucher
Bariteau-Lamarche
Barreyre-Dastigny
Bazade-Richer
Beaugrand-Champagne
Beaulac-Desmarais
Beaulieu-Martin
Beaupré-Desavier
Beauregard-Jarret
Beignet-Charly
Bélair-Dalpec
Belhumeur-Blosse
Belhumeur-Jeannot
Belleville-Guernon
Benac-Porlier
Bienvenu-Fontaine
Blanchard-Turenne
Blosse-Belhumeur
Bodreau-Graveline
Boisdamour-Brebant
Boisjoly-Griveau
Bonaventure-Frappier
Bonneterre-Frappier
Bonneterre-Hilaire
Bonneville-Bouthillier
Boucher-Barbel
Bougret-Dufort
Bourbonnière-Gaudry
Bouthillier-Bonneville
Bouthillier-Gonneville
Breault-Lafleur
Brebant-Boisdamour
Brem-Bourdelais
Briand-Sansregret
Brien-Desrochers
Brodeur-Gauthier
Busseau-Lacouture

Cadron-St-Pierre
Carabin-Laviolette
Casaubon-Didier
Casavant-Ladébauche
Casse-Lacasse
Chagnon-Larose
Champagne-Beaugrand
Champagne-Desparois
Champagne-Fugère
Champoux-Jolicoeur
Charly-Beignet
Châteauguay-Perreault
Chaussé-Guyon
Chaussé-Han
Chaussé-Jouan
Chevalier-Coursel
Chevalier-Dejordy
Chevalier-Labbé
Chevaudier-Lépine
Chevigny-Durand
Christin-St-Amour
Clermont-Pontu
Coderre-Emery
Collin-Lacaillade
Collin- Laliberté
Comtois-Mars
Cottu-Coutu
Courcy-Lafleur
Coursel-Chevalier
Coutu-Cottu
Cusson-Foubert

Dalpé-Pariseau
Dalpec-Bélair
Dastigny-Barreyre
Dauphiné-Genton
De Ladurantaye-Morel
De Lavalière-Huet
De Grandmaison-Hory
De Labarre-Préjean
Deguire-Larose
Deguise-Flamand
Dejordy-Chevalier
Dejordy-Désilets
Déjordy-Moreau
Déjordy-Robineau
Delorme-Lemay
Delorme-Riel
Dequoy-Picard
Désautels-Lapointe
Desavier-Beaupré
Désery-Latour
Désilets-Dejordy
Désilets-Mousseau
Desjardins-Roy
Deslauriers-Renaud
Desmarais-Beaulac
Desmarais-Marais
Desnoyers-Lajeunesse
Desparois-Champagne

[1] Soulignons que l'usage fréquent de ces surnoms (deuxième nom) a souvent fait disparaître l'ancien nom. Cependant, certaines familles ont conservé les deux noms tandis que d'autres ont opté pour le premier nom.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Desrivières-Trottier
Desrochers-Brien
Desrosiers-Laniel
Desrosiers-Soulange
Deveau-Jolicoeur
Didier-Casaubon
Dion-Athanase
Dolbec-Dalpec
Doyon-Lacroix
Duchesne-Perreault
Dufort-Bougret
Dufour-Latour
Duhamel-Sansfaçon
Dumont-Guéré
Dumouchel-Perreault
Dupaulo-Duval
Duplessis-Lesquier
Dupré-Lamothe
Durand-Chevigny
Durand-Souvigny
Duval-Dupaulo

Faron-Ferron
Ferron-Faron
Flamand-Deguise
Fontaine-Bienvenu
Forgues-Raymons
Foubert-Cusson
Fournaise-Laboucane
Frappier-Bonaventure
Frappier-Bonneterre
Frappier-Hilaire
Fugère-Champagne

Gaudry-Bourbonnière
Gauthier-Brodeur
Gauthier-Landreville
Gautron-Larochelle
Genton-Dauphiné
Gonneville-Bouthillier
Graveline-Bodreau
Griveau-Boisjoly
Grondine-Hamelin
Gros-St-Pierre
Gruet-Lafleur
Guéré-Dumont
Guernon-Belleville
Guet-Lafleur
Guilbert-Laframboise
Guillon-Guyon
Guillon-St-Éloi
Guyon-Chaussé
Hamelin-Grondin
Han-Chaussé
Hilaire-Bonneterre
Hilaire-Frappier
Hory-de Grandmaison
Huet-de Lavalière

Jarret-Beauregard
Jeannot-Belhumeur
Jeanson-Lapalme
Jolibois-Vimont
Jolicoeur-Champoux
Jolicoeur-Deveau
Jolicoeur-Normand
Jouan-Chaussé
Jourdain-Lafrance
Joyal-St-Quentin
Juneau-Latulippe
Jussaume-St-Pierre

Labbé-Chevalier
Labelle-Vaillant
Labonté-Végiard
Laboucane-Fournaise
Lacaillade-Coderre
Lacasse-Casse
Lachance-Pépin
Lachapelle-Langlois
Lacombe-Trullier
Lacouture-Busseau
Lacroix-Doyon
Ladébauche-Casavant
Lafaye-Lafontaine
Lafeuillade-Marcorelle
Lafleur-Breault
Lafleur-Courcy
Lafleur-Gruet
Lafleur-Hétu
Lafleur-Soucy
Lafontaine-Lafaye
Lafontaine-Lesiège
Lafontaine-Pion
Lafortune-Tellier
Laframboise-Guilbert
Lafrance-Jourdain
Lagardelette-Collin
Lajeunesse-Desnoyers
Lajeunesse-Magneron
Laliberté-Collin
Lalouette-Lebeau
Lamarche-Bariteau
Lamarre-St-André
Lamothe-Dupré
Lamusette-Piché
Landreville-Gauthier
Langlois-Lachapelle
Laniel-Desrosiers
Lapalme-Jeanson
Laperche-St-Jean
Lapierre-Marsan
Lapierre-Mazuret
Lapierre-Meunier
Lapointe-Audet
Lapointe-Désautels
Laporte-St-Georges
Laprade-Régeas
Larochelle-Gautron
Larose-Chagnon
Larose-Deguire
Latouche-Roger
Latour-Désery
Latour-Dufour
Latulippe-Juneau
Laverdure-Riquier
Laviolette-Carabin
Lebeau-Lalouette
Lemay-Delorme

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MÉMORIVISTO

Lemire-Marsolais
Léonard-Mondor
Lépine-Chevaudier
Lesiège-Lafontaine
Lesquier-Duplessis
Lévesque-Sansoucy
Lirlande-Riel
Logué-Loyer

Magneron-Lajeunesse
Malouin-Rinfret
Marais-Desmarais
Marcorelle-Lafeuillade
Mars-Comtois
Marsan-Lapierre
Marsolais-Lemire
Martin-Beaulieu
Martin-Versailles
Massé-Masse
Mazuret-Lapierre
Mercil-Marcil
Meunier-Lapierre
Mondina-Olivier
Mondor-Léonard
Moreau-Déjordy
Morel-de Ladurantaye
Mousseau-Désilets

Nadreau-Nantais
Nantais-Nadeau
Normand-Jolicoeur

Olivier-Mondina

Pariseau-Dalpé
Pelland-Martin
Pépin-Lachance
Perreault-Châteauguay
Perreault-Duchesne
Perreault-Dumouchel
Picard-Dequoy
Piché-Lamusette
Piette-Trempe
Pion-Lafontaine
Pontu-Clermont
Porlier-Benac
Portneuf-Robineau
Potvin-Arpin
Préjean-de Labarre
Prévost-Provost

Raymond-Forgues
Raymond-Raquier
Régeas-Laprade
Renard-St-Pierre
Renaud-St-Pierre
Renaud-Deslauriers
Richer-Bazade
Riel-Delorme
Riel-Lirlande
Rinfret-Malouin
Riquier-Laverdure
Robineau-Déjordy
Robineau-Porneuf
Roch-Thouin
Roger-Latouche
Roussel-St-Pierre
Roy-Desjardins

Sansfaçon-Duhamel
Sansoucy-Lévesque
Sansoucy-Vel
Sansregret-Brand
Simon Thomas
Soucy-Lafleur
Soulange-Desrosiers
Soulière-Sulière
Souvigny-Durand
St-Amour-Christin
St-André-Lamarre
St-Éloi-Guillon
St-Georges-Laporte
St-Jean-Laperche
St-Pierre-Cadron
St-Pierre-Gros
St-Pierre-Jussaume
St-Pierre-Renard
St-Pierre-Roussel
St-Quentin-Joyal
Tellier-Lafortune
Thomas-Simon
Thouin-Roch
Trempe-Piette
Trottier-Desrivières
Trullier-Lacombe
Turenne-Blanchard

Vaillant-Labelle
Végiard-Labonté
Vel-Sansoucy
Versailles-Martin
Vertefeuille-Bachand
Viau-Laliberté
Vimont-Jolibois

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAS

Annexe 3

Nombre annuel d'actes de baptêmes, mariages et sépultures dans les registres paroissiaux de Saint-Sulpice de 1703 à 1799

Année	Baptêmes	Mariages	Sépultures	Total
1703			1	1
1706	3	1	2	6
1707	7	1	2	10
1708	5	1		6
1709	8	1		9
1710	8			8
1711	13		2	15
1712	14	2		16
1713	15	1	4	20
1714	13	1	7	21
1715	14	2	5	21
1716	19	1	4	24
1717	24	5	7	36
1718	26	3	9	38
1719	30	2	3	35
1720	22	2	6	30
1721	31	2	6	39
1722	36	4	11	51
1723	36	4	14	54
1724	37	2	21	60
1725	31	3	6	40
1726	31	1	12	44
1727	32	5	15	52
1728	25		12	37
1729	26	4	15	45
1730	25	7	14	46
1731	23	5	6	34
1732	33	4	13	50
1733	27	4	24	55
1734	30	8	14	52
1735	28	3	5	36
1736	36	6	9	51
1737	30	4	7	41
1738	27	4	12	43
1739	24	3	11	38
1740	26	7	12	45
1741	23	6	20	49
1742	30	6	17	53
1743	21	6	9	36
1744	22	10	10	42
1745	30	8	18	56
1746	29	8	7	44
1747	37	2	42	81
1748	28	9	28	65
1749	30	8	17	55

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Année	Baptêmes	Mariages	Sépultures	Total
1750	33	2	20	55
1751	32	13	24	69
1752	29	12	19	60
1753	28	5	22	55
1754	23	4	16	43
1755	26	6	18	50
1756	28	3	6	37
1757	32	2	28	62
1758	31	5	30	66
1759	27	9	9	45
1760	31	9	19	59
1761	37	9	27	73
1762	36	11	26	73
1763	46	17	15	78
1764	45	6	19	70
1765	33	8	39	80
1766	42	10	12	64
1767	48	4	30	82
1768	44	8	17	69
1769	35	10	32	77
1770	25	15	29	69
1771	28	7	22	57
1772	41	4	17	62
1773	34	15	21	70
1774	39	5	18	62
1775	45	10	23	78
1776	37	9	30	76
1777	19	6	5	30
1778	37	6	3	46
1779	37	9		46
1780	41	6		47
1781	39	10	1	50
1782	33	11		44
1783	33	5	1	39
1784	22	2	4	28
1785	54	9	15	78
1786	55	1	24	80
1787	31	9	14	54
1788	34	9	21	64
1789	36	3	16	55
1790	17	3	22	42
1791	29	6	27	62
1792	24	8	20	52
1793	26	6	16	48
1794	42	11	29	82
1795	42	10	18	0
1796	34	4	18	56
1797	42	7	29	78
1798	38	7	25	70
1799	38	7	17	62
Total	**2803**	**539**	**1372**	**4714**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 4

Inventaire[1] des biens de Michel Perrault et de Jeanne Baudry
5 octobre 1723 – Marien Tailhandier, notaire

Inventaire des biens meuble de la Communauté de deffunt michel perrau Et Jeanne Baudry Le 5e octob' 1723

Lan mil Sept Cent Vingt trois Et le Cinquieme Jour d'octobre & autres jours suivant a La requeste de marie Jeanne baudry veuve de deffunt michel perrau vivant demeurant En La Cotte de St sulpice tant En son nom a Cause de La Communauté de biens qui a Esté Entre Led deffunt son mary et Elle que Comme tutrice de trois petis Enfens mineur dud deffunt & delle, & **En La presence de Claude perrau oncle paternel Et subrogé tuteur des dits mineurs** par Lacte de tutelle faite devant monsieur Le Lieutenant General de La Juridiction royalle de Lisle de montreal Le vingt huitieme Jour du moy de septembre dernier de La presente année, Lesd mineurs habiles a se dire & porter seuls heritier dud deffunt Leur pere, a La Conservations des biens & droits des d parties Es d nom & de tout autre quil appartiendra par Le notaire Royal de Lad Juridiction Et tesmoin soubsigné a Este fait bon & Loyal Inventaire Et descriptions de tous & chacuns Les biens meubles Ustancille dhotel habis Linges hardes hor & argent monnoyé & non monnoyé bestiaux grains Letres titre papiers Et Enseignement & autres Choses demurées apres Le deces dud deffunt michel perau Et qui Estoient Communs Entre luy & lad Veuve au Jour de son deces trouves En La maison ou Lad veuve demeurante En La quelle Led deffunt & decedé montres Et Enseignes aud notaire par Lad marie Jeanne baudry veuve dud deffunt appres sarement par Elle fait & presté aud nore. de montrer & Enseigner tous & chacuns Les d bien sans En Cacher ny detourner aucune Choses Se soumettant ou ll Ce trouveroit Le Contraire aux paine En tel Cas Introduite qui Luy ont Esté Exprimées & données a Entendre par Led notaire lceux biens prises Et Estimes par **Les Sieurs [blanc] chicouenne Et michel Legardeur arbitre nommes de Justice** par Led acte de tutelle lesquels apres sarem t. par Eux fait Et preste Es mains dud notaire Les ont prise Et Estimes En Leur concicances En Egard au tems present aux somme de deniers seLon & ainsy quil sansuit

Et ont Signé
M. baudri **clode perrot** TaiLhandier nore

Premierent dans La Cuisine de Lad maison sest trouvé une Carmaillere[2] Et Le Crampont[3] qui Et dans La masse de Lad maison prisée Et Estimée Ensemble a quatre Livres[4]	cy	4#
Item deux Vieux Chenet[5] tous dementibules avec une pelle de fer prises Ensemble a douze Livres	cy	12#

1 Document intéressant à plusieurs titres en ce qu'il nous permet de constater l'avoir de nos ancêtres des XVIIe et XVIIIe siècles, nous fournit une équivalence monétaire et nous permet d'évaluer le coût de la vie de ce temps.

2 Pièce de fer plate, dentelée et recourbée par le bas, qu'on suspend dans les cheminées pour soutenir la marmite et d'autres vaisseaux sur le feu. (Littré) Pendre la crémaillère, c'est-à-dire prendre le premier repas dans la maison.

3 Attache en fer qui a un bout recourbé. (Littré)

4 Monnaie de compte qui se divisait en sous (sols) et deniers, et qui représentait un poids d'argent de moins de cinq grammes et une valeur moindre que le franc du système métrique. Compter par livres, sous (sols) et deniers. La livres tournois frappée à Tours, valait 20 % de moins que celle qui se frappait à Paris (parisis). La livre tournois valait vingt sous, celle de Paris en valait vingt-cinq. Les sous tournois valaient douze deniers et les sous (sols) parisis en valaient quinze. (Littré) **En monnaie canadienne d'aujourd'hui, la livre vaudrait environ vingt-cinq sous**.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Item trois Vieille marmitte[6] Et un CouvercLe des pieds raportes avec une mechante[7] Cuillere a pot Le tout prisé Et Estimé Ensemble a traise livres	cy	13#
Item une Ecumouere[8] Et un ChandeLier a main prisés Et Estimes Ensemble a quarante sols	cy	2#
Item une poille a frire vieille Un Vieu gril sans Cue[9] un vieu petit trepied un mechant poilon Le tout prise Et Estimé Ensemb' a six Livres	cy	6#
Item une vieille Lampe Estimee dix sols		10s
Item un vieux mechant seau un sercLe de fer prisé Et Estimé vingt sols	cy	1#
Item quatre Chaudieres une des quelles Et rapicetée demy usée prisée & Estimée Emsembles a trante deux Livres	cy	32#
Item quatre douzaine daciette detain presque toutes neuve pesant Livre piece Prisée Et Estimee a trante Cinq sols La piece quy font Emsemble quatre vingt quatre Livres	cy	84#
Item vingt neuf Livres pesant de vieille veselles detain Commun prisée Et Estimée a vingt sols La Livre	cy	29#
Item un pot detain a Langloise prisé & Estimé quarante Sols	cy	2#
Item Cinq plats detain pesant dix sept Livres prises Et Estimes a trante Cinq sols La Livres qui font Ensembles vingt neuf Livres quinze Sols	cy	29# 15s
Item Six Chaize de bois de merisier dassamblage tournée prisée & estimée trois Livres La piece	cy	18#
Item une mechante Chaise depaillée Estimée Cinq sols	cy	5s
Item une Broche a rotir prisée Et estimée a quatre Livres	cy	4#
Item un fusil de facon[10] prisé Et Estimé quarante Livres	cy	40#
Item un mechant fusil, En mauvais Estat qui ne peut servir4 a rien Sans Estre recommandé[11] prisé Et Estimé a quatre livres	cy	4#

5 Ustensile de cheminée, pour tenir le bois soulevé dans le foyer. (Littré)
6 Vaisseau en terre ou en métal où l'on fait bouillir les viandes dont on fait du potage. (Littré)
7 Participe présent de l'ancien verbe méchoir : Qui a peu de valeur. (Littré)
8 Ustensile de cuisine en forme de cuiller ronde, mince, et percée de beaucoup de trous, servant à écumer la marmite. (Littré)
9 Manche.
10 Fabriqué par un armurier.
11 Réparé.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Item deux vieux fer a fLacquer[12] Le linge prises Et Estimes Emsemble a quatre Livres	cy	4#
Item une vieille huche[13] un pied Cassé for mechante avec une gratte prises Et Estimes Emsembles trois Livre	cy	3#
Item une vieille paire de Carde[14] a Carder La Laine toute presque Usée Prisée Emsemble a vint sols	cy	1#
Item pour plusieur petitte ferailles Le tout prisé Emsemb' quatre livres	cy	4#
Item deux mechante fauls avec Les anneau deux mechante fauchille un petit marteau a main Un petit courbouton de fer Le tout prisé Et Estimé Ensemble a sept Livres	cy	7#
Item une tille[15] un valet[16] prises & Estimes Emsembles a huit Livres	cy	8#
Item quatre tarieres[17] Et un siseau prises et Estimes Emsembles a douze livres	cy	12#
Item pour plusieurs petis ferrem[t]. tous Estimes Et prise Emsembles a sept Livres dix sols	cy	7# 10s
Item quatre vieus fer a cheval & une Egouinne prisé Et Estimes Emsemble a quatre Livres dix Sols	cy	4# 10s
Item deux haches a buches[18] prisée Et Estimée Emsemble a dix Livres	cy	10#
Item un moulle de fonte a Cuillere prisé & Estimé A dix Livres	cy	10#
Item un petit roy[19] a filer avec trois broches de fer Le tout prisé Et Estimé Emsemble a Cent sols	cy	5#
Item dans un Chambre a poille[20] set trouvé Et Inventorié Ce qui suit Une placque de potain[21] sur un poille de bricque prisee Et Estimée a dix Livres	cy	10#
Item un petit mirrouoir prisé & Estimé quarante sols	cy	2#

[12] Repasser.
[13] Grand coffre de bois pour pétrir ou serrer le pain. (Littré)
[14] Peigne formé d'une planchette à manche, laquelle est garnie, d'un côté, de pointes de fil d'archal très fin. (Littré)
[15] Instrument qui est tout ensemble hache et marteau à l'usage des tonneliers, des couvreurs et d'autres artisans. (Littré)
[16] Instrument de fer qui sert à fixer le bois sur l'établi d'un menuisier. (Littré)
[17] Outil de fer, emmanché de bois, dans la forme d'un T, qui sert à percer le bois pour y mettre des chevilles. (Littré)
[18] Hache à corps large pour refendre les bûches.
[19] Rouet.
[20] Poêle.
[21] Mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge (potin jaune), ou sorte de cuivre formé des lavures que donne la fabrication du laiton, et auxquelles on mêle du plomb ou de l'étain (potin gris). (Littré)

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Item Le Lit des d mineurs Le tout de vieille toille garnis de Cotonnier[22] une vieille Couverte des drapt Le tout prise Et Estimé Ensembles a vingt trois Livres cy 23#

Item deux vieille Couverte toute percée une paillasse deux petis herilles[23] Le tout prisé Estimé Ensemble a huit livres cy 8#

Item un vieux Cappot de masamet[24] avec deux vieille paire de bas Prise Et Estimé Emsemb' quinze L cy 15#

Item un habit de drapt rouge a qui Les Souris ont fait plusieurs trou prisé Et Estimé a vingt Cinq livres cy 25#

Item un vieux Capot[25] de Cadis[26] avec une paire de vieille Culotte de cuir Un mechant gillet Le tout prisé & et Estimé a dix livres cy 10#

Item un habit de drapt gris avec La Chemisette Et La Culotte prisé Et Estimé A quatre vingt Livres cy 80#

Item une paire de Culotte de pane[27] Estimée huit livres cy 8#

Item un habit bleu avec La chemisette prisé Et Estimé a vingt Ecus cy 60#

Item un Capot avec La Chemisette de Cadis prisé Et Estimé Ensemb' a quarante deux Livres cy 42#

Item quatre paires de vieux draps de toille du pais fort uses Et perces prises Et Estimes Emsembles a vingt livres cy 20#

Item trois vieille nappes six vieille serviette touelle[28] du pais Le tout prisé & Estimé Emsembles a quatre Livres dix sols cy 4# 10s

Item deux paire de draps Et La moitié dune touelle du pais bien uses Estimes Et prises Ensembles a dix Livres cy 10#

Item onze Chemises de toille de france trois de la touoille du pais prisées & Estimée trante neuf livres cy 39#

Item trois nappes Et trante une serviettes bien usée Et percée Et petittes, le Tout prisées & Estimée ensembles a douze fran cy 12#

---

[22] Toile, étoffe de coton.
[23] Oreiller.
[24] Molleton de laine fabriqué à Mazamet. (Littré)
[25] Grande redingote pour le mauvais temps. (Littré)
[26] Sorte de serge de laine, de bas prix. (Littré)
[27] Panne – « Étoffe, imitant le velours, mais d'un tissu plus grossier, à poil long et moins serré ». (Littré)
[28] Toile.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Item neuf vieille fourchette dacier prisées Et Estimée Emsembles a quarente sols	cy	2#
Item un sas de qumtam prisé & Estimé avec La monture a trois Livres	cy	3#
Item un Canot de bois Estimé trois Livre	cy	3#
Item quarante deux livres de fils prisé Et Estimé saizes sols La Livres qui font Trante trois livres douze sols	cy	33# 12s
Item onze Livre Et demy de filasse[29] prisée et Estimée a six sols La Livres qui font trois Livres neuf sols	cy	3# 9s
Item huit Livres de Castor veusle[30] prisé Et Estimé a trante sols La Livres Qui font douze livres	cy	12#
Item vingt Cinq Livré de Castor deté un peut grans non Estimé que Ladite veuve tiendra Comte de Ce quelle poura En retirer		
Item un poilon[31] sans Cue[32] Estimé vingt sols	cy	1#
Item un petit pot de fayance[33] prisé Et Estimé dix sols	cy	10s
Item une tinette[34] dans quoy il y a Environt vingt Livres de beurre prises Et Estimes Ensembles a six Livres	cy	6#
Item une hache a bucher le Jeardain avec une piauche prises Et Estimes Ensembles a neuf livres	cy	9#
Item dans Le grenier de Lad maison sest trouvé un fauteuil tournée Empaillé prisé Et Estimé Cinq livres	cy	5#
Item plusieurs outis de menuiser prises Et Estimes Emsembles neuf Livres	cy	9#
Item une Cie de Lons[35] prisée Et Estimée une pistolle	cy	10#
Item deux vieille paillace de touoille prisée Et Estimée quatre Llivres la piece	cy	8#
Item un Cables Estimé Cent sols	cy	5#

[29] Amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre ou du lin, et qui, mis sur la quenouille, donne le fil à l'aide du fuseau. (Littré)
[30] Il se dit de tout ce qui n'a pas une force, une qualité suffisante. (Littré)
[31] Petite poêle.
[32] Manche.
[33] Faïence, poterie de terre vernissée ou émaillée. (Littré)
[34] Vaisseau de bois fait de douves, ordinairement plus large par en haut que par en bas, qui sert au transport du beurre fondu. Espèce de tonneau qui sert aux vidanges. (Littré)
[35] Scie à refendre.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

une paire de trets[36] Et une paire de Courroyes prises Et Estimes Emsemb' A quatre Livres	cy	4#
Item une avallouire[37] avec une paire de phetons avec un mechant		
bridon[38] prises Et Estimes Emsemb' a dix Livres	cy	10#
Item un manchont[39] Estime vingt sols	cy	1#
Item une peau de montont priisée Et & Estimée vingt sols	cy	1#

Estant nuit a Esté Cessé Et La Continuations remise au Landemaint du mercredy sixsieme dud moy Inclu des Le matin En Continuant la Confection du present Inventaire par Led notaire En La presence Et Requeste que dessus a Esté fait & Inventorié Ce qui Ensuit

Item deux paires de vieille raquettes prisée Et Estimée vingt sols La paire	cy	2#
Item une Cruche de terre Estimée à dix sols	cy	10#
Item vingt minots de poix blan prises Et Estimes vingt Cinq sols le minot	cy	25#
Item un minot Et demy de bled dainde prisé Et Estimé quarante sols Le minot	cy	3#
Item Un Coffre avec sa ferrure[40] de bois de pain prisé Et Estimé a quatre Livres	cy	4#
Item une mechante table En plyen prisée Et Estimee a trante Sols	cy	1# 10s
Item un second Coffre de bois de pain sans serrure prisé Et Estimé a quatre Livres	cy	4#
Item une douzaine de terrine[41] prisée Et Estimée a quinze sols La piece	cy	9#
Item deux Cruches Estimée a vingt sols Les deux	cy	1#
Item quatre petis pots de terre du pais prises Et Estimes Emsemb' trante sols	cy	1# 10s
Item deux mechante fauchilles prisée Et Estimée Emsemb' a vingt sols	cy	1#

Item **Le Lit garny de Lad veuve quelle dit avoir apporté quant Elle sest mariée** avec Ledit deffunt neanmoins malgré Les oppositions de Lad veuve Led subrogé tuteur a requis Et demendé fortement quil fut

---

[36] Traits : Corde ou lanière en cuir par laquelle les chevaux tirent une voiture. (Littré)
[37] Avaloire : pièce du harnais sur laquelle s'appuie le cheval de timon pour retenir la charge. (Littré)
[38] Bride très simple à mors articulé, dont on se sert au lieu de la bride ordinaire, pour les chevaux de tirage commun, pour les chevaux de course, pour ceux que l'on promène ou que l'on conduit à l'abreuvoir. (Littré)
[39] Fourrure disposée en forme de sac ouvert par les deux bouts, et dans laquelle on met ses mains pour se garantir du froid. (Littré)
[40] Garniture de fer. (Littré) Fermoir.
[41] Vase à fond plat, de peu de hauteur, de forme cylindrique en grès ou en terre vernie. (Littré)

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Estimé Et a Linstant Les dits harbitre Lont Examiné Et Lon prisé Et Estimé La Couette[42] pleine de vieille plume paillasse[43] traverssain aurellir[44] Couverte drapt a Cent deux livres cy 102#

Item saize aue.[45] de serge de Cam neuve servant de rideau aud lit prisée Et Estimee A six frant Laune cy 96#

Item une demy barique[46] Estimée vint sols cy 1#

Item un bout dun petit Cables avec une mechante Couroye a beuf Prises & Estimes Ensembles a trante sols cy 1# 10s

Item une Livres Et demy de savons de france Et quatre Livres Et demy de suif[47] prisé Et Estime Ensembles a trois Livres cy 3#

sans suit Les bestiaux

Item un cheval agé de Cinq a six ans soubs poil rouge prisé Et Estimé a cinquante Livres cy 50#

Item deux beuf de tire prises Et Estimes cent frans Les deux cy 100#

Item deux Jeunes beuf prises Et Estimes Soixante frans Les deux cy 60#

Item quatre vaches prisée Et Estimée a vingt Cinq Livres piece cy 100#

Item une Jeune taure[48] prisée Et Estimée dis huit Livres cy 18#

Item une Jenisse[49] prisée Et Estimée quinze livres cy 15#

Item deux veau de Lannée prises Et Estimes huit Livres La piece dont Le fermier a La moitié cy 8#

Item Cinq mouton prises Et Estimes trois Livres La piece desquel Il y En a un au fermier cy 12#

Item deux moyens Cochon prises Et Estimes dix Livre La piece cy 20#

Item trois nourritureux[50] prises Et Estimes Cent sols La piece cy 15#

Item Cinq petis cochon Estimes saize frant Les Cinq dont La Moitié apartien au fermier cy 8#

---

[42] Lit de plumes.
[43] Amas de paille enfermée dans une toile, dont on garnit les lits. (Littré)
[44] Oreiller.
[45] Aune : mesure ancienne de 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6, équivalant à 1m,182.
[46] Tonneau pour le vin, le cidre, etc. (Littré)
[47] Corps gras consistant fourni par les ruminants, bœuf, mouton, chèvre, et qui sert à faire la chandelle. La graisse diffère du suif en ce qu'elle reste toujours molle, au lieu que le suif durcit en se refroidissant. (Littré)
[48] Jeune vache. (Littré)
[49] Jeune vache qui n'a point porté. (Littré)
[50] Porcelets encore à la mamelle.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Item une charrue rouLante garnie de soc Coutre[51] Chaine Le tout prisé Et Estimé Emsemble a vingt Cinq Livres	cy	25#
Item une Charrette roulante prisée Et Estimée avec Les frette[52] des roues a quatorse Livres	cy	14#
Item une Cuve prisée Et Estimée a quarante sols	cy	2#
Item une traine avec sa Chaine de fer prisée Et Estimée quatre livres et dix sols	cy	4# 10s
Item un vent[53] Estimé trois Livres	cy	3#
Item un salouair[54] prisé Et Estimé a trante sols	cy	30s
Item soixante onze madryes de bois de pain tant grand que petis prises Et Estimes Ensembles a trante Cinq Livres	cy	35#
Item Cent vingt planche de bois de pain de dix pies de Lons Prisée Et Estimée Emsemble a trante Livres	cy	30#
Item quinze pieu de bois de pain de Ciage prisée Et Estimée vingt sols La piece	cy	15#
Item quatre vingt dix huit botte[55] de fouint prisé Et Estimé a vingt Cinq fran	cy	25#
Dans La grange de Lad Communauté sest trouvé une tasseries[56] de foint tan gros Que fain prise Et estimé quarante neuf Livres	cy	49#
Environ six Cent soixante Jerbes de bled dont La moitié Est au fermier reste trois trante Jerbes pour Ladite Communauté Evaluée quîte de dixme A Soixante neuf minots prisé Et Estimé quarante sols Le minot	cy	138#
Item sept minots Six au moulin Et ches mr duimicier un minot	cy	14#
Item huit minots de bled qui son deux a La d Communauté par piere perreaut	cy	16#
Item Six minot trois Cart de bled deux par Le fermier a quarante sols Le minot	cy	13# 10s
Item Cent quarante Jerbes davoine dont la moitié apartient au fermier Reste soixante dix Jerbe pour ladite Communauté Evaluée quite de dixme Et de batage a dix sept minots prisée Et Estimée a dix sols Le minot	cy	8# 10s

[51] Espèce de fort couteau en fer, à lame courte, à tranchant mousse, à dos épais, adapté, en avant du soc, à la flèche de la charrue, et servant à fendre la terre. (Littré)
[52] Lien de fer dont on garnit le moyeu des roues pour empêcher qu'il ne se fende. (Littré)
[53] Van : instrument d'osier pour séparer la paille et l'ordure d'avec le bon grain. (Littré)
[54] Vaisseau de bois, ou grand pot de grès, destiné à recevoir les viandes qu'on veut saler. (Littré)
[55] Quantité déterminée de choses de même espèce qu'on a liées ensemble. (Littré)
[56] Lieu, le plus souvent au-dessus d'une remise ou d'une étable, où l'on tasse les fourrages. (Littré)

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Plus deux minots un Cart davoine dûe par Led fermier	cy	1# 2s 6d
Item une pierre a rasouoir Et un petit Compart prises Et Estimes Emesembles a trante sols	cy	1# 10s
Item deux paire de boucle dargent prisée Et Estimée quatre Livres La paire	cy	8#
Item neuf Livres sept sols[57] un vieux Soumarqué[58]	cy	9# 7s
Item six vieille poches prisée & Estimée Emsemble a trois Livres	cy	3#
Emsuivent Les titres, papiers & Enseignement		144# 19s 6d

Premierement Le Contract de mariage dEntre Ledit deffunt Michel perreau Et Marie Jeanne baudry sa veuve Passé devant m^r^ poulin notaire royal des trois rivieres au CLauses & Condition y Contenues Inventorié Un

Item un Contract de Vente faite aud deffunt par nicollas glatu Et Laporte dune Concession de trois arpt de terre de front Et vingt de proffondeur Située En la cotte St Sulpice passé devant M^e^ Le pailleur notaire royal de montreal le 6e octobre 1714 au bas duquel Et la quittance du parfait payement de Lad Concession Inventorié Et Cotte deux

Item un Contract de vente faite aud deffunt par Joseph Laporte Et Cazavant sa feme de soixante arpent de terre En superficie située aud S^t^ sulpice passé devant Le notaire soubsigne Le 24e gbre 1717 Inventorié Et Cotté trois

Item plusieur titre Et ord^ce^ procedure dune Concession que Led deffunt avoit située **dans La seigneurie de m^r^ becancourt dont Les sauvage sont Cabanes dessus** plyes tous Emsembles Inventorié Et Cotté quatre

Item une obligation de La somme de soixante Livres due a Lad communauté par Le Sr Lafansse huissier royal passée devant m^r^ Lepailleur No^re^ Royal Le 1 aoust 1719 Inventorié Et Cottee Cinq

Item une obligation de 36# deue a Lad Communauté par pierre Laroche passée devant Le no^re^ soubsigné Le 24e septembre 1723 Inventrorié Et Cotté six

Item une obligation de 127# due a Lad communauté par pierre Renard Et sa feme passée devant Le no^re^. soubsigné Le 5e octobre 1723 Inventoriée Et Cottée sept

Item un bille de Cent Livres dus a Lad Communauté par Ignace bourdon soub sain privé passé devant Le S^r^ baudry arpenteur Et de livres Le 8e gbre 1722 Inventorié Et Cotte 8

deClare Ladite veuve qu ils est due a Leur Communaute par plusieurs personne Scavoir Les susd obligation Cy desus Inventoriee Scavoir

---

[57] Sou : Anciennement. Monnaie de compte, la vingtième partie (monnaie tournois) de l'ancienne livre, valant douze deniers (l'ancienne livre avait d'abord valu effectivement une livre d'argent; mais, de réduction en réduction, elle en était venue à ne valoir qu'un peu moins d'un franc).

[58] Sou marqué, ancienne pièce de cuivre valant quinze deniers.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Par Le sieur Lafansse soixante Livres	cy	60#
Par Ignace bourdon Cent Livres	cy	100#
Par pierre Laroche trante six Livres	cy	36#
Par pierre Renard Cent vingt sept Livres	cy	127#
Par Le S[r] bigot Et La Cource david quatre Cent quinze Livres	cy	415#
Par dufaut un hermoire Et un bufet Et huit Journée du deffunt		
mad[e] david, six Livres	cy	6#
monsaut desiLais traize Livres	cy	13#
goder Le fermier quatre Livres	cy	4#
pierre perrau trante sept Livres dix sols	cy	37# 20s
guillaume Larose dix sept Livres	cy	17#
llaire quarante sols	cy	2#
le petit mercier doit quinze Livre de sucre		
Baptiste belere soit la moitié dune peau de vache passée En alun		

De Clare Lad tutrice qui est due par Lad Communauté a plusieur particuliers Scavoir

a mr Chicoine soixante neuf Livres neuf sols	cy	69#
a mr dumais quarante six Livres	cy	46#
a mr Le Sieur Curé de S[t] sulpice quatre Livres ganaut Curé de repentigny		
vingt Livres pour des messe	cy	20#
soixante Livres pour faire dire des messe a seux qui Les diront	cy	60#
a michel La Liberté trante sols	cy	1# 10s
a Jean Laporte quinze sols	cy	15s
a pierre S[t] george trois Livres	cy	3#
a belair quarante sols	cy	2#
a mad[e] goulet trois Livres	cy	3#
au s[r] vignaux quatre Livres dix sols plus Cinquante sols	cy	7#
a mad[e] boijoly quinze sols vingt sols	cy	1#
au messieurs du Ceminaire pour Les arrerages des cens Et rente na put		
dire Combien Elle devoit		
a Chausset Cinquante sols	cy	2# 10s

pour Les fres du present Inventaire
pour Les susd arbitre Et Le notaire

Ce qui fait tout Le Contenu cy dessus Inventorié a Esté lesse En la dite maison En La garde & En la pocession de Lad veuve du Consentement du dit tuteur subroge Laquelle sen ait voLontairement Chargee & a promis Le tout representer quant aqui & ainsy quil apartiendra Et a signé **fait Et achevé Le septieme Jour doctobre Inclu avant midy** En presence de francois fenis tesmoin soubsigné avec Lad tutrice Et notaire Et. Led subrogé tuteur Lesd freres Chicoine Et Le gardeur ont dit Et deClare ne scavoir Escrire ny signer de ce Interpelles Lecture faite suivant Lord[ce]

clode perrot J. lorance françois Fenis

Tailhandier no[re] R

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 5

Bref historique sur la monnaie en Nouvelle-France et table générale des monnaies

Jusqu'en 1717, il y a **deux systèmes de monnaie en force : la monnaie de France** (livre française (l), le sol (s) et le denier (d) en plus des pièces d'argent et d'or) et **la monnaie du pays (Nouvelle-France)** qui est la monnaie de carte et de troc (ex : peaux).

À partir de la Conquête, en 1759, le système anglais se superpose à la monnaie française.

À l'époque de la **fondation de Saint-Sulpice** en 1706, la monnaie de carte vient d'être interdite par le Roi mais continue d'exister. En 1717, malgré la nouvelle déclaration du roi de France abolissant la monnaie de carte et la monnaie du pays, dans les faits, la monnaie de carte existe encore vers la fin du régime français en 1759.

Voici d'ailleurs une **table générale des monnaies** qui nous permet de s'y retrouver dans les anciens documents référant à des valeurs monétaires ainsi qu'à mieux estimer la valeur marchande des biens de l'époque et du travail :

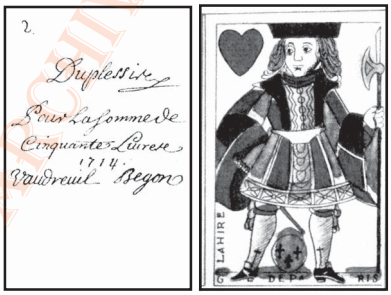

Monnaie de carte
Rachetée au quart de sa valeur nominale sous le régime anglais

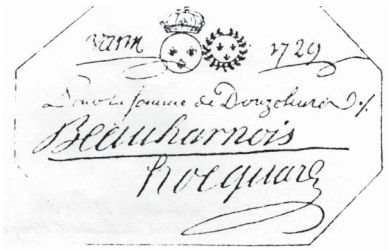

	livre française	sol (s)	denier (d)
louis d'or	20 à 24		
livre anglaise	20 à 24		
pièce de huit (espagnole)	5 à 6		
piastre canadienne	5 à 6		
écu	3 à 5		
livre française		20	
franc français		20	
shilling		20	
vingt sous canadien		20 à 25	
sou (sol)			12
penny		2	
sous canadien		1	
liard			3

En résumé, 1 livre française = 20 sols et 1 sol = 12 deniers

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 6

Vente d'une terre par Nicolas Jouanne (Chaussé) à Claude Perrot[1]
8 août 1711 – Antoine Adhémar, notaire

Par devant **Antoine Adhémar**[2], **notaire** roial de l'isle de Montréal, résidant à Villemarie, soussigné et témoins enfin nommés,

fut présent **Nicolas Jouanne**, habitant de St Sulpice, estant de présent en cette ville faisant pour lui et pour **Marguerite Emery**, sa femme à laquelle il promet faire agréer et ratifier ces présentes et la faire obliger avec lui solidairement aux renonciations requises à la garantie de la concession cy après vendue de jour en jour à peyne de tous despens, dommages et intérests ces présentes, néanmoins temnant et à ces fins, a dès à présent authorisé et authorise la dite Emery, sa femme, sans qu'il en soit besoin d'autre, ny de sa présence.

Lequel Jouanne, aux dits noms, a volontairement **reconnu et confessé avoir vendu** et par ces présentes, vend, cedde, quitte, transporte et délaisse dès maintenant et à toujours, promis et promet garantir de tous troubles, dettes, douaires, hypotèques, évictions et autres empêchements généralement quelconques, à **Sieur Claude Perrot**, demeurant ordinairement à Bécancourt, à ce présent et acceptant acquéreur, pour lui, ses hoirs et aians cause à l'avenir,

une **concession sise en la dite Seigneurie de St Sulpice**, de la contenance de **trois arpents de front sur vingt de proffondeur**, complantée en terres nettes, prairies, paccages et bois et haute futaye, sans aucun batiments dessus, ainsy qu'elle se poursuit et comporte, que le dit sieur acquéreur a dit bien savoir pour l'avoir vue et visitée, dont se contente, sans aucune chose en excepter ny retenir par le dit vendeur.

Tenant la totalité de la dite concession d'un bout sur le devant, au fleuve St Laurent, d'autre bout, par derrière, terre non concédée, d'un côté, à une ligne qui sera tirée à un arpent au dessus de la terre cy devant possedée par **M. Cabassie**, suivant le rumb de vent qui sera désigné par **Messieurs les Seigneurs** de cette isle et du dit St Sulpice au dit vendeur, appartenant par contrat de concession à lui fait par Mesdits sieurs Les Seigneurs par contrat passé devant me **Pierre Raimbault**, notaire roial de cette isle, le vingt unième mars dernier, mouvant en **censive** de la dite Seigneurie de St Sulpice, et envers elle chargée de trente sous et un minot et demy de blé froment bon sec net et loial et marchand de cens par chacun an, paiable à la St Martin pour toutte et sans autres charges quelconques, quitte néanmoins des

---

1 Claude Perrot est fils de Nicolas Perrot et Magdeleine Raclos. Nicolas eut onze enfants dont quatre (Pierre, Claude, Michel et Clémence) s'établiront à Saint-Sulpice. Ce Nicolas Perreault était coureur des bois, interprète (18 langues amérindiennes) et a joué un rôle important dans la préparation de la signature de la grande Paix de Montréal en 1701.

2 Notaire royal, greffier, huissier, arpenteur et concierge des prisons, né dans le Languedoc vers 1639. Il serait arrivé au Canada le 17 août 1665 comme soldat de la compagnie de M. de Saurel. En 1668, il commence sa carrière civile et pratiqua à Sorel mais recevait aussi des actes des seigneuries du Cap de la Madeleine, de Batiscan, de Champlain, de Sainte-Anne de la Pérade et même de Chambly. En 1687, il reçoit une commission de Dollier de Casson (supérieur des Sulpiciens) comme greffier de la justice seigneuriale et s'établit à Montréal. Adhémar a signé de nombreux actes pour Nicolas Perrot.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

arrerages du dit cens et autres droits seigneuriaux de tout le passé jusqu'à ce jour, pour de la dite concession, en jouir, faire et disposer par le dit présent acquéreur, ses hoirs et ayans cause, ainsy que bon lui semblera, au moien des présentes, à commencer la dite jouissance, de ce jour, à l'avenir, excepté et à la réserve et l'entière récolte de tous les grains, légumes et foins qui sont la présente année sur la dite concession, qui seront et appartiendront au dit vendeur ainsy que les dites parties sont convenu.

Cette vente, cession, transport et délaissement ainsy fait aux charges susdites, et en oultre, moiennant la **somme de trois cent livres** du pais, **que le dit acquéreur a réellement paié comtant, en cartes**[3]**, au dit vendeur**, comtée et nombrée et reçue par Icelluy vendeur, en présence desdits temoins et notaire.

Dont il s'est contenté et contente et en a quitté et quitte le dit acquéreur et tous autres.

De plus, le **dit acquéreur a paié au dit vendeur dix livres pour épingle, aussi en carte**, dont il en a quitté, transportant par le dit vendeur au dit nom tous droits de proprietté, fond, tresfond, délaissant desaisissant et ce voulant et ce procureur le porteur, donnant pouvoir et ce Plus, le dit vendeur a mis en mains du dit acquéreur le contrat de concession de la dite terre vendue par ces présentes.

Car ainsy Et ce pour l'exécution des présentes, le dit vendeur a élu son domicille en cette ville, la maison de **Cristin dit St Amour, cordonnier**, sise rue St Paul, auquel lieu et ce Nonnobstant et ce promettant et ce obligeant et ce renonçant.

Fait et passé au dit **Villemarie**, estude du dit notaire, **l'an mil sept cent onze, le huitième aoust après midy**, en présence des **sieurs Claude Maurice** et **Louis Lefebvre Duchouquet**, **témoins** demeurant au dit Villemarie, soussignés avec le dit vendeur et acquéreur et notaire, après lecture faite, suivant l'ordonnance.

NICOLAS JOUANNE CLAUDE PERROT CLAUDE MAURICE DUCHOUQUET ADHEMAR, Notaire roial susdit et soussigné

---

[3] Le **numéraire (monnaie)** se faisait rare en Nouvelle-France à cette époque où les communications maritimes étaient interrompues par la glace du fleuve Saint-Laurent d'octobre à mai, alors qu'il fallait pourvoir quand même à la solde des troupes pour leur subsistance. **L'intendant Jacques de Meulles s'avisa d'un expédient qui lui réussit à merveille en 1685 et qui se continua pendant 80 ans au bénéfice de ses successeurs, mais à la perte de ses détenteurs**.
À défaut de matériel approprié à cet usage, **il coupa des cartes à jouer** en quatre morceaux sur lesquelles il inscrivit à la plume la valeur de la pièce ainsi émise, avec la signature du gouverneur, de l'intendant et du commis de la trésorerie, revêtu du sceau des deux premiers signataires, et il rendit une ordonnance obligeant tous les habitants du pays à les accepter comme paiement sous garantie de leur remboursement.
Avec le cours des ans, les monnaies de cartes furent émises sur des **cartons de diverses formes et dimensions**, les uns inscrits dans le sens large de la carte et les autres dans le sens étroit, les uns sans coupure et d'autres avec les angles coupés, afin que les illettrés, alors nombreux en ce pays, puissent en vérifier la valeur d'un simple coup d'œil.
Après la cession du pays à l'Angleterre, on invita tous les porteurs de cette monnaie à **se faire rembourser à raison du quart de leur valeur nominale**. (Victor Morin, « L'art de la numismatique au Canada », *Cahier des Dix*)

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Addenda

1 Nous, **Francois Vachon de Belmont**, supérieur du Séminaire de Montréal, procureur de monsieur **Francois Lechassier**, docteur en la Facutlé de Paris, et **supérieur** de messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de St Sulpice de Paris, **Seigneurs de l'isle du dit Montréal**, avons mis en bonne possession et saisine, l'acquéreur nommé au contrat cy joint, pour jouir de ce qui luy a été vendu par le dit contrat, en conformité des clauses et charges passées dans le premier contrat de concession, et que le dit ensaisinement sera mis au bas de la minute pour en être délivré la copie avec icelle du contrat, lorsque besoin en sera requis les acquéreurs n'en ignorent cette acquisition faitte sans conséquence à celles qui se pourroient se faire à l'avenir et **sans préjudice aux réserves de mesdits sieurs Seigneurs**.

Et après qu'il nous eut apparu qu'il a payé les trois quarts des droits de lods et rentes, nous l'avons dechargé des dits droits, sans préjudices des autres droits seigneuriaux, et du droit d autrui

Fait à villemarie le neuvieme aoust mil sept cent onze

FRANCOIS VACHON de BELMONT, prêtre

2 Par contrat passé par devant le notaire royal soussigné, le **neuvième jour de juillet après midy**, (...) a concédé **au dit Perrot**, un arpent de terre de front sur vingt arpents de profondeur, à côté et joignant un arpent et demy concédé à **Jacques Mousseaux**, à la charge de paier par chacun an à Messieurs les Seigneurs au onzième novembre, dix sols et un demy minot de bled froment bon, sec, net, loyal et marchant de **cens et rente seigneuriale**, le dit cens portant profit de lods et ventes, saisine, deffauts et amendes avec tous droits seigneuriaux quand le cas y échèra, suivant la coutume de Paris.

En outre, aux mêmes et semblables clauses que celles portées au contrat de concession fait à **Nicolas Jouanne de la terre par lui vendue au dit Perrot** par le contrat cy dessus, le dit contrat de concession passé par devant le notaire soussigné, le **vingt unième mars mil sept cent onze**, dont le dit **Perrot** a eu lecture et auxquelles charges, clauses et conditions, servitudes et retenues le dit Perrot s'est soumis à peine d'être déchu de la présente concession, faute d'y satisfaire, ainsy qu'il est lu au long (...) au dit contrat passé par devant le notaire soussigné le neuvième juillet mil sept cent douze.

PIERRE RAIMBAULT

3 Aujourd'huy, **dernier jour de may, mil sept cent quinze**, a comparu devant moy, notaire royal (...) le **sieur Jacques Mousseaux**, habitant de St Sulpice, lequel **a reconnu et confessé avoir été satisfait du sieur Claude Perrot** aussy habitant du dit St Sulpice, à ce présent et acceptant (...) travaux qu'il a fait sur un arpent de terre de front, situé au dit St Sulpice, concédé au dit sieur Perrot par Messieurs les Seigneurs du dit St Sulpice par contrat passé devant Mtre Raimbault, notaire royal à villemarie le neuvième juillet mil sept cent douze, par luy fait sur le dit arpent de concession (...) pour une année de jouissance que le dit Mousseaux a fait du dit arpent de terre pour l'avoir loué (...) de terre a été concédé au dit sieur Perrot douze (...) comptan le satisfère des dits travaux le dit Maurisceau tient quitte des dites charges le dit sieur Perrot à (...) une terre.

Fait et passé en la dite Seigneurie, maison du dit **sieur Perrot** …..

LE NORMANDIN, Notaire royal

SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Annexe 7

Contrat de mariage de Marie Goulet et de Claude Perraut
5 juillet 1714 – Marien Taillandier, notaire

Par devant Marien **Thailhandier**, notaire royal de la prevosté de Montréal, résidant au bourg de Boucherville, soussigné, et tesmoins cy bas nommés, furent présents **Claude Perrau**1, fils de Nicollas Perrau et Magdelaine Racquelot, demeurant en la rivière de Bécancour, et le dit Claude Perrau à la Cotte de St Sulpice, pour luy et en son nom d'une part:

et Charlle Goullet, habitant demeurant à la Seigneurie de Repentigny, et Marie Anne Roussain, sa femme de luy autorisée pour l'effet des présentes, stipulant en cette partie pour **Marie Goulet**, leur fille, d'autre part.

Lesquelles parties, en la présence et de l'avis et consentement de leurs parents et amis cy après nommés, scavoir de la part du dit Claude Perrau, **Michel, Pierre et Jean Perrau, ses frères**,

et de la part de la dite Marie Goulet, ses dits père et mère, et **Thomas Goulet, son oncle**,

ont volontairement reconnu et confessé avoir fait et accordé ensembles de bonne foi le tretté accors promesses et **conventions matrimonialles** contenues en ces présentes pour le mariage qui sera en peut fait et célébré entres les dits Claude Perrau et Marie Goulet.

Cet à scavoir que les dits Charlles Goulet et Marie-Anne Roussain, sa femme auraient promis et promettent donner et bailler la dite **Marie Goulet**, leurs filles agée de vingt quatre ans, à ce présente et consentante, au dit **Claude Perrau qui promet la prendre pour sa femme et légitime épouse**, et iceluy mariage faire célébrer et solemniser en face de notre Mère la Sainte Eglise Catholique Apostholique et Romaine, le plus tot que faire se pourra, et qu'il sera accepté et délibéré entre eux, leurs dits parents et amis.

Seront les dits futurs époux uns et communs en tous biens meubles et conquets immeubles qu'ils auront et feront ensembles pendant leur futur mariage aux us et coutumes de Paris à laquelle ils se soumettent pour l'exécution du **présent contrat** et de touttes les clauses et conventions y contenues. Veulent et consentent quelle soit régies et gouvernée suivant la dite coutume, renonçant à tout autres coutumes.

Ne seront néammoins les dits futurs époux tenus des dettes l'un de l'autre faites et crées avant leurs épousailles, lesquelles sy aucune il y a, seront payées et acquittées par celuy deux qui les aura faites et sur son bien sans que l'autre en soit tenu en quelque manière que ce soit.

Le dit futur époux prend la dite future épouse **avec ses biens et droits** qui luy pourront échoir et avenir après le déçès de ses dit père et mère.

Le dit futur époux a doué et doue la dite future épouse de la somme de **cinq cens livres de douaire**[2] préfix pour une fois payer, à prendre et avoir sur tous et chacun ses biens meubles et immeubles présents et avenir, et spéciallement sur la terre qu'il tien dans la Cotte de St Sulpice qu'il a dès à présent chargée obligée et hypothéqué à garantir fournir et faire valoir le dit douaire quant il aura lieu, suivant la dite coutume.

Le survivant des dits futurs époux aura et prendra pour son préciput[3] hors part et sans confusion des biens de

1 Claude est alors âgé de 30 ans.
2 Droits coutumiers ou conventionnels de l'épouse survivante sur les biens de son mari.
3 Droit de prélever certains biens sur les biens communs aux époux.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ROUV-HISTO

la dite communauté jusqu'à la **somme de trois cents livres** selon la prisée qui en sera faite et sans criée, ou la dite somme en deniers contant, au choix du dit survivant.

Sera loisible à la dite future épouse survivant son dit futur époux de **prendre et accepter la dite communauté ou y renoncer**. Et en cas de renonciation à la dite communauté, elle pourra reprendre franchement et quittement tout ce qu'elle aura apporté, et lui sera advenu et échu tant par succession donation ou autrement avec son douaire et préciput réel que dessus sans estre tenu docune dettes ny hypothèques faite et crées pendant leur dite communauté quoy quelle sy fut obligée ou quelle y eut été condamnée dont elle sera acquittée et indemnisée par les biens de son mary ou par ses héritiers.

Et en faveur et en contemplation du dit futur mariage, les dits futur époux se sont fait et font, par ces présentes, **donation viagère mutuelle égalle et réciproque** et au survivant d'eux ce acceptant de tous et chacuns des biens meubles et immeubles tant des propres que d'acquets qui appartiendront au premier mourant au jour et heure de son déçès, à quelque somme qu'il ce puisse monter et de quelques valeurs qu'ils soient et en quelques lieux qu'ils ce pourront situer sans en retenir ou excepter aucune chose pour de tous les dis biens tant propre quaquest et concquest jouir par le dit survivant sa vie durant sans qu'il soit tenu bailler aucune caution, sinon à sa caution juratoire.

La dite donation faite à la **charge d'entretenir les maisons et héritages** de touttes réparations viagères et qu'ils seront rendus en bon état quand l'usufrhuit constitué par la dite donation finira et pournu que lors du déçès du premier mourant il ny ait aucun enfant viviant auquel cas d'enfant, la dite donation en propre pour tous les biens meubles (X)[4] et viagère pour les immeubles (XX) comme dit est sera nulle et de nul effet et comme non faitte.

Et pour faire insinuer la présente donation en la juridiction de l'isle de Montréal et partout ailleurs ou ce … sera les dites parties ont fait et constitué pour leur procureur le porteur des présentes auquel ils ont donné tous pouvoirs et dans requérir acte.

Tout le contenu en ces présentes a esté expressément dit convenu et accepté par et entre les dites parties comparantes et contractantes en faisant et paraffant les présentes. Car autrement et sans les clauses et conventions y contenues n'eussent point esté faite ny passée.

Car ainsy et promettant et obligeant et renonçant et fait et passé au dit **Repentigny**, **en la maison du dit Goulet**, **l'année mil sept cent quatroze le cinquième jour de juillet avant midy**, en présence de **Michel Legardeur** et **Jean Baptiste Leriche**, demeurant au dit Repentigny, témoins soussignés avec le dit futur époux et Michel et Pierre Perrau et Charlles Goulet et **notaire Thomas Goulet.**

Les autres ci-dessus dits parents et **Legardeur** tesmoint ont dit et déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce enquis après lecture faite suivant l'ordonnance.

+ future épouse,

(X)dacquet seullement

(XX) et meubles qui viendront de leurs biens de patrimoine, lesquels après la mort du dernier vivant ils retourneront au parens de ceux de cotté qu'ils seront venus.

Claude Perrot Charle Goullet Perrot Pierre Perrot Thomas Goulet
Le Riche Tailhandier, notaire

[4] Le texte est recopié tel qu'il apparaît dans l'original, le "X" et les "XX" renvoyant à la fin de l'acte notarié.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Annexe 8

Déclaration au sujet d'une terre par Claude Perrot aux seigneurs de Saint-Sulpice

16 janvier 1725 – Pierre Raimbault, notaire

Du seizième janvier mil sept cent vingt cinq avant midy, à Montréal, en proçédant à la confection du terrier de la terre en la Seigneurie de St Sulpice, appartenant à Messieurs les Ecclésiastiques du **Séminaire de St Sulpice**, est comparu par devant le notaire royal en la nouvelle France, et résidant à villemarie soussigné

Claude Perrot, habitant de la côte St Sulpice, lequel a déclaré, reconnu et confessé qu'yl est propriétaire et possesseur d'une terre de QUATRE ARPENS DE FRONT SUR QUARANTE DE PROFONDEUR, suivant les rumbdements devant qui ont été données, située en la dite terre et côte de St Sulpice, scavoir : TROIS ARPENS DEFRONT SUR VINGT DE PROFONDEUR, par acquisition qu'il en a faite de Nicolas Jouanne, par contrat passé par devant Ant. **Adhémar, notaire**, le huit août mil sept cent onze; UN ARPENT DE FRONT, à côté, sur pareille profondeur, par contrat de concession à luy faite par Messieurs les Seigneurs de cette Isle, passé par devant le notaire soussigné, le neuf juillet mil sept cent douze, et QUATRE ARPENS de front au bout des susdits vingt autres arpens de profondeur, par contrat de concession à luy faite par Messieurs les Seigneurs, passé par devant le dit notaire soussigné, le quinzième janvier mil sept cent vingt quatre.

Tenant la totalité d'un bout, par devant, au bord du fleuve St Laurent, d'autre bout, par derrière, aux terres de la dite Seigneurie non concédées, d'un côté, au nord est, aux **terres de Jacques Désislets fils**, d'autre côté au sud ouest, à la **terre de Clémence Perrot**; sur la devanture de laquelle terre, yl y a **une maison, grange, écurie et boulangerie**, TRENTE ARPENS de terre en valeur, dont DEUX ARPENS environ de prairie, et le surplus en bois et caillère.

Le tout, chargé de quatre livres et quatre minots de bled froment, bon, loyal et marchand, de **cens** par chacun an, payable au onzième novembre, rendu et porté à l'hôtel seigneurial au lieu de leur recettes, au dit villemarie, suivant les contrats dattés et mentionnés cy dessus.

Et qu'yl a fait borner les dite terres comme yl y étoit obligé, suivant le certificat du Sieur... arpenteur du vingt trois juin mil sept cent seize, qu'yl a représenté le dit cens portant profit de lods et vente, saisine, deffauts et amendes quand le cas y échèra, suivant la coutume de paris, et à la **charge de faire moudre leurs grains aux moulins des dits Seigneurs**, et non à d'autres, sous les peines portées aux dits contrats, et de déserter les dites terres, y bâtir, y tenir feu et lieu, souffrir les chemins que Messieurs les Seigneurs jugeront à propos, **entretenir praticable le grand chemin marqué sur le bord du fleuve, au devant de son habitation**, sur les vingt premiers arpens de profondeur de laquelle habitation, **les dits Seigneurs Ecclésiastiques auront droit de prendre les bois de charpente et de chauffage** dont yls auront besoin pour leur usage, et pour l'utilité publique, tant qu'yl y en aura.

Et de prendre seulement un arpent sur la continuation, outre le bois de charpente, en y prenant ou faisant prendre le dit arpent quand bon leur semblera, en le prenant au plus près du désert, où le bois n'aura point été couru et envers **les pierres de moulange** qui se pourront trouver sur les dites terres qu'yls se sont réservées, le tout, sans en rien payer, avec la faculté de retirer par préférence à tous acquéreurs les terres en cas de vente en tout ou en partie, en remboursant à l'acquéreur le prix de l'acquisition et loyaux comptes, sans pouvoir aliéner les terres, ny partie en chicane, main morte ny communauté.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BROSSARD-HISTO

Au payement desquels **cens et rente seigneuriale** et exécution des dites charges et réserves cy-dessus énoncées et mentionnées dans les susdits contrats de concession, le dit **Claude Perrot** s'est de nouveau soumis et obligé par ces présentes qu'yl a dit affirmé contenir vérité et de **continuer les payements des dits cens et rentes**, tent et sy longuement qu'yl sera possesseur et détenteur des dites terres ou de portions d'ycelles, sous l'obligation spéciale et privilégiée sur les dites terres et de tenir les autres lieu présents et à venir sans préjudice des droits échus, et à venir...

Dont acte requis et octroyé **au dit Perrot**, les dits jour et an en présence des **Sieurs Ignace Gamelin et Pierre Jacques Cammereau**, marchand et témoins demeurant au dit villemarie et ai signé à la minute des présentes avec les dits témoins et notaire soussigné après lecture faite

Signé : **P. Raimbault**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 9

Valeur marchande à la fin du XVIIe siècle (vers 1680-1700)

- 1 journée de travail : 30 sols pour un manoeuvre par jour et 3 livres françaises pour l'artisan.
- La nourriture pour l'homme : 8 sols par jour
- L'hiver quand le patron nourrissait ses hommes : 20 sols par jour
- Le vin : 20 sols le pot
- L'eau de vie (alcool) : 50 sols
- Planche : 40 livres le 1000 pieds
- Corde de bois : 30 sols
- Banc d'église : 25 livres par année

VALEUR MOYENNE DU BÉTAIL À MONTRÉAL ENTRE 1650 ET 1720

	1650-1670	1670-1680	1680-1690	1690-1700	1700-1710	1710-1720
Boeuf de labeur de 5 à 9 ans :	100 Livres	80 L	55 L	85 L	30 L	60 L
vache laitière :	75 L	50 L	25 L	40 L	20 L	32 L
truie :	18 L	18 L	6 L	--	10 L	--
jument :	225 L	225 L	--	100 L	60 L	30 L

VALEUR PAYÉE POUR LES PELLETERIES EN 1689 (système de TROC)

À Montréal, les **Indiens** recevaient : 1 fusil pour 5 castors (peau)
8 livres de poudre pour 4 castors
40 livres de plomb pour 3 castors
1 couverture de drap pour 2 castors
1 gros capot (manteau) pour 1 castor
4 chemises pour 1 castor
10 paires de bas pour 1 castor

QUELQUES PRIX VERS 1800

- 1 livre de boeuf = 3 à 8 sous
- 1 livre de porc = 10 à 12 sous
- 1 poulet = 14 à 20 sous
- Le beurre = 18 à 28 sous la livre
- 1 livre de tabac = 18 sous
- 1 corde de bois = 3 $
- 1 pinte de lait = 5 sous

LES SALAIRES VERS 1800

- Servante : 5 $ à 8 $ par mois
- Garçon de ferme : 8 $ à 12 $ avec pension
- Garçon de ferme : 16 $ à 20 $ sans pension
- Artisan : 1,25 $ à 1,50 $ par jour

Pour terminer, ajoutons que le premier véritable effort pour introduire la pratique bancaire fut fait en 1792 par l'émission de billets de 5 shillings par le Canadien Bankink Co. 25 ans plus tard, une première banque obtenait sa charte à Montréal et sa première émission fut des dollars espagnols. Jusqu'en 1934, il y eut plusieurs banques qui frappèrent leur propre monnaie. À partir **de 1934, la Banque du Canada est fondée** et devient la seule banque responsable de l'émission de papier monnaie.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 10

Devis dépenses et actes de répartition pour la construction d'une église et d'une sacristie dans la paroisse de Saint-Sulpice, dans le district de Montréal

Préliminaire

1 La paroisse de St-Sulpice se compose, savoir, de deux lieux de front, située sur la rive nord du St Laurent, bornée à l'Est par la paroisse de Lavaltrie, au Sud ouest par Repentigny, en profondeur par St Pierre de l'Assomption, n'ayant qu'une seule concession.

2 Le vingt cinq juillet mil huit cent trente, une majorité des habitants propriétaires possesseurs de terres et d'emplacements dans la dite paroisse présente requête à sa grandeur Mgr Bernard (?) Claude Panet, évêque de Québec, pour **obtenir la permission de bâtir une nouvelle église** dans la dite paroisse avec dépendances pour les causes alléguées dans cette requête, demandant de plus la permission à sa Grandeur d'approprier à la construction de cette batisse les **deniers de la fabrique** se montant actuellement à une somme d'environ dix sept mille six cent livres ancien cours.

3 Le deux d'aoust de la même année il plut à sa Grandeur Monseigneur de déléguer par commission Messire Jean François Gagnon prêtre et curé de la paroisse de Lavaltrie, pour se transporter dans la dite paroisse de St Sulpice aux fins exprimées dans la dite requête.

4 Le vingt trois d'aoust mil huit cent trente, le dit Messire J.-F. Gagnon procéda en vertu de sa commission **dresser son procès verbal** qui fut aussitôt soumis à sa Grandeur Mgr l'évêque du diocèse auquel Il plut de donner son approbation le quinze septembre de la même année.

5 Par une lettre missive datée de Québec du 11 novembre 1830, adressée à Messire Louis Nicolas Jacquet Prétre & curé de St Sulpice. Il plut à sa Grandeur signifier son consentement à ce que les deniers de la fabrique St Sulpice fussent appropriés & employés à la construction de la bâtisse en question sous la condition expresse que l'**on ajouteroit aux dimensions de la dite église deux chapelles de dix huit pieds de longueur sur quatorze pieds de profondeur**, mesure française, ainsi qu'il est dit dans la dite lettre dont une copie certifiée est ici jointe.

6 Qu'en conséquence de ces objets, ainsi que pour la **construction d'une sacristie de vingt cinq pieds**, il seroit pris de sur les deniers de la dite fabrique une somme de six cents livres argent courant de cette province afin de couvrir les dépenses nécessaires pour la construction de cette sacristie et de ces Chapelles.

7 Le 20 novembre 1830, une majorité des habitants propriétaires de terres en emplacements dans la dite paroisse St Sulpice présentent requête à Messieurs les Commissaires du district de Montréal pour la bâtisse de l'église & afin d'etre autorisé à s'assembler conformément à la loi pour **élire un membre compétent de syndicts pour surveiller les travaux de la nouvelle église** dans la dite paroisse d'après la permission obtenue de sa Grandeur Monseigneur de Québec.

8 Le vingt six décembre mil huit cent trente, il plut à Messieurs les Commissaires de permettre l'assemblée en question sur l'exposé de la dite requête.

9 Le huit de décembre de la dite année, dans une assemblée tenue en vertu de l'ordonnance de Mess. le Commissaires les nommés Augustin Lacombe fils, Benoit Morin, Sulpice Chaussé, Pierre Morin,

SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Amable Robillard, François Rivet, Abraham Martel, Joseph Beaupré & Pierre Paré, ont été élus syndicts pour les fins susdites, ainsi qu'il appert par l'acte dressé par Mtre Faribault & Chagnon, notaires, en date du même jour.

10 Ce même jour, les Syndicts ainsi élus présentes requête à Messieurs les Commissaires les priants de vouloir bien confirmer leurs actions & de les autoriser en même temps à **faire dresser un devis Estimation & acte de répartition pour la bâtisse en question**.

11 Le vingt deux décembre Messieurs les Commissaires ayant confirmé l'élection susdite, autoriseront les syndicts à faire dresser un devis des ouvrages concernant la dite bâtisse, un état et estimation auxquels se pourroient monter les ouvrages et à faire un **acte de Répartition de ce que chaque individu possédant des terres & emplacements dans la dite paroisse St Sulpice, sera tenu de payer en argent & fournir en matériaux** pour ces objets, avec injonction de la part de Messieurs des Commissaires de rapporter le tout par devant eux le dix février mil huit cent trente et un.

12 Pour certaines raisons exprimées dans leur requête les dits Syndicts présenteront une Requête à Messieurs les Commissaires datée de St-Sulpice le seize février mil huit cent trente & un, les suppliant de vouloir bien prolonger leur ordonnance jusqu'au quinze de Mars de la même année, & sur la dite Requête Messieurs les Commissaires voulurent bien prolonger la dite ordonnance jusqu'au 15 mars prochain suivant leur permission datée du dix huit du présent mois de février.

13 Avant de procéder au devis, Estimation & acte de Répartition dont il est question, les Syndicts ont d'abord consultés des Esprits et gens à ce connoissants, ayant aussi pris l'avis des habitants propriétaires de terres & possédant d'Emplacements dans la dite paroisse, & que ce n'est qu'après cette consultation que les susdits actes seront dressés.

14 Les Syndicts observent en outre que d'après l'avis des propriétaires dans la dite paroisse & conventions entr'eux intervenue, **les deniers qui seront prélevés en vertu du présent Acte de Répartition ne le seront qu'en six payements égaux**, dont le premier deviendra dû aussitôt l'homologation des présentes, continuant ainsi d'année à pareil temps chaque année jusqu'au parfait payement.

15 Etant le désir et intentions de tous les habitants de la dite paroisse de **n'être répartit que pour la pierre de maçonnerie, le sable, bois d'échafaudages & journées de corvées**, ils préfèrent payer en argent les butins de … de meilleure qualité que ceux que l'ont fournit ordinairement en ce cas.

16 Vu qu'il se trouve dans cette paroisse plusieurs emplacements sujets à être répartis, les dits Syndicts après mure délibération **sont d'avis unanime** que chaque Emplacement contenant un arpent de terre en Superficie payera autant qu'une terre de vingt arpents en Superficie, & que chaque Emplacement de quelque contenance qu'il soit, sera réparti sur ce principe eu égard à sa contenance.

17 Et pour faciliter le recouvrement du montant du présent acte de répartition, les Syndicts sont aussi d'avis unanime **que la paroisse soit divisée en neuf sections**, dont chacune sera sous la charge d'un seul Syndicts avec droit & autorisé à y agir seul.

18 Dans le cas ou les deniers provenants du présent Acte de Répartition se trouveraient… les ouvrages donnés à faire, les Syndicts déclarent que **c'est l'intention des habitants qu'ils en fassent l'emploi pour faire la couverture des dits édifices et du fer blanc**.

D'après ces observations les Syndicts ont procéder de la manière suivante :

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARIE-VICTORIN

Devis des ouvrages à faire pour la construction des édifices en question

1 **L'église aura cent six pieds de longueur sur quarante cinq pieds de largeur**, de dedans en dedant, avec deux chapelles annexées à la dite église dont chacune aura dix huit pieds de longueur sur quatorze pieds de profondeur, le tout mesure française.
2 Les fouilles ? en fondation seront placées à six pieds en terre & n'auront **pas moins de quatre pieds d'épaisseur** au niveau du terre ?
3 Le quarré aura vingt huit pieds hors terre & trois pieds d'épaisseur en suivant le … ordinaire.
4 La sacristie doit avoir vingt cinq pieds de longueur sur trente pieds de profondeur, lesquels édifices seront construits en bonne maçonnerie & ornés de pierre de taille.
5 Il sera pratiqué dans le portail de la dite église une grande porte, deux petites portes avec trois grands chassis.
6 Dans les …, les chapelles & le cœur de l'église, il sera pratiqué cinq grands chassis de chaque côté & une porte communiquante du coeur à la sacristie.
7 La sacristie aura une porte de dehors & trois chassis convenables.
8 Il sera élevé **un clocher** sur la pointe du portail, **avec deux lanternes, une fleche, crois de fer, un coq**, le dit clocher entourré de balustrade, couvert en fer blanc & tous autres objets pour le completer.
9 La Charpente de ces édifices sera solidement faite, couverts en planches enbouvetées, la barderie et peinture de la voute de l'église sera bien faite et peinturée.
10 Les planchers de l'église & toute la menuiserie seront du meilleur gout, les planches du coeur, des chapelles et de la sacristie seront **redoublées en madriers de six pouces de largeur**.
11 Il sera fait un jubé dans le bas de la dite église.

Avec observation que les Syndicts fourniront un devis plus détaillé pour chaque marché qu'ils consentiront pour la bâtisse susdite.

État des matériaux et corvés qui seront fournis en nature, savoir :

1 Deux cents & trois toises de **pierres de maçonnerie** non comprises cella qui proviendront de l'église & de la sacristie actuelles, qui seront fourni en sus.
2 Dix sept cents cinquante trois barriques de bon **sable à mortier**.
3 Sept cents **madriers de bois de pin** de dix pieds de longueur, d'un pied de largeur & un pouce & trois quarts d'épaisseur pour l'échafaudage.
4 Quatre cents **journées de harnois** pour transporter huit cents barriques de chaux de la paroisse Saint-Paul à Saint-Sulpice.
5 Cent cinquante journées de harnois pour transporter les… hors de la place de l'église tant ceux provenant des édifices actuels que ceux qui proviendront des nouveaux.
6 Cent étends… **perches d'épinette blanche**, ayant vingt cinq pieds de longueur, mesurant trois pouces au petit bout.
7 Trois cents **journées d'hommes** pour creuser les fondations des dits édifices & ranger les matériaux qui proviendront de l'église et sacristie actuelles; il est bien entendu que le ou les entreprenants ne pourront employer aucune des dites journées de corvées à la démolition des dits édifices.

Estimation des dépenses auxquelles pourront se monter les Édifices en question

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

1 Pour la **maçonnerie** des dits édifices, y compris la pierre de taille, à tout frais par l'entrepreneur quatorze mille livres ancien cours cy 14000tt 0

2 Pour la **charpente** de ces édifices, clocher Y jubé, a tous frais par l'entrepreneur qui fournira les bois pour ce nécessaires, quatre milles livres, même cours cy 4000tt 0

3 Pour la **couverture de l'église** en planches et en bardeaux & peinturée, ainsi que pour le clocher qui sera couvert en fer blanc, croix de fer quatre mille quatre cents livres cy 4400tt

Montant d'autre côté cy 22400tt

4 Pour la **menuiserie** de cette bâtisse, ferrure, peintures, cloux, vitres & moustiquaire & à tous frais par l'entrepreneur, une somme de cinq mille cinq cents livres même cours cy 5500tt

5 Pour le **bois de la voute de l'église**, façon & peinture, à tous frais par l'entrepreneur trois mille cinq cent livres, même cours cy 3500tt

6 Pour l'achat de huit cent barriques de chaulx, seize cents livres cy 1600tt

7 Enfin, pour dépenses imprévues y compris le cout du présent acte, la somme de trois mille cinq cents quatre vingt neuf livres seize sols & neuf deniers cy 3589tt 16 9

Ce qui porte l'estimation ci dessus à la somme de trente six mille cinq cents quatre vingt neuf livres seize sols & neuf deniers cy 36589tt 16 9

Sur laquelle somme il convient de déduire celle de dix sept mille six cents quarante neuf livres, dit cours, **provenant des deniers de la Fabrique** de la susdite paroisse, conformément à la permission obtenue de Sa Grandeur l'Evêque de Québec cy 17649tt

De maniere qu'il ne reste plus que la somme de dix huit mille neuf cents quarante livres seize sols & neuf deniers, du dit cours, pour être **répartie sur les propriétaires de terres** & emplacements dans la dite paroisse cy 18940tt 16 9

Afin de parvenir à une juste répartition entre les propriétaires de terres ? emplacements dans la dite paroisse, **les Syndicts ont d'abord fait faire un relevé des terres & emplacements en la susdite paroisse** & d'après la déclaration de presque tous les propriétaires, le dit relevé de terres produire la quantité de dix mille cinq cents vingt deux arpents & onze seizième ? d'arpent de terre en superficie, compris les emplacements, comme il est dit en l'autre part, de manière que chaque propriétaire sera tenu de payer la somme de trente six sols, du dit cours, par chaque arpent de terre en superficie.

Et pour les matériaux & journées de corvées qui doivent être fournis en nature, les Syndicts considèrent que les madriers, étans… & les …. ne doivent point être divisés par partie; mais qu'ils doivent être fournis dans leur entier par chaque individu; en conséquence ils sont d'avis unanime qu'une etend perche est de même valeur qu'un madrier, que deux boulins ? un etend perche ou un madrier que sur cette évaluation les dits etans perches madriers & ??? doivent être répartis indistinctement entre les obligés.

De plus, les Syndicts sont aussi d'avis **de ne point diviser les journées de harnois d'avec les journées d'hommes** pour en éviter les fractions autant que possible ; par ce moyen de les réunir en évaluant une journée de… à deux journées d'homme, pour les répartir ensuite indistinctement entre les obligés.

Sur ces principes, les Syndicts ont procédé à la répartition des matériaux & corvés que chaque individu sera tenu de donner et fournir en proportion de ses propriétés & la ?? dont il sera tenu de payer en argent ainsi qu'il suit, savoir :

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-ART

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Acte de Répartition

Première Section

Augustin Lacombe, Syndic	**Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède**	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
Noms des propriétaires		**Toise de Pierre**	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Augustin Thomas Simon	106 12/??	2 24/100	17 4/6	7	"	8	2	1	192	3	"
François Langlois	63	1 23/40	10 3/6	4	"	5	1	"	113	8	"
J.-Bte Morrin	89 7/	29/60	14 5/6	6	"	7	2	"	160	19	9
Benj. Tellier	122	3 2/40	20 2/6	8	"	9	2	1	219	12	"
J.-Bte Gros dit St-Pierre	88	2 5/40	14 4/6	6	"	7	2	"	158	12	"
Étienne Cazavan	95 10/16	2 15/40	15 5/6	6	"	8	1	1	172	2	6
Louis ?? Simon	76 1/16	1 34/40	12 4/6	4	2	6	1	1	136	18	3
André Mazuret dit Lapierre	58 5/16	1 18/40	9 4/6	3	2	4	2	"	105	6	"
Pierre Beaupré	42 10/16	1 2/40	7	2	2	3	1	"	76	14	6
Benoit Morrin	83 ?/16	2 3/40	13 5/6	4	4	6	2	"	150	17	3
François Laurion	87 ?/16	2 7/40	14 3/6	5	3	7	1	1	157	19	"
Porté sur l'autre part	913 9/16	22 29/40	151 3/6	55	13	70	17	5	1644	8	3
Montant d'autre part	913 9/16	22 29/40	151 3/6	55	13	70	17	5	1644	8	3
Thomas Simon père	18 10/16	22 18/40	3	"	2 ¼	1	"	1	33	19	6
Joseph Piché	9 14/16	22 9/40	1 3/6	"	1 1/8	1	"	"	17	15	6
François Piché	19 3/16	22 19/40	3 1/6	"	2 1/6	1	"	2	54	10	9
Aug. Lacombe père	18 2/16	22 10/40	3	"	2 ¼	1	"	2	32	12	16

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Augustin Lacombe, Syndic

Noms des propriétaires	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
		Toise de Pierre	Barrique de Sable	Journées d'harnois	Journées d'hommes	Madriers de 10 pieds	Etend Perche	Boutin	Livres	Sols	deniers
François Peltier	19 8/16	22 19/40	3 1/6	"	2 ¼	1	"	2	35	2	"
Pierre Perrault	19 2/16	22 19/40	3 1/6	1	2 ½	1	"	2	34	8	6
Messire Nicolas Jac. ptre	9 8/16	22 7/40	1 3/6	"	1 1/8	1	"	"	17	2	"
Louis Roberge	23 1/16	22 23/40	3 5/6	1	1	2	"	1	41	10	3
Alexis Morin	15 13/16	22 15/40	2 3/6	1	"	1	"	1	28	13	9
J-Bte Perreault	8 12/16	22 8/40	1 2/6	"	1 1/8	1	"	"	15	15	"
Ambroise Piché mineur	2 1/16	22 9/40	"	"	"1/8	1	"	"	3	14	3
Charles Brisset	8 12/16	22 8/40	1 2/6	"	1 1/8	1	"	"	15	15	"
Pierre & Louis Perrault	37 5/16	22 37/40	6 1/6	2	1	1	"	5	67	3	3
M. Beaudry Seigneur des Isles Bouchard	500	12 20/40	83 2/6	26	14	28	"	44	990	"	"
Aug. Lacombe fils	256 14/16	6 16/40	42 4/6	13	8	15	"	22	462	7	6
Total	**1880 8/16**	**46 29/40**	**311 1/6**	**99**	**51 1/8**	**127**	**17**	**87**	**3384**	**18**	**"**

Seconde Section

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Ben[t] Morrin, Syndic	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
Noms des propriétaires		**Toise de Pierre**	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Victoire Larose	71 5/16	1 20/40	11 5/6	4	1 ½	7	"	"	128	7	3
Christophe Chagnon	4 1/16	1 4/40	4/6	"	½	"	"	1	7	6	3
Julien Chagnon	18 11/16	15/40	3	1	½	"	"	4	33	12	9
Franc. Chagnon	9 17/16	9/40	1 3/6	"	1 ¼	"	"	2	17	11	"
Louis Boisseau	5	5/40	5/6	"	¾	"	"	1	9	"	"
Joseph Noël	24	24/40	4	1	1 ½	1	1	1	43	4	"
Joseph Chagnon	12	12/40	2	"	1 ¾	"	1	1	21	12	"
Ante Gigilet ?	10 7/16	10/40	1 4/6	"	1 ¼	"	"	2	18	15	9
Michel Dansereau	87 14/16	2 7/40	14 4/6	5	1 ¾	8	"	2	158	3	6
	245 2/16	5 30/40	60 1/6	11	10 ¾	16	2	14	457	12	6
Montant d'autre part	245 2/16	5 30/40	60 1/6	11	10 ¾	16	2	14	457	12	6
François Chagnon fils	2 10/16	"2/4-0	"2/6	"	1/8	"	"	1	5	3	6
Louis Guyon Athanase	41 10/16	1 2/40	7	2	1 ¾	2	2	1	76	14	6
Antoine Joachim	80 11/16	2	18 2/6	5	"3/4	6	"	4	145	7	"
Franc[s] Chagnon Larose	2 1/16	"2/40	"2/6	5"	"1/4	"	"	1	3	14	3
Les Héritiers Jean-B.Robert	7 15/16	"7/40	1 1/16	"	1	"	"	1	14	3	6
Charles Chagnon	19 3/16	"19/40	3 1/6	1	"1/2	"	"	4	34	10	9
Michel Pierre & Fran[s] Dansereau	40	1	6 4/6	2	1 ¼	4	"	"	72	"	"

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Ben[t] Morrin, Syndic

Noms des propriétaires	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
		Toise de Pierre	Barrique de Sable	Journées d'harnois	Journées d'hommes	Madriers de 10 pieds	Etend Perche	Boutin	Livres	Sols	deniers
Joseph Fontaine	4	"4/40	"4/6	"	"1/2	"	"	1	7	4	"
Les représentants Michel Rivé	150	3 30/40	25	10	"	12	3	"	270	"	"
Les représentants Vve Chicoine	40	1	6 4/6	2	1 ½	4	"	"	72	"	"
Total	**665 15/16**	**16 3/40**	**115**	**35**	**19 ¼**	**46**	**7**	**30**	**1198**	**13**	**9**

Troisième Section

Sulpice Chaussé, Syndic	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
Noms des propriétaires		**Toise de Pierre**	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Alexandre Gordon	22	"22/0	3 4/6	1	1	2	"	"	39	12	"
François Martineau	73	1 23/40	12 1/6	4	2	5	1	3	131	8	"
François Chaussé	128	3 8/40	21 1/6	6	5	9	2	4	230	8	"
Michel Chaussé père	10	"10/40	1 4/6	"	1 ½	1	"	"	18	"	"
Charles Robitaille	140	3 20/40	23 2/6	7	4 1/8	11	"	6	252	"	"
Sulpice Chaussé	103 6/16	2 23/40	17 1/6	5	4	7	1	5	186	1	6
Pierre Morrin	46 11/16	1 6/40	7 4/6	2	2	3	1	1	84	"	9
François Perrault	110	2 30/40	18 7/6	5	4 ½	7	1	6	198	"	9
Louis Etu	148	3 23/40	24 4/6	8	4	11	1	6	266	8	"
Alexis Vaillant	96	2 10/40	16	4	4 ½	6	1	6	172	16	"
Antoine Joubert	129	3 9/40	21 3/6	6	5	9	1	6	232	4	"
Albert Lacombe	84 8/16	2 4/40	14	5	1 ¼	5	1	5	152	2	"
Chs Pelletier	84 8/16	2 4/40	14	5	1 ¼	5	1	5	152	2	"
Porté en l'autre part	1175 1/16	29 13/40	195 3/6	58	40	81	11	53	2115	2	3
Montant d'autre part	1175 1/16	29 13/40	195 3/6	58	40	81	11	53	2115	2	3
Laurent Robillard	168	4 8/40	28	10	2	12	1	7	302	8	"
Michel Chaussé fils	81	2 1/40	13 3/6	5	1 ¼	5	1	4	145	16	"
Pierre Bourdon	81	7 1/40	13 3/6	5	1 ¼	5	1	4	145	16	"
Total	**1505 1/16**	**37 23/40**	**250 3/6**	**78**	**44 ½**	**103**	**14**	**68**	**2709**	**2**	**3**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Quatrième Section

Pierre Morrin, Syndic **Noms des propriétaires**	**Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède**	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
		Toise de Pierre	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Pierre Robillard	90	2 10/40	15	5	2	7	1	2	162	"	"
Joseph Giguère	98	2 13/40	16 2/6	5	3	7	1	4	176	8	"
François Robillard	43	1 3/40	7 1/6	2	2	4	"	1	77	8	"
Michel Chaussé père	82 10/16	2 2/40	13 4/16	4	3	6	1	2	148	14	6
J.-B^{te} Dufaut	90	2 20/40	15	5	2	7	1	2	162	"	"
Alexis Perrault	95	2 15/40	15 5/6	5	2 1/14	7	1	3	171	"	"
Pierre Morrin	117 8/16	2 37/40	10 3/6	6	3 ¾	8	1	6	211	10	"
François Robillard	90	2 20/40	15	5	2	7	1	2	162	"	"
Pierre Dalbec	30	"30/40	5	1	2	2	"	4	54	"	"
Jean Lacombe	96	2 16/40	16	5	2 ¾	7	1	3	172	16	"
Fran^{s} Peltier	140	3 20/40	23 2/6	8	2 ½	9	3	4	252	"	"
Gabriel Codaire	40	1	6 4/6	2	1 ¼	3	"	2	72	"	"
Louis Morrin	120	3	20	7	2	8	2	4	316	"	"
Pierre Lacombe	40	1	6 4/6	2	1 ¼	2	"	4	72	"	"
André Prud'homme	40	1	6 4/6	2	1 ¼	2	"	4	72	"	"
André Peltier	40	1	6 4/6	2	1 ¼	2	"	4	72	"	"
Joseph Roberge	40	1	6 4/6	2	1 ¼	2	"	4	72	"	"

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Pierre Morrin, Syndic	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
Noms des propriétaires		**Toise de Pierre**	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Albert Lacombe	33 12/6	"33/40	5 5/6	1	2 ¼	1	"	4	60	15	"
Laurent Robillard	36	"38/40	1/6	2	"3/4	2	"	3	64	16	"
Chs Chaussé & Pierre Laforait	10	"10/40	1 4/6	"	1 ¼	"	"	2	18	"	"
Total	**1371 14/16**	**34 10/40**	**228 2/6**	**71**	**39 ¼**	**93**	**13**	**64**	**2469**	**7**	**6**

Cinquième Section

Am[ble] Robillard, Syndic **Noms des propriétaires**	**Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède**	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
		Toise de Pierre	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
André Prud'homme	200	5	33 2/6	11	4 ¼	15	2	6	360	"	"
Alexis Morrin	58	1 18/40	9 4/6	3	2	4	"	4	104	8	"
Louis Roberge	781 38/40	13	4	2 ¼	5	1	3140	8	140	8	"
Louis Peltier	220	5 20/40	36 4/6	12	5 ½	17	2	6	396	"	"
Amable Robillard	70	1 30/40	11 4/6	4	1 ¼	4	1	4	126	"	"
J.-B[te] Arbour	59 7/6	1 17/40	10	3	2	4	"	4	106	19	9
Benj[te] Tellier	144	3 26/40	24	9	2	11	2	3	259	4	"
Louis Piché	148 1/16	3 28/40	24 4/6	9	2 1/14	11	2	4	266	10	3
Franç[s] Piché	143 4/16	3 23/40	23 5/6	9	2	11	2	3	257	17	"
Gabriel Codaire	10	"10/40	1 4/6	"	1 ¼	"	"	2	18	"	"
Antoine Laporte	70	1 30/40	11 4/6	4	1 ¼	3	"	7	126	"	"
Pierre Dalbec	30	"30/40	5	"	4	"	"	5	54	"	"
Emplacements											
Celui de M. B. équipotent à	15	"15/40	2 3/6	"	2	1	"	1	27	"	"
Celui de Amable Robillard	18	"15/40	2 3/6	"	2	1	"	1	27	"	"
Celui de C. Brisset	11 9/16	"11/40	1 5/6	"	1 2/5	"	"	2	20	"	6
Et celui de Jos. Robitaille	10	"10/40	1 1/6	"	1 1/6	"	"	2	18	"	"
Total	**1284 14/16**	**32 4/20**	**214 1/6**	**68**	**37**	**86**	**12**	**60**	**2312**	**15**	**6**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Sixième Section

Franç[s] Rivêt, Syndic	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
Noms des propriétaires		**Toise de Pierre**	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Les représentants de feu ? Ignace Piché	90	2 10/40	15	5	2	6	1	4	162	"	"
André Piché	157 4/16	3 37/40	26 1/6	9	2	10	2	7	283	1	"
Antoine Piché	97 6/16	8 24/40	57 2/6	19	8	23	4	15	175	5	6
Porté en l'autre part	344 10/16	8 24/40	57 2/16	19	8	23	4	15	620	6	6
Montant d'autre part	344 10/16	8 24/40	57 2/16	19	8	23	4	15	620	6	6
François Peltier	134 3/16	3 10/40	22 2/6	7	4	9	2	5	242	2	"
Pierre Peltier	75	1 35/40	12 3/6	4	2	6	"	3	135	"	"
J.-B[te] Perrault 2 terres	120	3	20	6	4	8	1	6	216	"	"
François Rivet	60	1 20/40	10	3	2	4	"	4	108	"	"
Joseph Perrault	100	2 20/40	16 4/6	5	3 ¼	7	2	2	180	"	"
L'emplacement de Pierre Charbonneau équipotent à	10	"4/40	1 4/6	"	1 ¼	"	"	2	18	"	"
Celui de Ladurantait	4 4/16	"3/40	"3/6	"	"1/4	"	"	1	5	17	"
Et celui de B. Piché	5	"5/10	"5/6	"	"3/4	"	"	1	9	"	"
Total	**852 6/16**	**21 11/40**	**141 5/6**	**44**	**25 ½**	**57**	**9**	**39**	**1534**	**5**	**6**

Septième Section

Abraham Martel, Syndic	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
Noms des propriétaires		**Toise de Pierre**	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Pierre Perrault	80	2	13 2/6	4	2 ¾	6	1	2	144	"	"
J.-B^te^ Perrault	79 5/16	2	15 1/6	4	2 ¾	6	1	2	142	15	3
J.-B^te^ Rivet 2 terres	220	5 24/40	36 4/6	12	5 ½	18	1	6	396	"	"
André Bouthillier	80	2	13 2/6	4	2 ¾	6	1	2	144	"	"
Franc^s^ Payet	88	2 8/40	14 4/6	5	2	4	1	2	158	8	"
Jos. Rivet	59 2/16	1 19/40	9 5/6	3	2	4	1	2	106	8	6
J.-B^te^ Beignet	59 2/16	1 19/40	9 5/6	3	2	4	1	2	106	19	9
Abraham Martel	127 2/16	3 7/40	21 1/6	6	5	6	1	11	228	16	6
Emplacements											
Benjn Beaupré Equipotent à	1	"1/40	"	"	"	"	"	"	1	16	"
Celui d'. Archambault Eq.	15	"11/40	2 3/16	1	"	"	"	3	27	"	"
Laur^t^ Leroux Eq.	1 4/16	"1/40	"1/6	"	"	"	"	"	2	5	"
Celui de J.-B^te^ Beignet à	10	"10/40	1 4/6	"	1 ¼	"	"	2	18	"	"
Celui de Louis Rivet	2 11/16	"2/40	"2/6	"	"	"	"	"	4	19	"
Celui de J.-B^te^ Rivet	5	"5/40	"5/6	"	"3/4	"	"	1	9	"	"
Celui de Mr Pierre Beaudry	14	"14/40	2 2/6	1	"	"	"	3	25	4	"
Total	**842**	**21 6/40**	**140**	**43**	**24 ¾**	**56**	**8**	**40**	**1515**	**12**	"

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Huitième Section

Joseph Beaupré, Syndic	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
Noms des propriétaires		**Toise de Pierre**	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Pierre Gouvre	84 13/16	2 4/40	14	5	1 ¼	4	1	3	152	13	3
André Beaupré	59 8/16	1 19/40	9 5/6	3	2	4	1	2	107	2	"
Abraham Beaupré	45	1 5/40	7 3/6	2	2	3	"	3	81	"	"
Joseph Beaupré	85	2 5/40	14 1/6	5	1 ¼	6	1	3	153	"	"
Pierre Duhamel	78 8/16	1 38/40	13	4	2 ½	5	1	3	141	6	"
Les héritiers Louis Beaupré	105 9/16	2 25/40	17 3/6	7	"	7	1	5	190	"	3
Joseph Piché	59 5/16	1 19/40	9 5/6	3	2	4	1	2	106	15	3
Amable Mazuret	51	1 11/40	8 3/6	3	1	3	"	4	91	16	"
Jean-Bap. Élie	73 9/6	1 23/40	12 1/6	5	"	4	1	3	132	8	3
				Emplacements							
Régis Déparoit, équipotent à	3 17/16	"3/40	"3/6	"	"1/4	"	"	"	6	15	"
Jean-Bap^{te} Beaupré, 3 empl^{t}	60	1 20/40	10	3	2	4	"	4	108	"	"
Pierre Laforait	10	"10/40	1 4/6	"	1 ¼	"	"	2	18	"	"
Les filles de feu Claude Beaupré	10	"10/40	1 4/6	"	1 ¼	"	"	2	18	"	"
Et Benjn Piché	12	"12/40	2	"	1 ½	"	"	2	21	12	"
Total	**738**	**18 4/40**	**122 2/6**	**40**	**18 ¼**	**46**	**7**	**38**	**1328**	**8**	**"**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Neuvième section

Pierre Paré, Syndic **Noms des propriétaires**	**Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède**	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
		Toise de Pierre	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Louis Rivet, fils	133 8/16	3 13/40	22 1/6	8	2	9	1	6	240	6	"
Louis Rivet, père	102	2 22/40	17	6	1 ¼	7	1	4	183	12	"
Franc^{s} Cassé di Lacasse	81 13/16	2 1/40	13 3/6	5	1	5	1	4	147	5	3
Joseph Rivêt	95	2 15/40	15 1/6	6	"3/4	6	1	5	171	"	"
Basile Rivêt	94	2 14/40	15 4/6	6	"3/4	6	1	5	169	4	"
Charles Rivêt	90	2 ?/40	15	5	2	6	1	4	162	"	"
Antoine Parré	43 8/16	1 3/40	7 1/6	2	2	3	1	"	78	6	"
Louis Parré	43 8/16	1 3/40	7 1/6	2	2	3	1	"	78	6	"
Porté en l'autre part	683 15/16	18 21/40	113 3/6	40	11 ¾	45	7	30	1229	19	3
Montant d'autre part	683 15/16	18 21/40	113 3/6	40	11 ¾	45	7	30	1229	19	3
Pierre & Franc^{s} Parré	50 12/16	1 10/40	8 2/6	2	2 ½	3	1	2	91	7	"
Narcisse Beaupré	84	2 4/40	14	5	11 ¼	6	1	3	151	4	"
Médard Landry	85 8/16	2 5/40	14 1/6	5	1 ¼	6	1	3	151	4	"
Joseph Parré	94	2 14/40	15 3/6	6	"3/4	6	1	5	169	4	"
Franç^{s} Chevalier	90	2 10/40	15	5	2	6	1	4	162	"	"
Alexis Beignet	90	2 10/40	15	5	2	6	1	4	162	"	"
Thomas Simon	37	"37/40	6 1/6	2	1	3	"	"	66	12	"
Jean-B^{te} Nadreau	27	"27/40	4 3/6	1	1 ¾	3	"	"	48	12	"
Michel Larreau	19 8/16	"19/40	3 1/6	1	"3/4	2	"	"	35	2	"

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Pierre Paré, Syndic	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
Noms des propriétaires		**Toise de Pierre**	**Barrique de Sable**	**Journées d'harnois**	**Journées d'hommes**	**Madriers de 10 pieds**	**Etend Perche**	**Boutin**	**Livres**	**Sols**	**deniers**
Joseph Beaupré	1	"1/40	"1/6	"	"1/4	"	"	"	1	16	"
Emplacements											
Celui de P^re^ Codaire équipotent	50	1 10/40	8 1/6	"	6 3/8	"	"	9	90	"	"
Jean-B^te^ St Jean	30	"30/40	5	"	4	"	"	6	54	"	"
Alexis Rivêt	20	"20/40	3 3/6	"	2 3/8	"	"	4	36	"	"
Narcisse Rivêt	20	"20/40	3 3/6	"	2 3/8	"	"	4	36	"	"
Total	**1382**	**34 7/40**	**229 3/6**	**72**	**4 3/8**	**86**	**13**	**74**	**2487**	**14**	**3**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Récapitulation

Noms des propriétaires	Nombre d'arpents de terre en superficie que chacun d'eux possède	Matériaux & corvées que chacun d'eux fournira en nature							argent que chacun d'eux payera		
		Toise de Pierre	Barrique de Sable	Journées d'harnois	Journées d'hommes	Madriers de 10 pieds	Etend Perche	Boutin	Livres	Sols	deniers
1e Section	1880 8/16	46 29/40	311 1/6	99	51 1/8	127	17	87	3384	18	"
2e ctn	665 15/16	16 3/40	115	35	19 ¼	46	7	30	1198	13	9
3e ctn	1505 1/16	37 23/40	250 3/6	78	44 ½	103	14	68	2709	2	3
4e ctn	1371 14/16	34 10/40	228 2/6	71	39 ¼	93	13	64	2469	7	6
5e ctn	1284 14/16	32 4/20	214 1/6	68	37	86	12	60	2312	15	6
6e ctn	852 6/16	21 11/40	141 5/6	44	25 ½	57	9	39	1534	5	6
7e ctn	842	21 6/40	140	43	24 ¾	56	8	40	1515	12	"
8e ctn	738	18 4/40	122 2/6	40	18 ¼	46	7	38	1328	8	"
9e ctn	1382 1/16	34 7/40	229 3/6	72	4 3/8	86	13	74	2487	14	3
Pour fractions		1 5/40	"1/6	"							
… at conforme au devis	**10522 11/16**	**263**	**1753**	**550**	**300**	**700**	**100**	**500**	**18940**	**16**	**9**

Annexe 11

Organismes religieux existant à Saint-Sulpice vers 1890-1900

Confrérie du Rosaire :

Regroupement religieux établi par le curé Caisse le 31 janvier 1887 dont la manifestation principale est « la récitation publique du Rosaire lors des processions de la Sainte-Vierge chaque premier dimanche du mois et aux fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie ».

Dames de Sainte-Anne :

Association pieuse d'épouses et de mères chrétiennes réunies sous le patronage de Sainte Anne. Leur devise est « Servir l'Église, servir la Famille, servir la Paroisse ». La grande majorité des épouses et mères de familles sulpiciennes en font partie dès la fondation, le 8 décembre 1888, à l'époque du curé Caisse.

Ligue du Sacré-Cœur :

Fondée en 1884 au Québec et en 1903 à Saint-Sulpice, cette association pieuse rallie librement les hommes et les jeunes gens en l'honneur du Sacré-Cœur. Son but est de « »propager et maintenir l'esprit chrétien dans la famille et la Paroisse« » en veillant « à l'application de la tempérance, en veillant aux grands dangers qu'offrent la plage et la natation et en veillant aux soins des pauvres de la Paroisse ».

Leur insigne est la Croix de Malte portée par chaque ligueur. Tout comme les Dames de Sainte-Anne et les Enfants de Marie, les membres de la ligue du Sacré-Cœur ouvrent la procession de la Fête-Dieu et marquent de leur présence et de leur costume plusieurs cérémonies religieuses tout au long de l'année liturgique. De plus, un dimanche par mois se tient la grand-messe de la Ligue du Sacré-Cœur et on y tient une liste des présences.

Tiers-Ordre de Saint-François :

Fondé le 3 septembre 1898 mais érigé en fraternité le 29 août 1899 avec un discrétoire de frères (Fraternité de St-Francois) et de sœurs (Fraternité de Ste-Claire). Les sœurs doivent porter un nom de religion (ex : Mme Julienne Chaussé, mariée, porte le nom de Sœur Julienne) ainsi que les frères (ex. : M. Amédée Cormier devient alors Frère Elzéard).

D'ailleurs, M. Amédée Cormier sera nommé président (appelé ministre) chez les hommes et Mme Édouard Rivest, présidente (appelée supérieure) chez les femmes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Les membres sont appelés les Tertiaires et « pratiquent la modestie, la tempérance, évitent les dangers de la danse et participent aux réunions un dimanche par mois après la grand-messe. De plus, on les invite à une communion mensuelle spéciale, à des exercices réguliers de piété à la grand-messe et aux vêpres. Enfin, une fois par année, chacun participe aux 3 jours de prière matin et soir (tridium) ». Avec les années cependant, l'organisation se simplifie.

Enfants de Marie :

Association pieuse de jeunes filles et de filles célibataires qui a pour but de développer une dévotion particulière à la Vierge Marie. À l'occasion de son mariage, la jeune Enfant de Marie est accompagnée pour lire une prière devant l'autel de Marie et, souvent, laisse son bouquet de noces devant la statue de Marie.

Union de prière :

Fondé en 1895, cet organisme religieux apparaît en 1926 à Saint-Sulpice. On y paie une cotisation annuelle et une messe basse est célébrée au décès d'un membre ainsi qu'une messe annuelle pour tous les décédés de l'année.

Malheureusement, à l'époque du concile, tous ces organismes religieux existant dans notre paroisse sont emportés par le renouveau liturgique.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 12

Liste des maires et conseillers à Saint-Sulpice de 1855 à 2006

Remarque importante : Le premier livre des minutes d'assemblée ayant disparu, on ne peut retrouver les noms des conseillers de 1855 à 1886. Cependant les noms des maires ont pu être retracés grâce aux minutes des assemblées du Conseil Municipal de Comté de l'Assomption (Conseil de Comté) auxquelles le maire de chaque municipalité assistait à 3 ou 4 reprises durant l'année.

1er : 1855 à 1857 : **Denis Bouthillier**[1] (hôtelier), lequel a appuyé la première résolution du Conseil Municipal du Comté[2] de l'Assomption pour nommer P-U. Archambeault (maire de la paroisse de L'Assomption) comme préfet du Conseil du Comté de l'Assomption. Malheureusement, cette proposition fut battue par une 2e résolution proposant L.G. Nolin (maire du village de L'Assomption) comme préfet. Déjà un prélude des chicanes entre la campagne et le village ou, si on préfère, entre les petites et les grandes paroisses !

2e : 1858 à 1865 : **André Bouthillier**, frère de Denis Bouthillier.

3e : 1866 à 1877 : **Louis Rivest**. En 1872, il y eut contestation d'élection en Cour car Louis Rivest et Ambroise Tellier-Lafortune se disaient maire de Saint-Sulpice. Louis Rivest a gagné.

4e : 1878 à 1884 : **Joseph Piché** décédé le 18 avril 1884

5e : 1884 : **Joseph Peltier** pour compléter le mandat et nommé par les conseillers entre-eux.

6e : 1885 à 1887 : **Médard Beaupré**

7e : 1888 à 1893 : **Pierre Hétu**

8e : 1894 à 1908 : **Amédée Cormier** qui fut aussi le premier maire sulpicien nommé préfet du Conseil de Comté en 1908

9e : 1909 à 1911 : **T.-Benjamin Rivest**

10e : 1912 à 1914 : **Awildas Hétu**

11e : 1915 à 1924 : **Charles Landreville**

12e : 1925 à 1945 : **Joseph-Pierre Hétu**

13e : 1945 et 1946 : **Aristide Landreville**

14e : 1947 : **Philippe Dupuis** qui démissionne la même année. M. **Émile Champagne** est élu à l'élection spéciale mais n'a jamais été assermenté comme maire pour raisons de santé.

15e : 1947 et 1948 puis 1951 et 1952 : **Urgel Cormier**

16e : 1949 et 1950 : **Sylva Bonneville**

17e : 1953 à 1962 : **Rhéaume Nantais**

18e : 1962 à 1971 : **Gérard Landreville**

19e : 1971 à 1984 : **Ange-Albert Fortin**

---

[1] A été le premier Sulpicien à entrer au Collège de L'Assomption en 1834 comme élève du deuxième cours classique.

[2] Photocopie de la réunion du 20 août 1855 à la fin de cette annexe. On remarquera que certains fonctionnaires municipaux et des maires ajoutaient « écuyer » après leur nom ce qui signifie « personne remplissant de hautes charges ». Donc, un titre honorifique sous le régime anglais.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Maires de la municipalité de Saint-Sulpice de 1894 à 2005

Amédée Cormier
maire de 1894 à 1908

T.-Benjamin Rivest
maire de 1909 à 1911

Awildas Hétu
maire de 1912 à 1914

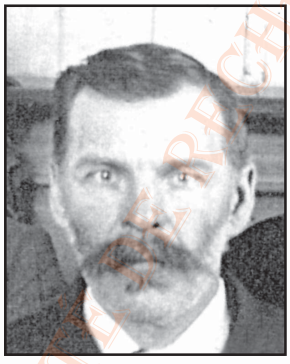

Charles Landreville
maire de 1915 à 1924

Joseph-Pierre Hétu
maire de 1925 à 1945

Aristide Landreville
maire de 1945 à 1946

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Philippe Dupuis
maire en 1947

Urgel Cormier
maire de 1947 à 1948
et de 1951 à 1952

Sylva Bonneville
maire en 1949 et 1950

Rhéaume Nantais
maire de 1953 à 1962

Gérard Landreville
maire de 1962-1971

A.-Albert Fortin
maire de 1971 à 1984

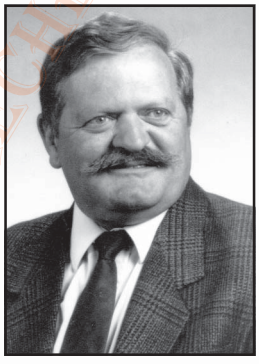

Paul Landreville
maire de 1984 à 1989

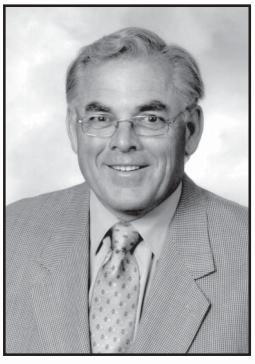

Michel Champagne
maire depuis 1989

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

20e : 1984 à 1989 : **Paul Landreville**
21e : 1989 à aujourd'hui : **Michel Champagne**

P.S. **De 1855 à 1916**, le maire est choisi parmi les 7 conseillers (venant en élection 2-2-3 par rotation) élus verbalement par les citoyens en début janvier de chaque année. Les conseillers se choisissaient un maire chaque année et nommaient les officiers publics de l'année à leur première assemblée du Conseil après l'élection de janvier.
De 1917 à aujourd'hui : le maire et les six conseillers sont tous élus par les citoyens.
De 1917 à 1953 : l'élection des élus se fait au début janvier de chaque année, par une nouvelle rotation (maire à tous les deux ans et trois conseillers par année).
De 1954 à 1968 : l'élection se déroule début juillet de chaque année, par rotation.
À partir de 1959 : maire élu pour trois ans avec deux conseillers par année.
De 1969 à 1980 : l'élection se déroule, par rotation, le premier dimanche de novembre de chaque année.
Depuis 1981 : l'élection se fait à tous les quatre ans, et pour tous les membres du Conseil, le premier dimanche de novembre.

Liste chronologique des conseillers municipaux de Saint-Sulpice depuis 1855 par année d'entrée au Conseil :

1855 à 1885[3] : procès verbaux disparus des assemblées du Conseil
1886 : Joseph Bouthillier, N. P. Hétu (Etu), Eusèbe Payette, François Chaussé, François-Xavier Plouffe, Fr.-H. Chevalier
1887 : Napoléon Chaussé, Ambroise Robitaille, Camille Robitaille, Magloire Chaussé
1888 : Charles Chevalier, Gaspard Plouffe
1889 : Amédée Cormier, Hermèse Giguère, Alfred Bouthillier
1890 : aucun nouveau
1891 : Médéric Chevalier
1892 : Napoléon Peltier, Louis Lacasse
1893 : Charles Landreville, Alfred Robillard, Napoléon Nantais, Narcisse Dufort
1894 : Hermas Perreault
1895 : Pierre Tellier dit Lafortune, Olivier Lapointe
1896 : Joseph Hétu, Siméon Robillard, Joseph Paré
1897 : Elizée Giguère
1898 : Denis Perreault, Joseph Rivest
1899 : Delvidas Nantais
1900 : Narcisse Rivest
1901 : Joseph Perreault

[3] Heureuse trouvaille, on a retracé que le Conseil de 1875 était formé des conseillers Joseph Robitaille, Ambroise Hétu, Benjamin Tellier-Lafortune fils, Jean Lacombe fils, Alphonse Rivest et Pierre Perreault. Aussi en 1880, les conseillers étaient Benjamin Tellier-Lafortune fils, J. Landreville, C. Perreault, L. Peltier, A. Hétu et B. Rivest.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

1902 : Siméon Giguère, Eugène Pelletier, Joseph Lacasse
1903 : Joseph Robitaille
1904 : Arthur Chicoine, Joseph Contant
1905 : François Perreault, Alphonse Chicoine, Onésime Rivest
1906 : Emery Lescault
1907 : Arthur Perreault, Narcisse Prud'homme, Alphonse Chicoine, fils
1908 : Mathias Robitaille, Edouard Contant, Frédéric St-Pierre
1909 : Joseph P. Hétu, Siméon Marsolais
1910 : Zénon Plouffe, Joseph Magnan
1911 : Wilfrid Robitaille, Zorilla Rivest
1912 : Awildas Hétu
1913 : aucun nouveau
1914 : Édouard Jetté, Joseph Contant, fils et David Prud'homme
1915 : Achille Hétu, Médéric Payette
1916 : aucun nouveau
1917 : Xiste Bousquet, Tancrède Chevalier, Aldéric Laporte
1918 : Médéric Lacombe
1919 : Euclide Hétu, Joseph Lamoureux
1920 : Alphonse L'Archevêque, Siméon Rivest, Médard Cormier
1921 : David DeGrandpré, Eloi Plouffe
1922 : aucun nouveau
1923 : Alfred Peltier, Joseph Perreault
1924 : Azarie Prud'homme, Achille Nantais
1925 : Joseph Peltier, Urgel Cormier
1926 : aucun nouveau
1927 : Ozias Rivest, Charles DeGrandpré
1928 : aucun nouveau
1929 : Jos-Édouard Robitaille, Hercule Paré
1930 : Étienne Plouffe, Armand Bousquet, Ernest Chicoine
1931 : Aristide Landreville, Albert Hétu
1932 : Roméo Rivest, Ferdinand Forest
1933 : Théobald Nantais
1934 : Jean-Paul Archambault, Evariste Lapointe, Wilfrid Chicoine
1935 : aucun nouveau
1936 : aucun nouveau
1937 : Philippe Hétu, Aimé Prud'homme, Ovide Cormier
1938 : Emile Champagne
1939 : Edmond Deschênes, Joseph Nantais, Tancrède Rivest
1940 : Gérard Landreville, Joseph Bousquet, Ovila Payette, Joseph Giguère
1941 : aucun nouveau
1942 : Conrad Plouffe, Jos-Edouard Rivest, Lucien DeGrandpré
1943 : Armand Lescault
1944 : Pierre Hétu

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

1945 : Oscar Turenne, Lucien Hétu, Egide Nantais
1946 : Emery Martel
1947 : aucun nouveau
1948 : Joseph Hébert, François Hétu, Denis Robitaille
1949 : Jean-Paul Rivest, Clément Rivest
1950 : Arthur Forest
1951 : Lucien Payette, Alain Rivest, Rosaire Deschênes
1952 : Philippe Roy, Doriva L'Archevêque, Philippe Deschênes
1953 : Joseph Langevin
1954 : Adrien Chevalier, Albert Chaussé
1955 : Hervé L'Archevêque
1956 : aucun nouveau
1957 : Camille Martel, Jean-Baptiste Bellemare
1958 : aucun nouveau
1959 : Jean-Louis Blais, Léo Lamontagne, Alexis Masse
1960 : aucun nouveau
1961 : aucun nouveau
1962 : Ange-Albert Fortin, Sylvio Giroux, Noël Desjardins
1963 : aucun nouveau
1964 : aucun nouveau
1965 : aucun nouveau
1966 : aucun nouveau
1967 : aucun nouveau
1968 : aucun nouveau
1969 : aucun nouveau
1970 : Marcel Drouin, Armand Mousseau
1971 : Augustin Chartrand, Gaétan Pigeon
1972 : Paul Landreville, Jean-Jacques Pigeon
1973 : Raymond Tremblay
1974 : aucun nouveau
1975 : Roger Archambault
1976 : Jacques Rougeau
1977 : Roméo Guastaferri
1978 : G.-Michel Tremblay
1979 : Michel Champagne
1980 : aucun nouveau
1981 : Maurice Prud'homme, Gisèle Foisy, Benoit Dumesnil
1984 : Carole Roy, Denys Spénard, Pierre Binette
1985 : Raymonde Chaussé, André Lamontagne, André Houle, Patrice Leblanc
1987 : Jean-Pierre Brassard
1989 : Clément Couture, Mario Giroux, Guy Vandandaigue, François Fafard
1993 : Diane Bélanger, Gaétan Deschênes, Jean St-Aubin
1997 : Denis Despard

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

2001 : aucun nouveau
2005 : André Marceau

P.S. 1) À plusieurs reprises, des conseillers sont revenus au Conseil après avoir quitté pendant quelques années.

2) De plus, trois conseillers ont été élus mais ont démissionné avant leur assermentation : **Joseph-Hector Perreault** en 1942, **Éloi Plouffe** en 1944 et **Paul Payette** en 1981.

3) Sans compter la période inconnue de 1855 à 1885, c'est donc 170 citoyens qui ont accepté de remplir leur rôle d'élu à titre de conseiller sans compter les maires, lesquels sauf exception, ont été généralement conseillers avant d'être maires.

Liste des secrétaires-trésoriers

1855 : **Jacques Royal**
1859 : **Alfred Martel**
1868 : **Jean-Baptiste Perreault**
1875 : **Côme Perreault**
1880 : **Pierre Hétu**
1886 à 1893 : **Charles Robitaille**
1893 à 1940 : **Napoléon Peltier** (record de 47 ans, 30 $ par année plus 2 $ par assemblée spéciale)
1940 à 1945 : **Roméo Peltier** (fils de Napoléon)
1945 à 1949 : **Jean-Paul Archambault** (200 $ par année)
1949 et 1950 : **Lucien Gauthier** (25 $ par mois)
1950 à 1952 : **Edgar Tessier**
1952 à 1974 : **Augustin Blais**
1974 à 1978 : **Micheline Hétu**
1978 à 2001 : **Huguette Archambault**
Depuis 2001 : **Marie-Josée Masson**

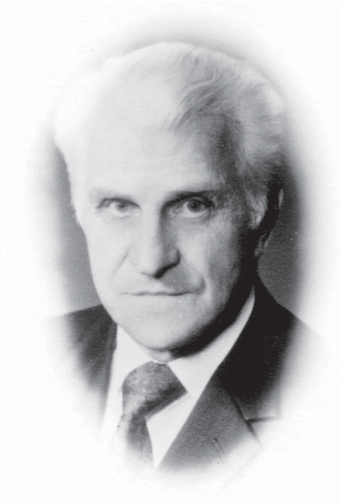

Augustin Blais
secrétaire-trésorier de
1952 à 1974

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARGUS-HISTO

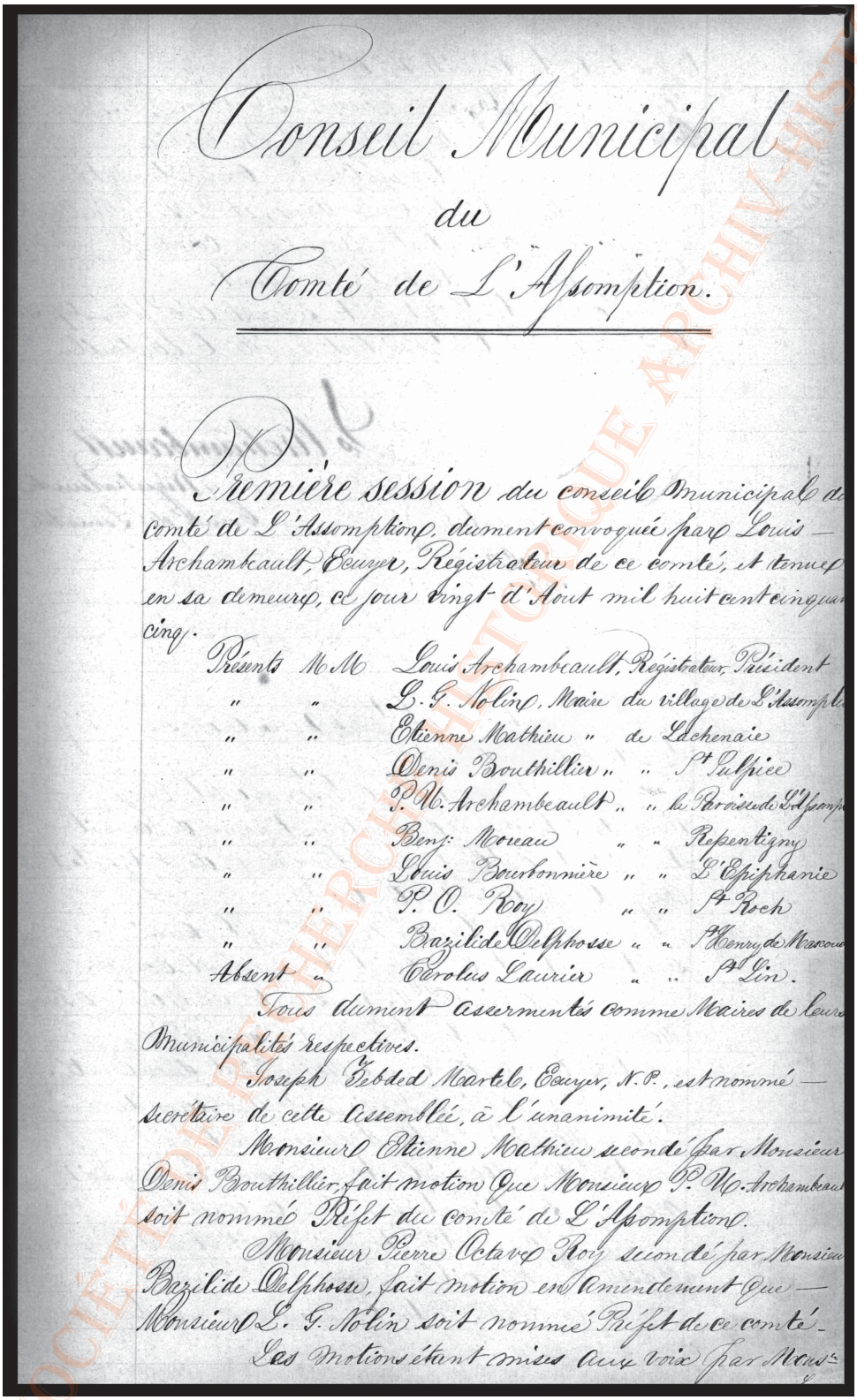

Conseil Municipal

du

Comté de L'Assomption.

Première session du conseil Municipal du comté de L'Assomption, dument convoquée par Louis Archambeault, Ecuyer, Régistrateur de ce comté, et tenue en sa demeure, ce jour vingt d'Août mil huit cent cinquante cinq.

Présents MM Louis Archambeault, Régistateur, Président
" " L. G. Nolin, Maire du village de L'Assomption
" " Etienne Mathieu " de Lachenaie
" " Denis Bouthillier " " St Sulpice
" " P. U. Archambeault " " la Paroisse de L'Assomption
" " Benj. Moreau " " Repentigny
" " Louis Bourbonnière " " L'Epiphanie
" " P. O. Roy " " St Roch
" " Bazile Delphosse " " St Henry de Mascouche
Absent " Carolus Laurier " " St Lin.

Tous dument assermentés comme Maires de leurs Municipalités respectives.

Joseph Bebed Martel, Ecuyer, N. P., est nommé secrétaire de cette Assemblée, à l'unanimité.

Monsieur Etienne Mathieu secondé par Monsieur Denis Bouthillier fait motion que Monsieur P. U. Archambeault soit nommé Préfet du comté de L'Assomption.

Monsieur Pierre Octave Roy secondé par Monsieur Bazile Delphosse, fait motion en amendement que Monsieur L. G. Nolin soit nommé Préfet de ce comté.

Les motions étant mises aux voix par Mons.

Procè-verbal de la première assemblée du Conseil municipal du comté de l'Assomption, le 20 août 1855

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 13

Marché entre Arthur Perreault et Artistide Landreville
25 juin 1925 – Joseph-Eudore Beauchamp, notaire

Devant nous, Joseph Eudore Beauchamp, notaire public pour la paroisse de Québec, résidant dans le district de Joliette, dans la ville de L'Assomption, soussigné.

On comparu : Monsieur **Arthur Perrault**, cultivateur résidant dans la paroisse de Saint-Sulpice et Monsieur **Aristide Landreville**, cultivateur de la dite paroisse de Saint-Sulpice.

lesquels nous ont dit et déclaré ce qui suit savoir :

Que le dit Arthur Perreault est propriétaire d'une terre située dans la dite paroisse de Saint-Sulpice connue et désignée dans les plans et livres de renvois officiels de la dite paroisse de Saint-Sulpice sous le numéro **CENT TRENTE NEUF (139)** et comme faisant partie du lot numéro **CENT QUARANTE (140)** contenant deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant par devant au fleuve St-Laurent, par derrière aux terres de L'Assomption, d'un côté au résidu du dit lot n° 140, de l'autre côté au dit Aristide Landreville avec maison et autres dépendances dessus construites.

Que le dit Aristide Landreville est propriétaire d'une terre située dans la paroisse de Saint-Sulpice connue et désignée dans les dits plans et livres de renvois officiels sous le numéro **CENT TRENTE HUIT (138)** bornée la dite terre en front par le fleuve St-Laurent, en arrière par les terres de la paroisse de L'Assomption, d'un côté par le dit Arthur Perreault, de l'autre côté par Auguste L'Archevêque, avec maison et autres dépendances dessus construites.

Que **sur la terre ci-dessus décrite appartenant au dit Arthur Perreault se trouve un moulin à vent**, **servant à approvisionner d'eau** le dit Arthur Perreault avec un réservoir à eau dans les dépendances du dit Arthur Perreault et une conduite d'eau en fer servant à relier le dit moulin à vent avec le dit réservoir, et une conduite d'eau aussi en fer, qui part du fleuve St-Laurent et qui se prolonge jusqu'au moulin à vent.

Par les présentes, le dit Arthur Perreault et le dit Aristide Landreville sont convenus et conviennent de ce qui suit, savoir :

Qu'en considération de la somme de **DEUX CENT VINGT CINQ** piastres que le dit Aristide Landreville s'oblige et s'engage de payer au dit Arthur Perreault, le premier novembre prochain mil neuf cent vingt cinq, sans intérêt jusqu'à cette date, **le dit Aristide Landreville devient par les présentes propriétaire de la moitié indivise du dit moulin à vent du dit réservoir et des dites conduites d'eau** qui partent du fleuve St-Laurent et qui se prolongent jusqu'au dit moulin à vent, et qui partent du dit moulin et qui se prolongent jusqu'au dit réservoir, le dit Arthur Perreault cédant à cette fin au dit Aristide Landreville une moitié indivise du dit moulin à vent, du dit réservoir de des dites conduites d'eau à partir du fleuve St-Laurent jusqu'au dit moulin à vent et s'étendent de là jusqu'au dit réservoir.
En conséquence, les dits Arthur Perreault et Aristide Landreville et leurs successeurs et ayant cause, **pour s'approvisionner d'eau se serviront en commun du dit moulin à vent, du dit réservoir, des dites conduites d'eau**, à partir du fleuve St-Laurent jusqu'au dit moulin à vent et qui se prolongent encore de là

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

jusqu'au dit réservoir, dans les dites dépendances du dit Arthur Perreault et le dit moulin à vent, le dit réservoir et les dites conduites d'eau qui partent du fleuve St-Laurent et se prolongent jusqu'au dit moulin à vent et qui se prolongent encore de là jusqu'au dit réservoir seront entretenus, renouvelés et reconstruits au besoin, à frais commun par le dit Arthur Perreault et le dit Aristide Landreville et en tout temps, l'un d'eux aura droit de requérir l'autre pour les dit travaux et le dit Aristide Landreville aura droit pour sa part des dits travaux d'aller sur la dite terre du dit Arthur Perreault sans causer de dommages.

Par les mêmes présentes, le dit **Aristide Landreville aura droit de creuser ou de faire creuser sur la dite terre du dit Arthur Perreault à partir du dit moulin aller jusqu'à la ligne divisant les dites deux terres, un canal dans lequel seront les dites conduites d'eau ou tuyaux qui serviront à approvisionner d'eau le dit Aristide Landreville**, lequel canal et lesquels tuyaux seront en tout temps entretenus, refaits et renouvelés au besoin par le dit Aristide Landreville seul pour ces fins.

Le dit Aristide Landreville aura droit d'aller et de passer sur la dite terre du dit Arthur Perreault sans dommage, étant bien compris et entendu que le dit Aristide Landeville sera tenu seul et à ses frais de faire, entretenir, refaire et renouveler au besoin les conduites d'eau ou tuyaux et le canal a partir de dites bâtisses érigées sur la terre ci-dessus en second lieu à aller jusqu'au dit moulin à vent.

Il est compris et entendu que les conduites d'eau ou tuyaux qui partent du dit réservoir et qui sont conduites dans les dépendances érigées sur la terre ci-dessus décrite du dit Arthur Perreault ainsi que le canal qui part du dit moulin à vent et qui va atteindre la dite maison du dit Arthur Perreault Dans lequel canal sont les conduites d'eau, seront entretenus, refaits et renouvelés au besoin par le dit Arthur Perreault seul, mais **le puits qui se trouve au dessous du dit moulin à vent et tous les accessoires du dit moulin à vent seront faits, renouvelés, refaits et entretenus au besoin à frais communs par le dit Arthur Perreault et le dit Aristide Landreville.**

Il est compris et entendu entre les parties, qu'aussi longtemps que le dit moulin à vent sera exploité, les mêmes charges seront imposées aux successeurs et ayant cause des dits Arthur Perreault et Aristide Landreville, et les présentes lieront les successeurs et ayant cause de ces derniers.

À tout ce que dessus, les comparants se sont soumis et obligés.

Dont acte Fait et passé en ville de L'Assomption, en l'étude du notaire soussigné, l'an mil neuf cent vingt cinq, le vingt cinq juin, sous le numéro dix huit cent quarante six

Et ont signé les comparants, signé avec nous, notaire, lecture faite.

Signé : **ARTHUR PERREAULT**
ARISTIDE LANDREVILLE
J.-E. BEAUCHAMP, notaire
Signé : **J.-E. BLEAU**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 14

Recensement de 1941 pour rôle d'évaluation

Cadastre	Arpents	Noms
1	5.5	Lacombe Gustave
2	40	Mme Degranpré David
2a	15	Peltier Lionel
3	95	Peltier Ephrem
4-5	149	Succession Peltier-Romuald et Emma Plante
6	135	Létourneau Roméo et Alice Daoust
8	5	Létourneau Roméo
7-9-11-14	116	Hétu Joseph-Pierre et Alma Mousseau
13	100	Lescault Armand et Florentine Perreault
15	152	Hétu Philippe et M. Victoire Crépeau
		Leblanc Gilles
P.6		Houle Jean-Paul
12	23	Peltier Roméo
10	12	Plouffe Etienne
P.16	10	Perreault Gustave
P.17	21	Hétu Achille
17-19-25-26	269	Hétu Albert et Antoinette Marsolais
21	28	Cormier Urgel
P.17-19-25-27		Choquette Armand et Maria Bélanger
23-25-27	130	Giard Joseph
P.23-25-27		Chaussé Albert et Claire Giard
P.23-25-27		Degranpré Azellus et Cécille Giard
P.23-25-27		Hétu Edgar et Claire Blais
P.27	11	Rivest Alexandre
26-28-30-31	92	Giard Clément et Corona Lafortune
32	57	Hétu Pierre et Blanche Landreville
P.26-28-30-31		Lafortune Edmond
33-34	126	Hétu Achille et Léda Amyot
35-36-37	150	Forest Arthur et Florence Rivest
38-39	120	Degranpré Mme David
P.38-39		Peltier Ovila et Odila Brouillette
P.39		Gouin Me Paul et Gabrielle Garneau
P.40		Forest Joachin, Prêtre
P.40		Laporte Dr. René et Juliette Leduc
P.40		Champagne Dr. Donat et Annette Denis
P.40		Gelly Evans et Isabelle Rhéaume
P.40		Labelle Samuel et Carmélice Lavallée
40		Degranpré Mme David
P.41-42		Deschenes Edmond et Irène Giguère
P.40		Rochette Maurice
P.40		Gelly Maurice et Louisette Gelly
P.41-42		Marsan E. et Bella Chicoine
P.41-42		Forest Dr. Denis et Bella Lemieux
P.41-42		Gervais Edmond
		École nº 1
P.41-42	1	Langlois
42-43-45-65	120	Blais S.
		(Ledonia Blais, père, et Florida Bourassa, mère)

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Cadastre	Arpents	Noms
44	¼	Lacombe Albert
44		Forest Médéric
46		Chaussé Napoléon et Laura Forest
49-50-61-62-80-82		Peltier Joseph et Yvonne Dansereau
49-50		Forest Alphonse et Lucienne Peltier
48-75	100	Degranpré Lucien et Antoinette Desrosiers
24-35-39-52-P.52-57-61-86-95		Murdock John
49-50-61-62-P.80-82		Hétu Jeanne et René
49-50-61-62-P.80-82		David Roméo et Hélène Harnois
P.52		Chaussé Albert et Antonio (M. Jeanne Forest)
P.52		Laporte Louis, prêtre
P.52		Moreau M.-Rose
56-60-87	130	Marsolais Joseph et Elmire Robillard
34-35-39-52-57-85-86		Laliberté Armand et Victorine Bonin
58-59		Plouffe Éloi et Anna Hétu
90	82	Lapointe Évariste et Poméla Peltier
67		Plouffe Éloi
68		Deschênes Edmond
P.68	10	Peltier Delphis
P.69	16	Degranpré Lucien
69	26	Archambault Raymond
P.72	2	Forest Alphonse et Arthur
P.72	½	Degranpré Mme David
70	47	Peltier Eugène
74-75	90	Hervieux Arsène
63-83-84	100	Rivest Aldina
71-72-76	121	Deschenes Edmond
83-84		Peltier Joseph
P.68	9	Rivest Baptiste
P.68	9	Chaussé Louis
88	34	Plouffe Éloi
91	85	Rivest Aldina – Hamel Émile
92-94-95	85	Picard Joseph et Ida Giguère
93	78	Chaussé Louis et Germaine Rivest
96	85	Archambault Jean-Paul et Aurore Peltier
P.93		Chaussé Joseph
91		Marie-Louise Rivest
P.96		Lalande Paul et Gertrude Corbeil
P.94	15	Plouffe Éloi
97	150	Beaudoin Joseph
P.97	¾	Vaillancourt Albert et Blanche Labadie
P.97	¾	Giard Benjamin
P.98	1 ½	Peltier Delphis
P.98	¾	Hétu Philippe
P.98		Plouffe Zénon et Marie-Ange Beaudoin
P.97		Giard-L'Archevêque Antonio et Gabrielle Giard
98	77	Peltier Eugène
P.98		Peltier Antonio et Rosianne Chaussé
P.98	1/3	Giguère Olivine (Mme Napoléon Auclair)
P.98	½	St-Pierre Georges et Albertine Vincent
99		La Fabrique
P.99		Royal Henri
100	75	Plouffe Conrad et Lucienne Plouffe
102	½	Robitaille Arthur et Alexina Archambault
P.100		Lapointe Antonio et M-Rose Peltier
101-103-104	147	Plouffe Joseph et Ida Chartrand
105		La Fabrique (Adélard Boucher, prêtre-curé)

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Cadastre	Arpents	Noms
P.105		Plouffe Françoise
P.105		École nº 3
115	1/3	Giard Joseph et Virginie Lafortune
P.115		Giard Paul et Gilberte Perreault
103-110-114	1	Lacombe Médéric
P.116-117		Payette Louis
P.116		Payette Louis et Amanda Peltier
P.116-117		Payette Laura
P.116		Payette Roméo et Juliette Bleau
116		Chicoine madame A. (S. Payette)
P.116		Chicoine Paul
P.116		Coderre Azéline
116		Muir Mme A.
118	2/3	Gauthier Lucien et Thérèse Préfontaine
P.118		Martel Camille et M-Rose Royal
120		Prud'homme Azarie
121		Rivest Aristide
109	123	Prud'homme Aimé et Jeanne Marsolais
122		Chicoine Ernest et Anna Payette
P.109		Chicoine-Prud'homme Louisia
P.123	1/3	Nantais Mme Albert (Mathilde Amyot)
P.123		Landreville Charles
P.123		Landreville Cécile
123	126	Landreville Gérard et Béatrice Thouin
124		Robitaille Mme Hormidas (Atala Lacombe)
P.125		Mc Call Frontenac
125	85	Forest Ferdinand et Augustine Champagne
P.125		Roy Philippe et Laurianne Gauthier
P.125-126	1 2/3	Lacombe Médéric et Arthémise Robillard
P.125	21 ½	Hervieux Omer
96	2/3	Tremblay Arthur
134	13 ½	Martel Arthur
P.129	13 ½	Peltier Roméo
P.127		Dupuis Philippe
P.97		Martel Arthur
127	9	Robitaille Denis (1935-Mme Clément Robitaille)
P.129	¾	Peltier Edgar, M-Louise, Rose Anna (1935-Napoléon Peltier)
129	79	Peltier Roméo et Maria Robillard
P.129		Trépanier Rodolphe
P.130-131-132	5	Lacombe Ernest
132	85	Plouffe Étienne et Bernadette Mousseau
P.133-135	174	Parent Ludger
P.133-135		Perreault Jacques et Amabélis Contant
133-135	85	Perreault Gustave et Jeanne Dulude
P.133-135		Perreault Joseph et Cézarine Rivest
135-136	86	Cormier Ambroise et Lucienne Payette
P.135-136		Payette Joseph
P.130-131-132		Rivest Noé et Blanche Peltier
P.130-131-132		Baron Ernest et Marie-Jeanne Rivest
132		Plouffe Cyrille et Gaspard Plouffe
P.137	1/3	Brouillette madame Louis (Léa Paré)
137	100	Landreville Maurice et Clément (Eva Goyette)
P.137		Brouillette Lucien et Thérèse Chartrand
P.137		Perreault Rose et Evelina
138	80	Landreville Aristide et Maria Giguère
139	100	Hervieux Ludger (1935-Arthur Perreault)
P.139		Perreault Omer et Jeanne Lamontagne

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Cadastre	Arpents	Noms
140	100	L'Archevêque Clovis et Lydia Champagne
141	80	Nantais Joseph (1935-Joseph Lamoureux)
P.141		Pauzé Aimé
142	90	Rainville J-H
P.142		L'Archevêque Auguste et Florina Lachapelle
P.142		L'Archevêque Paul
P.142		L'Archevêque Joseph
P.142	½	Payette Arthur et Isola Chevalier
P.143-144	80	Masse Lucien et Lucille Deslonchamps (1935-Hormidas Dupuis)
146-147-148	137	Rainville J-H (1935-Ch-E Thouin)
P.148	2 ½	Cormier Joseph
P.146-147-148		Racette P.-Émile et Yvonne Mireault
P.146-147-148		Landry Noel
P.149-149	117 ½	Cormier Ovide et Eva Rivest
P.149	2 ½	Lemieux André (manoir St-Sulpice) (1935-Héritiers d'Hormidas Dupuis)
P.150		Nantais Rhéaume (1935-Georges Chaussé)
P.149		Hétu-Cormier Noélie (Noémie)
P.149		Cormier Maria
P.150		Chicoine Philippe et Elisabeth Langevin
P.150		Marsolais Louis-Gilles et Estelle Payette
P.150		Raymond Rosaire et Corinne Provencher
P.150		Plouffe Bruno
153	2 ½	Guindon A.R. (1935-Louis Larue)
P.154	2 2/3	Bluteau Adélard (1935- Charles Emard)
152	83	Bousquet Joseph et Simone Marsolais (1935- Mme Xiste Bousquet)
155-156	103	Contant Mme Edouard (Alida Rivest)
P.155-156		Courtois Albert et Cécile St-Jean
157-158	83	Cormier Urgel et Albina L'Archevêque
159	83	L'Archevêque Omer et Alma Lareau
160-161	105	Rivest J-Edouard et Bernadette Paré
159		L'Archevêque P-Émile
162-163	84	Contant Joseph
P.163	20	Brouillette Jean
164-165	75	Cormier Médard et Honoria Rivest
162-163		Marsolais Gaspard et M-Marguerite Sylvestre
P.164-165		Lachapelle Wilfrid et Marie-Joseph Rivest
P.164-165		Lachapelle Léon
166	1	Champagne Émile et Cécile Lacombe
167-P.171	74	Rivest Paul et Marie Pauzé
168-P.171	73	Bousquet Joseph
168-P.171		Bousquet Lucien
		École N° 2
170	78	Rivest Gérard et Blanche L'Archevêque (1935-Charles Rivest)
167-P.171		Rivest Yvonne
168-P.171		Bousquet-Lafortune Exilda
172-174	78	Rivest Tancrède et Rosa Martel
173	90	Rivest Clément et Cécile Forest
175-176-177	91 ½	Rivest Alexandre et Gilberte L'Archevêque
P.175-176-177		Rivest Zorilla et Alexina Foucher
P.178	88	Rivest Joseph et Berthe L'Archevêque
178		Rivest Paul
185	83	Rivest Roméo et Lucienne Hervieux
179-180	86	Nantais Egide et Marie-Anne Bourdelais (1935- Achille Nantais)
181-182-183-184		Paré Hercule et Hermine Peltier
P.181-182-183-184		Paré Georges – Payette Stella – Fortin Octave
186-187	90	Chevalier Tancrède et Rose-Alma Nantais
190	67	Tremblay Arthur

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Cadastre	Arpents	Noms
P.190		Raymond Alfred – Noël Joseph
P.191		Gaudreau Delphis
189-190	69	Chevalier Édouard et Flavia Bourdelais
191	86	Rivest Siméon et Isola L'Archevêque
190		Tremblay Edmond et Jeanne Mailloux
P.192	25	L'Archevêque Doriva et Antoinette Rivest (1935- Armand Bousquet)
P.192-193		Lareau Édouard
P.192-193	41	Lareau Arthur et Gertrude Degranpré
P.192-193		Moisan Hormidas
P.191		Tremblay Alma et Cousineau Lucienne
P.192		Beaudoin Toussaint
P.149 (Montée Saint-Sulpice)		Alemy Antonio madame
P.192		Lareau Émilien

Île Bouchard

194	80	Laporte Vital et Rose St-Pierre
195-197	94	Langevin Joseph et Rollande L'Archevêque
196	59	Laporte Yvon et Angeline Charland
196		Laporte Léo et Yvonne Lorange
199	57	Gauthier Paul
198-202-203		Gauthier P.-A. et Élisabeth Giguère
		École
200-201		Bissonnette Léopold et Cécile Prévost
200-201	122	Brouillette Charles
P.204	40	Mailloux Armand et M-Louise Payette
204		Révérend Louis Laporte, prêtre
206-207	140	Gauthier Georges et Pauline Choquette
208-209	72	Perreault J-Hector et Jeanne Rivest
210	118	Payette Lucien et Ida Nantais
212	250	Payette Ovila et Laurette Rivest
213-219	80	Chicoine Wilfrid et Alice Charron
128-266	148	Chicoine Georges et Claire Dupuis
215	61	Chicoine Albina et Donat Chicoine
216	100	Giguère Lucien et Cécile Deschamps
217-225-226-227	168	Giguère Joseph et M.-Rose Chevalier
P.217-227	100	Caisse Gérard et Annette Giguère
229-233	55	Degranpré Lucien
235-240	45	Lescault Armand
263-265	118	Bouthillette Clovis
P.229-233	6	Bouthillette Clovis
230-245-252-253	101	Chicoine Vital
254-255-256-257	3	St-Pierre Georges
P.248-2	72	Mandeville Arthur
P.239	12	Lacombe Gustave
P.239	12	Peltier Frédéric
P.239		Giguère Joseph
229-233-234-242	269	St-Pierre Georges
236-241	55	Lescault Armand

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 15

Les curés de la paroisse de Saint-Sulpice

Avant sa fondation officielle en 1706, les colons établis sur le territoire possédaient vraisemblablement une petite chapelle et recevaient, à l'occasion, un prêtre pour célébrer la messe dominicale… en l'occurrence le curé de Repentigny qui se trouvait ainsi à desservir Saint-Sulpice.

Officiellement, les écrits signés du premier curé, **Léonard Chaigneau,** dans le registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Sulpice indiquent que la « première pierre » de l'église a été déposée le 29 septembre 1706 avec les cérémonies accoutumées et l'église a été bénite le 21 novembre 1706 ainsi que le tabernacle… le tout en vertu de la permission accordée au curé Chaigneau par M. de Belmont, vicaire général de Mgr l'évêque.

Les curés subséquents sont aussi des Sulpiciens jusqu'en 1776 alors que les prêtres séculiers occuperont à l'avenir la cure de Saint-Sulpice :

Liste des curés

1er Léonard Chaigneau[1] - du 29 septembre 1706 au 24 janvier 1708
2e Messire Maurice Courtois[1] - du 4 mars 1708 au 19 avril 1711
3e Messire Jean-Baptiste Breul[1] - du 1er mai 1711 au 23 septembre 1715
4e **Messire Pierre Lesueur**[2] - du 28 octobre 1715 au 13 décembre 1723
5e Messire Benoit Baret - du 25 janvier 1724 au 10 mars 1731
6e Messire Benoit Favre - du 11 mai 1731 au 8 septembre 1739
7e Messire Michel Peigné - du 24 octobre 1739 au 30 octobre 1740
8e Messire Pierre Sartelon - du 2 novembre 1740 au 25 novembre 1752
9e Messire Jean Beauzèle - du 30 novembre 1752 au 27 février 1757
10e Messire Jean Matis - du 1er mars 1757 au 10 octobre 1768
11e Messire Pierre Huet de Lavalinière - du 30 janvier 1769 au 4 octobre 1773
12e **Messire Jean-de-Dieu-François Robert**[3] - du 11 octobre 1773 au 1er octobre 1776
13e Monsieur Charles-François St-Germain - du 6 octobre 1776 au 29 août 1784
14e Monsieur Guillaume De Lorimier - du 25 octobre 1784 au 2 octobre 1785
15e Monsieur Mathieu Perrault - du 14 octobre 1785 au 16 octobre 1786
16e Monsieur Charles-François St-Germain - du 19 octobre 1786 au 22 mars 1793
17e Monsieur Louis Lamotte - du 13 avril 1793 au 23 septembre 1793
18e Monsieur Antoine Desforges - du 7 octobre 1793 au 16 février 1802

---

1 Curé de Repentigny desservant aussi Saint-Sulpice.
2 Premier curé résident.
3 Messire Robert est le dernier prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice qui a desservi la paroisse.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

19e Monsieur Charles St-Germain - du 21 février 1802 au 11 octobre 1802
20e Monsieur Théodore Létang - du 20 novembre 1802 au 29 août 1804
21e Monsieur François Boissonnault - du 21 juillet 1804 au 30 juillet 1806
22e Monsieur Joseph Duval - du 3 août 1806 au 20 octobre 1806
23e Monsieur René-Pierre Joyer - du 1er novembre 1806 au 23 octobre 1815
24e Monsieur René-Olivier Bruneau - du 5 novembre 1815 au 10 septembre 1819
25e Monsieur Pierre Martin - du 8 octobre 1819 au 24 février 1826
26e Monsieur Louis-François-Nicolas Jacques - du 5 avril 1826 au 12 décembre 1835
27e Monsieur Léon Vinet-Souligny - du 16 décembre 1835 au 31 janvier 1837
28e Monsieur Pierre Viau - du 3 février 1837 au 18 septembre 1844
29e Monsieur Joseph Moll - du 3 octobre 1844 au 24 septembre 1855
30e Monsieur Etienne Birs-Desmarteaux - du 3 octobre 1855 au 29 septembre 1878
31e Monsieur Médard Caisse - du 1er octobre 1878 au 29 octobre 1885
32e Monsieur Camille Caisse - du 30 octobre 1885 au 29 septembre 1889
33e Monsieur Jean-François-Régis Arnault - du 3 octobre 1889 au 10 mars 1904
34e Monsieur Cyrille-Stanislas Huet - du 15 mars 1904 au 13 juillet 1908
35e Monsieur Albert Boisseau - du 14 juillet 1908 au 22 octobre 1916
36e Monsieur Clément Berthiaume - du 22 octobre 1916 au 15 août 1926
37e Monsieur Euclide Dulude - du 15 septembre 1926 au 18 juillet 1931
38e Monsieur Adélard Boucher - du 8 septembre 1931 au 27 mai 1957
39e Monsieur Rosario Vaillancourt - du 10 juin 1957 au 8 mai 1963
40e Monsieur Émery Laporte - du 8 mai 1963 à septembre 1967
41e Monsieur Gérard Théoret - du 21 octobre 1967 à décembre 1981
42e Monsieur Michel Laurin - de janvier 1982 à février 1987
43e Père Jean Tétreault - du 4 septembre 1987 au 4 septembre 1998
44e Monsieur Jean-Guy Gauthier - du 31 août 1998 au 18 septembre 1999
45e Monsieur Jean-Pierre Soucy - du 19 septembre1999 au 31 août 2004, dernier curé résident

Depuis septembre 2004, Saint-Sulpice est desservi par les abbés **Alain Major** et **Normand Lupien,** de L'Assomption.

La vie de chacun de nos 45 curés de Saint-Sulpice mériterait sans aucun doute a être connue mais, sauf pour les plus récents, leur personnalité ne nous est connue qu'à travers leurs faits et gestes en cours de mandat. Il faut garder à l'esprit cependant toute l'ardeur pastorale et le grand mérite des premiers curés itinérants[4] marchant en raquettes et se déplaçant en canot pour rejoindre les colons sulpiciens afin de célébrer une messe avec eux ou bénir les malades et les mourants. Car il n'y eut pas de curé résident à Saint-Sulpice avant 1715 et il n'y eut pas de route officielle avant 1737. Pour le bénéfice de la petite histoire, nous avons présenté dans un autre chapitre le portrait connu de deux de ces curés.

[4] Voici un texte tiré de l'histoire des curés et missionnaires sulpiciens en Nouvelle-France : « les missionnaires ont des bonds d'âmes superbes, ils ont besoin des courses aventureuses et des vastes horizons… le froid, la neige, le fleuve et les cours d'eau glacés, la solitude, les longues courses à travers les forêts, les embuscades, les tortures, les fatigues, les veilles, la cruauté ou la grossièreté des mœurs… rien ne les arrête ! »

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARGIV-HISTO

Curés de Saint-Sulpice de 1826 à aujourd'hui

Il serait intéressant d'avoir pu rassembler la photo de tous les curés de Saint-Sulpice depuis 1706, mais devant cette impossibilité de la technologie, nous pouvons néanmoins « mettre un visage » sur la plupart de nos curés au XIXe et au XXe siècle.

Louis-François-Nicolas Jacques s.v.g. (1826-1835)

C.-H.-L.-Léon Vinet-Souligny (1835-1837)

Pierre Viau v.g. (1837-1844)

Joseph Moll (1844-1855)

Étienne Birs-Desmarteaux (1855-1878)

Médard Caisse (1878-1885)

Camille Caisse (1885-1889)

Jean-François-Régis Arnault (1889-1904)

Cyrille-Stanislas Huet (1904-1908)

J.-L.-Albert Boisseau (1908-1916)

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Clément Berthiaume
(1916-1926)

Euclide Dulude
(1926-1931)

Adélard Boucher
(1931-1957)

Rosaire Vaillancourt
(1957-1963)

Émery Laporte
(1963-1967)

Gérard Théorêt
(1967-1981)

Michel Laurin
curé de 1982 à 1987

Jean Tétreault
curé de 1987 à 1998

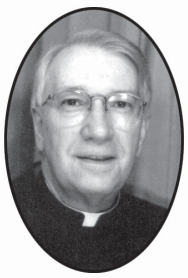

Jean-Guy Gauthier
curé de 1998 à 1999

Jean-Pierre Soucy
curé de 1999 à 2004

Alain Major
prêtre collaborateur depuis 2004

Normand Lupien
curé depuis 2004

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE PAMPHISTO

Annexe 16

Liste des prêtres séculiers et réguliers, des frères et des religieuses de la paroisse de Saint-Sulpice au XIXe et au XXe siècle

Si Saint-Sulpice a connu l'honneur d'avoir, parmi ses curés, un enfant originaire de l'île Bouchard (Émery Laporte, 1909-1993), notre paroisse a aussi fourni beaucoup de prêtres, de frères et de religieuses pendant le XIXe et le XXe siècle.

Prêtres séculiers

Abbé **Henri Morin**, né le 24 août 1825 et fils de Pierre Morin et de Cléotilde Bourdon
Abbé **Nazaire Piché**, né le 27 juillet 1831 et fils de Benjamin Piché et de Lucille Rivet
Abbé **Clément Robillard**, né le 6 novembre 1862 et fils de Laurent Robillard
Abbé **Joseph Robillard**, né le 9 août 1861 et fils de François Robillard
Abbé **Siméon Robillard**, né le 3 septembre 1841 et fils de François Robillard et de Rosalie Sylvestre
Abbé **J. Avila Perreault**, né le 28 octobre 1873 et fils de Cuthbert Perreault et de Philomène Brouillet
Abbé **Louis Laporte**, né le 27 mars 1865 et fils d'Onésime Laporte
Abbé **Émery Laporte**, né le 22 août 1909 et fils d'Aldéric Laporte et de Marie-Louise Bussières
Abbé **Louis-Philippe Laporte**, né le 8 février 1911 et fils d'Aldéric Laporte et de Marie-Louise Bussières
Abbé **Jean-Paul Laporte**, né en 1914 et fils d'Aldéric Laporte et de Marie-Louise Bussières
Abbé **Gérard Laporte**, né en 1909 et fils de Nazaire Laporte
Abbé **Conrad Provost**, né en 1895 et fils de Louis Provost
Abbé **Siméon Peltier**, né le 17 avril 1888 et fils de Napoléon Peltier et d'Herminie Robillard
Abbé **Hector Peltier**, né le 1er mai 1899 et fils de Napoléon Peltier et d'Herminie Robillard
Abbé **Edgar Peltier**, né le 26 novembre 1901 et fils de Napoléon Peltier et d'Herminie Robillard
Abbé **Joseph Coderre**, né en 1907 et fils d'Achille Coderre
Abbé **Ambroise Hétu**, né le 29 juillet 1923 et fils d'Albert Hétu et d'Antoinette Lemire

Prêtres réguliers

Père **Albert Lacombe**, o.m.i., né le 28 février 1827 et fils d'Albert Lacombe et d'Agathe Duhamel
Père **Honorius Rivest**, o.m.i., né le 8 novembre 1877 et fils de Charles Rivest et de Lucie Rivest
Père **Siméon Perreault**, o.m.i., né le 19 septembre 1867 et fils de Pierre Perrreault et de M.-Louise Charland
Père **Camille Perreault**, o.m.i., né le 26 avril 1881 et fils de Pierre Perreault
Père **Pierre Hétu**, o.m.i., né le 12 janvier 1879 et fils d'Ambroise Hétu et d'Exilda Rivest
Père **Joseph-Édouard Perreault**, o.m.i., né le 21 décembre 1907 et fils de Joseph Perreault
Père **Guy Marsolais**, o.m.i., né en 1927 et fils de Gaspard Marsolais
Père **Isaïe Perreault**, o.c.r., né le 31 janvier 1869 et fils de Pierre Perreault et de Marie-Louise Charland
Père **Robert Hétu**, p.m.e., né le 6 juin 1909 et fils de Joseph-Pierre Hétu et d'Alma Mousseau

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Frères

Frère **Philibert Rivest**, f.e.c., fils de Zorilla Rivest
Frère **Réal St-Pierre**, c.s.v., fils de Georges St-Pierre
Frère **Gérald Hétu**, c.s.v., fils d'Euclide Hétu

Religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie

Odile Morin, Sœur Marie Candide, fille de Charles Morin
Angélina Laporte, Sœur Jean Gualbert, fille de Louis O. Laporte
Herminie Laporte, Sœur Élisabeth de Marie, fille de Louis O. Laporte
Delvine Lescault, Sœur Marie Théodine, fille de Bruno Lescault
Fabiola Laporte, Sœur Marie Céline, fille de Louis O. Laporte
Octavie Laporte, Sœur Marie Roseline, fille de Louis O. Laporte
Marie-Louise Pelletier, Sœur Marie Léon de Lisbonne, fille de Léon Pelletier
Armandine Chaussé, Sœur Marie de Cana, fille de Louis Chaussé
Élisabeth Cormier, Sœur Marie Gertrude de Jésus, fille d'Amédée Cormier
Marie Lescault, Sœur Marie Louise de Marillac, fille d'Emery Lescault
Irène Cormier, Sœur Marie Jean l'Aumônier, fille d'Amédée Cormier
Delvina Lescault, Sœur Marie Emery, fille d'Emery Lescault
Rose-A. Prud'homme, Sœur Marie Rose Agnès, fille de David Prud'homme
Alma Cormier, Sœur Marie Gertrude de Jésus, fille d'Amédée Cormier
Rose de Lima Rivest, Sœur Marie Rose Angeline, fille d'Onésime Rivest
Diane Prud'homme, Sœur Marie de la Passion, fille de David Prud'homme
Rosaline Laporte, Sœur Marie Céline, fille de Nazaire Laporte
Alma Magnan, Sœur Anna de Jésus, fille de Joseph Magnan
Élisabeth Perreault, Sœur Marie Gérard Joseph, fille de Joseph Perreault
Philomène Laporte, Sœur Marie Louise, fille d'Aldéric Laporte
Maria Cormier, Sœur Gertrude de Jésus, fille d'Amédée Cormier
Sœur **Louis Aldéric**, fille d'Aldéric Laporte
Sœur **Marie de Sion**, fille de François Perreault

Sœurs de la Congrégation Notre-Dame (C.N.D.)

Sœur **Ste-Angéline de Jésus**, fille de Léon Provost
Sœur **Ste-Marguerite de Jésus**, fille d'Hilaire Provost
Sœur **Ste-Marie Albert**, fille d'Hilaire Provost
Sœur **Ste-Zénobie**, fille d'Hilaire Provost
Sœur **Ste-Marie Albéric** (**Aurélie Hétu**), fille de Joseph A. Hétu
Sœur **Ste-Jeanne de Reims** (**Eveline Hétu**), fille de Joseph A. Hétu
Sœur **St-Philippe de Rome** (**Annette Hétu**), fille de Joseph A. Hétu
Sœur **St-Albert de Sienne** (**Ernestine Hétu**), fille d'Awildas Hétu
Sœur **Angéla**, fille d'Achille Coderre dit Émery

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Autres religieuses de la paroisse de différentes communautés

Sœur **Rivest**, Sœur Hôtel Dieu, fille de Charles Rivest
Sœur **Marie de l'Eucharistie**, s.h.d., fille de Joseph Rivest
Sœur **Marie-Anne Rivest**, o.m.m.i., fille de Joseph Rivest
Sœur **St-Barnabé**, s.b.p., fille de Pierre Perreault
Sœur **Ste-Marie de St-Sulpice**, s.b.p., fille de Pierre Perreault
Sœur **Marie Aloysius**, s.s.a., fille de Xavier Plouffe
Sœur **Marie de la Paix**, s.s.a., fille d'Achille Hétu
Sœur **Marie du Divin Coeur**, S. du Rosaire, fille d'Hermas Perreault
Sœur **St-Robert**, s.m.i. (**Marguerite**), fille de Joseph-Pierre Hétu
Sœur **Anne Marie de Javouhey**, s.m.r., fille de Léonidas Blais
Sœur **Véronique**, S. de la Providence, fille de Siméon Marsolais
Sœur **Robitaille**, S. des Pauvres, fille de J.A. Robitaille
Sœur **Albert Le Grand**, S. de la Providence, fille d'Ambroise Hétu
Sœur **Marie des Oliviers**, r.p.s., fille d'Ambroise Hétu
Sœur **Albert Le Grand**, Recluse m.j.m. (**Albertine**), fille d'Albert Hétu
Sœur **Jeannine Chaussé**, o.m.m.i., fille de Louis Chaussé

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Annexe 17

La légende de Saint-Sulpice : « Le fantôme de l'avare »

En étant bien conscient que **la légende est un conte** où l'action merveilleuse se situe avec exactitude dans un lieu précis et dont les personnages sont bien définis, il existe une légende sur Saint-Sulpice racontée par Honoré Beaugrand dans son livre *La chasse-galerie*[1].

Tout comme d'autres légendes lanaudoises, **la légende de Saint-Sulpice contient une manifestation du merveilleux** (revenant-fantôme), du merveilleux conventionnel (Jour de l'An), un rôle moralisateur (les péchés graves doivent être expié comme celui de manquer au devoir de l'hospitalité par avarice).

Il est aussi nécessaire de tenir compte du contexte du XIXe siècle où la vie et les loisirs faisaient appel aux conteurs. **Dernière précision**, les faits légendaires se seraient déroulés vers 1788 et concerneraient un revenant de Saint-Sulpice (Jean-Pierre Beaudry) qui serait décédé vers 1738. Malheureusement, on ne peut retracer aucune personne décédée portant ce nom à l'époque où l'auteur situe l'action :

« Vous connaissez tous, vieillards et jeunes gens, l'histoire que je vais vous raconter. La morale de ce récit, cependant, ne saurait vous être redite trop souvent, et rappelez-vous que derrière la légende, il y a la leçon terrible d'un Dieu vengeur qui ordonne au riche de faire la charité.

C'était **la veille du Jour de l'An de l'an de grâce 1858**.

Il faisait un froid sec et mordant.

La grande route qui longe la rive nord du Saint-Laurent de Montréal à Berthier était couverte d'une épaisse couche de neige, tombée avant Noël.

Les chemins étaient lisses comme une glace de Venise. Aussi, fallait-il voir comment les fils des fermiers à l'aise des paroisses du fleuve se plaisaient à *pousser* leurs chevaux fringants, qui passaient comme le vent au son joyeux des clochettes de leurs harnais argentés.

Je me trouvais en veillée chez le père **Joseph Hervieux**, que vous connaissez tous. Vous savez aussi que sa maison, qui est bâtie en pierre, est située à mi-chemin entre les églises de Lavaltrie et de Lanoraie. Il y avait fête ce soir-là chez le père Hervieux. Après avoir copieusement soupé, tous les membres de la famille s'étaient rassemblés dans la grande salle de réception.

[1] Beaugrand, Honoré, *La Chasse-Galerie*, Montréal, Fides, 1979, pages 83 à 92.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Il est d'usage que chaque famille canadienne donne un festin au dernier jour de chaque année afin de pouvoir saluer, à minuit, avec toutes les cérémonies voulues, l'arrivée de l'inconnue qui nous apporte à tous une part de joies et de douleurs.

Il était dix heures du soir.

Les bambins, poussés par le sommeil, se laissaient les uns les autres rouler sur les robes de buffle qui avaient été étendues autour de l'immense poêle à fourneau de la cuisine.

Seuls, les parents et les jeunes gens voulaient tenir tête à l'heure avancée, et se souhaiter mutuellement une bonne et heureuse année, avant de se retirer pour la nuit.

Une fillette vive et alerte qui voyait la conversation languir, se leva tout à coup et allant déposer un baiser respectueux sur le front du grand-père de la famille, vieillard presque centenaire, lui dit d'une voix qu'elle savait irrésistible :

Grand-père, redis-nous, je t'en prie, l'**histoire de ta rencontre avec l'esprit de ce pauvre Jean-Pierre Beaudry** – que Dieu ait pitié de son âme – que tu nous racontas l'an dernier, à pareille époque. C'est une histoire bien triste, il est vrai, mais ça nous aidera à passer le temps en attendant minuit.

Oh ! oui ! grand-père, l'histoire du Jour de l'An, répétèrent en choeur les convives qui étaient presque tous les descendants du vieillard.

Mes enfants, répondit d'une voix tremblotante l'aïeul aux cheveux blancs, depuis bien longtemps, je vous répète à la veille de chaque Jour de l'An, cette histoire de ma jeunesse. Je suis bien vieux, et peut-être pour la dernière fois, vais-je vous la redire ici ce soir. Soyez toute attention, et remarquez surtout le châtiment terrible que Dieu réserve à ceux qui, en ce monde, refusent l'hospitalité au voyageur en détresse.

Le vieillard approcha son fauteuil du poêle, et ses enfants ayant fait cercle autour de lui, il s'exprima en ces termes :

Il y a de cela soixante-dix ans aujourd'hui. J'avais vingt ans alors.

Sur l'ordre de mon père, j'étais parti de grand matin pour Montréal, afin d'aller y acheter divers objets pour la famille; entre autres, une magnifique dame-jeanne de Jamaïque, qui nous était absolument nécessaire pour traiter dignement les amis à l'occasion du nouvel an. À trois heures de l'après-midi, j'avais fini mes achats et je me préparais à reprendre la route de Lanoraie. Mon *berlot*[2] était assez bien rempli, et comme je voulais être chez nous avant neuf heures, je fouettai vivement mon cheval qui partit au grand trot. À cinq heures et demie, j'étais à la traverse au bout de l'île, et j'avais jusqu'alors fait bonne route. Mais le ciel s'était

[2] Traîneau relativement court fait d'une caisse montée sur patins pleins et bas, avec sièges amovibles (Gaston Dulong).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

couvert peu à peu et tout faisait présager une forte bordée de neige. Je m'engageai sur la traverse, et avant que j'eusse atteint Repentigny, il neigeait à plein temps. J'ai vu de fortes tempêtes durant ma vie, mais je ne m'en rappelle aucune qui fut aussi terrible que celle-là. Je ne voyais ni ciel ni terre, et à peine pouvais-je suivre le *Chemin du roi* devant moi; les balises n'ayant pas encore été posées, comme l'hiver n'était pas avancé. **Je passai l'église Saint-Sulpice à la brunante**; mais bientôt, une obscurité profonde et une poudrerie qui me fouettait la figure, m'empêchèrent complètement d'avancer. Je n'étais pas bien certain de la localité où je me trouvais, mais je croyais alors être dans les environs de la ferme du père Robillard. Je ne crus pouvoir faire mieux que d'attacher mon cheval à un pieu de la clôture du chemin, et me de diriger à l'aventure à la recherche d'une maison pour y demander l'hospitalité en attendant que la tempête fut apaisée. J'errai pendant quelques minutes et je désespérais de réussir, quand j'aperçus, sur la gauche de la grande route, une masure à demi ensevelie dans la neige et que je ne me rappelais pas avoir encore vue. **Je me dirigeai en me frayant avec peine un passage dans les bancs de neige vers cette maison que je crus tout d'abord abandonnée**. Je me trompais cependant; la porte en était fermée, mais je pus apercevoir par la fenêtre la lueur rougeâtre d'un bon feu de bois franc qui brûlait dans l'âtre. Je frappai et j'entendis aussitôt les pas d'une personne qui s'avançait pour m'ouvrir. Au *Qui est là ?* traditionnel, je répondais en grelottant que j'avais perdu ma route, et j'eus le plaisir immédiat d'entendre mon interlocuteur lever le loquet. Ce dernier n'ouvrit la porte qu'à moitié, pour empêcher autant que possible le froid de pénétrer à l'intérieur, et j'entrai en secouant mes vêtements qui étaient couverts d'une couche épaisse de neige.

Soyez le bienvenu, me dit l'hôte de la masure en me tendant une main qui me parût brûlante et, en m'aidant à me débarrasser de ma ceinture fléchée et de mon capot d'étoffe du pays.

Je lui expliquai en peu de mots la cause de ma visite et, après l'avoir remercié de son accueil bienveillant et avoir accepté un verre d'eau-de-vie qui me réconforta, je pris place sur une chaise boiteuse qu'il m'indiqua de la main au coin du foyer. Il sortit, en me disant qu'il allait sur la route quérir mon cheval et ma voiture pour les mettre sous une remise, à l'abri de la tempête.

Je ne pus m'empêcher de jeter un regard curieux sur l'ameublement original de la pièce où je me trouvais. Dans un coin, un misérable banc-lit, sur lequel était étendue une peau de buffle, devait servir de couche au grand vieillard aux épaules voûtées qui m'avait ouvert la porte. Un ancien fusil, datant probablement de la domination française, était accroché aux soliveaux en bois brut qui soutenaient le toit en chaume de la maison. Plusieurs têtes de chevreuil, d'ours et d'orignaux étaient suspendues comme trophées de chasse aux murailles blanchies à la chaux. Près du foyer, une bûche de chêne solitaire semblait être le seul siège vacant que le maître de céans eut à offrir au voyageur qui, par hasard, frappait à sa porte pour lui demander l'hospitalité.

Je me demandai **quel pouvait être l'individu qui vivait ainsi en sauvage en pleine paroisse de Saint-Sulpice**, sans que j'en eusse jamais entendu parler. Je me torturai en vain la tête, moi qui connaissais tout le monde, depuis Lanoraie jusqu'à Montréal, mais je n'y voyais goutte. Sur ces entrefaites, mon hôte rentra et vint sans dire mot, prendre place vis-à-vis de moi, à l'autre coin de l'âtre.

Grand merci de vos bons soins, lui dis-je, mais voudriez-vous bien m'apprendre à qui je dois une hospitalité aussi franche ? Moi qui connais la paroisse de Saint-Sulpice comme mon *pater*, **j'ignorais jusqu'aujourd'hui**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIG

qu'il y eût une maison située à l'endroit qu'occupe la vôtre, et votre figure m'est inconnue.

En disant ces mots, je le regardai en face et j'observai pour la première fois les rayons étranges que produisaient les yeux de mon hôte; on aurait dit les yeux d'un chat sauvage. Je reculai instinctivement mon siège en arrière, sous le regard pénétrant du vieillard qui me regardait en face, mais qui ne me répondait pas.

Le silence devenait fatigant, et **mon hôte me fixait toujours de ses yeux brillants comme les tisons du foyer**.

Je commençais à avoir peur.

Rassemblant tout mon courage, je lui demandai de nouveau son nom. Cette fois, ma question eut pour effet de lui faire quitter son siège. Il s'approcha de moi à pas lents et, posant sa mais osseuse sur mon épaule tremblante, il me dit d'une voix triste comme le vent qui gémissait dans la cheminée :

Jeune homme, tu n'as pas encore vingt ans, et tu me demandes comment il se fait que tu ne connaisses pas **Jean-Pierre Beaudry, jadis le richard du village**. Je vais te le dire, car ta visite ce soir me sauve des flammes du purgatoire où je brûle depuis cinquante ans, sans avoir jamais pu jusqu'aujourd'hui remplir la pénitence que Dieu m'avait imposée. Je suis celui qui jadis, par un temps comme celui-ci, avait refusé d'ouvrir sa porte à un voyageur épuisé par le froid, la faim et la fatigue.

Mes cheveux se hérissaient, mes genoux s'entrechoquaient, et je tremblais comme la feuille du peuplier pendant les fortes brises du nord. Mais le vieillard, sans faire attention à ma frayeur, continuait toujours d'une voix lente :

Il y a de cela cinquante ans. C'était bien avant que l'Anglais eut foulé le sol de ta paroisse natale. J'étais riche, bien riche, et je demeurais alors dans la maison où je te reçois, ici, ce soir. C'était la veille du Jour de l'An, comme aujourd'hui, et seul près de mon foyer, je jouissais du bien-être d'un abri contre la tempête et d'un bon feu qui me protégerait contre le froid qui faisait craquer les pierres des murs de ma maison. On frappa à ma porte, mais j'hésitais à ouvrir. Je craignais que ce ne fut quelque voleur, qui sachant mes richesses, ne vint pour me piller, et qui sait, peut-être m'assassiner.

Je fis la sourde oreille et après quelques instants, les coups cessèrent. Je m'endormis bientôt, pour ne me réveiller que le lendemain au grand jour, au bruit infernal que faisaient deux jeunes hommes du voisinage qui ébranlaient ma porte à grands coups de pied. Je me levai à la hâte pour aller les châtier dans leur impudence, quand j'aperçus, en ouvrant la porte, le corps inanimé d'un jeune homme qui était mort de froid et de misère sur le seuil de ma maison. **J'avais, par amour de mon or, laissé mourir un homme qui frappait à ma porte**, et j'étais presque un assassin. Je devins fou de douleur et de repentir.

Après avoir fait chanter un service solennel pour le repos de l'âme du malheureux, je divisai ma fortune entre les pauvres des environs, en priant Dieu d'accepter ce sacrifice en expiation du crime que j'avais

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

commis. **Deux ans plus tard**, je fus brûlé vif dans ma maison et je dus aller rendre compte à mon créateur de ma conduite sur cette terre que j'avais quittée d'une manière si tragique. **Je ne fus pas digne du bonheur des élus et je fus condamné à revenir à la veille de chaque nouveau Jour de l'An**, en attendant ici qu'un voyageur vint frapper à ma porte, afin que je pusse lui donner cette hospitalité que j'avais refusée de mon vivant à l'un de mes semblables. Pendant cinquante hivers, je suis venu, par l'ordre de Dieu, passer ici la nuit du dernier jour de chaque année, sans que jamais un voyageur dans la détresse ne vint frapper à ma porte. **Vous êtes enfin venu ce soir, et Dieu m'a pardonné**. Soyez béni d'avoir été la cause de ma délivrance des flammes du purgatoire, et croyez que, quoi qu'il vous arrive ici-bas, je prierai Dieu pour vous là-haut.

Le revenant, car c'en était un, parlait encore quand, succombant aux émotions terribles de frayeur et d'étonnement qui m'agitaient, **je perdis connaissance**…

Je me réveillai dans mon berlot, sur le chemin du roi, vis-à-vis l'église de Lavaltrie.

La tempête s'était apaisée et j'avais sans doute, sous la direction de mon hôte de l'autre monde, repris la route de Lanoraie.

Je tremblais encore de frayeur quand j'arrivai ici à une heure du matin, et que je racontai aux convives assemblés la terrible aventure qui m'était arrivée.

- Mon défunt père - que Dieu ait pitié de son âme - nous fit mettre à genoux, et nous récitâmes le rosaire **en reconnaissance de la protection spéciale dont j'avais été trouvé digne**, pour faire sortir ainsi des souffrances du purgatoire une âme en peine qui attendait depuis si longtemps sa délivrance. Depuis cette époque, jamais nous n'avons manqué, mes enfants, de réciter à chaque anniversaire de ma mémorable aventure, un chapelet en l'honneur de la Vierge Marie pour le repos des âmes des pauvres voyageurs qui sont exposés au froid et à la tempête.

Quelques jours plus tard, en visitant Saint-Sulpice, **j'eus l'occasion de raconter mon histoire au curé de cette paroisse**. J'appris de lui que les registres de son église faisaient en effet mention de la mort tragique d'un nommé Jean-Pierre Beaudry, dont les propriétés étaient alors situées où demeure maintenant le petit Sansregret. Quelques esprits forts ont prétendu que j'avais rêvé sur la route. Mais où avais-je donc appris les faits et les noms qui se rattachaient à l'incendie de la ferme du défunt Beaudry, dont je n'avais jusqu'alors jamais entendu parler ? **M. le curé de Lanoraie**, à qui je confiai l'affaire, ne voulut rien en dire, si ce n'est que le doigt de Dieu était en toute chose et que nous devions bénir son saint nom.

Le maître d'école avait cessé de parler depuis quelques moments, et personne n'avait osé rompre le silence religieux avec lequel on avait écouté le récit de cette étrange histoire. Les jeunes filles émues et craintives se regardaient timidement sans oser faire un mouvement, et les hommes restaient pensifs en réfléchissant à ce qu'il y avait d'extraordinaire et de merveilleux **dans cette apparition surnaturelle du vieil avare, cinquante ans après son trépas**.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

Le père Montépel fit enfin trêve à cette position gênante en offrant à ses hôtes une dernière rasade de bonne eau-de-vie de la Jamaïque, du retour heureux des voyageurs.

On but cependant cette dernière santé avec moins d'entrain que les autres, car l'histoire du maître d'école avait touché la corde sensible dans le coeur du paysan franco-canadien : **la croyance à tout ce qui touche aux histoires surnaturelles et aux revenants**.

Après avoir cordialement salué le maître et la maîtresse de céans et s'être redit mutuellement de sympathiques bonsoirs, garçons et filles reprirent le chemin du logis. Et en parcourant la grande route qui longe la rive du fleuve, les fillettes serraient en tremblotant le bras de leur cavalier, en entrevoyant se balancer dans l'obscurité la tête des vieux peupliers ; et en entendant le bruissement des feuilles, elles pensaient encore malgré les doux propos de leurs nouveaux amoureux, à **la légende du Fantôme de l'avare**. »

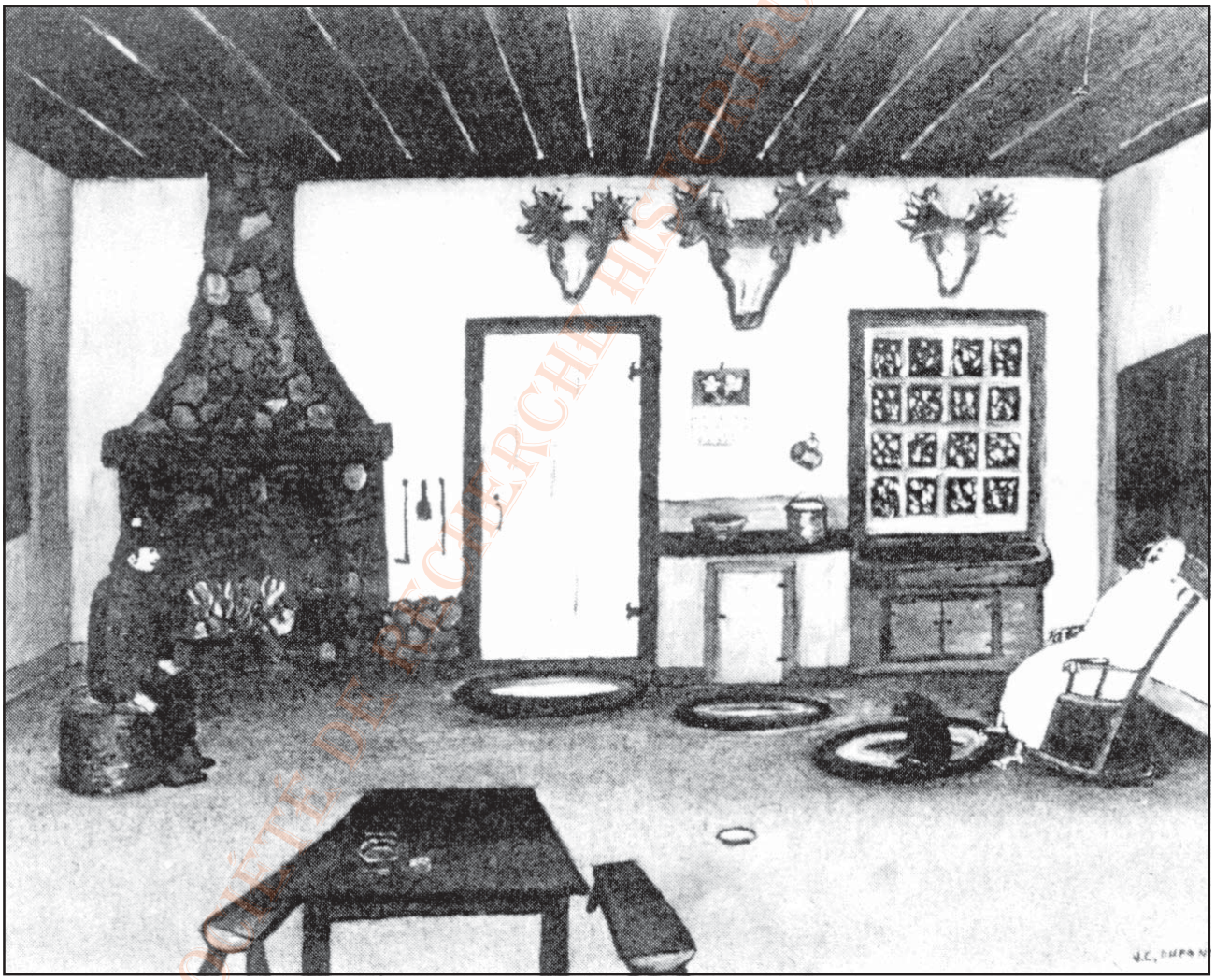

La tempête oblige un voyageur à se réfugier dans la maison d'un fantôme
***Le fantôme de la tempête* - 1984 - huile sur toile : 35,6 x 45,7 cm - collection H. Servant-Séguin, Rigaud**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MÉGANTIC-ARTO

Annexe 18

Rôle d'évaluation 1944-1945
Île Bouchard – île Ronde – île Marie

NOMS	ARPENTS	MUNIC-44 44-45	SCOLAIRE 44-45	SCOLAIRE 43-44
Laporte, Vital	80	2 465 $	2 465 $	2 400 $
Langevin, Cléophas	94	2 310 $	2 600 $	3 100 $
Laporte, Yvon	59	2 330 $	2 330 $	2 300 $
Gauthier, Arthur	100	2 705 $	2 700 $	2 500 $
Gauthier, Paul	57	1 365 $	1 400 $	1 400 $
Nantais, Joseph	122	2 790 $	3 500 $	3 200 $
Lefebvre, Arthur	?	1 000 $	1 000 $	1 000 $
Mailloux, Armand	40	1 180 $	1 200 $	1 100 $
Gauthier, Georges	140	3 980 $	4 000 $	4 200 $
Perreault, Joseph	102	2 795 $	2 795 $	2 600 $
Payette, Mme Médéric	118	3 060 $	3 200 $	3 200 $
Chicoine, Wilfrid	141	4 710 $	4 710 $	4 600 $
Chicoine, Georges	148	4 145 $	4 145 $	4 000 $
Giguère, Lucien	100	2 195 $	2 850 $	2 700 $
Giguère, Joseph	168	3 560 $	3 560 $	3 350 $
Caisse, Gérard	100	1 600 $	2 000 $	2 000 $
Degranpré, Lucien	55	550 $	550 $	450 $
Bouthillette, Clovis	144	2 845 $	2 850 $	2 850 $
Lescault, Armand	172	1 350 $	1 350 $	1 200 $
Chicoine, Vital	101	2 010 $	2 100 $	2 000 $
St-Pierre, Georges	272	2 195 $	2 195 $	3 350 $
Lacombe, Mme Gustave	12	100 $	100 $	50 $
Pelletier, Frédéric	12	100 $	100 $	--
Payette, Ovila	250	6 000 $	6 000 $	5 700 $
Chagnon, Raoul	30	300 $	250 $	200 $
Bissonnette, Clovis	20	200 $	200 $	150 $
Bussières, Charles-Aug.	292	6 000 $	6 000 $	6 000 $
Fontaine, Alphonse	156	6 400 $	6 400 $	5 200 $

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Bussières, Ulysse	66	1 300 $	1 650 $	1 650 $
Beauchemin, Joseph	154	6 000 $	6 000 $	2 500 $
Raynaud, Adhémar	145	3 700 $	3 700 $	3 300 $
Rivest, Engelbert	133	2 300 $	2 400 $	2 400 $
Langevin, Joseph	27	400 $	450 $	450 $
Dulude, Joachim	45	2 700 $	2 700 $	2 000 $
	TOTAL :	**86 440 $**	**89 450 $**	**83 100 $**

Prélevé scolaire @ 0,80 ¢ - 715,60 $
Prélevé scolaire @ 0,85 ¢ - 760,33 $
Prélevé scolaire @ 0,90 ¢ - 805,05 $
Prélevé scolaire @ 0,95 ¢ - 849,77 $

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARGENT-HISTO

Annexe 19

Les sépultures dans l'église de Saint-Sulpice

Avertissement

Dans la transcription des noms et prénoms des défunts, nous avons respecté l'orthographe originale, parfois fantaisiste, du registre paroissial des sépultures, telle que l'écrivaient les prêtres, officiers de l'état civil. Les lecteurs voudront bien ne pas s'en étonner et au besoin la rectifier chacun pour soi.

Sépulture dans l'église de 1706

1707-09-07	Dejordy (anonyme), fils de François et Catherine Robineau (seigneur des Îles Bouchard)	

Sépultures dans l'église de 1724

1743-05-14	Laurent Dubois, époux de Françoise Brien, fils de feu Maurice et de feue Françoise Bélan	60 ans
1760-06-14	Françoise Dubois	73 ans
1798-02-02	Jean Baptiste Dorion	53 ans
1806-07-01	Pierre Huet de Lavalinière, curé de Saint-Pierre-du-Portage et de Saint-Sulpice	75 ans
1807-04-13	Thérèse Payette, épouse de François Pelletier	52 ans
1807-06-23	Geneviève Beaupré, épouse de Jacques Gordon, de Lavaltrie	21 ans
1815-04-24	Cécile Bouthillier, épouse de Louis Beaupré	35 ans
1822-02-12	Louis Beaupré, époux de Marguerite Laforêt	50 ans
1822-02-15	André Bouthillier, époux de Magdeleine Perrault	43 ans
1822-03-27	Pierre Beignet, époux d'Adélaïde Prudhomme	26 ans
1823-02-25	Josephte Hant-Chaussé, épouse d'Antoine Laporte	45 ans
1823-04-29	Angélique Peltier, épouse de Benjamin Tellier-Lafortune	50 ans
1826-02-24	Pierre Martin-Beaulieu, curé de Saint-Sulpice (dans le sanctuaire)	45 ans
1827-03-26	Marguerite Hurteau, épouse de Jean Turcot	38 ans
1829-08-03	Joseph Piché, Fils de feu Jean-Baptiste et de feue Madeleine Provost	74 ans
1829-12-07	Pierre Tellier-Lafortune, époux d'Élisabeth LeSiège-Lafontaine	49 ans
1830-10-02	François Narcisse Faribault, fils de Joseph-Édouard, notaire, lieutenant colonel de milice, et feu M. Anne Elis Poudret	33 ans
1831-02-05	Marguerite Brau, épouse de Pierre Pelletier et de feue Marie-Elisabeth Poudret	45 ans
1831-02-28	Josephte LeSiège-Lafontaine, épouse de François Piché	34 ans
1831-10-11	Joseph Duhamel-Sansfaçon, époux d'Agathe Mazuret-Lapierre	58 ans

Sépulture dans l'église actuelle (1832)

1832-08-28	Pierre Paré, capitaine de milice, époux d'Angélique Perrault	46 ans
1833-08-28	Joseph Perrault, époux de Marie Payet	87 ans
1833-10-16	Sophie Rhéaume, fille de Jacques et de Charlotte Jacques	13 ans
1834-05-24	Jean-Baptiste Han-Chaussé, époux de feue Agathe Bourdon, 2e de feue Josephte Mondor	84 ans
1834-06-06	Joséphine Piché, enfant de Benjamin et de Lucille Rivest	13 ans
1834-07-16	Benjamin Perreault, époux de Marie Pariseau	70 ans
1835-08-31	Marie Jacques	50 ans
1836-01-19	Louis-Nicolas Jacques, curé de Saint-Sulpice	42 ans
1836-02-24	Jean-Baptiste Beaupré, fils de Louis et Louise-Amable Duhamel	51 ans
1836-05-10	Jean-Baptiste Morin, époux de Catherine Piché	62 ans

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE ARCHIVISTORIQUE ARCHIV-HISTO

1837-08-10	Pierre-Jean Beaudry, enfant de François-Xavier et de Tharsile-Agnès Voyer	1 mois
1837-12-05	Joseph Piché, époux d'Angélique Duhamel	75 ans
1838-01-18	Marie Piché, épouse de François Rivet	62 ans
1838-12-14	Élisabeth Duhamel, épouse de Joseph Beaupré	24 ans
1838-12-31	Antoine Laporte, époux de feue Josepte Han-Chaussé	63 ans
1839-10-03	Charles Brissette, époux de feue Agathe Saint-Georges	90 ans
1839-10-19	Josèphe Duhamel, épouse de François Perrault	55 ans
1842-01-10	Jean-Baptiste Laperche-Saint-Jean, époux de Desanges Rivet	55 ans
1842-02-18	Marguerite Morin, fille de Benoît et Thérèse Vézina	31 ans
1842-11-29	Benjamin Beaupré, capitaine de milice, époux de Charlotte Robillard	62 ans
1843-04-12	Jean Edmond, époux de M. Claire Jetté	66 ans
1843-03-14	Olivier Perrault, fils d'Alexis et Victoire Peltier	17 ans
1845-08-13	Bonaventure Piché, époux d'Émilie Lefebvre	50 ans
1846-02-09	Sulpice chaussé, époux de Charlotte Piché	70 ans
1846-06-07	Sophie Beaupré, Fille de Joseph et Desanges Bouthiller	22 ans
1846-06-16	François Picard, époux d'Élisabeth Beaupré, L'Assomption	33 ans
1846-06-20	Marie-Louise Aubert, épouse de François Peltier	70 ans
1847-06-02	Marie Pariseau, épouse de Benjamin Perrault	78 ans
1848-07-13	François Peltier, époux de feue Marie-Louise Aubert	76 ans
1848-07-22	Marguerite Beignet, épouse de Narcisse Chaussé	26 ans
1848-12-09	Ursule Lemyre-Marcellais, épouse de feu Pierre-Ignace Piché, 2e Augustin Lacombe	74 ans
1849-08-09	Sulpice Chaussé (accident), époux d'Angèle Martineau	70 ans
1849-10-14	Pierre Bourdon (choléra), époux d'Henriette Garriépy	51 ans
1850-02-02	Lucille Beaupré, fille de Joseph et Desanges Bouthillier	28 ans
1850-05-23	Benjamin Piché, fils de Benjamin et Lucile Rivest	20 ans
1850-08-19	Pierre Peltier, époux 2es noces, M. Anne Sincerny	69 ans
1851-01-04	Félicité Morin, fille de Pierre et Clotilde Bourdon	30 ans
1851-09-02	Jena-Baptiste Perrault, époux de Thérèse Brisset	68 ans
1851-10-07	Angélique Bouthillier, épouse de feu Pierre Bourdon	78 ans
1852-02-02	Augustin Lacombe, époux d'Élisabeth Tellier	87 ans
1852-02-16	Luce Lacombe, fille d'Albert et Agathe Duhamel	17 ans
1852-03-27	Marie Peltier, épouse 2es noces d'Alexis Piché	89 ans
1852-08-08	Lina Lacombe, fille d'Albert et Agathe Duhamel	21 ans
1852-12-30	Angélique Duhamel, épouse de feu Joseph Piché	82 ans
1853-03-02	Michel Chaussé, époux d'Angélique Bourdon (Montréal)	42 ans
1853-04-23	François Rivet, époux de feue Marie Piché	80 ans
1853-07-05	Clotilde Bourdon, épouse de Pierre Morin	61 ans
1853-09-19	Alexis Beignet, fils d'Alexis et Monique Bouthillier	53 ans
1853-11-14	Charlotte Deschamps, épouse de feu Joseph Beaupré, capitaine de milice	89 ans
1854-05-13	Marguerite Bourdon, épouse de Pierre Perrault	58 ans
1854-11-11	Marie de Lima Piché, enfant de feu François et Émilie Dubuc	7 ans
1854-06-08	Marie Robillard, épouse de feu André Prudhomme	73 ans
1854-09-29	Jean-Baptiste Nadeau-Nantais, époux de M. Amable Piché	68 ans
1855-03-01	Geneviève Robillard, épouse d'Albert Chaussé	30 ans
1855-05-08	Camille Morin, fils de Pierre et de feue Clotilde Bourdon	25 ans
1855-07-17	Françoise Miller, épouse de feu Benjamin Piché	86 ans
1856-01-24	Élisabeth Tellier, épouse de feu Augustin Lacombe	93 ans
1856-02-20	Charlotte Piché, épouse de feu Sulpice Chaussé	78 ans
1856-02-22	Josephte Rivet, épouse d'Antoine Paré	57 ans
1856-07-07	Augustin Lacombe, époux de Zoé Vadnais	66 ans
1856-09-11	Amable Robillard, époux de Marguerite Bouthillier	72 ans
1857-01-21	Louis Rivais, époux de feue Josephte Goulet	87 ans
1858-01-24	Pierre Laforest, époux de Geneviève Aubin	67 ans
1858-04-09	Antoine Cusson-Foubert, époux de feue Théotiste Geoffroy	78 ans
1858-05-07	Zéphirin Robillard, fils de feu Amable et Marguerite Bouthillier	38 ans
1858-05-31	Benjamin Piché, enfant de Benjamin et Lucille Rivais	7 ans
1858-09-11	Laurent Robillard, époux d'Émilie Amiot	64 ans

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIQUE ARCHIV-HISTO

1859-02-21	Louis Rivais, époux d'Angélique Tellier	61 ans
1859-08-20	Pierre Perrault, fils de Pierre et Marguerite Bourdon	35 ans
1859-09-07	Ludger Perrault, époux de Josephte Mangé	38 ans
1859-10-26	Denis Landry, époux de Sophie Langlois	27 ans
1859-11-07	Alexis Piché, époux de feue Marie Peltier	94 ans
1860-10-26	Gabriel Coderre (noyé), époux de Théotiste Payette	56 ans
1861-01-20	Angélique Tellier, épouse de feu Louis Rivais	53 ans
1861-05-11	Michel Han-Chaussé, époux de Marguerite Morin	85 ans
1861-07-01	Adeline Giguères, fille de Joseph et Sophie Morin	17 ans
1861-07-09	Angèle-Denise Chaussé, épouse de Godfroy Bélan	24 ans
1861-07-20	Narcisse Rivais, fils de Narcisse et de feue Marguerite Forest	25 ans
1861-09-04	Narcisse Rivest, époux de feue Marguerite Forest	52 ans
1861-11-09	Louise Harline Robillard, fille de feu Amable et Marguerite Bouthillier	29 ans
1861-12-24	Henriette Chaussé, épouse d'Olivier Peltier	40 ans
1862-03-04	Ézilda Peltier, enfant d'Olivier et de feue Henriette Chaussé	12 ans
1862-04-08	Lucille Foubert, épouse de Joseph Beaupré	51 ans
1862-05-15	Pierre Morin, époux de feue Clotilde Bourdon	74 ans
1862-06-09	Abraham Martel, époux de Madeleine Perrault	73 ans
1863-01-08	Marguerite Chaussé, épouse d'Édouard Prudhomme	50 ans
1863-01-25	Julie Lescot, fille de feu Pierre et Louise Guyon	26 ans
1863-03-14	Caroline Robillard, épouse d'Augustin Racicot	35 ans
1863-03-17	Moïse Nantais, époux de Marguerite Paré	37 ans
1863-04-17	Edmond Chaussé, fils de feu Sulpice et Angèle Martineau	14 ans
1863-08-08	Charles Rivais, époux de Julienne Hamelin	67 ans
1863-08-28	Louise Perrault, épouse de Joseph Desiles	75 ans
1863-11-03	Marie-Délima Giguères, enfant de Joseph et Phélonise Hétu	8 ans
1863-12-05	Rémi Malhiot, époux d'Émilie Desjordis	34 ans
1864-02-22	Marguerite Lacombe, fille d'Albert et Agathe Duhamel	26 ans
1864-03-07	Victoire Peltier, fille d'Olivier et de feue Henriette Chaussé	15 ans
1864-03-21	Narcisse Chaussé, fils de feu Sulpice et Angèle Martineau	19 ans
1864-07-31	Agnès Perrault, épouse de Joseph Prudhomme	25 ans
1866-12-13	Pierre Piché, fils de feu Louis et Geneviève Beaupré	70 ans
1867-02-20	Sophie Morin, épouse de Joseph Giguère	54 ans
1867-10-26	Elmire Morin, épouse de Joseph Robitaille	44 ans
1867-11-26	Charles Robitaille, époux d'Angélique Perrault	82 ans
1867-11-28	Henri Morin, ancien curé de Saint-Clet, dans le sanctuaire, côté Évangile	42 ans
1868-01-17	Ézilda Chaussé, épouse de Louis Piché	21 ans
1868-02-14	Narcisse Chaussé, époux d'Henriette Gariépy	53 ans
1869-06-10	Alexandrina Tellier, fille d'Ambroise et Françoise Giguères	18 ans
1869-09-13	Julie Hamelin, épouse de feu Charles Rivais	67 ans
1869-11-02	Henriette Gariépy, épouse de feu Narcisse Chaussé	70 ans
1870-01-14	Louis Beaudoin, époux de Dina Rochon	21 ans
1870-05-20	Marguerite Bouthillier, épouse de feu Amable Robillard, de Berthier	91 ans
1870-10-01	Joseph Perrault, époux de Marguerite Prudhomme	73 ans
1871-03-22	Salomon Giguères, fils de Joseph et de feue Sophie Morin	20 ans
1871-08-22	Desanges Bouthillier, épouse de feu Joseph Beaupré	91 ans
1871-09-14	Julie Rodier, épouse de Denis Bouthillier	42 ans
1872-03-27	Lucille Langlois, épouse de Joseph Rivais	61 ans
1872-07-28	Édouard Prudhomme, époux de feue Marguerite Chaussé	68 ans
1872-12-31	Mathilde Beaudoin, épouse de Léon Perrault	29 ans
1873-03-27	Théotiste Payette, épouse de feu Gabriel Codaire	73 ans
1873-04-04	Alexis Perrault, époux de Victoire Peltier	73 ans
1873-12-23	Gilbert Codaire, époux d'Adeline Tellier	39 ans
1874-01-29	Marie de Lima Giguères, enfant de Joseph et Phélonise Hétu	7 ans
1874-03-22	Aglaé Albertine Piché, enfant de Joseph et Béatrix Villeneuve	1 mois
1874-03-29	Marguerite Prudhomme, épouse de feu Joseph Perrault	72 ans

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE ARCHIV-HISTO

1874-07-01	Émilie Dubucque, épouse d'André Piché	61 ans
1874-11-03	Marie-Anne Piché, fille de feu Louis et de feue Geneviève Beaupré	62 ans
1875-10-23	Marguerite Paré, épouse de feu Moïse Nantais	51 ans
1875-05-05	Elzéard Codaire, fils de Philias et Aurélie Rivest	16 ans
1876-03-06	Marie Faneuf, épouse d'Albert Casavant	56 ans
1876-03-11	Thérèse Brissette, épouse de feu Jean-Baptiste Perrault	87 ans
1876-05-08	Jean-Baptiste Lacasse, époux de feue Joséphine Saint-Jean	54 ans
1876-07-21	Zoé Martineau, épouse de Benjamin Rivais	56 ans
1876-09-11	Angélique Duhamel, épouse d'Hercule Paré	62 ans
1877-02-24	Honoria Rivais, épouse de Xiste Hervieux, inhumée à Lanoraie en octobre 1876, exhumée et inhumée dans l'église de Saint-Sulpice	25 ans
1877-04-28	Hortense Léveillé, fille de feu Jean-Baptiste et de feue Marie Bachant	72 ans
1877-09-20	Anne Nadreau, épouse de Jean-Baptiste Chartier (Saint-Paul-l'Ermite)	24 ans
1877-10-13	Elmire Dufort, épouse de Joseph Robillard	55 ans
1877-12-20	Camille Robillard, fils de Joseph et de feue Elmire Dufort	22 ans
1878-05-07	Pierre Hétu, enfant d'Ambroise et Ezilda Rivais	2 ans
1878-05-12	Honoria Hétu, enfant d'Ambroise et Ezilda Rivais	14 mois
1878-05-28	Florida Hétu, enfant d'Ambroise et Ezilda Rivais	8 ans
1878-12-13	Pierre Beaudoin, époux d'Adélaïde Rochon	70 ans
1879-01-07	Elmire Lacasse, enfant de Louis et Mélina Lapointe	2 ans
1881-02-04	Parmélic Lucie Piché, enfant de Louis et Philomène Piché	7 mois
1882-12-16	Benjamin Piché, époux de Lucie Rivest	83 ans
1882-12-30	Ambroise Tellier-Lafortune, époux de feue Françoise Giguère	68 ans
1883-02-02	Julie Piché, fille de feu Louis et Geneviève Beaupré	64 ans
1883-08-18	Marie Deschamps, épouse d'Ambroise Hétu	60 ans
1884-04-18	Joseph Piché, époux de Béatrix Villeneuve	36 ans
1884-08-14	Pierre Duhamel, époux de Lucie Rivest	69 ans
1884-10-20	Louis Piché, époux de Philomème Piché	49 ans
1885-03-20	Adélaïde Rochon, épouse de feu Pierre Beaudoin	72 ans
1885-03-30	Pierre Beaupré	63 ans
1885-04-22	Julie Lareau, épouse de Pierre Plouffe	48 ans
1885-05-13	Jean-Baptiste Perrault, époux de Madeleine Bouthillier	75 ans
1886-02-04	Mélina Lapointe, épouse de Louis Lacasse	33 ans
1886-04-06	Lucie Rivest, épouse de feu Benjamin Piché	82 ans
1886-12-13	Pierre Piché, fils de feu Louis et Geneviève Beaupré	70 ans
1886-08-18	Ambroise Hétu, enfant d'Ambroise et Exilda Rivest	7 ans
1886-12-27	Ambroise Hétu, époux de feue Marie Deschamps	73 ans
1887-04-11	Lucille Herménie Piché, épouse de Pierre Hétu	43 ans
1887-06-07	Eugénie Grivot-Boisjoli, épouse de Côme Perrault	33 ans
1888-01-13	Zoël Coderre, fils de Philias et Aurélie Rivest	19 ans
1888-04-17	Narcisse Beaupré, époux de Marguerite Beaupré	82 ans
1888-07-16	Marie Peltier, épouse de Joseph Rivest de Montréal	32 ans
1888-09-12	Joseph Robillard, époux de Prescille Lacombe	61 ans
1888-10-06	Joseph Rivest, époux de feue Lucie Langlois	85 ans
1889-09-16	Pierre Plouffe, époux de Félonise Rivest	59 ans
1890-06-02	Jacques Royal, époux de Philomène Robitaille	56 ans
1892-06-22	Edmond Hétu, enfant de Joseph et Albina Cormier	1 mois
1894-02-28	Lucille Rivet, épouse de feu Pierre Duhamel	74 ans
1896-12-01	Célanire Hétu, épouse d'Oscar Landry	26 ans
1897-07-07	Rosalie Dubeau, épouse de feu Régis Arnaud	90 ans
1897-09-08	Pierre Duhamel, fils de feu Pierre et de feue Lucille Rivest	39 ans
1897-10-27	Denis Bouthillier, époux de feue Julie Rodier	78 ans
1901-10-09	Médard Beaupré, époux de Mathilde Cormier	60 ans
1904-03-10	Jean-François Régis Arnaud, curé de Saint-Sulpice	67 ans
1904-06-11	Adolphe Morin, époux de feue Joséphine Beignet	72 ans
1917-12-17	Félonise Robitaille, épouse de Pierre Hétu	76 ans
1928-07-19	Pierre Hétu, époux de feue Félonise Robitaille	81 ans

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ARCHIV-HISTO

Annexe 20

Liste des propriétaires dans la municipalité de Saint-Sulpice en 2005

Adam, Carole
Adam, Pierre
Aguiar, Maria-Oliveira
Alain, Marc-Antoine
Alarie, André
Alder, Alfred
Alder, Aline
Alder, Alois
Alder, Cyril
Alder, Dave
Alder, Gabrielle
Alder, Kampmann Roswitha
Alder, Stéphane
Alder, Vicky
Alder, Walter
Allard, Louis-Paul
Allard, Pierre
Allard, Remi
Allard, Robert
Allie, Line
Aloise, Mylène
Anderhub, Barbara
Arbour, Jean-François
Arbour, Michel
Arcand, Paul-Émile
Arcand, Serge
Archambault, Céline
Archambault, Josée-Laurence
Archambault, Mark-André
Archambault, Stéphane
Arnold, Claire
Arrelle, Sylvain
Arsenault, Micheline
Arvisais, Gaston
Asselin, Martine
Asselin, Sylvie
Aubier, Françoise
Aubien, Manon
Aubry, Jacky
Aubris, Jean
Aubuchon, Josée
Aubut, Henriette
Auclair, Annette
Auclair, Stéphane
Audet, Gaston
Auger, Julie
Avon, Annie
Babin, Carole
Babin, Serge
Banville, Claude
Banville, Maurice
Banville, Robert
Barbeau, Léopold
Barbier, Johanne
Bariault, Carole
Baril, Jean-Noël
Barnabé, Johanne
Baron, Pierre
Barre, Daniel
Barriault, Marcel
Barriault, Michel
Barsi, Joseph-M.
Bastien, Simone
Beauchamp, Joël
Beauchamp, Lyne
Beaudin, André
Beaudoin, Maurice
Beaudoin, Michel
Beaudoin, Nicole
Beaudoin, Paul
Beaudoin, Réjeanne
Beaudoin, Sarah
Beaudry, Chantal
Beaulieu, Daniel
Beaulieu, Gaétanne
Beaulieu, Sonia
Beaulieu, Sylvain
Beaulieu, Sylvie-Dargis
Beaumont, Line
Beaupré, Ginette
Beaupré, Lucie
Beaupré, Manon
Beauregard, Suzie
Beausoleil, Martin
Beauvais, Lucie
Bernard, François
Bernard, Paul
Bernard, Simon
Bélair, Jean-François
Bélair, Lyse
Bélair, Sylvain
Béland, Patricia
Bélanger, Annie
Bélanger, Caroline
Bélanger, Daniel
Bélanger, Diane
Bélanger, Doris
Bélanger, Ginette
Bélanger, Jean-Luc
Bélanger, Liliane
Bélanger, Marcel
Bélanger, Marie
Bélanger, Richard
Bélanger, Sylvain
Belhumeur, Yolande
Belisle, Stéphane
Belisle, Vincent
Beliveau, Danielle
Bell Mobilité inc.
Bellavance, Robert
Bellemare, André

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Bellemare, Frédéric
Bellemare, Léo
Bellemare, Patricia
Bellerose, Martin
Belley, Marie-Josée
Beloin, Dorothée
Belzile, Patrick
Bemeur, Manon
Benoît, Éric
Benoît, Ferdinand-Gabriel
Benoît, Gabriel
Benoît, Gillaine
Benoît, Normand
Bernard, Isabelle
Bernard, Johanne
Bergeron, Chantal
Bergeron, Jacques
Bergeron, Josée
Bergeron, Luc
Bergeron, Patrick
Bergeron, Pierre
Bergeron, Stephan
Bernatchez, Richard
Bernache, Marie-Rose
Bernier, Andrée
Bernier, Chantal
Bernier, Charleen-Audrey
Bernier, Daniel
Bernier, Dany
Bernier, Jean-Paul
Berthiaume, Jacques
Bertin, Normand
Bertrand, Aimé
Bertrand, Alain
Bertrand, Joanne
Bertrand, Pierre
Bérubé, Alain
Bérubé, Nathalie
Bibeau, Daniel
Bigras, Gérald
Bilodeau, Léo
Bilodeau, Patrick
Biron, Luc
Bisson, Manon
Bisson, Pierre
Bisson, Suzanne
Bissonnette, Daniel
Bissonnette, Gilles
Bissonnette, Hélène
Bissonnette, Sophie
Blais, Chantal
Blais, Éric
Blais, Karine
Blais, Martin
Blanchet, Denis
Blanchette, Micheline
Blanchette, Nathalie
Blanchette, Serge
Boily, Geneviève
Boily, Michèle,
Boisclair, Denis
Boisclair, Roger
Boisvert, Nathalie
Boisvert, Marie-Reine
Boisvert, Robert
Boisvert, Yannick
Boivin, Armandine
Boivin, Éric
Boivin, Jean-Claude
Boivin, Mario
Bolduc, Ginette
Bolduc, Mario
Bonin, Ginette
Bonin, Jeannine
Bonin, Stéphanie
Bonneau, Jean-Luc
Bordeleau, Gilles
Bosse, Lucie
Bouchard, Benoît
Bouchard, Daniel
Bouchard, Édith
Bouchard, Jacques
Bouchard, Jean-Marc
Bouchard, Jocelyne
Bouchard, Réjean
Bouchard, Samuel
Boucher, André
Boucher, Jean-Marie
Boucher, Lucille
Boucher, Paul-Émile
Boucher, Réjeane
Boucher, Richard
Boudreau, Nancy
Bouffard, Francis
Bougie, Jean
Boulay, Élyse
Boulay, Joël
Bouliane, Michel
Boulianne, Clermont
Bourdeau, Yves
Bourdon, Luc
Bourgault, Lucie
Bourgault, Lyne
Bourgault, Diane
Bourget, André
Bourget, Denis
Bourget, Nadine
Bourgoin, Denis
Bourgoin, Patrick
Bournival, Diane
Bourque, Jean-Luc
Bourque, Patrick
Bouthat, Sophie
Bouthillette, France
Bouthillette, Yvon
Bouthillier, Lise
Bouvier, Denise
Bovet, Lucien
Bovet, Micheline
Bradley, Benoît
Brassard, Gracia
Brassard, Sylvie
Brasseur, Monique
Brazeau, Ghislain
Brazeau Savail, Hélène
Breton, Claude
Breton, Jeannine
Breton, Julie
Breton, Solange

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARGUVISO

Brière, Sylvain
Brisebois, André
Brisebois, Carole
Brisebois, Christian
Brisebois, Louise
Brissette, Marie-Claude
Brisson, Danielle
Britton, Gordon
Brochu, Renald
Brouillet, Denis
Brouillet, Diane
Brouillette, Éric
Brouillette, Julie
Brouillette, Lyne
Brouillette, Sophie
Brousseau, Michel
Bruneault, Christiane
Brunet, Denise
Brunet, Francine
Brunet, Gilles
Brunet, Johanne
Brunet, Michelle
Brunet, Nathalie
Bubolic, Anton
Bubolic, Cesarino
Buchegger, Josef
Buchegger, Sébastien
Bujold, Charles
Burgi, Anges
Burke, Diane
Cabot, Raymonde
Cacchione, Josée
Cambron, Jacinthe
Campeau, David-Éric
Camping Marquis inc. (Le)
Campion, Jean-Pierre
Cantieni, Gaspar
Carbonneau, David
Cardinal, Josée
Carle, Johanne
Caron, Christiane
Caron, Claude
Caron, Michelle
Caron Lévesque, Sylvie
Caron, Yves
Carpini, Patricia
Carrier, Michel
Carufel, Robert
Caruso, Nathalie
Castonguay, Robert
Caty, Manon
Chamberland, Léonce
Chamoun, Stephan
Champagne, François
Champagne, Gérard
Champagne, Janie
Champagne, Marie-Paul
Champagne, Michel
Champagne Riopel, Monique
Chaput, Marc
Charbonneau, Jacques
Charbonneau Payette, Monique
Charbonneau, Réal
Charbonneau, Yves
Charest, Louis
Charrette, Christine
Charrette, Jocelyn
Charland, Isabelle
Charron, Jocelyn
Chartier, Richard
Chartier, Sylvie
Chartrand, André
Chartrand, Augustin
Chartrand, Daniel
Chartrand, Denis
Chartrand, Linda
Chartrand, Yannick
Chartre, Éric
Chaussé, Alain
Chaussé, André
Chaussé, Benoît
Chaussé, Daniel
Chaussé, Guy
Chaussé, Katia-Nanny
Chaussé, Léo
Chaussé, Marcel
Chaussé, Paul
Chaussé, Robert
Chaussé, Roger
Chaussé, Serge
Chayer, Luc Jr
Chayer, Lucie
Chayer, Serge
Chevalier, Donald
Chevalier, Nadine
Chevalier, Sylvain
Chicoine, Marie-France
Chicoine, Martin
Chicoine, Réal
Chicoine, Richard
Chicoine, Roger
Choquette, Christine
Choquette, Lysiane
Chrétien, François
Clavet, Mathieu
Clément, Chantal
Clément, Jacqueline
Clermont, Micheline
Clermont, Sylvia
Cloutier, Benoît
Cloutier, Charles
Cloutier, Daniel
Cloutier, Guylaine
Cloutier, Jacques
Cloutier, Mario
Collins, Josée
Collins, Daniel
Comeau, François
Contant, David
Contant Chartrand, Flore
Contant, Roch
Contre, Stéphane
Corbeil, Alain
Corbin, Georges
Cormier, Émile
Cormier, Lucie
Cormier, Sylvie
Cornellier, Manon
Cossette, Manon

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAS

Coté, Aubin
Coté, Carl
Coté, Claude
Coté, Diane
Coté, Gisèle
Coté, Jean-François
Coté, Lois
Coté, Pascal
Coté, Patrick
Coté, Serge
Coté, Stéphane
Coté, Yves
Coulombe, Guy
Coulombe, Lucie
Cournoyer, Nicole
Cournoyer, Pierre
Coursol, Michel
Courteau, Joanne
Courtemanche, Manon
Courtois, Roger
Cousineau, Annie-Claude
Cousineau, Daniel
Cousineau, Danny
Cousineau, Louis
Cousineau, Martin
Cousineau, Roméo
Coutu, Alain
Coutu, Caroline
Couture, Christian
Couture, Claudette
Couture, Clément
Couture, Jean-François
Couture, Jean-Paul
Couture, Nathalie
Couture, Raymond
Couturier, Diane
Crépeau, Nathalie
Cusson, François
Cypihot, Gilles
Cyr, Chantal
Cyr, Christopher
Cyr, Jacques
Cyr, Josette
Cyr, Lucien
Cyr, Monique
D'amours, Yvan
D'astous, Yolaine
Da Costa, Anick
Da Costa, Anne
Da Costa, Josée
Da Costa, Manuel
Da Costa, Maria-Alda
Da Costa, Martial
Da Costa, Nathalie
Da Costa, Suzana
Da Costa, José
Da Costa, Josée
Dagenais, Lise
Daigle, Michel
Daigle, Stéphane
Daigneault, Francine
Daigneault, Jacqueline
Dallaire, Karine
Dallaire, Maryse
Damphousse, Jean-Marc
Dansereau, Fernande
Dansereau, Raymonde
David, Conrad
David, Fernand
De Braga, Ines
De Carrufel, Robert
De Grandpre, Claude
De Grandpre, Laurent
De Grandpre Bouvier, Thérèse
De Melo, Maria Ines
De Pohl, Ella
De Vaudreuil, Alain
Deguise Lyne
Delaunais, Jinny
Delisle, Claude
Delorme, Jacques
Delorme, Nicole
Demers, Isabelle
Demers, Louise
Denis, Martin
Deom, Robert
Desbiens, Clermont
Desbiens, Daniel
Deschamp, Marcel
Deschamp, Alain
Deschenes, André
Deschenes, Denis
Deschenes, Edmond
Deschenne, François
Deschenes, Henri-Jean
Deschenes, Jacqueline
Deschenes, Joanne
Deschenes, Jocelyn
Deschenes, Léo
Deschene, Luc
Deschenes, Lucie
Deschenes, Marie-Reine
Deschenes, Michel
Deschenes, Patrick
Deschenes, Pauline
Deschenes, Richard
Deschenes, Stéphanie
Deschenes, Véronique
Deschenes, Yoland
Deschenes, Yves
Desgagne, Roger
Desilets, Sylvie
Desjardins, Benoît
Desjardins, François
Desjardins Laurin, Françoise
Desjardins, Hélène
Desjardins, Lise
Desjardins, Manon
Desjardins, Noël
Desjardins, Patrice
Desjardins, Réjeanne
Desjardins, Stéphane
Desjardins, Yvan
Desmarais, Daniel
Desormeaux, Line
Despard, Denis
Desrocher, Natalie
Deroches, Gilles
Desrosiers, Camille

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIG

Desrosiers, Martine
Desrosiers, Rosalle
Desy, Rita
Desy, Sylvain
Diniz, Maximo
Dion, Bernard
Dion, Gracia
Dion, Jacques
Dion, Marie-Claude
Dion, Mathieu
Dion, Michel
Dion, Pierre
Dion, Raymond
Dion, Real
Dion Therrien, Patricia
Dion, Yves
Dionne, Roméo
Donatelli, Alfredo
Doum, Samir
Drainville, Annie
Drainville Gastonguay, Monique
Drapeau, Nicole
Drolet, Jean-François
Drouin, Pierre
Dubé, Daniel
Dubé, Donald
Dubé, Jean-Paul
Dubois, Frédérick
Dubois, Pierre
Dubois, Sylvain
Dubuc, Richard
Ducharme, Robert
Duchesne, Dominique
Duchène, Patrick
Duclos, Christine
Duclos, Sylvie
Dufour, Jean-Eudes
Dufour, Madeleine
Dufour, Monique
Dufour, Rachel
Dufromont, Paulette
Duggan, Paulette
Dugre, Kathleen
Duguay, Guy
Duguay, Joanne
DuGuay, Sylvie
Duhaime, Patrice
Dulas, Jean-Claude
Dulude, Christine
Dumesnil, Lisette
Dumesnil, Yvon
Dumont, Louise
Dumont, Serge
Dumulong, Normand
Dumulong, Daniel
Dumulong, Julien
Dumulong Lamontagne, Pauline
Dumulong, Sylvain
Dupont, Mario
Dupuis, Réal
Dupuis, Steve
Dupuis, Valérie
Duquette, Roland
Durocher, Gilles
Dussault, Alain
Dussault, Andrée
Dussault, Claude
Dutil, Manon
Ehret, Joseph
Essiambre, Laurent
Ethier, Martin
Fafard, Jacques
Fafard, Richard
Faucher, Lynne
Fecteau, Marie
Fenat, Christian
Ferland, Martin
Filion, Jean–Guy
Fleury, Madeleine
Foisy, Jean-Claude
Forest, Annick
Forest, Annie
Forest, Bernard
Forest, Jacques
Forest, Jean-Guy
Forest, Laurent
Forest, Linda
Forest, Luc
Forest, Martin
Forest, Maurice
Forest, Pierre
Forget, Daniel
Forget, Melissa
Forgues, Danielle
Fortier, Claude
Fortin, Ange-Albert
Fortin, Carole
Fortin, Chantal
Fortin, Claude
Fortin, Daniel
Fortin, Gilles
Fortin, Guylaine
Fortin, Irène
Fournier, Chantal
Fournier, Claudine
Fournier, Monique
Fournier, Simon
Francoeur, Roger
Francoeur, Sylvie
Fraser, Daniel
Frechette, Jacqueline
Fredette, Richard
Frei, Ulrich
Freniere, Sylvain
Frigon, Francine
Frittoli, Guiseppe
Gaboriault, Gaétan
Gagné, Danny
Gagné, Georges
Gagné, Jacques
Gagné, Robert
Gagné, Steve
Gagnon, Alain
Gagnon, André
Gagnon, Brigitte
Gagnon, Christian
Gagnon, Ginette
Gagnon, Guy
Gagnon, Guylaine

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO-SUD

Gagnon, Madeleine
Gagnon, Mario
Gagnon, Martine
Gagnon, Yves
Galan, Carmen
Galipeault, Yvon
Garant, Michel
Garceau, Lyne
Garceau, Micheline
Gariepy, Monique
Garruto, Carmelo A.
Gaudet, Yves
Gaudreault, Marc-Andrée
Gaudreault, Marcel
Gaudry, Alain
Gauthier, Bernard
Gauthier, Édilbert
Gauthier, Francine
Gauthier, Lyne
Gauthier, Sylvie
Gelineau Desjardins, Carmelle
Gelly, Diane
Gelly, Sabrina
Gendron, Chantal
Gendron, Jean
Gendron, Marc
Generoso, Boniello
Giasson, Lucette
Gibeault, Benoît
Giguère, Claire
Giguère, Claude
Giguère, Gilles
Giguère, Lucie
Giguère, Pierre-Paul
Giguère, Roland
Giguère, Sylvio
Giguère, Yves
Gilbert, Raymond
Gingras, André
Gingras, Lisette
Gingras, Michel
Girard, Benoît
Girard, Pierrette
Girard, Raymond
Gironne, Loraine
Girouard, Diane
Giroux, Sophie
Godin, Eddy
Godin, Sylvie
Goguen, Serge
Gosselin, Claude
Gosselin, Lucie
Gosselin, pascale
Gosselin, Robert
Gosselin, Roger
Gouin, Paul
Gouin Mercier, Pierre
Goulet, Claudine
Goulet, Guy
Goulet, Julie
Goulet, Sylvain
Goupil, André
Goyette, Denise
Graton, Louise
Grauby, Claude
Gravel, Alain
Gravel, André
Gravel, Johanne
Gravel, Linda
Gravel, Manon
Gravel, Martin
Gravel, Nathalie
Gravel, Normand
Gravel, Philippe
Gravel, Richard
Gravel, Ruth
Grégoire, André
Grégoire, Daniel
Grégoire, Gilles
Grégoire, Renée
Grenier, Diane
Grenier, Éric
Grenier, Louise
Grenier, Yves
Grenier, Yvon
Grothé, Stéphane
Guérin, Chantal
Guilbault, Claire
Guilbault, Jean-François
Guilbert, Manon
Guilmain, Sylvie
Guimont, France
Habel, Louise
Hacher, Mario
Haidler, Maria
Hamel, Alain
Hamel, Christian
Hardy, Robert
Harnois, Josée
Harver, Éric
Harvey, France
Harvey, Georges-Aimé
Hébert, Denis
Hébert, Pascale
Heineman, Brigitte-Margarette
Heineman, Marian Doris
Heineman, Monica Régina
Hénault, Christian
Hénault, Louis-Martin
Hénault, Yvette
Henri, Jean-François
Henri, Claude-Renaud
Henuset, Lucie
Hervieux, Denise
Hervieux, Fleurette
Hétu, Alain
Hétu, Ambroise-Abbe
Hétu, Gilles
Hétu, Ovide
Hétu, Paule
Hétu, René
Hétu, Serge
Hétu, Sylvie
Higgins, Steve
Hogue, Chantal
Horman, Louis
Hotte, Pierre
Hottin, Caroline
Houle, Carmen

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Houle, Denis
Houle, Irenee
Houle, Lina
Houle, Marcel
Houle, Roger
Houle, Sonia
Huard, Denise
Hubert, Pierre
Huneault, Christiane
Hunter, Ginette
Hurtubise, Manon
Imbault, Jean
Imbault, Pierre
Imbeault, Michelle
Imbeault, Nathalie
Isidoro, Jacques-Martin
Jacquemin, Dominique
Jalbert, André
Jalbert, Line
Janlin, André
Jarry, Michel
Jean, Frédérique
Jean, Ghislaine
Jean, Sébastien
Jean, Suzanne
Jeannotte, Patrick
Jeloucic, Dino
Jobin Archambault, Gracia
Jobin, Claudette
Jobin, Marielle
Jobin, Stéphane
Joly, France
Joly, Lyne
Joly, Nathalie
Joly, Sylvie
Joseph, Louis-Georges
Joyal, Édith
Jubinville, Jean-Louis
Juneau, Caroline
Juteau, Michel
Kay, Gilbert
Kenny, Ruth
Krupa, Jean-Paul
Kunzler, Peter
Kwakernaat, Anne-Marie
L'Achevesque, Lorraine
L'Achevesque, Dorina
L'Achevesque, Gilbert
L'Achevesque, Gilles
L'Abbe, Stéphane
L'Acheveque, Alain
L'Acheveque, Florence
L'Acheveque, Gilbert
L'Acheveque, Hélène
L'Acheveque, Lorraine
L'Acheveque, Nathalie
La Brie, Patricia
L'espinay, Claude
Labbé, Hélène
Labbé, Luc
Labelle, Ginette
Labelle, Jean
Labelle, Thérèse
Labonte, Huguette
Labonté, Michel
Labranche, Josée
Labranche, Nathalie
Labrie, Micheline
Labrie, Pierre
Labrie, Raymonde
Lacaille, Marie-Hélène
Lacasse, Éric
Lacerte, Gilles
Lachance, Denis
Lachance, Jean-Marc
Lachance, Yvette
Lachapelle, Benoît
Lachapelle, Robert
Lacharité, Denis
Lacombe, Johanne
Lacombe, Michel
Lacombe, Nicole
Lacombe, Rémi
Lacourse, Geneviève
Lacoursière, Pierre
Laflèche, Claude
Lafleur, Jean-Marc
Lafond, Jacque
Lafond Ratel, Jocelyn
Lafond, Marcel
Lafontaine, Julie
Laforest, Gilles
Laforest, Stéphane
Laforge, Guy
Lafortune, Claude
Lafortune Roberge, Jeanne
Lafortune, Jocelyn
Lafortune, Lorraine
Lafortune, Noël
Lafrance, Pauline
Lagacé, Danielle
Lagacé, Piere
Laganière, Benoît
Lagotte, Micheline
Lahaie, Denis
Lahaise, Chantal
Lahaye, Sophie
Lajeunesse, Pierre
Lajoie, Danielle
Lalande, Marcel
Lalier, Christiane
Lalonde, Chantal
Lalonde, Micheline
Lalumière, Benoit
Lamarche, Pierre
Lamarre, Jean-Claude
Lamarre, Nathalie
Lambert, Carole
Lambert, Gérard
Lambert, Jean-Marc
Lambert, Lynda
Lamontagne, André
Lamontagne, Louise
Lamothe, Jocelyn
Lamothe, Natalie
Lamy, Suzanne
Landolt, Marie
Landreville, André
Landreville, Charles

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARGENTEUIL

Landreville, Christian
Landreville, Ernest
Landreville, Henri
Landreville, Irène
Landreville, Lise
Landreville, Marc
Landreville, Marie
Landreville, Mireille
Landreville, Robert
Landry, Ann
Landry, Carole
Landry, Chantal
Landry, Claire
Landry, Mathieu
Langis, Yvan
Langlais, Stéphane
Langlois, Chantale
Langlois, Claude
Langlois Émard, Lisette
Langlois, Mathieu
Langlois, Michel
Lanteigne, Yvonne
Lanthier, Alain
Lanthier, Andrée
Laperle, Robert
Lapierre, André
Lapierre, Chantal
Lapierre, Normand
Lapointe, Berthe
Lapointe, Catherine
Lapointe, Denis
Lapointe, Murielle
Lapointe, Pierre
Lapointe, Richard
Laporte, André
Laporte, Diane
Laporte, Dollard
Laporte, Jacques
Laporte, Jean-Guy
Lariviere, Gilles
Laroche, Sonia
Larochelle, Jacques
Larouche, Sylvain
Larrivée, Rachel
Latour, Édouard
Latour, Lyne
Lauzon, François
Lavallée, Christiane
Lavallée, Claudette
Lavallée, Nadia
Laveau, Christian
Laverdière, Ghislaine
Lavictoire, Alain
Lavoie, Alain
Lavoie, Annie
Lavoie, Atoinette
Lavoie, Chantale
Lavoie, Gérard
Lavoie, Jeanne
Lavoie, Marie-Josée
Lavoie, Michel
Lavoie, Sylvie
Lavoie, Yvette
Lazure, Gilles
Le Lam Thi Truc
Lebeau, Carole
Lebel, Marthe
Leblanc, Bertin
Leblanc, Diane
Leblanc, Germain
Leblanc, Gisèle
Leblanc, Josée
Leblanc, Julia
Leblanc, Lorraine
Leblanc, Louis-Marie
Leblanc, Lucie
Leblanc, Stéphane
Lebrun, Gilbert
Leclerc, Yves
Lecours, René
Lecours, Stéphane
Ledoux, Denis
Leduc, Guy
Leduc, Mario
Lee Sue Tin
Lee Tom Yoke Mon et Sue Kuen
Lefebvre, Carmen
Lefebvre, Denis
Lefebvre, Guy Jr
Lefebvre, Hubert
Lefebvre, Marc
Lefebvre, Maud
Lefebvre, Michel
Lefrançois, Yan
Légaré, Christian
Legault, André
Léger, Lucie
Lemay, Gisele
Lemay, Nicole
Lemieux, Mario
Lemieux, Paul
Lemire, Éric
Léonard, André
Lépine, Manon
Lesage, Pierre
Lesage, Sylvie
Lescault, Rosaire
Lessard, Marie
Lessard, Melanie
Lessard, Rolande
Létourneau, Alain
Létourneau, Jacques
Létourneau, Pierrette
Levasseur, Jean-Paul
Léveillé, Luce
Lévesque, Dorine
Lévesque, Jacques
Lévesque, Louise
Lévesque, Maryse
Lévesque, Serval
Lewis Jodoin, Lise
Lewis, René
Lincourt, France
Lizotte, Danielle
Lizotte, Steve
Longchanps, Luc
Longpré, Pierre
Lorrain, Marie-Josée
Lorrain, Patrick

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MÉMOIRE VIVE

Losier, Edgar
Losier, Michel
Losier, Valmont
Loyer, Charles
Luizza, Arthur
Machado, Niurka
Maclure, Michelle
Mador, Patrick
Mador, Steve
Maher, Jean
Maheu, Claude
Maheu, Stéphane
Maille, Véronique
Mainguy, Benoît
Mainville, Sylvain
Majar, Alain
Malenfant, Colette
Malette, Cindy
Malette, Pierre
Malo, Carole
Maltais, François
Manny, Gilles
Maranda, Johanne
Marceau, André
Marchand, Claude
Marchand, Denis
Marchand, Lise
Marchand, Louise
Marcheterre, Réjean
Marcil, Élaine
Marcil, François
Marcil, Johanne
Marciszewski, Johanne
Marcoux, Ginette
Maric, John
Marier, Gilles
Marier, Oriette
Marin, Asselin
Marion, Josée
Marion, Marielle
Marois, Maryse
Marques, Alsuino Vieira
Marseille, Carole
Marsolais, Christine
Marsolais, Claude
Marsolais, Claude
Marsolais Robillard, Elmire
Marsolais, France
Marsolais, Marthe
Marsolais, Serge
Martel, Cynthia
Martel, Diane
Martel, Dominique
Martel, France
Martel, Jean-François
Martel, Martine
Martel, Sébastien
Martel, Serge
Martin, André
Martin, Claude
Martin, Daniel
Martin, Dominique
Martin, Françoise
Martin, Francyne
Martin, Gilles
Martin, Gisèle
Martin, Line
Martin, Marc
Martin, Olivier
Martin, Pierre
Martineau, Carol
Martineau, Éric
Martineau, Luc
Marullo, Pascale
Marullo, Robert
Masse, André
Masse, Claude
Masse, Luc
Masse, Marcel
Masse, Roger
Massia, Normand
Massicotte, Guy
Massicotte, Nelson
Massicotte, Réal
Massicotte, Steve
Mathieu, Micheline
Mathurin, Chantale
Mc Mullen, Christine
Mc Mullen, Richard
Mc Mullen, Victore
Mc Donald, Frédérick
Mclellan, Linda
Meek Toupin, Andrée
Meilleur, Sonia
Melancon, Daniel
Meloche, Danielle
Memmo, Claire
Ménard, Daniel
Ménard, Jean
Ménard, Monique
Mercier, Benjamin
Mercier, Ghislaine
Mercier, Guillaume
Mercier, Josée
Mercier, Manon
Mercier, Yves
Méthot, Lorraine
Méthot, Madelaine
Méthot, Richard
Meunier, Annie
Meunier, Guylaine
Meunier, Mélanie
Meunier, Rachel
Michaud, Chantal
Michaud, Germain
Michaud, Lina
Machaud Rioux, Jeannine
Michaud, Stéphane
Michel, Annie
Migneault, Guylaine
Miles, Rupert
Milot, Marie-Claude
Milot, Monique
Miron, Dominic
Miron, Gaetan
Miron, Yves
Montpett, Catie
Monpetit, Sylvain
More, Michel

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIDE

Moreau, Éric
Moreau, Françoise
Moreau, Patrice
Moreau-Morneau, Josée
Morel, Denis
Morel Blanchette, Nicole
Morel, Yvan
Morency, Caroline
Morgan, Yvon
Morin, Conrad
Morin, Denis
Morin, Denise
Morin, Diane
Morin, Jean-Pierre
Morin, Linda
Morin, Renée
Morin, Shirley
Morissette, Pasquale
Morisette, Piere
Morisseau, Yves
Moshopoulos, Antoni
Moussally, Victoria
Mucciarome, Romano
Munoz Morales, Elsy Victoria
Myette, Rejean
Nadeau, Chantale
Nadeau, Denis
Nadeau, Martin
Nadeau, Stéphane
Nadeau, Sylvain
Nantais, Christiane
Nantais, Lise
Nantais, Louis-Paul
Nantais, Louise
Nantais, Michel
Nantais, Micheline
Nantais, Pierre
Nantais, Raymond
Nantel, Francine
Nantel, Sébastien
Nantel, Sylvie
Nantel, Yves
Naud, Marc-André
Nault, Chantal
Nault, Gérald
Nichols, Karine
Noël, Carole
Noël, Claudine
Normandeau, Johanne
Normandin, Nadia
Normandin, Patrick P.
O'Brien, Suzanne
Olewinsky, Valentina
Olsthoorn, Jean
Ouellet, Darius
Ouellet, Jean-Nil
Ouellet, Martine
Ouellet, Micheline
Ouellet, René
Ouimet, Sylvain
Pacheco, Antonio Aguear
Packood, James
Pagé, Adette
Pagé, Josée
Pagé, Raymond
Palerme, Francis
Palladini, Diane
Palmer, Normand
Pamerleau, Dominique
Papineau, Benoît
Paquet, Denis
Paquet, Hélène
Paquet, Jean-Nicolas
Paquet, Paulin
Paquin, Cécile
Paquin, Danielle
Paquin, Julie
Paquin, Stéphane
Paquin, Thérèse
Paré, Michel
Paré, Normand
Paré, Sylvie
Parent, Denise
Parent, Gilles
Parent, Jacques
Parent, Julie
Parent, Serge
Parente, Antoine
Parizeault, Dianne
Patenaude, Sylvain
Patry, Louise
Paul, Carmen
Paul, Nathalie
Paulin, Martine
Pauze, Stéphane
Payette, Alice
Payette, Claire
Payette, Guy
Payette, Jean-Noël
Payette, Léo
Payette, Lionel
Payette, Marie-Paule
Payette, Martin
Payette, Normand
Payette, Paul
Pe, Denise Jeannine
Peleltier, Lawrence
Pellerin, Isabelle
Peltier, Aldey
Pelletier, Francine
Pelletier, Gaétan
Pelletier, Geneviève
Pelletier, Jean-Guy
Pelletier, Johanne
Pelletier, Manon
Pelletier, Nicole
Pelletier, Normand
Pelletier, Sylvain
Pelletier, Sylvie
Pépin, Daniel
Pépin, Nicole
Pépin, Pierre
Pépin, Sylvie
Periard, Annie
Perreault, André
Perreault, Caroline
Perreault, Céline
Perreault, Colombe
Perreault, Jean-Paul

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Perreault, Sylvain
Perreault, Annie
Perreault, Sylvain
Perrier, Céline
Perron, Mélanie
Pérusse, Isabelle
Petit, Diane
Petit, Karine
Petit, Mélanie
Petit, Richard
Petit, Stéphane
Petrakis, Marie
Petropoulos, Basile
Philippe, Jean-François
Philip, Emelia
Picard, Colette
Picard, Gérard
Picard, Léo
Picard Payette, Marie-Paule
Picard, Nathalie
Piche, Danielle
Piche, François
Piche, Pierre
Pichette, Hugues
Pichette, Stéphane
Picotin, Germaine
Pigeon, Aline
Pigeon, Daniel
Pigeon, Gaétan
Pigeon, Johanne
Pigeon, Louise
Pigeon, Luc
Pigeon, Marie-France
Pigeon, Ronald
Pigeon, Serge
Pilon, Suzanne
Pilote, Ange-Marie
Pilote, Nadine
Pinet, Serge
Pio, Rita
Pitruzzello, Domenico
Pitruzzello, Frank
Plante, Cynthia
Plante, Sylvain
Plasse, France
Plouffe, Chantale
Plouffe, Danielle
Plouffe, Normand
Plouffe, Paul-Albert
Plourde, Jeannette
Poirier, Michel
Poirier, Sylvain
Poitras, Guylene
Poliquin, Estelle
Pomerleau, Arthur
Potvin, Rémi
Potvin, René
Poudrier, Suzanne
Poulet, Yves
Poulin, Yves
Poulin, Patrick
Poulin, Richard
Poupart, Marie-Thérèse
Pratte, Johanne
Préville, Gisèle
Prevost, Denis
Pronovost, Normand
Proteau, Carole
Proteau, Éric
Provençal, Denis
Provencher, François
Prud'homme, Johanne
Prud'homme, Luc
Prud'homme, Lyette
Prud'homme, Maurice
Prud'homme, Robert
Prud'homme, Jean
Prud'homme, René
Pruneau, Jean-Guy
Quevillon, Valérie
Quirion, Benoît
Rabouin, Robert
Racette, Jeannine
Racine, Michèle
Rail, Mario
Raymond, Claude
Raymond, Jean
Raymond, Serge
Raymond, Théogène
Rémillard, Jean-Guy
Renaud, Jean-Guy
Renaud, Johanne
Renaud, Pascal
René, Nathalie
Rey, Marcel
Rhéaume, Jean
Rhéaume, Michel
Rho, Catherine
Ricard, Daniel
Ricard, Danielle
Ricard, Steve
Richard, Agathe
Richard, Hélène
Richard, Louise
Richer, Sylvie
Rioux, Gilles
Rioux, Patrick
Rioux, Stéphane
Riquier, Nathalie
Rivard, Linda
Rivard, Michel
Rivest, Bernard
Rivest Roy, Carole
Rivest, Germaine
Rivest, Pauline
Rivest, Stephan
Rivest, Sylvie
Roberge, Simon
Roberge, Yolande
Robert, François
Robichaud, Josée
Robidoux, Francine
Robidoux, Nathalie
Robillard, Diane
Robillard, Lyne
Robillard, Robert
Robitaille, Berthe
Robitaille, François
Robitaille, Gilles

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

Robitaille, Gisèle
Robitaille, Guy
Robitaille, Josée
Robitaille, Julie
Robitaille, Manon
Robitaille, Richard
Robitaille, Sylvie
Roch, Claudette
Roch, Diane
Rochon, Geneviève
Rochon, Jacques
Rodrigue, Hélène
Rompré, Michel
Rompré, Valérie
Rondeau, Armand
Rouillard, André
Rousseau, Claude
Rousseau, Dominique
Rousseau, Léo
Routhier, Thérèse
Roux, Josée
Roy, Alain
Roy, Claudine
Roy, Évelyne
Roy, Fernande
Roy, Isabelle
Roy, Jean-Louis
Roy, Josée
Roy, Léopold
Roy, Lisette
Roy, Patrick
Roy, Pauline
Roy, Timmy
Roy, Yvan
Ruel, Yvan
Sabourin, Yannick
Saindon, Pierre
Saint-Jean, Daniel
Shalhany, Rina
Salvail, Robert
Sanschagrin, Martine
Sauriol, Réal
Sauve, Sylvain
Savard, Gilles
Savard, Sylvie
Savary, Léo-Guy
Savary, Rita
Savoie, Cathy
Simard, Danielle
Simard, Martin
Simard, Richard
Simoneau, Denise
Simpson, Marcelle
Sirois, Annie
Sirois, Lucette
Skindilias, George
Soucy, Denis
Soulard, Julie
Soulard, Mélanie
Soulard, Pierre
Soulière, Éric
Soumis, Isabelle
Soumis, Jocelyne
Spénard, Claude
Spénard, Denys
Spénard, Marcel
Spénard, Pierre
St-Amand, Denis
St-Armand, Claude
St-Aubin, Adolphe
St-Aubin, Luc
St-Denis, Gilles
St-Gelais, Nicole
St-Hilaire, Solange
St-Jean, André
St-Jean, Jean-Noël
St-Laurent, Jean-Yves
St-Laurent, Louis
St-Onge, Julie
St-Pierre, Alain
Stellinga, Denis
Stellinga, Thomas
Stevens, Ian
Sylva, Sonia
Sylvestre, Christiane
Szabo, Martin
Szabo, Michel
Szoges, Elisabeth
Tagliaferri, Francine
Taillefer, Yves
Taillon, Nicole
Tanguay, Danielle
Tanguay, Jean
Tanguay Chevrier, Sylvie
Tapp, Daniel
Tardif, Bertrand
Tardif, Bruno
Tardif, Sonia
Telmosse, Gilles
Tessier, Daniel
Tessier, Johanne
Tessier, Marielle
Tessier, Mélodie
Tetreault, Remi
Théberge, Francine
Théoret, Philippe
Théoret, Trévor
Thériault, Jean-Guy
Therien, Dominique
Therien, Gertrude
Therien, Juliette
Therien, Yvon
Therrien, Hélène
Therrien, Melanie
Therrien, Normand
Thibault, Robert
Thibeault, Shantal
Thibodeau, Michel
Thibodeau, Michel
Thibodeau, Sylvain
Thivierge, Josée
Thouin, Denis
Timmis, Francine
Timmons, John
Touchette, Claude
Touchette, Jacques
Toupin, François
Toutant, Benoît
Toutant, Gaston

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARIVAUX

Toutant, Luc
Toutant, Martine
Touzin, Jean-Paul
Tremblay, Aline
Tremblay, Charles-Olivier
Tremblay, Clermont
Tremblay, Daniel
Tremblay, Dominique
Tremblay, Donald
Tremblay, François
Tremblay, Germain
Tremblay, Germain
Tremblay, Jean-Guy
Tremblay, Johanne
Tremblay, Line
Tremblay, Lisette
Tremblay, Louise
Tremblay, Marielle
Tremblay, Michel
Tremblay, Régis
Tremblay, Réjeanne
Tremblay, René
Tremblay, Sophie
Trépanier, Denise
Trépanier, Manon
Trépanier, Valmond
Trillat, Adrienne
Trottier, Diane
Trottier, Manon
Truchon, Benoît
Trudeau, Annie
Trudel, Chantal
Trudel, Gilles
Trudel, Louise
Turbide, Claude
Turcotte, Gaston
Turcotte, Guy
Turcotte, Jeannine
Turcotte, John
Turcotte, Madeleine
Turenne, Daniel
Turenne, Denis
Turgeon, Daniel
Turgeon, Julien
Turgeon Martin, Michèle
Turgeon, Patrick
Tzournavelis, Nicilas
Urbain, Chantal
Vachon, Martial
Vachon, Michel
Vaillancourt, Sylvie
Vaillancourt, Thérèse
Vaillant, Francine
Vallée, Marie-Claude
Vallée, Marie-Claude
Vallée, Michelle
Vallière, Renald
Vallière, Jean-Luc
Vallière, Lise
Vallière, Reynald
Van Mil, Lucienne
Vandandaigue, Guy-J.
Vandandaigue, Johanne
Vandandaigue, Martin
Vandandaigue, Richard
Vanier, Lois Charles
Varin, Louise
Veillet, Jocelyne
Veillette, André
Veilleux, Dany
Vendette, Daniel
Venne, Raoul
Venne, Isabelle
Verdon, Hélène
Verreault, Madelaine
Verrette, Francine
Vézina, Christian
Vézina, Jeanne
Vézina, Rita
Vézina, Sylvain
Vigneault, Céline
Vigneron, Éva-Marthe
Villemare, Suzanne
Vincent, Liette
Vinet, Rita
Voyer, Armand
Voyer, Réal
White, Éric
Whittom, Carol
Xiradakis, Evangelos

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

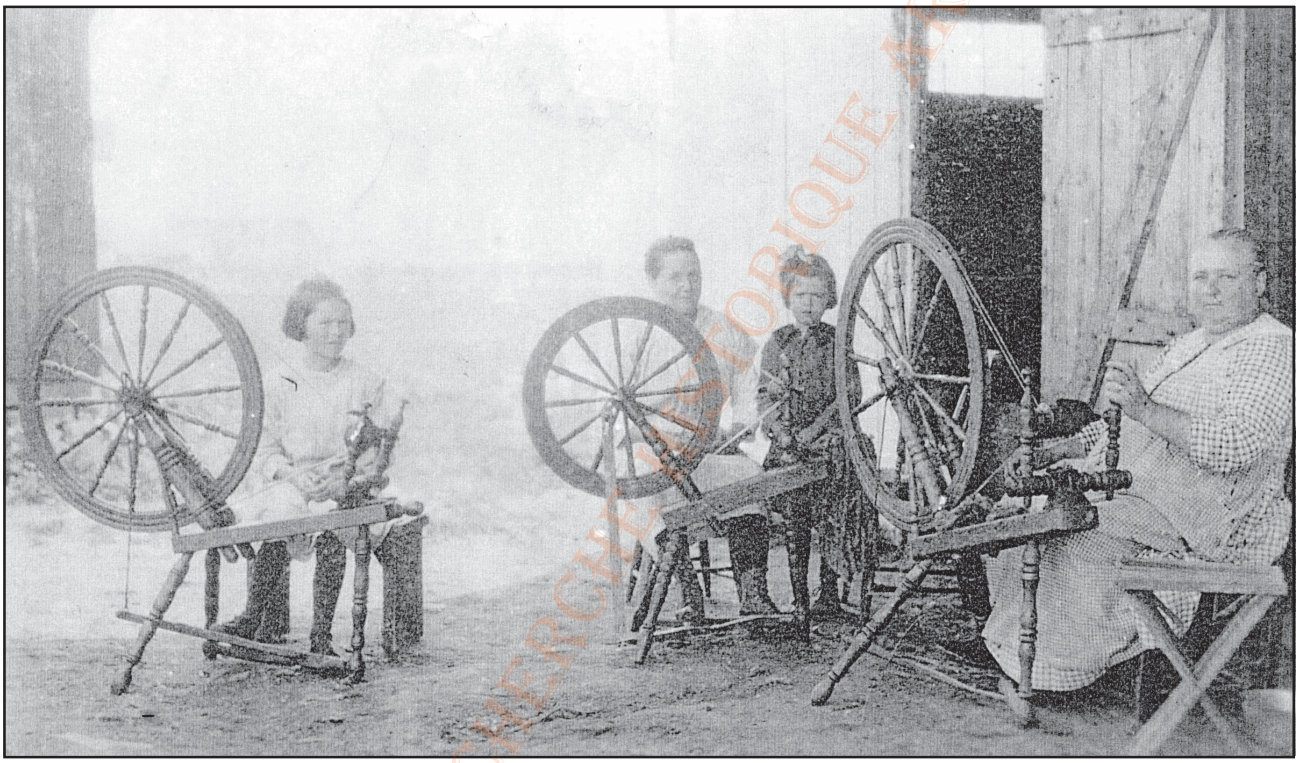

Albina Cormier (veuve de Joseph-Ladislas Hétu) vers 1920, entourée d'Éva Hétu, Hermine Hétu et Yvette Cormier

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Bibliographie

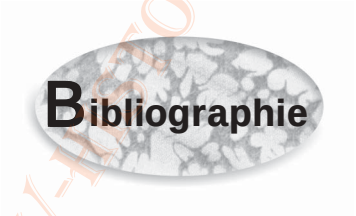

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RÉGION DE L'ASSOMPTION ARCHIV-HISTO

Archives du Séminaire de Montréal.
Archives nationales du Québec à Montréal et à Québec.
Archives du notaire et historien Christian Roy.
Centre régional d'Archives de Lanaudière à L'Assomption.
Société d'histoire de la MRC de L'Assomption.
Revue *Souvenance*, bulletin historique de la Société d'histoire de la MRC de L'Assomption.
Rapports de l'archiviste de la province de Québec.
Roy, Christian, *Histoire de L'Assomption*, L'Assomption, Commission des fêtes du 250e (L'Assomption, Québec), 1967.
Perrault, Claude, *Montréal en 1781 - Déclaration du fief et seigneurie de l'Isle de Montréal*. Éditions B. C. Payette, 1969.
Nouvelle-France 1665-1871 : Inventaire des recensements au Canada, 1876.
Fonds documentaire et photographique du Dr Georges Dupras, historien amateur et descendant de la famille ancestrale de Nicolas Perrot.
Olivier, Réjean et Anne Le Blanc, *Légendes de Lanaudière*, Joliette Édition privée, 1997.
Fonds documentaires de Claude St-Jean, Membre de la Société d'histoire de la MRC de L'Assomption.
Fonds documentaire de Claude et Fernande Chicoine.
Bulletins paroissiaux de Saint-Sulpice 1959-1963.
Bulletin des Recherches historiques, texte de Gérard Bousquet, vol. 59, nos 1-2, 1953 et volume 21, octobre 1915.
Les chemins de la mémoire de la Commission des biens culturels, Gouvernement du Québec.
Tessier, Daniel et collaborateurs, *Bibliographie de Lanaudière* (1987), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
Dumas, Norbert, *Cadastre abrégé de la seigneurie des isles Bouchard possédée par Charles Dorion, écuyer, fait le 24 janvier 1861*, écuyer, commissaire, 1861.
Dumas, Norbert, *Cadastre abrégé de la seigneurie de Saint-Sulpice, possédée par les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal et fait le 24 août 1861*, écuyer, commissaire, 1861.
Le Petit Journal 1953-1954.
Livres des minutes de la Commission scolaire de l'île Bouchard (3).

Journal *La Presse*, année 1924.
Archives municipales de la paroisse de Saint-Sulpice.
Procès-verbal des minutes des assemblées du Conseil de Comté du comté de l'Assomption.
Registres de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Sulpice.
Fonds documentaire de la famille André Perreault.
Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombrements*, Beauceville, L'Éclaireur ltée, 1927.
Archives nationales du Canada, site Internet.
Cent ans de Mérite Agricole, Gouvernement du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1989.
Roy, Christian, *L'histoire de Repentigny*, Éditions La Société d'Histoire de la MRC de L'Assomption, 1995.
Ollu, Yvon, *Le système monétaire sous les régimes français et anglais*, Loisirs Saint-Édouard inc., Montréal, 1983.
Étude du potentiel archéologique amérindien et eurocanadien, firme Archéotec inc. 2004.
Fonds documentaire et photographique de Lisette et Paul Landreville.
Fonds documentaire et photographique de Mme Ida Nantais-Payette, Mme Rita Peltier-Paré ainsi qu'Yvon et Suzanne Blanchet.
Fonds documentaire et photographique de Dollard et Jacques Laporte.
Fonds documentaire et photographique d'Éliette et Roland Giguère.
Fonds photographique de Nicole et Léo Chicoine.
Fonds photographique d'Hervé Robitaille.
Fonds photographique de Mme Louise Gauthier.
Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749, Éditions Pierre Tisseyre, 1977.
Oury, Guy-Marie, *Notre héritage chrétien : histoire religieuse populaire du Canada*, Novalis, 1990.
Auclair, Élie-Joseph, *Histoire des Soeurs de Ste-Anne*, tome I (1850-1900), 1922.
Beaulieu, Alain et Roland Viau, *La Grande Paix de 1701*, Éditions Libre Expression, 2001.
Forget, Abbé Anastase, *Histoire du Collège de l'Assomption, 1833-un siècle-1933*, 1932.
Auclair, Élie-Joseph, *1866-1946, Les De Jordy de Cabanac : histoire d'une ancienne famille noble du Canada*, Éditions Librairie Beauchemin, 1930.
Pour que vivent bêtes et gens, Fédération de l'UPA de Lanaudière (1984), Joliette.
Canadiana, Les Presses de l'action sociale ltée, Québec.
Dictionnaire biographique du Canada, Site Internet.
Lacroix, Père Benoit, *La foi de ma mère*, Éditions Bellarmin, 1985.
Les Paroisses du Saint-Laurent vers 1790, archives du Séminaire de Québec.
Leclerc, Paul-André et J. St-Pierre, *La vie rurale 1866-1953*, Les Publications du Québec, 1995.
Dupont, Jean-Claude, *Légendes du St-Laurent*, tome 1 : *De Montréal à Baie Saint-Paul*, 1985.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DE LANAUDIÈRE ARCHIV-HISTO

Table des matières

Message du maire 3

Message de la ministre de la Culture et des Communications 4

Message du député de l'Assomption 5

Message de Benoît Sauvageau 6

Message du directeur général de la Caisse Les Méandres 7

Message de l'auteur 8

Remerciements 9

Lettre à mon ancêtre Nicolas Han dit Chaussé 10

Lettre à notre ancêtre Maurice Rivest dont l'un des fils, Michel, est notre ancêtre sulpicien 12

Lettre à mon ancêtre Jean Prud'homme 14

Lettre à mon ancêtre Claude Perrot 15

Partie 1 : 1640 à 1799 - Reconnaissance territoriale et progressif développement agricole et social 17

Chapitre 1 : Origines et premiers temps 19

Chapitre 2 : Fondation de la paroisse 29

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Chapitre 3 : Premiers habitants 43

Chapitre 4 : Nos belles d'antan 61

Chapitre 5 : Au temps de la Nouvelle-France 71

Partie 2 : 1800-1899 - L'époque de la construction de deux grandes bâtisses religieuses et de la création de la vie politique municipale 79

Chapitre 6 : Quand l'essentiel s'identifie à la vie religieuse 81

Chapitre 7 : Vie politique et municipale au XIXe siècle 99

Chapitre 8 : Développement économique et social de Saint-Sulpice au XIXe siècle 107

Partie 3 : 1900 à aujourd'hui - L'époque des grands changements sociaux... et de la terre sulpicienne qui s'éloigne graduellement de l'agriculture familiale 121

Chapitre 9 : Vie agricole et vécu quotidien au début du XXe siècle 123

Chapitre 10 : Regard sur la vie religieuse, scolaire et politique 143

Chapitre 11 : Après la guerre, Saint-Sulpice change un peu beaucoup 163

Partie 4 : Une seigneurie au cœur du Saint-Laurent : la seigneurie des îles Bouchard 185

Chapitre 12 : Géographie et naissance historique 187

Chapitre 13 : Vie quotidienne, scolaire, sociale, commerciale et agricole jusqu'au milieu du XXe siècle 201

Partie 5 : Quelques personnages, lieux et événements 227

Saint-Sulpice et les îles en photos 263

Annexes 293

Bibliographie 387

Table des matières 389

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Maurice Prud'homme

Enseignant et directeur d'école de 1962 à 1995

Conseiller municipal depuis 1981

Membre de la Corporation de la Mise en valeur du Chemin du Roy

Vice-président du Conseil d'administration du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

Descendant de la neuvième génération de Prud'homme à Saint-Sulpice

Vue aérienne de l'île Ronde et de son vignoble

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO